

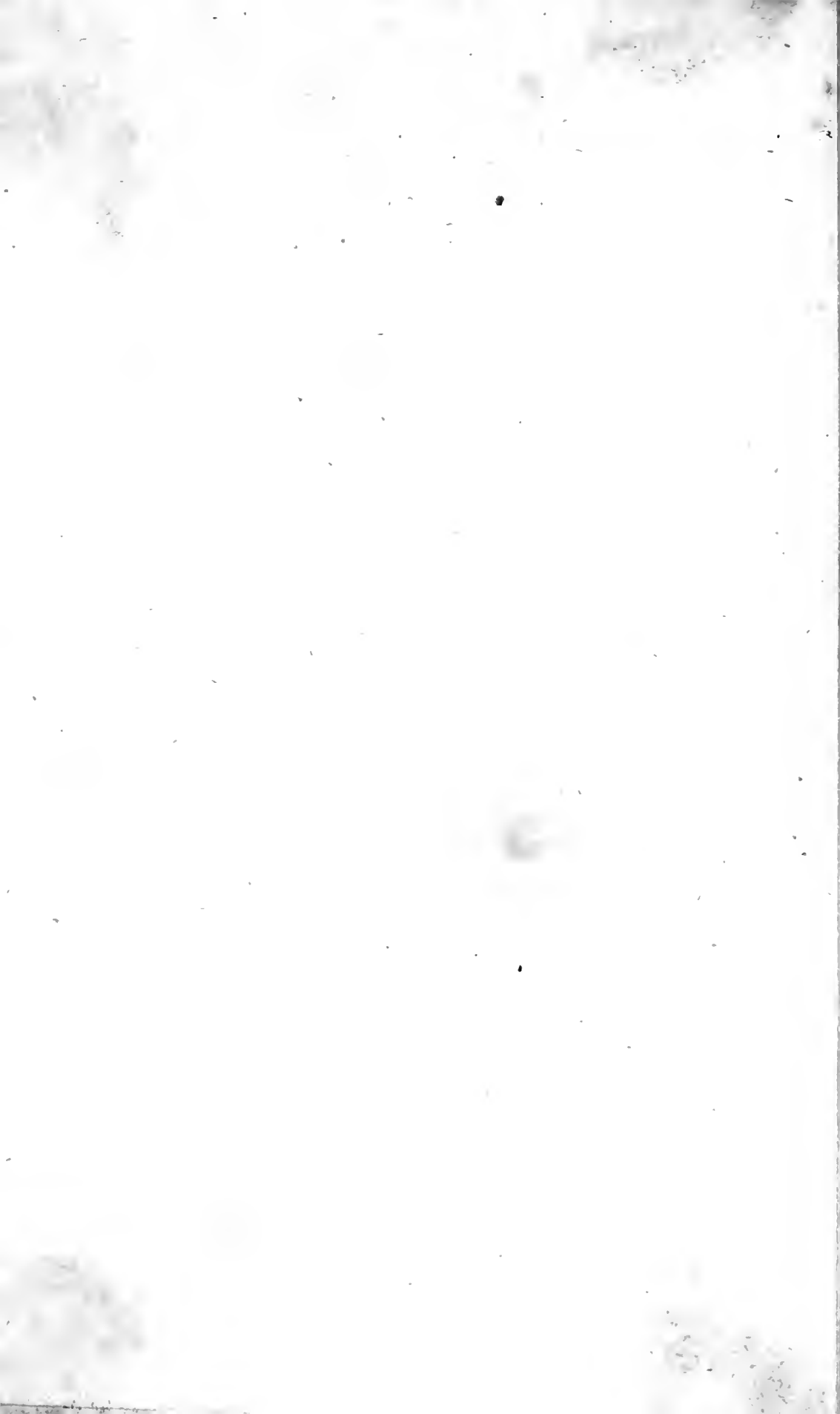


Bibliothèque

ÉCOLE LIBRE

S. Joseph de Lille

26



ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

AVIS.

Le titre de ce volume sera donné à la fin du dernier Numéro, avec la Table de tous les articles.

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

RECUEIL PÉRIODIQUE

DESTINÉ A FAIRE CONNAÎTRE TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT DE
PREUVES ET DE DÉCOUVERTES EN FAVEUR DU CHRISTIANISME ;

Par une Société

DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS ;

SOUS LA DIRECTION

DE M. A. BONNETTY,

Membre de la Société Asiatique de Paris.

HUITIÈME ANNÉE.

(Nouvelle Série.)

TOME XV.

PARIS,

À la Burean des Annales de Philosophie Chrétienne,

Rue St.-Guillaume, n° 24, Faub. St.-Germain.

—
1837.



Errata du quinzième volume.

- N° 86, p. 116, l. 1, note 2, *δειλοί*, lisez : *δελοί*.
p. 127, l. 17, *large tuyau*, lisez : *leger*.
p. 136, l. 16, *la vertu touche*, ajoutez : *la vertu seule*.
p. 144, l. 5, note 2, *Plaquet*, lisez : *Pluquet*.
Id. l. 10, *Id.* *dans Mandchoue*, lisez : *dans son anthologie*.
p. 146, l. 10, *la nature*, lisez : *sa nature*.
N° 89, p. 394, l. 2, *Erévak*, lisez : *Frévak*.
p. 398, l. 21, *Erévak*, lisez : *Frévak*.
-

PRIX DE LA COLLECTION DES ANNALES.

Les 12 premiers volumes, terminés par une *table générale*, coûtent 72 fr., au lieu de 120 fr.

Chacun des volumes suivans 8 fr. 50, pris au bureau.

L'abonnement par an, 20 fr.

N. B. Il faut être abonné pour avoir droit à la diminution de prix exprimée ci-dessus.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE QUINZIÈME VOLUME.

N° 85.

Analyse d'un ouvrage inédit du <i>P. Prémare</i> , sur les vestiges des principaux dogmes chrétiens que l'on retrouve dans les livres chinois (1 ^{er} article), par M. l'abbé SIONNET.	7
Dictionnaire de diplomatique, ou Cours philologique et historique d'antiquités civiles et ecclésiastiques (4 ^e article), par M. A. BONNETTY.	25
Sur l'antiquité de la Bactriane, et sur la patrie d'Abraham, par M. le marquis de FORTIA D'URBAN.	55
Vérité catholique, ou vue générale de la religion considérée dans son histoire et sa doctrine, par M. Nault, ancien procureur-général à Dijon, par M. S. FOISSET.	60
Les Voix intérieures, de <i>Victor Hugo</i> , par M. X.	70
Bibliographie.	85

N° 86.

Des Anges et de la création primitive, par M. le baron A. GUIBAUD.	85
Recherches administratives statistiques et morales sur les enfans trouvés, sur les enfans naturels et les orphelins; de l'abbé A. M. Gaillard, par M. DULAC-MONTVERT.	95
De l'unité d'origine des races humaines du D. Wiseman, par M. BONNETTY.	114
Lithographie représentant le système de l'angle facial de Camper, et la configuration des crânes de Blumenbach.	120
Analyse d'un ouvrage inédit du <i>P. Prémare</i> , sur les vestiges des principaux dogmes chrétiens que l'on retrouve dans les livres chinois (2 ^e article). Unité de Dieu, par M. A. BONNETTY.	154
Trésors de l'éloquence, ou Témoignages unanimes rendus à la religion par les écrivains de tous les temps, par M. J. JAQUEMET.	155
A nos abonnés.	165
NOUVELLES ET MÉLANGES. Travaux littéraires des missionnaires français.	164
Bibliographie.	<i>id.</i>

N° 87.

Coup d'œil sur la généalogie des lois sociales et des connaissances humaines, par M. G. G. LAFONT-GOURY.	165
Le quaternaire du nom de Dieu constaté, encore aujourd'hui, dans presque toutes les langues de l'univers, par M. A. MADROLLE.	182
De la grande réforme tentée par Savonarolle pour s'opposer aux envahissemens du paganisme dans les arts, les lettres et la société chrétienne (1 ^{er} article), par A. F. RIO.	189
Dictionnaire de diplomatique, ou cours philologique et historique d'antiquités civiles et ecclésiastiques (5 ^e art.), par M. A. BONNETTY.	209
Histoire et tableau de l'univers, par J.-F. Daniélo, par M. A. BONNETTY.	229
NOUVELLES ET MÉLANGES. Preuves de l'accroissement de la chaleur dans l'intérieur de la terre. — Expériences sur la substance des toiles qui enveloppent les momies. — Explication d'inscriptions nubiennes. — Introduction du christianisme en Abyssinie et en Nubie. — Progrès de l'étude de la langue chinoise. — Etude des langues orientales. — Édition d'un évangile écrit en slave. — Hindous habitant sur les arbres et se nourrissant de chair humaine.	258
Bibliographie.	241

N° 88.

Du plateau culminant du monde, ou du plateau de Pamer et de ses quatre fleuves, considéré comme étant le lieu de l'Eden et du Mont Mérou des Indiens, par M. le Che ^r DE PARAVEY.	245
Concordance des traditions des différens peuples avec les faits racontés dans la Bible (2 ^e article), par M. A. BONNETTY.	251
Dictionnaire de diplomatique, ou cours philologique et historique d'antiquités civiles et ecclésiastiques (6 ^e art.); par M. A. BONNETTY.	266
Histoire du pape Grégoire VII et de son siècle, d'après les monumens originaux, par J. Voigt, professeur à l'université de Hall, par M CH. AUDLEY (1 ^{er} art.).	286
De la grande réforme tentée par Savonarole pour s'opposer aux envahissemens du Paganisme dans les arts, les lettres et la société chrétienne (2 ^e article), par M. A. RIO.	303
Gravure donnant le portrait de Savonarole.	318
NOUVELLES ET MÉLANGES. L'inscription de Rosette à la Bibliothèque royale. — Lettre de monseigneur l'évêque de Nevers à son clergé sur la recherche des monumens historiques de son diocèse. — Voyage du capitaine Dumont d'Urville à la découverte du pôle sud. — Instructions de l'Académie pour la recherche des preuves du déluge universel. — Formation d'un sixième continent.	319
Bibliographie.	323

N° 89.

Analyse d'un ouvrage inédit du P. Prémare, sur les vestiges des principaux dogmes chrétiens que l'on retrouvédans les livres chinois (5 ^e article); de la Trinité, par M. l'abbé SIONNET.	325
Dictionnaire de diplomatique, ou cours philologique et historique d'antiquités civiles et ecclésiastiques (7 ^e art), par M. A. BONNETTY.	337
Lettre de M. Bautain à Mgr. Lepappe de Trevern, évêque de Strasbourg, laquelle met fin à toutes les discussions qui s'étaient élevées sur la doctrine de M. Bautain.	354
Examen et réfutation de quelques doctrines panthéistes et matérialistes, par M. A. BONNETTY.	369
Identité du déluge d'Yao et de celui de la Bible, ou le patriarche Noé retrouvé dans l'empereur chinois <i>Ti-ko</i> ; par M. le chev. de PARAVEY (1 ^{er} article).	380
NOUVELLES ET MÉLANGES. Enseignement scientifique de la Sorbonne et du collège de France. — De l'université catholique de Louvain. — De l'Académie de Genève.	396
Bibliographie.	403

N° 80.

Examen de la philosophie de Bacon; ouvrage posthume du comte Joseph de Maistre, par M. A. COMBEGUILLES.	405
De l'état de la papauté et de son action à l'époque actuelle; par M. l'abbé LACORDAIRE.	423
Analyse de l'hisioire asiatique et de l'histoire grecque, de M. C.-J. Arbanère; par M. A. BONNETTY.	437
Monument hiéroglyphique rappelant le souvenir du déluge universel conservé chez les Aztèques du Mexique, par M. BONNETTY.	447
Compte-rendu; à nos abonnés, par M. A. BONNETTY.	467
Nécrologie des auteurs morts pendant le semestre.	474
Table générale des matières, des auteurs et des ouvrages.	478



7

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 85. — 31 Juillet 1837.

Traditions primitives.

ANALYSE D'UN OUVRAGE INÉDIT

DU P. PRÉMARE,

SUR LES VESTIGES DES PRINCIPAUX DOGMES CHRÉTIENS QUE L'ON
RETROUVE DANS LES LIVRES CHINOIS ¹.

Premier Article.

Nos lecteurs connaissent déjà, par l'article de M. Bonnetty, inséré dans le dernier Numéro des *Annales* ², l'importance des découvertes contenues dans l'ouvrage du père Prémare, que nous nous proposons d'analyser. Mais, avant d'entrer dans cette analyse, nous croyons qu'il ne sera pas inutile de faire connaître en peu de mots l'état de la question et l'autorité dont jouit le père Prémare parmi les savans; nous exposerons ensuite son système d'interprétation, d'après ce qu'il en dit dans l'*Introduction* placée en tête de son travail, et nous terminerons par quelques observations sur ce système et par une courte notice sur les *Kings* ou *livres sacrés*.

Etat de la question sur les traces de Christianisme trouvées en Orient.
— Autorité du P. Prémare.

Les établissemens des Européens dans les diverses contrées de l'Asie ayant, dans le siècle dernier, permis de connaître avec

¹ *Selecta quædam vestigia præcipuorum Christianæ Relligionis dogmatum ex antiquis Sinarum libris eruta*; manuscrit à la bibliothèque du roi.

² Voir l'article de *l'origine indienne que l'on veut donner au Christianisme*, inséré dans le n^o 84, tome xiv, p. 448.

plus de détail et de certitude les écrits religieux et philosophiques des anciens peuples qui les habitent, on découvrit avec étonnement que plusieurs de leurs préceptes et de leurs croyances avaient, avec la doctrine des Livres Saints, des traits d'analogie d'autant plus frappans qu'ils ne pouvaient être l'effet du hasard. Une telle découverte ne pouvait rester sans résultat. Les Missionnaires en profitèrent pour faciliter la conversion de ces peuples ¹, en leur montrant dans les livres qu'ils respectaient de nombreuses traces des vérités qu'on venait leur annoncer. Les incrédules s'en emparèrent pour traduire la religion en une création de l'esprit humain. Si ces dogmes (ceux de la Trinité, de la chute de l'homme, de la réparation future, de la création), ont-ils dit, ne peuvent se connaître que par l'enseignement divin, comment se rencontrent-ils chez des peuples qui n'ont *jamais* eu de relations avec celui qui en était l'unique dépositaire? L'existence simultanée de ces dogmes dans toutes les parties de l'univers n'est-elle pas une preuve de leur origine purement rationnelle?

Tout ce raisonnement est basé sur un faux supposé. Les Juifs, à partir du moment de leur dispersion, se sont trouvés en contact avec tous les peuples de la terre; or l'on ne peut citer aucune trace des dogmes mentionnés, dans des ouvrages antérieurs à l'époque où la Bible a pu être connue dans le pays où ces ouvrages ont été composés; d'ailleurs, la révélation primitive contenait la plupart de ces dogmes; c'était donc à la communication des livres sacrés ou du moins à la conservation de la révélation primitive, par la tradition, qu'il fallait, pour être logique, rapporter la source de ces vestiges de la vérité.

Les Missionnaires s'étaient prononcés en faveur de la conservation de ces croyances par la *tradition*, et, pour combattre leur principe, il fallait nier ou cette révélation primitive ou les traits d'analogie que l'on signalait. Le premier moyen ne fut employé que par les coryphées de la secte philosophique. Il ne

¹ « J'écris pour les missionnaires, dit le père Prémare dans l'ouvrage dont nous allons parler, déjà un peu familiarisés avec la littérature chinoise. S'ils comprennent bien la matière que je traite, et qu'ils conçoivent tout ce que notre opinion a de probable, il leur sera facile de convaincre les Chinois, et de les conduire à la foi. » P. 25 du *manuscrit*.

peut entrer dans mon plan de réponse à leurs objections. D'autres l'ont fait, et leurs écrits ont prouvé à tous que rien n'est plus certain que cette communication primitive faite à l'homme par la bonté du Dieu qui l'avait créé.

La négation des analogies signalées, plus commode en ce qu'elle dispensait d'en examiner les bases, d'en rechercher les causes, et d'arriver par là à une conséquence que l'on redoutait, fut plus généralement adoptée. surtout par ceux que des études spéciales ne mettaient pas à même de lire les originaux; et c'était à cette époque l'immense majorité des savans. Mais cette négation était une injustice, car elle traduisait en ignorans ou en trompeurs « des hommes respectables, » qui n'étaient pas moins distingués par leur science que par leur probité. On eût mieux fait d'examiner les textes sur lesquels reposaient leurs assertions, et de voir si ces textes n'étaient pas susceptibles d'interprétations plus naturelles que celles qu'ils proposaient. C'est ce que peu de personnes pouvaient essayer à cette époque, et ce qui a été fait depuis, de manière à justifier complètement le père Prémare et ses compagnons des allégations injustes dont ils avaient été l'objet. On a reconnu, en lisant sans préjugés ces mêmes livres, qu'ils contenaient en effet des vestiges nombreux des doctrines nées dans l'Occident ¹. »

L'ouvrage du père Prémare, auquel M. Remusat faisait allusion dans les paroles que nous venons de citer, est consacré à faire connaître les principaux *de ces vestiges* conservés dans les livres chinois, et à expliquer leur présence au milieu de ce peuple reculé dans la profondeur de l'Orient. Cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque royale de Paris, forme un volume, écrit sur papier chinois, de 654 pages, dont 527 sont consacrées *au texte*, et les autres aux *citations en caractères originaux* et à quelques explications supplémentaires. Il est en latin, et écrit tout entier de la main du père Prémare. Outre l'intérêt qui s'attache à ces recherches, quant à leur fond, ce savant Père y a répandu ce genre de mérite dans lequel il excellait ², celui d'ex-

¹ Abel Remusat, *Nouveaux Mélanges asiatiques, Vie de Prémare*, t. II, p. 267.

² Nous n'en voulons pour preuve que sa *Notitia linguæ sinicæ*.

pliquer un grand nombre de caractères qui ne se trouvent pas dans les dictionnaires composés par les Européens, ou qui ont été expliqués d'une manière inexacte par les lexicographes chinois eux-mêmes.

On ne peut disconvenir que cette partie de son travail ne mérite toute l'attention des philologues, quelle que soit l'opinion qu'ils adoptent au sujet de quelques-unes de ces rectifications; et il est à désirer qu'une impression complète des *Selecta vestigia* mette tous les savans à même de puiser dans cette source féconde pour l'intelligence de la langue chinoise. Quant à nous, c'est avec regret qu'en raison de la spécialité des matières que nous traitons, nous nous verrons obligés de glisser rapidement sur ces pages entièrement consacrées à l'analyse, à la décomposition et à l'explication d'un grand nombre de caractères de la plus haute importance. Nous ne pourrons donc appuyer que sur les vestiges qui se trouvent énoncés par les Chinois eux-mêmes; mais comme ces vestiges sont nombreux et précis, il nous importe de faire connaître l'autorité scientifique de celui qui a eu le mérite de les rassembler en aussi grand nombre.

Le père Prémare, le plus savant philologue, avec le père Gaubil¹, qu'aient produit les jésuites de Chine, après avoir achevé cet ouvrage, a passé, comme on le voit par les dates portées sur son manuscrit. 15 ans d'une vie laborieuse (de 1712 à 1725) à le corriger et à le revoir. Le produit d'un travail si consciencieux ne pouvait qu'être inattaquable dans ses bases. Aussi le père Gaubil, qui l'avait examiné avec attention, et dont l'esprit positif aimait peu les conjectures, reconnut-il la vérité de tous les faits signalés par le docte écrivain.

«Vous ne me dites rien, écrivait-il à un des savans de Paris, du système des PP. Bouvet et Prémare; vous ne devez pas craindre de m'en parler, je commence à être au fait, et je vous dirai d'abord que de part et d'autre on a manqué un peu de bonne critique et de connaissance de l'antiquité². Il me paraît que ceux qui ont attaqué les PP. Prémare et Bouvet, n'ont pas

¹ Abel Rémusat, *Nouv. Mélang.*, tome II, p. 262.—263.

² Les défauts, dont parle ici le père Gaubil, et plus bas M. Rémusat, ont rapport à la négation de l'existence réelle de quelques-uns des premiers empereurs de la Chine; nous en parlerons plus bas.

» été bien au fait des vestiges de religion qui se trouvent parmi les
 » anciens peuples, ni de ce qu'on appelle *Hiéroglyphes*; il me paraît
 » aussi qu'on ne saurait nier des vestiges de l'Incarnation, de la
 » Trinité, et pour le moins aussi clairs que ceux que les saints
 » Pères ont trouvés dans les écrits des Romains, Gaulois, Grecs,
 » Indiens, Egyptiens, etc.; il me paraît encore que ces vérités ne
 » se tirent nullement du principe que les *Kings* soient des livres
 » révélés ¹. »

Un autre juge compétent, M. Abel Remusat, ne craignait point de dire après un semblable examen : « Les faits recueillis
 » par le père Prémare sont exacts, et sa manière de les expliquer
 » se ressent seule de l'influence sous laquelle il avait entrepris
 » ses recherches ². » Précédemment, au commencement de son
 mémoire sur *Lao-tseu*, ce savant auteur avait dit : « Plusieurs
 » missionnaires des plus versés dans les antiquités Chinoises,
 » les PP. Prémare, Fouquet, Bouvet, ont été frappés en ren-
 » contrant dans les plus anciens livres Chinois, des idées qui
 » leur ont paru avoir la plus étonnante conformité avec quel-
 » ques-uns des dogmes du Christianisme. Ils ont eu recours, pour
 » expliquer cette conformité, à des suppositions qui ont paru un
 » peu hasardées. J'ai pensé qu'un tel fait méritait d'être vérifié,
 » et après en avoir reconnu l'exactitude, je me suis livré pour
 » l'expliquer à des considérations que je crois de nature à être
 » avouées par la critique ³. »

M. Abel Remusat pensa devoir rapporter à la *théologie orientale*, dont l'existence en dehors de la révélation me semble chose plus que problématique, ce que le Père Prémare a cru devoir attribuer à cette *révélation même*, conservée par la tradition ou l'*enseignement des patriarches*. Nous nous abstenons de prononcer entre ces doctes adversaires. Sûrs désormais de la vérité des faits qui nous ont été garantis par le témoignage des hommes les plus compétens, nous nous contenterons de les exposer en simple his-

¹ Lettre écrite de Pé-king le 5 novembre 1725, et conservée dans la bibliothèque des pères Jésuites de Paris. — Le père Prémare avait achevé la dernière révision de son ouvrage, le 21 mai de cette même année. *Manusc.*, p. 330.

² Abel Remusat, *Nouv. Mélang.*, page 268.

³ *Mémoire sur Luo-tseu*, pages 1, 2. Paris 1825.

torien , les puisant avec une scrupuleuse fidélité dans l'ouvrage du père Prémare. Nous ne nous permettrons qu'une seule infidélité, si toutefois notre conduite peut mériter une telle qualification ¹. Le savant Jésuite s'adressant à ses confrères les missionnaires, a écrit ses recherches dans ce latin de l'école un peu repoussant pour la forme , mais toujours facile à comprendre et propre dans son expression. Ce vêtement étranger eût pu déguiser pour quelques-uns de nos lecteurs , la pensée qu'il était destiné à recouvrir : nous avons donc cru devoir l'écarter, en lui substituant un français calqué sur le latin , que nous pourrions d'ailleurs citer en note, toutes les fois que le sujet nous paraîtra le mériter.

Du système d'interprétation du père Prémare.

Le système d'interprétation du père Prémare , système dont on s'est fréquemment servi sans le comprendre et en le dénaturant pour décrier des recherches qui méritent toute l'attention des savans, doit nous arrêter quelques instans. Il dénote , au jugement de M. Remusat, *une vaste érudition* ² et une profonde connaissance des ouvrages philosophiques des Chinois; on nous pardonnera donc les détails dans lesquels nous allons entrer, et que nous ne pouvions d'ailleurs omettre, puisque l'exposition de ce système forme le fond de l'*Introduction* placée par le père Prémare en tête de ses *Vestigia Selecta*.

Les premiers rois ou princes mentionnés dans les annales chinoises, sont représentés d'après la tradition comme étant *nés d'une Vierge par l'opération céleste* ; à tous on attribue la *pacification du ciel et de la terre* ; à tous on donne des épithètes qui ne peuvent convenir qu'au *Saint par excellence*, au *Réparateur du monde* ³; à quelques-uns on attribue la *création de l'homme* ⁴, et à d'autres

¹ Nous avons aussi interverti (mais seulement en analysant l'*Introduction* dont la substance se trouve tout entière dans ce premier article) l'ordre des matières, afin de faire mieux sentir à un lecteur européen la liaison des idées et la force des argumens. Le P. Prémare nous apprend qu'il l'eût fait lui-même, s'il eût destiné son ouvrage aux savans de l'Occident.

² *Mélanges*, tome II, p. 268.

³ Tien-jin, Chin-jin, Tsée, Tien-tsée, etc.

⁴ *Niu-oua*, dit un auteur chinois cité par Prémare, page 271, prit de

une partie des merveilles qui, d'après les prophètes, devaient accompagner ou suivre la naissance de l'homme Dieu ¹.

La singularité de ces récits avait frappé les Chinois eux-mêmes, et le philosophe *Yang-tsee* ², qui vivait au commencement des *Han* (202 ans avant J.-C.), n'avait pas craint de dire en les examinant ³ : « Les faits de la haute antiquité ont péri; qui oserait désormais les écrire? qui pourrait dire si ceux des trois » *Hoangs* sont réels ou non; si les actions des cinq *Ti* ont été » accomplies, ou si ce sont de purs songes; si l'histoire des trois » *Vang* ⁴ est vraie ou mensongère? A peine sur cent mille circonstances en connaissons-nous une seule avec certitude, tant » sont innombrables les années et les jours qui se sont écoulés » depuis cette haute antiquité. »

Le père Prémare, qui savait de plus l'analogie que ces faits offraient avec ceux des livres saints, crut pouvoir en conclure que ces rois n'étaient pas des êtres réels, mais des *figures* et des *images* ⁵.

Pour appuyer cette conséquence, il fait remarquer ⁶ « que tous les *Kings* se rapportent à l'*Y*, comme les ruisseaux à leur source, et les branches d'un arbre à un même tronc ⁷; que des Lettrés, cités dans le *Tcheou-y-tsuen-chu*, vont même jus-

la terre jaune, et en forma l'homme, puis il régna sur la terre au moyen du bois.

¹ Voir par exemple ce que nous avons cité du *Chi-king* sur *Heou-tsi* dans l'article sur l'époque de l'entrée des Juifs en Chine, n° 82, tome XIV, page 232.

² Nous avertissons que dans la transcription des noms propres nous reproduisons l'orthographe du P. Prémare.

³ Le père Prémare cite le texte de cet auteur, p. 8 de son manuscrit.

⁴ Le père Prémare fait remarquer sur ce passage, que l'histoire des trois *Vang* est le sujet du *Chou-king*, et que cependant personne n'a accusé *Yang-tsee* à l'occasion de ce qu'il dit ici, de manquer au respect dû à ce livre sacré.

⁵ C'est ce que dit aussi *Licou-tao-yuen*, cité ci-après, pag. 17.

⁶ Je commencerai et terminerai par des guillemets tout ce que j'é citerai textuellement du père Prémare. Les citations des auteurs chinois seront accompagnées de guillemets au commencement de chaque ligne.

⁷ Ce sont les expressions mêmes de *Tehu-hi*, de *Tchin-tsee*, du *Ta-hio-yen-y*, de *Lin-y-yuen* etc.

qu'à dire : « Il n'est aucune doctrine supérieure à celle de l'*Y*, aucun livre plus ancien que l'*Y*. Quand les hommes d'aujourd'hui veulent traiter de la doctrine du *Chi-king* et du *Chou-king*, si leurs explications ne sortent point de l'*Y-king*, comme d'une racine féconde, ils ne savent point en quoi consiste la doctrine ; ils ne peuvent savoir si elle existe dans le *Chi* ou le *Chou*. » Or, l'*Y-king* lui-même, comme nous l'apprend *Tchu-hi*¹, « ne contient que des *métaphores*, des *symboles*, et des *paraboles*, » parce que, selon la remarque de *Licou-ell-tchi* : « La suprême Raison n'a pas de figure : elle ne peut donc être connue qu'au moyen d'*énigmes*². La suprême Sagesse ne peut être exprimée par des paroles ; il n'est donc possible d'en parler qu'au moyen d'*images* et de *symboles*³. » Par une conséquence nécessaire, ce serait tomber dans l'absurde, que de prendre à la lettre ce qui s'y trouve rapporté. Si l'on veut comprendre les *Kings*, dit toujours le père Prémare, il faut donc s'efforcer de pénétrer les vérités qui voilent ces figures. Mais à qui s'adresser pour en avoir l'intelligence ? « Les Chinois déclarent, à l'unanimité, que la clef en est presque perdue depuis de longs siècles⁴ : « Avec Confucius, a dit *Ngheou-yang-sieou*, s'affaiblit la doctrine des *Kings* ; elle s'éteignit entièrement par les guerres qui la suivirent et l'incendie des livres⁵. » Et ailleurs : « Depuis la mort de Confucius, on a perdu presque entièrement la tradition des six *Kings*. L'explication de chaque livre diffère dans chaque école, et l'on ne peut dire jusqu'à quel point vont ces différences. »

En effet « les soixante-et-douze disciples⁶, dit *Tchin-tsiao*, en-

¹ *Manusc.* p. 16.

² S. Paul nous apprend aussi qu'ici-bas nous ne voyons la vérité qu'au travers d'un *miroir*, et comme par *énigme*. *Videmus nunc per speculum in ænigmate*. I *aux Corinth.*, ch. XIII, v. 12.

³ *Manusc.* p. 17.

⁴ *Manusc.* p. 6. Veræ King doctrinæ cognitio penitus amissa est apud Sinas. Id uno ore fatentur authores omnes quos hactenùs legere potui, qui que hanc materiam tractarunt.

⁵ *Manusc.* p. 7.

⁶ *Manusc.* p. 6. Cet auteur n'aurait-il pas eu connaissance des 72 disciples de Jésus-Christ. Arnobe nous apprend, au livre II *contre les*

» tendirent également Confucius, et cependant, après la mort de
 » leur maître, ils ne purent s'accorder entre eux touchant la doc-
 » trine qu'il avait annoncée. Les disciples de ces disciples s'écar-
 » tèrent encore davantage de la vraie doctrine. C'est donc
 » adhérer à une tradition incertaine et pleine de contradictions
 » que de croire à leur enseignement. » Aussi est-ce un adage
 populaire que le suivant : « Ajoutez beaucoup de foi aux textes
 » des *Kings*, mais peu aux paroles des interprètes ¹. »

La conséquence que déduit d'abord de tout cela le père Prémare, c'est que « il fallait abandonner ces *commentateurs*, et s'efforcer d'éviter les erreurs dans lesquelles ils étaient tombés. Le *Chou-ven-tchang-tsien* en attribuait une partie à ce que ces interprètes « avaient pris les caractères d'un âge postérieur, et en » avaient fixé le sens d'après les auteurs modernes, sans avoir » égard aux anciennes formes de l'écriture et du langage qui pou- » vaient leur en faire connaître la vraie signification ; de sorte que » leurs explications ressemblent aux songes d'un malade ². »

Le père Prémare prit une marche tout opposée ; « il s'efforça, par l'analyse des caractères, de pénétrer le sens que l'anti- quité avait voulu y renfermer, » et pour mieux arriver à cette intelligence, il adopta « la règle fournie par l'*Y-king*, d'expli- quer *spirituellement* et *divinement* tout ce qui se trouvait dans les *Kings* ³. »

L'application de ce double principe le fit bientôt arriver à des conséquences exposées dans l'ouvrage que nous analysons,

Gentils, que l'évangile était connu des *Seres* ou *Chinois* dès les premiers siècles de notre ère, et l'inscription de Si-gan-fou ne peut laisser de doute sur sa traduction en langue chinoise dès le septième. Voir la traduction de cette *inscription*, dans le t. XII, p. 147 et 185 des *Annales*.

¹ *Manusc.* p. 15. Plurimum crede textibus King, parum verò interpre- tum verbis.

² *Manusc.* p. 13. Dictionarium *Chou-ven-tchang-tsien* ait : Litterati qui fuerunt antè nos assumpserunt posterioris ætatis litteras, et in earum ex- plicatione phrasiumque sensu modernos authores secuti sunt, nec atten- derunt ad antiquam scribendi et loquendi formam, ut indè verum sensum elicerent ; quare quidquid dicunt est velut ægri somnia.

³ Hæc viâ libri *King* spiritualiter ac divinè explicantur, *Chin ell ming tchi*, quæ est regula in ipso *Y-king* proposita. *Manusc.*, p. 19.

et qui lui semblèrent prouver que les *Kings* ¹ « n'ont qu'un seul objet, *l'homme saint* et divin, le *Dieu-homme*; qu'ils racontent ses vertus, ses mérites, ses bienfaits, ses mystères, sa loi sainte, son royaume, sa gloire et même ses souffrances, d'une manière obscure pour les Chinois qui ont perdu les explications données par les premiers inventeurs des symboles, mais claire et facile pour ceux qui connaissent dans le Christ la réalité de toutes ces figures. Cette explication résolvait à ses yeux toutes les difficultés, et faisait évanouir toutes les contradictions dont les *Kings* sont remplis. » Elle tendait, il est vrai, à faire considérer ces livres comme renfermant la *doctrine céleste*; mais bien loin de rejeter cette conséquence, le P. Prémare la regardait comme le plus précieux résultat de ses recherches ², et il en voyait une preuve incontestable dans « les vestiges nombreux des dogmes révélés, contenus dans ces livres dont la haute antiquité est à l'abri de tout soupçon, vestiges qui ne peuvent y avoir été insérés que par des hommes possédant la vérité. Or quels pouvaient-ils être, sinon les patriarches? Ces vestiges se trouvent consignés dans les symboles constitutifs des caractères; ils appartiennent donc à l'inventeur des hiéroglyphes. Or leur inventeur est l'auteur de l'*Y-king*, *Fou-hi*, le même qu'*Henoc*, comme le P. Bouvet l'a démontré ³. Le saint patriarche a donc pu y figurer les dogmes de notre foi et leur présence dans les livres chinois n'a rien qui puisse nous étonner. »

Observations sur le système du P. Prémare.

Nous croyons devoir rappeler qu'il faut distinguer soigneusement les faits rassemblés par le P. Prémare, des explications qu'il en propose; car les premiers sont certains, tandis qu'il répugne au premier abord, il faut en convenir, de ne voir dans les premiers empereurs mentionnés dans les annales

¹ *Manuscrit*, page 19.

² Il écrivait à Fourmont: « la fin ultérieure et dernière à laquelle je consacre tous mes écrits, c'est de faire en sorte, si je puis, que toute la terre sache que la religion chrétienne est aussi ancienne que le monde, » et que le *Dieu-homme* a été très-certainement connu par celui ou ceux qui ont inventé les hiéroglyphes de Chine, et composé les *Kings*. »

³ *Manusc.*, page 4.

chinois, que des êtres créés à plaisir, que de pures *figures*. A Dieu ne plaise cependant que nous prétendions que ce soit à la légère que le docte missionnaire ait avancé une telle opinion; il ne s'y est au contraire déterminé qu'après une étude approfondie des antiquités de la Chine, que sur l'autorité des critiques chinois eux-mêmes.

Les *Kings* et les *Sse-chou*, uniques sources pour les premiers tems de l'histoire chinoise, ignorent complètement ces rois, que le P. Prémare ne veut admettre que comme *figures*. *Lie-tsee*, *Tchouang-tsee* et *Lu-pou-oucy*, sont les premiers auteurs qui en parlent. Ils ont donc puisé ce qu'ils en racontent ou dans leur propre imagination ou dans des traditions étrangères à cet empire. Des Lettrés du premier ordre s'étaient prononcés pour la première de ces suppositions : « les ouvrages de *Tchouang-tsee* » et de *Lie-tsee*, dit *Lieou-tao-yuen*, ne contiennent que des *énigmes* » et des *fables*. Les lettrés qui ont vécu sous les *Tsin* et les *Han* » prenant leurs récits à la lettre nous parlent à l'envi des trois » *Hoang* et des cinq *Ti*. Ils n'ont pas remarqué que jamais ces » rois n'ont existé dans l'antiquité ¹. » L'ancien philosophe *Yang-tsee* dont nous avons précédemment cité les paroles ², disait la même chose. Le père Prémare se crut autorisé à penser comme eux. Pour moi, qui crois à l'existence réelle de ces premiers rois, je préférerais adhérer à la seconde de ces suppositions, frappé que je suis de l'analogie qu'offre l'histoire et le nom de ces empereurs avec ceux de certains patriarches de la Bible.

Cette analogie avait déjà été signalée par les jésuites du siècle dernier, et de nos jours M. de Paravey en a donné des preuves nouvelles ³, que trouveront très-plausibles tous ceux

¹ *Manuscrit*, page 18. *Lieou-tao-yuen* ait : « Opera *Tchouang-tsee* et *Lie-tsee* nil habent præter ænigmata et fabulas. Litterati sub dynastiis *Tsin* et *Han* eorum dicta sumentes ad litteram multa studiosè prædicant de tribus *Hoang* et de quinque *Ti*, nec animadvertunt ejusmodi reges in antiquitate totà nusquam extitisse.

² *Ci-dessus*, pag. 13.

³ Voir l'*introduction* de son *Essai sur l'origine unique et hiéroglyphique des lettres*, et encore plus les *Annales de philosophie*, tomes ix, page 475, et xii, page 134. Nous regrettons que ce docte écrivain n'ait pas encore fait

qui, sans se laisser effrayer par les conséquences que l'on tire de ce fait, voudront les examiner avec attention. Il me semble donc que les Chinois en recevant la Bible en ont agi avec elle comme en agissent habituellement les peuples d'une critique peu avancée, lorsqu'ils ont communication d'une histoire remontant au-delà de leur époque historique. Ils en ont profité pour allonger leurs annales et les embellir de quelques faits curieux ¹, peut être aussi pour donner à leurs traditions une base chronologique dont elles avaient manqué jusqu'alors ². C'est ainsi que pendant le moyen-âge nos pères voulurent se créer une origine latine ou troyenne, à l'aide des historiens de Rome et de la Grèce; et qu'un peu auparavant les Japonais avaient pris les annales de la Chine et les avaient adaptées à leur pays au moyen de légères altérations dans les noms propres et dans les récits.

Courte notice des Kings.

Que l'on adopte ou que l'on rejette cette explication, il n'en restera pas moins certain, après la lecture des témoignages que nous allons citer, que de nombreux vestiges de nos dogmes sont contenus dans les livres chinois. Ces vestiges, soit que l'on croie devoir les attribuer à la révélation primitive et à la tradition patriarchale, soit que l'on croie devoir les regarder comme des emprunts faits aux Livres Saints, sont *un fait incontestable* de la plus haute importance, et sur lequel nous appelons toute l'attention de nos lecteurs; il est peu d'objets qui la méritent davantage. Mais avant de les leur présenter, nous croyons devoir leur expliquer en peu de mots ce que sont ces *Kings* et ces *Sse-chou*, dont nous avons parlé si souvent, et desquels sont tirés un grand nombre des passages que nous allons citer.

connaître au public quelques preuves qu'il nous a communiquées, et qui semblent les plus fortes de celles qu'il a rassemblées sur ce sujet.

¹ La famine de sept ans, la visite de *Mou-vang*, le soleil arrêté, le déluge de *Niu-oua*, etc. Voy. le t. xiv des *Annales*, p. 232 et suiv.

² Le développement de ce point de vue, qui peut servir puissamment à fortifier l'opinion que nous émettons ici, devant trouver sa place naturelle dans notre *Examen de la chronologie chinoise* que nous traiterons un peu plus tard, nous devons nous abstenir d'en parler ici plus longuement.

Le mot *King* signifie chez les Chinois, un livre qui contient une doctrine émanée d'une source infallible et sans défaut, doctrine qui ne souffre aucun changement. Toutes les sectes chinoises ont leurs *Kings* ¹. Nous ne parlerons ici que de ceux de la *secte littéraire* ou *ju-kiou*, parce que se sont les seuls qui nous intéressent pour le moment.

« Cette secte en reconnaît six ² : 1° l'*Y*, 2° le *CHOU*, 3° le *CHI*, 4° le *LI*, 5° l'*YO*, 6° le *TCHUN-TSIEOU*. De ces six *Kings*, deux, le *Li* (*livre des rites*) et l'*Yo* (*livre de la musique*) ont péri; tout le monde en convient, avec *Meng-tsee*. On ne sait à quelle époque les *Kings* ont été composés. Ce que les auteurs modernes disent à ce sujet est gratuit et incohérent. Rien de plus facile que de réfuter leur opinion; mais aussi rien de plus difficile que d'en établir une plus solide et moins incertaine; car aucun auteur contemporain ne parle de ces livres ni de leurs auteurs. » Ils existaient certainement avant Confucius, qui ³, « selon ce que » rapporte l'histoire de la dynastie des *Soui* au ch. 27, après avoir » mis les six *Kings* en ordre convenable, pour faire bien saisir » la doctrine de *l'homme céleste* (*Thian-jin-tchi-tao*), composa en » 85 chapitres, les livres *Hoei* et *Sien*, et les laissa comme un » testament à la postérité, qui, selon ce qu'il prévoyait, devait » abandonner cette doctrine. » Ces livres, après avoir été en honneur sous *Kouang-vou*, et interprétés presque en entier par le célèbre *Tching-huen*, furent brûlés comme apocryphes par l'ordre d'*Yang-ti*, second roi de la dynastie *Soui*. La difficulté de les comprendre fut sans doute la véritable cause de cette proscription; car, selon que nous l'apprend *Hou-tchi-tang*, « ils » traitaient d'après les règles de l'*Y-king*, des choses passées et » futures, de la raison du visible et de l'invisible, matières qui ne » peuvent être comprises que par celui qui connaît la *loi éternelle*; » or depuis *Meng-tsee* jusqu'à nos jours, il y en a peu qui l'ont » connue. C'est pour cela que l'*Y-king* est si difficile à expliquer, » et donne lieu à tant de doutes. »

Ces destructions partielles et les interprétations arbitraires

¹ Gaubil. *Chronologie chinoise*, page 76.

² *Manuscrit*, pages 1—2.

³ *Manusc.*, page 10.

qui vinrent à plusieurs époques s'ajouter à l'incendie général, ordonné par *Chi-hoang-ti*, fit oublier peu à peu la vraie signification des *Kings*. Le texte même perdit sa pureté première, et son état de dégradation donna lieu à de nombreuses lacunes et à des interpolations peut-être aussi nombreuses.

« Lorsque *Chi-hoang-ti* ordonna de brûler les livres, dit » *Tsao-tang-po* ¹, il ne put les détruire entièrement; mais bientôt » il s'éleva des hommes menteurs, qui publièrent les rêves de » leur esprit sous le nom de Confucius, de peur que la postérité » ne les réfutât. Leur crime est plus grand que celui de *Chi-hoang-ti*. » « La doctrine de l'*Y-king* est sans doute profonde, dit *Sou-lao-suen*; mais la cause principale pour laquelle on l'ignore, » c'est que les Lettrés ont corrompu ce livre en y joignant leurs » idées. » « Une petite préface a vicié le *Chi-king*, s'écrie *Tchong-sun-king*, et les trois gloses ont détruit le *Tchun-tsieou*. » C'est pour cela que *Ngheou-yang-sieou* a écrit : « Je hais toutes ces gloses » qui corrompent le *Tchun-tsieou*. » « D'où vient, se demande *Liu-ta-kouei* ², que l'on ne connaît pas le vrai sens des six *Kings*? La » faute en est, répond-il, à ceux qui les ont corrompus en y insérant leurs erreurs. C'est ce qui est arrivé principalement au » *Tchun-tsieou* et le mal a commencé par les trois glossateurs. » Les Lettrés des âges suivans, marchant sur leurs traces, y ont » beaucoup ajouté de leur, et comme ils se contredisent entr'eux, » il n'est aucun moyen de mettre fin aux débats, et il est désormais impossible de discerner le sens du saint homme » (Confucius). »

« D'autres Lettrés chinois racontent du *Chi-king* ³, ce que *Liu-ta-kouei* dit spécialement du *Tchun-tsieou*, et la même remarque peut s'appliquer à tous les autres *Kings*. *Ngheou-yang-sieou* déclare ⁴ « qu'il y a de nombreuses lacunes dans l'*Y-king*. » Et rien n'est plus triste que ce qu'on raconte du *Chou-king*.

Cet ouvrage, qui contient les annales des premiers tems de la Chine, était primitivement composé, dit *Sse-ma-tsien*, de 3240 chapitres. Confucius en choisit 100 et rejeta les autres. Lors de

¹ *Manusc.*, page 11.

² *Manusc.*, page 12.

³ *Manusc.*, page 13.

⁴ *Manusc.*, page 12.

l'incendie des livres, un seul exemplaire de ces cent chapitres de choix, caché dans les murs de la maison de Confucius, échappa à la destruction. Mais lorsque, 80 ans après, le hasard le fit découvrir, il était en grande partie rongé par les vers et effacé par le tems. Il faut ajouter à tous ces malheurs qu'il était « écrit » en caractères antiques et inconnus, comme le dit, en rapportant » cette découverte, *Ngheou-yang-sieou*, qui ajoute : de sorte que » *Kong-nghan-koue* en rétablit environ la moitié en devinant, et » comme il put; le reste lui parut inextricable. »

« Quelque tems auparavant, un vieillard, nommé *Fou-ching*, récitait à ses disciples ce qu'il avait retenu du *Chou-king*. et qui allait jusqu'à 29 chapitres. *Ven-ti* qui monta sur le trône 170 ans avant Jésus-Christ, envoya vers ce vieillard des députés chargés de copier sous sa dictée tout ce qu'ils pourraient entendre; mais ce bon vieillard ne parlait que la langue de son pays, inconnue aux envoyés de l'empereur; il fallut donc que sa fille interprêtât ce qu'il disait. On écrivit, dans le caractère en usage à cette époque, les 29 chapitres ainsi recueillis. Sous la dynastie *Tsin* (après J.-C.); ce texte établi par *Kong-nghan-koue*, prévalut sur tous les autres qui étaient en grand nombre, et sous la dynastie des *Tang* on les transcrivit dans un caractère nouvellement inventé, parce que l'empereur *Ming-ti*, qui commença à régner 712 ans après Jésus-Christ, n'aimait pas les lettres anciennes. C'est sous cette forme que le *Chou-king* nous est parvenu. »

« ¹ Ce ne furent donc pas les *Kings* seuls qui éprouvèrent des altérations, mais aussi les caractères qui les exprimaient. « Le » roi *Hie*, dit *Tching-tsiao*, forma les caractères et les rangea en » six classes. On établit sous les *Han*, une école pour étudier les » caractères, et cependant il ne s'est pas trouvé un seul de tous » ceux qui se livrèrent à cette étude, qui soit parvenu à bien » connaître l'origine d'une seule lettre. » Le *Choue-ven*, dans un passage cité précédemment, donne la raison de cette ignorance.

• Il résulte de ce que nous venons de dire, que nous ne possédons plus les *Kings* dans leur pureté primitive. Notre notice ne fera donc pas connaître ce qu'ils étaient, mais l'état dans lequel ils sont parvenus jusqu'à nous.

¹ *Manusc.*, page 13.

» L'*Y-king* contient les 64 figures de *Fou-hi*, avec les deux textes d'explication attribués à *Ven-rang* et *Tcheou-kong*, puis les deux commentaires de Confucius, nommés *Touan* et *Siang*, auxquels on a ajouté des appendices qui jouissent de peu d'autorité. Nous reviendrons plus tard sur ce livre fameux.

» Le *Chou-king* comprend l'ancienne histoire de la Chine, en commençant à *Yao* et finissant à *Ping-rang*; on y trouve un chapitre concernant *Mou-kong*, prince de *Tsin*, qui monta sur le trône 659 ans avant Jésus-Christ. Nous avons ci-dessus fait connaître son histoire.

» Le *Chri-king* offre un recueil des chansons en usage dans les divers royaumes de la Chine; il contient 505 cantiques ou pièces de vers détachés, précédés d'une petite préface (*Siao-su*) destinée à en faire connaître le sujet, mais qui le corrompt et le déguise au jugement du père Prémare, se fondant sur l'autorité de *Tchong-sun-king*, dont nous avons naguère cité les paroles. Ce recueil a porté long-tems le nom de *Mao-chi*, parce que *Mao-kan* est celui qui le publia comme le véritable *Chi* de Confucius, 150 ans avant Jésus-Christ.

» Le *Tchun-tsiou* ou *printems et automne*, renferme les annales de la principauté de *Lou* à partir de l'an 712 avant Jésus-Christ, jusqu'à l'année 481 de la même ère. Nous avons vu combien ce livre a été maltraité, et l'état déplorable dans lequel il nous est parvenu.

» Les *Sse-chou* ou *quatre livres moraux*¹, ont été plus heureux. On désigne sous ce nom les ouvrages des quatre principaux disciples de Confucius, qui écrivirent les leçons qu'ils avaient reçues de lui, en s'appuyant presque continuellement des propres paroles de leur maître.

» Le premier est intitulé *Ta-hio* (ou *grande étude*); il roule tout entier sur la nécessité de se régler soi-même, avant de chercher à éclairer les peuples.

» Le second s'appelle *Tchong-yong* (invariable milieu); il traite principalement du *milieu*, c'est-à-dire de la vertu par excellence.

¹ Voyez Abel Rémusat, *Notice des quatre livres moraux*, en tête de son édition du *Tchong-yong*.

» Le troisième est le *Lun-ii*, discours qui ne renferme que des discours moraux et des apophthegmes.

» Le quatrième porte le nom de son auteur *Meng-tsee* ; il a le même objet que les trois autres, qu'il égale à lui seul par son étendue.

» Ces livres n'ont cependant pas été à l'abri des *insultes* des commentateurs. Leur sens aussi a été déguisé par des applications purement politiques & explications que donnèrent surtout ¹ les Lettrés de la dynastie *Tong*, et qui paraissent avoir pris naissance dans l'oubli où était tombée la véritable tradition ². Quoique les témoignages cités jusqu'à ce moment prouvent qu'il faille accorder peu de confiance aux *interpolateurs* chinois, cependant il ne faut pas les rejeter entièrement ; 1° parce qu'en suivant le sens des caractères, ils disent assez souvent la vérité, quoique probablement sans la comprendre ; 2° parce qu'ils peuvent nous aider à faire la *critique* des diverses opinions, et nous permettre de tirer le vrai du faux par la comparaison de leurs *décisions* contradictoires.

» Mais ceux qu'il faut surtout consulter sont *Lao-tsee*, *Tchouang-tsee*, *Kouan-yun-tsee*, *Lie-tsee*, *Hoai-nan-tsee*, *Sun-tsee*, et les autres savans qui peu de tems après les *Tsin* s'appliquèrent à éclaircir l'antiquité. Nous disons *surtout*, parce que plusieurs de ces philosophes, ont vécu avant Confucius et qu'aucun d'eux n'appartient à son école. Or, comme il est impossible que la vérité y soit restée concentrée, il doit être possible d'en trouver des vestiges en comparant avec l'enseignement des disciples de ce philosophe celui des écrivains qui ont puisé à une source différente. Ce motif doit aussi appeler l'attention, 1° sur les ouvrages qui se rapprochent des *Kings*, mais ne sont pas généralement admis à cause de l'obscurité qui enveloppe leur origine ; tels sont le *Tcheou-li*, l'*Y-li*, quelques chapitres du *Li-ki*, le *Chan-hai-king*, le dictionnaire *Ell-ya* ; 2° et sur quelques autres d'un ordre inférieur, tels que *Hiu-chi*, qui dans son *Cioué-ven* rapporte, au sujet de l'antiquité des choses que l'on chercherait vainement ailleurs ; c'est ce qu'il faut dire également de *Lu-pou-*

¹ *Manusc.*, p. 20.

² *Id.*, p. 21.

³ *Id.*, p. 22.

ouei et de son *Tchun-tsiou*, de *Lapi* et de son *Lou-sse*, de *Tchin-siao* et même de *Lieou-ell-tchi* qui a passé quatre-vingt-six ans à étudier les caractères. »

C'est en puisant dans ces divers auteurs, en comparant leurs sentimens, et en analysant les caractères anciens, que le père Prémare a recueilli tous les vestiges que nous allons citer dans notre analyse. Ce savant Jésuite prévoyait que quelques esprits superficiels verraient avec dédain de semblables recherches, mais il s'en console ¹ en pensant qu'il n'est que l'imitateur des saints docteurs de l'Eglise, qui ont relevé dans les écrits des philosophes païens, avec gloire pour eux et utilité pour les âmes, toutes les *traces de vérité* qui s'y rencontraient ; et il termine son introduction par les paroles du *Tao-te-king* d'une application facile, mais par trop mordante. « Les sages du premier ordre, dès qu'ils entendent la doctrine, l'adoptent ; ceux du moyen ordre l'entendent et s'en mettent peu en peine ; les hommes du dernier degré l'écoutent en haussant les épaules, et s'en moquent ; elle ne serait pas une vérité s'ils ne la méprisaient ; » car leur intelligence dégradée ne peut goûter et comprendre que l'erreur ; leur désapprobation est donc un titre de gloire.

L'abbé SIONNET,
De la société Asiatique de Paris.

¹ *Manusc.*, p. 23.



Archéologie.

DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE,
 OU
 COURS PHILOGIQUE ET HISTORIQUE
 D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Quatrième Article ¹.

SUIVE DE L'A.

ANNÉE. Rien de plus difficile, quand on lit les anciens auteurs profanes, et surtout les chartes et monumens ecclésiastiques et civils des écrivains chrétiens, que de déchiffrer les époques et les dates dont ils font mention. Pour y parvenir, il est nécessaire de savoir comment ils commençaient les années. Cette étude n'est pas facile; nous allons cependant essayer de donner quelques notions claires et précises, d'abord sur les années des différens peuples anciens, puis sur les diverses manières employées par les peuples modernes pour commencer l'année. Ici, pour plus de clarté, nous appliquerons nos remarques à chaque siècle en particulier.

Les *Juifs* distinguaient deux sortes d'années; l'année sacrée ou ecclésiastique, et l'année civile ou sabbatique. Ils commençaient la première à la nouvelle lune la plus proche de l'équinoxe du printemps, c'est-à-dire au mois de mars; et la seconde, à la nouvelle lune la plus voisine de l'équinoxe de l'automne, c'est-à-dire au mois de septembre. Scrupuleux sectateurs des observances de leurs pères, ils n'ont jamais varié sur ces objets.

L'année était *lunaire* ou de 354 jours, et les mois dont elle était composée (*voyez* Mois) étaient alternativement *caves* et

¹ Voir le 3^e article, dans le N^o 84, t. XIV, p. 441.

pleins, c'est-à-dire de 29 ou de 30 jours. Cette année était donc en retard de 11 jours sur l'année *solaire*; aussi tous les trois ans ils ajoutaient un mois de plus de 27 jours, pour réparer le retard.

Les *Égyptiens* connurent, dès la plus haute antiquité, la véritable longueur de l'année *solaire* pour leur climat, et les savans pensent ¹ qu'à une époque reculée, cette longueur était réellement de 365 jours et un quart. C'est pourquoi d'après les calculs du collège des prêtres, l'année *civile* était composée de 365 jours, divisés en 12 mois de 30 jours chacun, suivis de 5 jours *épagomènes* ou complémentaires. De cette division il résultait une rétrogradation d'un *quart* de jour à-peu-près, tous les ans, sur l'année *solaire*, c'est-à-dire, d'un jour entier tous les 4 ans. Les prêtres voulaient, dit-on, en laissant subsister cette rétrogradation, qui retardait, tous les 4 ans, le commencement de l'année civile et par conséquent toutes les fêtes, d'un jour, que tous les jours de l'année fussent successivement *sanctifiés*. Cela arrivait en effet dans l'espace de 1461 années de 365 jours, qui ont la même durée que 1460 années de 365 jours un quart. L'année de 365 jours, se nommait *année vague*, et l'autre *année fixe*. L'année *vague civile* fut en usage en Egypte jusqu'au règne d'Auguste ². Cet empereur arrêta l'année vague, la rendit fixe, attacha le 1^{er} du mois *thôt* (voir Mois) au 29 août de l'année Julienne, et admit l'intercalation bissextile au moyen d'un 6^e jour complémentaire, tous les 4 ans, mais inséré à la fin de la 3^e année de chaque période de 4 ans; de sorte que l'année Égyptienne commençait le 30 août Julien dans chacune des années bissextiles Juliennes.

La division de l'année Égyptienne, est encore en usage chez les *Coptes*.

Chez les *Chinois*, l'année *astronomique* a toujours commencé au solstice d'hiver; mais l'année *civile* a varié selon les dynasties. *Hoang-ti* et la dynastie *Hia*, la commençaient à la 5^e lune après le solstice; la dynastie *Chang*, à la 2^e lune; la dynastie *Tcheou*, au solstice même d'hiver ³. Leur année *civile*

¹ *Résumé complet de Chronologie*, par Champollion-Figeac, p. 140.

² On a dressé les tables de sa concordance avec l'année fixe.

³ *Mémoires concernant les Chinois*, etc. t. II, p. 159.

commence maintenant au mois de février; elle est composée de 12 mois lunaires, les uns de 29 jours, et les autres de 30. Tous les 5 ans, ils ajoutent un mois intercalaire qui forme leur année *embolismique*. L'année *solaire* ou *astronomique* est de 365 jours 6 heures, et chaque 4^e année elle est de 366 jours, comme notre année bissextile. Cet usage, qui est précisément ce que nous appelons l'année *Julienne*, a 2000 ans d'antiquité avant J.-C.

Les *Grecs* eurent d'abord une année *lunaire* de 354 jours, divisée en 12 mois, successivement *caves* et *pleins*, qui prenaient différens noms suivant les différens peuples; (*voyez* MOIS) mais, lorsqu'on se fut aperçu de la rétrogradation des fêtes de cette année lunaire, on consulta l'oracle pour y remédier celui-ci; répondit, de régler les mois sur la *lune*, et l'année sur le *soleil*; et c'est ce que l'on fit en intercalant *trois fois* dans l'espace de 8 ans, un mois de 30 jours. En effet 8 années *lunaires* ou de 354 jours avec trois mois de 30 jours, ou 90 jours, sont égales à 8 années *solaires* de 365 jours et un quart, ou à 2,922 jours. Par ce procédé ils ramenaient le premier jour, le premier mois, et la première année de chaque olympiade ou période de 4 ans, et surtout de 2 olympiades ou de 8 ans, vers la nouvelle lune qui suivait le solstice d'été, etc. Cette période s'appelait OCTAÉTÉRIDE. Les années de 15 mois s'appelaient *embolismiques*, et avaient par conséquent 384 jours. Au bout du cycle de 19 ans, introduit par Meton 435 ans avant J.-C., les nouvelles et pleines lunes se retrouvaient précisément aux mêmes dates. Au reste, tous les peuples de la Grèce n'étaient pas unanimes à se servir des mêmes époques pour l'intercalation des jours, et ne donnaient pas le même nom aux mois; voir pour complètement l'article MOIS.

Les *Romains* se servirent, dès les premiers tems, de l'année en usage chez les anciens peuples de l'Italie. Cette année commençait à mars ou à l'équinoxe du printems, et ne comprenait que 10 mois de 30 ou de 31 jours, qui faisaient un total de 304 jours. Numa réforma cette année, la fit commencer au mois de janvier, et la rendit *lunaire* ou de 355 jours; puis il la mit en rapport avec l'année *solaire*, en intercalant, tous les 4 ans,

¹ Id. p. 44.

22 jours la 2^e année; et 23 jours la 4^e année¹. Ce petit mois, placé après le mois de janvier, s'appelait *Mercedonius*. Il en résultait une série de 1465 jours pour ces 4 années, et cependant 4 années de 565 jours un quart ne font que 1461 jours. Il y avait donc une augmentation de 4 jours, ce qui, à la longue, bouleversa tous les calculs. Jules César y porta remède, aidé de Sosigène, astronome d'Alexandrie, et forma ce qu'on appelle la *réformation Julienne* ou *l'année Julienne*, dont on se sert encore. Voici en quoi elle consista. A son époque, c'est-à-dire l'an 708 de Rome ou 46^e avant J.-C., il fut vérifié que le commencement prochain de l'année précéderait de 67 jours, son jour véritable, en outre de l'intercalation de 23 jours que cette année devait encore subir. Jules César ordonna que les 67 jours formeraient deux mois intercalés entre novembre et décembre; ainsi l'année, qui finit avec le 23 de *Mercedonius*, laquelle fut la dernière avant la réformation Julienne, eut par là 15 mois y compris celui-ci, et 445 jours; on l'appela *l'année de confusion*. Puis, pour l'avenir, Jules César ordonna que l'on intercalerait un jour tous les 4 ans après le 24 février. C'est de cette époque que datent les *années bissextiles*, au moyen de l'addition d'un jour tous les 4 ans. On appelle ces années *bissextiles*, parce que l'on ajoutait ce jour après le 24 février, ou, selon le calcul romain, le *vi des calendes* de mars. Ce jour s'appelait le *second vi*, ou *bissextus*, *deux fois le sixième*. Le commencement de cette année réformée fut fixé à la nouvelle lune qui suit immédiatement le solstice d'hiver.—Jules César et ses successeurs usèrent de leur autorité pour faire adopter cette réformation par tous les peuples de l'empire; mais ils n'y réussirent pas entièrement, comme nous allons le voir, en parlant de l'année chez les chrétiens; mais avant, il faut observer qu'afin que la réformation de Jules César fût juste, il eût fallu que le cours du soleil fût de 565 jours et six heures, au lieu qu'il n'est que 565 jours 5 heures 49 minutes. Les 11 minutes d'excédant donnent 1 jour entier et 1 minute en 131 ans, ce qui fit avancer les équinoxes d'un jour. Dans la suite des tems, cette augmentation jeta encore la perturbation dans les calculs et les fêtes, qui ne s'accordaient

¹ *Résumé complet de Chronol.*, par Champollion-Figeac, p. 148.

plus avec les saisons. Au tems du pape Grégoire XIII, en 1582, cette augmentation était de 10 jours. Pour remédier à cet inconvénient, Grégoire XIII, éclairé par les observations astronomiques de Copernic et de Tichobrahé, et avec le secours de Louis Lilio, ordonna de retrancher 10 jours de l'année 1582, et pour l'avenir, il prescrivit la suppression de 5 jours intercalaires ou bissextiles dans l'espace de 402 ans, à compter de 1600 qui resta bissextile, mais à condition que les trois années séculaires suivantes 1700, 1800 et 1900, qui devaient être *bissextiles*, suivant le Calendrier Julien, resteraient années *communes*.

On appela *style nouveau* l'usage du Calendrier Grégorien perpétuel ainsi réglé, et *style ancien* l'emploi de l'ancien Calendrier.

Cette réforme admise tout d'abord par tous les catholiques, fut long-tems rejetée par les protestans; cependant elle avait un avantage si incontestable, qu'elle fut admise successivement en 1700, par les *protestans* de l'*Allemagne*, de la *Hollande*, du *Danemark* et de la *Suisse*, qui du 18 février passèrent au 1^{er} mars; en 1752, par les *Anglais* qui passèrent du 20 août au 1^{er} septembre; en 1753, par les Suédois, qui du 17 février passèrent au 1^{er} mars; enfin en 1777, tous les états protestans adoptèrent le *Calendrier Grégorien*.

L'*Eglise Grecque*, en haine de l'*Eglise de Rome*, n'a pas encore voulu adopter le nouveau style; elle est suivie en cela par les *Russes*, qui comptent en ce moment 12 jours de plus que nous.

Les *Mahométans* et les *Turcs* comptent leurs années à dater de l'*hégire*, ou fuite de Mahomet, obligé de sortir de la Mecque; on croit communément qu'elle eut lieu le 15 ou 16 juillet de l'année 622 de l'ère chrétienne. Cependant quelques écrivains Orientaux disent que cette fuite doit être placée au 3^e mois de la première année de l'*hégire*¹. Cette année est lunaire, de 12 mois alternativement caves et pleins, et forme un cycle de 30 ans, composé de 19 fois 364 jours, et 11 fois 355.

La *république française* avait aussi voulu avoir une année qui lui fût propre. Par décret de la Convention, cette année commença au 22 septembre 1792 à minuit, au moment de l'*Equi-*

¹ Voir un *Mémoire de M. Ideler*, lu à l'*Accadémie de Berlin*, le 5 octobre 1833.

noxe vrai ; elle fut composée, comme l'année Egyptienne, de 12 mois de 30 jours chacun ; puis à la fin de 5 ou 6 jours complémentaires, selon que l'année était bissextile ou commune, elle fut abolie par un sénatus-consulte, du 21 fructidor an 15 (1805), qui rétablit le Calendrier Grégorien, à compter du 1^{er} janvier 1806.

En Amérique chez les *Aztèques*, l'année civile était une année solaire de 365 jours, formée de 18 mois de 20 jours, auxquels ils ajoutaient 5 jours complémentaires, qu'ils appelaient *furtifs* ou *inutiles*. C'était la même division que l'année vague des Egyptiens ; ainsi leur année, comme celle de ces derniers, devait commencer, en 1461 ans, par tous les jours de l'année ; ils rectifiaient ce défaut en intercalant 15 jours tous les 52 ans. Leur année revenait alors au 9 janvier Grégorien, qui était celui du commencement normal de leur année ¹ ; ils appelaient cette année *compte du Soleil* ; ils avaient en outre une année rituelle ou sacrée, dite *compte de la Lune*, et qui était composée de 28 petites périodes de 15 jours ou demi-lunaisons ².

Chez les *Muyscas*, on comptait trois sortes d'années, l'année rurale de 12 et 15 lunaisons ; l'année des prêtres de 57 lunaisons et l'année vulgaire de 20 lunaisons ; les Muyscas connaissaient en outre des cycles de 185 lunes, ou 15 années, comme les Chinois et les Tibétains, et offraient un sacrifice séculaire correspondant aux *Indictions*, usitées du tems de Constantin ³.

Maintenant nous allons revenir à l'année telle qu'elle a été suivie ou divisée par les auteurs Chrétiens, et en suivre les différentes divisions dans la suite des siècles.

Commencement de l'année chez les peuples chrétiens.

Les premiers chrétiens, par vénération pour les principaux mystères de notre religion, ajoutèrent de nouvelles époques, comme le jour de la Résurrection, ou de Pâques ; celui de l'Incarnation, ou le 25 mars ; celui de la Nativité, ou le 25 décembre. Ajoutez que quelques-uns suivirent la manière des Romains, et d'autres celle des Grecs. Ainsi le 1^{er} septembre, le 1^{er} janvier,

¹ De Humboldt, *Vues des Cordillères*, etc., t. 1, 338, 11, 58.

² *Id.* t. II, p. 355.

³ *Id.*, t. II, p. 228, 254, 265.

le 25 décembre, le 25 mars et le jour de Pâques, furent autant de points fixes d'où l'on partit pour commencer l'année. Quelle source de confusion ! Pour débrouiller un peu ce chaos, il faut parcourir la suite des siècles, et les usages des différentes parties de l'Europe policée.

Il est probable que, dans les trois premiers siècles de l'Église, l'empire des Césars donnant le ton à une grande partie des provinces voisines de l'Italie, on y suivit le calcul romain. Je dis une grande partie, car nous avons des preuves que tous les pays conquis ne se soumirent pas aux calculs du vainqueur. Avant le concile de Nicée, les églises des Gaules, suivant le vénérable Bède, célébraient toujours la Pâque le 25 mars, et regardaient ce mois comme le premier de l'année ; aussi la commençaient-elles en effet par ce jour, conformément à la loi qui prescrivait aux Juifs de regarder comme le premier mois celui auquel ils solemnisaient cette grande fête.

La religion chrétienne, ayant vaincu l'idolâtrie, voulut s'en distinguer jusque dans le comput. Sans déranger sensiblement l'ordre des années, elle voulut partir d'un point qui rappelât, en commençant l'année, le commencement du grand œuvre de notre Rédemption. Cette pieuse intention s'accordait d'ailleurs avec l'usage de commencer *à novo sole*, sept jours avant l'année civile des Romains. Ce changement ne put se faire partout d'une manière invariable ; mais il était sûrement en vogue au 6^e siècle en Italie, puisque les hommes apostoliques que S. Grégoire envoya en Angleterre, en y établissant l'ère vulgaire, y fixèrent le commencement de l'année au jour de la naissance de Jésus-Christ.

Les Francs établis solidement dans les Gaules ne suivirent ni les errements, ni ceux du peuple qu'ils venaient de subjuguier. Il est plus que probable qu'ils conservèrent leur ancienne supputation. Cette nation belliqueuse ne comptait le premier jour de l'année que du jour même où elle pouvait ouvrir la campagne ; et active comme elle était, le premier mars était le jour du signal. Aussi Grégoire de Tours commence plus ordinairement l'année au mois de mars, qu'à Noël, ou au mois de janvier, comme faisaient les Romains. Le troisième concile d'Orléans, tenu l'an 528, compte le mois de mai pour le troisième

de l'année. Un manuscrit de la vie et des miracles de S. Marcel, premier évêque d'Embrun, prouve également qu'en France l'année commençait au mois de mars ¹.

Au 7^e siècle les Français firent indifféremment usage de ces deux époques, commençant l'année, tantôt au premier, et au 25 de mars, comme il paraît par la 42^e formule du 2^e livre de Marculfe. L'Angleterre et l'Italie s'en tinrent, suivant leur usage, au 25 décembre ou au premier janvier.

La fin du 8^e siècle vit naître un changement qui dura pendant les deux siècles suivans. Charlemagne introduisit dans ses anciens états, avec plusieurs autres pratiques de l'église Romaine, l'usage de commencer l'année à Noël. L'Allemagne ², et toute l'Italie, excepté Florence et Pise, n'eurent là dessus qu'une même règle. Les Français se soumirent en partie à l'innovation que Charlemagne voulut opérer chez eux. Ainsi l'année qui, sous la première race, avait toujours commencé au premier mars, ou, selon d'autres, à Pâques, commença, par son ordre, à la Nativité, et, selon d'autres, au premier de janvier. Dom Mabillon ³, pour concilier ces deux usages, distingue chez les Français, comme chez les anciens Romains, une année solaire commençant au mois de mars, et une année civile commençant au mois de janvier.

On trouve quelques calendriers des 8^e et 9^e siècles, qui mettent le commencement de l'année au premier janvier; mais ils sont rares, et diffèrent en cela d'autres monumens plus respectables, qui la placent à la Nativité de notre Seigneur.

Après que l'usage de fixer le premier jour de l'an au 25 décembre eut prévalu, et se fut maintenu pendant environ deux siècles, il devint insensiblement plus rare. A ce dernier usage succédèrent deux autres, surtout en France, et dans les contrées qui obéissaient aux Français. Ces usages n'étaient pas nouveaux, ils furent renouvelés alors : le premier fut d'unir le commencement de l'année au premier janvier ⁴; le second, de

¹ *De Re Diplom.*, p. 172, n. 4.

² *Chron. Godwic.*, p. 134, 135, 136.

³ *De Re Diplom.*, p. 172.

⁴ *De Re Diplom.*, p. 173.

le fixer à Pâques ¹; le premier se soutint dans les 10^e, 11^e, 12^e, 15^e siècles, et peut-être encore plus tard; l'autre parut presque général, surtout depuis le 12^e siècle jusqu'un peu après le milieu du 16^e: ce qui pourrait faire croire qu'il n'aurait point été entièrement aboli par l'usage établi sous Charlemagne. Ainsi il est hors de doute qu'au 11^e siècle la France et les provinces qui en dépendaient, ouvraient l'année au premier janvier ou à Pâques; car on a des preuves que sous le règne du roi Robert, par exemple, on suivait ces deux calculs ².

Il est difficile de savoir quel a été l'usage le plus généralement suivi. On pourrait même dire, d'après Dom Vaissette ³, qu'on ne s'en est pas tenu à ces deux époques seulement, et qu'on en pourrait fixer quatre, Noël, Janvier, l'Incarnation et Pâques, où l'on commençait indifféremment l'année dans ce même siècle et le suivant. Sur la fin de ce siècle, dans quelques contrées d'Italie, et peut-être ailleurs, l'année commençait le jour de l'Annonciation, neuf mois et sept jours avant notre usage actuel. Certaines bulles d'Urbain II commencent l'année au premier de janvier, et d'autres du même pape, au 25 de mars. L'Allemagne et l'Angleterre commencèrent l'année à Noël.

Le 12^e siècle n'apporta aucun changement aux usages du précédent, si ce n'est peut-être que la date du premier janvier y devint plus ordinaire; au moins c'est un fait attesté par Pierre Comestor ⁴, mais il n'avait peut-être égard qu'à l'usage de sa province; car l'époque de Noël fut fort accréditée en ce siècle: c'est pour cela qu'on appelait l'année courante *l'an de grâce*, parce qu'elle commençait au jour de la naissance du Sauveur. Il ne faut pas exclure pour la France, l'époque de Pâques; on la retrouve très-souvent. Pascal II, le premier pape de ce siècle, commence de tems en tems l'année, dans ses bulles, soit au 25 décembre, soit au premier janvier ⁵. Mais en général les premiers papes de ce siècle ouvraient l'année, tantôt au 25 de

¹ *Annal. Bened.*, t. iv, p. 96.

² *Annal. Bened.*, t. iv, p. 257, 264.

³ *Hist. de Lang.*, t. II, p. 248, 284.

⁴ *Hist. Scholast.*, cap. 13.

⁵ *Annal. Bened.*, t. v, p. 616, 499.

mars, et tantôt au premier de janvier. Sur la fin du siècle ils s'en tinrent plus communément au premier usage.

Au 15^e siècle, l'Aquitaine, le Languedoc; la Provence, l'Aragon, Liège, Trèves, etc., commençaient l'année à Pâques ou à l'Incarnation. L'Espagne, la Picardie, et quelques autres parties de la France, comptaient l'année du premier jour de janvier, comme il paraît par des lettres de Dreux, seigneur de Vinacourt, de l'an 1274¹, qui appellent le 2 janvier le lendemain du premier jour de l'an. La Bourgogne, selon Fleury², l'Allemagne, l'Angleterre, Narbonne, le pays de Foix, et la plus grande partie de l'Italie, la commençaient à Noël. Cependant Innocent III part ordinairement dans ses bulles du jour de l'Incarnation. Il semble même qu'on pourrait citer de lui quelques exemples d'année commencée, non au 25 de mars, mais à Pâques, comme il se pratiquait en France: au reste, ces usages n'étaient pas encore fixés d'une manière invariable. Dans les provinces de France qui comptaient l'année du jour de Pâques, en marquant l'année dans les mois de mars et d'avril, on exprimait si c'était avant ou après Pâques, *ante Pascha*, *post Pascha*: le premier marquait la fin de l'année, et le second en désignait le commencement. Cet usage eut lieu dans ce siècle et les suivans.

Le 14^e siècle ne nous offre aucune variation frappante. Les Allemands, les Anglais, les Espagnols tiennent toujours pour le 25 décembre ou le premier de janvier. Les Français persévèrent à commencer leur année au jour de Pâques. Quand on dit que l'année commençait à Pâques, il faut entendre qu'elle commençait après la bénédiction du cierge paschal, qui se faisait la nuit du samedi-saint au jour de Pâque. Ainsi cette nuit, strictement parlant, était de deux années. Cet usage était tellement propre aux Français, qu'ils l'exprimaient très-souvent en ces termes: *more Gallicano*³; il ne fut cependant pas général, et ne l'avait jamais été chez eux. Le Limousin, qui, jusqu'à 1301, avait suivi cette coutume, commença à partir de l'Annonciation.

¹ Tirées du *Cartulaire des Vidames d'Amiens*, fol. 69.

² *Hist. Ecclés.*, t. xv, p. 35.

³ *Gloss. Latin.*, t. 1, col. 469.

En Languedoc et en Aquitaine ¹, le premier jour de l'an était constamment fixé au 25 de mars, sans avoir égard à la fête de Pâques. En Dauphiné, ainsi qu'à Rome, en Lombardie, en Chypre, c'était Noël, et non le premier de janvier. C'est un fait indubitable que pendant tout le 14^e siècle la cour de Rome commençait l'année au 25 décembre. On porte en preuve le 25^e canon du concile de Cologne de 1510, qui, en prescrivant d'y fixer l'ouverture de l'année, déclare qu'il ne le fait que sur le modèle de l'église de Rome, *pro ut sacrosancta Ecclesia Romana id observat* ². Cet usage cependant ne fut point constant : on varia beaucoup ; et plusieurs comptèrent les années depuis la passion de J.-C., ou la *trabéation*, ce qui est la même chose, jusqu'à ce qu'Eugène IV ordonna dans le concile de Florence en 1440, que l'on compterait désormais les années depuis la naissance de J.-C.

Le 15^e siècle n'a rien de remarquable, sinon que c'est une règle qui peut passer pour constante ³, qu'alors les papes ont commencé l'année dans leurs bulles, tantôt au premier janvier ou à Noël, tantôt au 25 mars, et que dans leurs brefs ils ont le plus souvent pris le commencement de l'année au mois de janvier.

Les choses restèrent en cet état pendant la plus grande partie du 16^e siècle. Mais en 1563, Charles IX régla, par la fameuse ordonnance de Roussillon, château et bourg du Dauphiné, que l'année commencerait en France au premier janvier, au lieu qu'elle commençait à Pâques, en sorte que le premier janvier 1563 devint le premier jour de l'année 1564. Le parlement ne se conforma à cette ordonnance que deux ans après, et ne commença l'année le premier janvier qu'en 1567. L'année 1566 n'eut, en conséquence, que huit mois 17 jours depuis Pâques, qui était le 14 avril, jusqu'au dernier décembre. Ce règlement fut fait, sans doute, pour parer aux inconvéniens qui arrivaient assez souvent, l'année commençant à Pâques. Dans une même

¹ *Ibid.*

² Voir aussi le P. Echard dans sa *bibliot. des auteurs de l'ordre de S. Dominique*, p. 650.

³ *De Re Diplom.*, supplem., p. 45.

année il se rencontrait quelquefois deux mois d'avril : par exemple, l'année 1558, ayant commencé au premier avril, ne finit qu'au 20 avril suivant. La coutume n'était pas de marquer avril premier mois, et avril dernier mois de l'année; il arriva de là dans le courant des affaires un chaos inextricable.

Philippe II, roi d'Espagne, ordonna en 1575, à l'exemple de la France, que l'année commencerait au premier janvier dans les Pays-Bas.

L'usage de commencer l'année dans les bulles au 25 de mars, fut constant depuis Grégoire XV jusqu'à Innocent XII. Celui-ci reprit le calcul qui fixe le commencement de l'année aux calendes de janvier.

C'est dans le 18^e siècle que Pierre I^{er} changea la manière de compter les années des Moscovites, et leur fit adopter l'usage des chrétiens d'Europe. Avant ce tems, les Russes commençaient l'année au premier septembre.

Le calcul des Pisans qui était commun dans les 13^e, 14^e et 15^e siècles aux républiques de Lucques et de Sienne, commençait l'année plutôt que ceux qui ne la commençaient qu'à la Nativité; c'est-à-dire qu'il partait du jour de l'Annonciation. Ainsi lorsque l'on commençait, par exemple, l'année 1220 au 25 décembre, ils n'avaient plus que trois mois de cette même année 1220, après lesquels ils commençaient 1221.

Voyez CALENDRIER, COMPUT, CONCURRENT, RÉGULIER, DATE, etc.

ANNÉES CAVES OU INCOMPLÈTES. VOY. DATES DES ANNÉES DES SOUVERAINS.

ANNÉE DE L'INCARNATION. VOY. DATE DE L'INCARNATION.

ANNIVERSAIRE. Jamais les anniversaires n'eurent plus de vogue que dans le 15^e siècle, surtout en France et en Allemagne. C'est, dit un savant¹, le siècle des fondations pour la mémoire et le soulagement des morts : les actes de cette espèce sont multipliés à l'infini.

Il est bon de remarquer, à l'occasion des anniversaires, que le cartulaire de la cathédrale de Béziers, en Languedoc, fait mention d'un *trentin* établi au 12^e siècle par l'évêque Bernard

¹ *Biblioth. Germanic.*, t. vi, p. 185.

pour tous les chanoines qui viendraient à décéder. C'est probablement le premier exemple de l'usage où l'on est de célébrer un service funéraire le trentième jour après le décès.

ANNONCE. Sous le titre d'annonce, on va exposer les principales *clauses de précautions* mises en œuvre dans le corps d'un acte quelconque pour l'*authentifier*. Ces précautions consistent principalement dans les annonces de l'*anneau* et du *sceau*; des *souscriptions* et de la *présence des témoins*; du *monogramme*; des *investitures*; du *cyrographe*. Nous allons traiter successivement de ces diverses formalités.

Il est très-rare de voir concourir à la fois tous ces objets dans une seule et même pièce. Il est même des chartes sans annonce de signatures, de sceau, de monogramme, etc., qui sont néanmoins revêtues de ces formalités; il en est d'autres qui n'en annoncent qu'une partie, et qui en réunissent plusieurs. Abondance de droit ne nuit jamais. Il n'en est pas tout-à-fait de même de celles qui renferment des annonces qu'elles ne remplissent pas; la règle générale est qu'elles ne sont pas hors de soupçon: mais pour ne point risquer la vérité, et ne point hasarder un jugement trop précipité, il y a bien des mesures à prendre. Premièrement il faut être certain que ce ne soient pas des copies presque aussi anciennes que l'original: car toute copie peut, par exemple, annoncer un sceau; mais nulle copie ne peut le représenter sans quelque supercherie. Secondement, il faudrait savoir si cette pièce, qui annonce ce que l'on n'y trouve pas, n'est pas plutôt un projet d'acte, qu'un acte réel, ou un brouillon bien minuté, plutôt qu'un original. Enfin il peut se faire qu'un autographe manque à ce qu'il promet, et ne doit cependant pas être réputé pour faux. S'il était, par exemple, dûment scellé et signé, et qu'il annonçât le monogramme du roi qu'on n'y trouverait pas, on ne doit rien en conclure de désavantageux, surtout s'il est d'un de ces siècles¹, où l'on ne faisait pas difficulté de s'en passer: et quand il n'en serait point, ce ne serait pas encore une raison de le suspecter. En effet, n'a-t-il pas pu arriver que le projet des parties intéressées fût de le faire authentifier par le souverain; que le

¹ *De Re Diplom.* p. 210.

notaire en conséquence l'exprimât dans son acte, comme devant être certainement réalisé, et que mille circonstances en aient empêché ensuite l'exécution ? Un voyage de la cour, une guerre, une maladie, la mort, etc., tous ces accidens l'auront d'abord suspendu, et les délais en auront pu faire perdre l'idée. L'acte foncièrement n'en serait cependant pas moins sincère. De même l'annonce des signatures ou d'un sceau étranger n'en emporte pas toujours la réalité. Deux vassaux, passant un contrat de l'agrément de leur seigneur, se seront proposé de lui présenter l'acte à signer ou à sceller; ils sont certains de son accession; ils l'expriment dans le texte : un inconvénient quelconque survient; l'acte reste sans signature et sans sceau; il n'en est pas moins authentique. Ces cas arrivaient surtout dans les tems où l'on annonçait la signature des absens, lors de la confection du contrat, dans l'intention de le leur faire signer dans la suite, et dans les tems où la chancellerie n'était pas toujours auprès du prince.

Pour donner une connaissance un peu détaillée de cette partie des diplômes, nous allons parler séparément des annonces de chaque formalité, en la suivant dans tous les siècles.

ANNONCE DE L'ANNEAU ET DU SCEAU. Il est peu de chartes de la première race de nos rois où il soit parlé ¹ de l'impression de l'anneau royal que l'on y voit au bas. Ce n'est pas que l'on ne puisse citer quelques diplômes revêtus de cette formalité. Dans dom Bouquet ², le *précepte* de Childebert I^{er} pour la dotation du monastère de S. Calais en 528; celui de Chilpéric I^{er}, donné l'an 583 pour la fondation du monastère de S. Lucien de Beauvais ³; un autre de Thierry III, qui est rapporté parmi les actes des évêques du Mans, en font mention. Mais en général ils sont si peu nombreux, que dom Mabillon ⁴ pose pour règle qu'à peine en trouve-t-on un petit nombre d'indubitables, où l'anneau soit annoncé.

On peut bien s'imaginer que les formules qui ont servi à ex-

¹ *De Re Diplom.*, p. 107.

² Tom. iv, p. 617.

³ *Nouveau Traité de Diplom.*, t. III, p. 646.

⁴ *De Re Diplom.*, p. 107.

primer cette *annonce de l'anneau*, ont suivi le goût du siècle et le caprice des écrivains et des notaires; aussi n'y a-t-il rien d'uniforme sur cet objet. Voici les plus communes sous la première race. *Annuli nostri impressione astipulari fecimus; subter sigillare jussimus.*

Huitième siècle. — Au 8^e siècle, nos rois, ou plutôt les maires du palais, annonçaient l'impression de leurs anneaux dans les diplômes ou préceptes qu'ils donnaient. *Annuli nostri impressione signavimus*, dit Pépin dans un diplôme en faveur des religieux de S. Denys, vers 750¹. Carloman, frère de Charlemagne, y manque quelquefois²; mais Charlemagne n'omet cette annonce que dans ses arrêts: il y est exact dans ses autres diplômes. Les chartes privées n'en font aucune mention, parce qu'elles n'étaient jamais scellées.

Neuvième siècle. — Il est assez rare que les annonces de l'anneau ou du sceau ne se montrent pas dans les diplômes royaux ou impériaux du 9^e siècle. Charlemagne se sert partout du terme d'*anneau*, excepté dans une occasion unique, où il emploie la formule extraordinaire pour lors: *Subter plumbum sigillari jussimus.* Louis-le-Débonnaire, Charles le-Chauve, l'empereur Louis II, etc., annoncent l'anneau. Ce n'est que sur le déclin de ce siècle que les princes commencent à faire mention de leurs sceaux ou de leurs bulles. Charles-le-Gros emploie l'une et l'autre expression en 884, dans un même diplôme: *Et bullâ nostrâ jussimus sigillari, ac sigillo nostro corroborari*³; quoique pour l'ordinaire il ne fasse mention que de l'empreinte de son anneau⁴. En général, les diplômes Carlovingiens, lorsqu'ils sont de quelque importance, font mention de l'impression de l'anneau⁵; mais cette annonce ne se trouve point dans leurs *plaid*s ni dans leurs *arrêts*, ni dans d'autres actes peu importants, quoique l'anneau y ait été empreint.

On peut donc poser en principe qu'il est rare, sous cette race, de trouver des actes qui, ayant mérité la signature et le

¹ D. Bouquet, t. iv, p. 718.

² De Re Diplom., p. 107.

³ D. Bouquet, t. ix, p. 334.

⁴ Ibid., p. 347.

⁵ De Re Diplom., p. 107.

sceau du prince, n'annoncent dans le texte ni l'un ni l'autre. On pourrait même dire que ce serait un phénomène dans notre monarchie avant le 11^e siècle.

Les ecclésiastiques annoncèrent l'impression de leurs anneaux ou de leurs sceaux presque aussitôt qu'ils commencèrent à s'en servir. La lettre de S. Augustin, citée au mot ANNEAU, en est une preuve. Il y avait cependant au 9^e siècle des évêques qui n'en avaient pas encore, et qui, dans un besoin important, se servaient de celui de leur église, comme on le voit dans l'annonce employée par David, évêque de Bénévent : *Anulo sanctæ nostræ Ecclesiæ firmavimus* ¹. Les prélats, évêques ou abbés ne manquaient pas de le distinguer dans leur formule d'annonce. On en voit beaucoup d'exemples dans ce siècle et dans les suivans. La lettre synodale du concile de Troyes de 862 nous offre l'annonce de plusieurs sceaux à la fois : *Metropolitanorum Episcoporum sigillis hoc.... supersigillari nobis visum est*. On se sert du mot *sigillum*, parce que les *sceaux*, distingués des *anneaux*, commencèrent alors à devenir à la mode.

Malgré ce qu'on vient de dire, il faut cependant avouer que la plupart des chartes ecclésiastiques de ce siècle et des trois suivans n'étant point scellées, on se contente d'y annoncer les signatures et les témoins; encore cet usage n'était-il pas constant.

Dixième siècle. — Dans le 10^e siècle, les formules par lesquelles les princes annoncent que leurs diplomes ont été scellés, font mention, tantôt de l'*anneau* et tantôt du *sceau*. Les rois Capétiens emploient le plus souvent le terme de *sigillum*, quelquefois celui de *bullæ*, mais très-rarement celui d'*anulus*: et ce n'est que d'après le roi Robert.

L'annonce de l'*anneau* caractérise donc ordinairement les diplomes des rois de la première et seconde race. Celle des *bulles* leur est peu familière, et celle des *sceaux* encore moins; à peine en peut-on citer quelques exemples antérieurs au 10^e siècle; les derniers rois de la seconde race ont cependant employé quelquefois l'*anneau* ²; il passa aux Capétiens, mais ils

¹ *Ital. Sacra*, t. VIII, col. 46.

² *De Re Diplom.* p. 108.

ne s'en servirent pas constamment. L'annonce de l'anneau, *annuli*, persévérait encore sous le règne de Louis VII¹.

Les formules les plus usitées sous la seconde race sont : *Anulo nostro sigillare ; de anulo nostro subter sigillare ; anuli nostri impressione adsignari ; bullis nostris insigniri jussimus ; sigillari fecimus, etc., etc.* Les autres souverains de la Germanie emploient indifféremment les mots de sceau et d'anneau. Cette annonce ne paraît encore, ni dans les diplomes des reines, ni dans ceux des ducs et des comtes, grands feudataires : les rois jouissaient du *sceau* exclusivement.

Les formules de la troisième race reviennent toutes, à peu de chose près, à celle-ci : *Ut autem hoc nostræ autoritatis preceptum firmum et stabile permaneat, sigillo nostro corroborari jussimus ; anulo regiæ dignitatis nostræ², mandavimus insigniri ; sigilli nostri³, impressione jussimus adnotari ; sigillo regiæ auctoritatis consignari⁴, sigillo muniri, sigillari nostrâ imagine jussimus, etc. ;* et en français : *En témoin de quoi, ou afin que ce soit chose ferme et stable, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes.*

Il y a plusieurs chartes ecclésiastiques de ce siècle, qui sont scellées, et qui ne l'annoncent pas toujours ; comme le prouvent⁵ des chartes de Walbert et de Roricon, évêques de Laon au 10^e siècle. Les annonces des autres ne diffèrent pas de beaucoup, quant à la forme, de celles du 9^e siècle. Mais les chartes privées n'annoncent encore jamais ni le sceau ni l'anneau, parce qu'il n'y avait presque alors, parmi les laïques, que les empereurs et les rois qui en fissent usage.

Onzième siècle. — Les diplomes des rois de France du 11^e siècle sont très-souvent autorisés par l'annonce du sceau, suivant les formules ordinaires. Le roi Robert fait mention, tantôt de son sceau, tantôt de son anneau ; mais, depuis sa mort, l'annonce de l'anneau devint très-rare ; quelquefois il n'est fait mention ni de l'un ni de l'autre ; mais les deux rois ses successeurs n'y manquent guère.

¹ *Act. SS. Bened.*, t. VII, p. 8.

² *De Re Dipl.*, p. 560.

³ *Hist. Trevir. Diplom.*, p. 262.

⁴ *De Re Dipl.*, p. 584.

⁵ *Ibid.*, p. 133, 451, 568.

On ne voit encore que deux grands feudataires de la couronne se servir de sceaux; les ducs de Normandie ¹, qui l'annoncent, et un duc de Bourgogne ² qui n'en fait aucune mention. En général les exemples de sceaux et de leur annonce sont très-rares parmi les grands.

Les annonces de la sigillation sont variées à l'infini par les empereurs d'Allemagne : *Sigillum*, *signum*, *anulus*, *imago*, *bullæ*, *sigillum repercussum*, etc., sont autant de synonymes employés pour exprimer le sceau.

La plupart des diplomes des rois d'Angleterre n'en font encore nulle mention : à peine en trouve-t-on deux ou trois qui l'annoncent ³, quoiqu'ils en usassent fréquemment.

Plusieurs actes ecclésiastiques ont ce même défaut : quoique munis de sceaux, ils n'en parlent pas ⁴. Il n'y a guère en Italie que les prélats des grands sièges qui l'annoncent; mais cette formalité se trouve pratiquée dans un certain nombre de chartes des prélats allemands ⁵.

Douzième siècle. — Les rois de France du 12^e siècle annoncent toujours leur sigillation par le mot *sigillum*. Louis VII est le seul qui dans un diplôme donné en 1169 ⁶, se soit servi des termes *annuli nostri impressione*. La reine Adélaïde autorisa le diplôme qu'elle donna en 1153, par son sceau : *Sigilli nostri auctoritate* ⁷. C'est la première reine de France qui paraisse avoir fait usage d'un sceau particulier.

L'usage des sceaux, devenant de jour en jour plus commun, surtout depuis le milieu de ce siècle, les ducs, les comtes et les grands feudataires les annoncent assez communément dans leurs chartes, quand ils en ont de propres ou d'empruntés. Les empereurs d'Allemagne ne manquent guère à cet usage; leurs bulles d'or, quand ils en font mettre, y sont expressément mar-

¹ *Neustria pia*, p. 215; — Perard, p. 198.

² *Ibid.*, p. 190.

³ *Monastic. Anglic.*, t. 1, p. 48, 59, 288.

⁴ *De Re Diplom.*, p. 586. — Vaissette, *Hist. de Langued.*, t. v, p. 680.

⁵ *Hist. Trevir. Diplom.*, t. 1, p. 394. *Gall. Christ.* t. v, col. 467.

⁶ *Act. SS. Bened.*, t. vii, p. 8.

⁷ *De Re Diplom.*, p. 602.

quées ; mais la plupart des diplomes des rois d'Angleterre n'en parlent pas.

Plusieurs chartes ecclésiastiques ne font encore nulle mention du sceau. Cependant il est alors plus ordinaire en France d'annoncer le sceau, que l'on désigne quelquefois par le mot *karacter*¹. La plupart des chartes épiscopales d'Italie n'annoncent point de sceau : cette annonce est plus commune en Allemagne. Quoique le plus grand nombre des prélats français suspendent leur sceau, au lieu de le plaquer, comme font les autres, leurs annonces n'en avertissent pas.

Treizième siècle. — Non-seulement nos souverains continuent au 13^e siècle d'annoncer leur sceau dans les actes solennels, mais ils annoncent encore l'apposition des sceaux des témoins. Louis VIII, dans son ordonnance touchant les Juifs, nous en fournit le premier exemple. On ne connaît pas de diplôme de nos rois plus ancien², auquel les prélats et les seigneurs aient apposé leurs sceaux. Après avoir annoncé et écrit les noms des témoins, on met : *In cujus rei testimonium et confirmationem presentibus litteris sigillum nostrum fecimus apponi, et Comites, Barones et alii prænominati sigilla sua duxerunt apponenda*. Souvent ces princes n'annoncent que leurs sceaux ; quelquefois même dans leurs lettres, ordonnances et autres actes moins solennels, ils s'en abstiennent.

Comme l'usage des sceaux était encore récent pour les ducs et les comtes feudataires, de là vient que, jaloux de ce droit, ils paraissent assez curieux de les annoncer exactement, excepté les comtes de Toulouse, qui y manquent quelquefois.

Les empereurs latins d'Orient, et ceux d'Occident, à la réserve de Rodolphe d'Autriche, sont assez scrupuleux sur cet article. Les premiers annoncent assez souvent la matière du sceau : *Presentes bullâ nostrâ aureâ roboratas, etc.* ; *Bullæ nostræ plumbeæ munimine roborari fecimus*. Les autres se servent quelquefois de formules non encore usitées : *Sigilla presentibus sunt appensa* ; *Presentes majestatis nostræ typario communitas tradimus*. Charles, roi de Sicile, usa aussi de cette dernière annonce.

¹ *De R^e Dipl.*, p. 601.

² *Ordonn. du Louvre*, t. 1, p. 47.

Rarement les rois d'Angleterre et d'Ecosse annoncent le sceau qu'ils font apposer à leurs diplomes.

Les formules qui expriment l'apposition du sceau aux chartes du 13^e siècle sont extrêmement variées, et d'autant plus nombreuses que les sceaux furent très-communs dans ce siècle et les deux suivans. Ce qui les accrédita beaucoup, c'est qu'ils tinrent lieu de signatures et de témoins dans une multitude de chartes qui n'offrent que cette formalité. Ils ne sont pas toujours annoncés, mais ils le sont souvent par cette formule singulière : *Teste sigillo nostro* ¹.

Quatorzième siècle. — On commence à voir dans les annonces du 14^e siècle, la distinction de plusieurs sortes de sceaux. Louis X annonce ainsi le sceau mis à des lettres de 1315 : *Præsentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum, quo ante susceptum regni regimen Franciæ utebamur.* Et dans d'autres lettres postérieures, il dit simplement : *Præsentibus nostrum fecimus apponi sigillum.* C'était sans doute le sceau royal dont il se servait alors. Philippe-le-Long, Jean II et les Régens du royaume, au commencement de leur gouvernement, firent également cette distinction ². Philippe-le-Long en fait une autre plus réelle encore : dans des lettres ³, concernant le parlement, en 1318, on lit : *En témoin desquelles choses..., le roi a commandé à mettre son grand seel en ces présentes lettres.* Et dans une de ses ordonnances ⁴, on voit : *Et pour ce que nos ordenances dessus dites et devisées soient perpétuellement fermes et estables, nous avons fait mettre notre scel de notre secret en ces présentes, l'an de grâce mil trois cent vingt, au mois de février.* On voit encore qu'en l'absence du grand sceau ou sceau royal, le prince se servait d'un autre : *Donné sous la scel de notre Châtelet de Paris, en l'absence de notre grant.* Philippe de Valois, en 1348 ⁵, Jean II, en 1354 ⁶, et Charles V ⁷, lieutenant-général du royaume, en l'absence de son père qui était prisonnier, se

¹ *Hist. de Lang.*, t. III, preuves, col. 356.

² *Ordonn. du Louv.*, t. I, p. 626.

³ *Ibid.*, p. 676.

⁴ *Ibid.*, 737.

⁵ *Ibid.*, t. II, p. 300.

⁶ *Ibid.*, p. 556.

⁷ *Ibid.*, t. III, p. 174.

se sont servis plusieurs fois de cette formule. Charles VI annonce le sien, en l'absence du grand : *Sigillum nostrum in absentia magni...., duximus apponendum* ¹. Plusieurs lettres et ordonnances de ces princes ne font aucune mention du sceau.

Les ducs et les comtes des grands fiefs ne manquent presque pas à l'annonce du sceau, suivant les formules ordinaires.

Les empereurs et les souverains d'Allemagne expriment dans l'annonce qu'ils font mettre leur sceau de Majesté : *Presentium sub nostræ Majestatis sigillo testimonio litterarum*. C'est la formule ordinaire d'annonce.

Le sceau pendant est souvent exprimé en Italie, en Espagne, en Portugal et en Angleterre. Mais, dans ce dernier royaume, il y a plusieurs actes et lettres royaux où le sceau n'est point annoncé. Les seigneurs et les particuliers ne manquent pas d'annoncer leur sceau propre ou emprunté, et ceux des cours dont leurs actes ont été scellés. L'acte du serment de fidélité du seigneur de Montauban au duc de Bretagne, porte : *Entémoignage de ce ay baillé à mon dit Sire ces lettres scellées de mon propre sèel, et passée de ma main le 5 jour de mars, l'an mil trois cent quatre-vingt & ouit* ². Jean, sire de Rieux, annonce un sceau emprunté : *Donné témoin mon passément (ma souscription) & le sceau Guillaume de Theillac, à ma priere, le premier jour de juillet, l'an mil quatre cens* ³. Dans le testament du seigneur de Juigné, il est fait mention des sceaux d'une juridiction et d'un doyen : *Et afin que cest mien présent testament ou derraine volonté vaille & soit garni de plus grant fermeté, je supli & requier que il soit scellé des sceaux desquelx len use aux contras de la Cour de Bourcnouvel, avecques le sèel duquel len use en la Cour de honorable homme & doyon de Bruslon, etc.* Ce qui fut exécuté en présence de témoins, l'an 1382.

Les sceaux tinrent souvent lieu de toute autre formalité. *Teste sigillo nostro* ⁴, supplée à tout. Une multitude de chartes ecclésiastiques n'annoncent que les sceaux : très-souvent elles

¹ *Ibid.*, t. vi, p. 529.

² Morice, *Hist. de Bret.*, preuv., t. II, col. 559.

³ *Ibid.*, col. 705.

⁴ *De Re Dipl.*, p. 632.

expriment qu'ils sont pendans ¹. Dans l'annonce de plusieurs sceaux on distinguait quelquefois leur grandeur respective ², *Datum sub sigillo magno Curie Rotomagensis, unâ cum signetis nostris quibus utimur in hac parte*. Ainsi parlent les vicaires généraux de l'archevêque de Rouen dans un acte de 1574. Les signets dont il est ici question étaient de petits sceaux ou cachets.

Quinzième siècle. — Le 15^e siècle offre très-peu de variations sur l'annonce des sceaux. On la trouve dans les lettres royaux de Charles VII, sous la forme accoutumée. Il est pourtant des lettres de ce prince dont l'annonce porte cette nouveauté : *Scellées d'un sceau ordonné en l'absence du grand*. « C'était en effet ³, » une chose si peu rare de sceller d'un autre sceau que du grand, » qu'il y avait chez le roi un office de *garde-scel ordonné en l'absence du grand*, office que possédait Louis de Harcourt, évêque ⁴ de Bayeux en 1471. » Louis XI fut moins exact à l'annonce que son prédécesseur; Charles VIII n'y manqua guère. Louis XII annonce dans une confirmation de diplôme, en faveur de l'abbaye de Saint Denis ⁵, son contre-scel, *Contra-sigillum*.

Les ducs et les comtes souverains commencent à faire assez fréquemment la distinction de leur grand et de leur petit sceau. D'ailleurs on ne trouve rien qui diffère essentiellement du siècle précédent, sinon que la couleur de la cire du sceau est plus souvent exprimée dans l'annonce.

Les empereurs d'Orient et d'Occident persévèrent dans les usages du 14^e siècle, ainsi que les autres souverains de l'Europe.

En général le 15^e siècle ne vit pas dégénérer le crédit des sceaux; ils sont plus que jamais et presque la seule autorité dont on authentique les actes. Aussi leur annonce se soutient-elle presque exclusivement quand il y en a : car il ne faut pas oublier qu'il est un nombre d'actes scellés, dont le sceau n'est point annoncé. Au lieu de sceau on se servait souvent de simples cachets : *Cum nostri impressione signeti*.

¹ *Gall. Christ.*, t. v. p. 495.

² *Pièces de l'Histoire de S. Germain*, p. 81.

³ *Mercure de Fr.*, oct., 1725, p. 2350.

⁴ La Roque, t. iv, p. 1602.

⁵ Doublet, p. 1140.

Seizième siècle. — Les sceaux ne purent pas soutenir l'assaut que leur livra l'art d'écrire, mis en honneur au 16^e siècle. Les souscriptions réelles étant par ce moyen devenues plus fréquentes, l'usage de l'annonce du sceau diminua sensiblement, au moins dans les chartes privées : car les édits, déclarations et lettres royaux de nos rois et des autres souverains ne manquent point à cette formalité sous les formules accoutumées, avec expression de la couleur de la cire; et même en Angleterre et ailleurs, il paraît qu'elle suppléait encore aux autres.

ANNONCE DES SOUSCRIPTIONS ET DES TÉMOINS. Les annonces des *signatures* ne doivent pas et ne veulent point toujours faire entendre que les témoins ont signé de leur propre main. Une croix suffisait dans de certains tems. Elle était suivie de la formule, *le signe d'un tel*, † *Signum n*; ou elle y était enclavée, *Signum † n*; ce qui marquait sa présence et son consentement, et non pas son écriture. Depuis environ le 11^e siècle cet usage fut commun et n'affaiblit aucunement l'authenticité d'un acte. Des signatures écrites de la même main, et soutenues respectivement de l'expression *manu firmare, roborare*, ont souvent donné le change, et ont fait naître des soupçons dans l'esprit de quelques savans. Mais cette expression est interprétée dans une charte que cite dom Mabillon ¹ par le mot *tangendo*; ce qui résout toute difficulté. C'était donc en la touchant, en y posant la main qu'on authentiquait une charte. Besly ² nous confirme cet usage. Il ne s'agit donc pas toujours d'écriture.

Pour éclaircir les divers usages des siècles, il ne sera pas inutile d'entrer dans un certain détail.

Les rois Mérovingiens n'annonçaient pour l'ordinaire que leur *souscription* exclusivement. Les jugemens ou sentences des souverains, les accords ou contrats particuliers, ne portaient point régulièrement ces annonces. On s'en tenait pour ceux-ci aux marques de stipulation exprimée sous la formule *stipulatione subnixâ*, qui étaient pour l'ordinaire la rupture d'une paille, dont les parties rapportaient les morceaux au besoin, ou que l'on attachait en partie au bas de l'acte. Les formules des an-

¹ *De Re Dipl.*, p. 168.

² Besly, dans son *Histoire du Poitou*, p. 373.

nonces, des diplomes et des chartes privées reviennent communément à celles-ci : *Manus nostræ subscriptionibus subter eam decrevimus roborare ; manu propriâ firmavimus*. Rarement ces pièces annoncent les signatures des témoins. On y voit seulement : *Signum † vir inluster n*. Quelquefois cependant ils sont annoncés par ce titre simple, *Notitia testium*, formule ordinaire dans les chartes privées de plusieurs siècles voisins.

Huitième siècle. — Les Maires du palais, dans les diplomes qu'ils donnèrent, annoncèrent souvent en forme leur souscription, *Manu propriâ subter firmavimus* ; mais plus ordinairement ils ne l'annoncèrent que par la signature même : *Signum † inlustri viro Pippino majorim-domûs* ; c'est l'annonce et la signature du précepte donné par Pépin, maire du palais, aux religieux de Saint Denys, vers 750, pour la restitution de plusieurs terres ¹.

Les Carlovingiens, dans les diplomes d'importance annoncent leur souscription. Grand nombre s'en tiennent pourtant à l'annonce du sceau. Les jugemens et les diplomes de moindre importance offrent la souscription du chancelier, quoiqu'ils négligent de l'annoncer.

Carloman, frère de Charlemagne, annonce sa signature, qui est une simple croix, par ces mots : *Manu nostrâ signaculum subter decrevimus roborare* ; on les lit ² dans une charte en faveur des religieuses d'Argenteuil. Cependant ce prince manque quelquefois à cette formalité ³. Charlemagne annonce de même sa signature, qui est une croix selon l'usage du tems, ou un monogramme, par le terme *signaculum*. Mais il n'est fait aucune mention de signature ni d'anneau dans les arrêts rendus par ce prince. Aussi ne sont-ils souscrits que du chancelier ou vice-chancelier.

Dans les chartes privées, l'annonce des témoins est souvent rendue par la formule, *His Testibus*, après laquelle le notaire écrit les noms, *signum † n* ; ou en général par cette autre formule, *Coram multis testibus more Bajoariorum per aurem attractis*. C'était

¹ Dom Bouquet, t. iv, p. 718.

² D. Bouquet, t. v, p. 718.

³ *De Re Dipl.*, p. 107.

la coutume de tirer par les oreilles les témoins dont on écrivait les noms au bas des chartes. Selon les lois de Justinien, la présence des témoins sans leur signature suffisait pour la validité des actes; et l'Allemagne ainsi que l'Italie suivait le droit Romain.

Neuvième siècle. — L'annonce des signatures royales n'est rendue ordinairement que par les formules, *Manu propriâ firmare, adsignare, subscribere*, etc.; encore ne s'y trouve-t-elle pas toujours : cette omission arrive souvent à l'empereur Lothaire.

Les ecclésiastiques n'ayant point encore communément de sceaux, l'annonce des signatures et des témoins se trouve très-souvent seule dans leurs actes ainsi que dans les chartes privées, et elle varie selon le génie des notaires. Il est à remarquer que l'on s'y sert très-souvent de l'expression *manu firmare, roborare*. Et ce qui donne encore beaucoup de poids à l'interprétation ci-dessus, c'est que souvent on annonce le consentement d'un trop grand nombre de personnes; comme dans cette formule de la charte de Raoul, archevêque de Bourges, pour la fondation de Beaulieu : *Manu propriâ subterfirmavi et bonorum hominum Canonicorum sive fidelium laicorum manibus firmandum contradidi*.

Dixième siècle. — Enfin ce qui complète la démonstration sur cette question, c'est l'annonce d'un acte ecclésiastique du 10^e siècle; il est d'Adalberon, archevêque de Reims : *Manu nostrâ subscribens (concilium) roboravi, sed et cœteri (episcopi) haud secus censuerunt manibus impositis solidare hoc ipsum decretum* : on ne peut rien voir de plus clair pour l'imposition des mains dans ce siècle et le précédent. Les souscriptions ecclésiastiques ne furent pas toujours annoncées. Dans ce dernier siècle on passe très-souvent tout de suite aux dates et aux noms souscrits, avec la formule, *Hi sunt testes, ou Hujus rei testes sunt*.

Les signatures des souverains, qui n'étaient autres que leur monogramme, continuent d'être annoncées à peu près sous les mêmes formules qu'au siècle précédent : cette annonce et celle des témoins se trouvent quelquefois dans les chartes privées; mais cette règle n'est point sans exception.

Onzième siècle. — Les diplômes des empereurs et des rois de France et d'Angleterre, ainsi que les chartes des grands feudataires du 11^e siècle, font souvent mention de l'annonce des signa-

tures : mais les formules dont on se sert, *Fidelibus nostris firmandam tradidimus...*; *Manibus fidelium corroborandam tradidi...*; *Et laudandam et confirmandam manibus adstantium tradidi*, etc. etc., démontrent assez clairement, 1° que les signatures ne sont pas réelles; 2° que la présence des témoins dont les noms sont souscrits, suffisait; 3° que cette confirmation énoncée se faisait par la seule apposition des mains. Même usage dans les chartes ecclésiastiques¹; *Manibus nostris tangendo firmavimus*, dit un acte de donation faite au monastère de Saint-Martin-des-Champs en 1098.

Douzième siècle. — Les souscriptions de nos rois sont encore monogrammatiques : mais celles des ducs et des comtes sont souvent nominatives. Les empereurs continuent la formule *Manu nostrâ corroborare*, etc., pour la signature; et la formule *additâ subscriptione testium; testium quoque approbatione; adhibitis idoneis testibus*, pour la présence des témoins.

Les chartes privées annoncent également la présence, la nomination, et les signatures apparentes ou réelles des témoins : mais l'usage le plus commun était de nommer simplement les témoins sans les faire signer. Il fut suivi dans les actes ecclésiastiques; on le voit distinctement par une charte de Laurent, abbé de Saint-Riquier, de 1177 : *Quod ut ratum permaneat... nomina testium subtilis annotavimus*². Les annonces de signatures et de témoins étaient également en vogue en Italie et en Allemagne³. Un seul témoin digne de foi suffisait en Angleterre : on se contentait pour toute autorisation, de la simple formule usitée dans ce royaume et en Normandie, *teste meipso, teste meipsâ*. Quand il y avait plusieurs témoins, souvent on l'annonçait collectivement en ces termes : *Testibus nobismetipsis, Teste totâ curiâ*.

Treizième siècle. — L'annonce des signatures et des témoins est par proportion bien plus rare au 13^e siècle qu'au précédent. Les sceaux prenant de plus en plus faveur auprès des Seigneurs, des ecclésiastiques et des particuliers, commencèrent à exclure

¹ Comme on le voit dans le *Gallia Christ.*, t. VII, col. 41.

² *Ibid.*, t. V, col. 357.

³ Leyser, *Comment. de Contra-sigill.* p. 32.

ou du moins à diminuer les signatures réelles ou apparentes, et l'énumération des témoins. Aussi une multitude de chartes n'annoncent-elles que le sceau, qui tient lieu de toute autre formalité.

Lorsque nos rois font mention de leur souscription dans le corps d'un diplôme, c'est encore le monogramme qu'il faut entendre. Ils annoncèrent quelquefois les témoins qui étaient, pour l'ordinaire, les grands officiers de la couronne. Louis VIII se sert pour cette annonce de la formule, *quod juraverunt tenendum illi quorum nomina subscribuntur*. Dans son ordonnance concernant les Juifs, on y voit les noms de plusieurs prélats et seigneurs. Les empereurs d'Orient et d'Occident continuent d'annoncer leurs signatures et la présence des témoins : *Præsentes nostris caracteribus rubeis imperialibus insignitas; Hujus rei testes sunt; Imperialis subscriptionis caracteribus manu propriâ corroboratas; Testes sunt hi.*

Les rois d'Angleterre et d'Écosse en font autant, *hiis testibus*; à cela près, qu'ils ne signent pas, et que les premiers usent assez ordinairement de la formule *teste meipso*, et du sceau, pour toute marque d'authenticité.

Beaucoup de chartes ecclésiastiques n'annoncent que le sceau : il s'en trouve cependant qui y joignent l'annonce des témoins sous les formules : *Testes sunt, testibus his*. Une charte de l'abbé de Fécamp et de ses religieux en 1211 fait mention des témoins collectivement : *Teste universitate capituli nostri*¹. Un abbé de Haghion en Angleterre prend Dieu et son chapitre à témoins : *Teste Deo et toto Capitulo*².

Quatorzième siècle. — On ne voit presque plus de signatures de nos rois, ni par conséquent d'annonce dans leurs diplômes du 14^e siècle ; le sceau tint lieu de tout. Cependant Charles V, dans des lettres de 1364, par lesquelles il s'oblige de donner la Touraine à son frère Louis d'Anjou, annonce sa signature réelle : *Et pour ce qu'il appert qu'ainsi nous plaît, nous avons mis notre nom de notre main à ces lettres, etc.* Les autres actes sont signés de la main du secrétaire *per Regem*, par ordre du Roi. Cet exemple

¹ Regist. de S. Just., fol. 47.

² *Monast. Anglic.*, t. II, p. 941.

nous donne les premières lueurs du renouvellement des signatures réelles. Les témoins ne sont peut-être pas aussi rarement annoncés; mais on peut dire que la mode passe déjà sensiblement. Plusieurs lettres royaux du roi Jean annoncent comme témoin l'aumônier ou le sous-aumônier, sous la simple formule, *Præsente Etemosinario; præsente Sub-Etemosinario*. La présence du confesseur est quelquefois annoncée dans le même goût à la fin des diplomes de Charles V : *Confessore præsente* ¹. Les lettres-patentes de Charles VI font assez souvent mention des princes et des seigneurs présens au Conseil, sous les formules : *Datum... per Regem in suo magno concilio in quo n. n., et plures alii erant* ²; *par le Roi en son Conseil ou quel étoient Mess.* Les ducs et les comtes observèrent bien plus exactement l'annonce de la nomination des témoins ³.

Les signatures des empereurs d'Allemagne ne sont guère annoncées que par *Signum Gloriosissimi* n. Ce n'était que le monogramme. Mais les témoins sont annoncés à l'ordinaire : *Testes hujus rei sunt*.

On trouve beaucoup de souscriptions apparentes dans les diplomes des autres souverains; surtout dans ceux des rois d'Espagne : mais elles ne sont point annoncées en forme. Il n'y a que la présence ou le consentement des rois d'Angleterre, exprimé formellement par cette annonce, qui leur est propre, *Teste Rege*; et quelquefois, mais rarement, *Teste custode Angliæ*. En Ecosse, on annonçait les témoins par *Testibus*.

Quoique le sceau tienne lieu de signatures et de témoins dans une multitude de chartes ecclésiastiques et d'actes privés de France et d'Angleterre, les chartes attestées par des témoins ne sont pas rares, surtout en Italie. Les formules d'usage sont : *His testibus; furent présens; présens à ce, en présence*. On rencontre souvent des actes qui ne sont souscrits que d'une seule personne.

Quoique les signatures réelles aient commencé à reparaître

¹ *Ordon. du Louv.*, t. iv, p. 531.

² *Ibid.*, t. vi, p. 529.

³ Morice, *Hist., de Bret.*, t. II, col. 576. *Histoire de Dauph.*, t. I, p. 535; Perard, p. 353.

sur le déclin du 13^e siècle, l'usage n'en est pas encore commun, la plupart des laïques ignorant l'art d'écrire.

Quinzième siècle. — Le plus grand nombre des ordonnances et lettres royales du 15^e siècle sont contresignées de la main d'un secrétaire, plutôt que signées de celle du Roi. Les annonces sont conçues pour l'ordinaire en ces termes : PAR LE ROI, *en son conseil*, n. On trouve cependant des signatures réelles de nos rois ¹. Louis XI, dans un diplôme en faveur de l'abbaye de S. Denis, l'annonce expressément : *Nous avons signé lesdites présentes de notre main*, etc. ² Les témoins, quand il y en a, sont rarement annoncés autrement que par : *Tels et tels présents*. Les ducs et comtes souverains imitèrent cette dernière formule.

Les empereurs d'Orient annoncent leurs signatures réelles en *vermillon* ou *encre rouge*. Manuel Paléologue la rend ainsi : *Hoc presens Programma subscriptione proprie manûs, Gracis et verbis, litteris de rubeo, ut nostri imperii moris est.... roboratum*. Mais les empereurs d'Allemagne continuent leurs monogrammes. Maximilien I est le premier qui y substitua en 1486 la souscription de sa propre main : *Maximilianus manu propriâ*. Souvent la formule *Teste meipso* tint lieu de la signature des rois d'Angleterre. Elle fut en usage jusqu'à Henri VI, qui la réforma, les lettres de ce prince envoyées à l'assemblée de Mantoue ³, ayant été rejetées à cause de cette sorte de signature. Les seigneurs et les particuliers de ce royaume scellent sans signer.

La plupart des autres souverains de l'Europe annoncent leur seing de leur propre main. Dans les chartes privées de ce siècle on trouve une expression nouvelle pour désigner que la signature est réelle : on l'appelle *signe manuel* ; *en témoin de ce je signé le présent adveu de mon signe manuel* ⁴. Ainsi parle Henri, seigneur de Bretheville, en 1451. Même expression ⁵ en 1452 et 1488.

Seizième siècle. — Malgré le renouvellement des signatures réelles qu'on remarque dans un nombre d'actes du 15^e siècle, les annonces de cette formalité n'y paraissent pas plus fréquen-

¹ *Hist. gén. de la Maison de Fr.*, t. III, p. 139.

² Archiv. de S. Denis.

³ Joan. Gobelinus, lib. 4. *Comment. Pii II.*

⁴ La Roque, *Hist. de Harcourt*, t. IV, p. 1812.

⁵ *Ibid.*,

tes qu'au précédent, peut-être même le sont-elles moins. Mais au 16^e les choses changèrent. L'art d'écrire, mis en honneur, renouvela les signatures, et les fit préférer aux sceaux; c'est pourquoi plusieurs instrumens publics annoncent les signatures sans parler du sceau. On annonçait même quelquefois qu'elles étaient des signatures propres par la formule : *signum manuale; datum sub signo nostro manuali* ¹. Cependant on ne trouve plus de signatures annoncées dans les édits, déclarations et ordonnances de nos rois. Cette annonce paraît encore, mais rarement, dans quelques diplomes d'empereurs. En général, les souverains, pour la plupart, signaient réellement, mais n'en faisaient aucune mention.

L'annonce des témoins est fort rare. On trouve cependant encore dans quelques actes royaux ², *Vous présent*, en parlant du chancelier; et les lettres-patentes de la chancellerie d'Angleterre finissent par la formule : *Teste Rege*.

C'est en 1591, sous le règne de Henri III, que le parlement de Paris ordonna que les actes par-devant notaires seraient signés des parties. C'est à dater de François I^{er} qu'ils ont été rédigés en français.

A. B.

¹ *Pièces de l'Histoire de S. Germain*, p. 87.

² *Hist. de Paris*, t. III, p. 287.



Géographie ancienne.

SUR L'ANTIQUITÉ DE LA BACTRIANE

ET SUR LA PATRIE D'ABRAHAM.

Dans un moment où les Orientalistes s'occupent avec tant d'ardeur de la recherche des premiers pays habités par les hommes, nous croyons que nos lecteurs liront avec plaisir et intérêt les données suivantes, fruit d'érudition de M. le marquis de Fortia d'Urban, sur l'ancien royaume des Chaldéens, sur l'origine de la religion des Egyptiens, et enfin sur la patrie d'Abraham. Il y a là plusieurs indications qui peuvent être très-utiles aux défenseurs de la Bible, lorsqu'ils veulent prouver, contre les docteurs allemands et français, qu'il est faux que la race et la civilisation humaines viennent de l'Inde.

A. B.

Le Syncelle convient que le royaume des Chaldéens est antérieur à celui des Egyptiens. En effet Bactres, capitale des Chaldéens, satisfait aux trois principes suivans, déterminés pour distinguer l'antiquité des nations.

1. La première nation doit s'être rassemblée dans un lieu situé à l'abri des inondations.
2. Elle doit avoir préféré un beau climat et un terrain fertile.
3. Elle doit avoir cultivé les sciences, et en premier lieu l'astronomie.

Ces trois règles, puisées dans l'ordre naturel des choses, paraissent suffisantes pour fixer, du moins approximativement, l'ordre que doivent suivre les plus anciennes nations du monde, et pour démontrer que la Bactriane est le séjour de la première nation.

1. Bactres est situé à 1800 pieds au-dessus du niveau de la

mer, comme l'assure Alexandre Burnes d'après des observations faites sur les lieux.

2. Le pays est fertile, et les fruits y sont excellens; c'est ce qu'assure le même voyageur.

3. Zoroastre, le plus ancien astronome que nous connaissions, a vécu dans cette contrée. Il y a établi le culte du feu, et les Egyptiens reconnaissaient *Phthas*, l'inventeur du feu, pour leur premier Dieu. C'est un hommage indirect qu'ils rendaient à l'antiquité des Chaldéens.

Les Persans ont succédé aux Chaldéens dont ils ont conquis l'empire; ils ont cru perfectionner la doctrine de Zoroastre en adorant le soleil, et le soleil est chez les Egyptiens le successeur de *Phthas* ou le second Dieu.

Les Syriens sont venus après les Persans. *Bel* ou *Kronos* est leur Dieu; il habitait le pays des Ammonites. Les Egyptiens en ont fait leur *Ammon*, père de leur *Osiris*.

Il paraît que l'épouse de *Kronos* était Vénus (Aphrodité) des Grecs ou l'*Athyr* des Egyptiens. En effet Théopompe raconte que les peuples qui habitent vers le couchant, donnent à l'hiver le nom de *Kronos*, à l'été celui d'*Aphrodité* ou *Vénus*, au printemps, celui de *Proserpine*; et que tous les êtres sont des productions de *Kronos* et d'*Aphrodité*¹. Cela signifie, en substituant les Dieux égyptiens aux grecs, que l'on donnait à l'hiver le nom d'*Ammon*, à *Rhèa* celui d'*Athyr*, et qu'*Osiris*, comme tous les demi-dieux, descendait d'*Ammon* et d'*Athyr*.

En effet Plutarque, au même endroit parle du mois *Athyr* des Egyptiens, qu'il dit être celui des semailles et qui est en effet leur troisième mois.

L'*Etymologium magnum*, à l'article Αθήρ, dit aussi que les Egyptiens donnaient le nom d'*Athyr* à *Aphrodite*, que l'on vient de voir être la femme de *Kronos* selon Théopompe, et qu'il ne faut pas confondre avec *Aphrodité* ou *Vénus*, fille d'*Ammon*, ou du *Jupiter d'Homère*, qui est la *Vénus* des Latins.

C'est donc *Rhèa*, mère d'*Isis* et d'*Osiris*, qui est véritablement *Athyr* ou *Athor*. Jablonski en a fait la *Vénus* des Latins, tandis que le nom de celle-ci est *Nephtys*, comme le disent Plutarque

¹ Plutarque, *Traité d'Isis et d'Osiris*.

et Diodore de Sicile. Cette confusion des dieux égyptiens, grecs et latins, a produit une obscurité que Jablonski n'a nullement dissipée : il l'a plutôt augmentée.

C'est dans le traité d'Isis et Osiris ¹, que Plutarque nous fait connaître *Nephtys* qu'il dit être l'*Aphrodité* des Grecs, et qui était fille de *Kronos* ou d'*Ammon*.

Diodore de Sicile dit aussi ² qu'*Aphrodité* était sœur d'*Osiris* et fille de *Kronos* et de *Rhée*, c'est-à-dire d'*Ammon* et d'*Athyr*.

Au lieu de commencer par *Athor*, Jablonski aurait dû parler avant tout dans son Panthéon de *Kneph*, principe créateur du monde selon les Egyptiens, et qui réunissait les deux sexes comme la *Vénus* physique des Grecs. Ceux-ci avaient cru devoir faire leur Principe féminin ; ils ne sont pas autant d'accord avec la *Genèse*, qui me paraît à tous égards devoir mériter la préférence.

On observera qu'*Abraham*, de qui descendent les Hébreux, habitait ainsi que son père *Tharé*, la ville d'*Ur* en Chaldée, avant de venir s'établir dans la terre de *Chanaan*. On sait que le mot *Ur* en hébreu signifie *feu*. Rien n'empêche donc que la terre de *Ur*, que les commentateurs de la Bible ne savent trop où placer, soit la *Bactriane* où l'on adorait le *feu*. C'est donc aussi de la *Bactriane* que vient la nation hébraïque. *Eusèbe*, évêque de Césarée en Palestine, le reconnaît indirectement dans le premier livre de sa chronique. Il y place, avant tous les autres peuples, les Chaldéens, dont il assure que les dix premiers rois, qu'il nomme, sont antérieurs au déluge. Il convient ensuite que ces peuples remontaient à la plus haute antiquité ³.

Le *Syncelle* ⁴ dit la même chose, et reconnaît que *Jules Africain*, le premier chronologiste chrétien, avait rendu le même hommage à l'antiquité des Chaldéens.

Il me paraît évident que le *Phthas* des Egyptiens, dont le nom signifie *feu*, était de même Chaldéen, et que *Manéthon*, en le plaçant à la tête des dieux égyptiens, n'a fait que reconnaître

¹ Chapitre 12 de l'édition grecque de Plutarque, par Hutten.

² Livre I, chapitre 15.

³ Voyez l'édition de la *Chronique d'Eusèbe*, imprimée à Milan en 1818.

⁴ Dans sa *Chronographie*, réimprimée à Bonn en 1829.

aussi la primauté des Chaldéens, chez lesquels la civilisation avait commencé.

M. Gossellin, à la fin de la traduction française de Strabon, tome premier, a placé trois cartes destinées à faire connaître les systèmes géographiques d'Eratosthènes, d'Hipparque et de Ptolémée. Elles suffisent pour faire voir combien les connaissances géographiques des Grecs étaient inférieures à celles des Egyptiens. Eratosthènes et Ptolémée, qui avaient vécu en Egypte, placent tous deux la Bactriane au levant de la partie méridionale de la mer Caspienne, à l'endroit où elle est effectivement, tandis qu'Hipparque met la Bactriane au nord-est et au-dessus de la partie septentrionale de la mer Caspienne. L'erreur d'Hipparque, qui cependant vivait un siècle après Eratosthènes, est de vingt-cinq degrés. Mais les trois géographes font dominer l'Asie par la Bactriane, qu'ils considèrent comme la partie essentielle de notre hémisphère. Les deux géographes bien instruits, placent Bactres ou Balk au trente-cinquième degré, dans un climat chaud, très-favorable à la population des hommes.

Ur est placé dans la Chaldée par la Genèse ¹, où la Chaldée est prise dans un sens générique, qui renfermait la Babylonie. Mais *Ur* est plus exactement *Orfah* ², capitale actuelle de la Mésopotamie, considérée encore aujourd'hui par les Mahométans comme la demeure d'Abraham. Près de la ville est un lac que l'on appelle encore *Birket-el-Ibrahim-el-Kalil*, et sur les bords duquel les Musulmans, pleins de vénération pour Abraham, ont construit leur mosquée ³. Lorsque le patriarche partit de la ville d'*Ur*, pour aller dans le pays de Chanaan, il était chargé de richesses, et conduisait avec lui de nombreux troupeaux. La partie septentrionale de la Mésopotamie, appelée *Anthémusia* par les Macédoniens, a pris le nom d'*Osroène*, ou, selon les chroniques du pays, *Orrhoène* ⁴, du nom d'*Orrohoès* qui, profitant de la faiblesse des Séleucides de Syrie, causée par

¹ Chap. xi. v. 31.

² Orfah, d'après Balbi, est dans la province *Al-djezyreh*, et dans le district de Rakka.

³ *Dict. géogr.* de Barbié du Bocage.

⁴ Dion l'appelle *Osrhoène*, et Ammien *Osdroène*.

leurs divisions, se fit une principauté, environ 120 ans avant notre ère. Dans le tems de la malheureuse expédition de Crassus contre les Parthes, on voit en ce pays un prince, dont le nom d'Abgar (ou Abgare) passa successivement à plusieurs autres dans l'histoire. On connaît la lettre qu'Eusèbe attribue à l'un d'eux, mais qui paraît apocryphe ¹. Trajan, dans la conquête de la Mésopotamie, ne dépouilla point le prince Abgar. Caracalla n'en usa pas de même. Cependant on ne saurait décider que l'*Osroène* ait été distinguée comme province de l'empire, avant les premiers successeurs de Constantin.

La capitale du pays reçut des princes macédoniens le nom d'une ville de Macédoine, qui est *Edessa* ². Une fontaine abondante, renfermée dans la ville, et appelée en grec *Calli-rhoë*, communiqua aussi ce nom à la ville même. Dans les tems postérieurs elle est constamment appelée *Roha*, ou, avec l'article des Arabes, *Orrhoa*, par abréviation, *Orha*, et ce nom peut dériver du terme grec qui signifie *fontaine*, quoiqu'une autre opinion le rapporte au fondateur qu'on donne à cette ville, sous le nom d'*Orrhoi*. C'est par corruption que l'usage vulgaire est de dire *Orfah*. Un petit fleuve qui, par des débordemens subits, cause des dommages à cette ville, était appelé *Scirtus*, ou le *Sauteur*, et les Syriens lui conservent ce nom dans celui de *Daisan*.

Paris, 13 juillet 1837.

Le marquis de FORTIA D'URBAN,
De l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

¹ Voir, sur cette lettre et sur Abgare, le vol. VIII des *Annales*, p. 363.

² Edesse, d'après S. Jérôme (*de Tradit. hebraicis*), était la même que *Ragès*, dont il est parlé dans *Tobie*. Strabon donne encore à *Edesse* les noms de *Bambyce* et d'*Hieropolis*; mais Pline pense qu'*Hieropolis* ou *Bambyce* était une autre ville. C'est aussi le sentiment de Danville, qui met *Bambyce* ou *Hieropolis* au sud d'*Edesse*. L'abbé Pluche (*Concordance de la Géographie*), place *Ur* au nord de *Nisibe*, sur la rive droite du Tigre; il paraît avoir été trompé par le récit d'Ammien, qui nomme une ville portant le nom d'*Ur*, mais qui serait au sud-est de *Nisibe*, d'après la carte de Danville. C'est cet *Ur* que Cellarius croit être la patrie d'Abraham. Cet avis a été suivi récemment par M. Poulain de Bossai, dans son *Atlas de Géographie historique*. Edesse a encore été appelée *Anthiochia Orhoenorum*, et plus tard *Justinopolis*.

Philosophie chrétienne.

VÉRITÉ CATHOLIQUE,

OU VUE GÉNÉRALE DE LA RELIGION CONSIDÉRÉE DANS SON
HISTOIRE ET SA DOCTRINE.Par M. Nault, ancien procureur-général à Dijon ¹.

Voilà un de ces livres, si rares de nos jours, qui ne doit son succès ni à un engouement éphémère, ni à de complaisantes adulations. Tout y est grave, austère, plein de sève, de vérité et de vie. Il n'a point la prétention de dire des choses neuves, inarticulées jusqu'ici : mais il expose d'une manière ferme, incisive, des vérités qu'il n'est indifférent à personne d'approfondir. C'est un magnifique tableau, esquissé à grands traits, de tout le système de la Religion dans ses preuves historiques et traditionnelles, comme dans sa doctrine.

Si nous avons tardé à en rendre compte, c'est qu'il nous a paru utile de constater l'accueil qui serait fait à cet ouvrage ; applaudi tout d'une voix dès son apparition, il n'a pas été goûté seulement par les esprits religieux, mais justice lui a été rendue par des organes même peu suspects de vives sympathies pour notre foi. N'est-ce pas là un beau triomphe ?

Disons-le à la gloire d'une de nos provinces les plus lettrées, la ville sanctifiée par saint Bernard, et que depuis Bossuet a grandie de son illustration multiple, est encore une terre bénie. Le Christ n'a point cessé d'y compter de nobles défenseurs de sa cause. Parmi ceux-ci il est trois noms que la reconnaissance des catholiques ne saurait séparer désormais : M. Frantin, d'une érudition si variée, qui, débutant par un savant et consciencieux travail, *les Annales du moyen-âge*, concentra depuis ses recherches sur les *Pensées* de Pascal, qu'il a fait surgir du chaos où elles gisaient éparses et sans lien ², pour les rétablir dans

¹ Paris, Gaume frères, rue du Pot-de-fer, n°5. — 1 vol. in-12. Prix 3 fr.

² Nous en avons rendu compte dans le N° 61, t. XI, p. 7.

l'ordre logique et nouveau que le philosophe chrétien n'eût pas manqué de compléter, s'il eût assez vécu pour mettre la dernière main à ce monument gigantesque; c'est M. Riambourg, l'homme le plus intègre que nous ayons rencontré, le savant modeste et trop peu connu dont la perte récente laisse d'éternels regrets¹; c'est enfin l'auteur de *Vérité catholique*, M. Nault, l'intime ami de MM. Frantin et Riambourg, dont il est le frère par le talent et par la foi. On dirait que le juste, montant au ciel, lui a légué son génie, comme jadis Elisée léguait à son disciple le manteau de prophète.

Esprit élevé, dialecticien nerveux et pressant, il analyse et met en relief, avec une rare précision et une admirable netteté, tous les travaux des anciens apologistes. Son style naturel, élégant et pur, toujours coloré sans prétention, s'inspire des modèles du grand siècle. Le livre est bref, mais substantiel, rapide, tel qu'il importe d'en faire aujourd'hui, où les longs écrits fatiguent et rebutent à ce point qu'on ne les ouvre plus. Le plan, jeté d'une manière ferme, est bien dessiné et merveilleusement rempli. Deux ordres de preuves, complètement distinctes, militent en faveur de la vérité chrétienne : toutes deux se résument dans son histoire et dans le développement de sa doctrine. Telle est toute la pensée de ce livre.

« Les preuves tirées du fonds même de la Religion, maniables et populaires, seront toujours accommodées aux dispositions du grand nombre. Il nous a paru qu'un ouvrage qui réunirait en un seul tableau ces preuves le plus souvent divisées dans des compositions approfondies, pourrait être de quelque utilité, s'il était clair, substantiel et court. En rapprochant les deux points de vue du Christianisme, sa suite historique et sa doctrine, en mettant en regard ses preuves extérieures et ses preuves intrinsèques, on reflète le système complet de la Religion, qui frappera toujours les esprits attentifs par sa grandeur et sa simplicité. On incite le lecteur à approfondir ce qui lui était mal connu. C'est dans ce dessein que, sous le titre général de *Vérité catholique*, nous avons entrepris un exposé rapide des preuves de la religion considérée dans son *histoire* et dans sa *doctrine*.

Il nous fallait un point de départ qui servît de base à nos preuves; nous l'empruntons à la psychologie, à l'observation des phénomènes de la conscience qui, partout se sont reproduits semblables chez tous les

¹ Voir pour ses nombreux articles insérés dans les *Annales*, le mot *Riambourg*, dans la *table générale des matières* du t. XII.

hommes et dans tous les âges. Cette étude de nous-mêmes nous découvre en notre nature des mystères, mais sans les expliquer; alors nous avons recours à la tradition, nous recherchons si elle n'aurait point le dépôt de vérités premières que l'observation psychologique laisse à désirer et n'enseigne point. Nous reconnaissons que, dans une succession de faits dont les hommes se sont transmis le souvenir, la Religion s'identifie avec l'histoire primitive du genre humain; et cette connaissance de Dieu, aussi ancienne que l'homme, lui explique le secret de sa propre nature. Après avoir déduit les preuves historiques, nous arrivons aux preuves morales. La loi chrétienne, par sa doctrine, sympathise avec les dispositions intimes de notre âme; sa perfection commande au cœur de l'homme l'admiration et l'amour, de même que sa vérité réclame l'assentiment de la raison. Tel est le cadre que nous nous proposons de remplir ¹. »

Entrant en matière, M. Nault remonte tout d'abord à la source première du Christianisme. Créé libre, l'homme a mal usé du libre arbitre : de là le dérèglement de la volonté, la révolte de l'esprit et l'égarement du cœur, le renversement de l'ordre, l'existence du mal. Mais une parole mystérieuse de salut suit de près la chute et la punition : un Régénérateur est promis; il viendra au jour marqué dans les décrets éternels. Le livre le plus ancien qui soit sur la terre est plein de cette attente.

Mais qui garantit cette promesse ? quels caractères de crédibilité offrent les pages qui en sont dépositaires ? l'auteur les déduit, et il s'applique à faire ressortir quelle irrésistible conviction découle des miracles, des prophéties, et de toute l'histoire merveilleuse du peuple choisi où partout se montre le doigt du Tout-Puissant. Et de cet enchaînement de faits miraculeux, de ces prophéties qui toutes ont reçu leur accomplissement à point nommé, de la sagesse surhumaine de la loi Mosaique, il conclut l'inspiration d'en haut et la preuve que cette religion qui remonte à l'origine du monde, est d'institution divine.

Toutefois, le Mosaïsme ne devait avoir qu'un tems; c'est une préparation à la formation de la société chrétienne. Le Messie a paru, il est le centre et le terme de la pensée des hommes; il est la *voie*, la *vérité* et la *vie*. Ses œuvres, sa parole, sa doctrine, sa vie publique et privée, sa mort, sont d'un Dieu. Le mystère de miséricorde et de justice s'est accompli au sommet du calvaire, la réalité succède aux figures, l'Eglise à la Synagogue. Et

¹ Page 7 et 9.

ce grand événement, de tous les faits de l'histoire le plus satisfaisant, le plus incontestable, s'opère avec une incessante rapidité, en dépit des obstacles et de la résistance de la sagesse humaine. Les deux puissances de la terre se liguent contre une doctrine ennemie de tout ce que le cœur charnel recherche et estime : celle de l'opinion et celle du glaive. La croix poursuit son œuvre, rien ne saurait arrêter sa marche triomphale : elle s'attaque aux passions et au vice, elle régénère une civilisation amollie, gangrenée, expirante, elle change la face du monde ; et cette révolution si impossible aux forces de l'homme, si inexplicable même à son intelligence, comment ne serait elle pas l'œuvre d'un Dieu ?

Quelles conséquences découleront de cette régénérescence universelle ? à des mythes grossiers, à des croyances dégradantes, l'Évangile substitue des dogmes sublimes qui rapprochent l'homme de la Divinité, et lui donnent la raison dernière d'un insoluble problème, celui de sa déchéance et de sa réhabilitation ; à une morale facile et toute sensuelle, il oppose une morale pure, austère et d'une admirable sagesse ; à des cérémonies bouffones, honteuses ou sans valeur, succède un culte grave, intime, vraiment digne de la divinité. Ici nous sommes impuissans à analyser, laissons l'auteur mettre en saillie ces vérités ravissantes qu'il sait si bien goûter dans son cœur.

« DOGME. — La Religion étant l'expression des rapports de l'homme à Dieu et la manifestation de l'homme à lui-même, les caractères et la marque de la religion véritable doivent apparaître dans la connaissance qu'elle nous donne des attributs de la Divinité et de la nature de l'homme. Et comme la révélation chrétienne est le complément et la perfection de la révélation judaïque, elle a dû faire luire une plus vive clarté sur ces deux grands objets de la Religion : Dieu et l'homme. Ouvrez le Testament nouveau ; il n'est pas une parole du livre des chrétiens qui ne tende à approfondir cette double science, source de toute lumière et fondement de toute morale....

» Ce livre qui jette un si grand jour sur les attributs de Dieu et sur la condition de l'homme, propose des mystères à la foi. Les notions si belles et si hautes qu'il nous donne de l'essence divine et de la nature humaine, reposent sur des dogmes que notre esprit ne conçoit pas. Faut-il nous en étonner ? Faut-il nous en plaindre ?

» Nous en étonner ? Non. Car notre raison elle-même, si nous l'inter-

rogeons avec sincérité, nous répondra qu'il doit y avoir nécessairement dans la Religion des mystères. Demander pourquoi des mystères dans la Religion, c'est mettre en question si Dieu a pu communiquer à sa créature quelques secrets de son essence infinie. « Il faut en partie, dit Bossuet, que Dieu descende à nous; c'est ce qu'il fait par la révélation. Il faut aussi que nous montions à lui; c'est ce que nous faisons par la foi. Sans cela nous n'aurions jamais de société avec Dieu : cette bonté inestimable demeurerait comme RESSERRÉE EN ELLE-MÊME, et l'homme resterait éternellement dans son indigence ¹. » Il serait étrange que la raison de l'homme s'offusquât de ne point comprendre l'essence du souverain Être, tandis que l'œuvre du Créateur, la nature sensible lui offre à chaque moment des mystères impénétrables ! La Religion satisfait pleinement aux droits de la raison en l'appelant à scruter avec indépendance les motifs qu'elle a de se soumettre. Que celle-ci examine donc à fond les preuves d'une révélation divine; puis, si Dieu a parlé, son office est rempli, celui de la foi commence. Or, *la clarté de la Religion est du côté des preuves*, qui sont le fondement de la foi; *l'obscurité reste du côté des dogmes*, qui en sont l'objet : rien n'était mieux assorti à notre nature orgueilleuse, présumptueuse, inquiète.

» Considérez, en effet, qu'il était nécessaire que les principes de la religion fussent placés dans une région supérieure aux pensées humaines. Il le fallait pour que l'homme pût s'appuyer sur une autorité qui l'éclairât et le fixât dans sa croyance, une fois qu'il l'aurait embrassée. Imaginez une doctrine morale dont le principe nous soit maniable : avec la mobilité de notre raison et l'inconstance de notre esprit, il n'y aurait ni croyance fixe, ni communauté de sentimens sur la terre.—Il est pourtant, direz-vous, des vérités premières dont l'évidence est la même pour tous les hommes. — Oui, mais les vérités abstraites dont vous parlez, n'engendrent aucune obligation morale. Pensez-y bien, et vous conviendrez que la science d'où découlent tous nos devoirs, devait être placée hors de discussion pour demeurer certaine.

» Ces mystères, inaccessibles à l'esprit de l'homme, seront-ils à son égard des dogmes purement spéculatifs dont la contemplation stérile n'a d'autre effet que d'humilier sa raison? L'incrédule, en tenant ce langage, montre sa témérité et son ignorance. Ces vérités, liées entre elles dans un plan suivi qui révèle une profonde sagesse, offrent à la méditation des convenances merveilleuses avec notre nature, des enseignemens sublimes à mettre en pratique. Un cœur droit y découvre l'œuvre d'une providence divine, qui, bien qu'incompréhensible dans ses voies, a tout disposé dans sa bonté pour éclairer et sanctifier les hommes.

¹ *Pensées chrétiennes et morales*, n^o 1, édit. de Vers., t. xv.

» La postérité d'Adam, frappée de dégradation pour une faute personnelle au père des hommes, est un mystère de rigueur et de justice que mon esprit ne conçoit pas. Mais si la transmission du péché originel déconcerte ma raison, les effets de cette dégradation n'en sont pas moins marqués dans toutes les facultés de mon être... Ainsi le péché originel, ce mystère des mystères, cette clef de la voûte, est dans ses conséquences une vérité de fait. Ce que la révélation me déclare comme une vérité supérieure à ma raison, trouve sa confirmation dans l'intimité de ma conscience.

» Le mystère de justice et de rigueur une fois admis, il appelle à lui le mystère de miséricorde, car les attributs de perfection les plus opposés en apparence sont réunis dans l'essence infinie. Le dogme du péché originel nous conduit à celui de la réparation de la nature déchue, par la méditation de la sagesse incarnée....

» L'incarnation du Verbe étant supposée, la vie de Jésus-Christ, ses souffrances, sa mort, sa résurrection glorieuse sont une suite nécessaire de la nativité. Nous voyons se dérouler les actes divers de l'œuvre d'expiation par lequel l'Homme-Dieu satisfait à la justice de l'Être infini. Drame sublime, digne du personnage qui est mis en scène, de ce divin modèle, dont la vie et la mort sont en même tems le remède aux maux de notre âme, et l'idéal éternel de la perfection dont nous devons nous rendre les imitateurs.

» Enfin, le mystère de la Trinité, qui est le secret incompréhensible de l'essence de Dieu, s'enchaîne nécessairement au dogme de la rédemption des hommes. L'incarnation du Médiateur associé à la nature divine suppose, en effet, une division de personnes dans l'unité du souverain Être. Ce mystère, qui résulte de l'œuvre même de la rédemption et des propres enseignemens du Christ, nous est proposé comme un objet d'admiration, de reconnaissance et d'amour. Le Verbe increé s'est revêtu de notre chair et de nos faiblesses pour *converser parmi les hommes*, les instruire et les sauver. L'Esprit divin, amour essentiel du Père et du Fils, nous est envoyé pour nous éclairer de sa lumière et nous assister de sa grâce. Dieu s'est approprié à nous dans son essence infinie. Ces idées sont non-seulement grandes et sublimes, elles sont affectueuses et consolantes, *elles élèvent l'âme et l'attendrissent...*

» Ainsi les mystères de la religion, tout incompréhensibles qu'ils sont, jettent un jour lumineux sur notre condition, *la seule chose qu'il nous importe de connaître*. Ils parlent au cœur en demeurant inaccessibles à l'esprit, parce que, comme l'a dit admirablement Pascal, *le dessein de Dieu est plus de perfectionner la volonté que l'esprit*, et qu'une clarté parfaite ne servirait qu'à l'esprit et nuirait à la volonté. Concluons ce grave

examen avec deux profonds interprètes de la religion : « Il était de la » bonté de Dieu , nous dit l'un , de se communiquer aux hommes , et de » ne se pas laisser sans témoignage ; mais il est de sa justice et de sa » grandeur de se cacher aux superbes qui ne daignent , pour ainsi dire , » ouvrir les yeux pour le voir ¹. » Et l'autre : « Au lieu de se plaindre de » ce que Dieu s'est caché , il faut lui rendre grâces de ce qu'il s'est tant » découvert , et lui rendre grâces aussi de ce qu'il ne s'est pas découvert » aux sages ni aux superbes , indignes de connaître un Dieu si saint ². »

Voyez maintenant combien admirable est la morale de la loi nouvelle , comme elle s'harmonise avec ses dogmes :

« Pour régler tout l'homme dans ses sentimens et dans ses actes , l'Evangile a apporté dans le monde deux vertus : la *charité* et l'*humilité* chrétienne. Or , la charité est *amour*. Nulle autre religion que la religion chrétienne , remarque Pascal , n'a fait aux hommes l'obligation d'aimer Dieu ; nulle secte de philosophie , dit-il ailleurs , n'y pensa jamais. Il ne pouvait en être autrement. Dans l'état de nature déchu où il naît , l'homme a perdu le sentiment du vrai bien. Dieu est pur esprit , les sens nous dominant , et notre cœur ne s'attache naturellement qu'aux objets sur lesquels il a prise et qui peuvent exciter ses désirs. L'auteur de tout bien avait fait du commandement de l'aimer le premier point de la loi qu'il intimait à son peuple ³ ; il avait , en faveur de ce peuple choisi , épuisé les merveilles de sa toute-puissance ; et pourtant toute l'histoire du peuple Juif n'est qu'un long témoignage de son infidélité ! Pour que l'amour divin pût entrer dans le cœur de l'homme , il fallait que Dieu , revêtu d'une humanité sainte , vînt lui-même sur la terre , afin d'être à la fois , et d'une manière sensible , l'instituteur , le modèle , l'objet de ce sentiment sacré. Il fallait surtout qu'il en fût par sa grâce le dispensateur. « Je suis » venu apporter le feu sur la terre ; que désiré-je , sinon qu'il s'allu- » me ⁴ ? » Puis ailleurs : « Celui qui a mes commandemens et qui les » garde , c'est celui-là qui m'aime ; je l'aimerai et je me ferai connaître à » lui ⁵. » Ainsi l'a déclaré le Législateur lui-même. L'amour n'est pas seulement le mobile de l'observance de la loi ; il en est la récompense.

¹ Bossuet , *Discours sur la vie cachée en Dieu*.

² Pascal , ch. VII , art. 5 , *Pensées* , 4 et 12.

³ Et nunc , Israel , quid Dominus Deus tuus petit à te , nisi ut... diligas eum , ac servias Domino Deo tuo in toto corde tuo et in totâ animâ tuâ. *Deuter.* , x , 12. — XI , 1. — VI , 5.

⁴ *Luc* , XII , 49.

⁵ *Joan.* . XIV , 21

Qui pourrait ne pas admirer cette morale ?...

« Vous trouvez dans ce peu de lignes évangéliques l'origine et le secret de cette charité *fraternelle* qui a opéré des miracles dans le monde. Commandement véritablement *nouveau* qui rend superflues toutes les règles de la morale, et hors duquel toute morale demeure imparfaite. Selon la nature, rien n'entre dans notre cœur que notre intérêt, notre passion, notre plaisir. La nature de l'amour-propre, *du moi humain*, est de n'aimer que soi, de ne considérer que soi. Tous les hommes se haïssent naturellement, parce que *chaque moi est l'ennemi et voudrait être le tyran de tous les autres* ¹. C'est à cet égoïsme, source de division et d'injustice, que l'Évangile oppose la charité. Mais cette charité *pour tous* est au-dessus de la nature, puisque l'amour exclusif *de soi* est selon la nature : nul donc qu'un Dieu ne pouvait faire un devoir à l'homme de cette vertu et l'implanter dans son cœur.

« La sagesse humaine s'est étudiée, de nos jours, à chercher dans le » sentiment éclairé de l'*intérêt propre* le fondement d'une morale suffisante » et complète, comme si la rectitude du devoir et le principe de la vertu » pouvaient dépendre d'une théorie de notre esprit ou du caprice de nos » affections ! » « Ce que les intérêts particuliers ont de commun, a dit » Rousseau, est si peu de chose, qu'il ne balancera jamais ce qu'ils ont » d'opposé ². » Ce mot simple et vrai du philosophe ruine par la base tous ces systèmes qui font découler du *moi humain* la source de la morale.

« L'Évangile, avons-nous dit, a placé l'homme sous la tutelle d'une vertu : l'*humilité chrétienne*. L'humilité, que l'Évangile prescrit à l'homme, est la reconnaissance de sa faiblesse avec le sentiment de la nécessité de l'aide de Dieu pour en sortir. Les anciens sages avaient entrevu l'humilité restreinte au sentiment de notre faiblesse. *Nosce teipsum* ; connaissez-vous vous-même, disaient-ils, et vous arriverez à la vue de votre infirmité. *Nimia magnitudo est sui intelligere parvitatem*. Si l'on ne se connaît plein de faiblesse, de misère et d'injustice, on est bien aveugle, a dit Pascal ; la sagesse humaine pouvait donc aller jusque-là. Mais cette vue ne rabattait rien des hauteurs de l'orgueil ; car il contrepèse toutes nos misères, dit le grand moraliste chrétien : « Ou il les cache, ou s'il » les découvre, il se glorifie de les connaître ³. » L'orgueil humain, enflé par le savoir, *se constitue roi de la vérité qu'il possède*, et il se fait idolâtre de la pensée. L'orgueil avec l'égoïsme est donc le fond de notre nature : un source d'injustice, l'autre d'aveuglement. L'Évangile attaque cet

¹ Pascal, ch. iv, art. 2, *Pensées*, 7, 10, 11.

² Note de l'*Emile*, liv. iv.

³ Chap. viii, pens. 2. — Chap. iv, art. 2. *Pensées* 2.

antique auteur de nos misères avec le poids de ses exemples et la sévérité de ses maximes. Il l'humilie par la foi en *des mystères d'humilité*, selon le mot d'un grand esprit ¹. Puis il lui apprend à s'anéantir devant la nécessité du secours de Dieu pour arriver au moindre bien ². Telle est l'humilité ; disposition de l'âme également *nouvelle*, mais qui, loin de dégrader l'homme, le relève et l'ennoblit...

» Voilà toute la morale évangélique. Dans ses principes, dans son autorité, dans sa sanction, tout en elle porte un caractère de simplicité et de grandeur, de force et d'utilité que Dieu seul peut imprimer à ses œuvres ³. »

Nous nous sommes laissé entraîner à de longues citations : nos lecteurs nous en sauront gré. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire encore les pages chaleureuses sur le sacerdoce chrétien, et celles où M. Nault, démontre avec une supériorité de raison si élevée, l'unité, l'autorité et l'indéfectibilité de l'Eglise. Pouvions-nous donner une connaissance plus parfaite de cet excellent ouvrage, et en faire un éloge plus juste et mieux mérité ? non sans doute.

Vérité catholique, on le voit, s'adresse aux jeunes-gens surtout. Ce livre, tout bref qu'il soit, sera d'un grand secours aux âmes distraites des voies chrétiennes, et qu'un vague désir d'y rentrer tourmente sans cesse. Flottantes, incertaines, elles ne savent se fixer à rien, détournées qu'elles sont par l'insuffisance de leur éducation religieuse. Un résumé fidèle, concis, animé, de l'histoire et de la doctrine catholique, mettra fin à ces accablantes anxiétés. Après l'avoir lu, un *fiat lux* s'opérera dans les idées de tout homme que le doute dévore, mais qui a vraiment soif de la vérité : et s'il n'en résulte pas tout d'abord une conviction assez profonde pour dissiper les nuages, du moins naîtra pour lui le désir de puiser à d'autres sources, le besoin d'éclaircir ce qu'il a méconnu ou mal compris jusqu'alors. Quand on a eu le malheur de perdre au frottement du monde sa foi native, à moins d'une grâce spéciale, d'une inspiration d'en-haut, est-il un autre moyen pour revenir à Dieu, que de se livrer à des lectures

¹ Bourdaloue.

² « Comme la branche ne saurait porter de fruit d'elle-même et sans demeurer attachée au cep de la vigne...; je suis le cep et vous êtes les branches ; vous ne pouvez rien faire sans moi. » *Joan.*, xv, 4 et 5.

³ *Vérité cathol.*, p. 409 et suiv. *Passim*.

de la nature de celle-ci ? *Vérité catholique* sera donc un véritable manuel de la jeunesse ; nous voudrions le voir dans toutes les mains. Et pourquoi ne serait-il pas adopté dans les petits séminaires et les collèges pour servir de texte à l'enseignement religieux des classes supérieures ?

Pour notre part, nous regrettons qu'un livre qui nous a causé tant de plaisir, soit si court. Nous regrettons que certaines preuves manquent, par là même. leur effet peut-être sur des esprits superficiels, ou sur des hommes que les écrivains de nos jours ont habitués à lire trop vite. Nous eussions aimé surtout à y trouver quelques développemens de plus sur l'influence sociale du Catholicisme, et sur le témoignage que lui rendent unanimement les traditions de l'antiquité. Hommage donc au religieux magistrat, qui a su faire servir à la plus sainte des causes les longs loisirs d'une retraite anticipée et tout-à-fait imméritée. L'Eglise lui devra le retour à la foi d'un bon nombre de ses enfans.

S. F.



.....

Littérature contemporaine.

—

LES VOIX INTÉRIEURES ;

PAR VICTOR HUGO ¹.

—————

Fausse route suivie par le poète. — Son livre considéré sous le rapport religieux. — Il a abandonné la foi, pour demander ses inspirations au doute. — Sécheresse de sa voix. — Beauté de quelques sujets inspirés par la foi. — *Sur la charité de Dieu.* — Comme œuvre littéraire, ce livre est inférieur aux débuts de l'auteur. — Satire contre ses anciens amis. — Sa mauvaise influence dans les pièces de théâtre. — Oubli de ses promesses.

En lisant ce titre : *les voix intérieures*, qui ne s'attend à trouver une de ces poésies intimes, spiritualistes, mystiques, qui s'adressent à la partie la plus délicate et la plus éthérée de notre être ; une poésie, écho de l'âme et non des sens, révélation des plus secrets mouvemens du cœur, des mystères les plus profonds de l'intelligence, enfin, quelqu'accent de ces *voix intérieures* qui chantent obscurément en nous, et qui s'entendent plus distinctes et plus claires dans le silence de la solitude, dans le recueillement de la conscience ?

A cet égard, la *poésie romantique* nous avait fait de magnifiques promesses. Elle était, disait-elle, la poésie de l'âme par excellence, le lien de la nature morale et de la nature physique, l'échelle du ciel, un son échappé de la lyre des anges.... Que sais-je ? et voilà qu'au lieu de poursuivre cet *idéal* nouveau qu'elle avait rêvé, et qu'elle venait substituer à l'ancien, elle s'est rejetée dans la *réalité*. Elle a préféré la matière à l'esprit, l'image à l'idée, et l'univers, qui ne devait être pour elle qu'un reflet du monde divin, est devenu le sujet, le centre et le but unique de ses inspirations. Curieuse de naïveté et de couleur

locale, elle s'est perdue, noyée dans de puérils détails et dans d'interminables descriptions. Bien plus, elle a proclamé que la *forme* est tout, la *pensée* peu de chose; que l'art, regardé autrefois comme la splendeur du vrai et du bon, n'avait plus aujourd'hui pour mission que d'embellir le laid et de purifier, de sanctifier l'impur. Dans l'ode, dans le drame, dans le roman, partout elle a mis en pratique cette singulière et immorale théorie, en sorte qu'elle s'est écartée de plus en plus de la route lumineuse qu'elle avait entrevue, et où la religion s'offrait de la conduire.

Cependant il existe pour la poésie un monde encore inconnu, qui attend son Christophe-Colomb, que plusieurs navigateurs ont côtoyé, mais sans entrer dans l'*intérieur* des terres; c'est le monde *du dedans*, si je puis m'exprimer ainsi, où se fait l'action de Dieu en nous et l'enfantement de l'homme à une vie meilleure; monde habité par la foi, l'espérance et la charité, ces trois exilées du ciel, et d'où s'échappent parfois de suaves parfums et de ravissantes harmonies qui arrivent jusqu'à nous; monde d'enchantemens et de merveilles, où se passent, sous l'œil de la conscience et à des profondeurs inaccessibles pour le regard vulgaire, les plus étonnantes révolutions, les plus variés et les plus éblouissans spectacles; monde enfin, d'autant plus difficile à connaître qu'il est plus près de nous, et qui, s'il était exploré dans toutes ses parties, fournirait au poète la plus magnifique épopée.

Le dernier recueil des poésies de M. Victor Hugo n'a rien de commun, malgré son titre, avec le monde dont nous parlons. Sauf quelques exceptions, le poète n'a chanté que des événemens *extérieurs*, des impressions personnelles ou domestiques, mais qui n'ont rien de plus intime, de plus mystique, de plus *intérieur* que toutes celles des *orientales* et des *feuilles d'automne*. Nous doutons même qu'une muse qui n'aime que le soleil et le grand jour consente à descendre dans ces mines obscures de l'âme pour en extraire péniblement l'or fin qu'elles recèlent; c'est un écho,—M. Victor Hugo appelle ainsi son livre—, mais un écho qui reproduit de préférence l'éclat de la foudre, le bruit du torrent, les elameurs tumultueuses de la foule, toutes ces grandes voix de la nature et de l'humanité, *tout ce qu'on entend*

sur la montagne, et qui dédaigne d'écouter et de redire ces sons fugitifs, ces soupirs étouffés, ces doux et légers murmures qui montent de la vallée, qui s'échappent des cœurs humbles et contristés. Enfin, le style de M. Victor Hugo a trop de relief et de saillie pour se plier facilement à ces nuances infinies, à ces contours moëlleux, à ces demi-teintes qu'exige une poésie vraiment *intérieure* ; il est plutôt sculpteur que peintre. Ceci est une observation et non une critique. Mais ce que regretteront les lecteurs des *Annales*, c'est que M. Victor Hugo n'ait pas demandé plus souvent des inspirations à cette *harpe chrétienne*, dont il sait, quand il lui plaît, tirer de si heureux sons, et dont il a lui-même proclamé l'immense supériorité sur la *lyre païenne* ; ils regretteront surtout de trouver dans un auteur qui s'était annoncé avec de si ardentes convictions, ces doutes injurieux sur les destinées du Catholicisme, doutes que la nouvelle école va propageant avec une feinte pitié, plus funeste qu'une impiété déclarée. M. Victor Hugo déplore, mais en la partageant, cette défaillance de la foi qu'il remarque autour de lui. A la fin de la première pièce adressée au *siècle*, après avoir célébré les merveilles des arts et de l'industrie, il s'écrie :

Mais parmi ces progrès dont notre âge se vante.
 Dans tout ce grand éclat d'un siècle éblouissant,
 Une chose, ô Jésus, en secret m'épouvante,
 C'est l'écho de ta voix qui va s'affaiblissant ¹.

En entendant ce cri de douleur, qui ne croirait que le poète s'est donné la mission de raffermir les croyances ébranlées, de relever les âmes abattues ? Mais avançons : voici quelques vers isolés, sans titre, qui ne trahissent que trop les inquiétudes d'une âme qui a perdu sa route :

Quelle est la fin de tout ? La vie, ou bien la tombe ?
 Est-ce l'onde où l'on flotte ? Est-ce l'ombre où l'on tombe ?
 De tant de pas croisés, quel est le but lointain ?
 Le berceau contient-il l'homme ou bien le destin ?
 Sommes-nous ici-bas dans nos maux, dans nos joies,
 Des rois prédestinés, ou de fatales proies ?
 O Seigneur, dites-nous, dites-nous, ô Dieu fort,
 Si vous n'avez créé l'homme que pour le sort ² ?

¹ *Voix intérieures*, p. 6.

² *Id.* p. 29.

Vingt questions, et pas une réponse! cherchons-la plus loin. En tête d'une pièce placée à la fin du volume et adressée à une femme, je lis ces mots espagnols, jetés comme une énigme au lecteur : PENSAR, DU DAR : *Penser, douter* ! Encore des questions et point de réponse :

Que croire? Oh! j'ai souvent, d'un œil peut-être expert,
Fouillé ce noir problème où la sonde se perd!

Ces vastes questions dont l'aspect toujours change,
Comme la mer, tantôt cristal et tantôt fange.

J'en ai tout remué! la surface et le fond!

J'ai plongé dans ce gouffre, et l'ai trouvé profond!

.....

L'homme seul peut parler, et l'homme ignore, hélas!

Inexplicable arrêt! quoiqu'il rêve ici-bas,

Tout se voile à ses yeux sous un nuage austère,

Et l'âme du mourant s'en va dans le mystère!

Aussi repousser Rome et rejeter Sion,

Rire, et conclure tout par la négation,

Comme c'est plus aisé, c'est ce que font les hommes.

Le peu que nous croyons, tient au peu que nous sommes.

..... Hélas! tout homme en soi

Porte un obscur repli qui refuse la foi.

Dieu! la mort! mots sans fond, qui cachent un abîme!

Le doute! au commencement, au milieu, à la fin, toujours le doute! Que M. Victor Hugo y prenne garde! sait-il bien ce que c'est que le doute? la mort de toute poésie: avec lui plus d'enthousiasme, plus d'élan, plus de passion, plus rien de ce qui anime et vivifie la pensée. Si l'espérance et la foi étaient bannies du reste de la terre, elles devraient se retrouver dans le cœur du poète. L'espérance et la foi, ce sont les deux ailes dont il a besoin pour se soulever et se soutenir dans les hautes régions; sans leur appui, il ne fait que ramper. Le doute qui met aux prises la vérité et l'erreur peut produire quelques brillants contrastes, un certain cliquetis de mots et d'idées d'où sortent de fugitives étincelles. Mais enfin, en vers comme en prose, il faut convaincre il faut persuader, il faut conclure, il faut au moins se passionner pour passionner les autres. Or, comment convaincre sans conviction? comment persuader sans entraînement? comment conclure sans affirmer? comment se passionner avec l'indifférence de toutes les opinions? non,

¹ *Id.* p. 257.

la foi perdue, il n'y a plus de poète, plus d'orateur, il n'y a plus qu'un sophiste qui plaide avec une égale froideur le pour et le contre, ou un railleur impitoyable qui se moque de Dieu, du monde et de lui-même; quelle poésie !

Que M. Victor Hugo renonce promptement à un doute qu'il n'avait pas au début de sa carrière, qui, j'en suis sûr, n'est pas dans son esprit, et qui ne semble être pour lui qu'un artifice de style. Je n'en voudrais pour preuve que cet hymne charmant, intitulé *Dieu est toujours là*, où il a répandu une onction vraiment évangélique, surtout dans la description qu'il nous donne de la charité. Nous ne pouvons résister au plaisir d'en citer quelques strophes : le poète peint d'abord le pauvre tout attristé par l'hiver :

Il pleure, la nature est morte !
 O rude hiver ! ô dure loi !
 Soudain un Ange ouvre sa porte,
 Et dit en souriant, c'est moi !....

• Je suis la Charité, l'amie
 • Qui se réveille avant le jour.
 • Quand la nature est rendormie.
 • Et que Dieu m'a dit : A ton tour !

• Je viens visiter ta chaumière,
 • Veuve de l'été si charmant !
 • Je suis fille de la prière.
 • J'ai des mains qu'on ouvre aisément...

• Je prie, et jamais je n'ordonne.
 • Chère à tout homme quel qu'il soit,
 • Je laisse la joie à qui donne,
 • Et je l'apporte à qui reçoit. »

An lit du vieillard solitaire,
 Elle penche un front gracieux,
 Et rien n'est plus beau sur la terre,
 Et rien n'est plus grand sous les cieus,
 Lorsque, réchauffant leurs poitrines
 Entre ses genoux triomphans,
 Elle tient dans ses mains divines
 Les pieds nus des petits enfans !

Elle va dans chaque mesure,
 Laisant au pauvre réjoui,
 Le vin, le pain frais, l'huile pure
 Et le courage épanoui !
 Et le feu ! le beau feu folâtre.

À la pourpre ardente pareil,
 Qui fait qu'amené devant l'âtre,
 L'aveugle croit rire au soleil.

Puis elle cherche au coin des bornes,
 Transis par la froide vapeur,
 Ces enfans qu'on voit nus et mornes,
 Et se mourant avec stupeur.

Oh! voilà surtout ceux qu'elle aime!
 Faibles fronts dans l'ombre engloutis!
 Parés d'un triple diadème,
 Innocens, pauvres et petits!

Ils sont meilleurs que nous ne sommes!
 Elle leur donne en même tems,
 Avec le pain qu'il faut aux hommes,
 Le baiser qu'il faut aux enfans!

Tandis que leur sein secourue,
 Mange ce pain de pleurs noyé,
 Elle étend sur eux dans la rue
 Son bras des passans coudoyé.

Et si le front dans la lumière,
 Un riche passe en ce moment,
 Par le bord de sa robe altièrre,
 Elle le tire doucement!

Puis pour eux elle prie encore
 La grande foule au cœur étroit,
 La foule qui, dès qu'on l'implore,
 S'en va comme l'eau qui décroît!...

- — Oh! la chose triste et fatale!
- Lorsque chez le riche hautain,
- Un grand feu tremble dans la salle,
- Reflété par un grand festin,
- De voir, quand l'orgie enrouée,
- Dans la pourpre s'égaie et rit,
- A peine une toile trouée
- Sur les membres de Jésus-Christ!
- Oh! donnez-moi pour que je donne!
- J'ai des oiseaux nus dans mon nid.
- Donnez, méchans, Dieu vous pardonne:
- Donnez, ô bons, Dieu vous bénit!...
- Le vrai trésor rempli de charmes,
- C'est un groupe pour vous priant
- D'enfans qu'on a trouvés en larmes,
- Et qu'on a laissés souriant!
- Les biens que je donne à qui m'aime

LES VOIX INTÉRIEURES ;

» Jamais Dieu ne les retira ,
 » L'or que sur le pauvre je sème ,
 » Pour le riche au ciel germera.

Puis le poète célèbre en des vers d'une suavité et d'un charme trop rares, hélas ! dans ce recueil, la bonté et la miséricorde du Dieu de l'Évangile.

Oh ! que l'été brille ou s'éteigne ,
 Pauvres, ne désespérez pas.
 Le Dieu qui souffrit et qui règne ,
 A mis ses pieds où sont vos pas !
 Pour vous couvrir il se dépouille ;
 Bon même pour l'homme fatal
 Qui, comme l'airain dans la rouille ,
 Va s'endurcissant dans le mal.
 Tendre, même en buvant l'absinthe .
 Pour l'impie au regard obscur ,
 Qui l'insulte sans plus de crainte
 Qu'un passant qui raie un vieux mur !
 Ils ont beau traîner sur les claies
 Ce Dieu mort dans leur abandon ;
 Ils ne font couler de ses plaies
 Qu'un intarissable pardon.
 Il n'est pas l'aigle altier qui vole ,
 Ni le grand lion ravisseur ;
 Il compose son auréole
 D'une lumineuse douceur !
 Quand sur nous une chaîne tombe ,
 Il la brise anneau par anneau.
 Pour l'esprit il se fait colombe ,
 Pour le cœur il se fait agneau !
 Vous pour qui la vie est mauvaise ,
 Espérez ! il veille sur vous !
 Il sait bien ce que cela pèse ,
 Lui qui tomba sur ses genoux !
 Il est le Dieu de l'Évangile ;
 Il tient votre cœur dans ses mains ,
 Et c'est une chose fragile
 Qu'il ne veut pas briser, enfin.
 Lorsqu'il est tems que l'été meure
 Sous l'hiver sombre et solennel ,
 Même à travers le ciel qui pleure ,
 On voit son sourire éternel !

Car sur les familles souffrantes ,
 L'hiver , l'été , la nuit , le jour ,
 Avec des urnes différentes ,
 Dieu verse à grands flots son amour !

Et dans ses bontés éternelles ,
 Il penche sur l'humanité ,
 Ces mères aux triples mamelles ,
 La nature et la charité ¹ !

Si maintenant nous examinons l'œuvre de M. Victor Hugo sous le rapport purement littéraire, nous remarquerons dans le talent de l'auteur une sorte de transformation qui confirmera en partie nos observations sur l'*absence de foi* dans le poète. Son style nous a paru moins brillant, moins hardi, moins exubérant, mais au contraire, plus net, plus précis, plus contenu; sa pensée moins vagabonde se concentre en elle-même pour s'élaborer plus à loisir; elle affecte même une gravité stoïque et quelque peu pédante qui n'est pas dans sa nature. Autrefois le poète chantait pour chanter, selon que soufflait le vent de l'inspiration et de la fantaisie, sans s'inquiéter de celui de l'opinion. Semblable à l'abeille qui fait son miel de toute fleur, tout pour lui était poésie; aussi les strophes, les images, les pompeuses descriptions se déroulaient sous sa plume avec une intarissable abondance. Aujourd'hui la source, encore féconde, coule plus lentement. Je ne sais quel souffle philosophique a passé sur l'âme de M. Victor Hugo. Il appelle souvent le raisonnement au secours de son imagination; on sent que pour bien des choses il en est au désenchantement et au scepticisme. Il célèbre encore les beautés de la nature, mais en même tems il l'interroge pour savoir ce qu'elle cache sous ses mystérieux symboles; il célèbre les événemens politiques, mais après les avoir jugés avec l'impartialité de l'historien. Il se sert encore quelquefois d'une arme que nous ne lui connaissons pas, et qu'on serait loin de soupçonner dans *les voix intérieures*, de la *satire*, avec sa violence et son amertume; et il faut avouer qu'elle ne manque pas de vérité lorsqu'elle s'adresse surtout à d'anciens amis qui, après l'avoir flatté dix ans et après avoir poussé leur fanatique admiration pour son génie jusqu'à une ser-

¹ *Id.* p.87 et 95.

vile imitation de ses défauts, se tournent aujourd'hui contre leur idole pour la briser, et traitent le chef et le roi de la nouvelle école comme une puissance déchuë. C'est en vain que M. Victor Hugo cherche à dissimuler sous le manteau de l'orgueil la blessure qu'il a reçue; comme ce manteau n'est pas assez large pour la couvrir, plus il s'efforce de la cacher plus elle se montre à nu. Cette lutte de l'orgueil avec la colère se trahit par de fiers et énergiques accens, surtout dans la dernière pièce qu'il laisse comme un adieu et un défi à ses adversaires. Nous la citerons toute entière, parce qu'elle est belle d'indignation et de poésie, et qu'elle fera bien connaître à nos lecteurs la nouvelle face du talent de M. Victor Hugo :

O muse, contiens-toi ! Muse aux hymnes d'airain !
 Muse de la loi juste et du droit souverain !
 Toi dont la bouche abonde en mots trempés de flamme,
 Etincelles de feu qui sortent de ton âme,
 Oh ! ne dis rien encore, et laisse-les aller !
 Attends que l'heure vienne où tu puisses parler.
 Endure le spectacle en vierge résignée.
 Qu'à peine un mouvement de ta lèvre indignée,
 Révèle ton courroux au fond du cœur grondant.
 Dans ce siècle où chacun, noyant ou fécondant,
 Se répand au hasard comme l'eau d'un orage,
 Où l'on ne voit partout qu'impuissance et que rage,
 Qu'inutiles fardeaux qu'on s'obstine à rouler,
 Que Samsons écrasés sous ce qu'ils font crouler,
 Le plus fort est celui qui tient sa force en bride.
 L'Océan quelquefois montre à peine une ride,
 Jusqu'au jour d'éclater, plus proche qu'on ne croit.
 Ne te dépense pas. Qui se contient s'accroît.

Aie au milieu de tous, l'attitude élevée
 D'une lente déesse à punir réservée,
 Qui, recueillant sa force ainsi qu'un saint trésor,
 Pourrait depuis long-tems, et ne veut pas encor !
 Va cependant ! — Contemple et le ciel et le monde.
 Et que tous ceux qui font quelque travail immonde,
 Que ces trafiquans vils, épris d'un sac d'argent,
 Que ces menteurs publics, au langage changeant,
 Pleins de méchanceté dans leur âme hypocrite,
 Et dorés au dehors de quelque faux mérite,
 Tous ceux, grands ou petits, que marque un sceau fatal,
 Que l'envieux bâtard, accroupi dans le mal,
 Que ce tribun valet, plus lâche qu'une femme,

Qui dans les carrefours vend sa parole infame,
 Toujours prêt pour de l'or à souffleter la loi,
 Forgeant l'émeute au peuple ou la censure au roi,
 Que l'ami faux par qui la haine s'ensemence,
 Et ceux qui nuit et jour occupent leur démence
 D'une urgie effrontée au tumulte hideux,
 Te regardent passer tranquille au milieu d'eux,
 Saluant gravement les fronts que tu révères,
 Muette, et l'œil pourtant plein de choses sévères!
 Fouille ces cœurs profonds de ton regard ardent.
 Et que, lorsque le peuple ira se demandant :
 — Sur qui donc va tomber, dans la foule éperdue,
 Cette foudre en éclairs dans ses yeux suspendue? —
 Chacun d'eux, contemplant son œuvre avec effroi,
 Se dise en frissonnant : c'est peut-être sur moi!.....

En attendant, demeure impassible et sereine,
 Qu'aucun pau de ta robe en leur fange ne traîne ;
 Et que tous ces pervers tremblent dès à présent
 De voir auprès de toi, formidable, et posant
 Son ongle de lion sur ta lyre étoilée,
 Ta colère superbe à tes pieds muselée ¹.

Malgré la beauté et l'énergie de ces vers, nous n'engageons pas M. Victor Hugo à persévérer dans cette voie périlleuse où il espère sans doute cueillir de nouvelles palmes. La satire est au-dessous de lui. La meilleure vengeance des âmes élevées c'est de garder ses qualités et de s'amender de ses défauts. La satire, en soulevant contre l'auteur des jalousies et des haines implacables, le forcerait à se mesurer avec elles dans une arène toujours plus brûlante, et à descendre enfin de ces hautes régions où il aime à planer, aigle solitaire. Elle compromettrait la dignité de l'art dont il se montre si jaloux, et qui, dans la préface de ces dernières poésies, dans l'hommage rendu à la mémoire de Charles X, dans une ode à l'arc de triomphe de l'Etoile, lui a fait parler un langage si indépendant et si noble. Nous, qui sommes toujours ses amis parce que nous n'avons jamais été ses flatteurs, nous lui donnerons d'autres conseils; nous lui rappellerons un article publié dans les *Annales* en 1831 ², où une voix bienveillante et sage le justifiait de ses heureuses

¹ *Id.* p. 313.

² Voir dans le n° 11, tome II, p. 364, l'article intitulé *du romantisme dans ses rapports avec le catholicisme*, par M. A. Bonnetty.

innovations auprès des puritains littéraires, et tout en signalant quelques-unes de ses mauvaises tendances, le présentait comme un des destructeurs du paganisme en poésie, et comme un des plus brillans disciples de la muse chrétienne. Nous lui rappellerons surtout la belle préface de ses *odes et ballades*, où il disait :

« C'est surtout à réparer le mal fait par les sophistes que doit » s'attacher aujourd'hui le poète ; il doit marcher devant les » peuples comme une lumière, et leur montrer le chemin. Il » ne sera jamais l'écho d'aucune parole, si ce n'est de celle de » Dieu ¹ . »

Que M. Victor Hugo nous le dise lui-même, a-t-il rempli sa promesse ? Est-il resté fidèle à ce génie chrétien sous l'invocation duquel il avait placé ses premiers essais ? *N'a-t-il jamais été l'écho d'aucune parole si ce n'est de celle de Dieu ?* Non, il n'a pas réalisé nos espérances : au lieu de rattacher à ce centre divin, qu'il avait choisi, toutes ses idées pour en former un glorieux faisceau, il les a laissées diverger çà et là, sans direction et sans but.

Dans ses courses errantes sur le vaste océan de la pensée, le jeune voyageur, occupé uniquement à découvrir au loin quelque rivage inconnu, iexploré, où il puisse le premier planter son étendard, a perdu de vue l'étoile qui brillait devant lui à son départ ; il est allé échouer, comme nous l'avons vu, sur les écueils du doute. Non content du domaine de la poésie, il a voulu aborder et presque emporter d'assaut le théâtre, où ses triomphes et ses défaites ont été également funestes à la littérature et à la morale. C'est là, surtout, qu'il a développé et mis en action cette *théorie du laid* dont il se vantait d'être l'inventeur et dont nous lui avions prédit les tristes résultats ; c'est là qu'il a prêché hautement ce dogme de la *fatalité*, excusable chez les païens, absurde et impie chez des chrétiens. A la vue de tant de spectacles horribles, bizarres ou licencieux étalés sur la scène par le moderne dramaturge, l'art a protesté, la pudeur offensée a baissé les yeux, la foule même, si indulgente pour de semblables fautes, a crié : *c'est assez*. Quant aux catho-

¹ *Odes et Ballades*, préface de 1822.

liques, ils ont gémi, ils ont rougi en secret de voir un homme qui se posait comme un des précurseurs de la poésie religieuse, qui avait posé le pied sur le seuil du temple, et dont l'aile, à son premier essor, s'était reposée sur la montagne de Sion, se traîner ainsi dans la fange d'une orgie dramatique.

M. Victor Hugo ne doit-il pas, pour ses drames, au public un dédommagement, à la morale, à la religion et à l'art une expiation? Des critiques sévères lui ont dit: « Vous avez tout » tenté: le roman, le théâtre, la poésie lyrique; depuis quel- » ques années vous n'êtes ni en progrès ni en décadence: » après avoir marché si vite vous êtes demeuré stationnaire, le » pire de tous les états par le tems qui court. Les *orientales* ont » succédé aux *odes et ballades*, les *feuilles d'automne* aux *orientales*, » les *chants du crépuscule* aux *feuilles d'automne*, voici les *voix inté-* » *rieures* après les *chants du crépuscule*, et c'est toujours à peu » près le même fonds sous des formes semblables. Le moment » est venu, vous êtes encore jeune, renouvelez-vous ou vous » êtes perdu. »

Nous tiendrons à M. Victor Hugo le même langage, et nous ajouterons: se renouveler, ce n'est pas changer sans cesse, essayer tous les genres, voltiger de sujets en sujets, aller du drame au roman et du roman à la poésie, et en poésie, de l'ode à la ballade, de la ballade à l'épigramme, et de l'épigramme à la satire. Se renouveler c'est créer, se renouveler c'est concevoir une idée neuve, la creuser, la féconder et en faire jaillir, comme d'un tronc vigoureux, des feuilles, des fleurs et des fruits. Vous l'avez proclamé vous-même: « La poésie est comme Dieu, » une et inépuisable. » L'unité! l'unité! voilà le moyen de salut, voilà la loi du monde et de l'intelligence, voilà ce qui manque aujourd'hui à l'homme, au citoyen, à l'écrivain. On ne sait pas mieux se tracer un plan littéraire qu'un plan de conduite; on éparpille sa pensée ainsi que sa vie sans utilité pour les autres et pour soi-même. Aussi en littérature nous avons des *poésies* et pas un *poème*, des notices et peu d'histoires, des journaux, des revues et pas de véritables livres. Poètes, vous vous plaignez de l'abandon du siècle, et de grâce que voulez-vous que le siècle, occupé de graves intérêts, fasse de vos rêveries égoïstes ou frivoles, de vos révélations de ménagement et de coin du

feu, de tous vos recueils composés de pièces si bien nommées *fugitives*, sans aucun lien entr'elles, qui se succèdent sans se suivre, et qui ne laissent pas plus de traces dans l'esprit que les combinaisons fastastiques du caleïdoscope? Qu'a-t-il besoin de tout ce papillotage poétique, bon pour des oisifs et des femmelettes, et qui a trouvé le secret de la monotonie dans la variété? Quel profit retirer de ces innombrables volumes blancs, bleus et roses, remplis de vos amitiés, de vos amours, et..... de papier blanc. En vérité, est-ce là de la littérature, de l'art, de la poésie? Et le siècle est-il bien coupable?

Qu'un homme se présente avec une œuvre poétique appuyée à sa base sur l'histoire et la religion, couronnée à son sommet du signe de la rédemption et de l'immortalité; une œuvre de raison et d'imagination, conçue sur de larges proportions, méditée long-tems, exécutée lentement, bien coordonnée dans son ensemble et dans ses parties, entremêlée de vérité et de fiction, parée de toutes les grâces d'un style neuf sans être affecté, hardi sans être bizarre, une œuvre qui, embrassant dans ses vastes contours et dans ses innombrables replis toutes les destinées de l'humanité, concentre en quelque sorte dans un même soleil tous ces rayons épars répandus aujourd'hui dans notre atmosphère, et qui nous éblouissent sans nous éclairer; alors le siècle sera réconcilié avec la poésie, alors il saluera son poète des mêmes acclamations qui retentissent encore autour de la tombe d'Homère, de Dante et de Milton. Pourquoi M. Victor Hugo ne serait-il pas cet homme?

X.



Bibliographie.

LES PÈRES DES TROIS PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE, traduits en français, ouvrage publié par M. de Genoude, et dédié à Mgr. l'archevêque de Paris. 12 vol in-8°, tome 1^{er}. Prix : 7 fr. 50.

Nous avons déjà parlé (N° 80, tom. xiv, p. 141) de cette belle et honorable entreprise. Tout en renvoyant à l'article que nous venons d'indiquer, nous ajouterons qu'il est peu d'ouvrages qui soient plus utiles, et qui répondent mieux aux divers besoins de la société actuelle. En effet, les chrétiens trouveront dans les Pères de l'Église la preuve que la foi actuelle est la même que celle des successeurs immédiats des apôtres, la même que celle des premiers chrétiens; les amateurs de recherches historiques y verront le plus curieux spectacle qui ait été donné au monde, celui de la transformation de la société antique, et de la formation de la société nouvelle; les mythologues y liront l'explication la plus authentique qui existe des fables païennes; il ne faut pas oublier surtout que les âmes qui aiment à se nourrir des plus pures leçons de spiritualité chrétienne, y trouveront la plus ample moisson de sentimens, de pratiques et d'exemples correspondant et portant à toutes les vertus chrétiennes.

Nous ajouterons à la notice que nous avons donnée des traités qui entrent dans le premier volume, et qui comprend le 1^{er} siècle, la liste des suivans, qui commence le 2^e siècle et qui se trouvent également dans ce volume. 1° *Tableau historique du 2^e siècle de l'Église.* — 2° *Des notes sur ce siècle, ayant pour but de faire connaître certains détails des mœurs des païens et des chrétiens.* — 3° *Tableau chronologique des événemens et des conciles.* — 4° *Notice sur S. Ignace.* — 5° *Ses Épitres* : 1° aux *Ephésiens*, 2° aux *Magnésiens*, 3° aux *Tralliens*, 4° aux *Romains*, 5° aux *Philadelpiens*, 6° aux *Smyrniens*. 7° *A S. Polycarpe.* — 6° *Notice sur S. Polycarpe et son épître aux Philippiciens.* — 7° *Notice et écrits de S. Justin.* 1° *Discours aux Grecs*; 2° *Exhortations aux Grecs*; 3° *le livre de la monarchie*; 4° *première apologie*; 5° *deuxième apologie.* — 8° *Des notes où se trouve le chapitre des mémoires du baron de S. Croix, pour servir à la religion des anciens peuples.*

Le deuxième ouvrage publié par M. de Genoude est intitulé: **DISCOURS SUR LES RAPPORTS ENTRE LA SCIENCE ET LA RELIGION RÉVÉLÉE**, prononcés à Rome par Nicolas Wiseman, docteur en théologie, principal du collège anglais, et professeur de l'université de Rome, pour faire suite à la *raison du Christianisme*, avec des notes et des explications, tomé 1^{er}. 2 vol. in-8°. Prix : 14 fr.

Nous ne faisons qu'annoncer cet ouvrage que nous nous proposons d'examiner plus en détail. Le titre seul, joint au nom de l'auteur, dit déjà assez

combien un pareil travail doit être intéressant. Nous en parlerons même avec d'autant plus de plaisir, qu'il semble n'avoir été fait que pour mettre à exécution et appliquer à la chaire le plan et les recherches que nous publions dans les *Annales* depuis sept ans.

Enfin, le troisième ouvrage publié par M. de Genoude sont les *Œuvres de Malebranche*, en deux volumes grand in-4°. Les deux volumes, prix : 24 fr.

Nous felicitons M. de Genoude de consacrer ses études, et nous pouvons le dire, sa *fortune*, à d'aussi utiles travaux. Certes, en présence de telles publications, nous avons de la peine, indépendamment de bien d'autres raisons, à nous expliquer comment un tel homme a pu se voir accuser de je ne sais quelle conspiration. En vérité, s'il y a là complot, c'est celui de faire vivre partout l'esprit du christianisme, les bonnes études, les antique croyances ; et nous ne savons pas qu'il existe un code qui punisse ce complot là.

TRAITÉ DE LA PROPRIÉTÉ DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES, par M.

l'abbé Affre, chanoine, vicaire-général du diocèse de Paris ; avec cette épigraphe : *res clamat domino suo* ; vol. in-8° de 400 pag., à Paris chez Adrien Leclerc, et chez Sapia, rue du Doyenné, n° 12. Prix 5 fr.

Nous reviendrons sur cet ouvrage qui renferme tous les documens qui peuvent éclairer le public sur l'importante question des biens ecclésiastiques ; la dernière discussion qui a eu lieu tout récemment dans les deux chambres, relativement au terrain de l'archevêché de Paris, y est discutée avec beaucoup d'impartialité, et accompagnée de toutes les pièces qui ont rapport à cette question.

NOTICE SUR LE PROMPT-COPISTE, publié par Delloye, libraire, place de la Bourse, n° 15. Prix 60. c.

Cet appareil donne à la minute une ou plusieurs copies d'un écrit, sur tous les papiers, sans les mouiller, *recto et verso*, et dans un registre ou cahier, comme sur feuille volante.

Cette presse à copier l'écriture, seule approuvée par l'académie des Sciences, est employée avec succès dans quelques secrétariats d'évêchés et plusieurs séminaires. Elle se vend 150 fr. avec tous les accessoires, à l'agence du brevet d'invention, place de la Bourse, n° 9. (Affranchir.)

EMBRYOGÉNIE COMPARÉE. — *Cours sur le développement de l'homme et des animaux*, fait au Muséum d'histoire naturelle de Paris, par M. Coste, et publié sous les yeux du professeur, par les soins de M. J. Gerbe et V. Meunier, avec un atlas grand in-4°, composé de 20 planches dessinées d'après nature ; par M. A. Chazal. Tome 1^{er}, à Paris, chez Amable Coste, rue de l'Université, n° 15. Prix, 15 fr.

Nous nous contentons d'annoncer aujourd'hui cet ouvrage, et d'ajouter que nous en parlerons prochainement et plus au long, d'autant plus volontiers que M. Coste est le premier physiologiste qui se pose franchement comme l'antagoniste des *Matérialistes* et des *Panthéistes*, réfutant les idées de MM. Raspail et Velpeau, et qui plus est les réfutant bien.

85

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 86. — 31 Août 1837.

Philosophie de l'histoire.

DÉS ANGES

ET DE LA CRÉATION PRIMITIVE ¹.

La tradition des anges et des démons se retrouve chez tous les peuples. — Rapports des anges avec les hommes après le déluge. — Décision de l'Église sur leur création: — Les Païens ont dénaturé l'histoire des anges. — Origine de la magie. — Preuves de la création d'un monde primitif. — Décadence de ce monde jusqu'à la venue de Jésus. — Alors commence le monde du progrès. — Considérations neuves sur le monde des fossiles. — Effets de la chute des anges sur le monde matériel.

On dirait que tout ce qui se rattache à la création et à la chute des Anges, faisait partie de ces anciennes traditions orales qu'Adam avait reçues de Dieu même, et qu'il a transmises à ses descendans, selon les Talmudistes, qui justifient ainsi la

¹ Nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. Guiraud travaille depuis long-tems à un grand et bel ouvrage, qui aura pour titre l'*Histoire expliquée*. L'introduction qui formera un volume, sera publiée, l'hiver prochain, sous le titre de *recherches des causes*; elle comprendra l'histoire profane réelle; c'est de cette introduction qu'est extrait le fragment que nous publions aujourd'hui. Nos abonnés pourront juger avec quelle profondeur M. Guiraud plonge dans les mystères du berceau du monde et de sa création; ils verront surtout avec joie et orgueil cette philosophie toute nouvelle de l'histoire, qui va chercher dans nos livres saints et dans les décisions de l'Église, la connaissance de ce monde supérieur et primitif que la philosophie du 18^e siècle dédaignait si fort.

A. B.

haute vénération qu'ils ont pour elles. Partout, en effet, où l'Écriture fait mention des démons ou des anges, c'est sans aucune explication, et comme si l'histoire de ces créatures de Dieu faisait partie d'un autre enseignement connu d'elle et de tous. Or, cet enseignement a dû descendre jusqu'à nous d'une source bien rapprochée du berceau du monde, puisqu'on en retrouve des vestiges dans les traditions de presque tous les peuples; et si quelques-uns répugnaient à le croire émané de la première famille, qui l'a répandu chez toutes les autres, ils ne pourraient du moins contester qu'il n'ait dû précéder la dispersion des hommes après le déluge.

Quel que soit d'ailleurs le degré d'antiquité qu'on lui accorde, ce qu'on ne saurait nier, c'est qu'il est au nombre de ceux dont la tradition s'est le plus universellement conservée : et nous n'en sommes point surpris, car nous en trouvons le motif dans la nature même de l'homme. Quoi de plus simple, en effet, de plus consolant pour nous, placés ici-bas à une si grande distance de l'Être infini qui nous a donné l'être, que de supposer, de chercher entre lui et nous des créatures d'un ordre plus élevé, d'une nature plus parfaite que la nôtre, soit qu'elle leur ait été transmise ainsi, soit qu'ils l'aient acquise; des êtres assez rapprochés de Dieu pour lui porter nos prières, et assez près de nous pour les recueillir! Aussi, sous la dénomination de génies, de démons ou d'anges, chaque peuple a eu ses dieux intermédiaires, dieux ailés, comme pour un voyage continu dans les hautes régions, où montaient, comme eux, les espérances, et d'où les consolations descendaient avec eux.

Ce ministère des anges est surtout bien marqué dans l'Écriture; mais on doit en faire l'observation, c'est principalement à l'époque post-diluvienne : auparavant, c'est Dieu lui-même qui interrogeait Adam, maudissait Caïn, donnait ses ordres à Noé : plus tard encore, dans toutes les grandes occasions, nulle intervention secondaire ne venait se placer entre l'homme et lui, soit qu'il fasse pleuvoir sur la tente d'Abraham la rosée de ses bénédictions, soit que du buisson ardent il révèle sa mission à Moïse.

Seulement là où sa présence ne trouve plus la terre assez pure pour s'y montrer, un ange apparaît, comme à Sodome,

comme à Abraham lui-même pour le préparer à la parole de de Dieu ; comme en Egypte, pour éprouver, consoler, exécuter, quand il le fallait, les jugemens divins. Et, plus tard encore, lorsque les crimes d'Israël ne laissent plus qu'une tribu fidèle, et fidèle par intervalles, quand les vices des nations ont souillé les portiques de Jérusalem, et presque effacé Dieu de toute son enceinte ; alors les anges eux-mêmes n'osent plus prendre cette forme humaine si dégénérée, et ils se contentent de se reposer invisibles sur le sein palpitant d'un prophète, qui, pénétré de leur charité, illuminé des clartés dont ils étincellent, traduit en langue humaine ou les menaces de Dieu ou ses promesses, et sert ainsi de second intermédiaire entre la terre et le ciel.

Or, le premier ange dont il soit fait mention dans l'Écriture, est celui à qui fut confiée la garde de l'Eden ; c'est un ministre de la justice divine ; car la justice est le premier, le plus noble attribut de la divinité. Plus tard, ce fut un ange qui arrêta le bras d'Abraham, qui montra du doigt la source d'eau au jeune Ismaël, qui conduisit le jeune Tobie dans les voies difficiles, et le ramena à son vieux père ; de sorte que Dieu ne fit, en quelque sorte, que montrer un moment sa justice par leur ministère, et se plut, au contraire, à étaler, à prodiguer sa miséricorde, au moyen de leur consolante et douce entremise.

L'Église vient à l'appui des indications de l'Écriture, et les consacre par ses décisions.

Le quatrième Concile de Latran s'exprime en ces termes, que je transcris en latin pour leur conserver toute leur pureté :

« Deus, simul, *ab initio* utramque de nihilo condidit creaturam, *spiritualem* ac *corporalem*, *angelicam* videlicet et *mundanam* : » ac deindè, *humanam*, quasi communem, ex spiritu et corpore » constitutam ¹. »

Selon cette doctrine, Dieu créa donc, dès le commencement, les esprits et les corps, séparément (le ciel et la terre) :

Puis il créa plus tard l'homme composé d'esprit et de corps : et l'homme se présente ainsi comme le résumé de la première création.

¹ Concile de Latran IV, an. 1215, cap. *firmiter*.

La nature angélique, qui est la seule dont nous nous occupions en ce moment, fut donc créée toute spirituelle : nous chercherons à découvrir plus tard si les démons, en se séparant des anges, la conservèrent ainsi.

C'est dans cette essence, purement spirituelle, que les anciennes théogonies et les écoles philosophiques avaient conçu elles-mêmes leurs anges, ou plutôt les demi-dieux, les génies auxquels ils supposaient la direction des choses de la terre ; car une preuve incontestable de la même origine pour les différentes familles humaines, c'est la similitude de leurs croyances, et les rapports intimes qu'elles ont entre elles, à mesure qu'on remonte vers leur berceau. Mais, selon l'esprit de toutes les religions altérées par l'homme, esprit qui matérialise, en quelque sorte, tout ce qu'il anime, les Grecs, les Celtes, les Chinois eux-mêmes firent de leurs anges des dieux spéciaux, revêtus d'une forme sensible, ou, pour mieux dire, l'âme, l'esprit d'un corps visible : de là les génies du fleuve, de la montagne, et, par extension, ceux d'une ville, d'un pays. Les Perses leur attribuaient un plus noble emploi, la direction des astres ; et, peut-être, reconnâitrons-nous plus tard que cette opinion n'était qu'une altération de l'une des traditions les plus anciennes.

Presque chez tous les peuples de l'antiquité, la magie a été le culte pratique ; et ce culte suppose la croyance en des puissances de second ordre, sous le rapport de la divinité ; mais toujours d'un ordre supérieur au nôtre. Cette magie, dont on a fait plus tard la *goëtie*, la *théurgie*, est devenue à son tour toute la religion des philosophes ; et leur maître, celui d'entre eux dont la vie et les doctrines ont le plus de pureté, le plus de révélations traditionnelles ou intuitives, Platon a mis en un tel crédit le système des essences supérieures intermédiaires, que ses disciples les plus ardents, Jamblique, Plotin et Porphyre, n'ont presque vu plus tard que cela dans toute sa philosophie. La hiérarchie chrétienne des anges distribués en neuf ordres, trônes, dominations, principautés, puissances, vertus, chérubins, séraphins, et simples anges, semble empruntée de Platon, qui reconnaît, lui aussi, plusieurs rangs dans ses demi-dieux. Du reste, Platon n'a fait lui-même que mettre au jour les traditions des sanctuaires ; car les hiérarchies célestes

remontent aux tems les plus reculés ; Orphée les avait établies dans ses poétiques enseignemens , et Jamblique dit que Mercure laissa cent livres sur les dieux *empyrées*, autant sur les *éthérés*, et mille sur les *célestes*.

Il semble , de cette sorte , que ce qui a été ajouté plus tard à cette division des pouvoirs spirituels , ne l'a été que dans l'intérêt de rapprocher ces sortes de divinités des besoins et des vœux de ceux qui les invoquaient ici-bas. C'est ainsi qu'à ces trois classes d'anges , dont Platon semble réunir en une seule les deux premières , on a joint celles des aériens , des aquatiques , des terrestres , des subterranciens , assignant à chacune de ces classes une sorte de région ou de gouvernement , et quelquefois , comme le fait Proclus , les égalant en puissance et en facultés , et n'en différenciant que l'emploi.

Ne peut-on pas même dire que , dans l'idolâtrie antique , excepté Jupiter , le grand dieu , l'éternel , le *père de tous les autres*, chaque divinité correspondait en puissance , en spiritualité , en essence , aux génies des symbolistes , et aux démons ou esprits des philosophes ? Il était enfin quelques-uns de ces dieux de famille ou de cité , qui ressemblaient à nos anges , à ceux surtout que le Catholicisme a particulièrement adoptés , comme les anges gardiens , qui sont devenus les dieux lares de la nouvelle famille , comme les saints patrons de nos villes , qui remplacent le dieu de l'antique cité ; avec la notable différence néanmoins qu'à ces divinités s'arrêtaient les hommages idolâtres , tandis que les nôtres ne se servent de leur entremise , que pour les élever plus promptement au seul Dieu auquel ils sont dûs.

Quant à l'action que ces esprits exerçaient ici-bas , soit bienveillante , soit malfaisante , les anciens ne s'en demandaient pas compte ; ils leur reconnaissaient seulement cette disposition différente , et en cela , comme en bien d'autres points de notre croyance , ils servaient surtout de témoignage , par cette reconnaissance universelle de leurs résultats , au récit que font nos Ecritures de la cause , du principe de toutes ces choses ; ignorant qu'ils étaient du dogme de la prévarication primitive , tout ce désaccord , toute cette lutte qu'ils remarquaient entre les forces humanitaires leur semblait la plus inexplicable de toutes les énigmes ; et c'est ce qui fait que nous , qui voyons la foi en

ce dogme manquer à presque toutes les histoires écrites jusqu'à ce jour, et laisser leurs auteurs en de profondes ténèbres, sitôt qu'ils veulent descendre jusqu'à la racine des faits dont le développement les étonne, nous attachons une si grande importance à rechercher, jusqu'au-delà de la création Mosaïque, le secret de ces contradictions, de ces dissonances, convaincus que nous sommes qu'il faut remonter jusque là pour signaler à notre humanité le mal dans sa première origine, et prouver incontestablement qu'il n'est pas un principe, mais l'acte volontaire d'une créature, qu'il dépend de toute créature née libre de ne pas renouveler. Nous ajouterons maintenant que, quand même la foi chrétienne, appuyée de toutes les croyances profanes de l'antiquité, ne nous attesterait pas suffisamment l'existence des anges, il suffit de notre raison pour nous la démontrer.

En effet, si toutes les forces de notre terre, de l'eau qui lui sert d'enceinte, de l'air qui l'enveloppe comme une chrysalide fait de son germe, ont une manifestation animée et vivante, dans notre nature visible, à savoir, cette terre, ses minéraux, végétaux et quadrupèdes; l'océan, ses coraux et ses poissons; l'air, ses oiseaux innombrables et ses myriades d'insectes, n'est-on pas amené à penser, par une induction bien naturelle, que les forces célestes, celles de la nature invisible qui nous domine, ont aussi leur invisible manifestation? et voyez quels noms ont été donnés aux êtres auxquels cette faculté de les manifester est attribuée : les trônes, les dominations, les puissances! De ce que ces êtres ne sont pas sensibles pour nous, est-ce un motif de ne pas croire à leur existence? mais si les limites de notre intelligence n'étaient pas indéfiniment plus reculées que les bornes matérielles de nos yeux, de bonne foi, où serait la suprématie de l'organisation spirituelle de l'homme? tout ce que nos yeux doivent fournir à notre intelligence, ce sont de vraies, de positives inductions. Or, ici elles ne manquent pas; et quand nos yeux ont contribué à l'œuvre intellectuelle pour la part matérielle qu'ils lui doivent, c'est à notre raison à disposer, à rapprocher, à féconder ces élémens, pour que la lumière et la vérité en jaillissent et se réfléchissent vivement sur les objets de ses méditations.

Or ici, le péché de l'homme tel que Moïse nous le raconte, jette un jour merveilleux sur celui de Satan ; et quand on compare les suites de l'un et de l'autre, on reconnaît que leur cause a dû nécessairement être la même.

Satan est l'Adam de la première création, voilà tout.

Sa révolte, c'est l'épreuve de cette première création comme le péché d'Adam est l'épreuve de la seconde, comme la tour de Babel est celle de la troisième ; si l'on considère la famille de Noé, de laquelle toute la race actuelle est sortie, comme une dernière source humanitaire placée sous un autre atmosphère et en d'autres conditions de durée, d'alimentation, de puissance.....

Ceux qui comme nous croient à la préexistence d'un autre monde, supposent que notre terre a été ce monde primitif, et ne s'attachant qu'aux traces géologiques à l'aide desquelles ils remontent péniblement jusqu'à la première création, ils ne découvrent au terme de leurs recherches que d'informes masses de reptiles aquatiques et terrestres, qui servent seules de décoration et d'ornement au grand, au premier œuvre émané du verbe de Dieu. Nous, au contraire, nous remontons avec eux, il est vrai, de fossile en fossile, jusqu'à ces créations monstrueuses ; mais loin de voir en elles un commencement, nous y distinguons au contraire une suite, une fin, la manifestation d'une dégradation et d'un châtement.

C'est comme dans l'humanité l'état sauvage : si quelques-uns l'admettent comme le premier état de l'homme, nous le considérons comme le dernier, et nous complétons notre pensée, en expliquant bien que tout, dans notre système de décadence humanitaire, tel que nous avons la prétention de le développer plus tard, s'arrête à Jésus-Christ, fin de tout déclin, de tout mal, commencement de tout progrès, de tout bien.

Or donc, admettant dans un premier ordre de création, ces productions monstrueuses, dont le génie patient de Cuvier a recomposé quelques espèces, et reconnaissant en elle un signe évident de dégradation, nous sommes amenés à rechercher par quelle épouvantable révolution les créatures de Dieu sont tombées si bas dans l'échelle des êtres, et ne recevant de notre raison, de toutes les traditions, de toutes les histoires du

monde, rien qui nous satisfasse, nous le demandons à l'Eglise, qui sait tout; et lisant dans son enseignement canonique qu'il y a eu dans le commencement une grande révolte des créatures dans le ciel, toutes les conséquences de cette révolte s'expliquent, se développent devant nous.

Puisque les anges ont existé dans un premier monde, ce monde, pour être en harmonie, comme le nôtre, avec la créature qui l'habitait, a dû être d'une nature égale en supériorité à celle des anges, comparativement à la nôtre.

S. Augustin entend par ce premier *ciel* ou *monde*, les esprits célestes dont la connaissance consiste à voir les choses tout d'une vue, etc.

Mais c'est comme s'il confondait la terre actuelle avec l'homme, donnant à celle-là les facultés de celui-ci; seulement, on peut induire de ses paroles que de ce premier ciel, la vue de Dieu dans ses œuvres était claire et rapprochée; et cela s'accorde parfaitement avec notre système de déclin, à partir de la première faute de la créature, déclin qui a commencé à Satan, et qui a fini à Jésus-Christ.

Car après ce ciel, est venue notre terre qui a commencé par le paradis, et qui, transformée par la chute de l'homme, est sortie dégénérée des eaux du déluge, et jusqu'à la rédemption, a été le théâtre des plus sanglantes catastrophes, soit physiques, soit morales.

Donc, ce ciel du commencement était tel qu'il convenait à des esprits de lumière, et cette terre en faisait partie, en dépendait, comme actuellement elle fait partie du système planétaire dont le soleil est le foyer.

Mais cette terre elle-même, portion d'un tel système, devait avoir, sinon une lumière propre, comme Leibnitz le suppose pour toutes les planètes, du moins une telle réflexion de lumière éthérée, quel éclat actuel du soleil eût pâli auprès d'elle, et cette lumière, comme celle des autres planètes, s'est éteinte avec celle de Lucifer, quand le Dieu dont elle émanait s'est tout-à-coup retiré de lui.

En ce monde préexistant, pourquoi même ne pas concevoir toutes les terres ou planètes comme autant de soleils faisant partie d'un système plus élevé, plus parfait que celui qui fut

organisé à la deuxième création, et toujours avec cette différence proportionnelle qui existait entre les parties intelligentes de ces deux créations, entre l'ange et l'homme.

On objectera peut-être qu'il est difficile de concilier la préexistence des anges de lumière avec ce que Moïse rapporte de la création de la lumière, si bien marquée aux premiers jours.

Je sais bien que pour se conformer à la lettre du texte mosaïque, plusieurs écrivains célèbres, et entre autres Leibnitz et Lombard le maître des sentences ¹, ont entendu par cette création de la lumière au premier jour, la création des anges, et ont considéré comme indiquant la révolte des uns et la persévérance des autres, la séparation que fait la parole divine de la lumière d'avec les ténèbres.

Mais nous ne saurions partager une semblable opinion, et nous ne voyons aucune contradiction réelle entre notre système et le texte biblique; outre que dans une telle croyance, nous nous appuyons sur l'autorité de S. Augustin, qui, à plusieurs reprises, considère la création des anges comme ayant précédé celle que raconte Moïse. Il nous semble difficile de ne pas établir une différence profonde entre cette lumière dont le plus beau des anges fut revêtu, émanation toute divine immédiate et incorporelle de l'intelligence suprême, et cette lumière sensible, fluide animateur, et en quelque sorte corporel, que l'action solaire fait vibrer et briller dans l'espace, et qui ne saurait être qu'un lambeau, qu'un pâle reflet, qu'une étincelle dernière de celle que le péché de l'ange éteignit dans le chaos.

Pour la lumière comme pour tout le reste, la proportion de perfection et de pureté est gardée entre les deux créations. C'est toujours Lucifer et Adam qui sont les deux types; tout se rapporte à eux, s'harmonise avec eux. La première était donc intellectuelle; la seconde tombait sous les sens, quoique au moment où le Verbe la fit éclore, elle brillât d'un éclat plus pur et plus vif; car le péché de l'homme ne l'avait pas encore altérée, comme toutes les choses sensibles de la nature.

¹ Les *Annales* ont cité le texte du P. Lombard dans le N^o 73, t. XIII, p. 35.

Maintenant cette lumière intellectuelle des premiers êtres créés se confondait-elle avec celle des astres, ou ces astres eux-mêmes n'étaient-ils en principe que des esprits lumineux, entraînés plus tard dans la chute de leur chef, et n'ayant recouvré, à la deuxième épreuve que Dieu a tentée, qu'un reste tout dénaturé et matériel de leur premier éclat? il est difficile de résoudre de telles questions; il faudrait pour cela entrer profondément dans le système astronomique du monde, ce qui nous ferait sortir des limites que nous nous sommes tracées; il faudrait rattacher ce système à la première manifestation de la pensée divine, et nous avouons humblement notre impuissance de remonter jusque là.

Qu'il nous suffise de dire que, puisque les théologiens font, en général, rejaillir sur tout notre système planétaire les conséquences du péché d'Adam, nous pouvons induire de là que la révolte de Satan a dû étendre, plus loin, plus haut, plus immédiatement ses ravages. Car les cieux ont été troublés par cette lutte primordiale, et notre soleil n'est pas le seul rayonnant dans leur vaste étendue.

Le baron A. GUIRAUD,
De l'Académie française.



Économie sociale.

RECHERCHES ADMINISTRATIVES STATISTIQUES ET MORALES

SUR LES ENFANS TROUVÉS, SUR LES ENFANS NATURELS ET LES
ORPHELINS ¹;

Par l'abbé A. M. Gaillard.

Législation sur les enfans trouvés. — Elle est impuissante sous le rapport moral et social. — Causes de cette plaie. — Efforts tentés par le Christianisme dans les différens siècles en faveur des enfans trouvés. — Suppression des tours. — Améliorations proposées par l'auteur. — De leur éducation morale. — Conséquence de l'échange des enfans et de la suppression des tours. — Mort des enfans. — Conclusion générale. — Note sur un projet d'amélioration de la législation des enfans trouvés, par l'auteur de l'article.

Depuis quelque tems l'administration s'occupe des enfans trouvés, moins peut-être par l'intérêt qu'inspirent ces malheureuses victimes de la corruption et de la misère, qu'à cause de la question financière qui s'y rattache, car l'entretien de ces enfans est devenu une charge pesante pour les budgets des départemens et des communes.

Sous l'empire, ce service était régi par les lois de pluviôse an 5, et par le décret de 1811, qui avait affecté des fonds spéciaux à cette dépense; aussi, dans beaucoup d'endroits, les administrations des hospices, dans la vue de procurer à leurs établissemens une plus grande part aux fonds communs, favorisaient dans un but louable des fraudes inexcusables ², et

¹ Vol. in-8°, chez MM. Gaumes frères, libraires; prix, 5 fr.

² En 1813, 1814 et 1815 j'ai vu plusieurs hospices avoir un boni de 7000 francs sur la dépense d'environ 300 enfans trouvés appartenant à chaque établissement, et cela par suite des fraudes dont je viens de par-

qui ne profitaient pas toujours en entier aux hospices, mais qui les défrayaient amplement des frais de layette laissés à leur charge. On faisait figurer comme étant en nourrice tous les enfans gardés dans l'intérieur des hospices, lorsqu'on pouvait les employer à quelques industries; on dissimulait leur mort; enfin on faisait des arrangemens avec les nourrices qui abandonnaient une partie de la pension mensuelle de leurs élèves.

Lorsque les frais d'entretien retombèrent à la charge des départemens et des communes, les préfets cherchèrent à introduire plus d'ordre dans cette comptabilité; on laissa à la charge des hôpitaux les enfans conservés dans leur enceinte, on proscrivit les retenues faites aux nourrices, et il n'en résulta presque aucune économie, parce que les hospices ne gardèrent plus aucun enfant, et payèrent intégralement le prix de leur pension, et comme cette dernière ressource couvrait à peu près les frais de layette, les établissemens peu dotés furent extrêmement grevés, sans que les départemens vissent diminuer cette dépense.

On eut recours alors au changement des enfans d'un arrondissement ou d'un département dans un autre, afin de forcer les parens qui avaient conservé quelques sentimens d'affection pour ces infortunés, à les reprendre; il est d'ailleurs des contrées où la misère est si extrême, qu'elle force les malheureux prolétaires à exposer des enfans légitimes, et il est incontestable qu'en les voyant s'éloigner, ils ne s'empressent de les retirer. Cette mesure, avec la suppression des tours, est à peu près la seule qu'ait adoptée l'administration, qui comme on le voit, n'a pas encore envisagé la question qui nous occupe sous les rapports de la morale et de la société.

Il reste donc à rechercher les causes de cette plaie morale, les remèdes les plus efficaces à y opposer, et enfin les moyens d'améliorer l'éducation de ces enfans, et de leur procurer une place convenable dans la société; c'est ce qu'a essayé avec bon-

ner. Je me convainquis encore qu'une portion notable des profits n'était pas connue des commissions administratives, et était détournée par leurs agens.

neur l'auteur du livre que nous annonçons. Les recherches auxquelles il s'est livré, l'appréciation des faits consignés dans son ouvrage, les vues judicieuses qu'il y expose, tout est digne d'éloge; et si souvent il s'écarte des systèmes adoptés par les économistes et par l'administration, les preuves qu'il apporte à l'appui de ses opinions sont basées sur des faits positifs qui ne peuvent être révoqués en doute; c'est ce que nous démontrons en faisant une analyse rapide de cet ouvrage remarquable.

L'appréciation du nombre des naissances illégitimes en France, et dans les autres états de l'Europe, occupe les premiers chapitres. M. Gaillard, en publiant ses tableaux d'après les calculs de M. Villernie, a classé tous les départemens dans un ordre décroissant sous le rapport des naissances illégitimes, qui varient depuis la Seine, où elles sont de 316 sur mille, jusqu'à l'Ille-et-Vilaine où elles ne sont que de 22; il y ajoute une colonne pour faire connaître la densité de la population. Dans deux autres, il donne la somme des patentes et l'instruction des jeunes gens appelés à tirer au sort en 1829. Je ne puis m'empêcher d'observer que l'on ne doit pas ajouter une foi entière aux statistiques publiées par l'administration, parce que la plupart des préfets en confient la rédaction à des employés, qui ne connaissant pas l'importance de leur exactitude, les fabriquent le plus vite qu'ils peuvent, et suppléent par des à peu près aux renseignemens qui leur manquent.

L'auteur assigne avec juste raison à la corruption des mœurs la cause première de la multiplication des enfans trouvés, et comme lui, je ne doute pas que l'industrie contribue à ce résultat; car l'observation de tous les gens éclairés prouve que dans les pays agricoles, ils sont moins nombreux que dans les pays de fabrique, parce qu'en général, dans toutes les grandes réunions, les passions et les vices sont plus développés; aussi la proportion des naissances illégitimes est beaucoup plus forte dans les villes qui possèdent des écoles publiques ou des garnisons, et surtout dans les ports de mer.

Les lois de Rome et d'Athènes permettaient aux pères de famille de vendre ou de tuer leurs enfans, suivant leur caprice, et Licurgue avait réservé le sort des enfans naissans à la décision des anciens de chaque tribu. Les Thébains, seuls parmi

les Grecs, punirent l'exposition par la peine de mort. Ceux qui ne pouvaient nourrir leurs enfans les apportaient au magistrat, qui en faisait prendre soin. Platon lui-même, approuve l'avortement et l'infanticide. Les Juifs seuls, parmi les anciens, condamnèrent ces exécrables pratiques ; mais il était réservé à la religion chrétienne, loi toute d'amour et de charité, de les bannir et de les détruire, car elles existent encore parmi les peuples idolâtres, jusque dans le Japon et dans la Chine, malgré leur civilisation avancée.

Les établissemens de charité remontent aux premiers siècles de l'Eglise, l'article 70 du concile de Nicée veut que les évêques établissent dans chaque ville une maison de ce genre, et il est certain que les enfans trouvés y étaient admis, puisque Justinien ordonnait aux évêques de veiller à l'exécution des legs faits aux enfans. On imita bientôt en occident ces pieuses institutions, et dans le tems de Childebert, on avait établi à Trèves une coquille de marbre, destinée à recevoir les enfans trouvés. Le pape Innocent III appropria une partie de l'hôpital du Saint-Esprit, pour recevoir 600 de ces infortunés ; enfin, à la fin du 12^e siècle, Gui, seigneur de Montpellier, établit un institut qui se composait de religieux et de religieuses, chargés de porter secours aux enfans trouvés des deux sexes ; chaque maison avait un tour pour les recevoir, et l'hôpital de Marseille doit sa naissance à ce même ordre ; mais ces institutions étaient trop peu multipliées pour fournir à tous les besoins ; du tems de S. Vincent de Paul l'exposition devint encore plus cruelle, puisqu'à Paris, on jetait *aval les rues*, 400 enfans par année. Charles VII avait défendu en 1455, de les admettre dans l'hôpital du Saint-Esprit, par le motif que cette maison n'était pas destinée aux bâtards, et que par cette admission, *moult giens feroient moins de difficulté de eux abandonner à péchés*, seulement il permit de quêter pour eux dans l'église cathédrale, à la porte de laquelle on les exposait dans un berceau ; mais ces aumônes étaient bien insuffisantes, et il était réservé à S. Vincent de Paul de réveiller la charité des fidèles en faveur de ces malheureux.

Louis XIV mit, en 1670, au nombre des hôpitaux de Paris, la maison des enfans trouvés, due à l'ardente charité de saint

Vincent. La république, en 95, adopta ces malheureux, sous le nom d'enfans de la patrie; mais, par une inconséquence digne des philanthropes qui nous gouvernaient à cette époque, elle vendit en même tems les biens des hospices où ils étaient reçus, et chassa les charitables sœurs qui leur prodiguaient tous leurs soins. L'empire rétablit bientôt l'ordre dans tous les services; et le décret du 19 janvier 1811, donna à ces établissemens l'organisation qu'ils ont encore.

Après avoir tracé ainsi l'histoire des enfans trouvés, M. Gailard examine leur état en France, et leur nombre à diverses époques. Les enfans admis dans les hospices devaient, d'après le décret de 1811, se diviser en trois classes: 1° les enfans trouvés dans des lieux solitaires, déposés dans les tours, ou apportés par des sages-femmes; ceux-là sont, pour la plupart, illégitimes; 2° les enfans abandonnés par leurs parens, à cause de leur indigence, ou de leur séjour dans les prisons, par suite de condamnations judiciaires; 3° enfin, les pauvres orphelins.

Ici, l'auteur discute les reproches faits par les économistes modernes au décret de 1811, d'avoir multiplié les enfans trouvés par l'établissement des tours ou berceaux, et il prouve, par les tableaux mêmes du gouvernement, que les enfans trouvés sont aussi nombreux dans les départemens où il n'en existe pas que dans les autres, et que leur suppression récente dans beaucoup de localités, n'en a pas sensiblement diminué le chiffre; et il arrive à cette conclusion remarquable, que le nombre des enfans trouvés a très-peu augmenté annuellement depuis la révolution de 1789, et que, si ceux qui existent en ce moment sont beaucoup plus nombreux, cela tient surtout à la diminution de la mortalité parmi eux; que la légère augmentation que l'on peut trouver, est due à la multiplication des naissances illégitimes; mais que, d'un autre côté, la tendance à abandonner les enfans est moins forte qu'autrefois; qu'enfin la misère est la seule cause de l'exposition des enfans légitimes.

Ces conclusions peuvent paraître étranges à certains esprits, mais elles me semblent incontestables: si l'on fait attention qu'en 1789 il existait en France 50,000 enfans trouvés, qu'il en périssait les trois-quarts, qu'aujourd'hui leur mortalité a beaucoup diminué, surtout depuis la découverte de la vaccine, il

n'est pas étonnant qu'ils soient en ce moment le double de ce qu'ils étaient autrefois.

Il est également certain que la honte étant l'une des principales causes de l'abandon des enfans illégitimes, la tendance à les abandonner a dû diminuer à mesure que les mœurs publiques se sont corrompues; autrefois, dans nos campagnes, on ne trouvait aucune fille qui gardât ses enfans, tandis qu'on en trouve aujourd'hui quelques-unes dans les pays même les plus religieux.

L'observation m'a prouvé que les expositions d'enfans légitimes étaient bien plus rares qu'on ne le croit généralement, et que presque toujours elles étaient dues à l'excès de la misère.

Après avoir parlé de la mortalité des enfans trouvés, suite naturelle du défaut d'allaitement naturel dans quelques localités, des maladies contagieuses auxquelles ils sont sujets et de l'allaitement artificiel, M. l'abbé Gaillard traite, dans le 5^e chapitre, de la dépense qu'ils occasionnent; il propose un nouveau mode de répartition des sommes qui leur sont affectées, et il voudrait, avec juste raison, que l'administration, dans la surveillance spéciale qu'elle doit exercer sur ces enfans, eût aussi bien pour but leur éducation morale que leur existence physique, et comme, ainsi que je l'ai déjà dit en commençant, on est loin encore de remplir à leur égard tous les devoirs qu'exige une charité éclairée, l'auteur propose d'établir les règles suivantes, que nous transcrivons en supprimant les nombreux développemens qu'on lira avec intérêt dans l'ouvrage même. « 1^o Il sera » établi ou conservé, dans chaque département, autant de tours » qu'il est nécessaire pour assurer la vie des enfans; 2^o placés » aussitôt leur réception dans un appartement convenable, les » enfans trouvés seront inscrits sur un registre spécial; présentés » au baptême, s'il y a lieu, à la visite du médecin, et recevront les » soins qui leur sont nécessaires jusqu'au moment où ils seront » envoyés en nourrice, ce qui doit être fait le plus tôt possible. » — Dans le mode d'admission des nourrices, l'auteur voudrait, avec juste raison, qu'on exigeât, outre le certificat du maire, un certificat du curé de la paroisse, pour éviter que les filles-mères reçussent des enfans, et qu'on veillât à ce que les nourrices ne donnassent jamais leurs nourrissons à une autre femme,

sans en prévenir l'administration de l'hospice auquel ils appartiennent.

Le décret de 1811 exige que les enfans placés chez des nourrices, soient inspectés deux fois par an. Il y aurait plusieurs manières de faire cette inspection. On pourrait la confier à des agens de l'administration des hospices, la faire faire par les maires et les percepteurs chargés de payer la pension, ou bien la confier à des inspecteurs nommés par les préfets. M. l'abbé Gaillard repousse ce dernier mode; il assure qu'il n'a produit aucun résultat remarquable, et qu'on y a renoncé en beaucoup d'endroits. Cependant ces agens seraient nécessaires dans l'intérêt des budgets départementaux; je les ai vu produire une économie notable dans la Nièvre, et quoique leur établissement, dans les Basses-Alpes, ne répondît pas tout-à-fait à ce que j'en attendais, comme ils sont étrangers aux communes, ils seront moins enclins à ce patronage inévitable parmi les maires et les percepteurs, et on doit compter davantage sur leur impartialité; d'ailleurs, l'établissement de ces inspecteurs n'empêcherait pas, comme le propose l'auteur, que l'une des sœurs de l'hospice auquel appartiennent ces enfans, ne les visitât pour s'assurer des soins physiques et moraux qu'ils reçoivent chez les nourrices. A Castres, département du Tarn, la supérieure de l'hospice remplit ce ministère avec un zèle et une intelligence au-dessus de tout éloge, et il est impossible de trouver un hospice qui soit mieux tenu que celui qu'elle dirige ¹.

D'après les instructions, les enfans réclamés par leurs parens, ne doivent être rendus qu'à ceux qui pourront les nourrir, et faire preuve de moralité; mais, en général, les administrations

¹ Depuis que j'ai rédigé cet article, la vénérable sœur qui était à la tête de cet établissement a été changée, sans que l'on puisse en deviner les motifs. Ainsi elle laisse incomplètes les constructions quelle avait si heureusement commencées.

Sans doute la charité des habitans de Castres, qui lui avait fourni les moyens de rétablir à neuf et d'augmenter considérablement cet hospice, ne se lassera pas.

Mais on ne trouvera peut-être pas dans la sœur qui lui succède, qui, d'ailleurs mérite toute confiance, la ténacité et la constance qui ont été nécessaires pour surmonter tous les obstacles.

des hospices, et surtout les autorités préfectorales, sont assez faciles sur cette dernière condition, pour diminuer le chiffre de la dépense dans le budget départemental; par la même raison, ils exécutent bien plus ponctuellement l'article 21 du décret de 1811, qui exige le remboursement de la dépense que les enfans auront occasionée. Je connais une contrée où la préfecture était si difficile à cet égard, que, lorsqu'on y exécuta la mesure du changement des enfans trouvés, plusieurs enfans légitimes n'auraient pu rentrer dans leurs familles sans un expédient de l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle se trouvait placé l'hospice, et qui consistait à dresser purement et simplement des actes mortuaires des enfans réclamés, qui se trouvaient par là éliminés des registres de l'hospice, et reprenaient leur rang dans leurs familles; en vertu de leur première inscription sur le registre de l'état civil. Il évitait par là et les doubles inscriptions, et les délais d'une reconnaissance difficile à obtenir, et s'émerveillait d'avoir trouvé un moyen si simple d'aplanir de nombreuses difficultés. Lorsqu'on le fit apercevoir qu'il commettait des faux en écritures publiques, il en rejeta la faute sur l'excessive sévérité du préfet de ce département.

La tutelle des enfans trouvés appartient aux commissions administratives, d'après la loi de pluviôse an 5, et M. l'abbé Gaillard, tout en avouant qu'il règne de nombreux abus dans l'administration des maisons qui reçoivent ces enfans, voudrait qu'on continuât de leur confier cette tutelle. Ici je ne puis être de son avis; j'ai exercé des fonctions administratives dans plusieurs régions de la France, dans l'Aveyron, dans la Nièvre, dans les Basses-Alpes, et partout j'ai reconnu que cette tutelle était illusoire; passé douze ans, c'est-à-dire après l'époque où l'on cesse de payer leurs pensions, les commissions ne s'occupent plus de ces enfans, et cela est si vrai, que j'ai toujours vu la plupart de ceux qui étaient atteints par le recrutement, perdus pour la population des contingens, malgré les recherches et les investigations les plus minutieuses ordonnées pour les retrouver. Je crois donc, avec M. le comte de Bondy, qu'il vaudrait beaucoup mieux que les préfets fussent chargés de cette tutelle, non que je voulusse centraliser à la préfecture tous les détails d'administration des enfans trouvés, mais il n'y aurait aucun

inconvenient à déléguer ce soin aux sous-préfets, puisque la plupart des hospices se trouvent situés dans les chefs lieux d'arrondissement; si M. l'abbé Gaillard connaissait la manière dont la plupart des commissions exercent les fonctions qui leur sont attribuées, il reviendrait de sa prévention pour elles, et serait convaincu peut-être, que tant que la législation, à cet égard, ne sera pas réformée, on ne peut attendre de notables améliorations, non-seulement dans l'administration des hospices des enfans trouvés, mais même dans les autres établissemens de bienfaisance ¹.

L'auteur arrive dans le 6^e chapitre à l'éducation morale des enfans des hospices. Le décret de 1811 autorisait le ministre de la marine à les classer tous pour en faire des mousses, et comme lui, je trouve souverainement injuste de forcer ainsi les inclinations de ces infortunés, et de ne pas leur laisser le

¹ Je ne prétends pas généraliser les reproches faits aux administrations charitables; je sais qu'il en existe qui remplissent dignement leur mission, mais ce n'est pas le plus grand nombre. Dans tous les établissemens charitables il existe presque toujours des élémens opposés, enclins à secouer le joug de l'administration et à acquérir la suprématie les uns sur les autres. On verra, sans que je le dise, que je veux parler des supérieures et des économes; il serait nécessaire de bien définir leurs attributions. Souvent, et surtout depuis la révolution de juillet, les commissions favorisent les économes, et les supérieures sont tellement sous la domination des commissions ou de leurs agens, qu'elles ne peuvent dépenser une livre de graisse sans leur autorisation. Cependant on ne saurait mieux faire que de leur laisser la faculté de régler les détails du régime intérieur, en restant dans les limites fixées par les commissions, et subordonnées aux revenus de la maison. — Quelquefois les bureaux d'administration mettent beaucoup d'arbitraire dans leurs fonctions; j'ai vu des supérieures changées, des aumôniers renvoyés parce qu'ils avaient eu le malheur de déplaire à ces messieurs; des économes infidèles soutenus, parce qu'ils avaient des relations d'intérêt avec des membres influens du bureau. Comme ces administrations sont gratuites, elles sont fort indépendantes, et toujours disposées à lutter avec l'autorité préfectorale; ajoutez à cela qu'elles ne s'occupent pas toujours avec zèle des intérêts confiés à leurs soins, excepté qu'il ne se trouve parmi elles un *faisèur*, doué d'un bon esprit, et qui ne soit pas trop tracassier ou trop entreprenant, ce qui est difficile à trouver.

choix de l'état qu'ils doivent embrasser. L'auteur préfère pour ces enfans l'agriculture à l'industrie, parce que, dans les familles agricoles, ils peuvent dès l'âge de douze ans, rendre des services pour la garde des bestiaux, et il voudrait qu'on traitât avec faveur les nourrices qui consentent à garder leurs nourrissons, afin d'augmenter leur bienveillance pour ces enfans, et de la leur acquérir pour le reste de leur vie.

Des maisons communes, séparées des hospices sont formellement exigées par l'article 20 du décret de 1811; elles sont destinées à recevoir temporairement les enfans qui ne peuvent être gardés chez leur nourrice, ou ceux qui après douze ans ne peuvent gagner leur vie. L'auteur signale ici les refus faits souvent par les hospices, de remplir leurs obligations à cet égard, et il confirme ainsi ce que j'ai dit plus haut sur les commissions administratives. Je pense comme lui, qu'il y a de grands inconvéniens à admettre ces enfans dans un hôpital général, où l'on voit souvent pêle-mêle des soldats, des matelots, des vieillards, des filles enceintes, etc. Il est hors de doute que cette société ne peut que produire les plus fâcheuses impressions sur l'âme de ces enfans; mais comme la plupart des hospices des petites villes sont trop faiblement dotés pour établir ces maisons, dont la construction doit retomber à la charge des départemens, on pourrait obvier à ces inconvéniens en affectant à ces orphelins un quartier et une cour séparés, dont l'appropriation exigerait beaucoup moins de dépense.

Mais ce n'est pas tout d'avoir donné une demeure à ces enfans, il faut encore s'occuper de leur destination. M. l'abbé Gaillard préférerait à de grandes colonies agricoles, dont la population trop nombreuse deviendrait difficile à discipliner, la réunion d'une petite troupe d'enfans, sous de bons maîtres, suivant la marche indiquée par M. de Renneville, ou bien sous la direction de quelques frères, qui feraient de l'agriculture sans prétention. Quant aux orphelines qui conviennent moins aux établissemens agricoles, et où d'ailleurs la réunion des deux sexes présenterait des inconvéniens majeurs, l'auteur les destine à devenir cuisinières, bonnes d'enfans ou femmes-de-chambre, et il veut que dans les maisons communes on leur enseigne tous les travaux manuels qui peuvent les conduire à

l'une de ces professions. Il s'occupe ensuite de l'instruction et de l'éducation qu'on doit donner à ces enfans, et qu'il veut être simple et analogue à leur état dans la société; car il y aurait des inconvéniens, dit-il, à les élever au-dessus des enfans du peuple auquel ils appartiennent. L'instruction primaire, et surtout l'instruction religieuse, doivent occuper une partie de leur tems. « Il faut leur tenir lieu des parens qu'ils ont perdus, » et pour cela, non-seulement entrer dans le détail de la vie présente, mais encore leur préparer leur vie à venir dans l'ordre social, comme dans l'ordre religieux; ils ne font pas encore partie de ce monde, à l'égard duquel, tout pauvres qu'ils sont, ils se fient à plus d'un rêve trompeur; le leur montrer sous un faux jour, leur en inspirer un dégoût prématuré (préjugé, si j'ose le dire), ce serait s'exposer à des mécomptes cruels : non; faites-leur bien connaître les pièges qui leur seront tendus, mais aussi les fleurs dont ils seront couverts..... Un attention spéciale que l'on doit avoir vis-à-vis de ces orphelins, c'est de relever leur âme flétrie par le triste abandon auquel ils se voient réduits. »

M. l'abbé Gaillard décrit la surveillance à exercer sur les enfans sortis des maisons communes, et il voudrait que, contrairement à l'usage des hospices, qui mettent le plus grand soin à s'en débarrasser, on suivît l'exemple de la Russie, où les statuts de l'hospice des enfans portent : « Le régime (l'administration) comme une bonne et tendre mère, qui ne voit qu'avec douleur s'éloigner ceux qui lui ont donné tant de peines, de soins et de sollicitudes, retiendra la plus grande partie des élèves pour les attacher à la maison. » Si le fruit de leur travail couvre les frais de leur entretien, on trouverait en eux des maîtres sûrs pour de plus jeunes enfans. L'auteur résume ainsi les deux derniers chapitres que je viens d'analyser :

« En recueillant les enfans trouvés, vous les avez arrachés à la mort ou à la contagion du vice qu'ils auraient sucé avec le lait de leur mère. Si vous voulez leur conserver le fruit de vos bienfaits, faites vos efforts pour les faire adopter à la campagne par des nourrices honnêtes et laborieuses; si, ce qui arrivera presque toujours, il vous en reste un certain nombre, ne les rendez jamais à des parens indigens; lorsque vous les con-

» fierez à d'autres personnes, continuez-leur vos soins et votre
 » surveillance ; que la maison où vous les avez élevés , soit tou-
 » jours l'asile chéri de ce troupeau dont la Providence vous a faits
 » les pasteurs. En suivant ces principes, non-seulement vous
 » aurez servi la cause de l'humanité, mais encore celle des
 » mœurs publiques ; car vous empêcherez qu'un premier crime
 » soit la source de mille autres. Les départemens où on mar-
 » chera dans cette voie, verront diminuer le nombre des nais-
 » sances illégitimes et celui des enfans trouvés ; ils n'auront pas
 » à recourir à ces mesures violentes que l'humanité réproûve, et
 » que j'ai maintenant à faire connaître à mes lecteurs. »

Pour diminuer les dépenses que leur causent les enfans trou-
 vés, les conseils-généraux ont eu recours à l'échange des enfans
 et à la suppression des tours destinés à les recevoir ; le *Moni-
 teur* a vanté l'efficacité de cette mesure, que M. l'abbé Gaillard
 repousse avec juste raison. Sans doute l'échange de ces orpheli-
 ns en a fait retirer d'abord un grand nombre, et cependant dans
 plusieurs départemens, où il a été adopté, on a refusé d'y avoir
 recours de nouveau, par le motif que cette mesure était immo-
 rale et illusoire. En effet, l'annonce de cette mutation décide le
 retrait d'un grand nombre d'enfans ; mais il paraît que ce que
 j'ai vu arriver dans l'Aveyron, en 1829, s'est renouvelé partout ;
 beaucoup de nourrices, qui d'abord avaient consenti à garder
 gratuitement leurs nourrissons, consultant pour cela plutôt
 leur affection que leurs facultés pécuniaires, ont été forcées de
 les rendre ou de les exposer de nouveau. L'auteur mentionne un
 arrondissement où, sur 200 retraits 40 ont été retournés, et il
 prouve, par des détails statistiques, que les bornes de cet ar-
 ticle ne permettent pas de donner ici, que dans quelques départe-
 temens dans lesquels l'échange a eu lieu, le nombre des enfans
 est monté au même chiffre, et que généralement cette mesure
 a eu une influence complètement nulle sur le nombre des en-
 fans abandonnés.

M. l'abbé Gaillard oppose à ce système d'échange, si vanté
 par les préfets, le danger de compromettre le peu d'existence
 civile qui reste encore aux enfans trouvés, parce qu'au milieu de
 tant d'enfans que l'échange fait revenir en masse, ou que l'on
 transporte dans un pays éloigné, il doit s'établir une grande con-

fusion, et qu'il est presque impossible d'appliquer à chacun l'article du registre d'inscription qui lui convient, et le danger bien plus grand qui résulte des fatigues du voyage, qui fait toujours périr, quelques précautions que l'on prenne, un grand nombre de ces infortunés.

On conçoit que les préfets, qui ne sont jamais témoins des douloureuses séparations des nourrices et de leurs élèves, parlent avec indifférence de leur attachement réciproque; mais les administrateurs, qui ont bien voulu suivre tous les détails de cette mesure, pour pouvoir se rendre compte de son opportunité, ont pu se convaincre, ainsi que l'assure M. l'abbé Gaillard, des larmes amères que fait verser cette séparation. « Les cris et les sanglots, ces derniers embrassemens, ces enfans attachés à ces barrières cruelles qui les séparaient de celles qu'ils appelaient leurs mères, ces voix entrecoupées : Maman ! ah, maman ! et ces pauvres femmes qui reviennent pour leur donner encore une parole, un baiser d'adieu : oh ! quelle lutte alors si pénible pour leur cœur ! elles voudraient ramener ce cher nourrisson, mais leur pauvreté s'y oppose ; il faut s'abandonner, et sans retour ! Déjà les plus aisées se sont décidées à faire ce sacrifice, et n'ont pas même reconduit leurs élèves à l'hospice ; mais quelquefois même parmi les plus pauvres, au dernier moment, l'amitié l'emporte : Viens, disent-elles, pauvre petit, tu as partagé le lait de mes enfans, tu partageras leur abri et le pain de leur misère. »

J'ai été témoin, en 1829, de plusieurs faits de ce genre, et l'impression qui m'en est restée, m'a toujours fait regarder cette mesure comme atroce. J'ai vu une malheureuse femme courir après un convoi où se trouvait son nourrisson, et l'emporter dans sa famille, malgré son mari, qui fut forcé par la misère, de le ramener à l'hospice quelques jours après, mais qui bientôt vint le reprendre, pour sauver la vie à sa femme qui se mourait de désespoir de cette cruelle séparation.

M. l'abbé Gaillard ne se prononce pas avec moins d'énergie contre la suppression des tours. M. de Bondy, en calculant le nombre des enfans à la charge des départemens où il n'y a qu'un bureau, a reconnu qu'ils y sont aussi nombreux que dans ceux dans lesquels il s'en trouve quatre ou cinq ; et si les avantages de cette mesure sont peu sensibles, ainsi que cela est no-

toire, les inconvéniens peuvent en être fort graves ¹. Pour les atténuer, on a autorisé, dans le département de la Charente, les maires à placer en nourrice les enfans que l'on trouverait exposés, lorsque la saison est trop rigoureuse; mais cette faculté, ainsi que l'assure M. l'abbé Gaillard, aurait pour résultat d'élever encore plus haut le chiffre des expositions. Il est évident que ces expositions sur la voie publique, inconnues dans les départemens où il se trouve un nombre suffisant de toûrs, doivent être fatales à la santé des enfans, et causer la mort du plus grand nombre.

M. G. de la Roussardière disait, à ce propos; au conseil-général de Maine-et-Loire, dont il était membre: « Il serait, » Messieurs, de la plus haute importance d'établir un tour à » Cholet pour l'arrondissement de Beaupréau. Cette ville est éloi- » gnée de 15 lieues de poste d'Angers, chaque année on y porte » une vingtaine d'enfans; mais comment cela se fait-il? Ces » malheureuses victimes, couchées dans un panier ou dans une » carnassière, sont remises à des hommes qui ne méritent au- » cune confiance, et qu'aucune surveillance n'atteint. La mort » de leur fardeau est d'autant plus indifférente à ces porteurs, » qu'ils y trouvent l'avantage d'en être délivrés sans rien perdre » de leur récompense accoutumée. J'ai vu de mes propres yeux, » dans un cabaret, un de ces misérables ivre-mort, tandis qu'un » pauvre enfant vagissait, peut-être près de mourir, dans un pa- » nier placé sur la table des buveurs; et cependant la société » doit protection à ces enfans, quelle que soit leur origine; » ils ont droit à ce que leur vie soit défendue. Ils font partie de » la grande famille. Que l'on dise, si l'on veut, qu'ils sont une » des plaies de la société. je l'accorde; mais la société doit l'ac- » cepter elle-même telle qu'elle est faite, et soigner ses mem- » bres souffrans comme ses membres sains. Chaque année, » Messieurs, appelés à siéger aux assises, nous condamnons, » comme jurés, de malheureuses filles accusées d'infanticide; » la crainte du déshonneur, la pensée d'un père et d'une mère » implacables, les ont entraînées à ce crime. Mais nous, nous » le commettons de sang-froid; et si, sur 20 enfans portés an- » nuellement de Cholet à Angers, il en périt 16 ou 18 par suite

¹ Voir la note A à la fin de l'article.

» de notre administration , ne sommes-nous pas responsables
 » de leur mort aux yeux de la nature et de la société ? » Après
 ces sévères paroles , qui résument tous les inconvéniens de la
 suppression des tours , l'on ne peut s'empêcher d'adopter le
 résumé que donne l'auteur de la discussion à laquelle il s'est
 livré dans ce dernier chapitre.

« Les échanges d'enfans âgés , dit-il , paraissent d'abord pro-
 » duire quelques avantages , mais bientôt ils se réduisent à peu de
 » chose. D'ailleurs , les échanges brisent toujours les affections
 » les plus nécessaires à l'existence morale des enfans trouvés. Il
 » faut empêcher les abus qui peuvent résulter de l'existence des
 » tours , mais non les supprimer inconsidérément. Cette me-
 » sure , assez inutile en elle-même . est le plus souvent funeste
 » à la vie des enfans ; en outre , elle empêche de trouver des
 » nourrices , ou au moins de pouvoir faire un choix parmi celles
 » qui se présentent. Mais je suppose que , par la suppression des
 » tours et les échanges d'enfans . on eût fait diminuer d'une
 » manière assez sensible le nombre des enfans trouvés , ce succès ,
 » dont on serait si flatté , serait plus funeste qu'on ne pense. En
 » faisant garder ou reprendre leurs enfans à tant de mères indi-
 » gentes ou corrompues , on multipliera les mauvaises mœurs et
 » les crimes , ou on créera une foule de familles sans asile et
 » sans ressources , et on rendra plus pesante la charge dont on
 » avait voulu se débarrasser. »

Les bornes de cet article ne nous permettent pas de suivre
 l'auteur dans la statistique qu'il donne sur les enfans trouvés ,
 chez les peuples chrétiens , autres que la France. En général , la
 Russie et les pays catholiques admettent , comme la France ,
 l'institution des tours et des hospices pour les enfans trouvés.
 Dans les autres pays , les enfans illégitimes sont tout aussi
 nombreux. En 1760 , ceux admis à l'hospice de Londres s'éle-
 vaient à 6,000 , et la dépense totale dans les trois royaumes-unis
 ne va pas à moins de 15,000,000 de francs , tandis qu'en France
 elle ne s'élève pas à dix millions. D'ailleurs , la recherche de
 la paternité , permise par les lois anglaises , peut en faire re-
 connaître un assez grand nombre. Aux Etas-Unis , la même
 faculté est accordée aux filles enceintes , et le père est obligé
 de nourrir l'enfant que le juge lui donne. En Suisse , le canton
 de Genève a seul conservé la législation française ; dans tous le

autres, les séducteurs sont obligés de nourrir l'enfant, s'il y a des preuves suffisantes. En Allemagne, plusieurs états permettent la recherche de la paternité; et, excepté l'Autriche, aucune autre principauté ne possède des hospices où l'on puisse librement déposer les enfans trouvés.

Dans un dernier chapitre, M. l'abbé Gaillard traite des secours accordés aux enfans trouvés, indigens, légitimes, ou naturels, et expose les diverses théories sur l'exercice de la charité; il démontre que dans tout état social il est nécessaire de secourir un certain nombre d'enfans pauvres; et après avoir établi les avantages incontestables des hospices destinés à recevoir les enfans abandonnés, il combat péremptoirement les objections de quelques économistes sur cette institution.

Enfin, il arrive à cette conclusion: « En définitive, un système complet de soulagement et d'éducation pour les enfans du peuple, se compose de secours à domicile, et d'écoles gratuites pour les enfans de familles honnêtes, d'établissements spéciaux pour recueillir les enfans trouvés et abandonnés; mais si ces derniers ne sont admis qu'avec certaines formalités, les enfans trouvés doivent être admis librement dans les tours, que je regarde comme un des élémens indispensables de la moralisation des classes inférieures de la société.

» Me voilà donc au terme de la tâche que j'ai entreprise, j'ai commencé mon ouvrage sans opinion arrêtée, prêt à me faire l'adversaire des hospices d'enfans trouvés; si la charité et les bonnes mœurs s'opposaient à leur conservation. Ils étaient sans doute utiles du tems de S. Vincent, puisqu'il les a institués; mais ils pouvaient avoir dégénéré, ou n'être plus en harmonie avec les besoins de la société; j'ai souvent demandé au père des pauvres et des orphelins de me guider dans cette voie si difficile. La vérité que j'espère avoir trouvée, je me fais un devoir de la proclamer, en priant la Providence de donner à ma voix si faible le succès que je ne puis attendre de mes seuls efforts, et de susciter à ma cause de plus éloquens défenseurs. Puisse ainsi la génération qui s'élève être préservée d'une plus déplorable invasion des mauvaises mœurs; puissent les pauvres orphelins avoir toujours à bénir la bienfaisante charité de leur patrie. »

Nous ne pouvons rien ajouter aux vœux de l'auteur; les nôtres

seront remplis si nous avons pu par une courte analyse engager les lecteurs des *Annales* à lire dans l'ouvrage même de M. l'abbé Gaillard, les détails pleins d'intérêt dont ses pages abondent.

Comte Du LAC-MONTVERT,

Ancien préfet des Basses-Alpes.

Note A. En 1831, le conseil général des Basses-Alpes avait demandé qu'il fût pris des mesures pour diminuer la dépense des enfans trouvés; j'adressai à ce sujet au ministre un rapport que je transcris ici, pour faire voir de quelle manière j'envisageais l'échange des enfans et la suppression des tours. Le lecteur verra sans peine que je ne traitais que la question financière.

« Monsieur le ministre, Les établissemens de bienfaisance sont assez multipliés dans ce département, mais aucun n'est réellement doté. Leur service intérieur et la tenue de la maison sont confiés dans beaucoup d'endroits à des dames hospitalières laïques, qui se sont vouées par charité aux soins de l'humanité souffrante. Le premier aperçu des établissemens que j'ai visités m'a semblé laisser beaucoup de choses à désirer dans le régime intérieur; toutefois je n'ai pas eu assez le tems d'étudier tous les détails de ces administrations pour pouvoir signaler les améliorations dont elles sont susceptibles; ce sera le sujet d'un autre rapport, je me bornerai aujourd'hui à entretenir Votre Excellence des enfans trouvés.

Six hospices sont destinés à les recevoir, ce sont ceux de Digne et de Riez pour l'arrondissement chef-lieu; de Barcelonnette, Castellanne, Manosque et Sisteron, pour les quatre autres sous-préfectures. Ces hospices n'ont pas de revenus suffisans pour fournir aux frais de layette et à l'entretien des enfans laissés dans leur enceinte; ils sont donc en perte sur cette dépense, et ce n'est qu'en faisant des arrangemens avec les nourrices qu'ils peuvent se retrouver.

L'un de mes prédécesseurs crut devoir prendre des mesures sévères pour empêcher cette dilapidation des fonds départementaux, et, après avoir fait constater les sommes que recevaient réellement les nourrices, il fit restituer aux hospices ce qu'ils avaient bénéficié sur elles; il entacha cette mesure d'illégalité en lui donnant un effet rétroactif, et crut avoir fait un acte de haute administration, en augmentant le chiffre du budget départemental aux dépens des établissemens de bienfaisance dont il opéra la ruine. Le conseil général a depuis réparé cette injustice, en déchargeant les hospices qui n'avaient pas versé dans la caisse départementale les sommes réclamées; mais ceux de Barcelonnette et de Castellanne, qui s'étaient empressés d'obéir, sont depuis cette époque dans un état de détresse extrême.

Sans doute les préfets doivent veiller à ce que les fonds départementaux

soient employés suivant leur destination première, et à ce qu'ils ne soient pas dilapidés; mais ils doivent porter leur attention sur toutes les autres branches de l'administration, et les établissemens de bienfaisance ont des droits sacrés à leur protection. Il est, je sais, bien difficile de combiner tous les intérêts divers dans l'objet qui nous occupe, et cette difficulté s'augmente encore par des considérations d'un ordre plus élevé, car l'administrateur se trouve placé entre ces deux résultats également fâcheux, ou de favoriser les mauvaises mœurs en donnant trop de facilité à l'admission des enfans trouvés, ou d'augmenter leur mortalité et de multiplier les infanticides en les écartant avec une trop grande rigueur. Cependant les dépenses que ce service occasionne sont énormes dans les B.-Alpes, surtout en les comparant avec quelques autres départemens que je connais; elles s'élèvent à 85,000 fr. pour une population de 153,000 âmes, ce qui donne environ 54 centimes par tête d'habitant; dans l'Aveyron, peuplée de 375,000 âmes, le maximum de cette dépense a été de 120,000 fr. ou 32 centimes par tête: dans la Nièvre elle ne dépasse pas 30 centimes par habitant, et dans le Tarn elle est à peu près dans la même proportion.—Dans l'Aveyron, le préfet, en 1829, avait supprimé la plupart des tours ou berceaux, et il avait fait transporter d'une extrémité du département à l'autre les enfans au-dessus de deux ans. La première mesure avait été sévèrement blâmée dans ce pays, et n'avait obtenu que de faibles résultats; les considérations que j'ai fait valoir plus haut me semblent devoir la faire repousser; quant à la seconde, elle avait diminué considérablement la dépense, parce qu'elle avait fait périr un grand nombre d'enfans, et que beaucoup de nourrices avaient mieux aimé garder gratuitement leurs élèves que de s'en séparer; mais il me semble tout-à-fait indigne de l'administration, de spéculer sur les sentimens d'attachement et d'humanité que ces créatures, d'ailleurs assez malheureuses, inspirent aux personnes qui ont pris soin de leurs plus jeunes années. Je dois dire que cette mesure avait excité les plus vives réclamations parmi la population.

Je crois donc que l'on doit chercher dans d'autres moyens l'économie que le conseil général réclame, et je crois que nous les trouverons dans une meilleure distribution des âges, dans quelques modifications dans les prix, enfin dans une plus exacte surveillance de la comptabilité. J'ai déjà dit que les hospices étaient en perte à cause des frais de layette, et qu'ils cherchaient à se retrouver dans des arrangemens avec les nourrices; j'ai acquis la certitude que ces arrangemens avaient encore lieu, et c'est cette certitude qui m'a démontré la possibilité d'une réduction sur les prix. Mais pour concilier les intérêts des hospices avec celui du département, pour leur ôter tout prétexte, et pouvoir exercer sur leur comptabilité toute la surveillance dont elle est susceptible, je proposerai de leur attribuer

sur les fonds départementaux une allocation à peu près égale à la retenue qu'ils font aux nourrices, afin de les défrayer de la dépense des layettes. — Je proposerai encore à Votre Excellence de créer deux inspecteurs, qui seront chargés de payer directement les nourrices, de visiter les enfans, de s'assurer des soins qu'ils reçoivent, de constater l'exactitude des hospices à fournir les vêtements, et enfin de chercher à reconnaître les enfans légitimes qui auraient pu être introduits sur les registres des hospices.

Un établissement pareil dans la Nièvre y produisit les meilleurs résultats, et procura la première année une économie de 10,000 fr.—2,000 fr. seront nécessaires pour le traitement de ces inspecteurs; 1,200 pour celui qui aurait à parcourir la rive gauche de la Durance, ou les arrondissemens de Digne, Barcelonnette et Castellanne; 800 pour celui qui serait chargé de parcourir les arrondissemens de Forcalquier et de Sisteron, placés sur la rive droite. Il est évident que ces deux mesures assureraient les intérêts des hospices, celui des enfans, et donneraient en même tems les meilleures garanties sur l'exactitude de cette comptabilité. — Jusqu'ici je n'ai proposé à Votre Excellence que des augmentations de dépenses; je vais lui exposer mes projets d'économie. Les enfans sont divisés en trois classes qui sont payés à 8, 7 et 5 francs par mois, ce qui donne pour terme moyen 73 fr. par enfant. Je propose de les diviser en quatre classes qui seront payées 8, 7, 5 et 3 fr.; les développemens portés au tableau joint au présent rapport démontrent assez que le terme moyen ne sera plus que 63 fr., ce qui donnera une économie de 1,200 fr.; à cette somme il faut ajouter les 2,000 fr. que le conseil général a votés pour indemniser les hospices des dépenses qu'occasionaient les enfans restés dans leur enceinte, et qui ne serait plus nécessaire. Ces économies s'accroîtraient encore par les diminutions que produiraient les inspections, en faisant disparaître les doubles emplois et les enfans légitimes. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'opportunité de la diminution du tarif, puisqu'elle ne frappe que les enfans âgés de neuf ans, qui commencent déjà à rendre de petits services pour la garde des troupeaux, et qui d'ailleurs ne sont pas beaucoup plus payés ailleurs (dans l'Aveyron ils ne reçoivent que 2 francs). — J'aurais pu peut-être proposer une diminution sur l'un des autres âges, mais le voisinage de Marseille, dont les hospices paient une pension plus élevée, et qui envoient des enfans jusque dans ce département, ne permet pas d'y penser. — Si Votre Excellence approuve les vues que je viens de lui développer, je la prie de vouloir bien donner la sanction au projet d'arrêté que j'ai l'honneur de lui soumettre. »

Le ministre approuva mon arrêté, et son exécution fut vue avec faveur dans les Basses-Alpes, où l'on craignait la suppression des berceaux, et la translation des enfans.

 Histoire naturelle.

DISCOURS

 SUR LES RAPPORTS ENTRE LA SCIENCE ET LA RELIGION RÉVÉLÉE.

DE L'UNITÉ D'ORIGINE DES RACES HUMAINES.

Races humaines d'après Aristote. — Ce qu'il entend par Nègres, — par Scythes, — par Thraces. — Système de Camper sur l'angle facial. — Système de Blumenbach sur la configuration des crânes. — Preuves que la race Nègre peut venir du même tronc que les autres races. — Analogie avec les plantes et les animaux dont les variétés remontent à une même origine. — Changement dans le poil et les cheveux. — L'homme porc-épic. — Familles à six doigts. — Même langue parlée par des peuples supposés de différentes races. — Variétés dans les castes Indiennes. — Conjecture sur la fusion des diverses races.

Nous tenons aujourd'hui la promesse que nous avons faite dans notre dernier Numéro, de faire connaître plus complètement à nos lecteurs l'ouvrage du docteur Wiseman, dont nous devons la traduction et la publication à M. l'abbé de Genoude; et c'est avec d'autant plus de plaisir que nous nous occupons de cet ouvrage, qu'il réalise le vœu que nous avons souvent formé, de voir les défenseurs de la religion, ses prélats, ses prédicateurs, ses professeurs et ses prêtres, emprunter à la science moderne les preuves si nombreuses qu'elle leur fournit pour répondre à toutes les objections, se justifier de tous les reproches, édifier toutes les croyances. Nos lecteurs le savent, les *Annales*, les premières, ont essayé de réunir en un seul corps les matériaux épars dans tous les ouvrages contemporains; et

» Prononcés à Rome par Nicolas Wiseman, docteur en théologie, principal du collège Anglais et professeur de l'université de Rome; pour faire suite à la *Raison du Christianisme* publiée par M. de Genoude; tom. I. A Paris chez Sapia, libraire-éditeur, rues de Sèvres, n° 76, et du Doyenné, n° 12. 2 vol. in-8°; prix, 13 fr.

c'est avec satisfaction que nous avons vu M. Wiseman suivre la même méthode que nous, nous emprunter plusieurs documens, et nous citer avec une estime qui nous encourage et nous charme.

Il nous serait difficile de rendre un compte détaillé de l'ouvrage du savant docteur Anglais, il faudrait le copier en entier et nous recopier nous-mêmes quelquefois ; car il n'est pas une partie qu'il ait traitée, sur laquelle nous n'ayons déjà donné des documens. Nous préférons tracer une notice succincte des différentes matières qui sont traitées dans les *trois discours* qui composent ce volume, et puis choisir un des sujets qu'il a traités, pour en extraire ce qui a pu manquer aux documens que nous avons donnés nous-mêmes.

Le premier discours, divisé en deux parties, traite de *l'Ethnographie* ou de *l'étude comparée des langues* ; M. Wiseman en fait l'histoire, et prouve par une conclusion tirée des ethnographes modernes eux-mêmes, tels que de Humboldt, Klaproth, Fréd. Schlegel, que le langage fut d'abord unique, et que la séparation s'est faite par une cause violente et soudaine.

Le second discours, divisé aussi en deux parties, traite de l'histoire naturelle de la race humaine, et c'est celui que nous allons analyser un peu plus en détail.

Enfin, le troisième discours traite des sciences naturelles, c'est-à-dire de la géologie et de la physique dans leurs rapports avec la création et la Genèse, et principalement avec le déluge. Toutes les sciences et tous les auteurs sont mis à contribution pour prouver qu'il n'est pas un fait un peu authentique qui ne s'accorde avec le récit de nos livres.

Maintenant nous allons revenir avec un peu plus de détails sur la grande question de *l'unité d'origine des différentes races humaines*.

Nos lecteurs savent que déjà les *Annales* ont donné de nombreux documens qui tous prouvent que les variétés que l'on observe dans la race humaine, et principalement dans les Nègres, n'empêchent pas que tous les hommes ne soient descendus d'un seul, c'est-à-dire de l'Adam de nos Écritures ¹.

¹ Consulter dans la table générale placée à la fin du XII^e volume les mots *Adam, Races, Nègres* etc.

Et d'abord nous applaudissons de toutes nos forces aux paroles de M. Wiseman, lorsqu'il déclare que pour répondre aux objections faites contre la religion, il faut maintenant que le défenseur du christianisme approfondisse la science même qui a donné naissance à ces objections, recueille de meilleurs et de plus nombreux témoignages, et enfin prouve que la solution qu'il donne est plus conforme aux faits observés et aux témoignages acquis. Nous aimons bien cette méthode, qui consiste à aller plus loin que ceux qui nous attaquent; elle est digne de la vérité que nous défendons. Nous en donnons nous-mêmes l'exemple dans la question des traditions orientales, et nous espérons que désormais on pourra en faire l'application à toutes les objections faites contre la religion.

M. Wiseman jette d'abord un coup d'œil historique sur la question. Aristote paraît avoir constaté la classification qui prévalait de son tems, lorsqu'il dit que « les anciens physionomistes décidaient du caractère d'une personne par la ressemblance de ses traits avec ceux des nations, qui différaient par l'aspect des manières, comme les *Egyptiens*, les *Thraces*, les *Scythes* ¹. » Ces trois peuples, avec les *Grecs*, qui sans aucun doute servaient de premier terme de comparaison, formaient alors les *quatre races* d'hommes; mais il est encore assez difficile de déterminer ce que l'on doit entendre par les trois races dont parle Aristote.

Et d'abord il est très-probable que par la *race égyptienne*, Aristote entend la *race nègre*; et on en a la preuve en ce qu'en plusieurs autres endroits, il joint ensemble les races égyptienne et éthiopienne, leur attribue les mêmes qualités, comme la timidité, des jambes crochues, des pieds difformes, des cheveux laineux, et donne pour cause à tous ces effets la *chaleur du climat* ². Hérodote est encore plus précis sur ce point; car en par-

¹ Διελόμενοι κατὰ τὰ ἔθνη, ὅσα διέφερε τὰς ὄψεις, καὶ τὰ ἦθη, οἷον Αἰγύπτιοι, καὶ Θράκες, καὶ Σκύθαι. *Physiognomonie*, cap. 1, opp. Paris, 1619, t. 1, p. 1169.

² Οἱ ἄγαν μέλανες δειλοί· ἀναφέρεται ἐπὶ τοῦς Αἰγυπτίους, καὶ Αἰθίοπας. *Physiognom.*, cap. vi, p. 1180. Διὰ τί οἱ Αἰθίοπες καὶ ἰο Αἰγύπτιοι ἐλαττοί εἰσιν;... δηλοῦσι δὲ καὶ αἱ τρίχες· ὀυλοτέρας γὰρ ἔχουσιν. *Problem.*, sect. 14, t. 11, p. 750.

lant des habitans de la Colchide, il dit qu'il est prouvé qu'ils descendent des Egyptiens, *parce qu'ils sont noirs et ont la tête laineuse* ¹.

Pour expliquer cette opinion des anciens auteurs, Blumenbach a supposé que la race Egyptienne avait dégénéré dans la suite des siècles, et a essayé de prouver par des monumens qu'il y avait eu trois types dans ce peuple, le premier qui s'approche du modèle du Nègre, le 2^e de l'*Hindou*, et le troisième du *Berber* ou Egyptien ordinaire ²; mais cette opinion est insoutenable. En effet, les monumens nous montrent constamment le corps des Egyptiens peint en rouge ou basané, avec de longs cheveux flottans, et parfaitement distingué de celui des nègres qui sont toujours peints d'une couleur noire, avec des cheveux crépus, c'est-à-dire avec les caractères que présentent encore les Nègres ³. D'ailleurs, les momies dont on a ouvert un si grand nombre de nos jours, offrent toujours dans leur crâne la forme européenne ou caucasienne, et leurs cheveux sont noirs, bien plantés, longs, et divisés en nattes retroussées sur la tête ⁴.

Il faut donc absolument conclure que les Grecs qui visitèrent l'Égypte, voyant au milieu de ces peuples, dans leurs villes et dans leurs armées un grand nombre de Nègres éthiopiens ou africains, les ont pris pour la race indigène. Quant aux divisions établies par les Egyptiens eux-mêmes, nous sommes étonnés que M. Wiseman n'en ait rien dit. Les découvertes modernes nous prouvent qu'ils en reconnaissent quatre comme les Grecs, et qui sont, selon M. Champollion, les *Egyptiens les Asiatiques*, les *Nègres* et les *Européens* ⁵.

¹ Ὅτι μελάγχροές εἰσι καὶ οὐλότριχες. Lib. II, § 104, t. 1, p. 157, éd. Lond. 1824.

² *Decas collectionis, craniorum diversorum gentium illustrata*. Gætting. 1790, p. 14. *Specimen historię naturalis antiquę artis operibus illustratę*. lb. 1808, page 11. *Beitragę zur Naturgeschichte*; 2^{ter}, th. *ib.* 1811; *Dreyerley national physiognomonie unter den alten Ägyptern*, page 130.

³ Voyez les figures coloriées dans les *Voyages de Hoskins en Ethiopie*.

⁴ Ap. de Sacy, *Relation de l'Égypte*, par Abd-Allatif; Paris, 1810, page 269.

⁵ Nous avons donné la curieuse description de ces peuples dans le tome v, page 268 de la 2^e édition des *Annales*.

Le second peuple mentionné par Aristote sont les *Scythes* ; or, par *Scythes* il faut entendre sans aucun doute les *tribus Germaniques* éparses alors dans la totalité de la Scythie. Ovide en offre les traits caractéristiques, quand il nous les représente avec *une chevelure jaune ou blonde*, et n'étant jamais coupée ¹. Hérodote les dépeint aussi sous le nom de *Boudini*, qu'il appelle une nation grande et nombreuse, avec des yeux extrêmement bleus et les cheveux rouges ² ; d'ailleurs, ce fait de la dispersion de la race germanique dans une partie de l'ancienne Scythie, a été confirmé par Abel Rémusat ³.

Ainsi Aristote, par les Ethiopiens et les Scythes, a voulu caractériser les deux plus grands contrastes de la couleur des races humaines, la noire des Ethiopiens, et la blanche des Germains.

Quant aux *Thraces*, qu'il donne comme la 5^e race, différente des autres, il est très-probable qu'il a voulu parler de la race *couleur olive* ou *Mongole*.

Cette classification de la race humaine, fondée sur la couleur, et divisée en trois branches, dura assez long-tems. La terre était divisée aussi alors en trois zones ; les hommes *très-blancs* occupaient les *régions froides* ; les *noirs* habitaient la *zone torride*,

¹ Hic mea cui recitem nisi flavis scripta Corallis,
Quasque alias gentes barbarus Ister habet?

Epist. de Ponto, lib. iv, ép. II, 37. Les Coralli semblent devoir se confondre avec les Gètes, en comparant, ép. VIII, 83, avec x, 2. Un étymologiste à imagination pourrait les regarder comme les ancêtres des Kouriles.

Mixta sit hæc (gens) quamvis inter Græcosque Getasque,
A malè pacatis plus trahit ora Getis....
Vox fera, trux vultus, verissima Martis imago.
Non coma, non ulla barba resecta manu.

Trist. Lib. v, éleg. VIII, 11.—Lucain (lib. I) parlant d'une tribu germanique dit :

Et vos crinigeros bellis arcere Chaycos.

² Βουδῆνοι δὲ, ἔθνος ἐὼν μέγα καὶ πολλόν, γλαυκόν τε πᾶν ἰσχυρῶς ἐστὶ καὶ πυρρῶν. Melpon. N^o CVIII, p. 329 et N^o XXI, p. 289.

³ *Recherches sur les langues tartares*, page XIV.

et les hommes *blonds* et au teint plus ou moins animé, habitaient les zones *tempérées*.

Dans le siècle dernier, la plupart des auteurs, Leibnitz, Linné, Buffon, Kant, Hunter, Zimmermann, Meiners, Klugel, etc., assirent sur ces principes leurs systèmes, qui sont à peu près tous rejetés. Les *Annales* ont parlé au long de ces différens auteurs, et exposé leurs opinions sur le point qui nous occupe ¹.

Mais au milieu du 17^e siècle on formula un nouveau système. Ce système, imaginé par le gouverneur Pownall ², et coordonné, régularisé par Camper, consiste à classer les diverses familles humaines suivant la conformité de la tête, et principalement suivant le plus ou moins d'ouverture de la *ligne faciale*.

Nous avons aussi parlé fort au long dans les *Annales*, des différentes variétés de la race humaine, et en particulier des travaux de Blumenbach. Nous avons même donné d'après ce dernier les *portraits des cinq principales variations de la race humaine*, c'est-à-dire, la *caucasienne*, la *mongole*, l'*éthiopienne*, l'*américaine* et la *malaie* ³.— Nous avons aussi recueilli les principales conjectures des divers savans, sur la cause et l'origine de la couleur noire de la peau des Nègres ⁴. La plupart de ces preuves sont analysées, comme nous l'avons dit, dans l'ouvrage de M. Wiseman. Nous n'en ferons donc pas mention ici; nous nous contenterons d'extraire de l'ouvrage du savant anglais, la partie qui ne se trouve pas dans les *Annales*. Nous allons donc citer ce qu'il dit du système de Camper, avec les *figures* qui y sont jointes; puis nous compléterons les documens sur les travaux de Blumenbach, en ajoutant les *figures* qu'il a données des différentes *espèces de crânes*, et enfin nous ajouterons les preuves nouvelles recueillies par M. Wiseman sur l'origine de la race Nègre.

Voici d'abord quel est le système de Camper, et comment il

¹ Voir les tomes III, p. 93; V, p. 337; XII, p. 77.

² *New collection of voyages*. Lond. 1767, vol. II, p. 273.

³ Voir l'article sur les *travaux de Blumenbach* dans le tome IX, p. 440, et les *portraits des cinq races*, p. 448.

⁴ Voir les tomes III, p. 95; V, p. 337; XII, p. 77.

expliquait ce qu'il appelait sa *ligne faciale* ou *angle facial*, comme l'appellent encore quelques naturalistes.

Le crâne étant vu de profil, on tire d'abord une ligne du trou de l'oreille (*meatus auditorius*) jusqu'à la base des narines; ensuite une seconde du point le plus proéminent du front à l'extrémité de la mâchoire supérieure ou point où les dents prennent racine (*la saillie alvéolaire de l'os maxillaire supérieur*). Il est évident qu'un angle se formera à l'intersection de ces deux lignes, et la mesure de cet angle, ou, en d'autres mots, l'inclinaison de la ligne tirée du sourcil à la mâchoire, donne ce que l'on appelle la *ligne faciale*, et forme dans le système de Camper le caractère spécifique de chaque famille humaine ¹.

Par l'inspection de la planche (fig. 1, 2, 3,), on aperçoit aisément l'application de cette règle. On voit que l'angle facial dans l'*orang-outang*, espèce qui approche le plus de la forme humaine, est d'environ 58 degrés (fig. 1), que dans le Nègre et le Kalmouck la mesure est de 70° (fig. 2), et dans l'Européen de 80° (fig. 3).

Les anciens, qui sans aucun doute s'aperçurent que l'augmentation de l'angle était en proportion avec l'avancement dans l'échelle intellectuelle, dépassèrent la ligne que l'on trouve dans la nature, et dans leurs ouvrages les plus sublimes ils se sont aventurés à donner au front une saillie proéminente en surplomb, qui augmente l'angle facial jusqu'à 95 et même 100 degrés ².

Ce fait a été positivement nié par Blumenbach; il dit que toutes les représentations de l'art ancien où se trouve un angle semblable, ne sont point des copies exactes ³. Mais je pense que quiconque examinera les têtes de Jupiter dans le musée du Vatican, particulièrement le buste dans la grande salle cir-

¹ *Dissertation physiq.* de M. Pierre Camper, sur les différences réelles que présentent les traits du visage chez les hommes de différents pays, etc. Utrecht 1791, p. 3 et 35.

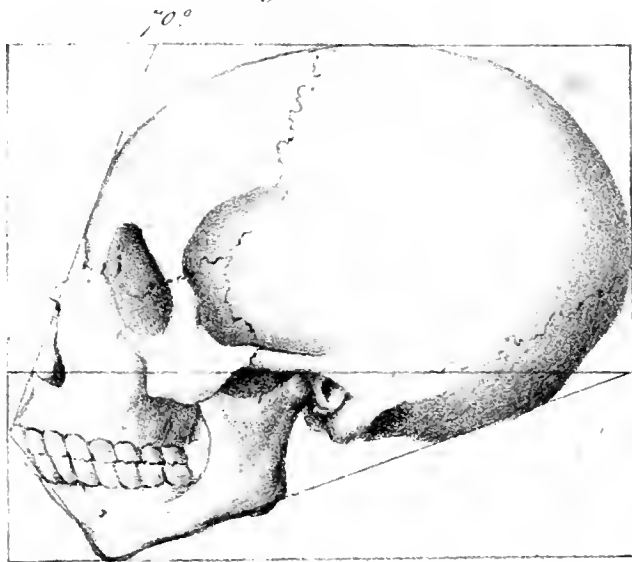
² Voyez la 2^e planche de Camper, f. 3 et 4, et p. 42 et 55. L'art romain emploie le plus petit de ces deux angles, et l'art grec le plus grand.

³ *Specimen historix naturalis antiquæ artis operibus illustratæ*; Gœtting. 1808, p. 13.



SYSTEME DE L'ANGLE

Fig. 2.



80°

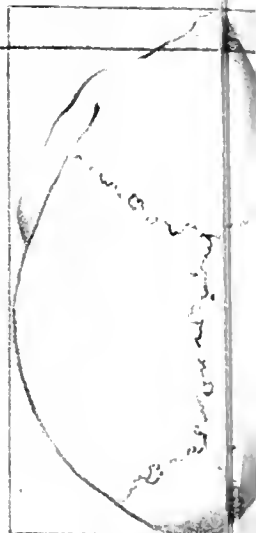


SYSTEME DE LA CONFIGURATION

Fig. 5.



Fig.



FRONTAL DE CAMPER.

3.

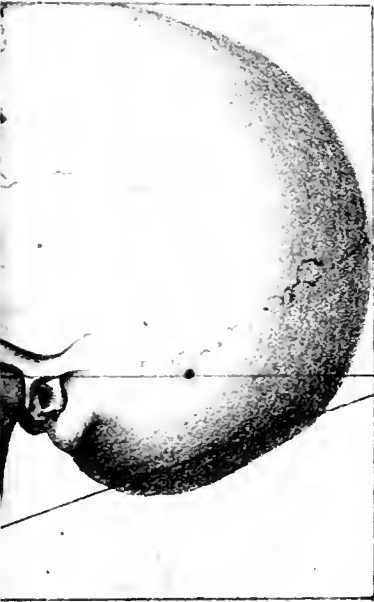
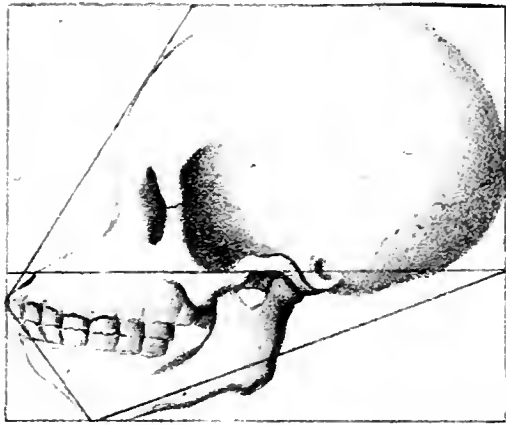


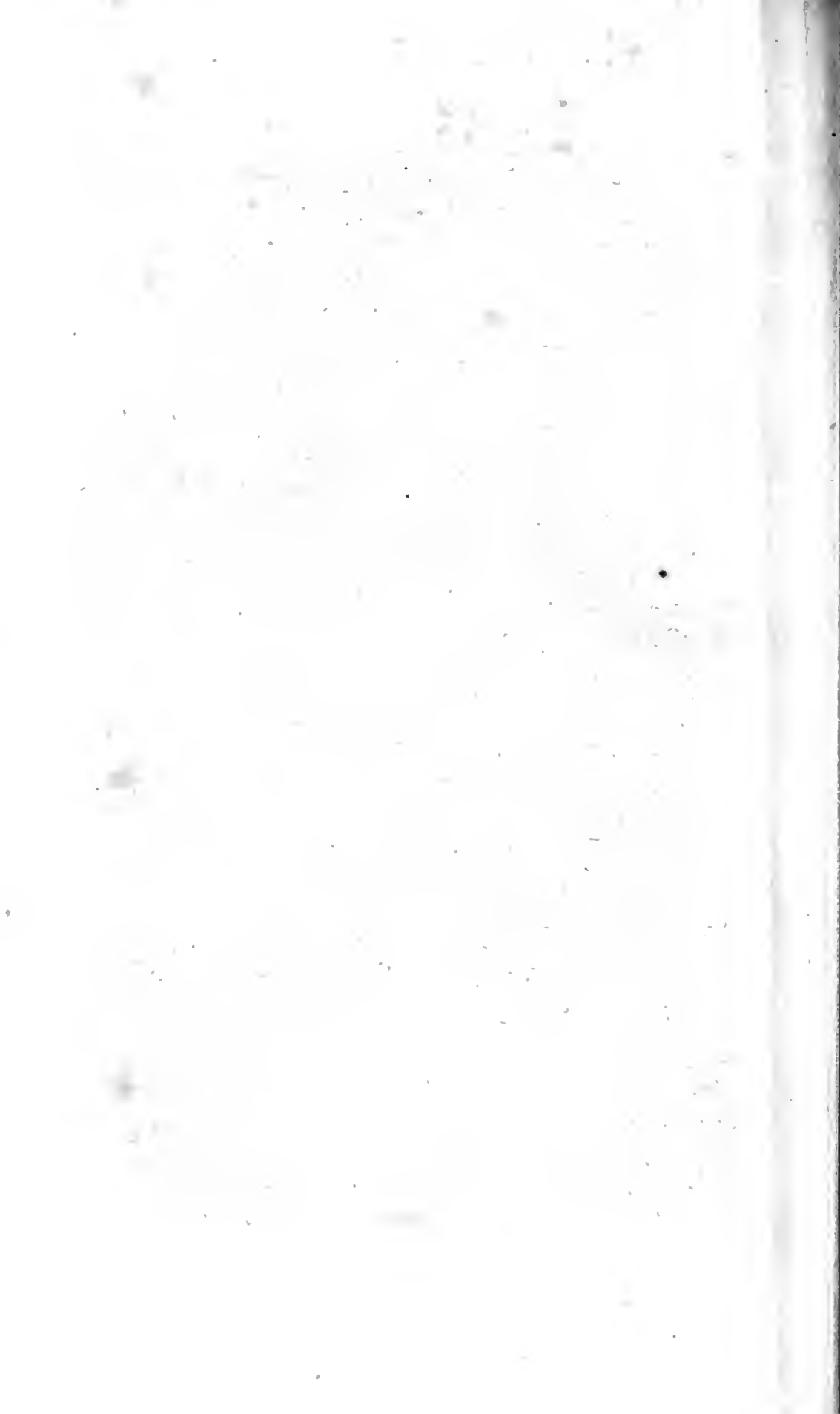
Fig. 1.
58.



DES CRANES DE BLUMENBACH.

Fig 6.





culaire, ou les têtes les plus mutilées des marbres d'Elgin, sera d'avis que Camper a raison sous ce rapport.

Blumenbach combattit avec force le système de Camper, et prouva très-bien que le plus ou moins d'ouverture de l'*angle facial* ne pouvait cependant rendre raison des différentes variétés de l'espèce humaine, et que d'ailleurs, il était sujet à de nombreuses exceptions. Alors il inventa lui-même un nouveau système, lequel consiste à classer les hommes d'après la *largeur de leur crâne*, et puis d'après la *couleur des cheveux*, de la *peau* et de l'*iris* des yeux. Voici ses paroles :

« La tête ou le crâne de l'homme, quand on regarde d'en haut, présente une forme plus ou moins ovale, doucement arrondie à l'arrière, mais rugueuse et moins régulière en avant à cause des os de la face. Si nous examinons le crâne et la face, nous verrons qu'ils se projettent à différens degrés, et peuvent se diviser en trois portions; d'abord le front qui peut être plus ou moins déprimé, ensuite les os du nez, et au-dessous de ceux-ci les mâchoires avec leurs dents respectives. Il faut aussi donner une attention particulière à la manière dont l'*os malaire* ou de la *pommette*, s'ajuste avec le *temporal* ou *os des oreilles*, par le moyen d'une arcade appelée *zygomatique*, tellement formée que de forts muscles peuvent passer par-dessous, et aller s'attacher à la mâchoire inférieure (voy. fig. 5).

» Blumenbach place le crâne dans sa position naturelle sur une table, la partie postérieure du côté de celui qui regarde, comme il est placé aux fig. 4, 5, 6, et alors regardant de haut et d'à-plomb : les formes relatives, les proportions des parties ainsi visibles lui donnent ce qu'il appelle la règle verticale ou *norma verticalis*. En suivant cette idée, il divise la race humaine tout entière en trois familles principales avec deux intermédiaires.

» Des trois grandes divisions, il appelle la première *caucasienne* ou *centrale*, la seconde *éthiopienne*, et la troisième *mongole*.

» En examinant les dessins faits d'après ses ouvrages, on aperçoit à l'instant les différences caractéristiques de ces familles. Dans la *caucasienne*, ou, comme d'autres l'ont appelée, la variété *circassienne* (fig. 4), la forme générale du crâne est plus symétrique, les arcades *zygomatiques* rentrent dans la ligne

du trait extérieur général, et les os des joues et des mâchoires sont entièrement cachés par la plus grande proéminence du front. Les deux autres familles s'éloignent de ce type dans des directions opposées, le *Nègre* est plus long et plus étroit, et le *Mongol* d'une excessive largeur. Dans le crâne du *Nègre* (fig. 5), on peut remarquer la forte compression latérale de la partie antérieure du crâne, au moyen de laquelle les arcades zygomatiques, bien que très-applaties elles-mêmes, font cependant une forte saillie au-delà; on voit aussi que la partie inférieure du visage se prolonge tellement au-delà de la partie supérieure, que non-seulement les os des joues, mais la totalité des mâchoires, et même les dents, sont visibles en regardant d'en haut. La surface générale du crâne est aussi allongée et comprimée d'une manière remarquable.

» Le crâne *mongol* se distingue par la largeur extraordinaire de la face, dans laquelle l'arcade zygomatique est complètement détachée de la circonférence générale, non pas tant, comme dans le *nègre*, à cause de quelque dépression dans cette partie de la tête, que par l'énorme proéminence latérale de l'os des joues, lesquelles étant en même tems applaties, donnent une expression particulière à la face mongole. Le front est aussi très-déprimé, et la mâchoire supérieure protubérante, de manière à être visible quand on la regarde dans une direction verticale (fig. 6).

» Entre la variété *caucasienne* et chacune des deux autres, il existe une classe intermédiaire possédant jusqu'à un certain degré les caractères distinctifs des deux extrêmes, et formant une transition entre le centre et elles. La classe entre la famille caucasienne et les *Nègres* est la race *malaye*, et le chaînon entre cette première famille et la *mongole* se compose de la variété *américaine*¹.

» Outre cette grande et première distinction caractéristique, il y en a d'autres d'une nature secondaire, mais non moins faciles à reconnaître; elles consistent dans le teint, la chevelure et les yeux des différentes races. Les trois familles princi-

¹ Voir dans le n° 54, tome ix, p. 448 des *Annales*, le portrait d'un individu de chacune de ces races.

pales sont distinguées par autant de couleurs différentes. La famille *caucasienne* a le teint blanc, la *nègre*, noir, et la *mongole* est *olive* ou *jaune*; les races intermédiaires ont aussi des nuances intermédiaires : les Américains sont *cuirrés*, et les Malais *basanés*, *tannés*.

» La couleur des cheveux et de l'iris, suit celle de la peau d'une manière suffisamment évidente, même dans la race blonde ou caucasienne, à laquelle nous appartenons; des personnes avec le teint très-blond ou très-animé, ont toujours les cheveux roux ou de couleur claire, avec les yeux bleus ou d'une nuance légère, et l'on a appelé cette nuance la variété *xanthique* de la race blanche. Dans les personnes à peau brune, les cheveux sont invariablement noirs, et les yeux plus foncés; et l'on appelle ceux-ci la variété *mélanique*. Cette conformité de couleur dans les différentes parties, était bien connue des anciens, qui l'observaient strictement dans leurs descriptions des personnes.

» Dans les deux races mongole et nègre, chez lesquelles la peau est foncée, les cheveux doivent être noirs et les yeux foncés. La chevelure aussi, outre sa couleur, a un caractère particulier dans chaque race; dans la race blanche elle est flexible, flottante, modérément épaisse et douce au toucher; chez le Nègre, très-épaisse, forte, courte, laineuse et crépue; chez le Mongol, raide, rare et droite.»

M. Wiseman trace ensuite les limites géographiques de chaque race¹. — Puis, après avoir cité le nom des naturalistes soi-disant philosophes, qui soutiennent qu'il a dû y avoir plusieurs espèces dans la race humaine, tels que Voltaire, Desmoulins, Bory de Saint-Vincent, Virey, et surtout Lamarck, il pose la question principale, qui est celle-ci : « Les variétés » de l'espèce humaine, telles que nous les voyons maintenant, » peuvent-elles avoir pris naissance d'un seul tronc ? »

C'est à répondre à cette question, et à y répondre d'une manière claire, succincte et persuasive, que M. le docteur Wiseman a consacré toute sa dissertation.

¹ C'est ce que nous avons fait aussi dans l'article du tome ix cité ci-dessus.

A la vérité, il ne prétend pas donner une démonstration complète du mode par lequel ce changement s'est fait ; mais il en dit assez pour que tout esprit non prévenu soit obligé de convenir qu'on ne peut faire aucune objection sérieuse, basée sur les variétés humaines. Nous allons suivre succinctement la plupart de ces preuves.

D'abord il procède par comparaison : tous les botanistes conviennent que la même plante et la même espèce d'animal donnent, en peu d'années, et en changeant de culture, de nourriture ou de climat, des variétés presque méconnaissables entre elles ; pourquoi le même fait ne pourrait-il pas se passer à l'égard du corps de l'homme qui, comme les plantes et les animaux, subit presque les mêmes influences des climats et de la nutrition ? Nous ne citerons, sur cette matière, que le changement qui se voit dans la couleur et la blancheur des poils et des cheveux.

« En Guinée, selon Beckman, toutes les volailles et les chiens également sont aussi noirs que les habitans ¹. Le bœuf de la campagne de Rome est invariablement gris, tandis que dans quelques autres parties de l'Italie, le troupeau est généralement rouge ; les cochons et les moutons du pays sont presque tous noirs, tandis qu'en Angleterre le blanc est la couleur prédominante. En Corse, les chevaux, les chiens et les autres animaux deviennent agréablement tachetés, et le chien de trait (chien de voiture), comme on l'appelle, appartient à ce pays. Plusieurs écrivains ont attribué à certaines rivières la propriété de donner une couleur au bétail qui vit sur ses bords. Ainsi, Vitruve remarque que les rivières de Béotie ; et le Xanthe, près de Troie, donnaient une couleur jaune à leurs troupeaux, d'où la rivière Xanthe a pris son nom ². M. Stewart Ross, dans ses

¹ *Voyage to and from Borneo* ; Lond. 1718, p. 14.

² « Sunt enim Beotiae flumina Cephysus et Melas, Leucaniae Crathis, Trojae Xanthus, etc.... Cum pecora suis temporibus anni parantur ad conceptionem partus, per id tempus adiguuntur eo quotidie potum, ex eoque, quamvis sint alba, procreant aliis locis leucophæa; aliis locis pulla, aliis coracino colore.... Igitur quoniam in campis Trojanis proximè flumen armenta rufa, et pecora leucophæa nascuntur, ideò id flumen Ilienses Xanthum appellavisse dicuntur. » *Architat.* l. viii, c. iii, p. 162, édition

Lettres du nord de l'Italie, dit que même aujourd'hui une semblable propriété est attribuée au Pô¹. Et plusieurs de vous se rappelleront probablement les blancs troupeaux des bords du beau Clitumnus, comme le décrit le poète :

Hinc albi, Clitumne, greges, et maxima taurus
 Victima, sæpe tuo perfusi flumine sacro,
 Romanos ad templa Deum duxere triumphos².

La texture du poil subit des changemens analogues. Vainement on a tenté de produire de la laine dans les Antilles, parce que les troupeaux que l'on y transporte perdent leur laine et se couvrent de erin ou de poil³. La même chose arrive dans d'autres climats chauds. « Les moutons, en Guinée, dit Smith, » ont si peu de ressemblance avec ceux d'Europe, qu'un étranger, à moins qu'il ne les entende bêler, pourrait à peine dire à » quelle espèce d'animal ils appartiennent, car ils sont couverts » seulement d'un poil brun clair ou noir comme des chiens; » tellement qu'un écrivain plein d'imagination a fait la remarque que, « ici, le monde semble renversé, car les moutons ont du » poil, et les hommes ont de la laine⁴. » Un semblable phénomène a lieu dans la contrée autour d'Angora, où presque chaque animal, moutons, chèvres, lapins et chats, sont couverts d'un long poil soyeux, si célèbre dans les manufactures de l'Orient. D'autres animaux sont sujets à ce changement, car l'évêque Heber nous apprend « que les chiens et les chevaux con-

deLaet; Amst. 1649. Dans les notes à ce passage, sont ajoutées des autorités confirmatives de Plin, Théophraste, Strabon, etc. Quelques-unes sont évidemment des fables. Aristote, de *Historiâ animal.*, l. III, donne la même étymologie de la rivière Xanthe.

¹ *Lettres du nord de l'Italie*; Lon. 1819. vol 1, p. 23. L'idée des indigènes est que non-seulement les bêtes du pays sont blanches (ou pour parler plus exactement couleur de crème), mais que même les Ecœufs étrangers revêtissent la même livrée en buvant les eaux du Pô.

² Virg., *Geor.* II, 146.

³ Prichard, *ib.* p. 226.

⁴ Smith. *New Voyage to Guinea*; Lond. 1745, p. 147. *New general collection of voyages and travels*; vol. II, Lond. 1745, p. 711.

» duits de l'Inde dans les montagnes, sont bientôt couverts de laine, comme la chèvre à duvet de châle de ces climats ¹. »

De tous ces faits M. Wiseman tire les conclusions suivantes, qui nous paraissent sans réplique :

« Les raisonnemens sanctionnés par ces faits, présentent une grande base d'analogie applicable à l'espèce humaine, et il n'est pas aisé non plus de voir pourquoi des variétés aussi grandes, n'auraient pas pu se produire et se transmettre par descendance parmi les hommes, comme parmi les animaux. Car, nous l'avons vu, il paraît certain que des diversités affectant également la forme du crâne, la couleur et la texture des poils, et la forme générale du corps, proviennent parmi les animaux d'une seule souche; en outre, il paraît prouvé que des différences de cette nature peuvent surgir ordinairement de quelque variété accidentelle, qui, à cause de circonstances particulières, devient fixe et caractéristique, et transmissible par descendance. Ne pouvons-nous pas alors considérer comme très-probable, que dans l'espèce humaine, les mêmes causes peuvent opérer similairement, et produire des effets non moins durables? Et comme les variations de cet ordre qui paraissent dans notre espèce, ne s'éloignent pas plus l'une de l'autre que celles que nous avons notées dans la création des brutes, elles n'exigent pas pour s'en rendre compte, de recourir à une cause plus violente ou plus extraordinaire. »

Puis, appliquant plus particulièrement ses remarques à l'espèce humaine elle-même, M. Wiseman prouve, par des observations authentiques que l'on a vu des individus d'une même famille, offrant pourtant les traits de la plus grande variété de l'espèce humaine. Le premier fait est cité par Buckingham.

« La famille qui réside ici (à Abu-el-Beady, dans le koran ou district au-delà du Jourdain) ayant charge du sanctuaire, était remarquable en ceci : à l'exception du père seulement, toute la famille avait les traits nègres, une couleur noir foncé et des cheveux crépus. Je pensai d'abord que ceci devait résulter de ce qu'ils provenaient d'une mère négresse, comme on

¹ *Narrative of a journey through the upper provinces of India*; 2^e édit. Lond. 1828, vol II, p. 219.

trouve quelquefois des femmes de cette couleur parmi les Arabes, soit comme femmes légitimes ou comme concubines; mais en même tems je ne pouvais douter, d'après ma propre observation, que le chef actuel de la famille ne fût un Arabe de pure race, de sang non mélangé. On m'assura aussi que les hommes et les femmes de la génération présente et des générations antérieures étaient tous Arabes purs par mariages et descendances, et qu'on n'avait jamais connu de nègres comme femme ou comme esclave dans l'histoire de la famille. C'est certainement une particularité bien remarquable des Arabes qui habitent la vallée du Jourdain, de les voir avec des traits plus aplatis, la peau plus noire et les cheveux plus rudes qu'aucune autre tribu; particularité qu'il faut attribuer, je pense, à la chaleur constante et intense de cette région, plutôt qu'à aucune autre cause ¹. »

En 1751, on vit un homme ayant tout le corps couvert de verrues d'un pouce et demi de long, épaisses comme un large tuyau de plume, et dont les enfans, jusqu'à la 5^e génération, offrirent la même variété, ce qui fit donner à cette famille le nom d'*hommes-porcs-épics* ².

On sait qu'il existait à Rome une famille dont tous les individus avaient *six doigts*, et que l'on appelait *sedigiti* ³. Semblable phénomène s'est vu en Europe ⁴; et nous tenons nous-même de M. l'abbé Tesson, directeur au Séminaire des Missions étrangères, à Paris, qu'il a connu, sur les côtes du Malabar, une famille dont tous les individus avaient également *six doigts*. Ainsi donc, encore à présent, nous voyons les variétés les plus extraordinaires renaître et se perpétuer dans l'espèce humaine. Il est vrai qu'il y a encore loin de là à la généralisation de toute une espèce, comme nous le voyons dans le Nègre; mais aussi qui peut nous dire quelle était, d'un côté, la force de la nature, alors qu'elle était encore neuve et vierge,

¹ Buckingham, *Travels among the arab tribes*. London, 1825, p. 14.

² *Sur un cas peu commun d'une maladie de la peau*, par John Machin. *Phil. transact.*, vol. xxvii, p. 299.

³ Voir *Pline*.

⁴ *Transact. Philosop.* vol. civ, 1814, part. I, p. 94. *Prichard*, vol. II, page 537.

au commencement des âges, et aussi quelle était la dépravation profonde de l'homme, et jusqu'à quel point cette dépravation a pu vicier la source même de la génération ?

Après avoir montré ces analogies, M. Wiseman s'attache à prouver l'identité d'origine des différentes races que l'on veut nous représenter comme ayant eu des origines diverses.

Or, l'étude de la science ethnographique et philologique, qui a fait de si grands progrès dans ces derniers tems, sert d'une manière toute particulière à répondre aux objections que l'on a faites contre l'unité de l'origine humaine; elle prouve en effet, et d'une manière évidente, que les nations qui présentent les signes caractéristiques qui les font classer dans des races différentes, ont cependant un langage qui ne permet pas de douter qu'elles ont eu une origine commune.

Balbi a placé dans une seule famille : la famille *ouralienn*e¹, le Hongrois, le Finnois, le Laponien et l'Esthonien, langues parlées par les peuples du nord, et s'alliant aux Tchermisses, aux Votiaks, aux Ostiaks, ou plutôt As-Jachs et Permiens, tribus qui habitent les rives de l'Oby, et les parties nord de la Sibérie. Or, si la conformité du langage prouve que toutes ces tribus sont de la même famille, la diversité de leurs traits tendrait à prouver que ce sont des familles différentes. Ainsi les Lapons, les Tchermisses, les Wegols et les Hongrois ont les cheveux noirs et les yeux bruns, tandis que les Finnois, les Permiens et les As-Jachs ont tous les cheveux rouges et les yeux bleus², et cependant Blumenbach lui-même fait entrer toutes ces tribus dans les familles *mongoles*. Il faut donc en conclure qu'une portion de cette famille a varié du type primitif, et que ces variétés n'impliquent pas la diversité d'origine.

« La race caucasienne, c'est-à-dire, celle à laquelle nous appartenons, nous autres Européens, présente un phénomène semblable. Quelle que soit l'hypothèse que nous nous déterminions à adopter, la prédominance d'un langage essentiellement le même de l'Inde à l'Islande, prouve que les nations qui le parlent ont une commune origine. Cependant les habi-

¹ Voir l'*Atlas ethnographique*, tableau xv.

² Prichard, vol. II, p. 266.

tans de la péninsule indienne diffèrent de nous par la *forme* et la *couleur*, assez matériellement pour être classés dans une autre race. Klaproth, pour se rendre compte de cette circonstance, imagine que les nations indo-germaniques se sont sauvées du déluge sur deux chaînes de montagnes, l'Himalaya et le Caucase. De la première, selon lui, descendirent les Indiens au sud, et les Goths au nord; de l'autre vinrent les Mèdes, les Perses et les Pélasges. Il suppose alors que la couleur rembrunie des Indiens a été produite par le mélange avec une race noirâtre qui se trouvait là avant eux, et qui avait échappé au même fléau sur les montagnes du Malabar ¹. Mais tout ceci est une pure conjecture, sans le plus léger fondement, soit dans l'histoire ou la tradition locale. On voit que tout cela a été inventé pour échapper à la difficulté, qui se résout plus facilement en admettant qu'une nation peut assez changer de signes caractéristiques, pour passer dans une famille différente de celle à laquelle son langage prouve qu'elle a primitivement appartenu. »

Mais la plus grande difficulté ne consiste pas à expliquer les différences qui se trouvent entre la couleur et la conformation de ces races intermédiaires, mais surtout et principalement à donner la raison de la couleur du nègre; car c'est là toute la difficulté. On a bien généralement reconnu que l'action colorante provient de causes extérieures, et en particulier de la chaleur; mais le docteur Wiseman convient de bonne foi que, si c'est là la cause de la couleur du nègre, il faut admettre: 1° qu'il est impossible d'en fixer l'origine; 2° que le mode ou la manière dont ce changement a eu lieu nous est complètement inconnu; 3° que maintenant au moins l'action extérieure n'est plus la seule cause de la couleur du nègre, mais qu'il faut en ajouter une intérieure, dont nous ne connaissons ni la cause ni l'origine. Dans cet état de la question, il faut encore laisser parler les faits contre lesquels la logique ou l'analogie ne peuvent rien. Ainsi analysons les faits:

Et d'abord, s'il est une race d'hommes qui ait tenu à ne pas se mêler et à se tenir pure de toute alliance avec les autres races, c'est, à coup sûr, la race des Brahmines de l'Inde;

¹ *Asia polyglotta*, p. 43.

or l'évêque Haber assure qu'il y a des individus de très-haute caste qui sont noirs, tandis que dans les plus basses castes, les parias sont blancs comparativement ¹.

Voici un second exemple :

Les indigènes de l'Abyssinie sont complètement noirs, et cependant il est certain que par leur origine, ils appartiennent à la famille *sémitique*, et par conséquent à une race *blanche*; leur langage n'est qu'un dialecte de cette classe, et le nom même de la nation indique qu'elle a traversé la mer Rouge. C'est delà que dans l'Écriture le terme *Cush* s'applique également à eux et aux habitans de l'autre rive; et ni par les traits, ni par la forme du crâne, ils n'ont la moindre ressemblance avec le Nègre. On peut facilement s'assurer, soit par des portraits, soit par des individus vivans, qu'excepté la couleur; leur visage est parfaitement européen. Ici donc un changement a eu lieu, bien que nous ne sachions comment.

Un autre exemple, encore plus frappant, nous est fourni par l'exact et intelligent voyageur Burckardt : la ville de Souakin, située sur la côte africaine de la mer Rouge, plus bas que la Mecque, contient une population mixte, formée d'abord de Bédouins et d'Arabes, y compris les descendans des anciens Turcs; et ensuite du peuple de la ville, composé soit d'Arabes de la côte opposée, soit de Turcs d'origine moderne ². Voici ce qu'il dit des deux classes : « la première, les *Hadherebes* ou *Bédouins* de Souakin, ont exactement les mêmes traits, la langue » et le costume des Bédouins nubiens. En général, leurs traits » ont de la beauté et de l'expression, leur barbe est rare et » courte, leur couleur est du brun le plus foncé, approchant » du noir, mais dans la physionomie ils n'ont rien du carac- » tère nègre ³. » Les autres qui descendent tous des colons venus de Mosoul, Hadramont, etc., et des Turcs envoyés là par Sélim, lors de sa conquête de l'Égypte, ont subi le même changement. « La race actuelle, dit Burckhardt, a les traits et les » manières africaines, et ne peut sous aucun rapport se distin- » guer des *Hadherebes* ⁴ ». Nous avons donc ici deux nations dis-

¹ *Haber's narrative*, tome 1, p. 9.

² *Voyage en Nubie*; 2^e édit., p. 391 (en angl.)

³ Page 395.

⁴ Page 391. Comme les *Hadherebes* n'ont point, suivant la première

tinctes, des Arabes et des Turcs, qui dans l'espace de peu de siècles sont devenues noires en Afrique, quoique blanches dans leur origine.

Il y a plusieurs nations non-seulement le long de la côte, mais dans le cœur même de l'Afrique centrale, qui sont complètement d'un noir luisant, sans un signe de trait nègre. Parmi elles sont les Foulahs, que Park décrit comme « n'étant pas noirs, mais d'une couleur basanée, tannée, qui est plus claire et plus jaune dans des états que dans d'autres. Ils ont des traits délicats et des cheveux doux et soyeux, sans les lèvres épaisses ou la laine crépue, communes à d'autres tribus ¹. » Jobson les peint « d'une couleur de tan, » avec de longs cheveux noirs pas à beaucoup près frisés comme ceux des Nègres ². M. Moore, parlant des Yollofs, dit « qu'ils sont beaucoup plus beaux que les Mandingues ou les Flups, n'ayant pas le nez large » et les lèvres épaisses qui distinguent ces nations, et qu'aucun des habitans de ces contrées ne peut se comparer aux Yollofs pour la noirceur de la peau et la beauté des traits. » L'écrivain auquel j'emprunte cette citation ajoute que les voyageurs ne distinguent pas toujours avec la même exactitude que M. Moore les Yollofs des Mandingues, et d'autres noirs au nez épaté, parmi lesquels ils sont mêlés; et dans un autre endroit, parlant des Mandingues, il dit « qu'ils sont aussi remarquables par leurs lèvres épaisses et leur nez applati, que les Yollofs et les Foulahs le sont pour la beauté de leur traits ³. » Or, ceci est en contradiction complète avec les récits de voyageurs plus récents; car Caillié décrit ainsi les habitans de Timbuctoo: « Ils sont de taille ordinaire, bien faits, droits, et marchent d'un pas ferme; leur couleur est d'un beau noir foncé; leur nez est un peu plus aquilin que ceux des Mandingues, et comme eux ils ont les lèvres minces et les yeux noirs ⁴. »

Cette contradiction est néanmoins de peu d'importance; car citation, la physionomie nègre, je suppose que par traits nous devons entendre la couleur seulement.

¹ Sumner's, *Records of creation*, 2^e édit., vol. 1, p. 380.

² *New general collection of voyages*; ut sup., p. 262.

³ *Ibid.*, p. 255, 266.

⁴ *Travels Trough central Africa*. Lond. 1830, vol. II, p. 61.

de toutes manières, il est évident que la couleur n'a pas une connexion nécessaire avec le trait du Nègre, mais qu'il existe deux races ou deux variétés également noires, appartenant à deux familles différentes, distinguées par le signe caractéristique plus important de la forme du crâne et des traits.

En opposition à ces faits, on peut à la vérité en présenter d'autres qui sont souvent cités. On observe que les descendants des Français, des Anglais et des Portugais, qui se sont autrefois établis sur la côte d'Afrique, n'ont éprouvé aucun changement après plusieurs générations, et que dans l'Amérique septentrionale les Nègres, après plusieurs siècles, sont toujours Nègres ¹. Et pour ajouter un nouvel exemple, Burckhardt fait deux fois mention des descendants des soldats bosniaques, laissés par Sélim en Nubie, qui ont encore conservé les traits de leur pays natal, quoiqu'ils en aient oublié la langue.

Beaucoup de ces faits, même tous, peuvent être vrais; mais qu'est-ce que cela prouve, quand on les compare à ceux que nous avons déjà cités? seulement que le mode d'agir des causes ne nous est pas encore connu; que nous ne pouvons découvrir la loi en vertu de laquelle la nature opère; qu'il y a deux séries de faits l'une et l'autre véritables, mais ne se détruisant pas mutuellement. »

Riche et fort de tous ces faits, M. Wiseman résume ainsi sa dissertation :

« Il est donc bien établi, 1° que parmi les animaux reconnus pour être d'une seule espèce, il s'est formé des variétés comme dans la race humaine, et non moins diverses l'une par rapport à l'autre;

» 2° Que dans la race humaine, la nature tend à produire dans une race des variétés qui se rapprochent des signes caractéristiques des autres;

» 3° Que les variétés accidentelles de l'espèce la plus extraordinaire, peuvent se propager par la descendance;

» 4° Que nous trouvons dans les langages et les signes caractéristiques des grands corps ou des nations entières, des preuves suffisantes de leur transition d'une race à une autre;

¹ *Descrip. de la Nigritie; ut sup.*, p. 56. *Labat. t. II, p. 255.*

» 5° Que bien que l'origine de la race noire soit encore enveloppée de mystères, cependant on a recueilli suffisamment des faits pour prouver la possibilité qu'elle soit descendue d'une autre, surtout si, par addition à l'action de la chaleur, nous admettons celle des causes morales agissant incessamment sur l'organisation physique. »

Telles sont les conclusions des travaux de M. Wiseman sur l'ensemble des races humaines. Nous ne croyons pas qu'elles soient susceptibles d'être rejetées par ceux qui liront en entier les développemens dont nous n'avons fait qu'extraire les principales preuves. Nous terminerons par un morceau très-remarquable, où M. Wiseman essaie de montrer par quelle gradation insensible les différentes races peuvent se fondre et se réunir ensemble.

« La race blanche, que naturellement je considère comme la race centrale, se rallie aux Mongols par les Finois et les Asjachs, qui ont son teint, sa chevelure et la couleur de son iris; également par les Tartars, qui passent insensiblement par les Kirghis et les Yakouts dans la race mongole; et troisièmement par les Hindous, qui communiquent avec nous au moyen de la langue sanskrite. Elle est en rapport avec la race nègre par les Abyssiniens, qui ont un langage sémitique et des traits européens, et par les Arabes de Souakin, qui ressemblent aux Nubiens; puis viennent les naturels de Mahass, ensuite les Foulahs et les Mandingues, et ainsi en avançant jusqu'aux Congos, les Nègres complets et les Hottentots; ces derniers sont ensuite intimement alliés avec les montagnards de Madagascar, et ceux-ci aux habitans de la Cochinchine, des îles Moluques et des Philippines, où l'on trouve une race de noirs montagnards à tête laineuse, et différant par le langage des autres naturels. Ceux-ci ensuite se rattachent aux indigènes de la Nouvelle-Hollande, de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides, qui eux-mêmes sont liés par la similitude des costumes, de la religion, et en partie des traits physiques, avec ceux de la Nouvelle-Zélande et d'autres naturels de la Polynésie; et ainsi, par une dégradation insensible des teintes, nous retournons presque aux familles asiatiques. »

A. BONNETTY.

 Traditions primitives.

ANALYSE D'UN OUVRAGE INÉDIT

DU P. PRÉMARE,

SUR LES VESTIGES DES PRINCIPAUX DOGMES CHRÉTIENS QUE L'ON
RETROUVE DANS LES LIVRES CHINOIS.

 Deuxième Article ¹.

Les vestiges des dogmes révélés que présentent les livres chinois, se rapportent à *Dieu un et trine*, à *l'état d'innocence*, à *la nature déchue*, et à *la nature réparée au moyen des souffrances d'un Dieu*, etc. Ces vestiges sont, dans l'ouvrage du père Prémare, rangés sous chacun de ces titres, que nous avons conservés, afin de rendre plus facile le classement de cette longue série de citations que va présenter notre analyse.

CHAPITRE I^{er}. — DE DIEU UN ET TRINE.

On reconnaît la croyance à l'UNITÉ de Dieu dans ce que les Chinois disent, 1^o du *Tien* (Ciel) et du *Chang-ti* (suprême Seigneur); 2^o de l'*Y* (unité) et du *Tai-y* (grande unité); 3^o et du *Tao* (raison), — et à la TRINITÉ dans ce qu'ils enseignent touchant 1^o les trois hiéroglyphes —, =, ≡, Y, *Ell*, *San*; 2^o le *Tai-ki* (grand terme), et même l'*Y* et le *Tai-y*. Nous en parlerons dans autant de paragraphes.

§. I^{er}. Témoignages qui s'appliquent à Dieu désigné
par le mot *Tien* 天.

Le père Prémare commence par déclarer ² « qu'il ne veut pas prétendre que, par les mots *Tien* et *Chang-ty*, les Chinois dési-

¹ Voir le N^o 85, ci-dessus, p. 7.

² *Manuscrit*, p. 27.

gnent le vrai Dieu qu'adorent les chrétiens; qu'il traduira donc toujours le premier par *Ciel* et le second par *suprême Seigneur*, se bornant à rapporter les textes avec fidélité, et laissant aux habiles, surtout à la congrégation *de propagandâ fide*, le soin de décider ce qu'il faut croire à ce sujet. »

Cette réserve était commandée par les ordres de la cour de Rome, devant laquelle on avait porté contre les Jésuites une accusation d'idolâtrie, basée en partie sur ce que ces Pères permettaient aux chrétiens l'usage des cérémonies en l'honneur du *Tien* et du *Chang-ty*, persuadés qu'ils étaient que ces noms se rapportaient au Dieu unique et véritable, tandis que leurs adversaires prétendaient qu'ils ne s'appliquaient qu'au *ciel matériel* et à *l'esprit du ciel*, considéré comme une divinité locale et bornée. Nous reviendrons sur cette controverse en terminant notre travail, quand nous aurons cité les témoignages des différens livres et des différens auteurs chinois.

Le père Prémare, se renfermant dans la réserve qu'il s'était imposée, n'entre pas dans l'examen des textes qu'on opposait au sentiment de sa Compagnie, il se contente de faire remarquer que le célèbre fondateur de la mission de Chine, le père Ricci, « avait le premier soutenu dans un ouvrage chinois, intitulé : *Tien-tchu-che-y* (la véritable doctrine de Dieu), et que, bien loin d'avoir été accusé d'avoir mal entendu les livres anciens, tout le monde, à la Chine, s'était accordé à le combler d'éloges et à exalter son travail. » Puis il cite, sans transition et sans préparation aucune, les principaux textes où l'on attribue au *Tien* et au *Chang-ty* des perfections qui ne peuvent convenir qu'au seul et vrai Dieu, la *toute-puissance*, *l'omniscience*, *l'invariabilité dans les décrets*, la *création*, la *production de la grâce*, etc.

Voici la traduction entière de ces textes. Nous la publions avec d'autant plus d'empressement, que nulle autre part nous ne trouvons rassemblé un aussi grand nombre de citations d'auteurs chinois sur la croyance en *l'unité de Dieu*, et aussi parce qu'il est plus que probable que jamais le précieux manuscrit du P. Prémare ne sera imprimé, et qu'au sortir de nos mains il ira reprendre sa place obscure sur les étagères des manuscrits de la bibliothèque Royale, où se trouvent un si grand nombre d'ouvrages importans qui ne verront probablement jamais le jour.

En traduisant les textes du P. Prémare, nous devons faire observer, 1° que de peur de nous écarter du sens chinois, nous nous attachons à donner la traduction la plus littérale possible du texte latin; 2° que nous avons essayé pour le plus grand nombre des passages, de suppléer à ce qui manque au P. Prémare, qui n'a jamais indiqué dans quel endroit des livres cités, il a pris les passages qu'il produit. 3° Nous avons, autant que possible, indiqué l'auteur et l'époque chronologique auxquels appartiennent les textes cités; 4° nous avons donné, toutes les fois que nous l'avons pu, les commentaires chinois faits sur chaque texte cité, avec la date de l'auteur du commentaire. Sans doute qu'il y a des omissions et des imperfections dans ce travail; mais nous croyons, comme nous venons de le dire, qu'il est le plus complet qui existe sur un sujet si important.

Témoignages tirés du *Chou-King* ¹.

« La vertu touche le Ciel; il invoquait tous les jours avec larmes
 » le Ciel miséricordieux ²; — le Ciel fait périr les pécheurs.— La
 » malice du roi *Kié* est immense, le Ciel ordonne qu'il périsse.—
 » Le Ciel fait naître les peuples avec certaines passions naturel-
 » les; s'ils ne sont dirigés, ils porteront le trouble partout; c'est

¹ *Manusc.*. p. 27.— Le *Chou-king* est le seul des livres sacrés des Chinois qui ait été traduit en français, et publié sous ce titre : *Le Chou-king, un des livres sacrés des Chinois*, traduit par le P. Gaubil, et revu sur le texte chinois par M. de Guignes. Paris, 1770, in-4^o. — Nous croyons pouvoir annoncer que deux éditions de cet ouvrage, en chinois, latin et français, se préparent en ce moment, l'une par M. Julien et l'autre par M. Pauthier.

² Voici tout ce passage : « Alors *Y* parla à *Yu* avec beaucoup de force, en ces termes : C'est par la seule vertu qu'on peut toucher le Ciel; il n'est point de lieu si éloigné où elle ne pénètre; l'orgueil la fait souffrir, mais l'humilité lui donne des forces; telle est la loi du Ciel. Quand autrefois l'empereur était à *Hi-chan* (avant d'être en possession de l'empire), il allait chaque jour cultiver la terre, et il s'écriait en pleurant : O Ciel miséricordieux, ô mon père, ô ma mère ! » (I part., ch. III, p. 29)—*Yu* régnait avec *Chun* 2255 ans avant J.-C., d'après le *Kang-mo*, et 2102 ans d'après le *Tsou-chou*. Dorénavant nous citerons ces deux nombres sans répéter le nom de ces deux sources. *Y* ne mourut que sous *Siang*, 2139 ans avant J.-C.

» pour cela que le Ciel fait naître le Saint, qui doit les gouverner
 » avec droiture ¹. — O roi ! le Ciel t'a donné la force et la sagesse ².
 » Le roi *Kié* a péché, il voulut tromper le Ciel suprême ³. — La
 » volonté (*via*) constante du Ciel est de rendre les bons heureux,
 » et de faire tomber les malheurs sur les orgueilleux ⁴. — Les
 » ordres du Ciel ne peuvent errer ⁵. Le Ciel suprême accorde
 » véritablement protection et aide aux peuples ⁶. — Le Ciel ré-
 » gnant par lui-même ⁷ envoie les calamités. — Les anciens rois
 » observaient avec fidélité les importants préceptes du Ciel. — Le
 » Ciel a égard à une semblable vertu. — Le Ciel, régissant par
 » lui-même, aime et protège le roi *Chang* ⁸. — Le Ciel n'aime
 » aucun homme comme tel, il aime ceux qui l'honorent avec
 » soin ⁹. — Le Ciel régissant par lui-même se détourna du roi *Kié* ;
 » ensuite il jeta les yeux sur toute la terre, et rechercha avec
 » amour quelque homme d'une vertu parfaite ¹⁰. — C'est d'après
 » la vertu seule que le Ciel se décide à infliger des peines, et à
 » combler quelqu'un de récompenses ¹¹. — Maintenant le roi
 » *Cheou* n'honore point le Ciel suprême.....; le Ciel régissant par
 » lui-même est justement irrité; le Ciel ordonne qu'il soit affligé;

¹ Voici la traduction du P. *Gaubil* : « Le Ciel, en donnant la naissance
 » aux hommes, leur a laissé leurs passions; si les hommes sont leurs maî-
 » tres, ils sont dans le trouble. C'est pourquoi ce même Ciel a fait naître
 » un homme souverainement intelligent, auquel il a confié le gouver-
 » nement. » (III part., ch. II, p. 84.)

² *Ibid. Ibid.*

³ *Ibid. Ibid.* Le roi *Kié* a régné de 1818 à 1767 ou de 1589 à 1559.

⁴ Traduction du père *Gaubil* : « La loi du Ciel procure le bonheur à ceux
 » qui vivent bien, et le malheur à ceux qui sont débauchés. » (III part.,
 ch. III, p. 88.)

⁵ L'ordre du Ciel ne peut varier. *Ibid. ibid.*

⁶ *Ibid. Ibid.*

⁷ Le texte porte *Hoang-tien*, que l'on traduit ordinairement par *Ciel*
auguste. Pour justifier sa traduction, le P. Premare fait remarquer que
 le caractère *Hoang* 皇 étant composé de 自 *Tsee* (par soi-même) et
 de 王 *Van* (roi), le sens qu'il doit offrir, d'après la règle du *Choue-ven*,
 est celui de *régnant par lui-même*.

⁸ III part., ch. V, § 2, p. 98.

⁹ *Ibid. ib.*, p. 99.

¹⁰ *Ibid.* ch. VI, p. 101.

¹¹ *Ibid. ib.* p. 102.

» si je n'obéissais pas au Ciel, mon péché serait aussi grand que
 » celui de *Cheou* lui-même ¹. Le Ciel régnant par lui-même, le
 » suprême Seigneur (*Chang-ti*) a changé l'héritier de l'empire ².
 » — Le peuple invoqua le Ciel dans sa misère...., et à son tour
 » le Ciel a eu compassion de tous les peuples ³. — Il faut deman-
 » der au Ciel la vie éternelle; — le Ciel miséricordieux aban-
 » donna la famille *Yn* ⁴. — Le Ciel seul doit être appelé intelligent.
 » — Le Ciel seul est à craindre. — Les préceptes du Ciel sont
 » immuables. — Il a trouvé grâce devant le Ciel qui règne par
 » lui-même; — il trouva grâce devant le Seigneur suprême. —
 » Le Ciel vient au secours des peuples; il leur donne un roi, il
 » leur donne un instituteur. — Le Ciel régnant par lui-même
 » n'aime personne d'une manière désordonnée, il ne chérit et
 » ne protège que les hommes vertueux. »

— Après ces textes signalés par le P. Prémare, nous allons, comme nous l'avons dit, en citer quelques autres que nous avons recueillis aussi dans le *Chou-king*.

Kao-yao dit : « Veillez à ce que vos officiers ne négligent pas leur emploi; ils gèrent les affaires du Ciel, et c'est du Ciel qu'ils tiennent leur commission. Parce que les cinq enseignemens ⁵ vien-

¹ IV part. ch. 1, § 1, p. 150 et 151.

² IV part., ch. xii, p. 209.

³ *Ibid. ib.* — Le texte ajoute : « C'est par amour pour ceux qui souffraient, qu'il a remis ses ordres entre les mains de ceux qui avaient de la vertu. » L'éditeur ajoute la note suivante : « On voit ici que *Tchao-kong* (qui parle) supposait les âmes des sages rois dans le Ciel, que le Ciel peut priver du royaume, qu'on doit l'invoquer, qu'il a de la compassion, qu'il donne des ordres. Est-ce là véritablement l'idée du Ciel matériel ? »

⁴ Voici tout le passage, que nous croyons cité par le P. Prémare : « Il (le roi *Cheou* [ou *Tcheou* ou *Ti-sin*], qui régna de 1154 à 1123 av. J.-C. ou de 1102 à 1051) ne faisait pas monter au Ciel l'odeur de la vertu dans les sacrifices; le Ciel n'entendait que les plaintes et les murmures des peuples, et ne sentait que l'odeur d'une troupe de débauchés et de gens plongés dans le vin. C'est pourquoi le Ciel a détruit la dynastie *Yn*. Si l'amour excessif du plaisir attira la haine du Ciel, et si les crimes commis par le peuple hâtèrent la ruine entière de l'état, on ne peut point dire que le Ciel ait traité injustement cette dynastie. » (IV part., ch. x, p. 202).

⁵ Les cinq enseignemens, ou les *Cinq devoirs*, sont ceux 1° du père et

» nent du Ciel, nous les prenons pour la règle de notre conduite,
 » et nous faisons grand cas de la distinction des *cing états* ¹. Parce
 » que le Ciel a fait la distinction des cérémonies, nous prenons
 » ces cérémonies pour des lois immuables. Nous observons de
 » concert les règles du respect et de la déférence, et nous gar-
 » dons paisiblement le juste milieu. Parce que le Ciel met au-
 » dessus des autres les gens distingués par leur vertu, il veut qu'ils
 » soient reconnus à *cing sortes d'habillemens*. Parce que le Ciel
 » punit les méchans, on emploie les *cing supplices*. L'art de gou-
 » verner mérite qu'on y pense sérieusement. Ce que le Ciel en-
 » tend et voit se manifeste par les choses que les peuples voient
 » et entendent. Ce que les peuples jugent digne de récompense
 » et de punition, indique ce que le Ciel veut punir et récompenser.
 » Il y a une communication intime entre le Ciel et le peuple.
 » Que ceux qui gouvernent les peuples soient donc attentifs et
 » réservés ².

Le roi *Tching-tang* ³ dit : « Gardez-vous de suivre des lois et
 » des coutumes injustes; ne donnez pas dans les défauts qui
 » suivent l'oisiveté, ni dans l'amour des plaisirs; en observant
 » et en gardant les lois sages et équitables, vous recevrez le
 » bonheur du Ciel ⁴. »

Y-yn dit au roi *Tai-kia* ⁵ : « Le Ciel aime une vertu pure...
 » Si la vertu est pure et sans mélange, on est heureux dans tout
 » ce que l'on entreprend; mais s'il y a du mélange on est mal-
 » heureux. Le bonheur ou le malheur ne sont point attachés aux

des enfans; 2^o du roi et des sujets; 3^o des époux; 4^o des vieillards; 5^o des
 jeunes gens et des amis.

¹ Les cinq états sont ceux 1^o du prince et des sujets; 2^o ceux du père
 et des enfans; 3^o ceux des frères aînés et des frères cadets; 4^o ceux du
 mari et de la femme; 5^o ceux des amis.

² I, ch. iv, p. 33, 34. — On voit ici des idées bien différentes de celles
 que quelques Européens, peu instruits du *Chou-king*, ont données d'un
Ciel matériel, sans connaissance et sans autorité sur les hommes. Ce se-
 rait bien s'aveugler que de penser que les textes qu'on voit ici ne sont
 que des textes qui enseignent l'athéisme. (Note de l'éditeur du *Chou-king*.)

³ Il a régné de 1766 à 1754 av. J.-C. ou de 1558 à 1547.

⁴ III, ch. m, p. 88.

⁵ A régné de 1753 à 1721, ou de 1540 à 1529.

» hommes, mais le bien ou le mal que le Ciel envoie dépendent
» de leur vertu ¹. »

Le roi *Vou-ting* ² dit : « J'ai réfléchi respectueusement en
» moi-même sur la loi. Dans un songe le Seigneur m'a donné un
» ministre fidèle ; c'est lui qui doit parler pour moi ³. »

Et d'après le portrait que le roi fit, on chercha l'homme qui
lui ressemblait, et ce fut un maçon nommé *Yue* ou *Fou-yue*.
Ce *Yue* dit :....

« Le Ciel est souverainement intelligent ; l'homme parfait
» l'imité ; les ministres lui obéissent avec respect, et le peuple
» suit les lois du gouvernement ⁴. »

Tsou-ki dit au roi *Vou-ting* : « Le Ciel voit les hommes, et
» veut qu'ils ne fassent que ce qui est conforme à la raison. Aux
» uns il accorde une longue vie, aux autres une vie de peu de
» durée. Ce n'est pas le Ciel qui perd les hommes, les hommes
» se perdent eux-mêmes, en s'écartant de ses ordres. Si les
» hommes ne se rendent pas vertueux, s'ils ne font pas l'aveu de
» leurs fautes, le Ciel leur manifeste sa volonté afin qu'ils se cor-
» rigent... Or un roi doit, avec respect, avoir soin des peuples :
» tous sont les enfans du Ciel ⁵. »

Tsou-y dit au roi *Ti-sin* ⁶ : « Parce que le Ciel nous a rejetés,
» nous ne pensons pas à ce que la conscience dicte, et nous ne
» gardons aucune règle ⁷. »

¹ III, ch. vi, p. 102.

² Appelé aussi *Kao-tsong*, a régné de 1324 à 1266, ou de 1274 à 1216.

³ III, ch. viii, p. 123.

⁴ *Id.* 124. — La parfaite intelligence attribuée ici au Ciel a été fort remarquée de tous les interprètes chinois anciens et modernes. *Tsai-chin* (vers 1200 de J.-C.) dit qu'il n'y a rien que le Ciel n'entende et ne voie. — Le commentaire à l'usage de *Kang-hi* dit que le Ciel est simple, intelligent, juste, spirituel, qu'il voit tout ce qui se fait en public et en particulier dans les endroits les plus cachés. — Le commentaire *Ge-ki* dit : pouvoir châtier les mauvais, récompenser les bons, être la vérité même ; être esprit incompréhensible, immuable, permanent, juste, sans passion, tout cela est rendu dans les deux termes chinois *Tsong-ming*, qui ici sont rendus pour *Souverainement intelligent*. (Note du *Chou-king*.)

⁵ III, ch. ix, p. 129.

⁶ Il a régné de 1154 à 1123, ou de 1102 à 1051.

⁷ *Ibid.* ch. x, p. 140.

Le roi *Vou-vang*¹ parla ainsi : « Le Ciel a établi un roi pour
 » conserver les peuples et pour les instruire. Ce roi est le mi-
 » nistre du souverain Seigneur, pour gouverner paisiblement et
 » avec douceur l'empire ; il doit punir ceux qui font des fautes,
 » et épargner les innocens... Les crimes du roi de *Chang* sont à
 » leur comble, le Ciel veut qu'il soit affligé, et si je ne me con-
 » forme au Ciel, je serai complice de *Cheou* (le roi de *Chang*)². »

Le roi *Vou-vang* dit à *Ki-tse* : « Le Ciel a des voies secrètes par
 » lesquelles il rend le peuple tranquille et fixe. Il s'unit à lui
 » pour l'aider à garder son état. Je ne connais point cette règle :
 » quelle est-elle³ ? »

» Le Ciel est redoutable, mais il est propice à ceux qui ont
 » le cœur droit⁴.

» L'auguste Ciel chargea autrefois les premiers rois du soin des
 » peuples et du pays de l'*Empire du milieu* (la Chine)⁵.

Tchao-kong dit au roi *Tching-vang*⁶ : « Aurez-vous du Ciel la
 » prudence nécessaire ? en obtiendrez-vous le bonheur ou le
 » malheur ? En obtiendrez-vous un long règne ?... Hâtez-vous
 » d'aimer la vertu ; c'est en la pratiquant que vous devez prier
 » le Ciel⁷ de conserver pour toujours votre dynastie⁸. »

Le même ministre lui dit encore : « Gardez-vous (prince) de
 » penser que de tems en tems vous pouvez vous livrer au plaisir ;
 » ce serait un mauvais exemple pour vos sujets et une désobéis-

¹ Il a régné de 1122 à 1116, ou de 1050 à 1045.

² IV, ch. I, p. 151.

³ *Ibid.* ch. IV, p. 164. — Le *Kong-ing-ta*, dont le commentaire fut pu-
 blié 640 ans après J.-C., s'exprime ainsi : « L'homme a reçu du Ciel
 » son corps et son âme spirituelle. Tout ce qu'il a dans quelqu'état qu'il
 » soit, lui vient du secours du Ciel. Il y a une raison immuable qu'on
 » connaît ; si on la suit on est heureux ; si on l'abandonne on est malheu-
 » reux. Or le Ciel nous aide à suivre en tout cette raison immuable, c'est
 » pourquoi il nous aide à garder notre état. »

⁴ IV, ch. IX, p. 195

⁵ *Ibid.*, ch. XI, p. 206.

⁶ Il a régné de 1115 à 1079, ou de 1044 à 1008.

⁷ Cet endroit doit être remarqué à cause de la prière au Ciel pour la
 conservation de la dynastie. (*Note de l'éd. du Chou-king*).

⁸ *Ibid.*, ch. XII, p. 211.

» sance au Ciel ¹... Quoique le Ciel nous comble de ses faveurs,
 » je crains encore que nous ne remplissions pas tous nos devoirs ².»

Le roi *Mou-vang*³ dit : « Un juge des crimes imite la vertu
 » du Ciel en exerçant le droit de vie et de mort ; c'est le Ciel qui
 » s'associe à lui. Vous qui, dans les quatre parties, dit le roi, prési-
 » dez au gouvernement..., n'êtes-vous pas *à la place du Ciel*, pour
 » être les pasteurs du peuple?... Le Ciel m'a chargé de travailler
 » à corriger et à perfectionner le peuple... Parmi les fautes que l'on
 » commet, il faut examiner celles qui sont faites de dessein pré-
 » médité, et celles qui ne le sont pas; suivez les ordres du Ciel,
 » et aidez-moi..... Craignez toujours la colère et l'autorité du
 » Ciel..... Il résulte de l'institution des cinq supplices un grand
 » avantage; le Ciel a prétendu par là secourir les peuples, et
 » c'est dans cette vue qu'il s'est associé des juges qui sont ses in-
 » férieurs..... On ne doit pas dire que le Ciel n'est pas équi-
 » table; ce sont les hommes qui se sont attiré ces maux. Si
 » le Ciel ne châtiât pas par des peines sévères, le monde man-
 » querait d'un bon gouvernement ⁴.

Témoignages tirés de *Chi-king* ⁵.

« Ciel immense et régnaut par toi-même, tu es notre père et
 » notre mère ⁶. — O Ciel très-haut, je suis cruellement tour-

¹ *Ibid.*, ch. xv, p. 230.

² *Ibid.*, ch. xvi, p. 236.

³ Il a régné de 947 à 967, ou de 962 à 907.

⁴ *Ibid.*, ch. xxvii, p. 295, 296, 297, 298, 299.

⁵ *Manuscrit*, p. 29.—Le *Chi-king* n'a jamais été traduit en français : quelques odes seulement autres que celles citées ici, ont été traduites par les PP. du Halde et Cibot et par MM. Brosset et Landresse. Une traduction entière en avait été faite en latin par le P. Lacharme, jésuite; commencée en 1733 à Pékin, on ignore l'époque où elle fut achevée. Le manuscrit du P. Lacharme, composé de 71 feuillets, était relégué dans la bibliothèque de l'Observatoire, quand un étranger qui demeure à Paris, et qui honore la France par ses travaux, M. Jules Mohl, l'a fait publier à Stuttgart en 1830. Il en existe aussi une copie dans la bibliothèque des PP. Jésuites de Paris. Le P. Prémare, en donnant le texte chinois de ses citations, a négligé, comme pour le *Chou-king*, de citer les paroles du *Chi-king* où elles correspondent. Nous avons tâché d'y suppléer en citant l'édition de M. Mohl.

⁶ On lit dans le *Chou-king* : « Le Ciel-terre est le père et la mère de

» menté par les hommes , mais tu sais que je suis sans péché.
 » O Ciel très-haut , je suis durement méprisé par les hommes ,
 » mais tu sais que je suis véritablement innocent ¹.—Il ne rougit
 » point devant les hommes , il ne craint pas le Ciel ². — Crains
 » la colère du Ciel , et ne te livre point à la dissipation ; crains
 » l'aversion du Ciel , et ne vis point sans loi ; le Ciel très-haut est
 » souverainement intelligent ; il considère toutes tes démarches ,
 » et aucune des actions mauvaises ne lui échappe ³.—Le Ciel
 » vient à son secours ⁴. — Le Ciel élevé l'aime comme son fils. —
 » O Ciel suprême , souverainement intelligent , tu as les yeux
 » fixés sur ces terres inférieures : les hommes sont actuellement
 » dans un péril extrême , et ils disent : le Ciel ne voit pas. Mais
 » lorsque viendra le dernier jour , les méchans ne l'emporteront

» tout ce qui existe » , paroles qui peuvent présenter un *sens matériel*. Le P. Prémare les rapproche de celles-ci du *Chi-king* , et enseigne qu'il faut les expliquer d'après ces dernières , conformément à la règle que posent les Chinois , *que les Kings ne peuvent se contredire*.

¹ Nous croyons que ce passage est extrait de l'ode suivante : « Ciel auguste , dont les desseins sont à peine connus de notre esprit , on l'appelle le père des hommes : comment permets-tu qu'un homme , sans qu'il ait péché , sans qu'il ait commis de crime , courre de si grands dangers , soit accablé par tant de misères ? Auguste Ciel , combien tu es à révérer , combien à craindre ! J'ai beau m'examiner , je ne me trouve coupable d'aucun crime. Ciel auguste , plein de menaces et de terreurs , si j'examine toute la conduite de ma vie , je trouve que je suis éloigné de toute faute. » II part. , ch. v , *ode 4* , p. 109.

² II part. ch. v , *ode 5* , p. 111. — *Tchu-hi* , qui vivait au 12^e siècle de notre ère , s'exprime ainsi sur ce passage : *Les hommes peuvent être trompés , mais on n'en impose pas au Ciel*. Le P. Prémare.

³ Le commentaire de *Tchu-hi* porte en cet endroit : « Il n'est absolument rien que le Ciel ne connaisse avec certitude , il faut donc toujours veiller attentivement sur toutes ses actions. » *Le P. Prémare*.

⁴ *A cœlo beneficia insignia accipit*. III part. , ch. II. *Ode 5* , pag. 161. Nous ajoutons le passage suivant , que nous trouvons dans le même livre : « Tous les mortels ont été créés et engendrés par le Ciel. A chaque créature a été donnée la nature qu'elle doit suivre. La nature de l'homme est de suivre les lois de la droite raison , afin qu'il aime et pratique la vertu. » III part. , ch. III , *ode 6* , p. 182.

« pas. Qui oserait dire que le Seigneur suprême, régnaut par lui-même, est agité de colère ou de haine ? »

Témoignages extraits de Confucius ¹.

« Je tromperais les hommes ; mais puis-je aussi tromper le Ciel ? Le Ciel seul me connaît parfaitement ; les hommes ne

¹ *Tchu-fong-tching* explique ainsi ce passage :

« Perdre les méchants et récompenser les bons est l'ordinaire conduite du Ciel. S'il n'a pas donné aux bons leur récompense, et aux méchants leur punition, c'est que le jour qu'il a fixé pour la rétribution n'est pas encore arrivé. En attendant ce jour, le Ciel permet que les hommes l'emportent sur lui (c'est-à-dire violent ses commandemens). Mais dès qu'il aura paru, personne ne pourra tenir en la présence du Ciel (c'est-à-dire se dérober à la punition méritée). Dans le tems présent, lorsqu'un homme est puni, qui peut dire si demain il ne recevra pas une récompense ? et lorsqu'aujourd'hui tu reçois une faveur, sais-tu si demain ne sera pas témoin de ton infortune ? Il semble que le Ciel en punissant les méchants, agisse par haine contre eux, (et cependant il n'en est rien) : Car punir les coupables, est un acte de justice et d'équité. En effet, quelle espèce de haine le Ciel peut-il concevoir ? Mais si tu comprends bien que le Ciel punira un jour les méchants sans aucun mouvement de haine, tu comprendras aussi, que s'il ne les punit pas aujourd'hui, ce n'est ni par mollesse, ni par douceur coupable. (C'est afin de faciliter le retour du pécheur à la vertu.) Aujourd'hui il a encore le tems (de se convertir), demain peut-être il ne l'aura plus ; car il est incertain ce dernier jour qui doit fixer chaque chose dans l'état où elle se trouvera alors. » — Je crois devoir appeler l'attention du lecteur sur les paroles de ce commentateur, qui est postérieur à l'ère chrétienne.

² *Manuscrit*, p. 31. — Les œuvres de Confucius sont 1^o les cinq *Kings*, qu'il rassembla, analysa, rédigea et expliqua ; 2^o le *Tchun-tsieou* ou *Printemps et Automne*, ouvrage historique dont on n'a encore aucune traduction complète ; 3^o le *Hiao-king* ou *Livre de la piété filiale*, traduit en latin par le P. Noël, et en français sur le latin, par Plaquet ; 4^o le *Ta-hio* ou *grande étude*, ouvrage de morale rédigé par son petit-fils *Tseng-tsee*, traduit dans les *Mémoires des Chinois*, t. 1, p. 432 ; 5^o le *Tchong-yong* ou *Invariable milieu, fixé dans le milieu*, rédigé par un de ses disciples immédiats, *Tsée-tsee*, traduit dans les mêmes *Mémoires*, t. 1, p. 450, par M. Abel Régnat, par M. Klaproth dans *Mand-tchoue*, et que M. Pauthier édite en ce moment en chinois, latin et français, avec les *commentaires chinois*. On trouve encore plusieurs sentences de Confucius dans le philosophe *Meng-tseu* ; et de nombreux extraits de ses ouvrages dans sa vie écrite

» me connaissent point ; — c'est pour cela que je n'ai à me
 » plaindre ni de la conduite du Ciel ni de celle des hommes à
 » mon égard. — Le sage tremble au commandement du Ciel. —
 » Si j'ai péché contre lui, l'aversion du Ciel m'est réservée. —
 » Celui qui offense le Ciel n'a personne à qui recourir. — Celui
 » qui veut connaître l'homme, doit d'abord s'appliquer à connaître
 » le Ciel (à l'image duquel l'homme a été créé ¹). — S'il y a en moi
 » quelque vertu ou quelque bien, tout cela me vient du Ciel. »

Témoignages extraits de *Mong-tsée* ².

Après avoir cité ces paroles du *Chou-king* : *Il faut craindre la
 majesté Ciel*, *Mong-tsée* dit : « Quand le grand sert le petit, il
 » agit selon les ordres du Ciel ; lorsque le petit sert le grand, il
 » craint le Ciel, c'est-à-dire, le premier imite le Ciel, et le se-
 » cond obéit au Ciel ³. — Celui qui a soumis toutes choses à sa

par le P. Amiot, laquelle remplit tout le 12^e volume des importants *Mé-
 moires sur la Chine*. On en lit une analyse bien faite dans la *Chine* de M.
 Pauthier ; nous en exceptons quelques traits et quelques comparaisons in-
 justes ou fausses, que nous sommes fâchés de retrouver sous la plume
 d'un jeune savant aussi recommandable que l'est M. Pauthier.

¹ Voyez *Chi-king*, II part., ch. v, ode 2, n^o 2, et *Essai sur l'entrée des
 Juifs en Chine*, n^o 81, t. xiv, p. 230 des *Annales* et p. 21 du tirage à part,
 et ci-après, p. 146, note 6.

² *Mong-tsée*, ou plutôt *Meng-tseu* et aussi *Meng-kho*, et en latin *Mencius*,
 né vers la fin du 4^e siècle av. J.-C., et mort vers l'an 314, âgé de 84 ans,
 fut l'un des restaurateurs de la doctrine de Confucius, qu'il égale presque
 en autorité parmi les Chinois. Il était contemporain de Platon. Le P. Fr.
 Noël, jésuite, a fait une traduction de *Mong-tsée*, qui parut à Prague en
 1711, dans l'ouvrage intitulé : *Imperii Sinensis libri classici sex*. En 1824,
 M. Stan. Julien a donné une édition complète et séparée de l'ouvrage de
Mong-tsée, sous ce titre : *MENG-TSEU, vel Mencium, inter Sinenses philo-
 sophos, ingenio, doctrinâ, nominisque claritate CONFUCIO proximum, edidit,
 latinâ interpretatione, ad interpretationem tartaricam utramque recensitâ,
 instruxit, et perpetuo commentario è Sinicis deprompto illustravit STANISLAUS
 JULIEN*. 3 vol. in-8^o, un chinois et deux latins. Prix 24 fr. A la société
 Asiatique de Paris. — C'est sur cette édition que nous avons indiqué les
 citations du P. Prémare.

³ Liv. I, ch. II, n^o 10, t. 1, p. 49. *Commentaire cité par M. Julien* :
 « Un prince qui, oubliant sa puissance, aime véritablement les autres
 » hommes, obéit de lui-même à la raison que le Ciel a mise en nous. Or
 » cette raison prescrit aux grands de servir les petits, c'est-à-dire de leur
 » rendre service. » — Sur le mot *raison*, voir la note 2 de la p. 152.

» volonté, et n'a plus rien qui lui soit opposé, celui-là est le ministre du Ciel ¹. — *Chun* posséda l'empire : qui le lui donna ?
 » Réponse : le Ciel le lui donna ². — La charité, la justice, la droiture du cœur, la véracité dans les paroles, ce sont là les dignités qui nous rapprochent du Ciel, et qui nous sont accordées par le Ciel, de même que les dignités du siècle (*gin-tsie*) nous sont accordées par les hommes ³. — Conserver son cœur (sans péché) et nourrir sa nature, c'est un moyen de servir le Ciel ⁴. C'est au Ciel qu'il faut rapporter les effets dont nous ne connaissons pas les causes ⁵. — Celui qui connaît bien la nature, connaît le Ciel de toute nécessité ⁶. — N'avoir à rougir de rien, ni devant

¹ Liv. I, ch. III, n° 43, t. I, p. 121. — Voici la traduction un peu différente de M. Julien : « Si res ista sit, tunc non habebit (ullum) adversarium in imperio, (porrò) qui non habet (ullum) adversarium in imperio, » Cœli legatus est. »

² Liv. II, ch. III, n° 20, t. II, p. 79.

³ Liv. II, ch. V, n° 53, t. II, p. 145. — Voici la traduction de M. Julien, qui est un peu différente : « Humanitas, æquitas, rectitudo, fides, ac lætari bono indefessè, hæc sunt Cœli dignitas. Principatus, supremorum tribunalium dignitas, primaria præfectura, hæc sunt hominum dignitas. » Nous traduisons dans M. Julien la suite de ce passage qui est fort beau : « Les hommes de l'antiquité recherchaient les dignités du Ciel, et les dignités du siècle s'en suivaient. Mais les hommes de ce tems, en visant aux dignités du Ciel, recherchent les dignités des hommes. Puis lorsqu'ils ont obtenu la dignité des hommes, ils rejettent les dignités du Ciel, ce qui est le comble de la folie. Aussi périssent-ils enfin misérablement, et c'en est fait d'eux. »

⁴ Liv. II, ch. VII, n° 2, t. II, p. 184.

⁵ C'est-à-dire, comme l'explique le *Dictionnaire Pin-tsee-tsien*, lorsque nous voyons arriver une chose qui surpasse les forces des hommes et dont nous ne pouvons expliquer la cause, c'est le Ciel qui en est l'auteur. *Le P. Prémare*.

⁶ Quis benè novit naturam suam, fieri non potest ut ignoret Cælum. *Manus.*, p. 32. Qui exhaurit suum cor, novit suam naturam; ubi novit suam naturam, tum novit Cælum. *Trad. de M. Julien*, lequel y ajoute les *Commentaires chinois suivans* :

« Le terme *Sing* est la raison par laquelle notre cœur est formé, et *Thian* est le Ciel, qui est la source et l'origine de cette raison. — Tout ce qui se trouve dans notre nature vient du Ciel; c'est pour cela qu'un homme qui connaît sa nature, connaît aussitôt le Ciel. » Ce sont d'assez beaux

» le Ciel ni devant les hommes, c'est la seule joie qui convienne
 » au sage ¹. »

Témoignages extraits des Lettrés chinois.

« Je pourrais, continue le P. Prémare, prouver fort au long le même fait par le témoignage des Lettrés; je n'en citerai qu'un seul. Voici ce que dit *Van-tchong-lie* ² :

« La première fois que le saint auteur des *Kings* ouvre la bouche, » c'est pour nommer le Ciel. S'il parle d'une volonté ou d'un » précepte, il dit le précepte ou la volonté du Ciel; s'il parle de » la nature, il dit la nature donnée par le Ciel; si de la raison, » il dit la raison du Ciel; si d'un séjour, il dit le séjour du Ciel; » si d'une dignité, il dit la dignité du Ciel; si des tribus, il dit » les tribus du Ciel; si d'une charge, il dit la charge du Ciel; si » d'un ouvrage, il dit l'ouvrage du Ciel; si d'un arrangement, il » dit l'arrangement du Ciel; si de quelques châtimens, il dit les » châtimens du Ciel. Outre cela, il se sert encore des expres- » sions suivantes : Le Ciel connaît, servir le Ciel, le Ciel se » réjouit, craindre le Ciel, honorer le Ciel, imiter le Ciel.

» Au reste, ces notions sur le Ciel ne sont pas seulement répandues parmi les savans, mais elles sont tellement populaires, que je ne crois pas qu'il existe dans toute l'étendue de ce vaste empire un homme du peuple qui ne connaisse le chant suivant :

« Le Ciel a un esprit, et il se rappelle de tout. Devant lui les » bons sont bons, et les méchants, méchants. Le Ciel a une » bouche; mais il ne parle pas à notre manière. Lorsqu'il se ré- » jouit il ne rit pas, et lorsqu'il s'irrite il ne maudit pas. *Il ne » trompe pas les bons, ne craint pas les méchants* ³. Le Ciel a des yeux, » *commentaires* de la tradition première que l'homme est fait à l'image de Dieu.

¹ Liv. II, ch. VII, n° 35, t. II, p. 193. *Commentaire* : « Si l'homme con- » serve sans tache la raison qui lui a été donnée du Ciel; s'il suit et ac- » complit la voie droite de l'homme; s'il ne nourrit aucune pensée qu'il » ne lui serait pas permis de manifester au Ciel; s'il ne fait rien dont il » ne pût parler aux hommes, c'est là la seconde joie. »

² *Manuscrit*, p. 32.

³ Le texte chinois et la traduction latine de la phrase que nous avons imprimée en italique, ont été rayés dans le manuscrit du père Prémare long-tems après leur première transcription. Cette rature nous paraît

» et il nous voit tous tels que nous sommes. Devant lui le faux
 » est faux, et le vrai est vrai. Le Ciel a des oreilles, et il en-
 » tend parfaitement. Dis-lui tout ce que tu voudras, il ne s'en-
 » nuie jamais à écouter ¹. »

« Quelquefois le mot 天 *Tien* (Ciel) s'emploie pour désigner,
 non le Seigneur lui-même, mais la *demeure des bienheureux*; mais
 alors le contexte ne laisse pas de doute sur le sens qu'il faut
 lui donner. C'est ainsi que lorsque nous lisons dans le *Chi-king*
 « le roi *Ven* est en haut; oh! qu'il brille dans le Ciel ², » il
 est évident qu'il s'agit là de la céleste patrie, « de la cour du
 » Seigneur », comme parle le *Chou-king*. C'est encore à elle que
 Confucius fait allusion en disant : « les jours de l'homme sont
 » comptés; mais sa félicité est dans le Ciel. »

« On ne peut mieux distinguer ces deux sens du mot *Tien* que
 ne l'a fait le très-ancien philosophe *Kouan-yun-tao*, autrement
 dit *Kouan-yun-tsee*, dans ce passage remarquable ³. »

« Le Ciel et la terre, quoique grands, ont cependant une
 » couleur, une figure, un nombre, une quantité; mais je connais
 » quelque chose qui n'a ni couleur, ni figure, ni nombre, ni
 » quantité, et je comprends ainsi que celui qui a fait le Ciel et
 » la terre dure toujours. »

Ce que la *Glosse* explique ainsi : « Celui qui produit tout,
 » n'est produit par rien. Celui qui détruit tout ne peut être dé-
 » truit lui-même. Le créateur du Ciel n'est donc pas le Ciel
 » (matériel), le créateur de la terre n'est donc pas la terre elle-
 » même. » *Han-chan-tsee* nomme par un semblable motif ce
 créateur « le Ciel qui est au milieu du Ciel. »

« *Kouan-yun-tsee* ajoute : Le Ciel (matériel) ne s'est pas fait

être de la main du docte missionnaire. Nous avons cependant cru devoir
 la conserver, parce que nous la considérons comme une des nombreuses
 variantes que doit offrir un chant aussi répandu.

¹ *Manuscrit*, page 33.

² *Chi-king*, l. III, ch. 1, ode 1, p. 141. Voici la traduction du P. La-
 charme : « *Ouen* ille jàm sedes superas incolit. O quantum gloriam,
 » quantum splendorem obtinet in Cœlis. » Cette ode a été traduite par le
 P. Cibot, en ces termes : « *Ouen-ouang* est au Ciel. Que les rayons dont
 » brille sa gloire sont resplendissans! » *Mém. chi.*, t. IV, p. 175.

³ *Manus.*, p. 33.

» lui-même, il a eu besoin d'un créateur, comme une maison et
 » un navire ont besoin d'un architecte, car ils ne peuvent se
 » construire eux-mêmes. Celui qui sait qu'un navire et une
 » maison ne peuvent exister sans architecte, doit savoir par là
 » même que le créateur de toutes les choses n'attend rien, et
 » n'a besoin de rien pour être. »

TEXTES QUI PROUVENT L'UNITÉ ET LA SPIRITUALITÉ DU CHANG-TI,
 SUPRÊME SEIGNEUR (OU 上 CHANG 帝 TI).

Témoignages tirés de l'*Y-king* ¹.

« Les anciens rois inventèrent la musique pour célébrer la ver-
 » tu ; et quand elle était parfaite , ils l'offraient au Seigneur su-
 » prême... Le Saint a établi un banquet par lequel il put offrir au
 » Seigneur un sacrifice agréable.— C'est dans ce sens que le livre
 » *Hiao-king* dit : » Le Saint seul peut offrir au Seigneur quelque
 » chose d'agréable. » — Le Suprême par lui-même lui vient
 » en aide. — Le roi se sert de lui pour offrir au Seigneur un
 » sacrifice agréable. C'est sur ces paroles que l'empereur
 » *Kang-hi* (mort en 1722) fait le commentaire suivant : *Ti*, le
 » Seigneur, est le seigneur de tous les esprits. Quand il est dit :
 » *Le Suprême par lui-même lui vient en aide*, le sens est qu'il pos-
 » sède le cœur du Ciel. Et ailleurs : Dans les symboles *Soui* et
 » *Ching*, on entend seulement qu'il est agréable aux Esprits,
 » mais ici on doit aller bien au-dessus des Esprits, et arriver
 » jusqu'au Maître suprême de toutes choses. — Un autre com-
 » mentateur, *Tchu-tching*, s'exprime ainsi sur les mêmes sym-
 » boles : » Le roi du Ciel est unique, et parce qu'il gouverne
 » toutes choses, comme étant le Seigneur de tout, c'est pour
 » cela qu'il est appelé *Ti*.... »

Témoignages tirés du *Chou-king*.

« Il a sacrifié au Seigneur suprême. — *Hia* a péché ; je crains

¹ *L'Y-king*, traduit en entier par le P. Régis et quelques autres jésuites, était resté enfoui dans les manuscrits de la bibliothèque de l'Observatoire. C'est encore M. Jules Mohl qui est venu l'en retirer et le faire imprimer hors de France, à Stuttgart. Le 1^{er} volume seulement a paru en 1834. On le trouve au bureau de la *Société Asiatique*, rue Tarane, n^o 12. Prix, 7 fr.

» le Seigneur suprême ; je ne puis donc m'empêcher de marcher
 » contre *Hia*, afin que le Seigneur suprême me protège ouver-
 » tement ¹. — Le Ciel auguste, régnant par lui-même, le Sei-
 » gneur suprême *donne* aux peuples placés au-dessous de lui *la*
 » *droiture du cœur* ². — Et il servait publiquement le Seigneur su-
 » prême avec le plus grand soin. — Le Seigneur suprême est
 » près de toi ; prends garde de partager ton cœur. — Le Sei-
 » gneur suprême est roi par lui-même. — Il existe un Seigneur
 » suprême et auguste. — Le Seigneur suprême sentit l'odeur de
 » suavité. — Le Seigneur suprême se repose en elle. — Le Sei-
 » gneur suprême le chérit. »

Il devait y avoir ici plusieurs autres passages cités, mais le P. Prémare avertit lui-même qu'un feuillet de son livre, le 36^e, a été égaré, sans qu'il ait pu le retrouver. Nous allons y suppléer, en citant les passages que nous avons recueillis dans le *Chou-king*, et qui se rapportent au *Chang-ti* ou Seigneur suprême.

Autres extraits du *Chou-king*.

Le roi *Tching-tang* dit en présence de tous ses grands vassaux ³ :

« Soyez attentifs, écoutez-moi ; l'auguste Seigneur suprême a
 » mis dans l'homme la raison ; si l'homme s'y conforme, son es-
 » sence existera constamment, sinon le prince est le seul qui
 » doive la lui faire suivre... Tout est marqué distinctement dans le
 » cœur du Seigneur suprême. Si vous avez des défauts, ils retom-
 » bent sur moi ; mais si j'en ai, vous n'y avez aucune part ⁴. »

Le ministre *Y-yn* dit au roi *Tai-kia* ⁵ : « Le souverain Maître
 » n'est pas toujours le même à notre égard ; il comble de bon-

¹ III, ch. 1, p. 81.

² Il faudrait plutôt dire : « Leur donne un médiateur dont ils doivent
 » se revêtir », car *Tchong* est composé de *Y*, *revêtir*, et de *TCHONG*, *moyen*
 ou *médiateur*. Note à moitié effacée du P. Prémare.

³ Il régna de 1766 à 1754, ou de 1558 à 1547 avant J.-C.

⁴ III part., ch. III, p. 87. — Voici le *commentaire* de *Tchou-hi* sur ce
 passage : « Le Ciel connaît le bien et le mal que nous faisons ; le bien et
 » le mal sont dans le cœur du *Chang-ti*, comme dans un rôle ou livre de
 » compte. »

⁵ Il régna de 1753 à 1721, ou de 1540 à 1529 avant J.-C.

» heur les gens de bien ; les méchans , au contraire , sont affligés par toutes sortes de maux. Ne méprisez pas la vertu ; c'est elle qui fait le bonheur de tous les royaumes ; le défaut de vertu détruit leur gloire ¹. »

Y-yn dit encore à *Tai-kia* : « Le roi, votre prédécesseur, travailla sans relâche à se rendre vertueux ; il vint à bout d'être uni ² au souverain Seigneur ³. »

» Les hautes vertus (de *Ven-rang*) parvinrent jusqu'au souverain Seigneur, qui les approuva ⁴.

Tcheou-kong, ministre de *Tchin-rang* ⁵, dit aux grands officiers : « Ce qui s'est passé parmi les peuples a fait voir combien le Seigneur (*Ti*) est redoutable. J'ai ouï dire que le souverain Seigneur conduit les hommes par la vraie douceur ⁶. Le roi de la dynastie de *Hia* (*Kie*) ne fit rien de ce qui était agréable aux peuples ; c'est pourquoi le Seigneur l'accabla d'abord de calamités, pour l'instruire et lui faire sentir ses égaremens ; mais ce prince ne fut pas docile, il proféra des discours pleins d'orgueil, et s'adonna à toutes sortes de débauches. Alors le Ciel n'eut aucun égard pour lui, le déponilla du royaume, et le punit ⁷. »

Le même ministre dit encore : « Le roi (*Cheou*), successeur (de *Ti-y*), ne s'est point mis en peine de la loi du Ciel..., il n'a pas pensé à la loi du Ciel, toute brillante qu'elle soit..., c'est pourquoi le souverain Seigneur l'a abandonné et l'a puni ; le

¹ *Ibid.*, ch. iv p. 95.

² L'union au *Chang-ti* est remarquable, étant, selon le texte, l'effet de la vertu. *Note de l'éditeur du Chou-king.*

³ III part., ch. v, § III, p. 100.

⁴ IV part., ch. ix, p. 194.

⁵ Il a régné de 1115 à 1079, ou de 1044 à 1008.

⁶ L'auteur du *commentaire Ge-ki* dit qu'on voit ici le cœur du Ciel plein de miséricorde, et un maître plein d'amour pour les hommes. — *Kong-gan-koue* et *Kong-ing-ta* représentent les calamités comme des instructions salutaires données par le Ciel pour changer le cœur de *Kie*; et le dernier dit en particulier que le Ciel veut qu'à la vue de ces fléaux, les hommes craignent et pratiquent la vertu; que le Ciel ne résolut de perdre *Kie* que lorsqu'il le vit insensible à ses avertissemens. *Note de l'éd. du Chou-king.*

⁷ IV part., ch. xiv, p. 223.

» Ciel n'a pas été avec lui, parce qu'il n'a pas suivi la droite
» raison ¹.

Si des rois ont perdu (l'empire), c'est qu'ils n'ont pas suivi
» avec respect les règles laissées par les anciens; et la *droite rai-*
» *son* ². »

« Le ministre *Y-yn* eut communication avec l'auguste Ciel
» du tems de *Tching-tang* ³. Sous *Tai-vou* ⁴, les ministres *Y-tchi* et
» *Tchin-vou* eurent aussi communication avec le souverain Sei-
» gneur ⁵....

Le même ministre dit encore, dans une autre occasion : « Le
» Seigneur avertit d'abord le roi de *Hia* (*Kie*) par des calamités ;
» mais ce prince, occupé de ses plaisirs, ne proféra pas un seul
» mot qui fit connaître qu'il aimait les peuples ; il était si aveu-
» glé par les débauches, qu'il ne pensa pas un seul jour au che-
» min que le Seigneur lui ouvrait, comme vous le savez, pour le
» corriger. Ce prince raisonnait sur l'ordre du Seigneur... Le Ciel
» chercha donc un homme qui fût en état d'être le maître du peu-
» ple... Le Ciel ne s'éloigna ainsi de *Hia*, que parce que les gens
» de bien n'étaient plus récompensés ⁶... *Ven-vang* et *Vou-vang*...
» ne donnèrent des charges qu'à des sujets dont ils connaissaient
» parfaitement le cœur et la sagesse ; ils les employèrent dans
» le service respectueux du souverain Seigneur, et dans le gou-
» vernement des peuples ⁷. »

Voici ce que dit le roi *Mou-vang* ⁸ : « Le souverain Seigneur

¹ IV part. , ch. xiv , p. 224. Ceux qui voient l'athéisme dans les anciens livres chinois peuvent examiner le sens de ce paragraphe. *Note de l'éd. du Chou-king.*

² IV part. , ch. xvi , p. 233. — Le *commentaire* observe que le mot philosophique moderne, la *droite raison*, est exprimé par *Ming-te*, qui signifie *brillante vertu*.

³ 1754 ans avant av. J.-C. , d'après le *Kang-mo*, et 1558 d'après le *Tsou-chou*. C'est sous ce prince que l'histoire Chinoise place la famine de sept ans.

⁴ 1637 ou 1475 av. J.-C.

⁵ *Ibid.* , *ib.*

⁶ IV part. , ch. xviii , p. 242.

⁷ *Ibid.* , ch. xix , p. 250.

⁸ Il régna de 1002 à 947 , ou de 962 à 907. *Mou-vang* signifie le *pacifi-*

» jeta les yeux sur les peuples, et ne ressentit aucune odeur de
 » vertu; il n'existait que l'odeur de ceux qui étaient nouvelle-
 » ment morts dans les tourmens ¹. »

Témoignages extraits de *Mong-tsee* :

« L'homme, quoique mauvais, s'il se purifie de ses péchés,
 » peut cependant servir le Seigneur suprême ². » — Confucius
 a dit : « C'est par les rites *Kiao* et *Che* que l'on honore le seul
 » Seigneur suprême. » — *Yu-tchin* dit dans son dictionnaire *Pin-
 tsee-tsien* : « Supposez qu'il n'y ait dans l'univers que la seule
 » matière et cette raison, mues confusément et inséparables, et
 » qu'il n'y ait pas, en outre, un Directeur et un Seigneur vé-
 » ritable et intelligent, quel sera celui qui récompensera les
 » bons et punira le méchants ? n'est-ce pas celui qui, à cause de
 » son excellence, est appelé le Seigneur très-auguste ? Nous
 » mortels, nous sommes continuellement sous ses yeux, et ce-
 » pendant nous ne sommes pas occupés tous les instans à servir
 » la Majesté du Ciel avec crainte et tremblement ; il y a plus,
 » entraînés par nos inclinations perverses, et enflés de notre
 » petite science, nous ne craignons pas de nous mesurer avec
 » le Ciel. On ne saurait imaginer une folie plus grande. » — « Le
 » Seigneur, dit le même auteur, est le directeur et l'arbitre du
 » Ciel, et parce que le roi gouverne l'univers d'après l'ordre du
 » Seigneur, c'est pour cela qu'on l'honore du titre de *Seigneur*
 » (*Ti*). »

que, même signification que le nom de Salomon, qui régna à la même époque.

¹ IV part., ch. xxvii, p. 293. — Il y a dans un autre passage : « J'ai
 » ouï-dire (d'après une sentence des anciens) qu'une bonne conduite était
 » le goût et l'odeur qui peuvent toucher les Esprits. Ce goût et cette odeur
 » ne viennent pas des grains (qu'on leur offre en sacrifice), mais d'une
 » vertu pure. » *Ibid.* ch. xvi, p. 262. — *Supremus Dominus odoratus est*
odore suavitatis. Manusc., p. 37. — *Odoratusque est Dominus odorem*
suavitatis. Gen., ch. viii, v. 21.

² Lib. II. ch. II, N° 38. Voici la traduction de M. Julien : « *Quamvis*
 » *sit facie turpis homo, si se purificet et abstineat, si se abluat et lavet,*
 » *tunc potest ut sacrificet Supremo-cæli-Domino.* »

Il faut observer, dit ici le père Prémare, qu'il n'a jamais existé un roi de la Chine qui ait osé prendre ou recevoir le nom de *Seigneur suprême* (*Chang-ti*). Bien plus, les lettrés chinois assurent que la cause pour laquelle l'empereur *Song-hoei-tsong* mourut misérablement hors des frontières chinoises, c'est qu'il avait osé ajouter le titre honorifique de *Yu-hoang* à celui de *Seigneur suprême*¹.

Nous laissons à nos lecteurs le soin de conclure si la croyance à l'unité de Dieu n'est pas assez clairement expliquée par tous les témoignages que nous venons de citer sur le *Tien* et le *Chang-ti*.

¹ De tout cela on peut conclure combien le missionnaire qui a essayé d'expliquer le *Pin-tsee-tsien*, a eu peu raison de dire que *Chang-ti*, c'est la vertu ou la force qui domine dans le Ciel, la divinité aveugle des Chinois. *Le P. Prémare, Manusc. 38.*

A. BONNETTY,
De la Société asiatique de Paris.



Littérature contemporaine.

TRÉSORS DE L'ÉLOQUENCE ¹.

On a publié souvent, et sous des titres divers, bien des recueils de littérature; on peut dire d'eux, ce qu'un poète latin disait de son ouvrage :

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura.

C'est qu'il est plus difficile qu'on ne pense communément de savoir choisir, avec tact et discernement, au milieu d'une grande profusion de richesses littéraires; et quand Voltaire poursuivant de sa plume caustique et maligne, dans la personne du pauvre abbé Trublet, les compilateurs de tous les tems, écrivait :

Au peu d'esprit que le bon homme avait,
L'esprit d'autrui par supplément servait;
Il compilait, compilait, compilait....

Voltaire était injuste, comme dans la plupart de ses jugemens. Il faut en effet esprit, sens droit et science pour réussir dans ce genre de travail; la question n'est pas de savoir si l'abbé Trublet possédait ces qualités réunies, mais toujours est-il, qu'un bon compilateur n'est point un homme d'un mérite vulgaire.

C'est pour cela que nous devons des éloges et des encouragemens à l'écrivain modeste, qui a consacré ses veilles à un

¹ Ou témoignages unanimes rendus à la religion et à la morale par les philosophes, les écrivains, les orateurs et les savans les plus célèbres; précédés d'un choix de morceaux extraits des livres saints, envisagés sous le rapport littéraire. 2 vol. in-12. br. Prix : 4 fr. 50 c., avec couvertures lithographiées; et 2 vol. in-8°; prix, 8 fr. Librairie de L. Lefort, imprimeur à Lille. A Paris, chez Adrien le Clerc et compagnie, et chez tous les principaux libraires de France et de l'étranger.

travail dont le but ne peut être l'amour-propre d'auteur, mais bien l'utilité de la société, et en particulier celle des jeunes gens.

Ce but se trouve atteint dans les *Trésors de l'Eloquence* que nous annonçons aujourd'hui. En même tems qu'un goût éclairé présidait à ce choix, une pensée religieuse préoccupait l'auteur, qui, en s'adressant successivement à la littérature de tous les peuples, fait, comme il le dit, entendre *la grande voix de l'humanité qui s'élève de la terre, et s'écrie : Gloire à Dieu seul !*

Mais laissons parler l'écrivain, il va nous offrir lui-même le plan qu'il s'est proposé de suivre : « Réunir en faisceau les hommages plus ou moins éclatans rendus aux vérités du Christianisme et à sa morale, par les auteurs les plus connus par leurs lumières et leur génie, par les progrès qu'ils ont fait faire à l'esprit humain, et par l'illustration qu'ils ont acquise dans tous les genres de science et d'étude ;

» Montrer cette chaîne majestueuse, qui unit le ciel à la terre, dont le premier anneau touche au berceau du genre humain, et le dernier descend jusqu'à nous ;

» Contribuer à la fois à l'agrément et à l'instruction des jeunes gens, en leur offrant des fragmens remarquables de notre littérature et des littératures anciennes et étrangères, en inspirant leur imagination par le rapprochement des sujets qui peuvent se lier à leurs compositions classiques, en exerçant leur goût et leur jugement par la comparaison de tant de richesses littéraires ;

» Tel est le triple but que nous nous sommes proposé, en composant ce recueil.

Environ deux cents écrivains, chez les divers peuples dont la littérature nous est connue, ont été mis à contribution par la patiente investigation de l'auteur des *Trésors de l'Eloquence*.

Moïse et les écrivains sacrés ouvrent cette marche imposante. L'inspiration divine de leurs écrits, leur antiquité, leur sublimité littéraire, leur donnaient un triple droit à cet honneur.— La littérature profane, grecque et latine, déploie ensuite ses richesses sous nos yeux.

Le brillant et gracieux Orient n'est pas oublié ; Inde, Chine,

Perse et Arabie apportent, à l'appel de l'auteur, leur contingent de fictions et d'allégories, de philosophie et de poésie.

La naissance du Christianisme ouvre une ère nouvelle. Les Pères de l'Eglise, précédés de fragmens des épîtres du *grand Paul*, comme l'appelle Bossuet, jusqu'à saint Bernard et saint Thomas d'Aquin, nous laissent entrevoir, dans quelques fragmens de leurs OEuvres, la grandeur et la beauté de la religion dont ils sont les apôtres, et la supériorité de la philosophie chrétienne sur toutes les doctrines de la sagesse païenne.

Le moyen-âge avec ses chroniques, dont la naïveté n'exclut pas le mérite et l'intérêt, avec ses savans dont la science accable aujourd'hui notre faiblesse; puis la renaissance avec ses nombreux écrivains, nous préparent et nous amènent à cette période, au milieu de laquelle Louis XIV, qui lui donne son nom, apparaît, entouré d'un cercle si brillant d'hommes illustres dans les lettres sacrées et profanes.

Le 18^e siècle revêt, sous la main de l'auteur des *Trésors de l'Eloquence*, un vêtement auquel on est peu habitué; ce n'est pas avec sa philosophie desséchante, avec son sensualisme, avec son abrutissant matérialisme, que ce 18^e siècle se présente à nous dans cet ouvrage; l'auteur a su trouver dans ses écrivains des témoignages éclatans en faveur des principes qui inspirent ses choix: Dieu et la religion. Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Diderot, d'Alembert viennent fléchir les genoux devant eux, et mêler avec respect leurs voix à la voix du genre humain.

Enfin nous arrivons aux tems modernes, et le nom de plusieurs écrivains, encore vivans de nos jours, clot dignement cette marche solennelle de l'humanité dans la persoane de ses plus beaux génies.

Des préambules, des notes, des commentaires accompagnent souvent les morceaux originaux; l'objet de ces annotations est ou de faire connaître la biographie de l'écrivain, ou de mettre en relief ses beautés littéraires, ou bien de donner des explications et des développemens dans des circonstances où cela peut être nécessaire.

On ne rend guère compte d'un ouvrage, sans accompagner cet examen de quelques citations destinées à confirmer ses élo-

ges ou à justifier ses critiques. Nous avouons que, pour satisfaire à cette règle, nous ne laissons pas que d'éprouver quelque embarras; comment fixer notre choix, au milieu de tant de morceaux qui, à mesure qu'ils se présentent à notre revue, et passent sous nos yeux, nous arrêtent, et semblent nous dire : ne mérité-je pas les honneurs de la citation ?

Heureusement que nos lecteurs n'exigent pas que nous développiions les motifs de notre préférence; nous citerons donc, un peu au hasard, quelques fragmens que nous aurons seulement besoin de prendre dans des genres différens. Peut-être qu'en parcourant l'ouvrage complet, après avoir lu notre article, plus d'un lecteur trouvera que nous aurions pu choisir mieux encore; la chose est possible, nous ne le contestons pas, les éloges que nous faisons de l'ouvrage recevraient par là une nouvelle justification.

Les chroniques du moyen-âge ont pour notre siècle un charme qu'on ne saurait nier. Celle qu'on attribue à l'archevêque Turpin, et qui raconte la mort de Roland à Roncevaux, fut la source où vinrent ensuite puiser tant de poètes; elle a pour nous le double intérêt de la littérature et du patriotisme. — « Long-tems, dit l'auteur des *Trésors de l'Eloquence*, la chanson populaire du paladin Roland servit à conduire les Francs au combat. Les Normands l'entonnaient en descendant sur les côtes d'Angleterre et marchant aux plaines d'Hastings, ou l'entendit pour la dernière fois lors des revers du malheureux roi Jean. »

Mort de Roland.

« Roland était exténué d'un si grand combat, et du nombre de Sarrasins qu'il avait occis tout seul; il était en outre dolent de la mort de ses Chrétiens, et gravement blessé des grands coups que les Sarrasins lui avaient donné dans le corps. Il rencontra un arbre au milieu d'une prairie, et dessous, un banc de marbre qui était là auprès, tout droit au bas de Roncevaux. Il descendit de son cheval sous l'arbre, ayant encore avec lui son épée, la plus belle par le travail, et la meilleure qui fût jamais. Elle n'avait pas sa pareille, en dureté, ni en éclat; son nom

était *Durandal*, c'est-à-dire *dur coup en donne* ; car le bras aurait failli avant cette épée.

» Roland là tira du fourreau, et la tint à la main fort longuement en la regardant ; puis il dit : « O douce épée, belle, »
 » avenante, nette et bien tranchante, la plus ferme de toutes, »
 » et la meilleure et la plus vaillante ! O douce épée à la poignée »
 » d'or et à la croix dorée, certes, celui qui l'aura n'est pas près »
 » d'être vaincu ni épouvanté. Le diable ne lui peut faire de mal, »
 » il est ceint de la loi divine. Si j'eusse pu vivre, la gent sarrasine »
 » eût été par toi détruite, et la foi de la chrétienté exhaussée, »
 » ainsi que les louanges de Dieu et sa gloire !

» O douce épée, ô bienheureuse épée, qui n'as jamais eu de »
 » rivale, et n'en auras jamais ! Celui qui te forgea, ni avant ni »
 » après, ne fit une arme aussi bonne ; car nul homme ne peut »
 » vivre longtems quand il a été blessé par toi. Certes, j'aurai un »
 » fort grand chagrin si de mauvais ou de peureux chevaliers, ou »
 » quelqu'un de ces félons Sarrasins te trouve. Oui, cela me pé- »
 » sera fort !

» Quand Roland eut dit ces paroles, pour que son épée ne tombât point aux mains des Sarrasins félons, il la frappa trois fois sur le marbre, car il voulait la briser ; mais il n'y réussit pas : l'épée fendit le marbre en deux moitiés, et se ficha en terre sans aucun mal. Alors Roland prit sa trompe et se mit à sonner fortement, afin de savoir si le bois renfermait quelque Chrétien caché là, de peur des Sarrasins, pour qu'averti par ce signal, il pût venir à lui et assister à sa mort.

» Et il sonna de la trompe avec une telle force qu'elle se fendit tout du long, que les veines du col se rompirent, que ses nerfs se brisèrent, et que le son de la trompe arriva aux oreilles de Charlemagne, qui était campé avec ses troupes dans un val que l'on appelle *Val-Charles*. Aussitôt Charlemagne voulut retourner en arrière, mais Ganelon, qui participait à la trahison, lui dit : « N'y allez pas, beau Sire, car Roland, votre ne- »
 » veu, sonne tout le jour du cor pour rien. Sachez qu'il n'a pas »
 » besoin d'aide. Il aura plutôt trouvé quelque bête sauvage qu'il »
 » chasse par ces bois ; voilà pourquoi il sonne du cor. »

» Cependant Roland ne se put soutenir ; il se coucha par terre, dessous l'arbre, désirant vivement de l'eau pour étein-

dre la soif qui le dévorait... Puis Roland, le martyr, regarda vers le ciel et fit cette prière : « Beau sire Dieu, Jésus-Christ, » pour l'amour duquel je laissai mon pays et vins ici, afin » d'exhausser la sainte chrétienté en cette terre sauvage, où j'ai » livré maintes batailles aux Sarrasins, où je les ai vaincus avec » ton aide; sire, pour qui j'ai souffert à maintes reprises la faim » et la soif, et maintes angoisses que je ne puis conter; beau Sire, » je te recommande mon âme; je te supplie de l'arracher à la » mort éternelle. Sire, pardonne-moi mes péchés, et accorde- » moi la vie et le repos sans fin. Je crois en toi de tout mon » cœur; je te confesse de ma bouche, et je te conjure, puisque » tu veux enlever mon âme à ce chétif corps, de la faire vivre » d'une vie meilleure. »

» Après cela Roland joignit les mains, fit sa prière à Notre-Seigneur, et dit : « Beau sire Dieu, je te prie d'avoir merci de » tes fils qui sont morts pour l'amour de toi en la bataille. Beau » sire Dieu, toi qui es doux et plein de miséricorde, pardonne- » leur les péchés qu'ils ont commis, et sauve leurs âmes des » peines de l'enfer. Envoie vers eux tes archanges pour garder » leurs âmes, afin qu'elles ne tombent pas dans les ténèbres de » l'enfer, et soient conduites au royaume céleste pour y être sans » fin, et ensemble avec toi et les saints martyrs. »

» Après cette prière, l'âme de Roland prit congé de son corps et se sépara de lui; et les anges l'emportèrent au royaume de Dieu en la joie éternelle. »

Les *Trésors de l'Eloquence* doivent à leur variété dans la nature des sujets et dans le style, un genre d'intérêt tout particulier, et qui contribue à attacher vivement le lecteur; on peut en prendre une légère idée dans la diversité de nos citations. Les deux fragmens suivans de littérature orientale nous transportent bien loin des chroniques du moyen-âge.

Prière du poète.

« Maintenant l'hiver cruel s'en va, et les pluies ne dévastent plus les campagnes.

» Toi qui ornas les prés de fleurs embaumées, toi qui gouvernes les astres qui brillent aux cieux, fais fleurir les roses, afin

que nous puissions cueillir de nouveaux gages de ton amour et de ta bonté pour nous, ainsi que de nouvelles offrandes.

» Et tandis qu'à travers les jardins murmure doucement l'abeille, plongeant dans le calice des fleurs pleines de miel;

» Donne-moi de doux chants, afin qu'aussi diligent qu'elle, je puisse célébrer tes louanges ¹. »

Ailleurs une jeune veuve renouvelle, en ces mots pleins de poésie et de mélancolie, le serment qu'elle avait fait à l'époux qu'une mort prématurée lui a enlevé.

Chant de la jeune veuve.

« Une barque lancée à l'eau ne remonte plus sur le rivage. Mes cheveux, autrefois flottans sur mon front, furent coupés et relevés sur ma tête. J'appartiens à l'époux qui reçut ma foi; je la lui garderai jusqu'au tombeau.

» O ma mère, ma mère! pourquoi prétendre vous prévaloir de vos droits? mon cœur les révère, et compare vos bienfaits à ceux du *Tien*; mais ce cœur ne se souillera jamais d'un parjure.

» Une barque lancée à l'eau ne remonte plus sur le rivage. Mes cheveux, autrefois flottans sur mon front, furent coupés et relevés sur ma tête. Mes sermens m'ont donné à mon époux; je lui serai fidèle jusqu'à la mort ². »

Nous voudrions pouvoir citer encore, nos lecteurs nous en sauraient gré, nous en sommes convaincus; mais il y a des bornes qu'on ne peut dépasser dans un compte-rendu. Terminons par les quelques lignes qui forment le beau *sonnet* de sainte Thérèse, que l'on croirait écrit avec la pointe enflammée du trait dont le séraphin perça son cœur.

A Jésus crucifié.

« Ce qui fait que je t'aime, ô mon Dieu! ce n'est pas l'idée du Ciel que tu nous promets; ce qui fait que je redoute de t'offenser, ce n'est pas la crainte de l'enfer.

» C'est par ceci seul que je t'aime; c'est quand je te vois livré la torture, cloué sur la croix; c'est quand je songe à tes plaies sanglantes, aux angoisses de ta mort.

¹ *Extrait de litt. arabe.*

² *Litt. Chinoise, le Chi-king.*

» Je t'aime tant, mon Dieu, que s'il n'y avait pas de Ciel, je t'aimerais encore ; que s'il n'y avait pas d'enfer, j'aurais encore peur de t'offenser.

• Nulle récompense ne sert de but à mon amour ; car si j'en venais à ne plus espérer tout ce que j'espère, je t'aimerais autant que je t'aime. »

Ces citations, que nous pourrions multiplier, justifient assez les éloges que nous avons donnés à cet ouvrage. Nous le recommandons spécialement aux directeurs des maisons d'éducation, aux pères de famille et aux jeunes gens. Nous ajoutons que nous le mettons, par ses citations littéraires, à côté des *leçons de littérature* de Noël, et fort au-dessus d'elles par la méthode, l'ordre chronologique et biographique, et surtout par l'esprit qui a présidé au choix des pièces. Elles tendent toutes, comme nous l'avons dit, à faire naître ou à nourrir dans l'esprit les plus belles pensées et les plus beaux exemples de religion et de vertu. Nous ajoutons aussi que mieux que les *leçons de littérature*, cet ouvrage nous fait sortir de cette littérature classique et païenne, où Noël a presque exclusivement puisé, et nous fait connaître les beautés de notre littérature nationale et celle des autres peuples anciens et modernes.

Enfin, pour les lecteurs des *Annales*, nous ajouterons en dernier lieu, que le modeste anonyme, qui a mis ainsi à contribution les littérateurs de tous les peuples, pour en former un seul ensemble, admirable mosaïque religieuse et morale, est un de nos rédacteurs, M. Henry de Cugnac, de Lille, dont ils ont lu les travaux sur la Bible, considérée sous ses rapports littéraires, philosophiques et historiques et sur la géologie, insérés dans les premiers volumes.

J. JAQUEMET,
Avocat à la Cour royale de Paris.



A NOS ABONNÉS.

L'habitude que nous avons prise, de faire part à nos abonnés de tout ce qui se passe dans l'intérieur des *Annales*, la sympathie avec laquelle ces communications ont toujours été reçues ; enfin les sentimens de confiance, et nous oserions dire, d'amitié, qui se sont établis entre les abonnés et les rédacteurs, nous font un devoir de parler d'une note insérée dans un autre journal, et qui a rapport au Directeur des *Annales*.

MM. les abbés Gerbet, de Salinis et de Scorbiac, directeurs de l'*Université catholique*, ont proposé à M. Bonnetty de s'adjoindre à eux pour la direction de ce journal, et de réunir dans ses mains l'administration des deux publications. M. Bonnetty a accepté cette proposition. Ainsi à dater du mois de septembre, c'est dans le bureau des *Annales de philosophie* que l'on s'abonne à l'*Université catholique*. Mais nous prévenons nos abonnés que ce nouvel arrangement ne change rien, absolument rien dans la propriété ou la direction des *Annales*, qui l'une et l'autre appartiennent toujours exclusivement à M. Bonnetty.

L'*Université* et les *Annales* défendent la même cause, sont basés sur les mêmes principes, mais ne traitent pas les mêmes matières, et peuvent par conséquent exister fort bien l'une et l'autre, quoique séparées. C'est ce qui s'est vu en effet depuis deux ans, et c'est ce qui se verra encore long-tems, car nous espérons que la vie de ces deux journaux, qui sont l'organe, si nous pouvons parler ainsi, le premier de la science théorique et didactique, le second de la science pratique et de l'archéologie du Christianisme, dureront encore long-tems.

Pour sa part, le Directeur des *Annales* proteste qu'il ne les abandonnera jamais, et qu'il continuera à leur consacrer le peu de science qu'il a pu tirer de ses études. Il avoue ici qu'il regarde comme un grand honneur d'être associé aux travaux des directeurs et des rédacteurs de l'*Université catholique*, et de prendre ainsi part aux plus nobles et aux plus importans travaux qui se font en ce moment pour la défense de la religion. Il n'est pas à nos yeux de sujet plus relevé, et plus digne d'occuper l'esprit et le tems d'un homme.

Nous pouvons assurer que toutes les précautions ont été prises pour que les soins que M. Bonnetty donnera à l'*Université catholique*, ne nuisent en rien à ce qu'il doit aux *Annales*, comme on a pu le voir déjà dans ce numéro.

Le Directeur-propriétaire, A. BONNETTY.

 Nouvelles et Mélanges.

 ASIE.

INDE. SERAMPORE. *Travaux littéraires des missionnaires français.* — Mgr. Taber, l'évêque d'Isauropolis, vicaire apostolique de Cochinchine, est en ce moment à Calcutta. Il fait imprimer chez le docteur Marchman, à Serampore, deux dictionnaires cochinchinois d'environ 5 à 600 pages, format in-4°. L'un est cochinchinois et latin, en caractères romains, mais ayant les caractères Cochinchinois en regard; l'autre est latin et cochinchinois seulement. La préface contiendra une *grammaire abrégée de la prononciation et des règles de la langue Annamite*, avec un *traité de la poésie cochinchinoise*. Un *Vocabulaire* d'environ 100 pages, composé pour l'utilité des voyageurs, en quatre langues, français, anglais, latin et cochinchinois, servira de supplément aux dictionnaires auxquels on joindra encore une *carte du pays*, et plusieurs remarques intéressantes sur les *poïds et mesures* en usage en Cochinchine.

Cet ouvrage important, à l'impression duquel veille l'auteur, aidé de deux cochinchinois pour corriger les épreuves, ne pourra qu'être bien exécuté et bien précieux pour le progrès de la science; car outre la connaissance approfondie de la langue, que seize ans d'étude, faite dans le pays même, ont acquise à l'évêque d'Isauropolis, ce prélat n'a fait que corriger, mettre sous un meilleur ordre et augmenter considérablement l'ouvrage inédit, composé jadis par le célèbre évêque d'Adran, Mgr. Pigneau.

 Bibliographie.

MANUEL D'HISTOIRE DU MOYEN-AGE, depuis la chute de l'empire d'Occident, jusqu'à la mort de Charlemagne, par M. Moeller, docteur en philosophie et professeur d'histoire à l'Université catholique de Louvain. 1 vol. in-8°. Prix 7 fr. A Paris, chez Debécourt, libraire, rue des Saints-Pères, n° 69.

Nous ne faisons qu'annoncer cet ouvrage que nous recommandons comme étant fait par un catholique, qui y discute avec une érudition et une science remarquables toutes les questions qui intéressent la Religion.

165

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 87. — 30 Septembre 1837.

Philosophie.

COUP D'ŒIL

SUR LA GÉNÉALOGIE DES LOIS SOCIALES ET DES CONNAISSANCES
HUMAINES ¹.

§ I. Signification du mot Loi.

Dans l'antiquité, ce mot signifiait commandement, ordre de faire une chose ou de s'en abstenir. Chez les Romains, la Loi était considérée aussi comme un principe d'ordre; les jurisconsultes, les moralistes, Cicéron, Domat, etc., l'entendaient de même.

Les physiiciens et les moralistes appellent *Loi* le principe, la cause d'une série d'effets, ou la règle selon laquelle une chose est faite ou modifiée. Les phénomènes régulièrement observés, tout ce qui a un cours, une durée, une succession réglée, est

¹ C'est avec un vif empressement que nous insérons cet article, qui nous vient d'un célèbre professeur de l'école de médecine de Toulouse. Nous sommes assurés que nos abonnés le liront avec fruit et plaisir. Quelle immense conversion a dû se faire dans les idées et dans les sciences, pour qu'un professeur d'une école de médecine signe de son nom des principes si chrétiens! Ajoutons qu'il en est peu de si véritablement philosophiques et de si conformes à l'observation vraie des phénomènes qui se passent dans l'ordre matériel, dans l'ordre moral, et métaphysique.

Le Directeur, A. B.

réputé l'effet ou la conséquence des lois, des principes qui font, commandent ou règlent.

Ainsi, malgré la différence d'objet, d'opinion et de volonté, ce mot a à-peu-près le même sens, la même valeur en physique comme en morale; c'est la loi qui commande, qui règle les faits et les actions.

Or, toutes les lois sont évidemment *immatérielles* comme la pensée, et exactement analogues au *commandement*, à la *parole* qui a créé l'univers; elles se présentent à l'esprit comme autant de *principes moteurs, de flambeaux, de règles d'ordre, de moyens d'exécution du plan que Dieu a formé.*

Tous les prodiges dont la nature physique, végétale et animale nous rend témoins, sont opérés par des lois que nous ne voyons pas; un peu d'eau qui se gèle ou se met en vapeur, ne devient une puissante cause de salut ou de destruction qu'en vertu et par *la force de principes, de lois, qui commandent à ce liquide, lequel écarte et rompt tout obstacle.*

§ II. Tout obéit.

Dans le monde physique tout est assujéti à des lois, tout obéit; il n'y a pas un être, un fait ou un phénomène indépendant, et c'est ainsi que l'ordre admirable de l'univers se maintient et se perpétue. Minéraux, végétaux, animaux, tout se forme et se développe dans un ordre admirable, chaque corps et chacune de ses parties commence, croît, sent, agit conformément à la loi dont il émane ou dépend; dimensions, formes, propriétés, tout se fait, se meut et s'accomplit invariablement, selon le principe et la destination établis par le souverain Maître.

Tout arrive et se fait par des lois, principes ou causes, et rien ne se fait sans elles, ni autrement qu'elles ne l'ont réglé. Ainsi, l'ordre admirable de la nature physique est par excellence le règne de la Loi; sciences, arts, industrie, commerce, tout est fondé sur la connaissance de cette législation. Dans la paix et dans la guerre, dans les empires et dans les ménages, dans les fabriques et les laboratoires, *ce sont les lois physiques, bien ou mal suivies, qui règlent le cours des événemens heureux ou malheureux.*

Mais dans l'immense domaine de la nature matérielle organisée et *inorganique*, rien n'est enseigné; le savoir et le talent sont innés, et se produisent naturellement, spontanément; la science sort vivante du sein des créatures; les chimistes, les architectes, les mécaniciens, les peintres, les géomètres, les juriconsultes se perpétuent sans académie, sans école primaire ou polytechnique!

Dans cet héritage de savoir inné, les plantes n'avaient nul besoin de Priestley et de Lavoisier pour connaître et opérer la composition et la décomposition de l'eau, ni de Newton pour entendre la composition de la lumière, et la distinguer du calorique; elles faisaient, comme en se jouant, les analyses et les synthèses dont Vauquelin, Berzelius, Davy, Thénard, ont enrichi notre tems. Enfin, tant de fleurs magnifiques et de brillans papillons disent assez que le génie d'Appelle, de Rubens, de Vandick, de Raphaël, est le partage de petits êtres que l'homme foule aux pieds!

Il serait inutile de raconter les merveilles scientifiques de l'abeille, du castor, et de mille autres créatures. Citons seulement la fourmi: n'est-elle pas tour à tour, météorologiste, militaire, pillarde, prévoyante, ménagère, selon l'occasion? Sparte avait dans ses murailles cette république des fourmis qui ont conservé leurs lois, leurs mœurs et leurs ilotes, tandis que le code de Lycurgue, les trophées d'Agésilas et la race de Lacédémone ont disparu! Et les pigeons ne sont-ils pas astronomes et géographes; eux, qui sans boussole, sans carte, ni astrolabe, retournent à leur domicile dont on les a éloignés?... Xénophon calcule, tâtonne et fait de longs détours pour trouver la route de sa patrie, tandis que le pigeon résout un merveilleux problème, à l'instant, et sans données préalables!

§ III. L'homme, quoique libre, est assujéti aux lois établies.

L'homme n'a point un fond de vie propre, absolu, indépendant. A tout âge, dans tous les pays et toutes les situations, la durée, la force et l'état de la vie sont le produit ou le résultat de l'action d'une série d'agens excitateurs inséparables de l'existence humaine, parce qu'elle tient aux lois immuables de la nature. Ainsi, sans air, sans chaleur, sans alimens, etc..., point de vie; il n'a donc

que des facultés vitales, et ces facultés pour être mises en exercice, ont indispensablement besoin d'excitateurs.

Du côté moral, *l'homme n'a que des facultés, et ces facultés restent assoupies, inertes, si l'enseignement ne les éveille, anime, féconde; l'intelligence et le savoir qu'il déploie, les qualités qui l'ennoblissent, le distinguent et l'élèvent si haut, ne sont donc pas des privilèges attachés à sa nature. A cet égard encore, il est toujours et partout dans la dépendance, et ne brille qu'à la faveur des lumières dont je parlerai bientôt.*

Quelle que soit sa force, sa puissance et son génie, il est constamment soumis à ces lois. Ainsi, *sa vie, son génie, son savoir, toutes les qualités qu'il possède, sont également conditionnelles.*

Cependant l'homme a des attributs sublimes, souverains, puisque seul il voit la loi, la suit ou l'enfreint, etc.... Lorsque dans cet immense univers, tout est réglé, soumis à des lois, l'homme serait-il seul sans sujétion? serait-il seul excepté dans la hiérarchie qui fixe invariablement le rang, le pouvoir et la durée de tous les êtres? Non, *quoique libre, il est forcé de suivre les lois que le Créateur a établies, sinon, il déchoit, il périt, il se ravale, il descend au rang des brutes !!!* Le monde moral est donc également régi par des lois immuables, principes d'intelligence, d'action, d'ordre, d'harmonie, qui sous le titre de morale, de justice, de police, etc., forment et règlent la société humaine, ainsi que la conduite des individus.

§ IV. Dieu est le législateur et l'instituteur de la nature et de l'homme

« Le hasard est un vain nom, dit Hippocrate; car tout a une cause. »

L'homme ne s'est pas créé, c'est impossible; il n'est pas né spontanément sans père ni mère, *c'est impossible, absurde.* Serait-il né de la sorte; incapable de se garantir de la chaleur et du froid, et de se nourrir, *il passerait vite de la vie à la mort.*

Dieu l'a donc créé homme fait; il lui a fourni tout ce qu'exigent ses besoins; il a été son instituteur, lui a appris son origine et sa fin, lui a donné des lois à suivre; enfin le langage, les idées-mères de nos connaissances, et les premiers procédés des arts ont été communiqués au père du genre humain; impossible qu'il en soit autrement.

En effet, dans cet univers, l'homme seul ne sait rien; il faut

· tout lui enseigner, même l'art d'apprendre; il ne crée donc pas la science, celle-ci résulte de *l'enseignement qui anime, vivifie, féconde ses facultés*. L'esprit humain s'exerçant sur ce fonds et à la clarté de cette lumière, déploie les ressources dont il est capable, ainsi ses facultés s'éveillent ou cessent d'être stériles. Sa capacité ne va pas plus loin.

Il n'y a eu nulle part production spontanée de lumières, d'idées ou de systèmes indépendans de cette filiation. *Les idées-mères ont servi de texte et de base à toutes les versions de l'esprit humain.*

Si je n'avais à craindre les fausses interprétations, je rappellerais le bloc de marbre que Pygmalion façonna :

Sera-t-il Dieu, table ou cuvette ?¹

Il sera tout cela, et bien autre chose, selon les siècles, les lieux, les circonstances, le génie et l'objet des artistes.

Des écrivains dont j'admire le talent et le savoir, ont prétendu qu'en Asie, en Grèce, et dans les Gaules, il s'est formé spontanément des systèmes particuliers. « Chez les Hellènes, » par exemple, tout fut spontané dans la production des idées, » ils diffèrent tant, dit-on, des Indiens, que tout prouve l'originalité de leurs penseurs. L'école des Eléates, de Pythagore, » de Socrate, est entièrement grecque. »

Tous les hommes fameux, ainsi que les Aristote, les Hippocrate, les Archimède, les Newton, les Bossuet, les Pascal, privés de la semence transmise par l'enseignement, n'auraient point différé des Troglodytes, des Cyclopes siciliens, des Turcs, des Sauvages. Les écoles de la Grèce et de la Gaule avaient donc reçu le *pollen*, qui, tombé sur un sol fertile, c'est-à-dire, sur d'excellens esprits, a porté les fruits originaux dont on vient de parler. Penn, Francklin, les jésuites du Paraguay, ont-ils enseigné une doctrine de leur invention, une doctrine indépendante de cette généalogie ?

Y a-t-il, et peut-il exister de savoir spontané ? c'est demander s'il existe un poëme épique sans auteur :

Prolem..... sinè matre creatam².

¹ Lafontaine.

² Ovide.

§ V. Lois morales.—Enseignement de l'homme.

Les lois enseignées aux premiers hommes, rappelées au mont Sinaï et développées par le Messie, sont établies par Dieu même. *Il est aussi impossible à l'homme de créer ces lois que d'inventer les lois physiques ou de se donner un sixième sens.* Numa, Solon, Brama, Confucius, etc..., n'ont pu créer, établir les maximes, principes d'ordre, de sagesse et de société que l'on attribue à leur sagesse. Il suit aussi que les pensées et les vues de morale attribuées aux philosophes soit anciens, soit modernes, ne sont pas sorties de leur propre fonds; ils ont, en quelque sorte, réfléchi et agrandi la lumière qu'ils ont reçue par la *tradition*, par l'*éducation*, les *lectures*; ils ont utilisé, fécondé les germes déposés dans leur esprit: il en est de ces principes ou vérités morales, comme des principes de droit dont parle Cicéron, qui existaient avant les jurisconsultes. En un mot, l'âme livrée à ses seules facultés ne peut créer, inventer, découvrir les lois morales; mais excitée, sollicitée ou éclairée par ces flambeaux, elle déploie admirablement ses sublimes facultés, qui restent inertes, stériles, assoupies, si les lois ou vérités morales ne les animent, réveillent, fécondent.

Je ne répéterai point ce qui a été dit de la raison écrite; quand la raison parle, commande, obéit, c'est l'esprit, la loi de Dieu qui se manifestent par l'intermédiaire des hommes et sous une forme sensible. C'est ainsi que l'abeille est géomètre et chimiste en vertu d'une science supérieure. Pareillement les ouvriers serruriers, menuisiers, maçons, teinturiers, réduisent en action des principes de géométrie, de mécanique, de chimie, etc., dont l'invention est étrangère à l'humanité.

Or, les lois ou vérités morales se transmettent de génération en génération, *par l'enseignement et par l'autorité*, espèce de magistrature ou de *loi vivante*. En effet, l'homme en naissant pleure, crie, ne sait rien. Il faut le sauver de la destruction, lui faire connaître ses facultés et les périls qui l'entourent: *il faut lui apprendre à parler et même à vivre!*

De là, jusqu'à l'âge mûr, que connaîtra-t-il, que saura-t-il? quel degré de civilisation, quelle vertu sera son partage? le rang qu'il va occuper est d'avance assigné par la doctrine et la

loi de ses maîtres. Le chinois, le paria, le nègre, le suédois, l'anglais, l'espagnol, le sauvage auront chacun une instruction, une croyance relatives à l'enseignement, à la culture spirituelle qu'il aura reçue; car c'est par l'esprit que l'homme s'élève, s'ennoblit ou se rapproche des bêtes!

L'homme n'apporte donc pas en naissant les vertus, les ilées, les connaissances, dont les philosophes l'ont si gratuitement doué : la justice, la charité, la piété filiale ne procèdent pas d'un penchant, d'une inclination innée. L'équité, que Domat appelle la loi universelle, n'est pas plus que la gravité, de notre invention.

Et comment ne pas voir que si le langage et les hautes attributions de l'homme étaient inhérentes à l'esprit et un héritage attaché à l'organisation, les peuples divers présenteraient à cet égard une sorte d'identité qui ne se trouve nulle part? Les sauvages, les Hindous, les Africains, etc., n'ignoraient pas ce que nous savons; ils auraient découvert, trouvé, acquis par leurs propres efforts les perfections législatives, les lumières et les connaissances qui élèvent si haut les nations chrétiennes. *Les astronomes, les géomètres, les jurisconsultes, les médecins devraient naître partout, ou n'être nulle part.*

Dieu donc a confié aux premiers hommes un dépôt de lois et de connaissances qui se sont transmises plus ou moins parfaitement de père en fils; et ce dépôt ou code, source de société, de civilisation, de vertu, de science, ne peut être altéré sans que les peuples éprouvent des effets calamiteux proportionnés à l'altération du code, à l'infraction des lois négligées.

Quoi! dit l'école de Jean-Jacques, toujours des hommes entre Dieu et moi! Oui, toujours des hommes entre le législateur et les justiciables. Toujours des hommes pour enseigner la religion, le droit, la physique, la chimie, la médecine, etc. Ainsi toujours des prêtres, des maîtres, des professeurs, sous peine de retomber dans l'ignorance, l'anarchie, la barbarie, l'abrutissement. Remontez tant qu'il vous plaira de génération en génération : la condition des hommes ayant nécessairement été la même, vous parviendrez jusqu'à nos premiers parens, qui n'auraient rien su, si Dieu n'avait été leur instituteur, comme celui de la sensitive, de l'abeille, de la fourmi!

En cessant plus ou moins de suivre le code moral, la société

s'altère, s'affaiblit et se déprave de la même manière et par les mêmes raisons que chez les peuples civilisés et instruits, la mécanique, l'architecture, l'agriculture, etc., dégénèrent plus ou moins à mesure que l'on cesse d'observer les lois, les principes de la géométrie, de la chimie, de la physique, etc. Ainsi toujours *en morale comme en physique, l'infraction d'une loi produit une série d'effets et d'inconvéniens relatifs à la loi enfreinte.*

Il est donc évident que hors de ce dépôt ou code, *point de raison éclairée, point d'humanité, point de liberté ni n'ordre légal, point de société ni de civilisation, point de salut pour les peuples !!!* Et la preuve irrésistible que la lumière et la force de la raison, les bienfaits de la civilisation dérivent de ce dépôt ou code, c'est que : 1° Partout où il est enseigné on voit la même série de bienfaits; 2° partout où ce code est altéré, négligé, abandonné, la raison se dégrade, s'obscurcit, la société s'affaiblit, se dissout, la civilisation s'efface et périt : trésors, puissance militaire, forces numériques, lettres, arts, sciences, prospérité agricole et commerciale, tous ces grands avantages sont inutiles, les nations tombent dans la servitude et le mépris : Egyptiens, Perses, Grecs, Romains, Juifs, Chrétiens, subissent le même sort !!

« Ainsi de la vertu les lois sont éternelles ;

» Les peuples ni les rois ne peuvent rien contre elles. »

Les lois morales président aux actes moraux comme les lois physiques président aux phénomènes physiques. Les nations périssent par la négligence, l'oubli et l'altération des lois morales, comme les usines, les fabriques et toutes les entreprises tombent par la négligence ou l'infraction des lois compétentes.

Ces lois sont la condition *sine quâ non* du rang sublime que l'homme doit occuper et des perfections de la société : selon qu'il se rapproche ou qu'il s'écarte de ces lois, il est bon ou méchant, éclairé ou ignorant, civilisé ou barbare, etc.

Ainsi chaque nation occupe sur l'échelle sociale la place qui lui est assignée : 1° par le degré de pureté ou de perfection des lois morales qui la régissent ; 2° par la conformité des actes individuels avec les lois régulatrices de l'intelligence.

Le décalogue est l'expression écrite des lois traditionnelles ;

les décevrales ne sont que la traduction infidèle et amplifiée des mêmes lois.

C'est de ce tronc que sortent les lois civiles, politiques, criminelles et de police. Ces lois sont précisément la règle morale appliquée aux choses politiques et civiles, sociales ou domestiques. La classification politique, civile, etc., des actions de l'homme est fondée là-dessus. Les *pandectes*, les *digestes*, les *institutes* des Romains, et les *legum delectus* de Domat, les *pandectes* de Pothier, le *droit naturel* de Frédéric, la *législation de Louis XIV* et le *corps de droit de Napoléon* dérivent de la même source perfectionnée par le Christianisme.

§ VI. Lois sociales.

L'appui qu'Archimède demandait pour soulever la terre n'existe pas; mais l'esprit de l'homme est le point d'appui du levier légal par lequel on fait changer de face à l'univers. *

Il est généralement connu que les dispositions morales et organiques des hommes sont très-différentes. Leur intelligence, leur raison, leur jugement, leur caractère, leurs passions, présentent un grand nombre de variétés plus ou moins favorables à l'ordre public et domestique. Or, les lois morales, civiles, criminelles, etc... *ont pour but de convertir en une masse, jusqu'à un certain point homogène, ces portées et ces dispositions divergentes et souvent hostiles, d'imprimer une direction salutaire et sociale à cette multitude d'individus enclins à se heurter.*

Les lois sociales se réduisent, en définitive, à fixer les droits et les devoirs des hommes; à régler la pensée, la volonté, les inclinations, la parole et les actions humaines, d'une manière conforme à la société. Les droits sont-ils méconnus, méprisés? L'homme est dans l'enfance, la servitude, l'abrutissement; mais les droits exagérés, armés du savoir, d'inclinations fortes et de passions, rompent l'association, s'ils ne sont tempérés, amortis, limités par les devoirs, autre puissance conservatrice du corps social. La lutte souvent inégale, et le balancement de ces deux puissances législatives, sont manifestes dans l'histoire des Juifs, des Grecs, des Romains, et dans l'Europe moderne. La réforme, par exemple, a donné beaucoup d'extension et d'activité aux droits. Les systèmes philosophiques du 18^e siècle, ayant agrandi le

cercle de la souveraineté humaine, le sceptre du peuple devait repousser le contre-poids des devoirs. Où trouver le légitime commandement, si chacun est investi de l'autorité royale et du droit de juger? Les systèmes protestans et philosophiques ont donc une tendance anti-sociale, anarchique : ils conduisent à la société des Cyclopes siciliens dont parle Homère.

La puissance des lois sociales sera appréciée, si l'on considère que les actions sont comme la traduction organique de la pensée de l'homme, l'expression de sa volonté favorable ou contraire à l'ordre, à l'intérêt social. Or, l'homme est libre, n'ayant au-dessus de lui que le Législateur suprême et les lois qu'il a données. C'est au nom de ce maître souverain qu'il est légitimement commandé. Là finit le droit ; au-delà il n'y a plus que le mensonge ou la force ; point d'autre origine, point d'autre généalogie de la puissance politique, civile et judiciaire.

Les lois sont comme des moteurs, des principes d'action, ou des freins, des remparts contre la licence : il est évident que les mœurs d'un peuple et des individus sont l'effet, le produit plus ou moins compliqué de la législation sociale et des lois générales de la nature physique.

En définitive, les qualités vertueuses consistent à observer les lois. Les vices, les délits et les crimes sont des degrés différens et des variétés de l'infraction des lois sociales.

Au reste, les gouvernemens, quels qu'ils soient, ne sont pas fondés sur un contrat, un accord entre les maîtres et les sujets ; mais sur la loi de nature, expression de l'ordre divin, par laquelle l'homme est destiné à vivre en société ; société qui est impossible sans hiérarchie, sans ordre, sans subordination quelconque. C'est ainsi que j'entends le fameux passage de saint Paul, et la sentence : « Les rois règnent par moi, et c'est par moi que les législateurs ordonnent ce qui est juste ¹. »

Dans la société humaine, comme dans le reste de la nature, la hiérarchie et l'ordre sont réglés par l'empire prépondérant de certaines lois, de certains élémens, de certains corps et par la dépendance relative et graduelle de certaines lois, de certains corps et de certains élémens : les uns commandent, les autres obéissent.

¹ *Proverbes*, chap. viii, v. 16.

Quant à la société humaine, les dons supérieurs de l'esprit et du corps, les supériorités naturelles et acquises, sont le fondement de toute domination. La faiblesse et les besoins sont la source de la sujétion, de l'obéissance, et ces conditions sont de part et d'autre réglées et limitées par les lois sociales. Les uns tendent spontanément à commander, les autres à obéir. Familles, collèges, villages, villes, républiques, empires, partout vous trouverez en action permanente et indestructible ces deux tendances.

Telle est donc l'origine de l'ordre social, qu'il s'accomplit par les devoirs imposés à ceux qui commandent et à ceux qui obéissent et par les droits des uns et des autres. Ces devoirs règlent, limitent le pouvoir du commandement, comme l'étendue et l'espèce de l'obéissance. Chaque homme est à son tour investi de droits, noble et sublime héritage dont il ne peut légalement être dépouillé. C'est ainsi que la pensée, la parole et les actes de l'homme, quoique libres, ne peuvent s'exercer que dans l'étendue d'un cercle fixé par la législation.

Au reste, l'apprentissage de la vie, des arts et des sciences, n'a pas d'autre indépendance. L'homme, en effet, *n'est jamais libre de s'égarer*. Grammaire, géométrie, mécanique, architecture, peinture, jurisprudence, *toutes les branches du savoir humain assujétissent l'esprit à certaines règles, certains principes dont on ne s'écarte que pour mal faire*. Ainsi l'arbitraire, le despotisme, la tyrannie existent partout où les peuples sont gouvernés, jugés, traités contrairement aux lois sociales; rois, décemvirs, républiques, oligarchies, gouvernemens représentatifs, qu'importe le nom du pouvoir injuste ou oppresseur!

Je ne m'étendrai pas davantage sur le gouvernement républicain. C'est toujours une *fiction* ou une réalité bientôt funeste. Son principe et ses moyens produisent infailliblement *la discordance des opinions et des volontés*, l'anarchie et la mort.

L'exaltation du droit et celle des facultés de l'esprit rendent les hommes ingouvernables. Mais l'impulsion physique et morale venue de là fait déployer beaucoup d'activité, de force et d'industrie. D'une autre part, la gêne imposée à l'élan légitime des droits, empêchent le développement des avantages de la société. L'esprit reste dans une sorte d'enfance et de servitude.

Enfin, les devoirs excessifs rapetissent l'intelligence, et retiennent la pensée dans le cercle des assujétissemens minutieux. C'est assez faire sentir la nécessité que les droits et les devoirs s'entraident et se balancent.

Les vérités établies s'appliquent à tous les degrés de l'échelle sociale, même à la société où domine le penchant le plus effréné de l'indépendance, celle qui est propre aux sauvages. Nous avons en France une variété de ce genre; ce sont les Bohémiens qui habitent le Béarn.

§ VII. De la loi vivante.

Nous avons vu que dans toute la nature matérielle, les lois commandent, règlent l'impulsion, la marche, la forme, etc. de tout et de chaque chose. Ici les lois sont vivantes, et elles assujétissent tout à leur empire irrésistible.

Il en est autrement des lois sociales, des lois qui s'adressent à l'esprit de l'homme; elles sont intrinsèquement muettes, stériles, mortes, si l'autorité sociale ne les met en exercice. La loi vivante réside donc dans le gouvernement, dans les autorités et les magistratures, dans tous les hommes chargés de l'interprétation, du maintien et de l'application des lois et règles de la société.

Ainsi, dans chaque monarchie, chaque république, chaque cité, chaque famille, chaque entreprise, une autorité existe et doit exister. La puissance sociale et anti-sociale de la loi vivante est incalculable; père de famille, maire, chef de collège, colonel, juge, roi, consul, éphore, toute autorité à mission et fonctions analogues. C'est par elle que la société se vivifie, se perfectionne ou se déprave; c'est par elle que l'indiscipline gagne, que les mœurs se relâchent, que la vérité, la vertu, la civilisation s'affaiblissent et se perdent.

L'esprit et l'exemple des pères, des maîtres, des magistrats, rejaillissent sur les citoyens; ce sont comme les moules de la discipline morale et organique de la nation. Oni, l'exemple est une sorte de *modèle vivant* que l'enfance, la jeunesse, tous les hommes sont portés à imiter, delà vient la nécessité des mœurs publiques; et d'ailleurs, qui maintiendra la puissance des lois,

qui réprimera la licence, qui arrêtera les infractions scandaleuses, si l'autorité est coupable des mêmes dérèglemens?

Si je pouvais compter un à un les désordres et les malheurs de notre France, on les verrait expliqués *par la faute de la loi vivante*. Chez les Juifs, les Grecs, les Romains, partout on retrouve aussi l'exemple mémorable d'Epaminondas : « Thèbes, » avant et après Epaminondas, fut toujours soumise à un pouvoir étranger ; ce qui prouve qu'il valait plus à lui seul que toute la ville ensemble ¹. »

Cette loi vivante et parlante, ou autorité morale, a toujours existé, comme l'attraction, parce que sans elle, la force centrifuge (l'opinion et la volonté individuelle) produirait l'anarchie, le chaos. La plus ancienne, la plus conforme à la raison et à la nature des choses, se trouve au centre des Hébreux et des Chrétiens, qui tournent autour d'elle comme les planètes autour du soleil. Chez les autres peuples on ne trouve que des équivalens factices, mensongers, et plus ou moins appropriés au but.

Telle est en substance la législation de la société. Un fait domine, *c'est que les lois fondamentales ne sont pas de notre invention*. L'homme ne fait que développer les vérités, les principes, les idées légales et les germes que Dieu lui a communiqués.

§ VIII. Les perfectionnemens législatifs attribués soit à l'esprit philosophique, soit aux nouvelles mœurs, sont le développement des principes sociaux que l'homme n'a ni inventés ni faits, ou le retour des peuples aux lois dont ils s'étaient écartés.

De grandes erreurs règnent parmi les savans et les classes éclairées. On croit que la maturité de la raison, produite par les lumières philosophiques et les nouvelles mœurs, enfante d'elle-même cette perfection des lois libérales dont le dix-huitième et le dix-neuvième siècles ont joui. Il s'agit de prouver que la sagesse humaine n'a fait que rentrer plus ou moins avantageusement sur la ligne dont elle s'était écartée.

Il est évident que les actions et les opinions sont libres en morale, en politique, en législation, comme en physique, en

¹ « Thebas, et ante Epaminondam natum, et post ejus interitum, perpetuò alieno paruisse imperio.... ex quo intelligi potest unum hominem pluris, quam civitatem fuisse. » (*Cornelius Nepos*).

géométrie et en agriculture ; les individus, ainsi que les nations, sont maîtres de suivre ou de ne suivre pas tels principes, telles lois, tels procédés ; *de cette liberté résulte la situation variable de l'esprit humain, de la société, des croyances, des lumières, des arts, et enfin de la civilisation.*

Il arrive donc infailliblement, 1° que la société s'affaiblit et se déprave, à mesure qu'elle s'écarte des principes, des lois qui la forment et la maintiennent ; par la même raison que la physique, la mécanique, la médecine, l'agriculture, produisent des effets ou des fruits d'autant plus imparfaits, que les hommes s'éloignent davantage des principes ou lois relatives à chacune de ces sciences ; 2° que la société ne se perfectionne qu'en revenant plus ou moins aux lois qu'elle avait abandonnées, par la même raison que les perfectionnemens des arts ne sont jamais dus qu'à un retour vers les principes et les procédés négligés, altérés.

Ces deux vérités sont manifestement établies par les actes législatifs les plus mémorables des nations célèbres. Les Juifs, les Perses, les Egyptiens, les Grecs, les Romains, étant loin de nous, je crois plus convenable d'arrêter les regards du lecteur sur les tems modernes, et sur les lois fécondes que la France a reçues depuis Louis XIV jusqu'à Louis XVIII.

Louis XIV est visiblement à la tête du beau mouvement qui s'opéra dans le dix-septième et le dix-huitième siècle. La marche rapide de la civilisation, et le développement de toutes les facultés de l'homme sont la suite et le fruit de cinq grands moteurs ou lois établies par ce grand prince, savoir :

1° Les ordonnances qui règlent la police du royaume et de la ville de Paris. Années 1666, — 1667, — 1674, — 1701, etc.

2° L'ordonnance civile du mois d'avril 1667.

3° L'ordonnance criminelle de 1670.

4° L'ordonnance du commerce. 1675.

5° Les ordonnances relatives aux armées de terre et de mer.

L'impulsion civilisatrice, et les bienfaits sociaux sortis de là, sont immenses.

Parmi les édits les plus marquans qui sont venus ensuite, il faut citer 1° celui de 1777, qui abolit la servitude personnelle ; 2° celui qui abolit la torture ou question préparatoire ; 3° l'édit

de Louis XVI, juin , 1789; 4^e la charte de Louis XVIII, année 1814.

Tels sont les actes législatifs qui ont été tour à tour, depuis Louis-le-Grand jusqu'à Louis XVIII, les moteurs des changemens moraux et physiques opérés en France dans la société, dans la famille, et parmi les citoyens; les merveilles matérielles que le génie a produites, dérivent de la même source.

Or, ces lois et ces procédés administratifs ne sont qu'un *retour vers les principes et les lois abandonnées ou altérées depuis longtemps*; c'est le développement, l'application, la remise en vigueur plus ou moins complète des principes du christianisme, du droit romain et du droit français.

Ainsi la police de Louis XIV est évidemment calquée sur celle des Grecs, des Romains, et plus particulièrement sur celle d'Auguste.

La partie libérale de la charte de Louis XVIII est tirée de l'édit ou déclaration de Louis XVI, année 1789, lequel aussi dérive du vieux droit français, des franchises législatives accordées par Louis-le-Gros, saint Louis, Philippe-le-Bel, Louis XI, Henri II et Charles IX.

Il n'est pas moins facile de trouver la généalogie du prétendu *code Napoléon*. Il descend évidemment de la législation de Louis XIV, dont l'esprit et les fondemens appartiennent au droit romain et au droit français, modifiés par le despotisme des novateurs rusés. Ainsi les droits civils et politiques, le libre vote de l'impôt, la liberté et l'égalité légales, l'institution du jury, etc. ne sont pas une invention de notre époque, un droit nouvellement acquis à l'humanité : le droit français, le droit romain, le Christianisme et même la législation des Hébreux, des Egyptiens et des Grecs, sont les sources des bienfaits législatifs de notre tems.

Il n'est pas moins certain que l'institution du jury, dont nous sommes si fiers, n'appartient pas plus à la France qu'à l'Angleterre, à titre d'invention. Elle était établie chez les Juifs ¹, et plus sage que la nôtre, puisque *ce tribunal était formé de l'élite des citoyens, tandis qu'aujourd'hui le premier venu décide de l'honneur, de la fortune, de la vie des accusés !!!*

¹ Deutér., ch. 1.

L'édit qui abolit la servitude, n'est qu'un retour au droit naturel que le Christianisme avait d'ailleurs consacré : vérité reconnue par Louis XVI dans le considérant de l'édit.

L'abolition de la torture ou question préparatoire était prononcée par le code du Christ, long-tems avant l'édit mémorable de Louis XVI. Saint Augustin et le pape Nicolas I^{er} avaient attaqué cette épreuve judiciaire du paganisme, comme injuste, cruelle et contraire à son objet. D'Aguesseau, Montesquieu, Lamoignon, Dupaty n'ont pas signalé les vices horribles de cette loi barbare avec plus de force et d'éloquence que saint Augustin et le pontife de Rome.

Les mêmes considérations sont applicables à la célèbre ordonnance criminelle de 1670, dont les fondemens sont tirés de la législation hébraïque et romaine, et par conséquent au code criminel qui régit la France. En un mot, *les libertés, les droits et les moyens d'émancipation de notre époque, presque tout ce qui est bon, a une vieille date et vient des sources indiquées.* Ces bienfaits sont donc le fruit du retour aux lois de la nature, aux droits religieux, civils et politiques abandonnés depuis long-tems.

L'histoire de France, et spécialement celle des *pays d'états*, prouvent que nos ancêtres jouissaient de libertés municipales, provinciales et autres dont la nation est aujourd'hui dépouillée. L'histoire du Languedoc et celle de Toulouse sont on ne peut pas plus instructives à cet égard. Jusqu'au dix-septième siècle, les rois de France ont respecté ces droits du peuple. Ils n'entraient dans nos villes qu'après avoir juré de les maintenir. La simplicité des mœurs de cette époque fournit aux annales de Toulouse des traits ravissans.

Sans doute nos ancêtres ont été opprimés dans les tems d'ignorance et de féodalité ; mais ils défendaient leurs droits méconnus avec une vigueur de sentiment et un mâle courage dont le dix-neuvième siècle est incapable.

Je ne m'arrêterai pas à montrer de combien de manières la législation de Louis XIV et les exemples de la France ont contribué à la civilisation de l'Europe. Il est également inutile de faire étalage d'érudition pour montrer que la législation plus ou moins juste et libérale des divers états de l'Europe a la même source, la même identité fondamentale, malgré la différence

des religions et des gouvernemens, il me suffira de citer les plans de société que Penn et Catherine ont imaginés : l'un et l'autre partent des principes chrétiens et des règles de justice dont j'ai indiqué les sources. Le code de Frédéric, roi prétendu philosophe, sort du Christianisme et du droit romain, quoique mêlé d'alliages féodaux et despotiques.

Tout homme instruit doit voir par quelle génération de pensées et d'actes législatifs on remonte ainsi jusqu'aux *décemvirs*, et de là au *Décatalogue* rappelé ou promulgué au mont *Sinai* ; et comme de ce point initial de l'histoire, les lois motrices et régulatrices, soit de l'intelligence, soit de la société, se retrouvent plus ou moins dans tous les siècles et tous les pays avec leurs effets propres, il est évident que les générations humaines rendent témoignage aux vérités que j'établis. Il suit également que la raison écrite n'est que le développement naturel de la raison révélée. Aussi voyons-nous les Juifs en possession de la liberté si chère aux Grecs, aux Romains et aux Français, vivant sans sujétion quelconque, et n'obéissant qu'à Dieu à qui toute nature obéit.

La définition et l'exercice légal de la liberté vient de là, et là se trouve pareillement le principe ou germe du droit romain et de toute la jurisprudence, etc. *Cuique suum.* •

§ IX. Quand la société rentre dans ses voies, l'esprit humain développe ses facultés à pas de géant.

Les lois et les penchans de l'homme présentent moralement une sorte de combat. Malheur aux nations qui se fourvoient et dont les penchans l'emportent sur la règle. Leur égarement, s'il n'est redressé, arrêté, modifié, ruine la société, la civilisation.

Ici, je veux seulement rappeler que la législation sociale, quoique uniquement morale, politique et civile, fait éclore les arts, les sciences et les lettres, en sorte que, du redressement de la raison et de la société aux chefs-d'œuvre des beaux-arts, il y a un enchaînement inaperçu.

L'histoire des Juifs, des Grecs, des Romains et des Français, prouve avec quelle gradation le génie de l'homme s'épure et s'agrandit à mesure que la législation se perfectionne. Mais, quand la société marche sur un plan vicieux, l'esprit manque

d'aplomb, de mesure et, pour ainsi dire, de symétrie. Le génie même ne porte que des fruits désordonnés. Les savans, les écrivains et les poètes des siècles déparés par la législation et par les mœurs, portent l'empreinte de l'époque ; leur génie est comme chamarré des opinions bizarres, folles, absurdes ou turbulentes que la société traînait à sa remorque.

En suivant les principes, les lois et les procédés assortis au but, le savoir d'Archimède, d'Hippocrate, d'Aristote, de Newton, de Buffon, etc., sera acquis dans moins de vingt ans. Hors de cette ligne, l'humanité tout entière s'épuisera en vains efforts pendant une longue suite de siècles.

Il est également certain que l'altération, le renversement des lois sociales produisent l'ignorance, la superstition, l'anarchie, le despotisme, les plus grandes calamités. Si la barbarie du moyen-âge est mise en parallèle avec la barbarie païenne, on reconnaîtra l'analogie des causes et des effets. *Le sens et le droit privé l'emportent.* L'origine du Polythéisme, des sectes chrétiennes, du droit coutumier, de l'ignorance et de la barbarie est la même aux deux époques.

G. G. LAFONT-GOURY,

Professeur à l'École de Médecine de Toulouse,
membre de plusieurs Académies savantes et
littéraires, françaises et étrangères.

Philologie.

LE QUARTENAIRE DU NOM DE DIEU

CONSTATÉ, ENCORE AUJOURD'HUI, DANS PRESQUE TOUTES LES
LANGUES DE L'UNIVERS.

A Monsieur le Directeur des Annales.

Je suis trop souvent et trop profondément frappé des magnifiques aperçus et de la grande utilité des *Annales*, que je voudrais voir et qui sont presque déjà européennes et même universelles, comme leur objet, pour ne pas leur adresser, à l'occasion d'un des derniers articles de M. de Paravey sur la *Croix* et le *Thau*, inséré dans votre XIII^e volume, une filiation de faits linguistiques analogues, que je crois, et que vous croirez sans doute vous-même, susceptibles à la fois, d'attention, d'examen et de méditation de philosophie catholique; quand ce ne serait que comme immense singularité!

Les voici classés ou appréciés provisoirement, à course de plume, et par conséquent exposés à recevoir, et peut-être à mériter les savantes apostilles que votre orientalisme vous dictera, et que je ratifie d'avance, moi que d'autres pensées et d'autres travaux préoccupent.

Si toutefois, il me fallait faire entendre, provisoirement encore, la *théorie*, je dirais volontiers la *théologie des nombres*, que suppose le grand Quartenaire en question, et qu'un de nos amis ne manquera sans doute pas de publier, en extrait du moins, dans un tems moins *politique* et plus heureux, je dirais que l'*Unité* est le type de *tout* ce qui est vrai, bienfaisant et beau dans le monde; le *Deux*, de *tout* ce qui est *double*, faux, funeste, hideux; le *Ternaire*, de tout ce qui est assez parfait pour faire rentrer le *Duel* dans l'unité ou dans le néant; et le *Quartenaire*, de tout ce qui est complet, parfait, fini et infini sur la terre et dans les cieux. On fera mille objections à notre *idée*: nous nous en sommes fait dix mille; et nous en sommes revenus à notre *idée*!.....

J'ai l'honneur d'être, etc.

A. MADROLLE.

Paris le 15 septembre 1837.

NOTE DU DIRECTEUR.

Nous approuvons la partie du travail de M. Madrolle, qui résume les traditions qui ont conservé dans les différens peuples le nom de Dieu révélé en quatre lettres à Moïse. Mais nous ne saurions approuver également les conjectures qui traitent de la *forme des lettres* ou de la *valeur des nombres*. Nous avons étudié quelque tems cette abstraite question; il nous a paru en effet que dans l'antiquité, les *lettres* et les *nombres* ont servi de *symboles* pour cacher de précieuses vérités; mais nous croyons que la tradition de ces symboles a été perdue, ou mêlée de tant de fables et d'absurdités, qu'il est impossible en ce moment d'arriver à la découverte un peu certaine de quelque chose de réel et de vrai. A peine si ces recherches peuvent servir d'élément à une curiosité scientifique, et c'est dans ce but que nous avons laissé subsister celles que l'on trouve dans quelques passages de cet article ¹.

Le grand nom *tétragrammaton* ou *quadrilittéral* : יהוה *Jehovah*, s'écrit en 4 lettres : (4 lettres consonnnes : *J. H. V. H.*). Et remarquez la force des initiales, et la force du *verbe* de *Jéhovah*, *J. H. V. H!* c'est-à-dire, 1° *Job* ou *Iod*; 2° *Hé*; 3° *Vau*; 4° *Hé*: ce qui fait, dans la rapidité de la parole: d'abord, *Jo-hé-vau-he*; puis, *Jo-hé-va-hé*, et *Johevah*; et enfin *Jehovah*, plus euphonique que *Johevah*.

Dieu s'appelait en hébreu *Ehie*. Et, selon Volney, dans son *histoire de Samuel*, le Grec Philon, traducteur du *Sanchoniaton*, dit que le Dieu des *Hébreux* s'appelait *i e u ô*, ainsi que nous l'apprend Eusèbe, dans sa *Préparation évangélique*. — « C'est des quatre voyelles *i, é, o, u*, dit Voltaire lui-même, que *Jero* se forma en Orient. Aucun peuple que les Français ne prononce *Jéova*.

De là, certainement, l'usage de placer ces 4 initiales sacrées dans un soleil ou triangle radieux : *J. H. V. H.*

Les Samaritains appellent encore aujourd'hui Dieu : *Jabé* ou *Javé*.

¹ Ceux qui voudraient prendre une connaissance un peu plus explicite de toutes les *absurdités* renfermées dans les *lettres* ou les *nombres*, peuvent lire le *traité de l'opinion* de Gilbert Charles Legendre, tome II, p. 428.

Maintenant voyez le nom de Dieu chez les autres peuples et dans les autres langues :

En ASSYRIE : *Adad* ;

En SYRIE : *Hazis*, *Azis*, *Hésus* ;

En EGYPTÉ : *Amun*, d'où *Ammon*, *Cham* ou *Hammon*, *Hamon*, *Ammon*, autres synonymes ; ce qui fit appeler Thèbes le séjour d'*Ammon*, la ville de Dieu.

— Ou encore : *Isis*, *Jaon* (S. Clément d'Alexandrie dit, dans ses *Stromates*, que les Égyptiens, qui entraient au temple du Soleil, à Héliopolis, portaient ce nom écrit au milieu du corps.) — Ou encore *Teut*, *Toit*, *Thot*, etc.

Chez les INDIENS, etc., regardés par les principaux savans comme l'un des plus anciens peuples : *Bram*.

Chez les anciens PERSES : *Jhan* ;

Chez les autres : *Syre* ;

Chez les MAGES : *Orsi*.

Chez les Grecs : ΘΕΟΣ ; *Theos*—Ζεὺς, *Zeus* ;

$\eta\varsigma$ — $\eta\varsigma$: c'est-à-dire $\left\{ \begin{array}{l} \text{tu étais,} \\ \text{tu seras,} \\ \text{tu es.} \end{array} \right.$

— Ou encore : *Arès*.

A EDESSE (Mésopotamie) : *Asis* (Ne dirait-on pas que l'Asie, la patrie du Fils de Dieu, vienne de ce nom de Dieu ?)

Chez les Chinois : *Tien*, *Tyan*, *Tjan*, *Yang*, *Chang*.

Chez les LATINS : *Aius*, *Deus*, *Jovi*.

Chez les SABINS : *Wart* ou *Mars*.

Chez les Albins, Ombriens, Sabins : *Juve*.

L'oracle, dans Macrobe, dit que *Javo* est le principal Dieu.

Chez les Celtes : *Esus*, *Isis*, *Eses*, *Hesus* (lesquels signifiaient dans leur langue : feu-feu, double-feu, et encore hymen, création, fort.

Teutatès (nom octonaire.)

Chez les GERMAINS, etc. : *Gott*, *Godt*, *Gadz*, etc.

Chez les BRÉTONS : *duō*, *doō*. (ò chez les Russes est une lettre double eu.

Chez les SCANDINAVES, Goths et autres peuples du Nord, *Thor*, *Odin*, *Oden*, etc.

Chez les SLAVES, *Boeg*, *Boog* (et par contraction, *Bog* ou *Bug*).

Chez les TARTARES, *Buga*, *Biga*, *Kuda*, *Kaudai*, *Kudo*, *Koil*, etc., *Stga*, etc.

Chez les SAMOÏÈDES, etc. : *Tjauï*, *Khai*, etc., *Ngoa*, etc.

Chez les peuples du Caucase : *Tzaa*, etc., *Tkha*, *Tha*, *Dale*, etc.

Chez les ASIATIQUES : l'Indostan, le Bengale, etc. : *Devel* (où se voit le *divis*, et le *Deus*) ; *Tsedzé*, *Diota*, etc. ;

Le Malais : *Alla*, *Allaa* ;

Les Iles australes de la mer Pacifique : *Jetu*, *Jetus*, *Jétua*, *Itua*, etc. ;

Au Thibet, etc. : *Lama*, etc. ;

Les Sauvages du Tong-king : *Phût*.

Chez les TURCS : *Alla* ;

Chez les MAHOMÉTANS : *Abdi* ;

Chez les SIAMOIS :

1° Le plus puissant des dieux : *Phra-phu-thi-chau*, ou *Phra-chau* ;

2° Le second : *Phra-sian* (Messie) ;

3° Le troisième : *Phra-phum*, l'écrivain du grand livre des actions humaines ;

4° Le quatrième : *Phra-that-xulamuni*, le Dieu qui réside au-dessus des douze ciels habités par les anges.

Chez les Américains, et jusque chez les Hottentots anthropophages : *Huma*, etc.

Chez les peuples Chrétiens modernes :

LES ITALIENS : *Dio* ou *Idio* ;

LES ESPAGNOLS et les PORTUGUAIS : *Dios* ou *Diosz* ;

LES FRANÇAIS : *Dieu* ;

LES ALLEMANDS, Hollandais, etc. : *Gott*, *Godt* ;

LES POLONAIS, Lithuaniens, etc. : *Gôsz*, etc. ;

LES ANGLAIS : *God*, etc., contracté de l'ancien *Godt* ou *Gott*, etc. D'ailleurs, il faut moins voir le nombre apparent que le nombre nécessaire. Le mot *God* se prononce forcément *Godé*.

Les Chrétiens, les fidèles, qui représentent tous les peuples, nomment Dieu quartenairement ; *Deus*, *Esse*, *Être*, etc., *père*, *mère*, etc., *Très-haut*.

Les dénominations et les épithètes du *Fils de Dieu* sont quar-
tenaires aussi :

1° *Homø.* — 2° *Deus.* — 3° *Jesu.* — 4° *N. S. J.-C.* (*Notre Sei-
gneur Jésus-Christ*).

Il en est de même de la plupart des noms qui sont des figures
du fils de Dieu : *Adam* ¹, *Juda* (tribu de), *Cène*, *pape*, *ciel*, etc.

Il y a quelque chose de curieux en ce genre : 1° la lettre qui
figurait la croix dans la langue hébraïque, s'exprime par un
nom de quatre lettres : *Thau* ;

2° Le *Delta des Grecs*, figuré par un triangle exact : Δ , est la
quatrième lettre de leur alphabet. Notre *d* s'écrivait d'abord de
la même façon : Δ , ou ∇ .

Le *D* en hébreu s'écrit \daleth , *marteau*, *main*, *signe de puissance*. Il
est la *quatrième lettre* de la plupart des alphabets anciens et mo-
dernes. C'est le *T* affaibli (le *T*, le *Tau*, etc., est presque le
nom de Dieu); ces deux lettres se changent habituellement dans
les langues. On trouve le *D*, le *J*, et le *Z* ou *ts* confondus, en
grec et en latin dans les trois formes du même mot : *Διος*, *Jovis*,
Ζέυς. Le *D* est d'origine phénicienne, et son nom signifiait *porte*.
C'est peut-être la consonne la plus douce de nos alphabets, et
elle manque encore dans plusieurs langues du nord. Les Alle-
mands du sud ne peuvent presque pas le prononcer. Ce n'est
pas tout.

Comme signe numérique, le Δ , *quatrième lettre*, signifie aussi
4, et puis 10, et puis 500, et puis 1000, en le faisant rentrer
dans le *D*, qui s'écrit quelquefois 10, et doublé 100.

Lorsqu'au lieu de se définir en *lettres*, Dieu se définit en
mots, c'est encore un des quaternaires :

Ego—sum—qui—sum : (*Suis—celui—qui—est*).

Si, à présent, nous jetons un coup-d'œil rétroactif sur les
traits les plus saillans du tableau, nous ne verrons, au milieu
du grand nombre de noms *différens* en apparence, expressifs de
Dieu, qu'un *seul mot*, seulement *transformé*, mais toujours re-
connaisable, sinon à l'œil, toujours du moins à l'esprit : *Jé-*

¹ Chez les Orientaux, *Hévé* ou *Hava* signifie à la fois *vie* et *serpent*. Les
Latins en ont fait leur *avum*, la *vie*, et l'*ave*, *souhait de santé*.

hova, jero, jeh, jovi; hésus', isis, zeus, aius, jésus, etc.; deus, teut, thot, gott, godd, etc.

Il ne doit y avoir qu'un nom de Dieu, parce qu'il n'y a qu'un Dieu

Il ne doit même y avoir qu'une lettre expressive de Dieu, et cette lettre, c'est la croix, ou le T, t. Elle s'écrit ainsi, et s'appelait *Tau* ou *Thau* comme un des noms radicaux de Dieu lui-même, dans le chaldéen. La croix du calvaire, elle-même n'est que la plus grande et la plus lisible de toutes les lettres humaines, et peut être divines, possibles!!!

Et voilà pourquoi le plus ancien, le plus illustre, le plus théologien, et, si nous osions le dire, le plus catholique des philosophes du paganisme, Pythagore appelait Dieu lui-même *tétragramme*, *Tétractys* : le QUARTENAIRE. C'est-à-dire le nombre des nombres, ou le ternaire parfait réalisé, humanisé.

Jugez de la vérité, de l'excellence, de la profondeur, de la fécondité du quaternaire sacré du nom de Dieu : l'un des plus célèbres savans du 18^e siècle ² a donné lieu de penser, dans son *Avis sur la formation des langues*, qu'encore aujourd'hui toutes les lettres d'un alphabet, et par conséquent de tous les alphabets, se réduisent à 4, I. C. J. S., où l'on lit la filiation, et si nous osons le dire, le fils de Dieu, J.-C. :

¹ *Jupiter*, selon tous les savans est un composé de *Jovis-pater*.

² Campomanes, lequel a été premier ministre en Espagne.



Erreurs diverses.

DE LA GRANDE RÉFORME

TENTÉE PAR SAVONAROLE

Pour s'opposer aux envahissemens du Paganisme dans les arts, les lettres
et la société chrétienne.

Quinzième Siècle. — Premier Article.

Nos lecteurs savent que les *Annales* ont, les premières peut-être, et dès leur commencement ¹, signalé la funeste influence qu'avait exercée sur les esprits chrétiens, cette résurrection des auteurs profanes, et en particulier des arts et des statues de la Grèce et de Rome, que l'on est convenu d'appeler la *renaissance*. Nous l'avons signalée surtout en faisant l'histoire des erreurs des différens siècles ²; et, lorsque nous avons rendu compte des différentes *expositions de peinture* ³, nous avons eu lieu de faire observer combien nos plus célèbres artistes, ceux qui passent pour les plus chrétiens, avaient perdu le goût, si l'on peut parler ainsi de ces beautés chrétiennes, chastes dans leurs transports, humbles dans leurs grâces, cachées dans leur éclat, qui constituent le *beau chrétien*. Il s'en faut de beaucoup que nous ayons tout dit sur ce sujet. Nous avons en particulier réservé un article à part sur un moine, le frère *Jérôme Savonarole*, qui exerça une grande influence en Italie, et dont la destinée, — brûlé comme hérétique, et puis réhabilité à l'égal d'un saint,

¹ Voir l'article ayant pour titre : *du Romantisme dans ses rapports avec le Catholicisme*, dans le N^o 11, tome II, pag. 364. 1831.

² Voir *Erreurs du 14^e et du 17^e siècles*, dans les tomes V et VI, pages 443 et 134.

³ *Salon de 1835*, t. X, p. 309; — *de 1836*, t. XII, p. 296; — *et de l'Art chrétien et de l'Art payen*, t. XIII, p. 142.

— fut si extraordinaire. Nous voulions surtout mettre sous les yeux de nos lecteurs les efforts qu'il avait tentés avec une force quasi surhumaine, pour s'opposer, comme un nouveau Michel, à cette foule de dieux et de déesses, qui sortaient de leur poussière, ou plutôt de l'enfer, comme si la pierre de l'abîme avait été de nouveau soulevée. Mais voilà qu'un homme qui, comme nous, combat pour le triomphe du Christ sur le Paganisme, vient de traiter cette question avec un savoir et une érudition que nous aurions vainement cherché à atteindre. Nous ne faisons donc aucune difficulté de lui emprunter le *chapitre* qui entre tout-à-fait dans le plan de nos travaux. Nous nous contenterons d'ajouter à la fin quelques détails sur la mort de cet homme extraordinaire, et d'offrir à nos lecteurs les *traits de cet homme*, qui, seuls, nous disent tout ce qu'il y avait de force et de conviction dans son âme ardente ¹.

L'ouvrage d'où nous avons tiré cet article, est intitulé : *De la Poésie Chrétienne*, par M. A. F. Rio; et porte pour second titre : *Forme de l'Art*. Dans ce volume qui, comme on le voit, n'est qu'une partie d'un grand travail, dans lequel M. Rio se propose de tracer les règles de toute une *poétique chrétienne*, on trouve une analyse exacte des travaux de tous les grands maîtres en peinture et en sculpture de l'Italie, avant et pendant la renaissance. Il met surtout à leur juste place tous ces peintres qui, désertant l'inspiration chrétienne, ont prostitué l'art et leurs pinceaux à faire renaître le Paganisme sous le nom de *Naturalisme*, d'*Art Grec*, d'*Etudes sur le nu*, etc. Il faut surtout lire les excellentes remarques sur la décadence du génie de Raphaël, et en particulier sur la fausse gloire de ce Michel Ange, dont on vante tant en ce moment le *Jugement dernier*, exposé aux Petits-Augustins, œuvre toute matérielle et païenne, que le bon goût, aussi-bien que la pudeur, condamnent, et qui n'a introduit dans le ciel chrétien que des gladiateurs, des portefaix, et des espèces de Bacchantes, toutes nues, qu'on voudrait faire passer pour ces êtres déjà presque diaphanes en ce monde, les femmes chrétiennes, saintes et divinisées. Nous le répétons, c'est un ouvrage à lire par nos jeunes artistes, et

¹ Le portrait du frère Savonarole, gravé sur bois, paraîtra dans le prochain numéro.

par tous ceux qui tiennent à connaître l'art chrétien ¹. Voici maintenant l'article sur Savonarole, qui forme le chapitre viii du volume.

Jugemens erronés portés sur Savonarole. — Il veut chasser le paganisme et rétablir le règne du Christ. — Accusation contre Aristote. — Ses prédications. — Enthousiasme de la foule. — Invectives contre les ouvrages licencieux païens reçus dans les écoles. — Contre les savans et les professeurs. — Obstination des vieillards. — Espérances fondées sur les jeunes gens. — Ce qu'il faut faire des auteurs anciens. — Proscription des nudités et des peintures obscènes. — Réforme de la musique. — Ses succès.

« Le nom de Savonarole est devenu populaire parmi les partisans des idées républicaines, et parmi les adversaires de la hiérarchie catholique, et toutes les fois qu'on le prononce aujourd'hui, il semble rappeler exclusivement le souvenir d'une mort ignominieuse, infligée à l'un des plus énergiques défenseurs de la liberté civile, et de la liberté de conscience. Ce qui a le plus contribué à perpétuer cette erreur, c'est la tenacité avec laquelle on a fixé les yeux de la postérité sur deux faits, par lesquels on a prétendu résumer la vie publique de Savonarole, savoir le refus d'absoudre Laurent de Médicis à l'article de la mort, s'il ne rendait préalablement l'indépendance à sa patrie, et la hardiesse avec laquelle il passe pour avoir secoué le joug de l'autorité pontificale. Sans examiner jusqu'à quel point cette double prétention est confirmée ou démentie par les monumens contemporains les plus authentiques, plaçons-nous d'abord dans le point de vue qui nous intéresse immédiatement, et assistons, comme amis de l'art et de la poésie chrétienne, à la lutte si vive, si dramatique et si imposante, soutenue par un simple moine contre son siècle, à la face de l'Italie tout entière.

Son but est de rétablir le règne du Christ dans le cœur, dans l'esprit et dans l'imagination des peuples, et d'étendre le béné-

¹ Il faut y ajouter pour *complément* l'excellent article que M. le comte de Montalembert a fait sur cet ouvrage, et qui se trouve dans le N^o 20, août 1837, de *l'Université catholique*; quelques erreurs y sont rectifiées, et plusieurs omissions réparées.

fice de la Rédemption à toutes les facultés humaines, et à tous leurs produits.

L'ennemi qu'il combat de toute la force de son âme, et de toute la puissance de sa parole, c'est le *Paganisme* dont il a trouvé l'empreinte partout, dans les arts comme dans les mœurs, dans les idées comme dans les actes, dans le cloître comme dans les écoles du siècle.

Quand il eut résolu, à l'âge de vingt-deux ans, d'embrasser la vie religieuse, sa prédilection pour saint Thomas d'Aquin, l'avait fait entrer de préférence dans l'ordre des Dominicains, auxquels ce savant docteur avait lui-même appartenu; mais il y était entré avec la ferme résolution de rester toute sa vie simple frère convers, afin d'échapper par ce moyen, au fatras d'études profanes et scolastiques, par lesquelles on faisait une diversion si funeste au but tout différent que le fondateur s'était proposé. Néanmoins il fit ses vœux dans un couvent de Bologne, et même il surmonta sa répugnance pour l'enseignement de la *philosophie d'Aristote*, du jour où ses supérieurs lui eurent donné l'ordre de l'expliquer; seulement il eut soin d'en retrancher les questions les plus oiseuses, et de faire ressortir, toutes les fois qu'il en trouverait l'occasion, la *supériorité de l'Écriture Sainte* sur toutes les autorités philosophiques.

L'étude de la parole de Dieu, telle qu'elle est contenue dans l'ancien et le nouveau Testament, devint dès lors la passion dominante de toute sa vie, et au bout de quelques années, sa parole jusque-là traînante et inanimée, devint pénétrante et victorieuse dans la chaire de vérité, comme dans les discours les plus familiers ¹. Dans un chapitre provincial tenu à Reggio, le célèbre Pie de la Mirandole fut si émerveillé de son éloquence, et si épris de la beauté de son âme, qu'il crut ne pouvoir pas désormais vivre loin de lui ²; et ce fut par suite de l'enthousiasme avec

¹ Le premier essai de Savonarole, comme prédicateur, fut si malheureux, qu'à la fin du carême le nombre de ses auditeurs ne passait pas vingt-cinq. Il leur annonça lui-même que désormais, au lieu de prêcher, il s'adonnerait entièrement à l'étude de l'Écriture sainte.

² *Che non gli pareva poi poter vivere senza lui.* Burlamachi, *Vita di F. G. Savonarola*, édit. de Venise, p. 39.

lequel il en parla immédiatement après à Laurent de Médicis, que ce dernier fit revenir Savonarole à Florence, et le plaça dans le couvent de Saint-Marc en qualité de *lecteur*.

Ce fut dans cette retraite, sous un grand rosier de Damas, qui était la principale décoration du jardin, qu'il commença le cours de ses prédications devant un auditoire d'abord peu nombreux, mais qui se grossit bientôt si considérablement, qu'il fallut se transporter dans l'église du couvent, laquelle se trouva elle-même trop étroite pour contenir l'affluence toujours croissante d'auditeurs étrangers; de sorte que l'année suivante (1490) on permit à frère Jérôme, qui venait d'être élu prieur de Saint-Marc, d'en réunir un bien plus grand nombre dans l'enceinte spacieuse de la cathédrale de Florence.

Ses premiers sermons furent une exégèse effrayante de certains passages de l'Apocalypse, desquels il déduisait, avec l'accent et l'autorité d'un prophète, l'approche d'une grande crise pour l'Église de Dieu, et des tribulations inouïes pour les peuples qui ne chercheraient pas dans la pénitence un abri contre sa colère. L'invasion des Français en Italie, et l'occupation de Florence par un monarque étranger, ayant vérifié les prédications qui concernaient spécialement les Florentins, et ayant fourni à Savonarole l'occasion de figurer comme leur libérateur, la reconnaissance et la vénération pour l'envoyé de Dieu, se joignirent à l'enthousiasme qu'on avait déjà pour le prédicateur, et l'effet de tous ces sentimens réunis, fut si puissant et si contagieux sur toutes les classes de la population, qu'on se croyait reporté aux plus beaux siècles de l'Église primitive¹. Pour avoir leur part de cette manne miraculeuse qui tombait si abondamment du ciel, les habitans des villes et des bourgades voisines désertaient leurs demeures, et les rustiques montagnards descendaient des flancs de l'Apennin, pour se diriger vers Florence, où des flots de pèlerins se précipitaient tous les matins, quand on ouvrait les portes aux premiers rayons du soleil, et où ils étaient retenus par la charité vraiment fraternelle dont ils devenaient l'objet; car c'était à qui leur rendrait les devoirs de l'hospitalité chrétienne: on les embrassait dans

¹ *Talchè pareva proprio una primitiva chiesa.* Burlamachi, p. 39.

la rue comme des frères, même avant de savoir leur nom, et il y eut des citoyens pieux qui en recueillirent jusqu'à quarante à la fois dans leur maison ¹.

Quand on pense que cet enthousiasme se soutint pendant sept années consécutives, qu'il fallut prêcher séparément aux hommes, aux femmes et aux enfans, par l'impossibilité de les admettre tous ensemble dans le dôme, que tous ces succès inouïs étaient obtenus au milieu des cris de rage poussés par la faction des *tièdes* ², qui le dénonçaient tous les jours à la cour de Rome, et le menaçaient hautement de la potence, on ne sait plus ce qu'on doit le plus admirer dans Savonarole, ou son inépuisable fécondité comme orateur évangélique, ou la facilité de son âme à s'élever au-dessus de la région des tempêtes populaires, ou sa confiance vraiment surhumaine dans une assistance supérieure qui ne pouvait lui manquer ³.

Il ne fallait rien moins qu'un pareil secours pour purifier tout ce que le *Paganisme* avait souillé; car il n'y avait pas une seule branche des sciences ou des arts, pas une seule faculté de l'esprit humain qui eût échappé à cette contagion. A force de se prosterner devant cette vieille idole, on avait fini par se dégoûter de l'ignominie de *la Croix*, et Burlamachi nous dit que Savonarole trouva Florence remplie de gens nobles, habiles, ingénieux, et regorgeant de sagesse humaine, qui non-seulement avaient perdu la foi, mais encore se moquaient de ceux qui l'avaient conservée, et encore plus de ceux qui la défendaient ⁴. Il y avait des artistes du premier ordre qui avouaient naïvement qu'ils ne l'avaient jamais eue, et parmi ceux qui gardaient plus de mesure pour éviter le scandale, la profession du christianisme se bornait le plus souvent à des pratiques ex-

¹ Burlamachi, p. 39.

² C'était le nom que l'on donnait aux adversaires de Savonarole; ses partisans étaient appelés *piagnoni* ou *pleureurs*.

³ Il y avait des prêtres et des moines qui refusaient l'absolution à quiconque assistait aux sermons de Savonarole. Voir le sermon du mardi de Pâques de l'année 1495, dans le recueil imprimé à Florence l'année suivante. 1 vol. in-4°.

⁴ Burlamachi, *Vita di Fra. Gir. Savonarola*, p. 87.

térieures. Les maîtres chargés de l'éducation publique ne donnaient pour la plupart que des alimens empoisonnés à l'esprit de la jeunesse, tournant systématiquement son admiration vers les *fables de la mythologie grecque*, ou vers les *héros* des anciennes républiques, et ne lui laissant même pas soupçonner que le christianisme avait eu aussi les siens qui les avaient surpassés tous. Bien plus, on choisissait entre les ouvrages profanes ce qu'il y avait de plus propre à corrompre à la fois l'esprit et les mœurs; et malgré tout ce que les historiens contemporains ont dit de la corruption de ce siècle, on est encore étonné de trouver parmi les livres dont Savonarole demandait hautement la suppression dans les écoles, les ouvrages si licencieux de Tibulle et de Catulle, et jusqu'à l'art d'aimer d'Ovide ¹, qui cependant peut passer pour une œuvre édifiante, en comparaison d'un autre recueil dont le titre seul révèle toute l'infamie, et contre lequel le saint prédicateur demanda formellement un édit de proscription ². Voilà jusqu'où allait la perversité des docteurs classiques, et le fatal aveuglement des familles!

Ce système d'éducation profane était continué sous une autre forme, dans l'enseignement supérieur des universités et des cloîtres, sans excepter ceux des Dominicains, bien que l'étude de la philosophie scolastique fût interdite par les constitutions de saint Dominique, sauf le cas de dispense ³. La *logique d'Aristote*, surchargée de subtilités nouvelles, assujétissait à ses procédés arides, et froidement réguliers, la science théologique elle-même, c'est-à-dire, celle qui par sa nature, est la plus indépendante de ce genre d'entraves; et l'autorité de l'Écriture Sainte n'était pleinement reconnue, qu'autant qu'elle avait le bonheur d'être d'accord avec celle du philosophe péripatéticien. Que dis-je? l'étude des livres saints, et surtout de l'Ancien-Testament, était si honteusement négligée, qu'on deman-

¹ Voir la fin du sermon pour le III^e dimanche de l'Avent, 1495, dans le recueil déjà cité.

² Voir la fin du sermon pour le lundi après le III^e dimanche de Carême, *Ibid.*.

³ Sermon pour le lundi après le III^e dimanche de Carême.

daît naïvement, au petit nombre de ceux qui s'en occupaient, à quoi pouvait servir une pareille lecture, et quel fruit ils pouvaient retirer de la connaissance d'événemens passés et accomplis depuis tant de siècles : question si grossièrement stupide, qu'il serait impossible d'y croire, si elle n'avait été adressée à Savonarole lui-même, pendant son noviciat, par un religieux d'ailleurs très-exemplaire, et animé des meilleures intentions ¹.

Aussi l'éloquence de la chaire avait-elle dégénéré en argumentation purement scolastique, et les prédicateurs en vogue, faisant un informe mélange de l'Évangile et de la logique, venaient, la tête farcie de toutes les subtilités de l'école, jeter cette poussière aride aux yeux de leurs auditeurs, sans se soucier aucunement des choses de Dieu et de la foi ².

Heureux furent encore les pauvres d'esprit ; car quand Savonarole parut avec l'abondance et le choix heureux de ses citations bibliques, ce fut dans ces âmes simples qu'elles retentirent comme les coups redoublés d'un tonnerre nouveau ; et il sembla que le même charbon ardent eût embrasé leurs cœurs, et purifié ses lèvres. Ce n'était plus en son propre nom qu'il menaçait les peuples de châtimens prochains et terribles, et qu'il cherchait à exorciser la science et les arts possédés par le démon du *Paganisme*, c'était au nom des prophètes qui avaient crié malheur à quiconque fléchirait le genou devant les idoles. Amos était pour lui le type de cette rude et énergique simplicité, dont Dieu aime tant à se servir pour confondre la science des sages ³, et les prophéties du pasteur de Thécué, par la juste application que Savonarole en savait faire, semblaient avoir eu spécialement en vue l'idolâtrie intellectuelle où Florence était alors plongée. Quant en parlant du crime irrémissible du peuple d'Israël ⁴, le prophète lui reproche d'avoir bu dans la coupe

¹ Voir le sermon du V^e dimanche de Carême.

² *Sono le sottilità dei filosofi come polvere..... Fanno di questa filosofia et della Scrittura santa e logica un mescuglio, e questo vendono sopra li pergamini, e le cose di Dio e della fede lasciano stare.* Sermon pour le IV^e dimanche de Carême.

³ *Dio non elesse un filosofo, ma uno pastore e semplice uomo e voleva che a lui fosse creduto.* Sermon du II^e dimanche de l'Avent.

Amos, cap. 1, v. 6, 8.

des réprouvés, *vinum damnatorum biberunt*, son interprète dit aux Florentins, que ce breuvage maudit n'est autre chose que le *Paganisme*, avec tous ses souvenirs antiques, ses voluptés et ses cérémonies profanes ¹. Ceux qui jurent par le péché de Samarie, *qui jurant in delicto Samariæ*, sont d'un côté, les jeunes Florentins que l'orgueil fait courir après la logique et la philosophie, et de l'autre, les professeurs de théologie qui ne savent étudier que les vaines subtilités, qui sont l'aliment éternel des disputes de l'école ². De même ceux qui s'écrient : Vive la voie de Béerscebah, *vivit via Bersabee*, sont les savans qui se font une idole de la science, et ne veulent remonter à la cause première, qu'à l'aide des lumières de leur raison. La défense faite par Isaac à son fils Jacob, de prendre une épouse parmi les filles de Chanaan, était un avertissement prophétique aux Chrétiens pour les empêcher de chercher la vérité dans les livres des philosophes ³. Entre les sept plaies de l'Égypte, il y en avait au moins trois auxquelles l'imagination de Savonarole trouvait moyen de prêter une signification analogue ⁴. Les Juifs, qui se dégoûtaient de la manne dans le désert, et soupiraient après les oignons d'Égypte, étaient la figure des Chrétiens, qui ayant sous la main la parole même de Dieu, la négligeaient pour se livrer à des études profanes ⁵; et dans le récit de la pêche miraculeuse, quand l'apôtre saint Pierre se plaint d'avoir travaillé toute la nuit en vain avec ses compagnons ⁶, cette plainte, appliquée à la stérilité des prédications modernes, voulait dire qu'à force de prêcher la rhétorique et la philosophie, la lu-

¹ Sermon du mardi après le 1^{er} dimanche de carême.

² Sermon du mardi après le IV^e dimanche de Carême.

³ Sermon du Vendredi-saint.

⁴ Voir le sermon très-remarquable du mardi de la Semaine-sainte, dans lequel on trouvera un morceau décisif sur les indulgences, et sur le droit que la pape a de les accorder. Certes, les protestans n'auraient pas tant admiré Savonarole, s'ils avaient lu ce sermon et plusieurs autres du même recueil.

⁵ Sermon du mercredi : C'est un des plus beaux, et il roule presque entièrement sur le sacrement de l'eucharistie, et les ennemis les plus acharnés de Savonarole n'en ont jamais contesté l'orthodoxie.

⁶ *Saint Luc*, ch. v, v. 5.

mière de la foi s'était obscurcie, et une nuit affreuse était survenue pendant laquelle les pêcheurs ont jeté leurs filets sans rien prendre, c'est-à-dire, sans sauver les âmes, parce que, au milieu de cette abondance extraordinaire de sermons, l'esprit de Dieu avait cessé de vivifier l'éloquence, et les orateurs étaient devenus plus étrangers que jamais à la science de la foi¹. Avec cette préoccupation fixe, et cette ferveur de zèle, on comprend que Savonarole ait été si entraînant et si pathétique, toutes les fois qu'il recommandait à ses auditeurs la lecture des livres saints, ou qu'il leur parlait des consolations qu'il y avait puisées lui-même.

« Croyez, leur disait-il, croyez à la suffisance du *Verbe* et à
 » la sagesse du Christ qui vous a laissé sa parole exprimée
 » de manière qu'elle pût se passer de la science du siècle. On
 » dit que la *logique* et la *philosophie* peuvent affermir les esprits
 » dans la foi, comme si une lumière supérieure avait besoin
 » d'être confirmée par une lumière inférieure. Rappelez-vous ce
 » philosophe du concile de Nicée, que des évêques trop savans
 » voulurent en vain convaincre par des syllogismes, et qui après
 » s'être laissé persuader par un simple croyant, adressa aux pre-
 » miers ces paroles si remarquables : *vobis pro verbis verba dedi*,
 » je vous ai donné des mots pour des mots..... Allez dans toutes
 » les écoles de Florence, vous trouverez des docteurs payés pour
 » enseigner la logique et la philosophie, vous y trouverez des
 » maîtres pour toutes les sciences et pour tous les arts, mais
 » pas un seul qui soit chargé de l'enseignement de l'Écriture-
 » Sainte.... Ne vois-tu pas, docteur insensé, qu'en voulant ap-
 » puyer la foi sur les sciences profanes, tu l'abaissez et l'avilis-
 » au lieu de l'élever et de l'agrandir. Souviens-toi de l'histoire
 » de David marchant contre le géant Goliath; laisse-là cette
 » pesante armure de la logique et de la philosophie, et arme-
 » toi d'une foi vive et simple, à l'exemple des apôtres et des
 » martyrs²..... Quelle douceur ineffable, l'âme chrétienne, ne
 » trouve-t-elle pas dans la lecture de l'Écriture-Sainte ! l'homme

¹ Sermon du mardi de Pâques.

² Sermon du lundi après le III^e dimanche de Carême. La traduction est littérale, seulement je me suis permis quelques transpositions de phrases.

» fatigué du long pèlerinage de la vie, s'assied, et se repose
 » quelquefois sur la route, pour se rafraîchir et se fortifier par
 » ce viatique; et alors il jouit, pour ainsi dire, de la présence
 » du Christ, son bien-aimé, et il se soulage par les larmes d'at-
 » tendrissement que lui fait verser le spectacle des miséricordes
 » de Dieu ¹.... O Florence! fais contre moi tout ce que tu vou-
 » dras; je suis monté en chaire aujourd'hui pour te dire que tu
 » ne détruiras pas mon œuvre, parce que c'est l'œuvre du
 » Christ. Que je meure ou que je vive, la semence que j'ai jetée
 » dans les cœurs n'en portera pas moins ses fruits : que si mes
 » ennemis sont assez puissans pour me chasser de tes murs, je
 » n'en serai point affligé; car je trouverai bien quelque part un
 » désert où je pourrai me réfugier avec ma Bible, et jouir d'un
 » repos qu'il ne sera plus au pouvoir de tes citoyens de trou-
 » bler ². »

Pour certains esprits superficiellement philosophiques, tout cela n'est qu'une lutte momentanée entre un moine ignorant et fanatique d'une part, et de l'autre, l'intelligence humaine dont rien ne saurait arrêter la marche. Cependant, ce moine était au moins aussi versé que les plus savans de ses adversaires, dans les études profanes, qu'il voulait, non pas ruiner de fond en comble, mais subordonner à des études chrétiennes. Il connaissait aussi-bien qu'eux les annales de la Grèce et de Rome, mais il ne les trouvait ni plus glorieuses ni plus instructives que celles des nations qui avaient paru depuis sur la scène du monde, en y déployant la bannière de la croix. Dans l'antiquité même, il refusait la prééminence à ceux qui, comme Tite-Live et Thucydide, n'avaient écrit que l'histoire du passé; et il la revendiquait pour les historiens Juifs, les seuls qui eussent consigné dans le même livre, le récit du passé, avec l'histoire figurative de l'avenir ³. Il faut avouer qu'il y a quelque chose de sublime et de bien profondément chrétien dans cette répugnance pour ce qui n'est plus et ne doit plus être : l'instinct de la perpétuité est inséparable de celui de

¹ Sermon du mardi après le IV^e dimanche de Carême.

² Sermon du mardi après le III^e dimanche de Carême.

³ Sermon du III^e dimanche de l'Avent.

l'immortalité, et celui-ci a été tellement développé par le christianisme, que le point de vue a été complètement changé dans les études historiques pour tous ceux qui sont arrivés à la plénitude de ce développement. C'est ce qu'on peut déjà remarquer dans les informes essais d'histoire universelle, tentés par les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles du moyen-âge; c'est ce qu'on peut voir avec tous les caractères de perfection et d'unité dans l'incomparable discours de Bossuet, et c'est ce qu'on peut trouver en germe, dans plusieurs passages des sermons de Savonarole. Pour déconcerter l'enthousiasme des érudits qui avaient toujours le regard fixé sur l'antiquité classique, il leur montrait à l'orient les tristes débris de cette race grecque, dévorée par la lèpre intellectuelle que son schisme avait rendue incurable, et également impuissante à secouer le joug des Barbares et celui de l'erreur¹; à l'occident, loin de chercher à détourner les yeux de ses auditeurs, du spectacle de la grandeur romaine, il aimait au contraire à leur en dérouler l'imposant tableau; mais c'était pour mieux faire ressortir ensuite la conquête de la ville éternelle par le Christ, qui avait mis tout cela aux pieds d'un simple pêcheur; et alors, il avait l'air d'entonner un chant de triomphe, en paraphrasant ces paroles du prophète Isaïe : *Civitatem sublimem humiliabit, conculcabit eam pes pauperis, gressus egenorum*². « La cité orgueilleuse » sera humiliée, elle sera foulée sous le pied du pauvre, et par les pas de ceux qui sont dans l'indigence. »

Pour donner une direction plus chrétienne à l'éducation publique, il n'y avait pas à compter sur les générations qui avaient vécu dans l'habitude de regarder la découverte d'un manuscrit grec ou latin comme un des plus grands bienfaits du ciel; il fallait attendre que tous ces savans vieillards, dont Savonarole se plaignait d'avoir trouvé les cœurs aussi durs que la pierre, fussent descendus l'un après l'autre dans la tombe³, et prépa-

¹ *Che nacque per l'heresie e li peccati dell' Oriente e dei Greci? Sono andati tutti in vastità e sotto gli infedeli.* Sermon du vendredi après le II^e dimanche de Carême.

² Sermon du mardi après le IV^e dimanche de Carême.

³ *Guarda tutti coltro che oggi seguitano la dottrina di quelli filosofi, gli*

rer par des institutions dignes d'un peuple chrétien, l'avènement de la génération nouvelle sur laquelle il invoquait plus spécialement les bénédictions de Dieu.

On pourrait composer un bien magnifique recueil de toutes les allocutions touchantes, adressées par lui aux enfans qui faisaient partie de son auditoire. Jamais les entrailles du prédicateur n'étaient plus émues que quand il parlait à cette portion innocente et chérie de son troupeau; il les appelait à recueillir un jour le fruit de ses travaux, et à veiller sur les destinées futures de leur patrie¹; mais en attendant, il préparait ce bel avenir en mettant à leur portée toutes les grandes vérités de la foi, et en provoquant de salutaires réformes dans l'éducation domestique; il disait aux mères qu'elles manquaient au plus sacré de leurs devoirs, en se déchargeant du soin d'allaiter leurs enfans sur des nourrices mercenaires qui leur transmettaient leurs propres vices, et les corrompaient ainsi dès le berceau²; il disait aux pères qu'ils étaient tenus de donner à leurs fils, encore en bas âge, le degré d'instruction sans lequel leurs dispositions naturelles ne pourraient pas se développer plus tard³, et c'était surtout à cet enseignement élémentaire dans lequel était comprise l'étude des langues mortes, que Savonarole voulait donner une base et une tendance qui fussent plus en harmonie avec le but des sociétés chrétiennes.

Trop éclairé pour avoir la pensée de proscrire les chefs-d'œuvre que les peuples anciens avaient laissés comme autant de traces lumineuses de leur passage dans l'ancien monde, il les

troverai tutti duri come pietre. Sermon du samedi après le IV^e dimanche de Carême. — *I tiepide e maxime i vecchi che hanno il vizio nella parte intelletiva, non si possono convertire.* Sermon du V^e dimanche de Carême.

¹ Sermon du III^e dimanche de Carême.

² *Voi fate male, perchè voi gli fate allattare da gente grossa, e diventano poi spiriti grossi, e chi diventa libidinoso, chi iracondo, chi stizzoso, perchè gli fate allattare ancora dalle schiave, e quel primo latte da grande inclinazione al fanciullo, etc.* Sermon du samedi-saint. — Ainsi la priorité n'appartient pas à l'auteur d'Emile, ni à l'école des philanthropes.

³ Sermon du lundi après le III^e dimanche de Carême. — Pour les vues en matière d'éducation chrétienne, c'est peut-être le plus remarquable de tout le recueil.

admettait volontiers comme auxiliaires de la civilisation moderne, et comme instrumens de culture pour l'imagination et le goût; mais la faculté de s'approprier ces décorations étrangères, ne devait pas empêcher que les fondemens et le couronnement de l'édifice fussent empruntés exclusivement au christianisme. Il approuvait fort que les professeurs de Florence missent leurs élèves à même de connaître le génie d'Homère, de Virgile et de Cicéron, sans que les traductions vinssent s'interposer comme des corps opaques entre ces grandes lumières et eux; mais comme du point de vue où il s'était placé pour les juger, le génie de certains Pères de l'Eglise avait encore plus de profondeur et d'élévation, et contrebalançait au moins par cet avantage dans le fond, l'infériorité des formes, il demandait que les meilleurs ouvrages de saint Jérôme et de saint Augustin, et particulièrement le livre *de la cité de Dieu*, fussent admis à un partage égal avec les auteurs profanes, *afin*, dit-il, *que la jeunesse ne reçoive pas une leçon de Paganisme, sans recevoir en même tems une leçon de Christianisme, et qu'on lui enseigne simultanément l'éloquence et la vérité*¹. C'était par le même motif qu'il voulait sanctifier la mémoire des enfans, en y gravant dès l'âge le plus tendre, l'histoire des saints et des martyrs qui avaient honoré l'Eglise par des vertus bien autrement héroïques que celles des grands hommes de Plutarque².

Le mal causé par les abus qui s'étaient introduits dans l'éducation publique était aggravé et reproduit sous des formes encore plus dangereuses par des artistes voués à toutes les inspi-

¹ Voir la fin du sermon pour le mardi après le III^e dimanche de Carême.

² C'est une des recommandations sur lesquelles il revient le plus souvent. Voir le sermon du mardi après le IV^e dimanche de Carême. — Burlamachi dit, p. 93, qu'on avait commencé à enseigner la grammaire aux enfans dans les ouvrages de saint Léon, saint Jérôme, et à expliquer le traité de S. Ambroise, *de Officiis*. Il ajoute que Savonarole avait écrit un opuscule pour détourner les jeunes gens de la lecture des poètes licencieux. Dans le mémoire justificatif, adressé par les magistrats florentins à la cour de Rome, il était dit que Savonarole voulait qu'on enseignât à la jeunesse l'histoire du Rédempteur et celle des saints. Bartoli *Apol. di Savonarola*, p. 331. Fir. 1782, in-4^o.

rations profanes qui leur venaient de leurs patrons et d'ailleurs. Les monumens de l'art païen, devenus l'objet d'une sorte de culte dans le jardin des Médicis, avaient insensiblement altéré les notions du *beau*, tels que les peintres et les sculpteurs chrétiens l'avaient conçu jusqu'alors. D'une autre part le *naturalisme* encouragé par la corruption croissante des mœurs, avait pris ouvertement possession des lieux saints, et la profanation commise par le moine Lippi, se renouvelait tous les jours, c'est-à-dire, qu'à la place de la Madone, de la Madeleine et même de saint Jean, on mettait dans un tableau d'autel des portraits de jeunes filles, le plus souvent trop connues, autour desquels se pressait, sans respect pour le saint sacrifice, un concours bruyant de curieux et de profanes ¹.

Dans ces sortes de représentations, tout était calculé de manière à dépraver l'imagination des spectateurs; des nudités attrayantes y étaient étalées sans pudeur, et non-seulement on n'y observait pas le costume traditionnel de la Vierge et des saintes femmes, mais celui qu'on leur donnait les faisait ressembler à des courtisanes. C'était le reproche que Savonarole adressait aux peintres avec l'accent de la plus véhémence indignation, leur demandant de quel droit ils venaient étaler ainsi leurs propres vanités dans les églises, et ne croyant jamais leur avoir assez dit que la sainte Vierge s'en allait vêtue simplement et modestement comme une pauvre fille, et que la beauté céleste de son visage était comme le reflet de la sainteté de son âme, ce qui faisait dire à saint Thomas, que jamais aucun homme ne l'avait regardée avec des yeux de concupiscence ².

Il paraît que ce genre de licence avait déjà causé bien des ravages, puisque Savonarole affirmait que, si les artistes avaient su comme lui tout le scandale qui en était résulté pour les âmes simples, ils auraient eu horreur de leur propre ouvrage. Cependant leurs pinceaux étaient encore plus licencieux, quand ils travaillaient à la décoration des palais ou des maisons particu-

¹ Sermon du samedi après le II^e dimanche de Carême.

² *Io vi dico ch' ella andava vestita come poverella semplicemente e appena segli vedeva il viso..... Voi fate parer la Vergine Maria vestita come una meretrice, etc.* Sermon du samedi après le II^e dimanche. — Sur la beauté de la Vierge, voir le sermon du vendredi après le III^e dimanche.

lières. C'était là que le *Paganisme* se donnait libre carrière, et faisait entrer par les yeux dans l'esprit des enfans, ce qui autrement y entraît par les oreilles. Les madones qu'on plaçait dans les oratoires, au lieu d'édifier la famille qui s'y assemblait pour prier, produisaient souvent un effet contraire, et si un citoyen pieux, dans sa sollicitude paternelle, exprimait son dégoût pour toutes ces images lascives, et demandait une Vierge dont le regard, l'âge et le caractère fussent un préservatif contre toute pensée impure, alors l'artiste pervers la lui peignait avec une longue barbe au menton ¹.

Le sacrifice de toutes les nudités qui choquaient la pudeur dans son asile le plus sacré, c'est-à-dire, jusque sous les yeux maternels, était le premier gage que Savonarole exigeait des parens convertis, opposant à leur relâchement dans une matière si grave la sévérité d'Aristote, qui, avec les seules lumières de sa philosophie païenne, avait été assez éclairé pour signaler dans sa *politique* le danger qu'il y avait à placer des images deshonnêtes devant les yeux des enfans ².

Mais à quoi pouvait servir la destruction de tous les monumens profanes, si le principe qui leur avait donné naissance n'était pas attaqué jusque dans sa racine, et si les imaginations n'étaient pas définitivement affranchies de l'influence antichrétienne qui les avait dominées? Pour tenter une pareille œuvre, une des plus hardies dont il soit fait mention dans l'histoire de l'esprit humain, il ne fallait rien moins que le gé-

¹ L'artiste qui joua ce tour, s'appelait Nunziata; il excellait à faire des girandoles pour la fête de saint Jean. Ce trait est raconté par Vasari, dans la vie de Ridolfo Ghirlandajo.

² Sermon du 1^{er} dimanche de Carême. — Voici le passage d'Aristote, qui est curieux surtout par la restriction qu'il met à cette règle : « Puisque nous proscrivons les paroles indécentes, nous proscrivons également et les peintures et les représentations obscènes. Que le magistrat veille donc à ce qu'aucune statue, aucun dessin ne rappelle des idées de ce genre, si ce n'est dans le temple de ses dieux, à qui la loi elle-même permet l'obscénité. Mais la loi prescrit un âge avant lequel il est défendu de prier ces dieux ni pour soi, ni pour sa femme, ni pour ses enfans. » *Politique*, liv. IV (ou VII), ch. XV, n^o 8. Traduction de M. Barthélemy St-Hilaire, texte grec et français, Paris, 1837, t. II, p. 117.

nie de Savonarole, et son inébranlable foi dans la divinité de sa mission.

Sans recourir aux longs circuits de la méthode analytique, il avait vu que la décadence des beaux-arts tenait principalement à la décadence du culte parmi les chrétiens, et il en avait conclu que la régénération de l'un conduirait nécessairement à celles des autres. Il se mit donc à inculquer, le plus fortement qu'il put, à ses auditeurs, la nécessité du culte intérieur dans ses rapports avec les besoins de l'âme, et à leur expliquer la haute signification des cérémonies pratiquées dans l'église catholique, et le rôle sublime que l'art était appelé à y jouer ¹. En mettant ainsi dans tout son jour le véritable sens, soit allégorique, soit mystique, de tant d'usages et d'institutions si merveilleusement appropriées aux intelligences les plus simples, il rouvrait aux artistes une mine aussi pure que féconde, que leurs devanciers étaient bien loin d'avoir épuisée.

Mais sur ce point, les vieillards ne se montraient pas moins endurcis que sur celui de la littérature profane, et leur exemple fut presque généralement suivi par ceux qui venaient immédiatement après. Ce fut donc uniquement sur les générations placées entre l'enfance proprement dite, et l'âge mûr ², que Savonarole fit reposer ses plus belles espérances pour l'avenir, espérances qu'il cultiva pendant huit années consécutives, avec un amour sans pareil, et qui le soutinrent dans des épreuves souvent bien amères que lui suscita la haine implacable de ses ennemis.

Préparer et assurer le triomphe de l'art, de la poésie et de la foi chrétienne pour une ère nouvelle qui devait s'ouvrir glorieusement avec le seizième siècle, et à Florence plutôt qu'ailleurs, à cause de ses richesses spirituelles ³, voilà le but que se proposait Savonarole, en imprégnant le cœur et l'imagination de la jeunesse, de ce parfum si exquis de piété tendre et

¹ *Tu vedi quel santo là in quella chiesa e di: io voglio far buona vita ed essere simile a lui.* Sermon du samedi après le 1^{er} dimanche de Carême.

² Il défendit qu'on amenât des enfans au-dessous de dix ans.

³ *Firenze è la città di Dio.. qui si fa più bene che nell' altre.* Sermon du 1^{er} dimanche de Carême. *Vien quà, Firenze, tu di che sei povera; io dico quanto alle ricchezze spirituali, tu sei la più ricca città d'Italia.* Sermon de la veille du dimanche des Rameaux.

enfantine, dont la suavité se prolonge ordinairement bien avant dans la vie.

Le succès passa tellement ses espérances, que lui-même crut ne pouvoir l'attribuer qu'à une intervention miraculeuse de la miséricorde divine, et jamais il n'était plus pathétique que dans l'effusion de sa reconnaissance pour l'auteur de ce bienfait ¹. C'était pour son cœur une jouissance assez douce pour être comme une anticipation de sa récompense céleste; on voit par plusieurs passages de ses discours, que l'innocence du premier âge lui inspirait je ne sais quel sentiment exalté qui ressemblait à l'adoration; il disait qu'un enfant qui s'est conservé sans péché, après être arrivé à l'usage de son libre arbitre, acquiert une si grande pureté d'esprit et de cœur, que les anges du ciel viennent souvent s'entretenir avec lui ². Aussi, était-ce par cette portion chérie de son auditoire, qu'il faisait adresser des prières à Dieu pour obtenir, soit des forces pour lui-même quand il se sentait épuisé, soit des magistrats vertueux pour Florence, quand on procédait à de nouvelles élections ³.

C'était un spectacle bien extraordinaire pour les Florentins, que de voir cette jeunesse auparavant si bruyante, si indisciplinée, si rebelle au frein des lois, se soumettre à une règle de vie si contraire à ses habitudes et à sa fougue naturelle, et se passionner pour de pieux exercices, au point de ne pas songer à autre chose pendant sept années consécutives. Dans la maison paternelle on récitait le rosaire, ou on lisait l'office de la sainte Vierge, suivant la différence des âges, et surtout l'on se conformait, d'après les mesures des capacités individuelles, au plan d'éducation chrétienne recommandé par Savonarole; au dehors on assistait à tous ses sermons, et la veille des fêtes solennelles on allait ensemble faire des guirlandes d'olivier; on s'asseyait sur le gazon, distribués en groupes qui formaient autant de chœurs, on chantait des *laudes* à la louange de Dieu ou

¹ Voir, à la fin du sermon pour le mardi après le 1^{er} dimanche, la belle paraphrase de ce verset du psaume : *Ex ore infantium et lactantium perfecisti laudem*. Ce sermon est admirable, d'un bout à l'autre.

² Sermon du dimanche des Rameaux. Il fut fait exprès pour les enfans.

³ Sermon du jeudi après le 1^{er} dimanche de Carême.

de Marie, et ceux qui avaient passé près delà disaient en revenant qu'il leur avait semblé voir une scène du paradis ¹.

Ces *laudes*, composées pour la plupart par d'assez bons poètes, et chantées sur des airs très-connus, étaient un des moyens les plus efficaces employés par Savonarole pour le projet de régénération qu'il avait en vue. Il savait que l'usage de s'assembler le samedi soir après *nones* dans les principales églises de Florence, pour chanter des cantiques spirituels en chœurs alternatifs devant une image de la madone, qu'on recouvrait ensuite au milieu d'un concert formé par l'orgue, les voix et les cloches, remontait sans interruption jusqu'au treizième siècle, et avait acquis assez d'importance pour qu'on en vînt à nommer un capitaine de *Laudesi*; il savait que pendant tout le tems que dura l'interdit de 1576, les hommes, les femmes et les enfans se pressaient tous les soirs dans les églises, pour se consoler par ces chants de la suppression temporaire du culte, et il voyait lui-même une compagnie de *trombistes*, organisée jadis aux frais de l'État, pour accompagner le *caroccio* en tems de guerre, les prieurs et le gonfalonier en tems de paix, venir tous les samedis sur la place du *Palais vieux* jouer des airs nationaux en honneur de la justice rendue au peuple dans la semaine qui venait de s'écouler ². D'une autre part, il n'ignorait pas la vogue croissante qu'avaient obtenue les chants licencieux composés pour les danses et les orgies du carnaval, et de ses observations personnelles combinées avec les traditions historiques, il concluait très-légitimement que la musique exerçait un grand empire sur l'imagination des Florentins, et pouvait décupler le mal causé par la verve satanique de certains poètes. Il résolut donc d'étendre sa réforme jusqu'à cette branche de l'art.

Ici encore le problème était insoluble par rapport aux vieillards, de la mémoire desquels il était impossible d'extirper toutes les turpitudes qu'ils y avaient entassées comme des ornemens; mieux eût valu avoir à nettoyer les écuries d'Augias. C'était donc uniquement à l'enfance et à la jeunesse que pouvait s'appliquer le plan du réformateur; et dans cette limite,

¹ Sermon du dimanche des Rameaux.

² L'*Osservatore Fiorentino*, vol. 1, p. 139 et suiv.

son triomphe sur la musique profane fut d'autant plus complet, qu'il le célébra précisément pendant les jours de carnaval, au milieu des chants pieux et des bénédictions de l'immense majorité du peuple.

Dans sa réforme musicale, il avait deux objets principaux en vue : d'abord, de remettre en vogue le chant si simple, si expressif et si majestueux des hymnes reçues dans l'Eglise depuis un tems immémorial, comme l'*Ave maris Stella* ou le *Veni Creator*, qui était si heureusement approprié aux besoins du moment ¹; ensuite il voulait substituer des airs plus décens à ceux sur lesquels Laurent de Médicis et sa cour avaient accoutumé de chanter les *laudes* composées par lui, avec une pureté de style qu'on n'attend pas de l'auteur des chansons à boire et à danser, dont la grossièreté cynique dépare le recueil de ses œuvres ². Afin que le peuple ne fût pas désorienté par ces compositions nouvelles, on avait eu soin d'y adapter les airs les plus populaires, comme l'air du *faisan*, celui de *la cigale*, etc. ; et cette condescendance avait épargné aux poètes l'embarras de monter des chœurs tout exprès pour leurs chants. Savonarole ne proscrivit formellement ni les paroles ni la musique ; mais à force de faire répéter par des voix enfantines, les suaves mélodies qui s'étaient exhalées comme un parfum du cœur de leurs pieux ancêtres, il les fit apprécier par les Florentins à leur juste valeur, et cette branche importante de l'art chrétien, eut sa part des améliorations introduites dans toutes les autres.

A. F. RIO.

¹ *Vorrei ancora c'he voi cantaste qualche volta dei canti della chiesa come Ave, maris Stella, o Veni, Creator, etc.* Sermon du lundi après le III^e dimanche de Carême. Dans le sermon du samedi après le II^e dimanche, il s'exprime plus nettement encore : *Lasciate andare i canti figurati, e cantate i canti fermi ordinati dalla chiesa.*

² Les *Laudes*, composées par Laurent de Médicis, sont au nombre de dix. Sa mère, Lucrezia Tornabuoni, à laquelle il devait tous les sentimens de piété qu'il avait dans le cœur, en avait aussi composé quelques-unes.



Archéologie.

DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE,
 OU
 COURS PHILOGIQUE ET HISTORIQUE
 D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Cinquième Article ¹.

SUITE DE L'ANNONCE DES CLAUSES D'UN ACTE AUTHENTIQUE.

ANNONCE DU MONOGRAMME. Les monogrammes tenaient lieu de souscriptions à ceux qui ne savaient point écrire, et ceux qui le savaient les employaient également. *Voir* MONOGRAMME.

Quoique nos rois de la première race se servissent quelquefois du Monogramme, ils ne l'annoncent pas toujours dans le corps de l'acte; car peut-on appeler annonce le *signum n. regis Francorum*, enclavant le monogramme? On en voit cependant une espèce d'exemple dans cette formule employée par Childéric II, dans l'acte de donation de la terre de Barisi; il annonce, et l'impuissance où il est de souscrire, et sa signature: *Et ego dum propter imbecillam ætatem minimè potui subscribere, manu propriâ subter signavi*. Cette souscription n'est-elle pas un monogramme réel, à moins que ce ne fut une croix, ou une marque quelconque? En voici un autre exemple qui semble confirmer qu'il s'agit de monogramme réel ²: *Nos et præcelsa genitrix nostra Nandechildis manuum nostrarum signaculis adumbravimus*. Ainsi parle, en 658, Clovis II, alors âgé de quatre ans. Or sûrement à cet âge il ne forma de sa main, sur le diplôme, ni croix ni autre signe. C'était donc son monogramme.

¹ Voir le 4^e article, dans le N^o 85, ci-dessus, p. 25.

² *D. Bouquet*, t. iv, p. 633.

Dans le même tems les rois Goths d'Espagne en usaient également ¹.

Dès le 9^e siècle les prélats, à l'exemple des rois, commencent à se servir de monogrammes, et à l'annoncer dans leurs chartes; les exemples en sont cependant encore rares. Adalbéron, évêque de Metz, l'annonce ainsi : *Manu propriâ nostri nominis monogrammam subtils signavimus.*

Les rois de France annonçaient quelquefois leur monogramme sous le nom même de *monogramma*, mais plus communément sous celui de *nominis character*, surtout aux 11^e et 12^e siècles. Quelques évêques les imitèrent, usant indifféremment des deux expressions.

Les signatures des souverains du 10^e siècle, annoncées par les formules ordinaires de souscriptions, n'étaient que des monogrammes, quoique le terme ne s'y trouve pas.

Au 11^e siècle, il est exprimé bien plus clairement : *Anuli ac monogrammatis nostri (chartam) decrevimus insigniri*, dit le roi Robert ². Philippe I se sert du mot *character* : *Crucis signum*, dit-il, dans la charte de l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis ³, *digito meo impressi ac characterè nominis mei imprimere jussi, meoque sigillo roborari.*

Voilà une signature qui est une croix bien distinguée du monogramme. Les ducs de Normandie s'en servaient sans doute, puisqu'ils l'annoncent par la formule : *Signo crucis et mei nominis roboravi.* Cette annonce se voit dans une charte donnée par Richard II, en 1014, en faveur de l'église de Chartres. *Signum nominis* n'est autre chose que le monogramme, ainsi que *auctoritas nominis*, dont se sert Richard III, dans la charte où il donne à sa femme le Cotentin pour dot : *Manu propriâ subscripsi, additâ auctoritate nominis mei.*

En Allemagne, le monogramme se soutient. La plupart des empereurs l'annoncent implicitement ou formellement.

L'usage du monogramme, quoique toujours peu fréquent parmi les ecclésiastiques, persévère dans les 11^e et 12^e siècles;

¹ Dubos, *Hist. de la Monarch. Franç.*, t. II, p. 516.

² *Annal. Bened.*, t. IV, p. 185.

³ *De Re Dipl.*, p. 166.

témoins celui de Quiriace, évêque de Nantes, que l'on voit dans les archives de S. Florent; et celui de Henri, archevêque de Sens, annoncé dans un acte de 1126, sous la dénomination de *nominis karakter : Sigillo nostro et karaktere nominis nostri, scriptum hoc subter firmavimus* ¹.

Les diplomes un peu considérables de nos rois du 12^e siècle annoncent le monogramme, mais sous la dénomination de *caracter*, que Philippe Auguste écrit *karakter*. La reine Adélaïde, dans un diplôme de 1155, l'annonce par *nostris nominis annotatione*; ce qui revient au même.

Les empereurs d'Allemagne ne se sont guère servis de cette annonce explicite. On voit cependant Conrad III en faire mention sous la formule : *Sigui nostri caracterc*.

Quoique le monogramme de nos rois du 13^e siècle paraisse dans leurs diplomes un peu importants, il n'est cependant pas toujours annoncé. Lorsqu'il est exprimé, c'est presque toujours en ces termes : *Nominis mei caractere, caractere, karaktere*. Les autres souverains ne paraissent pas en avoir fait usage, à moins que l'en ne prenne pour monogramme, par exemple, les signatures de Baudouin II, empereur d'Orient, annoncées ainsi : *Litteras imperialis subscriptionis caracteribus insignitas; nostris caracteribus rubeis imperialibus insignitas*, à cause du mot *caracter*.

Depuis Philippe-le-Bel, mort le 29 novembre 1314, on ne découvre aucun vestige de monogramme dans les diplomes de nos rois, et par conséquent plus d'annonce ².

Les empereurs conservèrent encore le monogramme au 14^e siècle; mais il n'était annoncé que par la formule : *Signum gloriosissimi N.; signum serenissimi N.* Il persévéra ainsi jusqu'en 1486; alors Maximilien premier en supprima l'usage, et y substitua celui de sa souscription propre.

En général, des originaux où les monogrammes sont annoncés, ou semblent l'être, quoiqu'ils ne s'y trouvent point, ne sont pas pour cela supposés. Un accident arrivé au prince aura pu empêcher qu'ils ne soient paraphés, ou il aura suppléé au monogramme par l'imposition ou le contact de la main sur l'acte même. Voir MONOGRAMME.

¹ Hist. de S. Germain, *pièces justif.*, p. 36.

² Gloss. med. et infim. Latin. au mot *monogramm*.

ANNONCE DES INVESTITURES. Parmi les annonces destinées à rendre authentiques les anciens diplômes, on ne peut omettre celles d'*investiture*, c'est-à-dire celles qui déclaraient les biens ou les droits dont quelqu'un était mis en possession par un acte ou diplôme. De pareilles annonces ne remontent pas, à la vérité, plus haut que le 9^e siècle, quoique l'investiture elle-même soit d'une plus haute antiquité, et qu'il en soit question dans des chartes du 7^e siècle. Mais depuis cette époque les chartes sont remplies de noms d'investitures, et de leurs signes ou symboles divers. Ces symboles sont quelquefois énoncés, et plus souvent on ne les découvre que parmi les caractères qui servent à revêtir les chartes de toute l'authenticité dont elles sont susceptibles.

Les annonces de divers signes d'investiture doivent sans doute servir à la vérification des chartes; car ces signes, surtout lorsqu'ils y sont attachés, peuvent tenir lieu de sceaux et de signatures dans les pièces dépourvues de ces dernières formalités. Mais on n'en peut pas dire autant des autres symboles qui n'étaient pas joints ou attachés aux chartes; car il est bien difficile qu'une révolution de cinq ou six siècles n'ait fait perdre leur objet de vue, et n'ait en conséquence donné lieu à quelques erreurs, ou que l'ignorance des anciens usages n'ait porté les derniers siècles à proscrire des archives ces symboles énigmatiques.

Les annonces d'investiture ne se rencontrent que dans des chartes privées, tant ecclésiastiques que séculières. Le contrat d'échange de Sisenand, seigneur français d'origine, en présente un exemple singulier du 9^e siècle : *Et juxta legem meam per cultellum et festucam nodatum, seu guasonem terræ vobis exinde ad vestram partem corporalem facio restituram, ad vestram proprietatem habendum, etc.*¹.

Les symboles d'investiture sont le plus communément annoncés de cette façon dans le 10^e siècle : *Cum ramo et cespite, rituque populari idem sancitum est, rationabiliterque firmatum... Per amphoram plenam aquæ maris exinde legitimam fecit donationem.... Hanc igitur donationem fecit per corrigiam in hoc perga-*

¹ De Re Dipl., p. 542.

meno pendentem, etc., où l'on vit les symboles de tradition ou donation et d'investiture clairement exprimés.

Les formules de l'annonce ont toujours varié, suivant la qualité des signes. Au 11^e siècle, Robert I^{er}, évêque de Langres, faisant une donation en faveur de S. Bénigne de Dijon ¹, prit pour signe d'investiture une pièce de monnaie qui fut percée, suivant l'usage, et suspendue à la charte : *In testimonium hujus donationis, nummus iste huic cartæ appensus est, quum per ipsum donatio ista facta est.* Les marques d'investiture étaient donc annoncées au 11^e siècle.

Outre cette sorte d'investiture, dont le signe dépendait du donateur, il y en avait d'une autre espèce au 11^e siècle, et même plus tôt, dont le symbole dépendait du donataire. C'était une sorte de présent que les donataires faisaient au donateur, en compensation ou en reconnaissance de son bienfait. On l'annonce très-souvent dans les chartes. En voici un exemple entré plusieurs : *Domnus Abbas Nicolaus unam preciosissimam candidi coloris capam michi pro signo contulit; non tamen meâ monitus petitione, sed spontaneâ voluntate, quatenus ratum et inconcussum scriptum maneat.* Ainsi parle Eudes, évêque de Bayeux, au 11^e siècle, dans un privilège accordé à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen ².

Aux 12^e et 15^e siècles, les annonces ont presque toujours suivi à peu près la même marche. Les choses les plus simples étaient souvent employées pour symboles. Tel est celui par lequel on met, au 15^e siècle, l'abbaye de Marmoutier en possession d'un fonds de terre : *Et de eâdem quoque terrâ, impleto pugillo, recestivit Germundum* ³.

Les annonces d'investiture sont rares dans les siècles suivans. On en trouve cependant encore en Angleterre au 16^e siècle. Les lettres de la création d'un comte, en 1557, portent que l'investiture de ce titre se fit par la cape, l'épée et le cercle d'or : *Ipsumque Thomam baronem Percy... per cincturam gladii et unius capæ honoris et dignitatis, et circuli aurei super caput suum positionem in-*

¹ Perard, p. 200.

² Annal. Bened., t. v, p. 650.

³ Archiv. de Marmoutier.

signimus, investimus, et realiter nobilitamus, habenda et tenenda nomen, statum, titulum et dignitatem et comitis Northumbriæ ¹.

La coutume de mettre en possession d'une maison vendue par la tradition des clefs s'est perpétuée jusqu'au 17^e siècle.

La seule règle qu'on puisse établir concernant l'annonce des investitures dans les chartes, c'est que la perte des symboles d'investitures annoncés, ou comme attachés à la charte, ou comme réservés dans le trésor d'une église, ne doit pas rendre l'acte suspect : la nature de la chose, ou l'ignorance des gardiens, sont les causes de cette soustraction. Voyez INVESTITURE.

ANNONCE DU CYROGRAPHE. On appelle en latin *cyrographum*, ou mieux *chirographum* du grec χειρόγραφον, un acte ou écrit signé de la main de celui ou de ceux qui contractent.

Pour suppléer à l'authenticité du sceau, dont plusieurs évêques et plusieurs communautés étaient encore dépourvus au 12^e siècle, on eut recours aux *cyrographes*, ou *chartes-parties* (voir ces mots), que l'on annonça quelquefois dans le contrat. En voici un exemple choisi, tiré d'une charte par laquelle Hugues, abbé de Saint-Vincent de Laon, institua les chanoines de Saint-Julien, en 1178. On y voit bien distinctement ce que c'est qu'un cyrographe : *Ut igitur præsens ordinatio memorialiter vivat in posterum, nos eam fecimus fideliter hic inscribi, et scriptum inter nos et ipsos per chirographum mediari, et medietatem scripti nobis retinentes, aliam illis medietatem reliquimus ad rei gestæ memoriam retinendam* ².

Outre ces différentes annonces, ce qui nous reste des chartes privées du 5^e siècle, nous fait voir qu'on annonçait encore quelquefois le notaire, l'ordre de faire insinuer la pièce dans les actes publics, la stipulation et la date : tout ceci se trouve dans une charte de donation de l'an 471, publiée par Dom Mabillon ³.

Telles sont les différentes annonces que l'on peut rencontrer dans les chartes et diplômes. S'il se trouve plusieurs formules qui soient mot à mot conformes à d'autres, cela vient, ou de

¹ Rymer, t. xv, p. 462.

² Gall. Christ., t. x, col. 197.

³ De Re Diplom. p. 462.

ce que la formule en question était de style , ou de ce que le même écrivain aura rédigé ces actes ressemblans en cette partie, et le cas devait arriver souvent , ou de ce qu'un notaire aura pris pour modèle de l'acte qu'il minutait, un acte plus ancien du même ou d'un autre règne.

Il ne reste plus, sur l'objet des annonces, qu'à observer que leur place ordinaire est vers la fin, mais dans le corps de l'acte; c'est l'usage commun; et que cependant il se trouve des diplomes qui les placent après les dates ¹.

ANNOTATION. C'est la dénomination d'une espèce de charte impériale qui empruntait son nom de la signature de l'empereur, appelée *adnotatio*. Ces sortes de chartes nommées diplomes ², appelées aussi brevets, étaient d'usage dans le Bas-Empire, surtout pour la concession de quelques biens, charges, privilèges, voitures publiques, etc. ³ L'annotation ou la signature impériale était nécessaire pour la validité de l'acte. Justinien y ajouta un surcroît d'autorité, c'était l'annotation ou signature du questeur. On qualifiait souvent ces pièces d'*annotations sacrées*, suivant l'usage payen de diviniser tout ce qui venait des empereurs. Bien des siècles après, on n'entendit plus par annotation que des obligations ou billets sous seing privé ⁴.

ANOBLISSEMENT. La noblesse, déjà très-nombreuse au 15^e siècle, par la multiplication et l'hérédité des fiefs, se multiplia prodigieusement par les lettres d'anoblissement. Les premières furent données en France, sous Philippe-le-Hardi, en faveur de Raoul l'Orfèvre. Il n'est pas hors de propos d'observer que n'est pas là cependant la première origine de l'anoblissement, mais qu'on renouvela seulement alors ce qu'avaient pratiqué les empereurs romains, en anoblissant *per codicillos honorarios* ⁵. C'est ce qu'atteste, au 4^e siècle, S. Grégoire de Nazianze, évêque de Constantinople, Carm. 2^o. *Hic rursùm variâ*

¹ *De Re Diplom.* p. 593.

² *Cod. lib. XII, tit. 24, leg. 9.*

³ Maffei, *Istor. dipl.*, p. 81 et 82.

⁴ Brisson, *de verbor. significat.*..... Hugo, *de primâ scribendi Origine*, p. 189.

⁵ Desmolets, t. IX, p. 161.

laude doctrinæ tumescit : ille autem genere et magnis sepulchris , aut exiguo diplomate novam nobilitatem nactus est. Il est toujours vrai de dire cependant qu'il ne se trouve point d'exemple de lettres d'anoblissement en France, qui soient exemptes de soupçon, avant le règne de Philippe-le-Hardi ¹.

ANTI-LAMBDA. C'est une figure dont on s'est servi dans les anciens manuscrits pour distinguer les citations : sa forme était celle qui se trouve à la planche I, au mot *anti-lambda*, N° I. (Voir le N° 82, t. XIV, p. 270.) Dans la suite on usa, pour cet effet, de petites *s* renversées (*fig. 2* du mot *abréviation*, même planche), ou tronquées par le bas, ou suivies de points, ou surmontées de virgules (*fig. 2* du mot *anti-lambda*). Des 7, des barres —, des virgules à chaque ligne, font la même fonction dans d'autres manuscrits. Depuis l'imprimerie, on met des virgules doubles »; c'est ce que nous appelons *guillemets*, du nom de l'artiste qui les a inventés.

ANTI-SIGMA. L'anti-sigma peut être envisagé comme lettre ou comme signe. Sous le premier point de vue, l'anti-sigma est un caractère introduit par l'empereur Claude, sous la figure de deux *C* adossés (*fig. 1* du mot *anti-sigma*, même planche), avec la valeur du *P* et de l'*S*, ou du *B* et de l'*S*. Priscien, très-croyable en cette partie, attribue à cette lettre de Claude son équivalent au Ψ des Grecs ². Selon ce grammairien, ce son était plus doux que celui du *ps* ou *bs* des Latins ; mais, malgré cet avantage, ils ne voulurent point changer leur ancienne écriture ; et cette lettre, ainsi que ses deux compagnes, inventées par le même empereur, furent condamnées à un éternel oubli, aussitôt après sa mort, au plus tard.

L'anti-sigma, considéré comme signe, est représenté sous la figure d'un *C* contourné, *fig. 2, ibid.*, et se trouve dans les anciens manuscrits avant les vers dont il faut changer l'ordre. Lorsqu'on ajoute un point au milieu, il désigne les endroits où il y a deux vers dont le sens est le même, mais dont on ignore auquel on doit donner la préférence.

¹ Thaumás. *Notes sur les Assises de Jerus.*, 270.

² *Putsch.*, col. 558.

APOSTILLES. On ne doit décider que d'après les principes d'une judicieuse critique, des apostilles et des interlignes que l'on rencontre dans les manuscrits originaux. Quelquefois la fraude, mais plus souvent la bonne foi, les y a glissées.

Dans un manuscrit elles manifestent un autographe, quand elles sont de la même main que le texte. Le contraire dénote les remarques d'un correcteur; car les manuscrits antérieurs au septième siècle en ont presque toujours eu d'office. La signature du correcteur à la fin du manuscrit, ou au moins le mot *contuli* ou *emendavi*, peut donner beaucoup de lumières par la comparaison.

Le zèle pour la correction s'étant réveillé au 9^e siècle, les manuscrits des deux siècles précédens fournirent bien de l'exercice aux érudits de ce tems; mais ils n'y mirent ni leur nom, ni la note *contuli*. Aux 11^e et 12^e siècles, plusieurs savans, tels que Lanfranc, Anselme, Etienne II, abbé de Cîteaux, Guigues, cinquième général des Chartreux, etc., firent beaucoup de corrections, dans les manuscrits qui passèrent par leurs mains ¹.

Les corrections en interlignes sont plus fréquentes que les apostilles en marge : mais celles-ci sont communément plus longues.

Comme on mettait également en marge les phrases oubliées, il est arrivé souvent que les apostilles ont passé dans le texte par la faute des copistes et des éditeurs.

Dans tous les pays il y a eu des correcteurs mal avisés qui, faute d'entendre certains termes, et d'être versés dans la chronologie, ont laissé dans les chartes des preuves de leur ignorance et de leur témérité.

C'est ainsi qu'une main inconnue ² a corrompu les dates de plusieurs diplomes accordés à l'abbaye de S.-Denis par l'empereur Lothaire. Il faut convenir aussi que les notaires et les secrétaires du roi ont fait de tout tems des fautes dans les expéditions.

Les corrections en interlignes qui rétablissent une faute qu'elles laissent voir, et qui ne touchent point un endroit essentiel à l'acte, ne portent point atteinte à son autorité : mais on

¹ *Vita Lanfranc*, c. xv, p. 15.

² *De Re Dipl.*, p. 53.

tient pour suspects les changemens ou additions de noms, de nombres, de dates, de clauses et d'articles où il s'agit de choses importantes ou préjudiciables aux parties intéressées; à moins qu'elles ne soient justifiées par d'autres pièces, ou par des témoins, ou par de solides raisons, au jugement des magistrats. On reconnaît une addition ou une superposition de mots à la raclure du parchemin et à la différence de l'encre, de la main et des caractères.

Anciennement on insérait librement entre les lignes sans aucune marque d'approbation les paroles omises dans les actes: mais dès le milieu du 13^e siècle l'usage avait déjà prévalu en certains pays d'annoncer et d'approuver les apostilles. Au 14^e, on spécifiait en France l'endroit et le nombre des interlignes approuvées ¹.

Toute addition explicative du texte, dont elle n'est pas censée faire partie, ne doit pas porter la plus légère atteinte à la sincérité de l'acte : elle prouverait même en faveur comme note historique, si elle était ancienne. François I^{er} rendit une ordonnance le 24 juillet 1544 pour interdire aux notaires royaux et les apostilles et les interlignes, permettant néanmoins de réparer les fautes avant les signatures : c'est ce que font encore les notaires en ce moment.

APOSTOLIQUE. Les titres qui rappelaient l'idée des Apôtres ou d'une mission apostolique étaient en vénération parmi les peuples chrétiens. C'est pourquoi le titre d'*Apostolique* devint une épithète honorable donnée à tous les évêques, mais qui se trouve pour la première fois en 511, selon le P. Sirmond, dans une lettre de Clovis aux prélats du concile d'Orléans : *Le roi Clovis aux saints évêques et très-dignes du siège apostolique*. Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, nomme les évêques assemblés au concile de Mâcon, des *pontifes apostoliques, apostolici pontificés*. Ce titre fut réservé depuis à l'évêque de Rome par la décision du concile de Reims, tenu en 1049. Quelques-uns cependant prétendent que le Pape en fut décoré depuis le 7^e ou 8^e siècle au moins, jusqu'au commencement du 11^e qu'il s'en dépouilla pour le donner au roi de Hongrie. Il fut assez souvent attribué

¹ Act. SS. Maii, t. iv, p. 561.

aux papes sous les noms d'*apostolat*, d'*apostolique* et d'*apostole*. Dès le 4^e siècle les Orientaux donnèrent au pape Jules I^{er} le titre d'*apostolat* dans la souscription de leur lettre : *Orantem pro nobis apostolatium vestrum Dominus ævo custodiat largiore, beatissime pater. Amen.* C'est là sans doute ce qui donna lieu par la suite à ce salut par lequel les papes ont coutume de commencer leurs lettres : *Salutem et apostolicam benedictionem.*

On borne au tems écoulé entre le 6^e et le 12^e siècle l'époque où les papes parurent s'attribuer le titre *Apostolicus*. Employé dans une bulle antérieure au 7^e siècle, il la rendrait suspecte ; et dans une bulle postérieure au 11^e, il la rendrait fautive : il est propre au 10^e siècle, sans exclure les deux précédens et le suivant. Dans le 14^e, les papes furent quelquefois appelés *apostoles de Rome*.

ARABES. Les Arabes ne s'étant point mêlés avec d'autres peuples, ont conservé leur langue dans sa pureté. Anciennement cette nation suivait l'arrangement des lettres qu'elle avait reçu des Hébreux et des Chaldéens, ou Syriens ; mais depuis, ayant changé de caractères, elle a pareillement changé l'ordre des lettres. On croit communément que ces nouveaux caractères furent inventés par Mohamet, après l'an 633. Ils sont absolument les mêmes que les caractères actuels des Turcs et des Persans ; la différence, quant au nombre et à la valeur des élémens, ne consiste que dans des points placés au-dessus ou au-dessous de certaines lettres.

On distingue deux sortes d'écriture arabe ; l'orientale ou Caphique, dénomination qui vient de Coupha, ville de Chaldée, dans l'Irak babylonienne ; et l'occidentale ou Mauritanique. On n'a point de plus sûre marque pour les discerner, que le point placé sur le *Ϡ* *phé* des Arabes d'Orient, et au-dessous de celui des Africains, et les deux points mis sur le *Ϡ* *caph* des premiers ; au lieu que celui des derniers n'en porte qu'un.

Dès l'an 643, l'arabe fut introduit dans le royaume de Tunis par les Sarrasins, qui le portèrent ensuite en Espagne lorsqu'ils envahirent ce royaume ¹.

¹ Voir les caractères arabes dans les *planches des alphabets*, où toutefois l'on a rangé chaque lettre d'après l'ordre de l'alphabet hébreu.

ARCHEVÊQUE. Ce titre a fait long-tems une difficulté, et a été comme une pierre d'achoppement pour le commun des critiques. Ils ont rejeté sans distinction tout monument qui donnait, avant le 9^e ou 8^e siècle au plus, le nom d'Archevêque, soit à de simples Métropolitains, soit même à des Primats. La vérité est que ce titre fut connu en Orient au 4^e, et en Occident dès le 5^e ou 6^e siècle.

S. Athanase ¹ passe pour le premier qui se soit servi du nom d'archevêque pour désigner l'évêque d'Alexandrie. Alors, c'est-à-dire au 4^e siècle, ce titre parut être réservé aux évêques qui furent depuis honorés du nom de Patriarches. Cet usage avait encore lieu au 5^e siècle : car le concile d'Ephèse le donne exclusivement au pape Célestin, et à Cyrille de Jérusalem; et celui de Chalcédoine le donne également à S. Léon.

A la fin de ce siècle, ou au commencement du suivant, les cinq grands sièges ne jouissaient plus exclusivement de cette distinction caractéristique : peut-être s'étendit-elle à la plupart des Métropolitains; car on voit dans ces tems une lettre de Symmaque adressée à un archevêque de Milan. Il faut avouer cependant que ce ne fut que dans des cas extraordinaires que les papes accordèrent aux simples Métropolitains le titre d'archevêque : celui de Ravenne, par exemple, en était décoré ².

Mais quoique les papes ne prodigassent pas ce titre, jamais ils ne trouvèrent mauvais que d'autres en usassent plus librement. Aussi dès le 6^e siècle le titre d'archevêque était-il fort commun chez les Français ³. Le 6^e canon du premier concile de Mâcon, la lettre de S. Florin à Nicet de Trèves, le testament de S. Césaire d'Arles, où ce nom est répété jusqu'à quatre fois, forment sur cette matière une démonstration.

Il est très-probable que ce titre passa en Angleterre avec l'Apôtre de cette île. L'építaphe, au moins, gravée sur sa tombe peu après son décès, et rapportée par le vénérable Bede ⁴, le qualifie expressément du titre de *premier archevêque de Cantor-*

¹ *Apolog.* II, p. 791.

² Garnier, *Diurn. Pontif.*, p. 6.

³ *De Re Dipl.*, l. II, c. II, n. 13.

⁴ *Lib.* II, e. 3.

bery : d'où il faut conclure que ce titre, quelque rare qu'il fût dans la signature des évêques en général, devait être fort commun en France; pratique dont les premiers apôtres d'Angleterre adoptaient volontiers les usages. Au moins est-il constant que ce dernier y fut adopté au 7^e siècle; les conciles d'Angleterre¹ en font foi. A Rome, les papes le prenaient encore dans certaines occasions². Il était également fort commun alors en Espagne, comme on en peut juger par saint Isidore de Séville³, et par une lettre du pape Benoît II. Le premier semble restreindre le titre d'archevêque aux seuls primats, ou tout au plus aux Métropolitains, à qui le Pape confiait la légation sur quelques provinces. Le second, au contraire, paraît l'étendre à tous les Métropolitains d'Espagne, qu'il appelle *sanctissimos archiepiscopos*, dans une lettre écrite avant son sacre.

Il faut avouer que jusqu'à ce siècle exclusivement, ceux qui étaient décorés de ce titre avaient d'autant plus lieu de s'en féliciter, qu'on le leur donnait. La signature de S. Théodore de Cantorbery au concile de Twifford, en 685, où il prend cette qualité⁴, est un des plus anciens monumens où se trouve la signature d'un archevêque.

Ce titre, en France, ne devint familier et ordinaire aux Métropolitains que sur le déclin du 9^e siècle; car les Métropolitains qui assistèrent au concile de Paris, tenu en 846, se dirent seulement évêques : on remarque la même simplicité dans les souscriptions de douze archevêques, qui signent comme évêques au concile de Touzi en 860. Mais le changement est évident aux conciles de Soissons, en 866; de Touzi, en 871; de Pontion, en 876; de Troyes, en 878, etc., dans lesquels tous ou presque tous les Métropolitains sont qualifiés du titre d'archevêques.

Cette même dénomination a été attribuée à des prélats qui

¹ Labbe, *Conc.* t. vi, col. 578, 1356, 1360, 1377, 1383, et le *Monasticon Anglicanum*, t. 1, p. 66.

² Garn. *Diurn. Pontif.*, p. 75.

³ *Origin.*, lib. vii, c. 12.

⁴ *Concil. magnæ Britann.* t. 1, p. 51.

n'étaient point Métropolitains. Les évêques S. Chrodegang de Metz en 743, Bernon de Châlons-sur-Marne en 878, Théodulfe d'Orléans sous Louis-le-Débonnaire, S. Hugues de Grenoble en 1090, etc., sont décorés de la qualité d'archevêques dans des monumens certains. Ce titre d'honneur venait sans doute de ce que l'on accordait quelquefois à de simples évêques le *pallium*, qui est la décoration particulière des archevêques; personne n'ignore que S. Grégoire accorda cette distinction à Syagrius, évêque d'Autun.

Par la suite ce titre devint fort commun, et fut donné à presque tous les évêques, en sorte qu'il s'est trouvé chez les Grecs des derniers siècles beaucoup plus d'archevêques que de Métropolitains, et qu'en Italie on voit des archevêchés qui n'ont aucun évêché soumis à leur juridiction¹. Le dernier prélat qui paraisse revêtu de la qualité d'archevêque, sans avoir ni ville pour titre, ni siège fixe, ni troupeau désigné, est S. Boniface, depuis archevêque de Mayence. Le pape Grégoire II le décora, vers l'an 729, du titre d'archevêque, sans lui en donner la réalité.

ARCHICHANCELIERS. La dignité des Référendaires étant venue se perdre au 8^e siècle dans celle des Chanceliers, ceux-ci se multiplièrent beaucoup dans le même tems. Ce n'était, à proprement parler, que des notaires, qui tenaient lieu des officiers que l'on appela depuis secrétaires du roi. D'abord ils ne souscrivirent que les chartes. Sous Charlemagne, ils souscrivirent les diplomes royaux, et s'y nommèrent chanceliers².

Dans le siècle suivant, cette compagnie de chanceliers nomma son chef *premier chancelier*, *grand chancelier*, *archichancelier*; *protocancellarius*, *summus cancellarius*, *archicancellarius*; ce qui revenait à proto-notaire, ou grand notaire, titre que le chef eut dans le même tems. Rarement ces chefs osèrent s'approprier ces titres dans la signature des diplomes qu'ils dressaient ou qu'ils vérifiaient; ils laissaient à leurs subalternes le soin de les qualifier ainsi. Dructemir, l'un des chanceliers de l'empereur Louis II, est qualifié, dans un plaid de l'an 860, *archicancellarius*. C'est

¹ Dupin, de *Antiq. Eccles. Discipl. Dissert.*, p. 7.

² De *Rc Dipl.*, p. 118.

peut-être pour la première fois qu'il est fait mention de l'archichancelier dans une date proprement dite.

De quelque rang ou degré que fussent les chanceliers, ils ne souscrivaient point à la manière des référendaires, tantôt au-dessus, tantôt un peu au-dessous, tantôt vis-à-vis de la signature du roi. Leur souscription était régulièrement placée au bas de la page. Le seul privilège qu'ils eurent, c'est que sous la troisième race leur souscription était souvent en plus gros caractères, surtout vers les 11^e et 12^e siècles.

Une chose assez singulière, c'est de trouver plusieurs grands chanceliers à la fois ¹. D. Mabillon et M. du Cange sont d'accord sur la pluralité des grands chanceliers en fonction dans le même tems sous le règne de Louis-le-Débonnaire. Le premier en montre encore plusieurs à la fois aux 11^e et 12^e siècles. Peut-être avaient-ils des départemens différens et séparés, ou peut-être cette dignité se trouvait-elle attachée aux sièges de certaines églises. Comment expliquer autrement le fait que rapporte D. Mabillon ²? Gervais, archevêque de Reims, créé, comme ses prédécesseurs, grand chancelier au sacre de Philippe I^{er} en 1059, vérifie en 1061 des lettres en faveur de Saint-Nicaise de Reims, non en son propre nom, mais à titre de suppléant pour Baudouin, chancelier ordinaire.

Le titre d'archichancelier se soutint en France jusqu'au 12^e siècle au moins, malgré les variations auxquelles il fut exposé depuis le 8^e; alors cette dignité, se confondant avec le titre de chancelier simplement, perdit un peu de son éclat. Elle avait donné le droit de signer les diplômes à la tête des grands officiers de la couronne; et sous Louis-le-Gros, les chanceliers ne signaient plus qu'après. Au commencement du 15^e siècle, frère Guérin, chevalier de S.-Jean-de-Jérusalem, évêque de Senlis, et fait chancelier en titre à l'avènement de Louis VIII à la couronne en 1225, releva l'éclat de cette dignité par la loi qu'il fit porter, que le chancelier serait le premier de tous les grands officiers de la couronne, et qu'il aurait séance parmi les pairs du royaume. Mais le titre d'archichancelier demeura éteint, et

¹ *De Re Dipl.*, p. 121.

² *Ibid.*

on ne connaît plus en France que le chancelier, ou le grand chancelier du royaume.

Les diplomes des empereurs d'Allemagne présentent bien plus souvent, parmi leurs souscriptions, les titres d'archichanceliers, que les diplomes des rois de France. Les 9^e, 10^e et 11^e siècles en fournissent beaucoup d'exemples, qui de jour en jour devenaient plus fréquens. Cette qualification leur fut donnée d'abord par leurs substituts; mais on ne tarda pas ensuite à voir des archichanceliers se la donner eux-mêmes en contre-signant.

Théotmar, archevêque de Saltzbourg en 887, est le premier que l'on trouve revêtu de la qualité d'*archichancelier de l'empire*; il n'était avant qu'archichancelier du roi de Germanie. Cette qualification se donna indifféremment à toutes sortes d'archevêques, jusqu'à l'an 965, sous l'empereur Othon I^{er}. Alors on ne voit plus que les archevêques de Mayence en remplir les fonctions; et ce titre est depuis long-tems inhérent à leur archevêché ¹.

Dès le 10^e siècle, l'empire eut au moins trois archichanceliers; l'archevêque de Mayence pour l'Allemagne, l'archevêque de Cologne pour l'Italie, et celui de Trèves pour les Gaules, ou pour le royaume d'Arles. Celui dans le département duquel la cour impériale était convoquée, portait au cou le grand sceau de l'empire. Dans les derniers tems, l'électeur de Mayence réunit en sa personne toute l'étendue de la dignité d'archichancelier ². Celles des électeurs de Cologne et de Trèves ne furent presque plus que des titres sans réalité, si l'on en croit quelques auteurs allemands ³.

L'archevêque de Vienne ayant fait dès le 9^e siècle les fonctions d'archichancelier de l'empereur, comme il paraît par un diplôme de 844, les empereurs lui confirmèrent au 12^e siècle le titre d'archichancelier de leur sacré palais pour la Bourgogne, comme s'ils eussent toujours été en possession de cet honneur; quoiqu'au 10^e les rois de Bourgogne eussent eu souvent d'autres archichanceliers. Le titre d'archichancelier du royaume d'Arles

¹ *Abr. Chron. de l'Hist. d'All. à l'an 973.*

² *Lyncker. Dissert. de Archiv. Imper., n. 3.*

³ *Wencker, Collect. Archiv., p. 117.*

qu'avait eu l'archevêché de Vienne en Dauphiné, fut attaché à l'archevêché de Trèves vers 1260¹.

Depuis l'empereur Henri IV, les archevêques de Cologne furent en possession de la dignité d'archichancelier d'Italie. Cependant on ne trouve le premier vestige de cette qualité attachée à l'archevêché de Cologne que dans l'expédition de Lothaire en Italie en 1151².

Depuis le 15^e siècle environ, les abbés de Fulde furent décorés du titre d'archichancelier de l'impératrice : mais on ignore si elle a jamais eu des archives particulières distinguées de celles de l'empereur. Plusieurs auteurs³ prétendent qu'on ne trouve point de diplômes de l'impératrice signés de l'abbé de Fulde.

Les papes eurent aussi des archichanceliers ; on en peut juger par un privilège que Léon IX accorda la troisième année de son pontificat, et dont la date porte qu'il fut donné par Frédéric, chancelier de la S. E. R.⁴ en la place de Heriman, archevêque de Cologne et archichancelier. D. Mabillon fait à cette occasion la remarque suivante : *Hoc primum exemplum est archicancellarii in litteris pontificiis*, etc. Par cette remarque, D. Mabillon prétend, ou que c'est, strictement parlant, la première fois qu'il est question d'archichancelier dans les bulles et autres actes pontificaux, ou que c'est la première fois qu'un archevêque de Cologne est nommé archichancelier du S. Siège. De façon ou d'autre il y a erreur. Dans le premier cas, le contraire est démontré par une bulle du pape Sergius III, écrite par Melchisedech, qui se dit *protoscriniaire*, et datée par Théodore, qui se qualifie *archichancelier* : dans le second cas, l'erreur est moins considérable ; mais il est également démontré que Pili-grin, prédécesseur d'Herman, jouissait de la même distinction. Elle fut attachée à ce siège pendant un certain tems, et trois archevêques de suite paraissent en avoir réellement fait les fonctions.

ARCHICHAPELAIN. Anciennement celui à qui le roi confiait la surintendance de l'oratoire de son palais, en était

¹ *Abr. Chron. de l'Hist. d'All.*

² *Ibidem.*

³ Wencker, *Collect. Archiv.*, p. 790.

⁴ C'est-à-dire, Sainte Eglise Romaine.

appelé l'Abbé, soit parce qu'on avait égard à l'étymologie du mot, qui veut dire *père*, soit parce qu'il était en effet chef d'un certain nombre de moines qui desservaient l'oratoire ¹. Mais ce titre ne tarda pas à faire place à celui d'*archichapelain*, et les desservans furent nommés *chapelains*.

Cette qualification tira son origine du changement arrivé dans la dénomination de l'oratoire. Nos anciens rois, ayant une dévotion extraordinaire à la *chape* de S. Martin, et la regardant comme une puissante sauvegarde qui mettait leur personne et leur couronne à couvert des dangers de la guerre, la firent conserver avec un soin religieux dans leur oratoire, qui, du nom de cette chape, prit bientôt le nom de *chapelle*. Ceux qui étaient établis pour garder cette chape pendant la paix, et pour la porter dans les combats, en tirèrent insensiblement leur nom. Telle est l'origine des mots *chapelle*, *chapelain*, *archichapelain*.

Mais comment ces ecclésiastiques, qui ne furent d'abord institués que pour le spirituel, s'immiscèrent-ils dans les affaires civiles? Pourquoi les voit-on remplir l'office de secrétaires ou de chanceliers? La nécessité des tems lève la difficulté.

La noblesse française aurait cru dégénérer de la bravoure de ses ancêtres, si elle se fût abaissée jusqu'à l'étude des sciences et de la grammaire. Ignorans par principes, les laïques n'avaient en vue que la gloire qui s'acquiert par la force, l'adresse ou l'agilité du corps, sans faire aucun cas de celle qui naît de la culture de l'esprit. L'idée de maître et de disciple ne cadrerait pas avec ces mœurs antiques, simples à la vérité, mais indociles. Les religieux, au contraire, soumis par état, instruits par devoir, studieux par nécessité, concentraient dans les cloîtres la science ecclésiastique et civile. Il y eut donc une espèce de nécessité de faire venir à la cour ceux qui avaient seuls quelque connaissance des lettres, pour y faire les fonctions de secrétaires, de notaires et de chanceliers.

De plus, la chapelle royale étant devenue le dépôt des reliques, des vases et des ornemens sacrés de la couronne, le

¹ Mabill. *Act. Bened.*, t. II, p. 167; *Annal.*, l. II, n. 41.

devint aussi bientôt de tout ce qui intéressait la majesté du trône. On y mit les trésors de nos rois, les actes, les contrats, les échanges qui avaient trait à leurs domaines, les manifestes de guerre, les traités de paix, etc., enfin l'oratoire devint également le dépôt des archives royales. Les ecclésiastiques, religieux ou séculiers, gardiens de l'un et de l'autre dépôt, furent souvent forcés par les circonstances de s'acquitter de deux emplois qui semblent incompatibles; leur lumière les fit préférer à d'autres, et insensiblement on s'accoutuma à se servir d'eux dans les cas importans; et on leur donna en titre la charge qu'ils ne remplissaient d'abord que d'une manière précaire.

Cet honneur procura bientôt à l'archichapelain les titres de primat des chapelains, d'archevêque du sacré palais, de secrétaire, de conseiller du secret, *auricularius*, d'archiprêtre de la France, et bien d'autres: aussi était-il lui-même ordinairement évêque ou abbé. Sa dignité répondait assez à celle de grand aumônier.

Les grands chanceliers absorbèrent la charge d'archichapelain; ou, si l'on veut, celle d'archichapelain réunit les prérogatives et les honneurs attachés à ces deux dignités.

Si l'on en croit Eckard ¹, Gozbalde, moine et abbé, est le premier qui ait possédé conjointement les dignités d'archichapelain et d'archichancelier sous le règne de Louis II, fils de l'empereur Lothaire. Ce Gozbalde mourut l'an 855. Cependant l'on ferait remonter les archichapelains jusqu'au commencement du 7^e siècle, et l'on serait obligé de convenir qu'ils exerçaient déjà l'office de grand chancelier, si l'on pouvait compter sur deux diplômes rapportés, l'un par le P. Labbe ², et l'autre par le P. Papebroch ³. Mais quoi qu'il en soit de ces deux actes, nous voyons certainement au 8^e, 9^e, et même au 11^e siècle, les mêmes personnages réunir souvent les charges de grand chancelier et de grand chapelain. Enfin si l'union des deux charges eut lieu au 9^e siècle, comme le prétend Eckard, il ne s'ensuit

¹ *Comment. de Rebus Franc. Orient.*, t. II, p. 152

² *Mélange curieux*, p. 45.

³ *Act. SS.*, t. II, April, in *Propyl. Antiq.*

pas que long-tems auparavant elles n'aient pu être accordées à la même personne.

L'archichapelain eut à-peu-près les mêmes avantages sous les empereurs, et surtout sous les Othons. Les chanceliers signaient comme substitués ou vice-gérans du premier; ce qui est fort rare en France : on doit se défier, dit à cette occasion D. Mabillon, des diplomes vérifiés *ad vicem archicapellani*.

On ne peut révoquer en doute qu'au 10^e siècle les archichapelains des empereurs continuèrent encore de faire l'office de grand chancelier, et d'être appelés archichapelains du sacré palais. Au 11^e siècle le même qui se dit chancelier dans le corps d'un acte, le signe comme archichapelain. On trouve cette mode en France dans le même siècle sous cette formule : *Signum n. archicapellani, qui hoc scriptum fieri jussit.*

Les grands Seigneurs, à l'imitation des rois et des empereurs, eurent leur archichapelain, qui, pour ne pas trop multiplier les officiers d'une maison, était chargé d'écrire les actes émanés de l'autorité de ces princes.

Depuis Henri I^{er}, le titre d'archichapelain disparut en France. On n'employa plus que les termes de *premier des chapelains*, et de *maître des chapelains* de l'oratoire ou de la chapelle du roi.

A. B.



Littérature contemporaine.

HISTOIRE ET TABLEAU DE L'UNIVERS,

PAR J.-F. DANIELO ¹.

C'est pour nous une bonne fortune lorsque nous pouvons annoncer un de ces ouvrages de science et de foi, auxquels nous savons que travaillent plusieurs de ces jeunes savans pour lesquels la science est une passion; les recherches, l'érudition, l'impartialité, un devoir; la religion, une amie céleste, à laquelle ils consacrent leurs travaux et leur vie. Or, nous ne craignons pas de le dire, tel est l'ouvrage dont M. Daniélo va publier le premier volume. Nous en avons parcouru les premières feuilles, encore en *épreuves*, et notre cœur a tressailli plusieurs fois en voyant avec quel courage, avec quelle chaleur et quelle érudition, sont discutées la plupart des questions que les *Annales* depuis leur origine travaillent à établir ou à défendre, telles que le premier état de l'homme, les premières révélations, et en particulier celle du langage, l'état de nature, les premières croyances, etc. Toutes ces questions y sont traitées avec profondeur, et avec une conviction que l'on dirait venir d'une passion, d'un amour de jeune homme, ou plutôt d'homme fait, mais d'homme pur, alors que toutes les facultés sont complètes, toutes les forces entières, et réunissent l'élan du cœur à la solidité de l'esprit.

Nous voulions d'abord analyser la moitié de ce premier volume, que nous avons en ce moment sous les yeux; mais comme il y a plusieurs questions sur lesquelles les *Annales* auront à revenir, soit pour leur faire quelques emprunts, soit pour y joindre quelques observations, nous préférons attendre que l'ouvrage ait paru; et en même tems, pour faire connaître la

¹ Pour paraître à la librairie de la *Bibliothèque universelle de la Jeunesse*, rue Saint-Antoine, n° 76.

manière de M. Daniélo, et surtout le but et l'ensemble de son ouvrage, nous allons citer la partie de l'introduction qui est intitulée *Idée de cet ouvrage*. Nos lecteurs verront tracé avec une verve et une exubérance d'idées peu communes, un *tableau raccourci de l'univers*, décrit d'après les vues plus larges et plus profondes de la science moderne.

Première idée.

Voyez-vous ces bois, ces vallons, ces fleuves, ces coteaux, ces montagnes ?

C'est mon poème !

Ainsi, m'a-t-on dit, parlait du haut d'une colline italienne, le Tasse infortuné en s'entretenant avec ses amis de sa chère *Jérusalem*.

Et moi, pour donner à mes lecteurs une idée de mon livre, sur quelle colline faudra-t-il que je monte ? où faudra-t-il que je me transporte, que je descende ou que je m'élève ? Les inviterai-je à plonger à la suite du mineur dans les entrailles, dans les arsenaux inorganiques de la terre, ou à s'élancer à la suite du curieux ou du chasseur, sur la cime de nos Alpes ?

Mais à une profondeur d'une lieue à peu près, dans un globe qui en a plusieurs milliers de diamètre, mais à une hauteur d'une autre lieue sur une montagne qui, comparée à la masse terrestre qui la porte, n'a ni autant de volume, ni autant d'apparence qu'une simple mousse sur un rocher, qu'une aspérité sur une orange, que verront-ils de cette masse, de ce globe terrestre, dont le soleil lui-même ne peut voir à la fois qu'une seule moitié, et dont relativement à nous la circonférence est si vaste, mais si petite relativement à tant d'autres immenses et glorieux globes, au milieu desquels il erre perdu dans l'espace universel ?

Intérieur du globe. — Ses mines.

Néanmoins ne vous découragez pas : essayez de ces deux positions différentes, de ces deux points de vue opposés : descendez sous terre ; prenez le rameau d'or de l'industrie moderne, la lampe de sûreté ; visitez ces obscurs et mystérieux royaumes des métaux, de la houille et des roches antiques : sondez ces grottes, ces cavernes, que l'art humain ou la nature ont creusées, mais qu'un air vital remplit à peine, que la lumière des cieux ne connaît pas ; parcourez ces galeries souterraines où règnent tant de richesses et d'ombres, tant de silence et d'horreur ; ces galeries sinistres et plaintives comme un tombeau vide, où, n'était le jus lapidifique qu'élabore et distille le sol supérieur et qui va tapisser les parois de ces temples de deuil, ou qui pend du haut des voûtes en stalactites, rien, absolument rien, ne réfléterait autour de vous la faible lumière qui vous guide, rien n'élargirait ce cercle étroit, impitoyable dans le-

quel une obscurité si opaque et des gaz si malfaisans la tiennent tremblante et comprimée.

La surface de la terre et les cieux.

Après cette descente au tartare terrestre, remontez à la lumière, allez vous placer sur les hauts lieux ; portez vos regards à la ronde ; sondez d'un œil d'aigle tout le cercle de l'horizon, depuis son zénith jusqu'aux bords extrêmes de sa circonférence.

Voyez les neiges et les glaces du sommet des montagnes, voyez les bouleaux blancs et les pins sylvestres qui bordent ces neiges.

Voyez ces riches forêts qui végètent au-dessous, ces grasses prairies étalées à leur base, qui fleurissent à leur ombre, et ces fleuves sinueux qui arrosent ces prairies :

Voyez et les plaines cultivées et les bruyères stériles ; voyez et les eaux des mers et les nuages des airs :

Voyez et les cités des hommes et les constellations de l'étendue, voyez et la terre vaste et les cieux immenses :

C'est bien là quelques pages de mon livre, ou, si vous le voulez, quelques groupes de mon tableau, de mon poème, à moi : mais c'en est bien peu.

Car du haut de nos petites montagnes européennes que peut-on voir de cette université infinie des choses ?

Les terres, les mers et les archipels du sud.

Mais s'il vous semble que c'est du lieu d'observation que vient cet aspect incomplet du tableau ; eh bien ! montez, montez encore.

Allez à l'équateur, où, dit-on, le globe en tournant s'est renflé et hérissé de si gigantesques montagnes : prenez votre course des Alpes aux Cordillères, du mont Blanc au Chimborazo, du Chimborazo à l'Himalaya.

Voyez dans ces cieux, nouveaux pour vous, ces constellations nouvelles, cette croix du sud qui si vivement rayonne sur un noir abîme, et qui parle si éloquemment de la patrie aux voyageurs de l'Europe en leur disant qu'elle est loin et que tout un hémisphère est changé¹ :

Au-dessous de ces cieux, où les astres sont si lumineux et si gros, de ces cieux si étincelans qu'on les dirait allumés d'hier, voyez cette nature si frappante de tableaux et d'harmonie contrastés, si vierge et si féconde, si énergique et si gracieuse, si mâle et si ornée à la fois :

Voyez ces divers océans qui, des diverses parties du monde, y donnent rendez-vous à leurs vagues au milieu d'archipels nouveaux et récemment découverts :

¹ Voyez le *Voyage de MM. de Humboldt et Bonpland aux régions équinoxiales*.

Voyez-les resplendir au loin, de la double flamme du soleil des tropiques et de la phosphorescence innée dans leur sein ;

Voyez les vaisseaux voyageurs des nations européennes qui, leurs voiles aux vents et leurs pavillons nationaux à leurs mâts, traversent à tire-d'ailes ces incendies maritimes :

Voyez ces golfes immenses où se brisent à l'horizon lointain tant de flots, tant d'écume et de feux :

Voyez en pleine mer ce fleuve des océans, ce géant sous-marin, cet effrayant *Gulf-Stream*, roulant de l'est à l'ouest, et emportant vers l'Europe les vaisseaux dans son cours : serpent aquatique plus étendu sur terre que le serpent céleste ne paraît l'être dans l'espace, et, semblable à l'Ananta des Indiens sur lequel dort Vichnou lorsque le monde se dissout et disparaît, il enserre le globe de ses innombrables replis, si puissans quoique liquides :

Puis enfin sur les continens, voyez les grands fleuves hurlant comme la foudre aux sauts des cataractes, noircissant comme la nuit sous la voûte des forêts, et se déroulant comme des voies lactées, sur le fond verdoyant des savanes ;

Après le Danube, le Rhin, le Rhône et la Loire, voyez le Nil, le Niger, le Tigre, l'Euphrate, le Gange, l'Indus, les Amazones et le Mississipi : C'est bien là quelque chose de mon poème, mais c'en est bien peu.

Le globe vu d'un aérostat ou du haut de l'atmosphère.

Si après avoir gravi les monts, et traversé les mers, si après avoir monté le vaisseau de long-cours, il vous reste encore de l'haleine et du courage, eh bien ! montez la nacelle de l'aéronaute, suivez, à vol perdu, le ballon dans les airs ; embrassez d'un coup d'œil des continens et des mers que vous n'aviez pu voir ici-bas que par fragmens, et de plusieurs points séparés :

Planez du haut des nues sur ce globe, comme l'aigle des monts ou le condor de Lima :

Repaissez vos yeux d'un immense horizon céleste et terrestre :

Ce que vous voyez de là, c'est bien quelque chose de mon poème, mais encore est-ce bien peu.

Eh bien ! jetez du lest ; montez, montez encore ; gagnez s'il se peut les régions du vide, où le firmament bleu devient noir, où le gaz hydrogène qui enlève aux cieux votre embarcation volatile, flotte et ondule aux confins de l'atmosphère, comme les eaux à la surface du globe, et où, en sa qualité de corps, il est, malgré toute la subtilité de son essence, obligé de s'arrêter enfin et de devenir pesant à son tour, en l'absence de tout corps qui ait du poids, et en présence des abîmes du vide, tous béans autour de lui.

Là, enfin, vous êtes libres; rien ne vous offusque, ne vous borne la vue; laissez-la donc aller à l'aise sur tout un hémisphère qui vous est maintenant soumis.

Mais, ô malheur inévitable! malheur imprévu, quoique facile à prévoir; vous voyez vous échapper les détails à mesure que vous arrivez à la possibilité d'embrasser l'ensemble.

Tout ce que vous apercevez de là-haut, c'est donc bien quelque chose de mon poème, mais c'en est bien peu.

Le globe vu de la Lune, et l'univers entier vu du Soleil.

Que vous faut-il de plus? voudriez-vous monter encore? vous élançer des limites de l'atmosphère terrestre aux limites de l'atmosphère et sur la cime des monts de la Lune, comme vous vous êtes élevé des monts de l'équateur jusqu'aux confins de notre atmosphère?

Soit.

Prenez des ailes, affranchissez-vous, s'il se peut, de la loi générale de la gravitation des corps, et partez: partez, si vous croyez par là vous approcher des astres et les mieux observer.

Mais, arrivé là, je crains bien que vous ne vous aperceviez que l'on voit encore mieux de notre terre, plus grosse, plus centrale¹, et que vous n'y vouliez redescendre, ou vous élever plus haut encore, vers Vénus et Mercure, pour vous aller asseoir enfin sur le Soleil.

Eh bien! montez, montez toujours.

Suivez la ligne de la parallaxe du soleil, comme le papier que l'enfant lance en courrier vers son cerf-volant suit le fil qui retient celui-ci dans les airs.

Montant ainsi, allez vous placer au sommet lointain de l'angle de cette mystérieuse parallaxe, si angle il y a: et de là, à la suite des rayons de l'astre-roi, étendez vos regards sur tout le système qu'il gouverne, et même, si vous le voulez, sur les innombrables systèmes et sur les cieux sans fin qui l'entourent, l'enveloppent, qui échappent à ses rayons, et qui peut-être même l'enflamment et l'illuminent par les leurs.

Voyez à vos pieds voler Mercure, voyez danser en rond la radieuse Vénus, voyez tourner la Terre sur ses pôles qui dorment, tandis que son équateur marche au galop dans l'espace:

Voyez étinceler le rouge Mars, et passer majestueusement le grand Jupiter, revêtu de l'or pâle de sa lumière orangée.

¹ La situation de notre terre est plus favorable que celle des autres planètes au point de vue astronomique de tout l'ensemble. Herder, *Idées sur la philosophie de l'humanité*, trad. par Quinet, t. I, liv. II, ch. 1, p. 7. Bode en dit autant dans son *Mémoire sur le Soleil*, tom. IX des *Transactions de la Société physique de Berlin*, p. 225. Plusieurs savans français sont aussi de cet avis.

Voyez Saturne assis au sein de son anneau , comme le phénix endormi dans son lit lumineux , ou plutôt comme un dieu égyptien dans sa barque céleste , voguer lentement dans son orbite énorme. Voyez Herschell fermer le cercle jusqu'ici connu des domaines du Soleil : c'est bien là quelque chose de mon poème , mais c'en est bien peu.

Puis , si vos yeux ne sont point trop fatigués de leurs éblouissemens , s'ils peuvent s'ouvrir et aller encore , qu'ils s'élancent de nouveau.

Qu'ils aillent au-delà , au-dessus et au-dessous de l'empire du Soleil , c'est-à-dire sur le fond des cieux en tout sens.

Car , pour vous , maintenant , le *haut* , le *bas* , le milieu , l'orient et l'occident , n'existent plus.

Il n'y a désormais que des cercles qui inscrivent des cercles , des sphères qui entourent des sphères , des sphères , et des sphères encore , mais des sphères inconnues . mais des sphères sans nom.

L'étonnement et les questions.

Plongez donc en cet infini.

Contemplez la figure et la marche des étoiles que l'on dit *fixes* ici-bas , parce que nous en sommes trop éloignés pour en distinguer le *mouvement*.

Étudiez la nature des nébuleuses , magnifique , céleste et lumineux chaos ; peut-être élémens primitifs et matières immenses de mondes à venir , qui attendent le *fiat* du maître pour se condenser , s'arrondir en globes , et venir prendre rang dans l'ordre harmonieux des corps célestes.

De ces hauteurs où vous êtes , dites-le-nous , ces nébuleuses vous semblent-elles plus vastes que d'ici ?

Sont-ce bien de simples vapeurs blanchâtres , ou plutôt ne sont-ce pas d'immenses amas d'astres , si lointains , que , bien que distincts entre eux , l'œil ne peut les distinguer de la terre , et qu'ils se confondent pour nous.

Si ce sont des vapeurs , en voyez-vous dont le noyau se condense , et qui commencent à se balancer sur leurs pôles naissans ?

Ont-elles des pôles , et la loi des choses est-elle la même là-haut qu'ici-bas ?

Les étoiles grossissent-elles enfin sous vos regards ? sont-elles fixes comme on le dit ? ou plutôt , comme je le pense , leur apparente immobilité ne vient-elle pas de leur éloignement , de l'impuissance de nos instrumens et de nos yeux ?

Qu'est-ce que l'Hercule céleste qui nous entraîne , dit-on , dans sa sphère , et vers lequel notre système planétaire tout entier , son soleil en tête , se déplace et fait route ?

Qu'est-ce que le zodiaque , cette large zone de mouvement et de vie , ce

cercle de la fatalité ¹, ce dieu des temps antiques, cette voie des astres qui tournent, et des âmes qui montent de la terre ou qui descendent des cieux.

Qu'est-ce que Sirius, le chef de l'armée des cieux égyptiens et persans, cette grande et splendide idole du sabéisme primitif?

Qu'est-ce que l'étoile polaire et la grande ourse, ces guides privilégiés des premiers navigateurs, ces prophètes et ces contemplateurs silencieux des Indiens?

Que me demandez-vous? C'est à vous à nous instruire, m'allez-vous répondre; nos yeux sont éblouis, la lumière les aveugle : de la terre on voit bien mieux le monde que d'ici.

« Notre œil est fait pour soutenir les rayons du soleil, à cette distance et non pas à une autre; notre oreille, pour cette atmosphère, notre corps, pour la densité de ce globe : tous nos sens auxquels sont pareillement appropriés les actions de nos facultés morales, dérivent de l'organisation de cette terre ². »

D'ailleurs, depuis long-temps cette terre a disparu à nos yeux : on ne l'aperçoit presque plus du Soleil; c'est même à peine si l'on en distingue Jupiter et Vénus; et les étoiles aussi paraissent moins grosses, si toutefois ce sont elles que l'on voit à travers les déserts de feu dont le Soleil, autour de nous, agite et remplit l'étendue.

Ainsi, si c'est là quelque chose de mon poème, vous le voyez, c'en est bien peu.

Puisque l'ordre de notre monde et l'organisation de notre être étant donnés, nous perdons si fort et nous gagnons si peu à quitter la Terre;

Puisque, si nous apercevons un objet nouveau dans les célestes immensités, ce n'est que pour en perdre un autre;

Puisque, au physique, sortir de notre sphère, ce n'est pour nous, comme au moral, que nous égarer;

Puisque, en dehors d'elle, l'homme ne peut rien, reste sans force, n'existe plus en quelque sorte,

Il faudrait, pour ce voyage autour du ciel, quelque chose de plus énergique que notre énergie, de plus puissant que notre pouvoir, de plus intellectuel que notre intelligence, et de plus lumineux que nos simples lumières;

La poésie. — Ce qu'il faudrait pour un voyage autour du ciel.

Il faudrait, pour nous guider, sans errer ni faillir à travers les orbites inconnues des sphères, à travers les systèmes des cieux encore

¹ Κύκλος ἀνάγκης.

² Herder, *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*, traduction d'Edgard Quinet, vol. I, liv. I, ch. 1, p. 5.

ignorés, il faudrait quelques-uns de ces bons et puissans génies, qui, par des forces divines doublent les forces humaines, qui vous dessillent les yeux, vous purifient et vous renforcent les sens et l'âme, pour vous élever aux hautes conceptions, aux grandes choses, et qui vous en facilitent l'accès, en vous en aplanissant les voies et en vous y poussant de toute leur puissance ;

Il faudrait avoir le bonheur ou du moins la crédulité du poète, il faudrait être ou s'imaginer être favorisé de quelques visions, de quelques assistances surnaturelles et célestes ;

Il faudrait une Béatrix enfin, et pouvoir dire à son lecteur, comme Dante Alighieri :

« A mon passage, cent ministres de la vie éternelle se levèrent devant moi, disant tous : Bienheureux, toi qui arrives ¹ ! Alors, à travers un nuage de fleurs que jetaient des mains angéliques, et qui retombaient de toutes parts, sous un voile blanc et une couronne d'olivier, une femme m'apparut. De ses épaules pendait un manteau vert, et le reste du vêtement qu'il recouvrait, était de la couleur d'une flamme vive ².

Aussitôt que ma vue eut été frappée par cette vertu souveraine, je me retournai vers Virgile, qui avait été mon guide aux enfers.... mais Virgile avait disparu ³...

« O Dante ! parce que Virgile a disparu, ne verse pas, non, ne verse pas de larmes ⁴ ! »

Après avoir décrit comment Béatrix initie le Dante aux connaissances des mystères des cieux, M. Daniélo ajoute :

Si cependant les commentateurs du Dante ont raison, contre l'opinion généralement admise dans le monde, sur le personnage allégorique de cette séraphique Béatrix qui vient prendre le poète sous sa direction, quand Virgile, incapable de le guider plus loin, l'abandonne à la sortie des enfers et à l'entrée des cieux ;

¹ Si levar cento
Ministri e messagier di vita eterna,
Tutti dicean....

Purg., canto xxx.

² Così dentro una nuvola di fiori
Che dalle mani angeliche saliva
E ricadeva giù dentro e di fuori
Sovra candido vel, cinta d'oliva,
Donna m'apparve sotto verde manto
Vestita di color di fiamma viva.

³ Ma Virgilio m'avea lasciati.

⁴ Dante, perche Virgilio se ne vada,
Non piangere anco, non piangere ancora.

Si ce conducteur angélique et féminin, si cet interprète de la nature et du ciel n'était pas une femme autrefois aimée par le poète sur la terre, morte sainte dans l'amour, et oubliée quelquefois après sa mort par celui qu'elle avait aimé et qu'elle aimait encore au sein des béatitudes éternelles; oui, si ce n'était pas une telle femme;


Mais un symbole, mais l'emblème de la théologie, que le poète, dans sa jeunesse, avait étudiée avec ardeur, qu'il avait négligée ensuite pour le monde, pour les douceurs de la poésie, pour l'agitation du forum, pour le bruit des armes et les luttes si acharnées des partis politiques : si tel fut, je le répète, l'ange inspirateur du poète italien; et moi aussi j'ai ma Béatrix, une bien douce Béatrix;

Car, et moi aussi, dès l'enfance, et par une sorte de fatalité que je suis loin de maudire, j'ai, avec un amour et un abandon qui toujours vont croissant, livré ma vie, non pas, il est vrai, à la théologie, mais à l'étude en général, mais au culte universel de l'intelligence. Quoique distrait aussi, passagèrement, autrefois, par les agitations du siècle, je puis dire néanmoins que je n'y ai point été infidèle, et qu'à ce culte il ne s'est rien mêlé de l'idolâtrie du veau d'or.

Puisqu'il en est ainsi, je reprends courage. et quelque bornées que soient les ressources que l'étude et la méditation, plus puissante encore que l'étude, nous fournissent, je me mets à l'œuvre, et j'entre hardiment en matière.

Nous espérons que ce morceau aura servi à confirmer le jugement que nous avons émis d'avance sur l'ouvrage de M. Daniélo, et aura donné à nos lecteurs le désir de voir réaliser de si brillantes promesses.

A. B.



Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

FRANCE. PARIS. — *Preuves de l'accroissement de la chaleur dans l'intérieur de la terre.* (Voir le tome XIII, p. 79.) — M. Arago a communiqué de nouvelles observations de température faites, le premier mai, au puits artésien que la ville de Paris fait creuser à l'abattoir de Grenelle, et qui était arrivé à la profondeur de 400 mètres. Deux thermomètres à curseur de M. Bunten, contenus dans un tuyau de cuivre où l'eau n'avait pas pénétré, ont donné 23°,50 et 23°,45.

Le thermomètre à déversement de M. Maguns a donné 23°50 et 23°70. Enfin le thermomètre à déversement de M. Walferdin, renfermé dans un tube de verre hermétiquement scellé, a donné 23°50. Ces divers instrumens avaient séjourné dans le puits un jour et demi.

Si l'on prend 10°,6 pour la température moyenne de la surface de la terre à Paris, en retranchant ce nombre de 23°,5, on aura 12°,9 pour l'augmentation de chaleur correspondante à 400 mètres de profondeur, ou ce qui revient au même, 31 mètres pour *un degré centigrade*. En prenant le point de départ au fond des caves de l'Observatoire, à la profondeur de 28 mètres, et par une température constante de 11°7 centigrades, on aura par soustraction 11°8 d'augmentation pour 372 mètres, ce qui correspond à 31 mètres 5 pour *un degré centigrade*. Cette mesure, qu'on peut considérer comme plus exacte que toutes les précédentes, diffère peu de celle qui donnait un degré d'augmentation de température pour 30 mètres de profondeur.

— *Expériences sur la substance des toiles qui enveloppent les momies.* — M. Dutrochet a communiqué à l'académie des sciences des recherches microscopiques sur la substance végétale qui a servi à la fabrication des toiles qui enveloppent les momies d'Egypte. On avait cru d'abord que ces toiles étaient fabriquées avec du coton; et le chimiste Rouelle, en 1750, avait publié un Mémoire à l'appui de cette opinion qui fut adoptée également par Larcher, traducteur d'Hérodote; par Forster dans sa dissertation *de Byssu antiquorum*, et plus récemment par M. Jomard dans la description de l'Egypte. Or, dans ces derniers tems, M. James Thompson vient de publier en Angleterre sur ce sujet des recherches d'où il résulte que les toiles des momies ne sont pas en coton, mais en lin; et il s'est heureusement servi du microscope pour confirmer cette assertion. Déjà

aussi on connaissait des recherches analogues de M. Baner sur la nature des fibres des tissus. M. Dutrochet de son côté a poussé bien plus loin ces observations : il a reconnu deux sortes de fibres dans les bandelettes des momies ; mais il s'est assuré que c'est bien le lin qui avait fourni ces fibres.

— *Explication d'inscriptions nubiennes — Introduction du christianisme en Abyssinie et en Nubie.* — M. Letronne a publié trois Mémoires sur les inscriptions abyssiniennes et nubiennes d'*Adulis*, d'*Axum*, de *Talmis* et du temple de *Philos*. Les deux inscriptions grecques d'*Adulis* et celle d'*Axum*, dans la même langue, appartiennent à l'Abyssinie. Les deux premières furent découvertes par le moine Cosmes, vers le 6^e siècle : l'une, gravée sur une table de basalte, contenait une énumération pompeuse des conquêtes de Ptolémée-Evergète, roi d'Égypte ; l'autre gravée sur un siège de marbre blanc, de style grec, célébrait les exploits d'un roi d'Abyssinie, de Zoscalès peut-être, qui s'intitule *Fils de Mars*. Quant à la première inscription d'*Axum*, elle est en l'honneur d'Aizana, roi des Axumites, vainqueur des six peuplades des Bugaïtes, et qui prend fièrement le nom de *Roi des rois*.

De la première inscription d'*Adulis* il ressort que, sous le règne des Lagides, la langue grecque se montre en Abyssinie. Dans la seconde d'*Adulis* et dans celle d'*Axum*, on voit les princes abyssins eux-mêmes qui parlent la langue grecque et l'emploient dans les monumens publics. Ces deux inscriptions prouvent encore que la religion grecque s'était introduite d'assez bonne heure chez les Abyssins, ces *Fils de Mars*.

Par l'inscription nubienne de *Talmis*, M. Letronne prouve que l'Abyssinie a reçu le Christianisme deux cents ans environ avant la Nubie, et que celle-ci le reçut par l'intermédiaire de l'Égypte et non de l'Abyssinie. Enfin il résulte de la comparaison des inscriptions d'*Adulis*, d'*Axum*, de *Talmis*, et des documens orientaux, que la Nubie et l'Abyssinie formaient, le long de la mer Rouge, deux grands empires rivaux, se disputant la domination de ces petits rois et de ces nombreuses peuplades qui habitaient le bassin supérieur du Nil. De là ces inscriptions triomphantes et les guerres continuelles des Nubiens et des Abyssins, attestées par une lettre d'Isaac, patriarche d'Alexandrie, qui s'efforce de les ramener à la concorde.

— On vient d'annoncer à la *Société de géographie* que le brick anglais *le Beagle* devait mettre à la voile le mois prochain, sous le commandement du capitaine Wickam, pour aller explorer le détroit de Torres, et notamment la partie voisine de la Nouvelle-Hollande. Sur ce navire doivent aussi s'embarquer MM. Gray et Lushington, officiers de l'armée de terre. Ils débarqueront à Swan's-River, et partiront de là pour

pénétrer dans l'intérieur de l'Australie et même la traverser entièrement s'il est possible. Tout fait espérer aux amis de la géographie de précieuses découvertes. Ils s'occuperont en outre de diverses branches de l'histoire naturelle et de l'étude des tribus disséminées sur la vaste étendue de ce continent.

RUSSIE. SAINT-PETERSBOURG.—*Progrès de de l'étude de la langue chinoise.*—*Etude des langues orientales.*—Par un ukase du 23 mai, l'empereur de Russie a fondé à l'Université de Kasan, une chaire pour la *langue chinoise*, dont il a pourvu l'archimandrite Daniel, qui a séjourné assez long-tems à Pékin. On lui a acheté en outre, pour enrichir la bibliothèque universitaire, une collection assez considérable de livres et de manuscrits chinois. Kasan avait déjà trois chaires pour l'enseignement des langues orientales ; une pour l'*arabe* et le *persan*, la seconde pour le *turc* et le *tartare*, et la troisième pour la *langue mongole*

—*Édition d'un évangile écrit en slave en 1057.*—L'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg va faire imprimer cet évangile écrit en 1057 pour l'usage d'Ostromir gouverneur à Novogorod. Dans l'annonce il est dit : « En Russie, ainsi qu'à l'étranger, on souhaitait depuis long-tems de voir cet ancien monument de la *langue slave* publié avec des caractères *syriaques*. Feu le comte Rumantzoff avait déjà fait graver, dans ce but, plus de soixante-dix caractères qui ne sont plus en usage aujourd'hui dans la langue slave, lorsque sa mort vint interrompre cette belle entreprise. Les matrices de ces caractères étaient entre les mains de M. Koppen, qui s'est empressé de les remettre à l'Académie. M. Wostokoff, l'un des correspondans de l'Académie, et qui connaît à fond la langue slave, travaille en ce moment à un vocabulaire slave qui doit contenir tous les mots et toutes les locutions qui se rencontrent dans l'Évangile d'Ostromir ; c'est lui aussi qui s'est chargé du soin de l'édition de ce document précieux.

ASIE.

INDE. POSSESSIONS ANGLAISES.—*Hindous habitant sur les arbres et se nourrissant de chair humaine.*—Le *Morning Chronicle* publie les détails suivans qui donnent une pauvre idée de ces peuples Hindous, que quelques savans européens voudraient faire passer comme ayant été le premier centre de la civilisation.

« On a parlé il y a quelque tems des *Thugs*, ces sauvages adorateurs de la déesse *Bhavani*, qui regardaient comme une pratique de dévotion très-agréable à leur divinité d'étrangler tous les voyageurs qu'ils rencontraient. Mais voici qu'à cinquante lieues de Calcutta, la métropole des possessions anglaises dans l'Inde, on trouve une population qui ne cache

pas son goût pour la chair humaine, et dévore sans pitié tous les malheureux qui tombent entre ses mains. Ceux-ci ne sont conduits par aucune idée religieuse, comme les *Thugs*; c'est simplement une race de cannibales établie dans les forêts de *Chittagong*. Ce district de la province de Bengale a été choisi par la compagnie pour y établir le dépôt destiné à dompter et apprivoiser les éléphants, que l'on chasse dans la chaîne des montagnes qui bordent la province dans la direction d'Ava.

» C'est dans les excursions que cette chasse exige que l'on a découvert cette horde de sauvages. Ils ne se réunissent point en villages ou en campemens, comme quelques autres populations indiennes; ils ont établi leur demeure sur les branches des arbres de la forêt. Au moyen de bambous, ils construisent une plate-forme, sur laquelle ils élèvent une cabane, où loge toute la famille, balancée au gré des vents. Ils ont soin de couper toutes les branches au-dessous d'eux, pour éviter l'approche des bêtes féroces, habitant comme eux la forêt. Le major Gardner, directeur du dépôt, a essayé de les civiliser, mais n'a pu y réussir; un des chefs, qu'ils avaient engagé à venir prendre de l'emploi au dépôt, ne put résister à son penchant pour la chair humaine; il fut pris sur le fait, jugé et exécuté. Depuis lors, on ne peut se hasarder dans la forêt que par détachemens de dix hommes bien armés.

» Un des chasseurs qu'ils surprirent fut à l'instant dépécé et dévoré, avant qu'on eût le tems d'arriver à son secours. Cette race d'hommes est connue sous le nom de *Koubies*; le major Gardner les représente comme ayant un ventre protubérant, de petite stature, des traits prononcés et des membres musculeux. Ils parlent un dialecte particulier. La chaîne des montagnes bleues de *Chittagong* est infestée de ces animaux à figure humaine, et il paraît très-difficile de les détruire, parce qu'ils n'ont point de demeure fixe, et vont d'un lieu à l'autre au milieu de ces forêts impénétrables. »

Bibliographie.

Sous le titre de BULLETIN DES CONCOURS, M. Eugène Cassin vient de fonder un Journal qui indique toutes les questions proposées pour sujets de prix par les divers corps savans de la France et de l'étranger ¹.

Nous allons en extraire les sujets suivans qui conviennent mieux au but de notre Journal :

1° L'Académie française propose, pour sujet du prix d'éloquence, l'*Eloge*

¹ Ce Journal, pour lequel on s'abonne rue Taranne, n° 12, paraîtra tous les deux mois, par cahiers de 2 feuilles, et coûtera 10 fr. pour Paris, 12 fr. pour les départemens, et 14 fr. pour l'étranger.

de Gersin, chancelier de l'Université de Paris ; les ouvrages devront être envoyés avant le 15 mai 1858, et le prix sera une médaille d'or de 1,500 fr.

2° La Société de Géographie a proposé une médaille d'or de 5,000 fr. pour celui qui résoudra les questions suivantes, qui prouvent que le monde savant s'occupe enfin de ces monumens mexicains sur lesquels les *Annales* ont déjà donné tant de documens :

On demande une description, plus complète et plus exacte que celles qu'on possède, des ruines de l'ancienne cité de Palanqué, situées au nord-ouest du village de Santo-Domingo-Palanqué, près la rivière du Micol, dans l'Etat de Chiapa de l'ancien royaume de Guatimala, et désignées sous le nom de *Casas de Piedras* dans le rapport du capitaine Antonio del Rio, adressé au roi d'Espagne en 1787. L'auteur donnera les vues pittoresques des monumens, avec les plans, les coupes et les principaux détails des sculptures.

Les rapports qui paraissent exister entre ces monumens et plusieurs autres de Guatimala et du Yucatan, font désirer que l'auteur examine, s'il est possible, l'antique Uatlant, près de Santa-Cruz del Quiché, province de Solola; l'ancienne forteresse de Mixco et plusieurs autres semblables; les ruines de Copan, dans l'Etat d'Honduras; celles de l'île Peten, dans la laguna de Itza, sur les limites de Chiapa, Yucatan et Verapaz; les anciens bâtimens placés dans le Yucatan et à 20 lieues au sud de Mérida, entre Mora-y-Ticul et la ville de Nocabab, enfin les édifices du voisinage de la ville de Mani, près de la rivière de Lagartos.

On recherchera les bas-reliefs qui représentent l'adoration d'une croix, tels que celui qui est gravé dans l'ouvrage fait d'après del Rio. Il importerait de reconnaître l'analogie qui règne entre ces divers édifices, regardés comme les ouvrages d'un même art et d'un même peuple.

— Sous le rapport géographique, la Société demande surtout: 1° des cartes particulières des cantons où ces ruines sont situées, accompagnées de plans topographiques: ces cartes doivent être construites d'après des méthodes exactes; 2° la hauteur absolue des principaux points au-dessus de la mer; 3° des remarques sur l'état physique et les productions du pays.

La Société demande aussi des recherches sur les traditions relatives à l'ancien peuple auquel est attribuée la construction de ces monumens, avec des observations sur les mœurs et les coutumes des indigènes, et des vocabulaires des anciens idiomes. On examinera spécialement ce que rapportent les traditions du pays sur l'âge de ces édifices, et l'on recherchera s'il est bien prouvé que les figures dessinées avec une certaine correction sont antérieures à la conquête.

Enfin, l'auteur recueillera tout ce qu'on sait sur le *Votan* ou *Wodan* des Chiapanais, personnage comparé à *Odin* et à *Bouddha*.

Ce prix sera décerné dans la première assemblée générale de 1859. Les mémoires, cartes et dessins devront être déposés au bureau de la Commission centrale, au plus tard le 31 décembre 1858.

3° L'Académie royale de Bruxelles propose les questions suivantes :

Les *Lettres de Libanius* renferment une infinité de détails précieux pour l'étude de l'état politique, des mœurs, de la civilisation et de l'histoire littéraire du 4^e siècle après J.-C. La riche collection de ces Lettres, dont le nombre s'élève au-delà de 2,000, perd cependant une grande partie de son intérêt par l'incertitude qui plane encore sur la majeure partie des 500 personnages à qui elles sont adressées. Il y a presque un siècle que, dans son excellente édition des *Lettres de Libanius*, J.-Chr. Wolf avait promis de remédier à cet inconvénient, par la composition d'un *Index prosopographicus*; mais il n'a pas donné suite à sa promesse.

L'Académie désirerait donc qu'un philologue, versé dans l'histoire et dans

la littérature de cette époque, en reprenant la tâche abandonnée depuis la mort du savant éditeur de Hambourg, et en s'entourant, par des recherches critiques, de tous les renseignemens, que ces Lettres elles-mêmes et les monumens de la littérature contemporaine pourraient lui fournir sur les nombreux correspondans du sophiste, en composât une prosopographie aussi complète que possible des *Lettres de Libanius*. La *Prosopographia codicis Theodosiani* par Ritter, la *Prosopographia Platonica* par Groen van Prinsterer, et surtout l'*Historia oratorum Græcorum* par Rhunkenius, pourraient jusqu'à un certain point, servir de modèles à un pareil travail.

DICTIONNAIRE CHINOIS-LATIN DU P. BASILE DE CLEMONA (Imprimé pour la première fois en 1815 par les soins de M. de Guignes fils, d'après l'ordre de l'empereur Napoléon). *Seconde édition*, format grand in-8°, revue, corrigée et augmentée d'explications nouvelles, des caractères chinois des expressions composées et des phrases explicatives, omis dans les manuscrits originaux et dans l'édition in-folio de 1815, avec les tables originales; par M. G. PAUTHIER. Imprimé avec les caractères chinois gravés sur acier et fondus par M. Marcellin-Legrand.

« Une nouvelle édition du Vocabulaire du P. Basile est un besoin réel qu'on reconnaît surtout quand on se livre assidûment au travail de la traduction; mais il faut que cette édition soit plus exacte, plus correcte, plus complète que la première: que l'ordre de l'original y soit mieux observé; que les superfluités en soient élaguées, et surtout que la forme matérielle en soit telle qu'on puisse commodément la consulter, la feuilleter, la porter d'un lieu à un autre, sans éprouver cette lassitude physique qui nuit à la rapidité des recherches, à la facilité des vérifications, et, par conséquent, à la diffusion des connaissances élémentaires ¹. »

Ce que M. Abel Rémusat, auquel l'étude de la langue chinoise est redevable des progrès qu'elle a faits depuis quelque tems en Europe, avait si souvent formé le projet d'exécuter, et qu'il encourageait de tous ses efforts; ce que plusieurs essais infructueux n'avaient pas encore permis de réaliser, nous osons l'entreprendre aujourd'hui avec des moyens d'exécution infailibles qui dépassent même tout ce que l'on aurait pu espérer il y a quelques années; et si les encouragemens que M. Rémusat savait si bien mettre à la disposition des personnes zélées pour favoriser les progrès de l'étude du chinois ne nous manquent pas, la typographie française aura bientôt doté le monde savant d'un monument que l'on n'aurait jamais attendu d'elle: car nous donnons beaucoup plus, dans l'édition du dictionnaire annoncé ci-dessus, que le savant professeur ne demandait à la lithographie. Toutes les *expressions chinoises composées*, les *phrases chinoises* citées seulement en *lettres latines* dans les divers manuscrits du dictionnaire du P. Basile, et dans l'édition in-folio ordonnée par Napoléon, *seront reproduites en caractères chinois* dans notre édition, ce qui lui donnera un avantage immense et inappréciable pour l'étude européenne de cette langue figurative, dont on ne peut acquérir l'intelligence que par les yeux: les expressions syllabiques de la langue parlée, au nombre seulement de 450 (portées à 1203 par la variation des accens),

¹ Extrait du Rapport de feu M. Abel-Remusat sur une *édition lithographiée projetée* du Dictionnaire en question, Journal Asiatique, avril 1829, p. 316. — Les Dictionnaires *chinois anglais* et *anglais chinois* de M. Morison (6 vol. in-4°, du prix de 550 fr.), imprimés à Macao, de 1815 à 1822, avec tant de dépense et de luxe, par la compagnie des Indes, quoique si utiles à plusieurs égards, laissent encore vivement à désirer un Dictionnaire portatif qui renfermât, autant que possible, les caractères les plus usuels de la langue chinoise, avec les explications nécessaires, et seulement nécessaires. Nous croyons que celui que nous annonçons remplira ce double but, en restant accessible à un bien plus grand nombre de personnes studieuses.

devant servir à articuler, et par conséquent à transcrire en lettres européennes les trente à quarante mille caractères figuratifs de la langue écrite.

Nous avons cru devoir conserver dans notre édition du *Dictionnaire chinois-latin* du P. Basile, l'ordre et l'arrangement par radicaux ou clefs, adoptés dans la première édition, au lieu de l'ordre alphabétique et tonique suivi dans presque tous les manuscrits des missionnaires, parce que cette dernière disposition, plus commode sans doute pour les Européens qui résident en Chine, l'est moins pour ceux qui ne se trouvent pas en contact avec les Chinois. Les additions de caractères, faites au manuscrit du P. Basile par le premier éditeur, ne seront pas conservées dans notre édition, et nous ne pensons pas qu'aucun savant soit disposé à nous en faire un reproche; nous tâcherons de remplacer cette perte par d'autres additions, que la collation des diverses copies du manuscrit de Basile et nos propres études nous permettront de faire, tout en nous restreignant le plus possible dans les limites données d'un volume in-octavo.

Nous avons conservé dans notre édition la rédaction latine du P. Basile, sans nous astreindre cependant à rédiger en latin nos propres augmentations, ni les explications additionnelles tirées de divers manuscrits, lorsqu'elles étaient données en français.

Ainsi notre édition comprendra, outre le texte de la copie du Vatican, suivi dans l'édition de 1813, et classé dans l'ordre des radicaux :

1° L'indication de la classe à laquelle nous avons pu rattacher chaque caractère du dictionnaire, d'après le système étymologique des Chinois, système qui sera exposé dans la préface ;

2° La forme ancienne des caractères primitifs et figuratifs, si importante à connaître pour obtenir une intelligence approfondie de ces caractères ;

3° Le rétablissement en caractères chinois des expressions composées et des phrases explicatives, omis dans tous les manuscrits, ainsi que dans l'édition impériale de 1813, toutes les fois que nous pourrons rétablir ces caractères avec certitude ;

4° Des définitions et des explications nouvelles, ajoutées aux explications du manuscrit du Vatican, seules données dans l'édition de 1813 ;

5° Tous les caractères chinois contenus dans les *Sse-Chou*, ou *Quatre Livres classiques*, et dans le *Tao-te-king* de LAO-TSEU, avec les explications spéciales que ces caractères pourront exiger ;

6° Un grand nombre de variantes ou de formes vulgaires des caractères ;

7° Les Tables les plus importantes du manuscrit du P. Basile, omises dans l'édition de 1812 ;

8° Enfin, un *Index alphabétique* des mots par lesquels les caractères chinois du dictionnaire ont été traduits, avec des chiffres de renvoi à ces mêmes caractères. Cet index, souvent si utile pour abrégé les recherches, suppléera provisoirement à un dictionnaire *latin-chinois* ou *français-chinois*, qui pourra être publié plus tard, dans le même format que celui-ci.

Le *dictionnaire chinois-latin* formera un volume grand in-8° d'environ 80 feuilles d'impression, y compris toutes les tables du manuscrit original, omises dans la première édition de 1813, et sera publié par livraisons de 5 feuilles, au prix de 5 fr. chaque livraison. La première livraison ne sera mise sous presse que lorsqu'on aura reçu des souscriptions pour trois cents exemplaires. On pourra souscrire sans rien payer d'avance : A Paris, chez M. Marcellin-Legrand, graveur, éditeur, rue du Cherche-Midi, n° 99, et chez M. Cassin, agent de la Société Asiatique de Paris, rue Taranne, n° 12.

Nota. L'Éditeur possède déjà un assez grand nombre de caractères chinois pour pouvoir se charger de l'impression des ouvrages dans lesquels ces caractères seraient nécessaires, ou pour traiter avec MM. les Auteurs et Imprimeurs qui auraient besoin d'une fonte de ces mêmes caractères.

ANNALES 245
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 88. — 31 Octobre 1837.

Géographie biblique.

DU PLATEAU CULMINANT DU MONDE,

OU DU PLATEAU DE PAMER ET DE SES QUATRE FLEUVES,

Considéré comme étant le lieu de l'Eden et du mont Mérou des Indiens ¹.

A Monsieur le Président de l'Académie des Sciences.

Lorsque M. de Humboldt eut mesuré la hauteur de quelques-uns des sommets des montagnes les plus élevées d'Amérique, nos connaissances actuelles sur l'Asie, étaient encore si peu avancées, que l'on crut alors que l'Amérique contenait les chaînes de monts les plus hautes du monde.

Bientôt les observations des Anglais, dans les Indes, vinrent détruire ces fausses idées; et l'on se serait moins empressé de les admettre, si l'on se fût rappelé que *Virgile* donnait la *Scythie*, comme la partie du monde *la plus élevée* ²; et que *Justin*, parlant des *Scythes*, leur faisait faire ce raisonnement remarquable : « Les Scythes sont les plus anciens de tous les » peuples, car si la terre a d'abord été incandescente, leur » pays, le *plus froid du monde*, a dû se peupler le premier : et si,

¹ *Observation générale.* Il n'est question ici que de l'élévation des plateaux divers de l'Asie-Centrale, et non pas de celle des sommets anguleux des monts Hymalaya.

² Mundus, ut ad Scythiam, Riphæasque arduus arces
Consurgit, premiturque Lybiæ devexus in Austros.

Georg., liv. I, v. 240.

» au contraire, la terre est sortie du sein des eaux, la Scythie, » *pays le plus élevé du monde*, a dû être la première contrée » habitée, puisqu'elle a été aussi la première à se dessécher ¹. »

Il me semble qu'ici, comme dans une infinité d'autres cas, on aurait dû, un peu plus, faire attention à ces assertions des anciens; assertions qui résultaient de l'antique science formulée en hiéroglyphes, dont ces peuples avaient fait la conquête, et dont j'ai déjà fourni, pour les pointes attirant la foudre, et pour quelques questions médicales, diverses preuves à l'Académie ².

Mais il m'a paru curieux de montrer à l'Académie, que ces connaissances hiéroglyphiques, dont *Virgile* et *Justin*, avaient tiré leurs assertions remarquables, quant au point le plus élevé du monde, existaient encore en Asie.

M. *Klaproth* a publié, dans le *Journal asiatique de Paris*, une carte assez grossière de l'Asie centrale et de l'Inde, carte tirée de l'*Encyclopédie japonaise*, et où le point culminant de l'Asie, celui qui offre la source des plus grands fleuves de ces contrées, est marqué à l'est des monts *Belour*, à l'ouest du pays de *Khoten*, au nord du *Pendjub*, et de l'Inde; c'est-à-dire vers le plateau de *Pamer*. Cette carte hiéroglyphique vient d'être reproduite dans l'ouvrage posthume de MM. *Remusat* et *Klaproth*, le *Fokoue-ky*.

On peut la consulter dans ce livre, et bien que grossièrement dessinée, ce nœud de montagnes, ce point le plus élevé de la terre, d'où s'écoulent quatre fleuves, s'y reconnaîtra du premier coup-d'œil.

¹ Voici le passage entier de Justin : « Scytharum gens antiquissima semper habita... Nam si ignis prima possessio rerum fuit, qui paulatim extinctus, sedem terris dedit, nullam prius quam septentrionalem partem, hiemis rigore ab igne secretam; adeò ut nunc quoque nulla magis rigeat frigoribus..... Quod si omnes quondam terræ submersæ profundo fuerunt, profecto editissimam quamque partem, decurrentibus aquis, primum detectam... Porro Scythia adeò editiorem omnibus terris esse, ut cuncta flumina ibi nata, in Mæotim, tum deinde in Ponticum et Ægyptium mare decurrant... His igitur argumentis superatis Egyptiis, antiquiores semper Scythæ visi. *Justinus*, lib. II, n° 1.

² Voir les deux lettres insérées dans le N° 57, tom. X, p. 202.

Le même ouvrage contient encore comme *appendice*, l'analyse d'un voyage fait en ces contrées, vers l'an 650 de notre ère, par un *Samanéen* ou *Bouddhiste* chinois. L'auteur ayant été en Perse, et dans le Caboulistan, revient en Chine par le *Tou-ho-lo*, ou *Tokharestan*, et par *Cashgar*. En décrivant le pays de *Changmy*, où existe le culte de *Fo*, et où l'on emploie les lettres du *Tou-ho-lo* (ou *Tokharestan*), il dit ¹ :

« A 700 lys au nord-est, franchissant des monts périlleux, » on vient au plateau *Pho-mi-lo* (ou plateau de *Pamir*, *Pamer*), » situé entre deux monts couverts de neige, faisant partie des » monts *Tsong-ling*, et où se trouve le grand lac des Dragons. » Ce lieu est le point le plus élevé du *Djambou-Dwipa* (c'est-à-dire » de l'*Asie-Indienne*), et, de ce lac, sort, à l'ouest, une rivière » qui va se joindre au *Fa-tsou* (c'est-à-dire l'*Oxus* ou le *Vatch* » des *Parses* ¹) coulant vers l'Occident; car tout ce qui est à droite » (de ce plateau) coule dans cette direction, et vers l'ouest ². »

« Du même lac, sort une autre grande branche, coulant vers » le pays de *Kie-tcha* (ou de *Cashgar*), et vers le nord-est; et » qui, sur les limites occidentales de ce royaume, se joint au » fleuve *Sito*, pour couler vers l'Est; car tout ce qui est à gauche, » coule vers l'Orient. »

Un plateau culminant entre le nord, et l'est, et l'ouest, est donc ici très-clairement indiqué; quant aux expressions de gauche et de droite, on doit se rappeler, que l'auteur, qui est chinois, s'oriente en regardant le sud.

La tradition d'un plateau élevé, d'un point culminant dans la *Scythie*, au nord de l'*Inde*, se conservait donc encore dans ces contrées au 7^e siècle de notre ère : et ce plateau n'était point celui du lac *Manassarovar*, où l'on met les sources de l'*Indus* et du *Gange*, et du *Brahmapoutre*, mais était celui de *Pamer*, ou du lac des Dragons, situé plus à l'ouest.

¹ Page 397, N^o 135.

² L'*Oxus*, appelé 媯 Kouey 水 Chouy dans le *Sse-ky*, et 媯 Kouey 水 Jouy dans le *Chou-king*, est situé dans le pays de 虞 Yu, où va Chun 舜; et il est à remarquer que ce nom de l'*Oxus* exprime l'eau ou le fleuve (Chouy), où exista 媯 Kouey, la femme 女 Niu.

Balbi donne au premier plateau un niveau supérieur à celui du mont *Blanc* dans les Alpes, c'est-à-dire plus de 2400 toises d'élévation, et il ne donne au plateau de *Pamer*, que 2000 à 2400 toises d'élévation¹ : mais il avoue que *Marco-Paulo*, qui traversa cette région de *Pamer*, y indique la grande difficulté qu'on y éprouve de faire du feu et de l'entretenir, ce qui y suppose un air infiniment raréfié, c'est-à-dire une élévation très-considérable.

Nous sommes donc portés à voir ici, dans ce plateau de *Pamer*, que termine vers l'ouest la chaîne du *Bélour*, et qui fait partie du *Turkestan*, ou *Tokharestan* (*Tou-ho-lo* en chinois), le fameux mont *Mérou* des Indiens, dont le nom de *Pa-MER* nous offre encore des traces; et que surent atteindre les Grecs sous *Alexandre*, puisque *Burnes* nous cite des colonies de Macédoniens dans toutes ces contrées, et jusqu'à *Iskardo* dans le Petit-Thibet.

Ce judicieux voyageur ne visita point le plateau de *Pamer*, comme le fit *Marc-Paul*; mais, allant de *Balkh* à *Boukhara*, et se trouvant à *Karchey*, au-delà de l'*Oxus*, il vit à sa droite (ou vers l'est), une chaîne de monts couverts de neige encore même en juin, et formant un mur continu et sans dentelures, chaîne courant nord et sud, et tombant, d'angle droit, sur la chaîne des monts *Indouchouch*, que *Burnes* laissait derrière lui, et venait de franchir auparavant.

Cette chaîne, nommée *Baitoun*, à *Karchey*, et qui ne peut être autre que le *Bélour* de nos cartes, semble former à l'ouest, dit-il, les limites du plateau de *Pamer*, où errent des *Kirghiz*, nomades et pasteurs; et il lui donne, au moins, 18,000 pieds anglais ou 5,000 toises d'élévation, vu les neiges qu'elle offrait encore en juin².

Ailleurs³, il parle encore de ce même plateau, d'après les voyageurs qui y avaient passé en caravanes; et il dit : Que, de ce plateau très-élevé, on voit tous les autres monts d ses pieds, et qu'à son centre, est un lac nommé *Sari-koul* (c'est-à-dire

¹ *Abrégé de Géographie*, p. 603 et 612.

² Consulter le tom. III, p. 124, *Traduction française*.

³ Même vol. p. 163.

Lac-Jaune), lac d'où s'écoule le *Jaxarte*, au nord; l'*Oxus*, à l'ouest; l'*Indus* ou un de ses confluens, au sud; et enfin, un ruisseau donnant naissance à l'un des fleuves du Thibet, vers l'est.

Si l'on compare cette description à celle du *Samanéen* chinois, qui traversa ces contrées l'an 650, il est évident que ce *Lac-Jaune* est son *Lac du Dragon*, animal symbolique, auquel, en effet, répond le *jaune*, dans le système des cycles conservés en Chine.

Et que son fleuve *Sito*, c'est-à-dire, *froid* (*sita* en sanscrit), fleuve qui peut-être a donné son nom à la *Scythie*, répond soit à un affluent du *Jaxartes*, soit au ruisseau coulant à l'est de *Burnes*, cité ci-dessus.

Dans le *Fo-koue-ki*¹, M. *Klaproth*, d'après les relations bouddhistes, parle du lac *Anavatatta*, c'est-à-dire, que *le soleil ne peut échauffer* (en sanscrit antique, ou *Pali*), et il en fait sortir quatre fleuves, dont : l'*Oxus* ou *Vatch*, ou *Fa-tsou*, au nord-ouest; le *Sintheou* ou *Sindh*, ou *Indus*, au sud-ouest; le Gange (*Heng-kia*), au sud-est; et le *Sito* ou *Sita*, *fleuve froid*, au nord-est. Il est donc évident qu'ici les *Bouddhistes* nous décrivent le même *Lac Sari-koul* (ou *Jaune*, *Sari*), dont on entretient *Burnes*, lac supposé au centre du monde, car le *jaune* est la couleur du centre, dans le système hiéroglyphique, aussi-bien que le *Dragon* qui est son emblème, et par suite celui de l'*Empereur*, *Roi du monde*, ou de l'empire central.

Nous pourrions montrer ce même mont *Mérou*, portant à son sommet un lac d'où s'écoulaient 4 fleuves nord-est, nord-ouest, sud-est et sud-ouest, dans un *monument astronomique*, rapporté de la *Chaldée*, et qui existe à Paris; et citer aussi les cartes du moyen-âge, qui, *presque toutes*, mettent dans l'est du monde, vers l'Asie centrale, le lieu d'*Adam* et celui de l'*Eden*, son premier séjour, et celui des *quatre fleuves*.

Mais il nous suffit d'avoir établi, par *Virgile*, *Justin*, aussi-bien que par *Huuen-tsang* (le bonze chinois), *Burnes* et *Klaproth*, ce grand fait, que *le point culminant du monde*, le *subuleux mont Mérou*, doit être cherché sur le plateau de *Pa-mer*, variante du

mont *Su-Mérou*, ou *Heureux-Mérou*, c'est-à-dire le *Mérou* de l'*Eden*, ou des *Délices*; les vallées qui entourent cet énorme plateau, étant en effet des lieux de délices, nous dit *Burnes*.

Nous savons très-bien que l'Académie des Sciences ne s'occupe pas des traditions mythologiques; mais nous sommes persuadé, nous, que chaque fable cache ou sous-entend une vérité; et nous espérons que quelque voyageur instruit, aussi courageux que *Burnes*, saura bientôt confirmer la vérité de nos aperçus, en mesurant *mathématiquement* la hauteur du lac *Sari-koul* et du plateau de *Pa-mer*.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Ch^{er} DE PARAVEY.

Paris, 1837.



Traditions.

CONCORDANCE

DES TRADITIONS DES DIFFÉRENS PEUPLES AVEC LES FAITS
RACONTÉS DANS LA BIBLE.

Deuxième Article ¹.

Nous avons différé quelque tems d'insérer cet article, parce que nous voulions le faire accorder avec la publication de ceux que M. le chevalier de Paravey nous avait promis, et qui auront pour but de constater l'identité des dix premiers empereurs chinois avec les dix patriarches qui ont précédé le déluge. Ce travail est achevé; il est entre nos mains, et on s'occupe de graver les nombreux caractères chinois qui sont nécessaires pour donner une explication plus saisissable de cet intéressant problème historique. Deux parties composent ce travail : dans la première, M. de Paravey établit la réalité et l'identité du déluge d'Yao et de Noé; puis, partant alors d'un point fixe, il examine successivement le nom, le rang et les actions des différens empereurs, et les compare à ce qui nous est connu des divers patriarches, et en tire des conclusions qui, si elles ne tranchent pas toutes les difficultés relatives aux tems primitifs, méritent cependant de fixer l'attention de tous les savans.

Le présent article en continuant à montrer les concordances qui se trouvent dans l'histoire des différens peuples, vient à l'appui des travaux de M. de Paravey. Nous prions nos lecteurs de le lire avec attention dans les parties qui traitent des divisions du jour et de l'année.

CONCORDANCE DES TRADITIONS DES PEUPLES SUR TROIS CHEFS QUI ONT
FONDÉ LES NATIONS ET LES EMPIRES.

La GENÈSE fait descendre tous les peuples de la terre,

1° Avant le déluge, des 3 enfans d'Adam..... { Caïn,
Abel,
Seth.

¹ Voir le premier article dans le N° 75, t. xiii, p. 157.

2° Après le déluge de 3 enfans de *Noé*. { Sem,
Cham,
Japhet.

En CHINE, nous retrouvons en tête de son histoire

Trois enfans de Hoang-ty. { Chao-hao,
Fo-hy,
Tchang-γ.

En ÉGYPTE, on trouve à la tête des Rois :

Trois personnages célèbres. { Typhon,
Osiris,
Aruéris.

Les GRECS reconnaissaient que le ciel et la terre avaient été gouvernés d'abord par *Kronos*, lequel avait eu pour successeurs :

Trois de ses enfans. { Adès,
Zeus,
Poseidôn.

Les GRECS avaient encore une tradition qui donnait, pour fondateurs de trois peuples célèbres :

Trois enfans du cyclope Polyphème. . { Celtus,
Gallus,
Illyrius.

lesquels avaient peuplé une partie de l'Europe, et avaient été les pères de :

Trois nations célèbres. { les Celtes,
les Gaulois,
les Illyriens.

Les ATLANTES reconnaissaient pour premier roi Uranus, lequel avait eu :

Trois principaux enfans. { Titan,
Saturne,
Ocean.

La MYTHOLOGIE ROMAINE, qui a copié, à peu de chose près, celle de la Grèce, met aussi pour premiers Rois du monde :

Trois enfans de Saturne. { Pluton,
Jupiter,
Neptune.

Les SCYTHES, d'après Hérodote, avaient eu aussi pour fondateur un premier roi, qui avait été père :

De trois enfans. { Leipoxain,
Arpoxain,
Kolanxain.

Les **SCANDINAVES**, d'après l'Edda ¹, qui nous reste encore, disent que le monde fut peuplé par *Borø*, qui eut :

Trois enfans. { Odin,
Vile,
Ve.

Les **GERMAINS**, croyaient que leur premier roi et leur premier fondateur avait été Mannus, lequel avait eu :

Trois enfans, pères. { des Ingevones,
des Herminones,
des Isterones.

Les **DRUIDES** reconnaissaient pour la race des Iles-Britanniques :

Trois principaux piliers ou soutiens. { Hu-Gadarn,
Prydain,
Dyunwald-Moelmad.

Chez les **INDIENS**, leurs principaux Dieux et Rois fondateurs de la race indienne

Sont au nombre de trois. { Brama,
Shiva,
Vichnou.

CONCORDANCE DES TRADITIONS DES DIFFÉRENS PEUPLES SUR LES DIVISIONS DU JOUR.

En lisant les voyageurs et les autres écrivains, qui nous ont donné, en passant, les *divisions du jour*, en usage chez plusieurs peuples, on est étonné de leurs bizarreries et du peu de conformité qu'elles ont les unes avec les autres. Mais, si après les avoir extraites des livres qui les rapportent, on les compare entr'elles, elles présentent un accord vraiment parfait.

La séparation du jour et de la nuit est si naturelle, qu'elle a dû être la *division primitive* de la journée en 2 parties; d'où viennent toutes les *subdivisions du jour* en 4, 8, et les différentes puissances de 2.

On dort la nuit, on veille le jour. Il est donc aussi naturel, que les premiers hommes n'aient compté la *nuit* que pour un tems, et qu'ils aient partagé le *jour* en 2, par l'*heure du midi*.

¹ Voir dans le tome x, p. 117 des *Annales*, une dissertation de M. le président Riambourg, sur les traditions scandinaves qui met cette vérité dans tout son jour.

² Tacite, *De moribus Germanorum*, ch. II.

Ainsi, la journée fut divisée en 3 parties. Telle est l'origine des subdivisions du jour, en 3, 9, 27, 81, et les différentes puissances de 3.

On combina ensuite ces deux divisions primitives, et on eut des nouvelles subdivisions du jour, en 6, 12, 18, 24, etc. parties.

La plus grande partie des divisions du jour, qui sont connues, rentre dans un de ces trois systèmes de subdivision; mais le dernier a été le plus souvent employé.

Le premier système est le plus naturel; on doit s'en être servi le premier, aussi presque toutes les divisions du jour des Indiens, commencent par le diviser en 8 parties. La nôtre, en 24 heures, est cette division en 8 parties, combinée avec le second système de subdivision par 3.

Les EGYPTIENS. Il paraît que les anciens Egyptiens avaient adopté la division en 8 parties, avant de se servir de la division duodécimale. Leurs prêtres dirent à HERODOTE : que « leurs *Her-* » *cules*, qui ont été mis au rang des dieux, n'étaient d'abord » qu'au nombre de 8, qui furent successivement portés au » nombre de 12 ¹. »

Nous n'entrerons point dans de plus grands détails à ce sujet, Nous nous contenterons de présenter quelques résultats qui confirmeront les faits qu'on vient d'avancer. Voici d'abord les principales divisions du jour des peuples de l'Asie.

Les SIAMOIS partagent le jour en 216,000 *nimiks* ².

Les INDIENS de Malabar, en 6,912,000 *kaninamas* ³.

Ceux de Coromandel, en 1,728,000 *matirés* ⁴.

Ceux de Crisnabouram, en . . . 17,496,000,000 *trouticalam* ⁵.

Les AMARA-SINHOUM, en 45,200 *cachtams* ⁶.

Les BAGAVADAM, en 729,000,000 *paramanous* ⁷.

Les MOGOLS, en 92,160 parties ⁸.

¹ Herodote, liv. II, ch. XLVIII, page 144—6. Genève 1618.

² Traduction du *Shastah*, par Hovel, 1768, page 13.

³ Traduction du *Zend-Avesta*, par Anquetil, t. 1, partie 1^{re}, p. 172—3.

⁴ *Voyage* de Sonnerat, page 287, et suivantes.

⁵ Bailly, *Astronomie orientale*.

⁶ *Idem* page 335.

⁷ *Mém. de l'Académie des Inscriptions et belles lettres*. Paris t. XXXVIII, page 318.

⁸ *Voyage* de Gentil, page 233, 4.

Au premier abord ces nombres sont bien différens les uns des autres , mais quand on les examine avec attention , l'on trouve qu'ils ne sont que des *multiplés* réguliers des premières divisions. En effet voici comment on y trouve les proportions arithmétiques suivantes :

Le *Matiré* est aux *Kaninamas*. . . . comme 1 est à 4 comme 1 est à 2²
 Le *Mimik* est aux *Matirés*. comme 1 est à 8 comme 1 est à 2³
 Le *Matiré* est à la *Division des Mogols* comme 1 est à 16 comme 1 est à 2³

Ou comme le carré, le cube et la 4^e puissance de 2.

Le *Paramanou* est aux *Mimiks*. . comme 27,000 est à 8 = 2³
Id. est aux *Cachtams*. comme 27,000 est à 16 = 2⁴
Id. est aux *Matirés*. . comme 27,000 est à 64 = 2⁶
Id. est aux *Kaninamas* comme 27,000 est à 256 = 2⁸

Toutes ces divisions sont encore entr'elles comme les différentes puissances de 2.

Le *Trouticalam* est aux *Miniks*. . . . comme 81,000 est à 1
Id. est aux *Matirés*. comme 81,000 est à 8 = 2³
Id. est aux *Kaninamas*. comme 81,000 est à 32 = 2⁴
Id. est à la *Division des Mogols* comme 81,000 × 3 est à 128 = 2⁷
Paramanou est à la *Division des Mogols* comme 81,000 × 9 est à 1024 = 2¹⁰

Les anciens orientaux avaient un goût si décidé pour l'exagération, qu'ils ont souvent réduit en 10°, en 100°, en 1000°, etc., leurs périodes, afin d'avoir des nombres plus considérables. Aussi, le nombre des *zéro* qui les terminent, n'en change, ni la nature, ni la valeur; c'est un principe reconnu par tous les *chronologistes*. Nous prions nos lecteurs de s'en ressouvenir.

CONCORDANCE DES DIVISIONS DU JOUR , AVEC LES PÉRIODES ET ÉVALUATIONS ASTRONOMIQUES.

LES SCANDINAVES. De tout tems leur *zodiaque* a été divisé en 12 signes ¹.

Les **GRECS** et les **BABYLONIENS** ² partageaient le jour en 12 heures. Nous divisons le *zodiaque* en 360 degrés, et le degré en

¹ *Introd. à l'histoire du Danemark*, par Mallet. Paris, 1787, ch. XIII, page 316.

² *Bailly, histoire de l'astronomie ancienne*, page 21.

60 minutes. L'*astronomie* ancienne et moderne a donc partagé le *zodiaque* en 21,600'''.

Le *Suria-Siddanta* divise le jour en 21,600 *respirations* ¹.

Le cycle *luni-solaire* de METON est de 19 ans. Si l'on suppose ces années de 360 jours, et qu'on les réduise en heures *Babyloniennes*, de 12 dans un jour, on aura le cycle de METON égal à 82,080 heures.

Les JUIFS ² divisaient l'heure en 82,080 *momens*.

Savoir, en 76 *particules*.

La *particule* en 1080 *momens*,

La *précession* des *équinoxes* a été fixée par les meilleurs *astro- nomes* modernes, à raison d'un degré en 72 ans, et la révolution entière du *zodiaque*, en 25,920 ans.

Les Chaldéens et les Arabes divisent l'heure en 1,080 *scrapules*, et 24 heures en 25,920 *scrapules* ³.

CONCORDANCE DANS LES DIVISIONS DU ZODIAQUE.

Le *zodiaque* a toujours été divisé, soit par le mouvement du soleil, soit par celui de la lune.

Les 12 *signes du zodiaque* sont dus à sa division, par le mouvement du soleil; cette division par 12 est celle qui a été le plus généralement adoptée; elle est la seule en usage dans l'*astro- nomie* moderne des Européens.

Par le mouvement de la lune, les divisions du *zodiaque* ont été portées au nombre de 27.

Ces deux divisions ont aussi été une échelle pour la mesure du tems.

Les Chinois, les Tartares, et une grande partie des Orientaux, ont adopté cette division du *zodiaque* en 27 *signes lunaires*. Tous les auteurs sont d'accord là-dessus; d'ailleurs, la division en 108 est la même que celle en 27 signes, divisés chacun en 4 parties.

¹ *Transactions de Calcutta*, tom. II. édit. de Londres, p. 280.

² *Thesaurus antiquitatum sacrarum*, par le père Blasio Ugolino. Venise, 1744, tome I, chap. XIII, page 472.

³ *Science de l'Histoire*, par Chantercau. Paris, 1803, tome I, table 2, page 15.

Selon les *mythologues* suédois, danois et islandais, le dieu Thor est le même que l'Apollon des Grecs, ou le soleil. La 11^e fable de l'Edda nous apprend qu'il avait dans son royaume un palais composé de 540 salles.

Dans le *poème* de Grimmis, il y a ce vers :

Je sais qu'il y a 500 portes plus encore 40 dans le palais de Vahalla ¹.

Les 540 salles du palais de Thor, ou les 540 portes du palais de Vahalla, sont les synonymes du *zodiaque* divisé en 27×20 , ou en 540 parties.

Un rapprochement qu'on ne doit pas rejeter, est, que les Indiens se sont servis de cette division du *zodiaque*, pour en faire la base du rapport entre les longueurs du diamètre et celles de la circonférence du cercle. Ce rapport, selon eux, est comme 3458 : 540, ou :: 1 : 3,14156.

L'évaluation moderne est de :: 1 : 3,14159.

Différence : 25^e.

La division du *zodiaque* en 27 *signes lunaires*, par les Egyptiens, est un fait si connu, qu'on est dispensé de citer les autorités qui le prouvent. Mais, outre ces 27 *signes lunaires*, cette ancienne école de l'astronomie avait une autre division du *zodiaque*, en 77,040,000 parties, qui est rapportée par Scaliger ³.

Si Bailly a cherché inutilement son explication, c'est qu'il ne connaissait pas la méthode qui devait le diriger dans ces sortes de recherches. Essayons si nous serons plus heureux.

Les Egyptiens avaient, comme les Chinois, une division du *zodiaque* en 108 parties, que le soleil, selon eux, parcourait tous les ans en $365 \frac{1}{4}$ jours. Ils s'aperçurent bientôt que cet astre allait plus vite, et pour ne point déranger leur mesure du tems, ils supposèrent, que dans un an, le soleil n'avait à parcourir que 107 de ces parties, au lieu de 108. Le *zodiaque* a 360°, dont la 108^e partie est $\frac{1}{3}$ °. Mais le soleil fait 15° par heure.

Or 15° : 1 heure :: $\frac{1}{3}$ ° : 15' 20", qui, retranchés de 365 jours

¹ Edda, dix-neuvième fable.

² Mémoire sur la *Chronologie Indienne*, dans les *transactions de la Société de Calcutta*, tome II, Londres, 1779.

³ *Histoire de l'astronomie moderne*, par Bailly, tome I, page 326.

et 6 heures, fixent l'année astronomique des Egyptiens à 365 jours, 5 h. 46' 40". Celle attribuée à Alfatenius, est de 365 jours, 5 h. 46' 24"; la différence n'est que de 16'.

Cela posé, nous trouverons dans la *chronologie* des Persans le mot de l'énigme que nous cherchons à deviner.

Leur grande année était de 12,000 ans, c'est-à-dire, que leur *zodiaque* était divisé en 12,000 parties; on les réduisit en fractions *sexagésimales*, que leurs astronomes employaient par prédilection, et il en résulta 720,000 parties que le soleil parcourait en même tems qu'il visitait les 108 *quarts des signes lunaires*. Ce fut la première division du *zodiaque* en $108 \times 720,000$ ou 77,760,000 parties. Division généralement connue, et qui revient aux 360 degrés réduits en tierces (1''') de nos *degrés sexagésimaux*.

Mais on s'aperçut que le mouvement du soleil était plus rapide qu'on ne l'avait cru, et on imagina une nouvelle division du *zodiaque*, qui concilia la véritable vitesse de cet astre avec la longueur de l'*écliptique* qu'il décrivait tous les ans. Les astronomes qui firent cette correction, ne voulurent rien changer dans les subdivisions qui étaient déjà établies, et qui d'ailleurs étaient employées à une infinité d'autres usages; mais, au lieu de faire promener le soleil dans 108 quarts de *signes lunaires*, ils supposèrent qu'il n'en parcourait que 107 dans un an. Or, $107 \times 720,000$ font 77,040,000, qui est la division du *zodiaque*, dont nous cherchions l'origine.

CONCORDANCE DU NOMBRE 25,000.

Beaucoup de peuples ont adopté le nombre 25, accompagné de plus ou moins de zéros, pour désigner une époque marquante. Mais chacun d'eux les a comptés d'un événement remarquable dans l'histoire de leur pays respectif.

Selon Joseph et la version des septante, l'âge de paternité d'Adam fut de 250 ou 250,00.

Les années prophétiques de Daniel, 250 ans, ou 250,00.

Hérodote rapporte qu'à Tyr, il y avait un temple du soleil, qui était bâti depuis 25,000.

D'autres historiens prétendent, que c'est la fondation de Tyr, qui remontait à 25,000.

Ces deux versions se confirment au lieu de se contredire.

Les Egyptiens comptaient, depuis le règne du soleil, jusqu'à Alexandre, 25,000 ¹.

Depuis Osiris jusqu'à Alexandre, plus de 10,000 ans, et tout au plus de 25,000 ².

N.B. Cette dernière *expression* ne prouverait-elle pas que 25,000 était, chez eux, une période, une manière d'exprimer un grand nombre d'années?

En voici une autre preuve. Les Birmans et les Siamois de la secte de Bouddha, disent que ce fondateur de leur religion, était un grand philosophe, qui vivait, il y a 2,500 ans ³.

Selon leur tradition, le fameux Temple de Shoe-Madao avait été construit par deux frères négocians, il y avait 2,500 ans ⁴.

Les Chinois divisent le jour en 12 heures ⁵.

Or, $\frac{276.000}{12}$ font 25,000.

Il ne faut point s'arrêter aux dénominations des résultats. Dans le langage des *chronologies fabuleuses*, le mot ANNÉE est employé comme le synonyme de JOUR, heure, minute, etc. C'est un second principe démontré, et qu'il est nécessaire de retenir.

Dans un discours placé à la tête de la traduction de l'*Abrégé historique de la Chine*, par les ordres de Kien-long, souverain de cet empire, vers la fin du 18^e siècle, le père Amiot réduit les tems fabuleux des *traditions chinoises*, à 840 ans.

Or $\frac{840}{25} = 365$ jours, 5 h. et quelques minutes.

On trouve dans les traditions indiennes l'origine de ces périodes marquées par les nombres 25, 84, etc., etc. Les preuves en sont trop longues, pour être insérées dans cet article; mais elles viennent à l'appui de la conclusion définitive de toutes ces *concordances*; et elles confirment de nouveau, que ces *chronologies fabuleuses* renferment un noyau de vérités qui rapporte leur

¹ Diodore de Sicile, liv. I, page 22.

² *Idem*.

³ *Ambassade au royaume d'Ava*, par le colonel Michel Symes, tome II, page 315.

⁴ *Idem*, page 76.

⁵ *Voyage de Macarteny*, tome IV, page 134.

naissance dans une école primitive et très-ancienne, où tous les peuples auraient puisé la base des divisions de leurs jours, les plus opposées en apparence. Cette démonstration est une raison de plus, pour admettre l'existence d'un *déluge universel*, qui a renouvelé les peuples de la terre.

CONCORDANCE SUR LE CYCLE DE 19 ANS.

Les anciens, ou leurs traducteurs, ont souvent confondu, sous le nom d'ANNÉES, toutes sortes de périodes ou de divisions du tems. C'est un principe dont il ne faut point se départir dans les recherches chronologiques des tems fabuleux. Les exemples en sont multipliés : nous allons en présenter quelques-uns pris sur la période de 19 ans, sur le *cycle* ou l'*année* de Meton.

La période *luni-solaire de 19 ans* est la plus courte et la plus commode, pour ramener les positions respectives du soleil et de la lune à être presque les mêmes, à l'égard l'un de l'autre. Les anciens s'en sont souvent servis pour la prédiction des *éclipses* et différens *calculs astronomiques*; mais, comme elle n'est pourtant pas d'une exactitude parfaite, dans l'espérance de rendre leurs calculs plus précis, ils ont imaginé de multiplier ce *cycle* par 4, par 8, par un nombre quelconque, afin d'en former de nouvelles périodes, dans lesquelles la différence entre le mouvement du soleil et celui de la lune fût exprimé en *nombre entier* de jours, qu'on retranchait, ou qu'on intercalait, suivant que l'erreur était *en plus* ou *en moins*.

Ces *produits* formèrent à leur tour de nouveaux *cycles*, de nouvelles *années*, pour nous conformer au langage du tems. Ces différentes périodes ne sont venues jusqu'à nous, qu'en traversant plusieurs siècles d'ignorance, et nous ne les connaissons que d'après le récit des nations, la plupart barbares et habitant des pays lointains. Ces peuples n'étaient, ni astronomes, ni habiles critiques. Les voyageurs qui nous ont transmis ces *ables*, n'en savaient guère davantage, sur cette matière, que les personnes dont ils tenaient ces anciennes traditions; et on peut assurer, que plusieurs d'entr'eux, que le plus grand nombre, n'ont jamais bien entendu la langue des livres qu'ils ont tra-

duits. Voilà beaucoup de causes de confusion, qu'il faut ajouter à celles qu'a dû nécessairement entraîner ce mot ANNÉE, cette dénomination banale qu'on a employée, pour désigner indifféremment toutes les espèces d'intervalles de *tems*, dont on a fait usage.

Il n'est donc pas surprenant, que les *nombres* qui composaient ces *périodes multiples de 19 ans*, n'aient pas été entendus par tout le monde. Aussi, les uns les ont pris pour les années véritables, mais auxquelles ils ont donné des valeurs différentes. D'autres ont cru que ces nombres exprimaient la quantité de jours contenus dans une *année*; les troisièmes ont traduit ces 19 ans par 19 *journées*, qu'ils ont encore subdivisées, afin de rendre leur calcul plus méconnaissable et plus exagéré. Enfin, il y a eu une 4^e classe, qui en a connu l'origine, et qui s'en est servi pour corriger quelques *déterminations astronomiques* et *chronologiques*. Ce cycle de 19 ans, cette année de METON, est devenu, dans les anciennes traditions, un vrai PROTÉE, qui a pris toutes sortes de formes. Nous allons en examiner quelques-unes.

METON inventa, ou fit connaître aux Grecs le cycle, ou l'année qui porte son nom.

1	année, ou le cycle de METON.....	est	$1 \times 19 =$	19 ans.
2. CALLIPE.....		$4 \times 19 =$	76
3. HIPPARQUE.....		$16 \times 19 =$	304
4. MARCIEN CAPPELLA...		$32 \times 19 =$	608
5. LES CHINOIS.....		$64 \times 19 =$	1216

Nous avons réuni ces *périodes multiples de 19 ans*, afin qu'on en vit mieux l'ensemble. Nous allons maintenant risquer quelques remarques sur les trois dernières.

Nous donnons le nom d'HIPPARQUE à la 3^e période, parce qu'il a voulu en renouveler l'usage; mais nous la croyons plus ancienne que lui. Romulus, très-ignorant en astronomie, prit, selon les apparences, ce cycle de 304 ans, pour une année de 304 jours, et il l'adopta pour l'usage de la ville qu'il venait de fonder.

On ne peut guère donner une origine plus naturelle à cette année bizarre de 304 jours, qui n'a rien de commun avec aucun des mouvemens célestes connus.

Marcien Cappella, dans son hymne au soleil, nous a conservé la connaissance de la 4^e année.

« Je vous salue, véritable image des dieux, image de votre père, vous dont *trois lettres valent le nombre 608*, et en forment le nom sacré, le surnom et le présage ¹. »

Ces trois lettres de ce *nom sacré* sent $\Upsilon\text{H}\Sigma$... *yes*

$$\left. \begin{array}{l} \Upsilon \text{ vaut } 400 \\ \text{H} \dots \quad 8 \\ \Sigma \dots \quad 200 \end{array} \right\} 608.$$

Ce *nom sacré* de la divinité se rapproche beaucoup de *iaw*, qui, selon Diodore de Sicile, était le nom du dieu des Juifs, et qui est évidemment la racine de $\Upsilon\text{E-HOVA}$, celle de $\Upsilon\text{OU-PATER}$, ou de JUPITER , etc., etc.

Le sommeil d'*Epimenides* dans une caverne durant 57 ans ou trois fois 19 ans, ne serait-il pas lui-même une période astronomique qu'on aurait ensuite travestie en trait d'histoire ?

Les Hyperboréens croyaient qu'*Apollon* descendait dans leur île tous les 19 ans ; cette 19^e année était fêtée par eux depuis l'équinoxe du printemps jusqu'au lever des *pleiades* ².

Il y a apparence, que ces changemens de dénomination d'année, en jour, ou en toute autre subdivision de la journée, n'étaient, comme on dit, que pour se cacher aux profanes et que les vrais adeptes ne s'y trompaient jamais.

La généralité des auteurs chinois n'a pas aussi étrangement abusé de cette période de 19^e ans. Leurs astronomes l'ont employée à faire coïncider les phases de la lune avec les mêmes jours du mois ; mais ils ont préféré le cycle de *Callipe*, de 76 ans, ou de 940 lunaisons.

$$\frac{76 \times 365 \frac{1}{4} \text{ jours.} = 27,759 \text{ jours.} = 29 \text{ jours } 499}{940 \qquad \qquad \qquad 940 \qquad \qquad \qquad 940}$$

C'est précisément la révolution synodique de la lune, dont les Chinois se servent ³.

¹ Salve vera deum facies, vultusque paterni,
Octo et sexcentis numeris, qui littera Trina
Conformat sacrum nomen, cognomen et omen.

² Pline, liv. iv, n^o 5.—Herodote, liv. iv, chap. 25.—Diodore de Sicile, liv. ii, section 28.

³ Père Souciét, tome I, page 4, et suiv.

Le père Martini ajoute, que les Chinois ont imaginé plusieurs périodes multiples de 19 ans. La plus longue est de $19 \times 27 \times 3 \times 3 = 19 \times 3^3 = 4617$ ans. Elle date de leur empereur Yao.

Ces périodes n'ont sans doute été établies que pour corriger la révolution du soleil, qui est trop lente, si on l'estime de $365 \frac{1}{4}$ jours.

Nous avons donc maintenant un moyen sûr de connaître la véritable longueur que les astronomes d'Yao donnaient à l'année de leur tems.

Tout calcul fait, on trouve que ces astronomes fixèrent l'année à 365 jours, 5 h. 50', 47', 22''' $\frac{26}{27}$.

Le père Souciet rapporte que, quand Gengis-kan fut entré à la Chine, lui et ses successeurs se servirent des méthodes astronomiques de la famille de Lao, et que l'année tropique était, suivant eux, de 365 j. 5 h. 50', 46' ¹;

L'année indienne, de 365 j. 5 h. 50', 54' ²;

L'année des anciens Chaldéens . . 365 j. 5 h. 50', 45' ³;

L'année patriarchale 355 j. 5 h. 51', 36' ⁴.

Toutes ces déterminations, surtout les 4 premières, sont si rapprochées, qu'elles semblent identiques, et découler de la même source astronomique.

M. de la Place a trouvé une accélération séculaire dans les révolutions tropiques de la terre ⁵. A l'aide des calculs de ce géomètre, on pourra remonter aux époques véritables, où les longueurs de ces différentes années ont été fixées.

Les exemples que nous avons cités, et dont le nombre pourrait, pour ainsi dire, s'augmenter à volonté, prouvent que, depuis la Chine jusqu'en Grèce, tous les peuples qui ont cultivé l'astronomie, se sont servis de la période luni-solaire de 19 ans. Ils démontrent que l'invention de ce cycle date d'une époque très-reculée, puisqu'on la retrouve dans les plus anciennes fables, dans les traditions de toute antiquité, qui sont parve-

¹ Père Souciet, tome II, page 105.

² Voyage de Le Gentil, page 230.

³ Bailly, Histoire de l'astronomie ancienne, page 419.

⁴ Idem, page 66.

⁵ Mécanique céleste, liv. VI, page 159.

nues jusqu'à nous. Cette ancienneté, et cette généralité, ne sont-elles pas des raisons suffisantes en faveur de l'opinion qui attribue l'invention de la *période de 19 ans* à une *astronomie anté-diluvienne*, ou à celle d'un peuple, dont les écoles ont fleuri peu de tems après le *déluge*?

CONCORDANCE ENTRE CERTAINES TRADITIONS CHRONOLOGIQUES.

Plusieurs peuples, quoique très-éloignés entr'eux, se sont accordés à désigner par 9,000 ans l'intervalle qui séparait deux époques marquantes dans l'histoire du monde, ou dans leur histoire particulière; mais ces années n'étaient pas, sans doute, composées du même nombre de jours.

Les **EGYPTIENS**. « Avant tout, dit Critias, il faut se rappeler qu'il s'est écoulé 9,000 ans depuis la guerre élevée entre les nations qui habitaient au-dessus et hors les *colonnes d'Her- cule*, et celles qui peuplaient les pays en-deçà ¹. »

Vulcain, premier roi des Egyptiens, eut un règne de 9,000 ans ².

Les **PERSANS** attribuent 9,000 ans aux règnes des Dives et des Peris ³.

Les **MANICHEENS**, dit Ebed-Jesu, font du dimanche un jour de jeûne, parce que le monde finira un dimanche, après avoir subsisté pendant 9,000 ans ⁴.

Les **KALMOUCKS** prétendent que la vie des premiers hommes était de $10 \times 9,000$ ans ⁵.

La *multiplication décimale* est, comme on sait, de nulle valeur dans cette occasion.

Les anciennes traditions emploient souvent, comme des *expressions synonymes*, la longévité des *premiers* hommes, avec la durée des *premiers* âges du monde.

INDIENS. Les *tems fabuleux* de ce peuple sont, dans presque toutes leurs traditions, divisés en trois âges, lesquels com-

¹ Platon, *Dialogue de Critias*.

² Diodore de Sicile, et tous les chronologistes qui l'ont copié.

³ Bailly, *Lettres sur l'Atlantide*.

⁴ Dupuis, *Origine des cultes*.

⁵ *Histoire des peuples soumis à la Russie*, par l'Evêque, t. II, p. 183.

prennent toujours 9,000 ans, ou périodes composées d'un nombre différent de jours ou de subdivisions du jour, selon les auteurs dont nous les tenons.

Dow compte par période de mille ans, qu'il appelle *jours*. Selon sa version, les 3 âges des Indiens sont de 9 *jours*, qui, multipliés par 1000 années, font 9,000 ¹.

Halhed donne à la durée de ces âges 9,000 ans, ou cycles de 800 *jours*, ou d'une autre période qui m'est inconnue ².

Roger et Gentil s'accordent à fixer cet intervalle à 9,000 ans, ou cycle de 432 *jours*, période qui est très-connue ³.

CHINOIS. La durée des 10 *Ki*, est, selon Lopi ⁴, auteur chinois, de 9,000 ans ⁵.

A. B.

¹ *Histoire de l'Indostan*, tome 1,

² *Préface du code des Gentoux*, page 36.

³ *Porte ouverte*, p. 179. — *Mémoires de l'Académie des sciences*. Paris, 1772, page 176.

⁴ *Préface du Chou-king*, page 55.

⁵ Cet article est extrait en grande partie de la *Tydologie*, ou science des marées de *Greenville*, traduit de l'anglais et annoté par le Ch. de *Sade*. Londres, 1813, page 313.



 Archéologie.

DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE,
 OU
 COURS PHILOGIQUE ET HISTORIQUE
 D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Sixième Article ¹.

SUIVE DE L'A.

ARCHIDIACRE. Cette dignité ecclésiastique est très-ancienne. Quelques auteurs prétendent qu'elle fut instituée quelque tems après le concile de Nicée, vers 530; mais ils se trompent sûrement, puisque Cécilien, auteur du schisme des Donatistes, vers 311, était archidiacre. Les évêques choisissaient entre les diacres ceux qui leur paraissaient les plus habiles et les plus exacts, et ils leur confiaient une partie de leur juridiction avec la qualité d'archidiacre ou de chef des diacres; car ils restaient toujours dans l'ordre des diacres. Il y a beaucoup d'apparence que leur autorité ne s'étendait pas d'abord au-delà des bornes de leur ordre; puisque le cinquième canon du concile de Reims tenu sous le pape Eugène II, au commencement du 9^e siècle, est la première loi qu'on connaisse pour obliger les archidiacres à se faire promouvoir à l'ordre de la prêtrise ². Quelque ancienne que soit cette dignité, on ne voit que dans des titres très-rapprochés de nous les archidiacres jouir d'une certaine juridiction dans les cantons de leur archidiaconé; car leur autorité, dans le moyen-âge même, fut plutôt morale que déterminée à un lieu particulier.

¹ Voir le 5^e art. dans le N^o 87, ci-dessus, p. 209.

² De Héricourt, *Lois eccl. part. 1*, p. 30 et 34.

ARCHIDUC. Le premier qui, peu satisfait de la qualité de Duc, ait cru devoir en augmenter le lustre en le surchargeant d'une expression de prééminence sur les ducs même, fut Bruno, archevêque de Cologne, qui, l'an 959, se décora du titre d'archiduc ¹. Ce titre fut affecté exclusivement à la maison d'Autriche par l'empereur Frédéric III, en 1453, avec droit d'ériger des comtés, de faire des nobles, de mettre des impôts, etc. ². Depuis cette époque, un titre qui porterait en souscription la qualité d'archiduc, et qui n'émannerait point de quelques princes de cette maison, serait légitimement suspect.

ARCHIPRÊTRE. Ce titre est ancien. On le trouve dans les ouvrages de S. Grégoire-le-Grand, et de Grégoire de Tours. On a vu au mot ARCHICHAPELAIN, que cette qualification se donnait quelquefois au chef de la chapelle royale; ce qui autorise à croire que par la suite ces deux mots *archichapelain* et *archiprêtre* devinrent synonymes. En effet, le pape Adrien I, dans sa lettre à Tilpin, archevêque de Reims, donne le titre d'archiprêtre de la France à Fulrade, abbé de S.-Denis, qui était aussi décoré de celui d'archichapelain.

Les fonctions d'archiprêtre, ainsi que celles d'archidiaque, sont très-anciennes. Dans les diocèses de la primitive Eglise, les évêques mettaient à la tête de l'ordre des prêtres, peut-être sous une autre dénomination que celle d'archiprêtre, des personnes revêtues du même caractère, et distinguées par leur mérite. Les exemples que l'on en peut trouver dans les monumens, ne laissent aucun doute à ce sujet. Mais, relativement à ces fonctions il est un événement particulier qui pourrait causer un jour un certain embarras, qu'il est à propos de prévenir ici. L'Eglise cachée d'Angleterre se trouvant sans pasteur du premier ordre à la fin du 16^e siècle, le Pape ne crut pas devoir y envoyer un évêque : à la sollicitation de quelques personnes, il créa dans l'Eglise une dignité jusqu'alors inconnue, relativement à sa destination ; et, par une bulle de 1598, il donna au sieur Blackuell le titre d'*archiprêtre*, aux fins de gouverner toute l'Eglise d'Angleterre. Il n'y avait encore jamais eu d'exemple dans l'Eglise

¹ Ant. Mattheus, de Nobilit. part. 1^a, cap. 5.

² Abr. Chron. de l'Hist. d'All.

d'une pareille dignité qui ne fût pas subordonnée à un évêque diocésain ¹. Cette observation était nécessaire pour constater les actes émanés de cette nouvelle juridiction.

ARCHIVES. Sous le nom d'archives, on entend également, et les anciens titres et le lieu qui les renferme; mais l'idée la plus commune et la plus ordinaire paraît restreinte à cette dernière signification.

Les archives, considérées sous ce dernier point de vue, ont reçu des Grecs et des Latins plusieurs dénominations différentes : les premiers les ont appelées ἀρχεῖον, χαρτοφυλάκιον, γραμματοφυλάκιον, etc., et les derniers, tabularium, chartularium, chartarium, graphiarium, sanctuarium, sacrarium, sacratarium, scrinium, camera, cimeliarchum, armarium, archivum, etc. Dans la basse latinité, ce dernier mot prit toutes sortes de formes barbares, approchant cependant de l'étymologie; et on le donnait également aux dépôts des chartes, et aux trésors des reliques; parce que le même lieu renfermait les unes et les autres.

On ne saurait fixer l'époque de l'établissement des premières archives; il s'ensuit donc naturellement qu'elles sont de la plus grande antiquité. Nous voyons, 1^o que les Juifs ², quelque vénération qu'ils eussent pour l'arche, le tabernacle et le temple, ne crurent pas profaner ces sanctuaires de la Divinité en y déposant les lois civiles et les pactes des citoyens. C'est également dans les temples de Délos à Delphes ³; de Minerve à Athènes ⁴; d'Apollon, de Vesta, et du capitolé à Rome ⁵; que les Grecs et les Romains, aussi scrupuleux observateurs de leur religion, conservaient ou consacraient, pour ainsi dire, et les traités de paix ⁶, et les limites des empires ⁷, et les alliances, et les annales de leur république ⁸, et les sources de leurs finances, et

¹ *Abr. de l'Hist. Ecclés.*, t. XIII, p. 604.

² *Reg.* x, 25.

³ Pausan. *in Beoticis*.

⁴ Wencker, *Collect. Archiv.*, p. 5.

⁵ Eccard, *Schediasma de Tabular. Antiq.* p. 25.

⁶ *Mém. de l'Acad. des Inscip.* t. VIII, p. 260, édit. in-12.

⁷ Tacit. *Annal.* l. IV.

⁸ Tite Liv. *Decad.* 1, l. 4.

tous les actes qui étaient regardés comme les fondemens du repos, de la tranquillité et de la fortune de leurs compatriotes. Enfin l'on pourrait conclure, d'après Eccard, cité plus haut, que tous les différens bureaux et tribunaux appliqués à l'administration des affaires de la république ou de l'empire, avaient leurs archives séparées, dont le dépôt était dans l'un des temples de la ville.

La révolution occasionée par César dans la république, ne porta aucun changement dans cette partie de l'administration. Les empereurs romains se crurent même en droit d'avoir dans leur palais des archives attachées à leur dignité, qui furent désignées par les mots *sacra scrinia* ¹. Pour éviter la confusion, elles furent partagées en quatre espèces de greffes, qui renfermaient autant de sortes de titres : des *mémoriaux*, des *épîtres*, des *libelles* ou requêtes, et des *dispositions* ou concessions auxquelles on attacha plus spécialement le nom de diplomes ².

La religion chrétienne ne changea pas ces usages politiques. Chaque ville et chaque cité, ainsi que chaque communauté dans les villes, continuèrent d'avoir des dépôts particuliers; recueil immense de faits de toute espèce, mais que les guerres et les incendies, et, plus que tout cela, les ravages des barbares et les injures du tems, ruinèrent au point qu'aucune pièce originale des quatre premiers siècles n'a été sauvée.

La France, dès le commencement de la monarchie, vit avec plaisir nos rois s'occuper de la collection des chartes ³, et de l'ampliation des archives du palais qui renfermaient ⁴ les réglemens des conciles, les lois des princes, des actes, tant publics que particuliers, et sous la seconde race surtout les *préceptes* ⁵, accordés par le souverain, et les capitulaires. Les rois des deux premières races, et d'une partie de la troisième, avaient imité, pour le malheur de la diplomatie, les empereurs romains;

¹ Justinin. *Novell.* xv, cap. v, § 2.

² Maffei, *Istor. Dipl.* p. 81.

³ Wencker, *Collect. Archiv.*, p. 86.

⁴ Nic. Chrystoph. Lynker, *Dissert. de Archiv. imp.* n. 2.

⁵ Goldast, t. II, *Const. Imp.* p. 10.

c'est-à-dire qu'ils avaient deux sortes d'archives : les archives ambulantes, qui les suivaient toujours pour les lumières de leur conseil ¹, *viatoria* : c'était les plus essentielles ; et les permanentes, *stataria*. Il était moralement impossible que les premières n'éprouvassent point des suites funestes de leur instabilité. Au rapport du P. Daniel ², les papiers du roi et les registres publics furent pris par les Anglais, qui défirent notre arrière-garde. Le trésor des chartes actuel ne peut donc remonter avant Philippe-Auguste : encore en est-on redevable à Frère Guérin, religieux de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, évêque de Senlis, et chancelier de ce prince, qui forma en 1210 le premier recueil du trésor des chartes, où l'on ne trouve rien que depuis Louis-le-Jeune ³.

Ce ne fut que sous Louis XIV que les archives de France eurent une véritable organisation ; on la doit aux travaux de Baluze, qui recueillit les capitulaires, mit en ordre les manuscrits, et créa, en 1688, le dépôt de la guerre. Les archives du Louvre, datent de 1716, sous le règne de Louis XV ; un bâtiment fut élevé à Versailles pour la centralisation des archives de la guerre et de la marine. En 1790, on centralisa tous les dépôts, et on réunit sous une même direction les minutes qui constituent le droit public de la France. Cet immense dépôt existe aujourd'hui à l'ancien hôtel de Soubise, au Marais.

Les archives d'Allemagne, formées par Eginhard ⁴, selon les ordres de Charlemagne, dont il était secrétaire, essayèrent différentes révolutions, et subirent le même sort que celles de France, parce qu'elles étaient également ambulantes. On assure même ⁵ que dans les archives impériales il reste peu d'instruments publics, non-seulement des tems antérieurs à l'empereur Rodolphe, mais même du siècle qui l'a suivi ; et que le *Code des recès* de l'empire ne renferme aucune constitution plus ancienne que celles de Frédéric III, si l'on en excepte la bulle

¹ Daniel, *Hist. de Fran.* an. 1194.

² *Idem.* à l'an 1194.

³ Dupuy, *Traité des Droits du Roi*, p. 1005.

⁴ Eccard, *Schediasm. de Tab. Antiq.* n. XIX, p. 31.

⁵ Wageins. *Dissert. de Imp. Archiv.* n. 7.

d'or de Charles IV. Mais depuis que les archives de l'empire ont commencé à reprendre une nouvelle forme, et à être conservées avec soin, ce qui est arrivé, selon Wageinsel, à la fin du 15^e et au commencement du 16^e siècle, sous Maximilien I^{er} ¹, et qu'il y a eu des dépôts permanens à Mayence pour l'archichancelier ²; à Vienne, pour le vice-chancelier ³; à Spire, pour la chambre impériale, sous le nom de *Voûtes*, il ne s'est passé aucun fait important qui n'y ait été et qui n'y soit encore inscrit et conservé.

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES. L'instabilité des trésors des chartes, les incursions des barbares, le peu de soin des archivistes publics, sont autant d'inconvéniens auxquels les archives séculières ont été plus exposées que les archives ecclésiastiques : c'est ce qui a donné à ces dernières la supériorité sur les autres, avec la réputation et l'authenticité dont elles jouissent aujourd'hui.

Il est avéré que, dès le commencement du Christianisme, on conserva ⁴, dans quelques endroits retirés des lieux saints, et hors de l'atteinte des persécuteurs, les saintes écritures, les actes des martyrs, les lettres apostoliques ⁵, et les épîtres respectables de ces grands confesseurs, les Ignace, les Polycarpe, etc., etc. ⁶.

Vers le milieu du 3^e siècle, où les églises commencèrent à posséder des biens immeubles, elles y conservèrent également leurs titres de jouissance.

Au commencement du 4^e, lorsque la fureur des révolutions fut apaisée, que la croix fut exaltée jusque sur la couronne des empereurs, et que les largesses et la piété des fidèles ne furent plus gênées par la crainte, alors on agrandit cette partie de l'Eglise; les livres et les actes s'y multiplièrent; on nomma des conservateurs en titre, sous le nom de *Scriniarii*, *Chartophy-*

¹ Journ. de Trév. 1716, p. 285.

² Michel Neveu de Windtschlée, *Dissert. de Archiv.* n^o 20.

³ *Ibid.*, n^o 27.

⁴ Ignat. *Epist. ad Philadelph.*, Coteler, t. II, p. 33 et 84.

⁵ Tertull., de *Præscrip.*, c. 7.

⁶ Eccard, *Schedias. de Tab. Antiq.*, n^o 18, p. 2.

laces, etc., des archivistes. Telle est l'origine des archives ecclésiastiques.

On voit que celles de l'Eglise romaine étaient déjà en réputation dès le milieu du 4^e siècle, sous saint Sylvestre ¹, et sous saint Damase ², et qu'il était même recommandé de les consulter ³.

On voit aussi que vers l'an 370 les évêques des grands sièges, d'Antioche, par exemple ⁴, eurent des notaires particuliers pour leurs églises, ainsi que Rome.

La fin du 5^e siècle et le commencement du 6^e virent les archives ecclésiastiques en très-grand honneur; les titres, les actes, les livres, s'y multiplièrent considérablement ⁵. On les conservait avec un si grand scrupule, qu'on mit souvent les archives sous la garde des évêques mêmes ⁶. On donna aux titres qui y étaient déposés un degré d'autorité respectable à perpétuité ⁷. On décerna des peines rigoureuses contre ceux qui osaient livrer les titres ⁸. On prit enfin tant de précautions contre les fraudes de toute espèce, que ces trésors, qui n'avaient renfermé, jusqu'à la fin du 6^e siècle, que des papiers privés et des titres particuliers, devinrent, dès le commencement du 7^e et dans les suivans, le dépôt des actes publics les plus solennels.

Les moines, dès leur origine, formèrent aussi des archives à l'exemple des évêques ⁹, où ils déposèrent les diplômes de leur fondation, les instrumens ou actes de donations, leurs privilèges, etc. Ces nouvelles archives acquirent bientôt ce degré de confiance qu'elles conservèrent jusqu'au 14^e siècle. Les

¹ Constant, *Præfat. in Epist. Rom. Pontif.*, p. 44, et col. 817.

² Damas. *Epist.* IV, n. 5.

³ Hieron. *Epist. ad Rufin et Dialog. adv. Luciferian.* — Hilarius *adv. Auxent.*, p. 1266.

⁴ Tillemont, t. II, p. 406.

⁵ Concile d'Agde de 506, de Lyon de 567.

⁶ Premier Canon du troisième Concile de Paris.

⁷ Second Canon du second Concile de Lyon.

⁸ Vingt-sixième Canon du Concile d'Agde de 506.

⁹ Eccard, *Schediasm. de Tab. Ant.* p. 31.

actes publics y étaient souvent déposés par préférence¹. Le Chartrier de Saint-Denys et de plusieurs autres abbayes ou églises en sont une preuve, puisque l'on y trouve des pièces du 7^e siècle qui n'intéressent ni le local ni les biens qui en dépendent. Les monumens qui remontent au-delà de six ou sept siècles s'y trouvent presque tous renfermés², ou en sont sortis : en effet, le célèbre marquis Maffei³, assure n'avoir pas trouvé dans les dépôts publics d'originaux antérieurs au 15^e siècle. Les actes en papier d'Égypte, aussi rares que singuliers, ont été tous tirés des églises et des monastères.

Nombre de circonstances et d'événemens ont contribué sans doute à illustrer et à amplifier les archives ecclésiastiques ; le détail suivant suffira pour en convaincre. Un vainqueur, usant du droit de conquête, avait très-souvent, pour les archives ecclésiastiques, un certain respect qu'il ne se croyait pas obligé d'avoir pour les archives séculières. Les princes, eux-mêmes, les préféraient aux leurs propres, et en faisaient un cas si particulier, qu'ils allaient, selon Grégoire de Tours⁴, jusqu'à conjurer avec larmes les prélats, de permettre que ces asiles, qu'ils regardaient comme inviolables, fussent les dépositaires de leurs dernières volontés. La confiance qu'excitait l'équité des évêques ou des abbés, attirait à leur tribunal beaucoup d'affaires de leur diocèse et de leur canton. Les ecclésiastiques jouissaient, presque partout, du droit d'enregistrer toutes sortes d'actes et de contrats originaux : on en peut juger, pour la France, par l'état des chartes de Saint-Denys⁵ ; les assertions des savans qui les ont parcourues en font foi. Pour l'Allemagne, la Thuringe sacrée⁶ et le Journal de Trévoux⁷ attes-

¹ Schœpflin, *Alsat, Illustr.*, t. 1, p. 647.

² Muratori, *Istor, Diplom.* p. 96.

³ *Dell' Arte Crit.* p. 96.

⁴ *Hist. Franc.* lib. 1x, cap. 42.

⁵ *De Re Dipl.*, p. 429. — *Supplem. De Re Dipl.*, p. 52. — *Hist. de Langued.*, t. m, col. 180. — Felibien, p. 253, 288. — *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. xv, p. 580, 592, 597.

⁶ *Præfat.*, p. 4.

⁷ Août. 1740, p. 555.

tent la même chose. Pour l'Angleterre, nous avons le témoignage de Rymer ¹, et celui de Hickes, irrécusable en cette partie ². Ce dernier prouve en outre que les contractans demandoient quelquefois que cet enregistrement se fit sur quelques livres d'église ³. Tous ces faits relèvent sans doute l'éclat des archives ecclésiastiques et monastiques principalement, et dédommagent bien les dernières du mépris de quelques critiques modernes peu versés dans l'antiquité. Des monumens aussi recommandables ne sont pas dans le cas de craindre les attaques d'une critique jalouse, et fondée sur les motifs les plus frivoles.

Les plus anciens diplomes n'ont pu, disent ces critiques ⁴, se conserver jusqu'à nous, à cause de leur fragilité, ni survivre à tant de guerres, de ravages et d'incendies. Le fait en est cependant constant, n'eût-on d'autres preuves que le témoignage de Schannat ⁵ et celui de Ludwig, qui attestent avoir vu plus de mille originaux d'Othon-le-Grand, qui régnait il y a 800 ans ⁶. Ce n'est pas, il est vrai, sans de grandes difficultés, qu'on est venu à bout d'en conserver un certain nombre : et la rareté des diplomes qui nous restent à proportion de leur antiquité, en est la preuve, et répond de leur sincérité ; car il n'aurait pas été beaucoup plus difficile d'en fabriquer, du 7^e siècle, par exemple, autant et même plus que du 10^e : cependant l'expérience démontre une juste proportion entre leur nombre et leur antiquité.

Si des marbres et des bronzes intéressans n'ont pas survécu de même à tant de siècles, c'est, ou parce qu'on en a changé l'usage, ou parce qu'on ne les a pas déposés dans les archives ecclésiastiques, ou enfin parce qu'il était plus aisé et plus essentiel d'emporter des papiers et des parchemins que des masses inutiles.

Mais les archives ecclésiastiques, continuent-ils, sont rem-

¹ *Act. public*, t. 1, p. 241 et suivantes.

² *Ling. Vet. Sept. Thesaur.*, t. 1, *Dissert. Epist.*, p. 9, 10, 29.

³ *Ibid.*, p. 67 et 70.

⁴ Germon, *Discept.*, 1, p. 19, 25.

⁵ *Vindic. quorumd. Archiv. Fuld. Dipl.*, p. 3.

⁶ *Reliq. mss. omnis ævi Dipl. Præf.*, p. 22, 23, 85.

plies d'une quantité prodigieuse de faux titres ¹, que les moines surtout se faisaient un métier de fabriquer. Cette imputation calomnieuse ne fut que l'effet de la haine implacable des protestans contre l'état monastique ², et surtout de l'intérêt qu'avait leur nouvelle religion à décrier les monumens antiques. Comme leur accusation était dénuée de preuves et de découvertes importantes et avérées, dom Mabillon la repoussa avec le plus grand avantage ³. En vain les Naudé, les Launoy, et quelques autres catholiques, se laissèrent entraîner par les mêmes préjugés, qui alors étaient devenus comme une espèce de mode, dom Mabillon n'eut pas de peine à triompher de leurs attaques : ils n'étaient étayés d'aucun fait historique, d'aucune preuve palpable. De simples soupçons, qui insultaient toute l'antiquité, mais dont la probité la plus parfaite ne peut être à l'abri; des chimères ⁴, présentées avec beaucoup d'art, ou avancées avec hardiesse comme des vérités; des conséquences fausses ⁵, tirées du particulier au général; des possibilités ⁶, données pour des faits; enfin, de faux principes, des inductions fausses aussi ⁷; des injures, des sarcasmes : voilà quelles étaient les armes et les critiques de la plupart des protestans, et quelles furent dans la suite celles des philosophes du 18^e siècle, pour décrier les couvens et l'autorité des moines.

Enfin, pour exprimer en peu de mots ce que l'on doit penser des archives ecclésiastiques, il faut convenir, à leur avantage, des vérités suivantes; savoir : qu'elles l'emportent sur toutes les autres par leur antiquité, qu'elles ont égalé en autorité, pour ne rien dire de plus, les dépôts publics; que ce n'est que depuis deux cents ans environ que des jurisconsultes protestans contestèrent aux pièces tirées de ces archives, le droit de faire foi; que, quoique non revêtues des formes juridiques,

¹ *Mém. du Clergé*, t. vi, col. 948, 1084, 1087. — Simon, *Hist. des revenus Ecclésiastiques*, t. II, p. 261, 269. — *Biblioth. Crit.*, t. I, p. 101.

² André Rivet, t. II, p. 1064. — Scaliger, *Epist.* 348, etc.

³ *De Re Dipl.*, p. 22, et seq., p. 226 et seq.

⁴ Muratori, *Antiq. Ital.* t. III, col. 18.

⁵ *Justif. du Mém. sur l'Orig. de l'Abb. de S. Victor en Caux*, p. 10.

⁶ Warthon, *Anglia sacra, Præf.*, t. II.

⁷ Lenglet, *Méthode pour étudier l'Histoire*, t. II, p. 383.

elles ne laissent pas alors d'être admises en justice, comme les papiers terriers, les lièves de cens, etc., plus anciens que le débat pour lequel ils sont produits, prouvaient, selon la loi, de seigneur à vassal, et de seigneur à seigneur, quoiqu'ils ne fussent pas faits juridiquement, ni tirés des dépôts publics; que puisqu'on n'a jamais démontré qu'il y eût quelques archives ecclésiastiques suspectes en général, on doit les traiter aussi favorablement que les dépôts publics; enfin, que les motifs de réprobation que l'on allègue contre les premières, s'ils étaient valables, retomberaient inmanquablement sur les derniers.

Ceux qui ont écrit sur cet objet avec les lumières et l'impartialité requises, les jurisconsultes, entr'autres, ont eu des archives une idée aussi pompeuse que bien fondée. Ce sont, nous disent-ils ¹, les dépôts publics du prince, de la république, du magistrat, où sont renfermés tous les renseignements concernant les droits et les biens de l'Etat et des particuliers. Ce sont les trésors publics ², où l'on a coutume de déposer les actes et les titres d'un prince ou d'une cité, sous la garde d'un Archiviste, et dans lesquels, outre les chartes, diplômes, originaux, actes juridiques, etc., on fait entrer ³ les mémoires d'Etat, les annales, histoires, livres de lois, statuts, coutumes, privilèges, les titres des droits et prétentions du prince ou de la république, les traités d'alliance ou de paix, les transactions, les livres de généalogies, de fiefs, cens, tribus, impositions et revenus, les matricules d'un royaume, contenant les noms des provinces, villes, bourgs, villages, etc., etc.

L'on peut dire, au reste, qu'en ce moment un grand changement s'est fait dans l'esprit des écrivains; il n'en est pas un qui ne rende justice aux moines et aux chroniqueurs, et qui ne reconnaisse combien leurs travaux sont utiles à ceux qui veulent écrire l'histoire, ou faire connaître les mœurs et les usages des temps passés. Jamais aussi les archives et les vieux manuscrits n'avaient été recherchés avec plus de zèle et aussi avec plus de succès.

¹ Rulger Ruland. *Tract, de commiss.* c. III, n. ult.

² Nic. Myler. *Tract. de Stat. Imp.*, c. XLVII.

³ Mich. Neveu, *Dissert. de Archiv.* n. 14,

ARCHIVISTE. La charge d'archiviste, par laquelle il semble que l'on devrait naturellement entendre l'emploi de celui auquel on confie le soin des archives, fut presque toujours confondue par les anciens avec l'office d'*écrivain* ou de *secrétaire*. Sous ce dernier rapport, elle était aussi honorable chez les Grecs ¹, qu'elle l'était peu chez les Romains. Ces derniers, selon Cornelius Nepos, ne regardaient ceux qui en étaient revêtus que comme des mercenaires ² : les premiers n'y admettaient que des gens de qualité, d'une capacité et d'une fidélité à l'épreuve. La dignité de maître des archives, et dans la suite de Logothète, devint très-considerable sous les empereurs grecs. Les distinctions les plus éclatantes y furent attachées, et il n'y eut point d'honneurs dans l'Etat auxquels ils ne pussent prétendre.

Les archivistes des Papes, nommés en latin *Scriniarii* ou *Scrivarii*, ne contractèrent point l'ignominie que les Romains avaient attachée à cette charge. La dignité des ordres ecclésiastiques auxquels ils furent presque toujours élevés, décora sans doute cette fonction peu brillante d'elle-même. Ils prenaient presque toujours le titre de *notaires régionnaires*. Leur chef tenait un rang si distingué, qu'il passait pour posséder la troisième dignité du clergé romain. Ils étaient chargés de dresser les bulles, et prenaient communément la qualité d'archivistes de la sainte Eglise romaine, et non pas d'archivistes du saint siège apostolique. On trouve de ces signatures depuis les 7^e et 8^e siècles. Dans le 10^e, sous Benoît VI, on voit Etienne, évêque de Nole, qui ne fait pas difficulté de se dire archiviste de la sainte Eglise romaine : c'est le premier évêque qui se soit contenté de ce titre. Dans les 11^e et 12^e siècles, ils se qualifiaient notaires archivistes du sacré palais de Latran : mais cette qualification ne passa guère les commencemens du 12^e siècle. Un nommé Gervais, sous Callixte II, est le dernier archiviste régionalnaire et notaire du sacré palais, qui paraisse dans les bulles. Si ce n'est pas absolument le dernier exemple de ce titre, on peut toujours dire qu'après le 12^e siècle il rendrait une bulle au moins très-suspecte. Cette charge cependant, comme

¹ Tob. Eccard, *Sched. de Tab. Antiq.* p. 31.

² Corn. Nepos, *vita Eumenis*, N^o 1.

distinguée de celle des dataires, ne fut pas supprimée, mais restreinte à ses véritables fonctions.

Dans les églises et abbayes particulières, le trésorier ou garde des archives fut toujours en considération. On confondait volontiers ces deux titres ensemble, parce que l'on conservait avec le plus grand soin, dans les trésors des églises et des monastères, les chartes de donations, les titres de fondations et autres pièces d'importance ¹. Les archives de S.-Denis étaient placées dans le trésor de cette célèbre abbaye. Nos pères n'auraient-ils pas voulu par-là marquer le respect qui était dû aux archives, et l'intégrité dont elles jouissaient ?

ARMOIRIES. L'origine des armoiries est fort ancienne, et se perd dans la nuit des tems; elle se lie à la première écriture, qui fut hiéroglyphique et symbolique. Les armoiries servirent à distinguer les peuples et les familles. Voici les principales armoiries ou symboles des anciens peuples. Les Athéniens avaient une *chouette*; — les Thraces, une *mort*; — les Celtés, une *épée*; — les Romains, un *aigle*; — les Carthaginois, une *tête de cheval*; — les Saxons, un *courrier bondissant*; — les premiers Français, un *lion*; — les Goths, une *ourse*; — les chefs des druides, des *clefs*.

Dans des tems moins éloignés et dans les nouvelles divisions des états, les nations modernes ont aussi adopté des symboles ou armes distinctives. Voici les principales :

Les rois de France, depuis Louis-le-Jeune, ont eu une ou trois fleurs-de-lys; — la République française prit un *faisceau d'armes avec un bonnet de liberté*; — Napoléon, un *aigle*; — la Restauration reprit les *trois fleurs-de-lys*; — depuis 1830, Louis-Philippe, roi des Français, a adopté le *coq gaulois*; — l'empereur d'Allemagne a un *aigle à deux têtes*; — le roi d'Espagne, *deux châteaux et deux lions écartelés*; — le Portugal, *cinq écussons chargés de pesons*¹, qui représentent les *deniers* pour prix desquels le Christ fut vendu; — l'Angleterre, *deux léopards*; — la Prusse, un *aigle couronné*; — la Russie, un *cavalier armé, tenant la lance en arrêt et un dragon sous ses pieds*; — la Suède, *trois couronnes*; — la Pologne, un *aigle les ailes ouvertes*; — l'Eglise ro-

¹ *Analect. Græc.* t. 1, cap. 19.—*Annal. Bened.* t. II, p. 485.

maine , deux clefs couronnées d'une tiare ; — le Grand-Turc , un croissant ; — l'Empereur de la Chine un dragon à cinq griffes. Les armoiries sont encore très-communes dans le Japon ¹.

Mais il faut observer que la plupart de ces symboles ne servent pas à distinguer les familles ou à marquer la noblesse , ce que font les *armoiries* proprement dites.

Les savans ne sont pas d'accord pour assigner l'origine des armoiries. La plupart cependant , le père Ménestrier et Muratori entre autres , font honneur aux Français d'être les inventeurs des principes de cette science , connue sous le nom d'*art héraldique*. L'époque n'en est pas certaine ; mais on ne connaît pas d'auteurs qui aient traité du *blason* avant 1150.

Quant à l'antiquité des armoiries , nous sommes fondés à croire que leur première institution doit être rapportée aux tournois célébrés vers la fin du 10^e siècle , leur accroissement aux croisades , leur perfection aux joutes et aux pas d'armes ; trois tems très-distincts dans la progression de ces marques honorifiques. M. de Foncemagne ² a prouvé solidement que l'origine des armoiries remonte jusqu'aux tournois.

Henri I^{er} , surnommé l'Oiseleur , les institua , dit-on , l'an 954 , à Gottingen , pour entretenir la noblesse dans l'exercice des armes en tems de paix. Ces jeux militaires se perfectionnèrent sous les Othons. Ils ne parurent en France qu'au 11^e siècle. Ce fut Geoffroi de Preuilli qui les introduisit vers 1056 ³ , et qui leur donna une nouvelle existence ⁴ , en faisant des réglemens qu'on y observa dans la suite. Quand on dit qu'il les introduisit en France , c'est qu'on ne regarde pas comme un véritable tournoi cette espèce de combat figuré que se livrèrent , à Strasbourg , les seigneurs de l'armée de Charles-le-Chauve et de celle de Louis , à l'entrevue des deux frères , en 842 ⁵.

Le rapport des armoiries aux tournois est sensible et en fait connaître l'analogie et l'origine. Les chevrons , les pals et les

¹ Voir Kœmpfer , *Voyage au Japon* , III vol. planch. x.

² *Académie des Inscript.* t XVIII , , page 315.. . t. XX , p. 579.

³ *Chron. Turon ampliss. collect. de D. Martene* , t. V , col. 1006.

⁴ *Acad. des Inscr.* t. XXIII , p. 241

⁵ Duchesne , t. II , p. 375.

jumelles¹ faisaient partie de la barrière qui fermait le camp des tournois. Les combattans, après avoir gagné des épées ou d'autres armes², avaient droit d'en décorer leurs écus, et de les y placer comme des monumens de leur valeur.

Le nom seul de *blason*, qui signifie en allemand *sonner du cor*, exprime l'entrée de chaque troupe dans le tournoi, ce qui se faisait en sonnant du cor.

Une chose d'ailleurs qui détruit le sentiment de ceux qui assignent aux croisades l'origine des armoiries, c'est qu'on sait indubitablement quelles étaient les armes de la famille de Réginbold, prévôt de l'abbaye de Mouri en Suisse depuis 1027 jusqu'en 1055³; quelles étaient celles de Robert I^{er}, comte de Flandres, en 1072⁴, et celles des comtes de Toulouse en 1088⁵; ce qui prouve l'existence des armoiries avant la première croisade, publiée seulement en 1095.

Cette première expédition des chrétiens dans la Terre-Sainte les multiplia. Les seigneurs et les chevaliers assemblés de presque toutes les parties de l'Europe, ne pouvant se reconnaître entre eux, et ne pouvant même être reconnus par leurs gens, ne se contentèrent pas de prendre des drapeaux et des boucliers de diverses couleurs pour se distinguer, ils y mirent diverses figures, et varièrent leurs cottes d'armes à l'infini; de là cette variété étonnante de croix sur les armes des anciennes maisons.

Les joutes et les pas d'armes ajoutèrent au blason une multitude d'autres parties, telles que les couleurs et les fonds des écussons, les armes parlantes, ou qui eurent trait à quelques faits historiques, les devises, les cris d'armes, les supports, etc., etc.

Quoique les armoiries aient commencé sur la fin du 10^e siècle, un sceau qui s'en trouverait chargé avant le 11^e, porterait un caractère de fausseté. Cette règle est constante chez les plus habiles diplomatistes. On ne connaît même point de sceaux armoiries de

¹ Le Gendre, *Hist. de Fr.* t. III, p. 34.

² *Acad. des Inscr.*, t. XX, p. 664.

³ *Gentilitia ipsius insignia... in arca cerulea mortarium flavum exhibent*, Gall. Christ. t. V, p. 1036.

⁴ Vredius, *Sigill. Comit. Fland.*, p. 6.

⁵ Dom Vaissette, *Hist. de Lang.* t. V, p. 680.

seigneurs, qui remontent jusqu'à l'an 1050. Les écus blasonnés ne devinrent un peu communs que depuis environ le milieu du 12^e siècle. Un des plus anciens monumens qui subsiste aujourd'hui en original, selon D. Rivet ¹, est l'écu de Geoffroy, duc d'Anjou et du Maine, mort en 1150, qu'on voyait dans l'église cathédrale du Mans. Il est d'azur à quatre lionceaux rampans d'or et lampassés de gueules.

Louis-le-Jeune ou VII, qui commença à régner en 1157, est le premier de nos rois qui se soit servi de *fleurs-de-lis* au contre-seal de ses chartes. Les diplômes antérieurs scellés de cachets ou de sceaux parsemés de fleurs-de-lis sont évidemment faux.

Les armoiries furent donc la distinction de la noblesse d'origine jusqu'en 1571, que les roturiers anoblis commencèrent à en porter. Charles VIII est le premier de nos rois qui ait créé une charge de maréchal d'armes ou d'armoiries en 1487, pour connaître de toutes les armoiries des nobles du royaume. Cette charge fut administrée, tant bien que mal, jusqu'aux troubles arrivés sous Henri III; alors il y eut dans la noblesse une confusion extraordinaire jusqu'en 1615. Louis XIII créa une charge de juge-général d'armes pour réformer les abus sur les armoiries, et constater les véritables. François Chevrier de Saint-Mauris fut le premier honoré de cette dignité; et depuis lui, les d'Hozier ont toujours exercé cette charge, jusqu'à la révolution de 89.

Hickes ² conjecture que le blason ne fut introduit en Angleterre que vers le règne de Henri II. Selon Guillaume Nicolson ³, Richard I^{er} abandonna les sceaux de majesté, et fit mettre, le premier, dans son écu *deux lions*, qui devinrent les armes des rois d'Angleterre. En effet, Sandford, dans son *Histoire Généalogique des Rois d'Angleterre*, prouve que les armes ne sont devenues héréditaires que depuis l'an 1189, première année du règne de Richard. Le même auteur prétend que l'usage de joindre plusieurs armoiries entières sur l'écu divisé perpendiculairement en deux, fut inconnu aux Anglais jusqu'au 14^e siècle.

¹ *Hist. lit. de la Fr.* t. ix, p. 165.

² *Dissert. Epist.* p. 29.

³ *Biblioth. hist. d'Anglet*, part. iii, p. 2.

Edouard III est le premier qui ait pris les armes de France, qui ait écartelé son écu, et qui ait fait mettre autour le collier de la jarrettière avec la devise : elle ne parut sur le grand sceau d'Angleterre que sous Henri VIII. Richard II passe pour l'inventeur des supports des armes de sa maison. Vers l'an 1218 les seigneurs anglais suivirent la mode d'imprimer leurs armes au revers de leurs sceaux : et même ces derniers depuis l'an 1366 n'offrent plus que des écussons armoriés. Le premier héraut d'armes d'Angleterre fut institué par le roi Henri V, qui ne commença à régner qu'en 1415.

Guillaume-le-Lion, qui monta sur le trône d'Ecosse en 1165, avait à son contre-scel un lion en pied, environné de deux rangs de fleurs-de-lis. Alexandre II les retrancha de ses armes.

En Allemagne, les sceaux réduits à l'écu armorial ne sont pas plus anciens que le 15^e siècle.

Les croix qu'on appelle de Lorraine, n'entrèrent dans les armes de cette maison qu'après que René d'Anjou, duc de Bar, qui se portait pour roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem¹, eut épousé Isabelle, fille et héritière de Charles I^{er}, duc de Lorraine. Avant cette époque, les Lorrains portaient d'or à la bande de gueule chargée de trois alérions de sable.

La croix de Savoie est moins ancienne d'environ 40 ans. L'abbaye de saint Maurice en Chablais choisit Pierre de Savoie pour son avoué, et l'abbé lui en donna l'investiture par le don de l'anneau de saint Maurice marqué d'une croix, qui était l'enseigne de la légion Thébaine. Ce prince en composa ses armes, et préféra cette croix à l'aigle de ses prédécesseurs.

La maison d'Est portait sur son sceau l'aigle blanc dès 1259.

Pierre de Dreux, de la maison de France, est le premier duc de Bretagne qui ait fait mettre des armoiries sur son écu. C'était un échiqueté brisé d'un quartier d'hermines. Jean-le-Roux prit les hermines pures.

Ce fut Louis XI qui honora les armoiries de Médicis de l'écu de France : cet exemple et plusieurs autres confirment la règle héraldique que les princes souverains ont souvent donné leurs armes aux seigneurs qu'ils affectionnaient particulièrement.

¹ Barre, *Hist. d'Allem.*, t. v, p. 773.

Une de ces plus anciennes concessions d'armoiries ¹, est celle que fit Richard d'Angleterre à Geoffroi de Troulard, sire de Joinville.

Il est constant que Clément VI est le premier pape qui ait fait mettre ses armoiries sur son sceau : mais il n'est pas également aisé de savoir si les évêques et les abbés portèrent sur leurs sceaux ou contre-scels des armoiries d'extraction et de famille avant le 13^e siècle. Les usages des 11^e et 12^e siècles le permirent à la vérité; il est même bien démontré que des prélats eurent dans le 12^e siècle au contre-scel de leur sceau, ou des symboles, ou des figures de fantaisie, ou même, si l'on veut absolument, des armoiries personnelles : mais on ne voit que l'exemple du *Gallia Christiana* ², cité plus haut, qui milite contre la règle de dom Mabillon ³, qui tient que Thibault, évêque de Beauvais, est le premier qui ait mis les armes de sa famille au contre-scel d'une charte de l'an 1289.

Les évêques et les abbés des grandes maisons d'Allemagne ⁴, commencèrent vers l'an 1520 à mettre sur leurs sceaux, même conjointement avec leurs images, l'écu des armes de leur église, et celui de leur famille, plaçant le premier au côté droit, et le second au côté gauche.

Les *clefs* des armoiries papales ne sont guère que du commencement du 14^e siècle; dès le 15^e, les *mitres* des cardinaux, quoique simples diacres, paraissent sur les sceaux ⁵. Le *chapeau rouge*, dit-on ⁶, leur fut donné par Innocent IV. L'usage du chapeau pour tous les prélats vient d'Espagne, où il parut l'an 1400. Tristan de Salazar, espagnol de nation, et archevêque de Sens, passe pour le premier qui l'ait introduit chez les archevêques de France. Il n'y a pas encore 200 ans que les évêques qui sont comtes ont mis des *couronnes* sur leurs armoiries.

Le fréquent usage des armoiries timbrées parmi les personnes

¹ *Acad. des Belles-Lettres*, t. xx, p. 780.

² *Gallia Christiana*, t. v, p. 1036.

³ *De Re Dipl.*, p. 132, n. 2.

⁴ Gudenus, *Syllog. 1, varior. Dipl.*, t. 1, *pref.* p. 23.

⁵ Mabill. *Sac. iv, Bened. partie 2*, t. vi, *pref.* p. 96.

⁶ *Orig. des card. du S. Siège*, p. 66.



d'une noblesse moyenne, même parmi la simple bourgeoisie, vient de la concession qu'en fit Charles V en 1571 aux bourgeois de Paris.

Il n'y a point d'époque certaine propre à fixer les armoiries héréditaires. Elles le devinrent les unes plutôt, les autres plus tard : cet usage ne commença à devenir un peu général et constant que sous le règne de saint Louis, quoiqu'il ne le fût pas toujours dans une famille au 14^e siècle ¹, et même dans les deux suivans ². Les armoiries variaient alors assez souvent pour des raisons légitimes ; comme pour des acquisitions de nouveaux domaines, de nouvelles dignités, et de nouvelles charges. Quelquefois aussi les associations et les alliances étaient des raisons suffisantes de prendre les armes de la famille alliée la plus puissante. C'est ce qui rendit les mêmes armes communes à plusieurs maisons différentes, surtout avant les règles du blason, qui ne sont que des derniers siècles.

Les Italiens sont les premiers, selon le P. Ménestrier, qui ont introduit dans les armoiries, il y a environ 250 ans, les marques des dignités séculières. Cependant on trouve dès l'an 1271 l'épée de connétable sur un sceau de Robert d'Artois.

Par la coutume générale de France ³, et par arrêt du parlement de Grenoble de 1494, les cadets de famille sont obligés de différencier leurs armes par des *brisures*. Les armes *diffamées* sont une marque de honte et de punition.

La *cordelière*, signe de veuvage, doit son origine ⁴ à Louise de la Tour, dame de Coulches en Bourgogne, vers 1460, et non pas à Anne de Bretagne, comme quelques-uns le prétendent. On voit encore sur un ornement des carmes de Châlons les armes de Louise de la Tour, morte en 1472. Elles portent à l'entour une cordelière à nœuds déliés, avec ces mots : *J'ai le corps délié* ; d'où est venu le mot *cordelière*.

Le *cimier* est au moins du 12^e siècle ⁵. Les *supports* sont venus bien plus tard.

¹ *Hist. géneal. de la Maison de France*, t. 7, p. 814.

² *Ibid.*, p. 825, et t. VIII, p. 86, 87, 109.

³ *Plaidoy. d'Expilly*, 5^e édit., p. 709.

⁴ Baluze, *Hist. d'Auv.*, t. 1, p. 327.

⁵ Vredius, p. 51.

Les *devises* furent en vogue aux 14^e et 15^e siècles, surtout parmi les gens de qualité : chacun s'en faisait à sa mode. Celle d'Angleterre, *Dieu et mon droit*¹, fut mise par Edouard III, vers l'an 1540, au bas de son écu :

L'usage de mettre le *mantou ducal* derrière l'écu n'a lieu que depuis le milieu du dernier siècle : et à l'entour ont été mis les colliers des ordres depuis leur institution.

Le *parillon* n'annonce point la souveraineté indépendante. Quelques Seigneurs particuliers le portaient en plein dans leurs sceaux au 15^e siècle. Voir l'article SCEAUX.

A. B.

¹ Thoyras, *Hist. d'Ang.* t. III, p. 490.



 Histoire.

HISTOIRE DU PAPE GRÉGOIRE VII

ET DE SON SIÈCLE;

 D'APRÈS LES MONUMENS ORIGINAUX; PAR J. VOIGT, PROFESSEUR
 A L'UNIVERSITÉ DE HALL ¹.

Voici une de ces œuvres historiques qui sont destinées à réformer les faux jugemens portés sur l'Eglise chrétienne, et sur l'influence que son pontificat a exercée sur la destinée des peuples. On sait combien les philosophes se sont élevés contre les papes du moyen-âge, qui avaient voulu tyranniser les rois; mais ce que l'on ne sait pas généralement, c'est que l'Eglise de Rome ayant jugé à propos de vénérer par un service public le pape Grégoire VII, le grave et *religieux* parlement de Paris, qui se croyait établi de Dieu pour régler les sacremens et les offices qu'on devait permettre de célébrer dans l'Eglise, *supprima*, par un arrêt du 22 juillet 1750, *l'office de Grégoire VII*. Mais voilà que des écrivains protestans, déposant toute prévention de secte, se sont mis à étudier les événemens avec le seul désir de connaître la vérité, et ils viennent nous apprendre, que ce pape tant calomnié mérite la reconnaissance du monde civilisé, pour deux grands services qu'il lui a rendus: le premier en faisant dominer dans l'Eglise l'élément spirituel sur l'élément matériel et terrestre qui menaçait de s'y établir par le mariage des prêtres et la simonie; le deuxième, en se posant

¹ Traduite de l'allemand, augmentée d'une introduction, de notes historiques, de pièces justificatives, par l'abbé *Jager*, chanoine honoraire de Nancy, membre correspondant de l'Académie de Lyon. A Paris chez Vaton, libraire-éditeur, rue du Bac, n° 46, et Gaume frères, rue du Pot-de-Fer, n° 5. 2 vol. in-8°; prix, 12 fr. et 15 fr. par la poste.

comme le défenseur inflexible des droits de Dieu et du peuple, contre les prétentions et les vices ignobles de la puissance temporelle, qui menaçait de renouveler les scandales des empereurs Assyriens, ou Romains, lesquels, comme l'on sait, se considéraient comme dieux et écrasaient les peuples sous leurs pieds.

Voilà pourtant ce que l'histoire mieux étudiée nous fait découvrir dans la conduite de l'Eglise et des papes.

Nous avons déjà parlé plusieurs fois de Grégoire VII et de son influence ¹. Nous allons achever de le faire connaître en rendant compte de l'ouvrage de M. Voigt.

Et d'abord il faut s'étonner qu'un livre de cette importance ait été si tard traduit en français. En effet, c'est depuis 1814 que l'ouvrage a été publié en Allemagne; mais que de progrès ont fait dans les esprits les études historiques depuis cette époque! Et ici, pour rendre justice à un ami, nous devons dire que le premier travail de cette traduction appartient à M. Audley, rédacteur des *Annales*; son ouvrage, achevé depuis plus d'un an, fut cédé à M. Vatou, libraire; celui-ci dut naturellement chercher à acquérir la certitude de l'exactitude de la traduction: quelques défauts s'y étant trouvés, M. Jager fut chargé de la revoir, c'est ce qu'il a fait de concert avec M. l'abbé Axinger. Nous louons l'éditeur de s'être assuré la coopération de ces hommes d'élite; nous avouons que l'ouvrage est plus digne et plus parfait, et pourtant nous aurions aimé voir le travail de notre ami cité dans le titre ou dans la préface. Ces détails au reste n'ôtent rien au mérite de l'ouvrage, mais au contraire, font voir avec quel soin il a été édité; ils serviront aussi à expliquer le nom de M. *Audley*, que l'on trouve au bas d'un grand nombre de *notes* très-bien choisies.

M. Audley avait en outre composé une *introduction*, où il analysait très-bien la situation de l'Europe au moment où Grégoire VII monta sur le trône pontifical. Le nouveau traducteur a jugé à propos d'en composer une autre, où nous avouons qu'il a recueilli des documens précieux qui avaient échappé à M. Audley et à M. Voigt. Nous avons cru cependant qu'une

¹ Voir en particulier les articles consacrés à l'examen de l'*Histoire de France* de M. Michelet, tome x, page 286.

partie de ce travail méritait d'être conservée, nous en avons obtenu la communication de M. l'abbé Jager et de M. Vatou, et nous pensons que nos lecteurs seront bien aises d'avoir ce travail sous leurs yeux; il servira à compléter les documens qui se trouvent dans l'ouvrage même. Nous parlerons ensuite de l'introduction de M. l'abbé Jager.

A. B.

INTRODUCTION AU PONTIFICAT DE GRÉGOIRE VII.

La réforme du clergé était indispensable. — Témoignage d'un auteur protestant. — Origine des prétentions des empereurs d'Allemagne. — Droit de protection attribué à l'empereur. — Intrigues et désordres. — Le pape Adrien rend l'élection et l'Italie libres. — Prétentions des comtes de Toscane. — Décret de Jean IX qui rappelle les empereurs aux élections. — Triste état de l'Église au x^e siècle.

« Que votre carrière soit la foi, l'amour et le désir. Que votre » voie soit de méditer assidûment sur le néant de la gloire hu- » maine, et de comprendre par-là qu'on la doit posséder plutôt » avec amertume qu'avec douceur. Employez votre pouvoir à » soutenir l'opprimé, à protéger la veuve, à rendre justice à l'or- » phelin, non-seulement à aimer la justice, mais aussi à la dé- » fendre de toutes vos forces ¹. »

C'est en lisant un jour ces belles paroles adressées jadis par Grégoire VII à un roi scandinave, que je me sentis entraîné à poursuivre sur le caractère de ce grand pontife, une suite d'études sérieuses et approfondies. A mesure que je m'enfonçai dans l'admirable *recueil d'épîtres* qu'il a laissées, monument éternel de son génie et de ses nombreux travaux, mon étonnement croissait de voir Hildebrand flétri, dégradé par l'esprit de parti, par ces passions haineuses, qui depuis trois siècles semblent avoir fait de l'histoire une vaste *conspiration contre la vérité*, comme dit M. de Maistre. Et alors je voulus consacrer mes

¹ Sit cursus vester fides, amor et desiderium. Sit iter vester mundi gloriam assidue meditari esse caducam; et ideò cum amaritudine potius quàm delectatione tenendam. Sit vestræ potentiae usus et exercitatio, subvenire oppressis, defendere viduas, judicare pupillis, justitiam non solum diligere, sed etiam totâ virtute defendere. Greg. VII. *Epist.* VII, 13 *ad Olaus regem.*

veilles à chasser les nuages qui obscurcissaient un des astres les plus brillans du catholicisme ; et alors je me pris à lutter corps à corps avec ce géant du moyen-âge ; je me pénétrai des passions et des vertus de son tems , du moins autant que cela est possible à un homme du 19^e siècle. Déjà les fondemens de mon édifice étaient jetés , j'étais arrivé à quelques résultats , et j'espérais mener cette œuvre à bonne fin , quand j'appris qu'une main habile s'en était déjà chargée , et que Dieu avait choisi , au sein du protestantisme même , un homme d'élite pour venger la mémoire de ce pontife si indignement outragé , si honteusement calomnié. Je me mis à lire avec avidité l'ouvrage de M. Voigt , et je conçus tout ce qu'il y aurait d'avantageux pour la religion à être ainsi réhabilitée dans la personne de Grégoire , par un historien qui professe des opinions qu'elle condamne , mais que la force de la vérité et une âme droite , ont amené à une appréciation si consciencieuse des faits et gestes de son héros. Mon parti fut bientôt pris , et je me décidai à faire connaître à la France un livre qui a obtenu en Allemagne l'approbation des Heeren et des Luden , dont ce pays s'enorgueillit à juste titre.

Il y a souvent dans les voies par lesquelles la Providence conduit les événemens de notre monde , une mystérieuse coïncidence dont nous ne pouvons qu'admirer les effets , mais qui se cache pendant long-tems à tous les regards. Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis que l'Europe entière tremblait devant le regard d'un seul homme ; à sa voix les peuples s'ébranlaient ; les rois épouvantés déposaient leurs couronnes à ses pieds ; le pontife romain , successeur des Hildebrand et des Innocent , était tenu dans une étroite captivité ; l'Eglise se trouvait frappée dans son chef ; le despote menaçait de porter une main sacrilège sur l'arche sainte ; tout se taisait devant lui.....

Eh bien ! c'est alors même que ses heures étaient comptées , et que se préparaient ces innombrables soldats , qui , de diverses langues et de diverse foi , devaient se réunir des quatre parties du monde pour mettre fin à ce pouvoir trop orgueilleux ; et bientôt le pontife est libre et l'Europe affranchie ! Mais au milieu de ce fracas des armes , de ces grandes et géné-

reuses émotions, il y avait aussi deux hommes qui travaillaient dans l'ombre à relever l'édifice sacré de la science historique; il y avait deux hommes qui voulaient faire justice des criaileries du 18^e siècle contre les élus du catholicisme : c'étaient *Voigt* et *Hurter*. N'est-ce pas une chose étrange de voir ces deux auteurs absorbés dans les mêmes labeurs, au moment où le monde européen était la proie de ces terribles commotions ?

Il existe plus d'un rapport entre les tems de Grégoire VII et les nôtres. Les empereurs Allemands voulaient faire du pape un docile instrument de leurs caprices, et Napoléon aussi, se proposait de se servir du chef de l'Eglise comme d'un ministre des cultes obéissant au moindre signe de ses volontés ¹; mais au dix-neuvième comme au onzième siècle, il se trouvait dans l'Évangile des chrétiens une parole divine consignée en ces termes : « *Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, et la barque de Pierre est sortie de nouveau victorieuse de l'orage et des flots menaçans.* »

Ceux qui se plaisent à étudier l'homme politique, qui recherchent et suivent avec soin l'idée mère d'un grand génie, qui aiment à lui voir revêtir les formes les plus variées pour arriver à l'accomplissement de son œuvre; ceux-là auront de quoi satisfaire leur curiosité dans ce livre. Jamais peut-être il ne s'est présenté un homme doué à un plus haut degré d'une prudence consommée, alliée à une fermeté que rien ne pouvait abattre; qui réunissait à la fois une âme tendre et aimante; un courage héroïque et une volonté de fer. Qu'on parcoure toutes les lettres de Hildebrand; qu'on examine ses rapports avec ceux qui l'entouraient comme avec les rois, les prélats, les moines, les seigneurs féodaux; partout on le trouve pénétré, identifié avec cette maxime qu'il proclame lui-même : « Il ne faut pas seulement aimer la justice, il faut encore la défendre de tout son pouvoir ². »

Oh ! qu'ils sont petits, qu'ils sont aussi à plaindre, les hommes qui ne comprennent pas les nobles élans d'une charité toute chrétienne ! Qu'ils sont pauvres de cœur, ceux qui, mesurant

¹ *Mém. du cardinal Pacca*, tome II.

² *Justitiam non solum diligere, sed etiam totâ virtute defendere.*

tout à leur étroit égoïsme, s'imaginent, parce qu'un de leurs semblables est élevé en dignité, que son âme ne peut s'enflammer d'une sainte ardeur pour l'humanité entière, et qui accusent d'ambition les calculs généreux, les efforts gigantesques d'un de ces héros que notre vieux catholicisme a enfantés! Grâce à Dieu, on commence enfin à les comprendre, et à trouver des écrivains qui aiment à les montrer sous leur vrai point de vue.

« C'est le célibat ecclésiastique, dit Henri Luden, le patriarche de l'histoire allemande, qui nous a valu ce que nous avons, ce que nous sommes, l'intelligence, la culture de l'esprit, les progrès du genre humain; il a essentiellement contribué à assurer à l'Eglise l'unité, et par l'unité la force nécessaire pour résister à la puissance brutale du glaive, et pour adoucir l'oppression inhumaine que le système féodal avait introduit dans la vie sociale; peut-être encore est-ce au célibat ecclésiastique, que le monde germanique doit de n'avoir pas eu un sacerdoce héréditaire.

» Nous devons aux travaux et aux longs efforts de Grégoire et ces conséquences et une foule d'autres; il a rendu à l'esprit humain des services encore plus grands que ceux qu'il se proposait. Tout occupé de la liberté et de la prééminence de l'Eglise, et descendant avec un courage indomptable sur le champ de bataille, il accepta les luttes les plus sanglantes pour assurer cette liberté, cette prééminence, et par elle la paix du monde.

» Il n'avait pas encore vu si l'incendie produit par son décret relatif au concubinage des prêtres était éteint, qu'il mit de nouveau le feu à l'Europe, en s'élevant contre la simonie, mais d'une manière toute nouvelle. Nous l'avons dit, il avait déjà porté la main à cette plaie en menaçant d'une égale condamnation et les acheteurs et les vendeurs d'offices et de bénéfices ecclésiastiques, mais il était tems de porter la hache à la racine de l'arbre. On ne peut nier que les décrets en vigueur ne fussent suffisans pour détruire la simonie pratiquée entre ecclésiastiques, par le haut et bas clergé; mais la simonie entre ecclésiastiques et séculiers, comment l'abolir tant

» qu'il serait réputé nécessaire de voir les ecclésiastiques recevoir l'investiture des mains séculières ? »

Ainsi donc, de l'aveu d'un protestant de bonne foi, la réforme que Grégoire introduisit était urgente, indispensable; les maux débordaient de toutes parts : encore quelque tems, et la barque de Pierre était submergée. Le concubinage et la simonie, telles étaient les deux grandes plaies de l'Eglise; car M. Luden se trompe en attribuant à Grégoire, dans le même chapitre, l'innovation du célibat ecclésiastique. Pour quiconque s'est familiarisé avec les annales de l'Eglise, il est hors de doute que cet usage remontait à la plus haute antiquité; le fait est trop clairement établi pour pouvoir le contester. Mais par quelles terribles vicissitudes les membres du clergé étaient-ils parvenus à cet état de dégradation dans lequel l'histoire contemporaine du onzième siècle nous le montre plongé? C'est avec douleur que nous nous sommes trainé à travers toutes les turpitudes du tems qui précéda Grégoire; mais pourtant nous l'avons fait avec une scrupuleuse exactitude; afin d'arriver à la vérité, nous n'avons épargné aucun effort; car pour comprendre le héros de cette histoire, pour sentir toute la nécessité de sa dictature papale, il faut connaître la désolation du sanctuaire, quand il entreprit de le purifier. D'ailleurs, à nos yeux, jamais la protection divine ne fut plus évidente que lorsqu'elle soutint son Eglise malgré ses propres désordres. Malheur à l'écrivain qui dissimulerait en ces circonstances! ce serait asservir le catholicisme à de petites passions humaines; ce serait méconnaître la noble tâche imposée aujourd'hui aux enfans de l'Eglise, celle d'apporter, qui, sa colonne légère, élégante, s'élançant vers les cieus, qui, sa modeste pierre de manœuvre, à l'édifice de science et de foi qui se prépare pour les générations futures. La pierre peut être mal taillée; faire même disparate avec celles qui l'avoisinent; n'importe, l'ensemble sera beau, sera grand, et un jour viendra que le maître n'oubliera pas l'humble pierre de l'artisan! Qui de nous, en parcourant nos vastes et gigantesques cathédrales gothiques, n'a trouvé plus d'une partie défectueuse, n'a critiqué bien des colonnes,

¹ *Geschichte des deutschen Volkes*, 8^{er} band.

bien des coins obscurs et inachevés ; mais pourtant, qui de nous aussi n'a humilié son front, et n'a senti une prière s'élever douce et tendre de son âme, au moment où, dominé par la majesté de la vieille basilique chrétienne, il n'a plus vu que la nef grandiose et l'autel du sanctuaire se perdant dans la lumière vaporeuse du soleil réflété à travers les vitreaux magiques.

Pour bien saisir à la fois l'origine des prétentions des empereurs d'Allemagne sur les élections papales, et la source des vices qui affligeaient l'Eglise à l'époque où vivait Grégoire VII, il faut jeter un coup-d'œil rapide sur les deux siècles qui le devancèrent. Pendant long-tems les empereurs d'Orient s'étaient arrogé le droit de confirmer l'élection des pontifes. Quand l'empire envahi de toutes parts par les barbares ne leur permit plus de tourner leurs regards vers l'Occident, les exarques de Ravenne usèrent du même droit en leur nom ; mais les exarques disparurent de la scène ; et au milieu du 8^e siècle, quand le pape Zacharie monta sur le trône, l'Eglise romaine recouvra l'entière liberté de nommer son pasteur sans le contrôle de la puissance temporelle. D'ailleurs les papes possédaient déjà à cette époque le gouvernement de Rome, le droit de faire la paix et la guerre, de défendre les villes, de repousser l'ennemi ; ils jouissaient d'une grande influence auprès des puissances de l'Occident ; en un mot, il ne leur manquait que le nom de princes souverains ¹. Tout le monde connaît et les donations de la famille de Charles Martel au Saint-Siège, et la vénération profonde de Charlemagne pour Adrien I, ainsi que pour son successeur Léon III. Afin d'engager ce prince à protéger plus efficacement le patrimoine de S.-Pierre contre les invasions des Lombards et contre les troubles intérieurs (795), Léon lui envoya des présens et en même tems les clefs du sanctuaire de Saint-Pierre avec l'étendard de Rome ².

¹ Thomassinus, *de vet. et novâ ecclesie disciplinâ*, t. III, lib. I, c. 29. § 6.

² *Annales Francorum Loiseliani ad ann. 796*, apud Duchesn., tome II, page 39. — Nicolaus Alemanus, *de Lateranensibus parietinis*, c. 14. — *Coin-tius ad an. 796*, § 24. Voici comment s'exprime Baronius à ce sujet ; c'étaient, suivant lui, *veræ claves, quæ Vaticanæ Basilicæ fores clauderant et reserabant, vel monumenti principis apostolorum penetralia servabant. Id enim fecit Greg. III cum Carolo Martello urbanam obtulit*

Comme on le voit, il n'y avait là rien qui soumit l'Eglise au pouvoir temporel ; Grégoire III en avait fait autant à l'égard de Charles Martel, et les députés de Léon devaient uniquement demander au roi des Francs de continuer sa protection à l'Eglise de Rome, *petens, ut perseveraret Romanam ecclesiam tueri*. Le puissant bras du monarque assure le repos du Saint-Siège contre toutes dissensions intestines ; mais Etienne IV, redoutant l'humeur remuante des Romains, leur fait prêter serment de fidélité à l'empereur Louis-le-Débonnaire, espérant par ce moyen contenir leur turbulence ¹. D'autres pontifes passent sur le trône, et ont soin de renouveler leur traité de paix et d'amitié avec l'empereur Franc, *qui mutuam amicitiam et caritatem et pacem sociarent*, dit lui-même Louis-le-Débonnaire dans une constitution.

Cependant sa protection seule n'est plus suffisante, et sous Eugène II, son fils Lothaire, pour réprimer les intrigues du peuple et des grands dans la ville éternelle, rend, au nom de son père, un décret qui contient la disposition suivante (825) : « Qu'aucun homme, ni libre ni esclave, ne soit assez hardi » pour faire naître des obstacles à l'élection du pontife romain. » Mais que les Romains seuls, auxquels de toute antiquité la » constitution des saints Pères a donné ce droit, se choisissent » un pontife ². » Au rapport de Sigonius, on ajouta que des envoyés impériaux seraient toujours présents à ces élections, pour empêcher les scandales qui avaient lieu en ces occasions ³.

præfecturam, petitque ab eo, ut romanæ Ecclesiæ susciperet defensionem; indicabat autem eâ re Gregorius se Carolo Martello defendendæ ecclesiæ negotium tribuere; et nihil tam sanctum Romæ reperiri, quod sub ejus tutelâ et præsidio esse non exoptaret. Ann. 796.

¹ Idque eâ de causâ, ut tumultuari soliti Romani in romanum pontificem, eo saltem modo coerceri possent. *Fhegant, Annal. de gest. Ludovici pii*, c. xvi.

² In electione autem romani pontificis nullus, sive liber, sive servus præsumat aliquod impedimentum facere, sed illi solummodò Romani, quibus antiquitus concessum est constitutione sanctorum patrum, sibi eligant pontificem. *Cointius, ad ann. 824, § 21, cap. III.*

³ Après avoir rapporté le décret, Sigonius dit : Illud etiam propter tu-

Ceci se passait sous Etienne II : après sa mort, plusieurs papes se succédèrent ; presque tous notifient leur élévation aux empereurs d'Occident ; quelquefois les Romains prêtent serment de fidélité à ces derniers ; mais il ne s'agit pas de suzeraineté, encore moins de confirmation ; à cet égard, toutes les autorités sont d'accord. A la fin du 9^e siècle, les Romains contestent même ce droit aux empereurs ; sous Adrien III, en 885, ils réclament l'entière liberté des élections, quoique cette assertion ait trouvé des contradicteurs¹.

« Déjà, dit un vieil auteur, les Italiens et les Romains com-
 » mençaient à reprendre leur antique esprit ; et comme la di-
 » minution de leur pouvoir rendait les rois et les empereurs
 » francs méprisables, qu'en outre ils étaient divisés par des
 » guerres intestines, on voulut secouer leur joug. D'ailleurs,
 » quand on vit, grâce à leur incurie, les Sarrasins ravager im-
 » punément le pays, ses habitans, indignés, résolurent de
 » veiller eux-mêmes à leurs propres affaires, et de relever enfin
 » les forces de l'Italie. Il n'y avait qu'une voix pour dire que
 » puisque Charles-le-Gros manquait d'héritiers mâles qui
 » puissent transmettre l'énergie du grand Charles, auquel
 » ses services rendus à l'Eglise et à l'Italie, avaient fait
 » donner le nom d'empereur ; le tems avertissait chacun de
 » prendre conseil de lui-même, et de ne point accorder à un
 » étranger l'honneur de gouverner la nation. Certes, l'antique
 » vertu italienne n'était pas tellement éteinte, qu'on ne pût
 » trouver un seul homme capable de faire revivre la gloire des
 » aïeux. On ne pouvait douter qu'un roi présent dans le pays ne
 » le protégeât mieux contre les attaques de l'ennemi, et n'as-
 » surât davantage le salut et la dignité de l'Eglise, qu'un souve-
 » rain éloigné. L'absence même de Charles-le-Gros appuyait
 » un pareil raisonnement ; car, engagé dans une guerre diffi-
 » cile et lointaine, il ne pouvait, par sa présence, pourvoir aux

multus superiores adjectum videtur, ut ad vitanda comitiorum dissidia, aut legati regis, aut rex ipse, si in urbe adessent, consecrationi interessent. Sic enim subsequenter annis est observatum, et postremò novè etiam lege sancitum.

¹ Sigon., de regno. Ital., lib. v, an. 884.—Voy. aussi *Martinus Polonus*, *Platina*, *Ciacconius*, *Mabillonius*. *Comm. in ord. Rom.*, c. xvii, p. 114.

» besoins de l'Eglise et de l'Etat. Ainsi donc, poussés par tous
 » ces motifs, ils abordent le pontife Adrien, et le prient de
 » rendre un décret pour assurer le salut de la république ¹. »
 Heureuse l'Italie si elle eût pu véritablement réunir ses efforts,
 et former un corps solide capable de repousser pour toujours
 les tentatives de ses ennemis pour l'asservir!

Cependant la suite fit voir que ce décret fut réellement rendu
 par le souverain pontife; car les ambassadeurs impériaux dis-
 paraissent des élections : peut-être aussi les descendans énervés
 de Charlemagne avaient-ils trop à faire chez eux pour s'occu-
 per de ce qui se passait de l'autre côté des Alpes. Mais il s'y
 était élevé une maison puissante qui prétendit s'arroger de par
 la force le droit de nommer les successeurs de saint Pierre;
 c'étaient les marquis de Toscane, et leur triste influence se fait
 sentir à son début.

Adelbert de Toscane chasse de Rome celui que le peuple
 avait choisi (896), et installe à sa place un intrus dans la per-
 sonne d'Etienne VI, qui commence par faire exhumer le ca-
 davre de son prédécesseur Formose, le revêt des ornemens pon-
 tificaux, l'installe dans la chaire de S.-Pierre, et lui dit : « Puis-
 » que tu étais évêque de Porto, pourquoi, poussé par un esprit
 » d'ambition, as-tu usurpé le siège de Rome ²? » Ensuite le corps
 est dépouillé, on lui coupe trois doigts de la main, puis la
 tête, et on le jette dans le Tibre. Telle est la fureur et la folie
 d'Etienne, que bien des écrivains ecclésiastiques n'ont pas
 voulu le ranger au nombre des papes.

Cependant il était urgent de mettre un terme à de pareils
 désordres et Jean IX appelle encore une fois les empereurs
 et rois d'Italie à être présens aux élections des pontifes ro-
 mains; voici les paroles du pape même, dans le concile de

¹ Sigon., *de regn. Ital.*, lib. v, ann. 884.—Il rapporte le décret en ces
 termes : *Insignia duo decreta fecit, unum pro Romanorum libertate, ut
 pontifex designatus consecrari sine præsentia regis aut legatorum ejus
 posset : alterum pro dignitate Italiæ, ut, moriente rege Crasso sine filiis,
 regnum Italicis principibus unà cum titulo imperii traderetur.*

² *Luitprandus.—Baronius.*—Ce pape fut le premier que son mérite fit
 transférer d'un évêché au siège de Rome, ce que l'usage ne permettait pas
 dans ces tems.

Rome en 898 et en présence de Lambert : « Comme la sainte » Eglise romaine, que nous gouvernons avec l'aide de Dieu, est » exposée par la mort du pontife à une foule de violences qu'elle » souffre, surtout parce que la consécration du pape se fait sans » en avertir l'empereur, et sans la présence de ses envoyés, qui » d'après le droit et l'usage canonique doivent être députés par lui » pour empêcher ces violences et ces scandales; nous voulons, » afin d'y mettre un terme, que le pontife futur soit élu dans » l'assemblée des évêques et de tout le clergé, à la demande du » sénat et du peuple; en outre, que l'objet de ce choix public et » unanime soit consacré en présence des légats impériaux ¹. »

Ce décret est important, c'est sur lui que les souverains d'Allemagne fondaient en grande partie leur droit de confirmation, qui aurait fini par soumettre l'Eglise à l'état, qui aurait fait du prêtre un officier civil, confondu avec une administration séculière, tel que nous le voyons aujourd'hui en Angleterre. Et pourtant, que dit après tout ce décret de Jean IX ?

1° Que les envoyés impériaux étaient appelés, non pour l'élection, mais simplement pour assister à la consécration du pontife, afin de maintenir l'ordre et la tranquillité publique. Leur rôle est toujours celui d'un défenseur.

2° L'usage de les appeler était déjà passé en droit canonique, *pro canonico ritu*.

3° Enfin, que la nécessité de mettre un terme à l'anarchie, avait seule pu déterminer les papes à demander l'intervention des souverains laïcs. Que le lecteur veuille bien se rappeler ces faits quand il lira la discussion qui s'engagea plus tard dans

¹ Quia sancta romana ecclesia, cui Deo auctore præsidemus, plurimas patitur violentias pontifice obeunte, quæ ob hoc inferuntur, quia absque imperatoris notitiâ, et suorum legatorum præsentia, pontificis fit consecratio, nec canonico ritu et consuetudine ab imperatore directi intersunt nuntii, qui violentiam et scandala in ejus consecratione non permittant fieri; volumus, id ut deinceps abdicetur, et constituendus pontifex convenientibus episcopis et universo clero eligatur, expetente senatu et populo, qui ordinandus est et sic in conspectu omnium celeberrimè electus ab omnibus, præsentibus legatis imperialibus consecratur. Vid. Lab. conc. ix, p. 505. — Harduin, t. vi, p. 489, — Papebrochius in Co. ad Joan. ix, n. 4, p. 251.

le concile d'Osbor, entre un défenseur du Saint-Siège et un avocat du pouvoir impérial. Mais poursuivons.

Le dixième siècle s'ouvre devant nous ; époque de deuil et d'obscurité, de désordres et de scandales. Cette vive lumière que Charlemagne avait jetée autour de lui, s'éteint après sa mort, et tout rentre dans les ténèbres. Le système féodal avait fini par dominer la société entière ; l'oppression se fait sentir partout, la loi nulle part. Dans les écrivains du siècle précédent on retrouve quelques souvenirs de l'antiquité, quelque effort de génie pour secouer la pesante et froide atmosphère de la barbarie ; ici, cette faible lueur s'évanouit, c'est le siècle obscur par excellence. De loin en loin seulement on rencontre quelques rares étincelles de vie pour déposer que l'intelligence humaine n'est pas morte, et c'est dans les cloîtres qu'on est sûr de les trouver ; des évêques, des moines, des abbés, des religieuses, voilà les seules personnes qui tournent leurs regards en haut pour y puiser quelque sentiment de leur dignité et de leur origine céleste. « Un nouveau siècle commence, dit Baronius, siècle que sa rudesse et sa stérilité ont fait nommer le » *siècle de fer*, tandis que la hideuse difformité de ses nombreux » vices lui a fait donner le nom de *siècle de plomb*, et la disette d'au- » teurs, celui d'*obscur* »¹.

Comme on peut bien le penser, l'Eglise se ressentit de cette nouvelle invasion de la barbarie ; les pontifes romains passent comme des ombres sur le siège de S.-Pierre, où les pousse tantôt la violence, tantôt la brigue, tantôt la main d'une femme puissante et éhontée. La maison de Toscane se signale par ses débauches infâmes, les grands de Rome y répondent par leur turbulence, et pourtant, il faut bien le dire, les papes élus par ces derniers, valaient généralement mieux que ceux auxquels les premiers donnaient la tiare. Ne nous décourageons pas ; sachons tout dire ; « car, comme dit Bellarmin, de peur qu'on ne » s'imaginât que la durée du siège de Rome était due unique- » ment aux mœurs pures et incorruptibles des pontifes, Dieu a » permis quelquefois à des hommes d'un caractère peu hono- » rable de s'y asseoir. Parmi ces derniers, on peut compter

¹ Baron. *ad an.* 900.

» Etienne VI, Léon V, Christophore I, Sergius III, Jean XII, et
 » d'autres en assez grand nombre (aliique non pauci), si tout ce
 » que rapporte d'eux l'histoire contemporaine est vrai ¹. »

A peine ce siècle a-t-il commencé que les scènes de désordres inouis s'ouvrent aussi; les intrus se montrent l'un après l'autre. En 905, Léon V meurt dans la prison où l'avait jeté son confident Christophore. Celui-ci prend sa place, mais Sergius le met à mort dans la même année, et s'installe à son tour dans la chaire de S.-Pierre, qui demeure souillée de sa présence. Attendez; voici venir un autre scandale : l'impudent Sergius III asseoit à côté de lui sa maîtresse Marozia; elle lui donne un fils nommé Jean, qui plus tard sera pape. Mais qui est cette Marozia ? c'est la fille de Théodora, femme d'une maison sénatoriale de Rome, d'une grande beauté et d'une habileté consommée, qui se fait l'amante d'Aldebert de Toscane, et a de lui deux filles, Marozia et Théodora, qui l'une et l'autre surpassèrent leur mère en débauches, nous dit Luitprand; c'était pourtant chose difficile. Son adultère lui créa une monarchie, suivant l'énergique expression de Baronius. Car comme le pouvoir du marquis de Toscane la mit en possession du fort Saint-Ange, et que de là elle tenait la ville en respect, elle s'en prévalut pour assurer le pouvoir à sa famille, en prostituant ses filles aux usurpateurs du siège apostolique, et aux princes toscans; il en résulta bientôt que les femmes débauchées (mere-trices) chassaient à leur gré les papes légitimes, et introduisaient à leur place des hommes aussi infâmes qu'elles ². C'est ainsi que Marozia devient la maîtresse du faux pape Sergius III, que sa sœur Théodora est prostituée à Aldebert, son propre père, et qu'il naît de cette union incestueuse un fils nommé Alberic, qui gouverna aussi Rome. A peine peut-on croire à tant d'horreurs, et il fallait bien toute la puissance du Dieu sauveur pour délivrer son église d'une pareille ignominie ! Mais Théodora n'a pas encore fini son rôle.

Sergius III descend dans la tombe, *post malum ingressum, deterioremque progressum, pessimum demùm egressum*, dit un écri-

¹ Bellarm. *Prefat. in libros de Rom pont.*

² Luitprandus, lib. VI, c. 13. — Baron. *ad ann.* 908.

vain ecclésiastique. Suivent deux autres pontifes, dont l'un provenait de la même source impure ; puis arrive Jean X, grâce à Théodora, *cujus illa amore deperibat* ¹. Le plus grand reproche qu'on eut à lui faire, fut de nommer un enfant de quinze ans archevêque de Rheims ². « C'est alors, dit Baronius à ce sujet, » qu'il advint à l'Eglise de voir pour la première fois une pareille » monstruosité, et qui probablement n'était même encore venue dans l'idée de personne ³. » Jean X meurt dans les tortures que lui fait subir Marozia, alors épouse de Vidan, marquis de Toscane, et bientôt après de son frère Hugon, ne redoutant pas plus que sa sœur une alliance incestueuse. Aussi, en 951, voyons-nous se montrer Jean XI, fils de Marioza et de Sergius III, qui suit tantôt les impulsions de sa mère, tantôt celles de Hugon, puis est enfin enfermé par son frère utérin Albéric, qui domine à son tour dans Rome. J'ai hâte de terminer cet affreux tableau que le lecteur me pardonnera sans doute ; arrivons donc à Jean XII, fils d'Albéric, et qu'on place sur le trône papal, avant même qu'il eût atteint l'âge de puberté. Le monde chrétien obéit pourtant à cet enfant, plutôt que de voir deux chefs se disputer la tiare, et lui-même appelle l'empereur Othon du fond de l'Allemagne, pour le tirer de l'asservissement où le tenait Berenger, roi d'Italie. Bientôt Jean se retourne contre son bienfaiteur, qui le chasse de Rome, et c'est alors qu'Othon reçoit le serment des Romains, de ne jamais élire de pontifes sans son consentement. Tel était le résultat qu'avaient obtenu les tyrans de Rome, et dont les suites ne devaient pas tarder à se manifester.

Benoît est élu sans le consentement d'Othon, et aussitôt il accourt pour l'expulser du trône : c'est ainsi que plusieurs

¹ Sandini. *vita pontif.*, p. 365.

² Flodoardus, lib. iv. *Hist. Remensis*, c. xx, t. xvii. *Bibl. Patr.*, p. 605.

³ Baron. *an.* 925. — Quelquefois le même abus s'offrait au douzième siècle. « *Scholares pueri, dit saint Bernard, et impuberes adolescentuli, ob sanguinis dignitatem promoventur ad ecclesiasticas dignitates, et de ferulâ transferuntur ad principandum presbyteris : lætiores interim, quod virgas evaserint, quam quod meruerint principatum : nec tam illis blanditur adeptum, quam ademptum magisterium.* » *Epist.* 42, *de officio episc.* c. vii, p. 477.

papes se succédèrent, les uns, appuyés par les empereurs d'Allemagne, les autres se passant de cet appui, jusqu'à ce qu'enfin Henri II rendit la liberté d'élection aux Romains (1014), sous la seule condition de la présence des députés impériaux, ainsi que le voulait le décret d'Eugène II.

Mais les empereurs ne pouvaient si facilement abandonner ce qu'ils avaient possédé; Conrad II viole le traité, il fait du Saint-Siège un trafic; l'or y place un enfant de 10 ans (Benoît IX), fils d'Albéric, ou plutôt de Simon le magicien, dit la chronique ¹. Le trône pontifical est souillé par la simonie; trois papes à la fois se l'arrachent, et tous trois abdiquent dans un concile rassemblé par Henri III, dit le Noir, qui veut enfin mettre un terme à tant de désordres, et s'applique à la réforme de l'Eglise. Mais après tout, sa volonté faisait loi ²; l'indépendance de l'Eglise était à jamais perdue si un pareil ordre de choses continuait de subsister; il fallait que la Divinité intervînt pour sauver ce qu'elle avait établi.

Si le Saint-Siège se trouvait dans cet état de dégradation, le clergé lui-même était en général la proie de la débauche et des désordres les plus honteux. Quand la source paraissait viciée, les bras du fleuve pouvaient-ils conserver leurs ondes pures de toute souillure? Le lecteur trouvera une peinture trop fidèle des mœurs du tems dans la vie de Grégoire VII; et quoique sans doute Dieu eût encore ses élus, comme le prouve la coopération zélée que rencontra Hildebrand auprès d'un grand nombre, cependant, il faut le dire, l'immense majorité était gangrenée, et l'Eglise de Dieu était réduite en *pusillus grex* de l'évangile. Ce 10^e siècle, qu'on pourrait appeler le siècle *néfaste* par excellence, avait surtout exercé sa fatale influence sur le clergé. La féodalité, qui dominait en souveraine, envahissait le sanctuaire; des enfans, des laïcs, des gens mariés possédaient les bénéfices. Charles Martel avait le premier donné des abbayes à ses chefs pour les récompenser, et son exemple ne fut que trop suivi. « Le 10^e siècle, dit un écrivain, peut se dire le siècle

¹ Victor III, lib. III. *Dialog.*—Glaber, lib. IV, extremo c. v.

² Ut videlicet ad ejus *nutum* sancta romana ecclesia nunc ordinetur, ac præter ejus auctoritatem apostolicæ sedi nemo prorsus eligat sacerdotem, dit Damiani en parlant de Henri III.

» malheureux de l'Eglise, car la barbarie y fut grande, et les
 » biens ecclésiastiques, les évêchés, et les autres bénéfices,
 » étaient partout envahis, possédés par des laïcs et des person-
 » nes mariées ¹. »

L'habitude de voir de pareils scandales détruisit toute discipline ecclésiastique; les canons concernant le célibat furent impunément violés, et l'on en vint à prétendre à des unions légitimes, tout en conservant le sacerdoce. Cependant il ne faut pas oublier que ces actes scandaleux se passaient dans l'ombre; on se cachait pour les accomplir, les auteurs les flétrissent invariablement du nom de *connubia nefanda*, *sacerdotes illicitè uxoratos*, etc.; témoignage irrécusable de la croyance publique sur la nécessité de la virginité dans les prêtres. Oui, toujours il y eut une voix criant dans le désert : *vox clamantis in deserto*, et les coupables avaient beau augmenter leur nombre et s'encourager au mal, elle continuait toujours de faire entendre cette parole : *non licet*.

Mais pourtant si quelques hommes généreux ne craignaient pas d'affronter la haine, la calomnie, la violence, pour soutenir l'honneur du sacerdoce, le mal était trop général pour céder à leurs efforts isolés. Qu'on lise les documens contemporains, qu'on veuille consulter même les récits passionnés d'*Arnulf* et de *Landulf*; qu'on parcoure les *vies* d'*Ariald* et d'*Herlembald* par *Paricellus*, comme nous l'avons fait, alors on connaîtra avec effroi l'abaissement du clergé; alors on comprendra sans peine tout ce qu'il a fallu d'héroïsme et de constance pour opposer des barrières insurmontables à tant de maux. Alors, loin de trouver Grégoire VII dur, cruel, ambitieux, on le déclarera doux, indulgent, paternel et ferme tout à la fois; alors il nous apparaîtra dans son vrai jour, comme un homme envoyé de Dieu pour sauver le christianisme succombant sous la double étreinte de la barbarie et de l'impudicité!

CH. AUDLEY.

¹ Pagius, *ad ann.* 900.

Erreurs diverses.

DE LA GRANDE RÉFORME

TENTÉE PAR SAVONAROLE

Pour s'opposer aux envahissemens du Paganisme dans les arts, les lettres
et la société chrétienne.

Quinzième Siècle. — Deuxième Article¹.

Le beau chrétien d'après Savonarole. — Enthousiasme qu'il excite. — Artistes et savans qui deviennent ses amis. — Jean de la Mirandole. — Politien. — Benivieni. — Les artistes se font martyriser par lui. — Procession artistique dans les rues de Florence. — Objets d'art obscènes brûlés sur la place publique. — Seconde procession. — Projet de vengeance des tièdes, des banquiers et des marchands de luxe. — Idées de Savonarole sur le gouvernement. — Son portrait.

« Ne pas reconnaître dans Savonarole le dialecticien puissant, l'orateur accompli, le théologien profond, le génie vaste et hardi, le philosophe universel ou plutôt le juge compétent de toutes les philosophies, serait un démenti trop impudent donné à l'histoire et à ses contemporains. On se croirait sans doute plus en droit de lui refuser ce sentiment si exquis du *beau* dans les arts d'imagination, qui n'est pas toujours le privilège des plus grands génies, et qui suppose une sensibilité d'âme et une délicatesse d'organes aussi difficiles à rencontrer l'une que l'autre dans un solitaire voué aux mortifications du cloître; et cependant il n'y a nulle exagération à dire que tout cela se trouve réuni à un très-haut degré dans Savonarole.

Dès son début dans la vie monastique il s'était imposé l'obligation de sacrifier tout ce qui devenait pour lui l'objet d'une

¹ Voir le 1^{er} article dans le n^o précédent ci-dessus, page 189.

affection trop vive, et ce sacrifice n'était jamais si douloureux que quand il fallait se défaire de quelques images de saints ou d'un livre pieux orné de miniatures ¹. Dans le couvent-modèle qu'il se proposait de fonder à Florence, et qui était une utopie aussi chère à son cœur qu'à son imagination ², les frères convers devaient s'occuper particulièrement d'ouvrages de sculpture et de peinture, et, placés ainsi tout près du sanctuaire, à la source des inspirations les plus pures, ils devaient être là comme des vestales préposées à la garde du feu sacré. Il savait par sa propre expérience, combien le pinceau des artistes véritablement chrétiens pouvait aider l'âme à secouer ses langueurs et faciliter ses aspirations vers Dieu; car souvent on le voyait à genoux passer de longues heures en oraison devant une image du crucifix dans l'église d'*Orsanmichele* ³. Il y a plus, c'est qu'on peut affirmer sans crainte d'être démenti, que sa *théorie du beau*, telle qu'elle est exprimée en fragmens épars dans quelques-uns de ses sermons, surpasse en originalité comme en profondeur tout ce que les écrivains du même siècle ont dit sur ce sujet en répétant plus ou moins les trivialités d'Aristote ou de Quintilien. Sans m'arrêter à ses développemens ingénieux sur le *vrai*, le *beau* et le *bon* considérés dans leurs rapports avec la prédication chrétienne ⁴, je me contenterai de citer une de ses plus remarquables digressions adressées plus particulièrement aux artistes :

« Vos notions, leur disait-il, sont empreintes du plus grossier » matérialisme....; la beauté dans les choses composées résulte » de la proportion entre les parties ou de l'harmonie entre les » couleurs; mais dans ce qui est simple, la beauté c'est la trans-

¹ Burlamachi, p. 58, 59.

² Burlamachi, p. 70, 71. — Il en est aussi question dans la péroraison du sermon pour le dimanche de *Quasimodo*. Le couvent devait renfermer deux cents moines d'élite, qui seraient placés dans Florence comme un centre de lumières pour éclairer l'Italie.

³ Bartoli, *Apologie de Savonarole*, p. 7.

⁴ *Illuminare, delectare, inclinare*. Ce sont, si l'on veut, des idées platoniciennes; mais au moins elles prouvent que même dans l'antiquité Savonarole savait bien placer ses affections. — Voir le sermon du samedi après le III^e dimanche de Carême.

» figuration, c'est la lumière; donc c'est par delà les objets visibles qu'il faut chercher la beauté suprême dans son essence... Plus les créatures participent et approchent de la beauté de Dieu, plus elles sont belles, de même que la beauté du corps est en raison de la beauté de l'âme; car si vous preniez deux femmes dans cet auditoire également belles de corps, ce serait la plus sainte qui exciterait parmi les spectateurs le plus d'admiration, et la palme ne manquerait pas de lui être décernée même par les hommes charnels ¹. »

Il ne sentait pas moins vivement les beautés de la nature, et il comprenait mieux que personne le sens de ces belles paroles de saint Paul: *Tam multa genera linguarum sunt in hoc mundo, et nihil sine voce est* ². Pendant un court séjour qu'il fit en Lombardie, le frère Jacques de Sicile, qui eut le bonheur de l'accompagner dans presque toutes ses excursions, se laissait souvent gagner par l'enthousiasme dont Savonarole était saisi à la vue du spectacle imposant et varié qui se déroulait devant leurs yeux; ils choisissaient alors quelque site solitaire et ravissant, et après s'être assis à l'ombre sur le gazon, l'on ouvrait un livre des psaumes pour y chercher un texte approprié à toutes ces merveilles de la plaine et des montagnes, qui racontaient aussi à leur manière la gloire et la grandeur de Dieu ³.

Savonarole avait laissé plus d'un souvenir de ce genre parmi les moines de saint Dominique de Fiesole, avec lesquels il avait parcouru plus d'une fois les collines d'alentour, laissant couler à pleins bords la céleste poésie qui bouillonnait dans son âme, et faisant éprouver à ceux qui l'entendaient quelque chose d'analogue à ce qu'avaient éprouvé les deux disciples d'Emmaüs, quand ils se demandaient l'un à l'autre s'ils n'avaient pas senti leurs cœurs brûler au dedans d'eux-mêmes pendant que Jésus s'entretenait avec eux ⁴. Une journée, entr'autres, était restée délicieusement gravée dans leur mémoire, c'était celle

¹ Vendredi après le III^e dimanche de Carême. Sermon sur *l'entretien de Jésus avec la Samaritaine*.

² Il y a tant d'espèces de langues dans ce monde, et rien n'y est sans voix. — I. *epist. ad Corinth.*, cap. XIV, v. 10.

³ Burlamaqui, p. 65.

⁴ Saint Luc, ch. XXIV, v. 13-35.

où Savonarole pétrissant la moëlle qu'il avait tirée de quelques rameaux de figuier, en avait fait de petites colombes blanches qu'il avait ensuite distribuées entre les moines, leur expliquant avec l'éloquence d'un prophète et d'un poète, la double intervention de cet oiseau mystique dans l'alliance que Dieu fit avec Moïse au sortir de l'arche, et dans celle qu'il scella plus tard par le sang de son fils ¹.

Il ne faut donc pas s'étonner de trouver des artistes et des poètes parmi les plus dévoués partisans de Savonarole; car c'était dans leurs rangs que devait éclater la sympathie la plus vive, non-seulement parce que sa parole faisait jaillir des étincelles qui embrasaient leurs âmes, mais encore parce qu'il les faisait remonter à la place éminente d'où ils étaient insensiblement descendus. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu un héros dans l'histoire dont le nom ait été transmis à la postérité avec un cortège plus imposant d'hommes illustrés dans tous les genres; et on a peine à se persuader qu'il est question d'un simple moine, quand on énumère les philosophes, les poètes et les artistes de tout genre, architectes, sculpteurs, peintres, et même graveurs, qui s'offrirent presque tous à lui avec enthousiasme, pour être, chacun en ce qui le concernait, les dociles instrumens de sa grande réforme sociale.

A leur tête il faut placer le fameux Jean de la Mirandole, ce savant universel, qui avait déjà compris et admiré bien des choses quand il rencontra Savonarole, mais qui resta comme stupéfait d'un prodige nouveau, la première fois qu'il entendit parler cet homme extraordinaire. Comme il fut l'ami de Laurent de Médicis, son admiration ne saurait être suspecte, et cette circonstance donne également un grand poids au témoignage d'Ange Politien, qui, malgré sa prédilection pour la littérature profane, objet des invectives de Savonarole, ne peut s'empêcher de le représenter comme un homme aussi remarquable par sa sainteté que par sa science, qui prêchait une doctrine céleste avec une rare éloquence ².

¹ Burlamachi, p. 65.

² *Insignis et doctrinâ et sanctimoniâ vir, celestisq; doctrinæ prædicator egregius.* — Epistolar., lib. IV, epist. 2. — Jean de la Mirandole et Politien

Le chanoine Benivieni, poète platonicien, enchaîné plus étroitement encore à la cour et aux préjugés de Médicis, n'en publia pas moins, à l'époque où l'orage commençait à gronder sur la tête du prédicateur, une défense très-énergique de ses doctrines et de ses prophéties ¹.

Mais de toutes les classes de citoyens, celle qui lui fournit le plus grand nombre de champions religieusement dévoués à sa cause, fut *sans contredit* celle des *artistes*; parmi ceux-là il ne trouva pas seulement des amis, il trouva des apôtres et des martyrs; les uns aspirèrent à la gloire de mourir avec lui, d'autres regardant la lumière de l'art comme éteinte, voulurent, dans l'excès de leur douleur, imposer un deuil éternel à leur génie. Tous persévérèrent dans leur enthousiasme jusqu'à la fin, honorant ainsi et leur profession et l'espèce humaine, par une fidélité que le triomphe de leurs adversaires rendait difficile et même périlleuse.

En parcourant les différentes branches de l'art, depuis l'échelon inférieur jusqu'aux plus hautes sommités, on découvre non-seulement que Savonarole avait fait des conquêtes partout, mais encore qu'entre les artistes il avait conquis les plus distingués. Le plus bel ouvrage du premier fameux graveur sur pierres qu'ait produit l'Italie, est un buste de Savonarole, qui se voit encore à Florence ². Les plus dignes successeurs de Maso Finiguerra, inventeur de la gravure vers le milieu du quinzième siècle, étaient Baldini et Botticelli, dont le premier ne souilla jamais son burin par une œuvre licencieuse ou profane; et le second, d'ailleurs célèbre comme peintre et comme commentateur du Dante, grava *le triomphe de la foi* de Savonarole avec une perfection dont il n'avait jamais approché dans ses autres ouvrages, et poussa si loin l'enthousiasme pour son héros,

moururent tous deux en 1494, avant la catastrophe qui termina la mission de Savonarole avec sa vie.

¹ Cet ouvrage fut imprimé en 1496.

² Il s'appelait *Giovanni delle Corniole*. La première école de ce genre fut fondée en 1458 par Laurent de Médicis, puis continuée sous la protection de Pierre de Médicis, et transférée plus tard à Rome, où florissait, sous Léon X, Pierre de Pescia, le rival des artistes grecs.

qu'à sa mort il renouça pour jamais à la peinture, bien résolu de se laisser mourir de faim plutôt que de reprendre son pinceau ¹.

Lorenzo di Credi, sans se signaler par une aussi violente détermination, apporta le tribut d'un talent pur et exclusivement nourri d'inspirations religieuses; et son nom est d'autant plus précieux parmi ceux des réformateurs, qu'il représente l'école vivace et originale d'André Verocchio, à laquelle appartenait déjà Léonard de Vinci ².

Il y avait dans le couvent de Saint-Marc un peintre en miniature, nommé *Fra Benedetto*, héritier des traditions qu'y avait laissées le bienheureux Angélique de Fiesole; celui-là fut le plus courageux et le plus dévoué de tous: le jour où le parti des *tìdes* vint assiéger l'église en demandant avec des cris de rage la mort de Savonarole, *Fra Benedetto* s'arma de pied en cap pour le défendre, et ne s'arrêta que quand son maître lui eut dit que le religieux n'avait droit de recourir qu'à des armes spirituelles; et au moment où les assaillans, après avoir pénétré dans le cloître, emmenaient leur victime devant des juges qui avaient déjà leur sentence de mort toute prête, il fallut que Savonarole usât pour la dernière fois de toute son autorité comme prier, pour empêcher ce généreux moine de venir mourir avec lui ³.

Baccio della Porta était aussi ce jour-là dans le couvent de Saint-Marc, parmi les 500 citoyens venus du dehors pour prêter main forte contre les agresseurs. Il avait été l'auditeur assidu des prédications de Savonarole, et nul artiste n'était entré plus complètement que lui dans les vues de ce dernier sur la réforme de la peinture. Aussi son découragement fut-il extrême

¹ Vasari, *Vita di Sandro Botticelli*.

² La résolution qu'il prit de passer le reste de ses jours dans l'hospice de Santa-Maria-Nuova, où il mourut en 1530, âgé de soixante-dix-huit ans, tenait probablement à la profonde impression que dut produire sur lui la mort de Savonarole.

³ *Fra Benedetto fece grande istanza di voler andar seco; e ributtandolo i ministri, egli pur importunava per voler andare, ma il padre Girolamo gli si voltò dicendogli: Fra Benedetto, per obediènza non venite, perciocché io ho a morire per amore di Cristo.* — Burlamachi, p. 169.

quand il vit ce mouvement extraordinaire se terminer par le supplice ignominieux de celui qui l'avait excité; ni l'art, ni la gloire, n'ayant plus désormais de charmes pour lui, il alla enfouir son imagination flétrie par la douleur dans un couvent de Prato, où il prit l'habit religieux en 1500, et c'est pour cela qu'il est plus connu dans l'histoire sous le nom de Fra Bartolomeo ¹.

Luca della Robbia, inventeur d'un procédé nouveau pour conserver les bas-reliefs dans toute leur fraîcheur, avait fondé dans sa propre famille une école mystique, originale et tellement féconde, qu'on pourrait dire qu'elle a rempli la Toscane de ses ouvrages. Ses deux frères Augustin et Octavien furent ses premiers élèves, mais ils lui firent beaucoup moins d'honneur que son neveu André della Robbia, qui, dans ses figures d'anges, de vierge et de saints, sembla toujours être inspiré par les traditions ombriennes, ce qui le rendit plus accessible qu'aucun autre sculpteur florentin aux impressions que Savonarole cherchait à produire sur tous les artistes chrétiens. Son succès fut immense dans la maison d'André; deux de ses fils embrassèrent la vie monastique dans le couvent de Saint-Marc, où ils reçurent l'habit religieux de la main même du prier, et les trois autres, demeurés dans l'atelier de sculpture avec leur père, l'aidaient à mouler sur des médailles le profil du moine qui était pour eux un nouveau prophète ².

L'étranger qui parcourt les rues de Florence pour en admirer les monumens de tout genre, ne tarde pas à distinguer parmi tous les autres un palais d'architecture grandiose, dont l'entablement plus grandiose encore, est justement regardé comme une des premières merveilles dans le monde des beaux-arts. Ce curieux édifice est le palais Strozzi, et celui qui en décora le sommet de cette magnifique couronne, fut l'architecte Cronaca, l'ami de cœur du moine Savonarole, dont il prit les doctrines et la destinée tellement à cœur, que dans ses vieux jours il lui était impossible de parler d'autre chose, ce

¹ Vasari, *Vita di Bartolomeo*. — Tout ce qu'il dit de Savonarole sent courtisan des Médicis.

² Vasari, *Vita di Luca della Robbia*.

qui a fait dire à Vasari qu'il lui était entré une sorte de frénésie dans la tête ¹.

Une multitude de conversions non moins précieuses furent opérées dans les autres classes de citoyens ; parmi les hommes de guerre on remarquait celle de Marc Salviati, qui, dans les jours de danger, marchait à côté de Savonarole, en défiant du regard ses ennemis les plus acharnés, et qui, sur la place publique, osait tracer avec sa lance une ligne qu'il défendait à la fureur populaire de franchir ². Parmi les nobles Florentins il y eut des traits de dévouement tout aussi chevaleresques, entre autres celui du brave et pieux Valori, qui, au moment où il appelait le peuple aux armes pour défendre celui qu'il appelait toujours *le Pasteur de Florence*, fut lâchement assassiné par des sicaires, avec sa femme et son enfant ³.

Avec la coopération énergique de tant d'hommes illustres, soit par le génie, soit par la naissance, soit par des services publics, Savonarole jugea qu'après le succès inouï de ses prédications pendant le carême de 1496, il pouvait enfin frapper un coup plus hardi, et faire passer devant les Florentins un spectacle auquel leurs yeux n'étaient pas accoutumés. Le dimanche des Rameaux on vit défiler dans les rues une longue procession figurant l'entrée de Jésus-Christ dans Jérusalem ; les enfans seuls étaient au nombre de huit mille : d'une main ils tenaient une petite croix rouge et de l'autre un rameau d'olivier, excepté ceux qui étaient chargés de recevoir les aumônes pour le Mont-de-Piété. Venaient ensuite les différens ordres religieux avec le clergé, puis une multitude innombrable d'hommes de tout âge et de toute condition ; enfin, les jeunes filles vêtues de robes blanches avec des guirlandes sur la tête

¹ *Gli era entrato nel capo tanta frenesia delle cose di Savonarola, che altro che di quelle sue cose non voleva ragionare. -- Vasari, Vita del Cronaca.*

Il ne faut pas oublier que le biographe avait ses raisons pour en parler sur ce ton-là.

² *Fece un segno in piazza con un'arme in asta, dicendo: chi passerà questo segno proverà quanto possano le armi di Marco Salviati. -- Burlamachi, p. 155.*

³ Burlamachi, p. 160.

et suivies des mères qui fermaient la marche. Jamais de mémoire d'homme on n'avait assisté à un pareil spectacle dans Florence ; le recueillement de cette immense population, cette robe baptismale portée par les enfans des deux sexes, qui chantaient alternativement des *psaumes* et des *laudes* composées tout exprès par le poète Benivieni ¹, ces voix enfantines harmonieusement mêlées au son de toutes les cloches, tout cela, dit le moine Burlamachi, faisait qu'on se croyait transporté dans une nouvelle Jérusalem, et que la gloire du paradis semblait être descendue sur la terre. Des pleurs d'attendrissement coulaient de tous les yeux, et plusieurs *tièdes* venus avec l'intention de murmurer et de maudire, furent si bien gagnés par l'attendrissement universel, qu'ils ne trouvèrent dans leur cœur que des bénédictions et des larmes. Dans cette première journée fut célébrée le *triomphe de l'innocence et de la charité* ².

L'année suivante Savonarole, enhardi par le succès, organisa une *procession* encore plus solennelle, qui devait représenter le principal objet de ses longs travaux apostoliques, c'est-à-dire le *triomphe du génie chrétien sur le paganisme*. Ce furent encore les enfans qui y jouèrent le rôle le plus intéressant : d'abord ils allèrent de maison en maison, demandant, au nom de Jésus-Christ et de la sainte Vierge, qu'on leur livrât l'*anathème*, expression par laquelle ils désignaient tous les objets d'art et de luxe que le prédicateur avait réprouvés comme profanes. Le produit de tous ces sacrifices volontaires fut porté sur un bûcher qui avait été dressé sur la place publique, et exposé aux regards des citoyens comme des dépouilles remportées sur les puissances infernales. On y voyait des recueils de chansons licencieuses, avec les instrumens dont on avait coutume de s'accompa-

¹ Une de ces *Laudes* était une espèce de chant patriotique, et commençait par ces mots :

Viva nei nostri cuori, viva Fiorenza.

² Les aumônes recueillies pendant cette procession, tant en bijoux qu'en argent, furent si abondantes qu'on eut de quoi fonder quatre *Monts-de-Piété*, un par quartier, ce qui mit le comble à la fureur des usuriers et des banquiers.

gner en les chantant, des monceaux de gravures indécentes et de portraits où la pudeur n'était pas respectée dans le costume, les contes de Boccace et autres compositions du même genre, la *Morgante* de Pulci, et toutes les autres épopées burlesques où d'aventureux libertins étaient substitués aux héros des anciens romans de chevalerie, les poésies érotiques de l'antiquité classique, et celles qui avaient été composées par imitation ou autrement, tant en langue latine qu'en langue vulgaire; enfin, une multitude de peintures et de sculptures d'un très-grand prix, que leurs auteurs ou leurs possesseurs venaient offrir en holocauste sur cet autel de purification; et, bien qu'il parût à peu près impossible d'ajouter quelque chose à la pompe si imposante de la première procession, celle-ci néanmoins produisit encore plus d'effet sur le peuple, d'abord parce qu'elle avait lieu le jour même du carnaval, et qu'elle attestait hautement la puissance magique de Savonarole sur les habitudes les plus invétérées, ensuite parce que l'ordonnance même de la fête avait été plus habilement conçue que la première fois: tous les arts chrétiens avaient été mis à contribution pour en rehausser la magnificence, et on remarquait entr'autres chefs-d'œuvre un enfant Jésus sculpté par Donatello, et monté sur un piédestal d'or, du haut duquel il donnait la bénédiction d'une main, et de l'autre montrait une croix, des clous et une couronne d'épines.

Après avoir traversé toute la ville, en recueillant des aumônes et en chantant alternativement des psaumes, des hymnes et des laudes, les enfans entonnèrent une invective pieuse, composée tout exprès, contre le carnaval, dont la figure monstrueuse, emblème des plus ignobles penchans, était assise sur le sommet du bûcher, et devint bientôt la proie des flammes, au milieu des acclamations du peuple qui dominaient le son des cloches du palais et les bruyantes fanfares des trombistes.

On serait tenté de croire que cette exaltation progressive devait enfin avoir atteint son apogée, et que les ressorts tendus depuis si long-tems avec une telle violence allaient se relâcher insensiblement; ce fut précisément le contraire qui arriva; car le carnaval de l'année suivante fut célébré par la destruction

d'un nombre encore plus considérable d'ouvrages profanes ou licencieux, parmi lesquels on distinguait plusieurs statues antiques dont les contours moëlleux exprimaient admirablement ce charme de volupté païenne, si bien compris par les artistes sensuels de la Grèce et de Rome ¹.

Fra Bartolomeo apporta scrupuleusement tous les dessins qu'il avait faits comme étude du nu, et son exemple fut suivi par Lorenzo di Credi et par plusieurs autres peintres qui avaient compris le besoin d'une prompte régénération pour leur art. Cette fois-ci les aumônes furent encore plus abondantes, les images des saints et les bannières déployées dans la procession donnèrent encore une plus haute idée de ce que pouvaient être la peinture et la sculpture chrétienne; le bûcher fut construit sur une plus grande échelle, et surmonté d'emblèmes plus significatifs, et au lieu de pousser des cris de joie en y voyant mettre le feu, le peuple entonna majestueusement le *Te Deum* ².

Ces cérémonies imposantes, combinées avec les prédications presque quotidiennes de Savonarole, produisirent une impression d'autant plus profonde sur toutes les classes de citoyens, que chacune d'elles y avait été très-habilement préparée de longue main; ce n'était pas un enthousiasme d'un jour, tel qu'aurait pu l'exciter un énergumène ignorant ou fanatique; c'était un enthousiasme qui avait sa racine dans les plus intimes profondeurs de l'âme, c'était comme l'explosion de tous les sentimens que ce missionnaire philosophe y avait remués et mis en fermentation pendant huit ans. Il avait su graduer son éloquence de manière à ne jamais paraître rétrograde ni même stationnaire, dans la longue carrière qu'il se proposait de parcourir, ce qui fut cause qu'à son début on se plaignit généralement de son excessive simplicité ³; mais à mesure qu'on vit

¹ On avait donné à ces statues les noms des plus fameuses beautés contemporaines, la *bella Bencina*, la *Lena Morella*, la *bella Bina*, etc.

² Burlamachi, p. 128-136.

³ Il en convient lui-même dans son sermon pour le dimanche de Quasimodo.

se dérouler son vaste plan de réforme, qui embrassait d'une même vue toutes les facultés humaines viciées par des *habitudes païennes* déjà invétérées, les esprits qui pouvaient encore supporter l'éclat d'une lumière si vive, s'ouvrirent insensiblement à des convictions plus chrétiennes, et ce ne fut qu'après les avoir laborieusement affermiées par tous les moyens que la science théologique, philosophique et historique mettait à sa disposition, que Savonarole, déjà maître absolu des intelligences et des cœurs, crut devoir frapper les imaginations par tout cet appareil de cérémonies moitié religieuses et moitié dramatiques, qui se reproduisirent avec une pompe toujours croissante pendant trois années consécutives.

Il ne paraît pas que ces processions triomphales aient été troublées par la faction des *tièdes*, devenue impuissante en face de l'immense majorité de leurs concitoyens; mais leur rage, pour être concentrée, n'en était que plus envenimée et plus ingénieuse, et leur zèle à susciter des ennemis à Savonarole, partout où il y avait des âmes et des imaginations corrompues, était tellement infatigable, que rien ne manqua pour l'exécution de leurs projets de vengeance quand le jour fatal fut arrivé.

Les plus ardents instigateurs de ces haines n'étaient pas les vieillards, tout irrités qu'ils étaient de voir diminuer tous les jours le nombre des victimes qui servaient d'aliment à leur luxure¹; ce n'étaient pas non plus les professeurs de littérature profane, dont l'industrie venait de tomber presque au niveau des arts mécaniques; ce n'étaient pas même les mauvais prêtres et les mauvais moines, quoique anathématisés et foudroyés par toute la force que peut donner à la parole humaine l'éloquence d'un prédicateur sans peur et sans reproche; les plus mortels ennemis de Savonarole étaient les banquiers et les hommes d'argent de toutes les dénominations.

Il avait à leurs yeux un tort irrémissible, celui d'avoir en-

¹ Voir le sermon du Mercredi saint. Ailleurs il leur reproche de ressembler aux vieillards qui épient la chaste Suzanne. — Sermon du 1^{er} dimanche de l'Avent.

couragé de tout son pouvoir le placement des capitaux au Mont-de-Piété, fondé pour soustraire les citoyens pauvres aux exactions ruineuses des usuriers. Il en était résulté une perturbation momentanée dans les spéculations financières, et des alarmes sérieuses sur le contre-coup que cette branche de commerce en ressentirait à l'aveur. D'un autre côté, la réforme qui s'était étendue successivement à un très-grand nombre d'articles de luxe, menaçant d'appauvrir et même de ruiner de fond en comble tous les marchands qui avaient besoin d'une certaine dose de corruption dans le siècle pour conserver leurs pratiques, il se forma entre eux et les banquiers une confédération formidable, dont les ramifications s'étendirent jusqu'à Rome, où la famille si tristement célèbre des Borgia causait encore plus d'effroi par l'impunité de ses crimes que par leur énormité. Pour de si hardis violateurs de toutes les lois divines et humaines, les sermons de Savonarole ne pouvaient être que les déclamations séditieuses d'un sectaire; aussi les banquiers, les usuriers et les marchands qui multipliaient contre lui les délations et les calomnies¹, furent-ils secrètement encouragés dans toutes les machinations qu'ils tramèrent pour sa perte; et au bout de huit années d'intrigues et de bassesses, leurs mesures combinées si long-tems d'avance avec un art infernal, amenèrent le tragique dénouement que tout le monde connaît.

Outre ce vil intérêt d'échange, d'usure et de négoce, il en était un autre que Savonarole avait compromis et blessé : c'était l'intérêt d'ambition et d'amour-propre, sur lequel cette classe respectable de citoyens ne veillait pas avec moins de sollicitude que sur l'autre. Or, l'insolent prédicateur n'avait-il pas eu l'audace de dire aux pères de famille, qu'une éducation qui consistait à faire étudier aux enfans quelques poésies profanes, et à les envoyer ensuite dans une maison de banque pour y

¹ Il en accuse formellement les usuriers dans le sermon pour le mardi de Pâques, et l'établissement du Mont-de-Piété le ferait supposer, lors même qu'il n'en parlerait pas... Ailleurs il dit : *Voi, o mercatanti che state là, uditemi, voi siete quelli che scrivete lettere, che non si lasci parlare ai profeti, etc.* — Sermon du mardi pour le 1^{er} dimanche de Carême.

prendre des leçons de change et d'usure, était aussi préjudiciable à leur âme qu'à leur intelligence ¹ ? et n'avait-il pas comblé la mesure en préconisant une constitution politique, qui ôtait aux grands capitalistes l'énorme influence qu'ils avaient exercée jusqu'alors sur les affaires publiques ?

Voilà le secret de la prédilection de Savonarole pour le gouvernement populaire, et de sa répugnance invincible pour l'administration des Médicis. En sa qualité d'homme intellectuel, et plus encore en sa qualité d'homme de Dieu ; il avait pris en horreur le gouvernement des banquiers, et l'idée de placer l'emblème d'une magistrature souveraine dans des mains que pouvaient avoir souillées des gains illicites, était pour lui le renversement de tous les principes sociaux. Voilà pourquoi il prêchait tant aux Florentins l'amour de leur constitution démocratique ², ne se lassant jamais de leur répéter que c'était la seule qui fût appropriée à leurs besoins, et que Dieu, dans sa miséricorde, la leur avait envoyée comme un remède à leurs discordes civiles, ce qui, dans l'intention du prédicateur, ne signifiait en aucune manière que cette forme fût la plus désirable de toutes ; car Savonarole ne fut jamais l'apologiste des institutions républicaines, dans le sens que les publicistes mo-

¹ *La prima cosa li padri gli ponghono ad imparar pocsie, e dipoi alli banchi ad imparare cambj ed usure, e cosi gli mandano a casa del diavolo.* — Sermon du lundi après le II^e dimanche de Carême.

² Il voulait qu'on composât un chant patriotique qui fût su de tous les citoyens.... *Dovete fare una canzona che ognuno la sappia.* Mais il ne demandait pas un chant d'orgie révolutionnaire. Loin d'inviter le peuple à intervenir dans le gouvernement, il l'en détournait de tout son pouvoir : *Lassati governare da chi governa e non voler ingerirti alle dignità, ma lascia fare a Dio, etc.* Sermon du III^e dimanche de l'Avent. — Dans celui du mardi après le III^e dimanche de Carême, il dit ces belles paroles : *Cittadini miei, quando voi andate sù nei vostri consiglj, se voi foste umili, iddio vi illuminaria; se voi non foste ambiciosi e tanto superbi, voi avreste fatto ora mille cose che non avete fatte..* Certes, cet esprit d'humilité n'est pas celui du républicanisme moderne. Du reste, il est aisé de voir par l'ensemble des idées politiques de Savonarole, qu'il aurait préféré la pire des républiques à certaines monarchies.

dernes ont attaché à ce mot, et quelques-uns d'entre eux se sont trop pressés d'inscrire ce grand nom sur la liste de leurs glorieux précurseurs. Pour lui, le gouvernement monarchique était le meilleur de tous, et il le disait hardiment à ses auditeurs, qui étaient tous citoyens d'une république ¹. Dans son utopie favorite, où il plaçait la réalisation de ses plus chères espérances, tous les honneurs étaient pour la royauté; et quand il y appliquait le passage de Zacharie, où le prophète demande à l'ange du Seigneur *ce que signifient les deux oliviers qui sont à droite et à gauche du candélabre* ², Savonarole répondait que l'un représentait le pape et les prélats qui dirigeraient la chrétienté aux jours de sa régénération, et l'autre les princes temporels qui travailleraient alors tous à la défense de l'Eglise et à la propagation de la foi du Christ ³; que s'il parlait un autre langage toutes les fois qu'il s'agissait du peuple Florentin, c'était uniquement parce qu'il n'y trouvait pas les élémens nécessaires pour constituer une monarchie sur sa véritable base, et parce qu'il croyait que le pouvoir d'un seul, placé en les mains d'un Médicis ou de tout autre banquier également influent par ses richesses, y serait exploité comme par le passé, au profit des idées profanes ou païennes qui avaient exercé tant d'empire sur les esprits dans le cours du siècle qui allait finir. »

A. Rio.

Nous croyions pouvoir joindre ici quelques notes sur la vie et la mort de cet homme célèbre, mais ces notes se sont allongées sous notre plume, et nous sommes forcés de les renvoyer au prochain numéro. Cependant, pour ne pas tromper l'espérance de nos lecteurs, nous plaçons ici le portrait que nous avons fait graver d'après une médaille frappée de son vivant,

¹ *Dove è un buon capo, è buon governo, e questo è l'ottimo dei governi...*
Il plaçait immédiatement après le gouvernement aristocratique, comme celui de Venise.... Sermon pour le II^e dimanche de l'Avent. — Dans le sermon du III^e dimanche de l'Avent, il revient encore sur la préférence qu'il donne au gouvernement monarchique.

² Zacharie, ch. 4

³ Sermon du samedi après le V^e dimanche.

et dont le revers portait une ville, sur laquelle était suspendue une main armée d'un poignard, avec cette inscription : *gladius Domini super terram citò et velociter* ³. Dans notre prochain article nous donnerons une curieuse analyse des *révélations* de cet homme célèbre, des principales circonstances qui ont suivi sa mort, et de la réhabilitation solennelle dont sa mémoire a été l'objet.

A. B.



JÉRÔME SAVONAROLE,

DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS,

Né à Ferrare le 21 septembre 1452.

Brûlé à Florence le 25 mai 1498.

Réhabilité et invoqué à Rome en 1559.

¹ Le glaive du Seigneur se fera sentir sur la terre bientôt et terriblement.





Nonvelles et Mélanges.

EUROPE.

FRANCE. PARIS. *L'inscription de Rosette à la Bibliothèque royale.*

Un exemplaire moulé en plâtre, du plus important monument historique qui soit au monde, de la triple inscription de Rosette, donné par M. Letronne, vient d'être placé dans la salle des Pyramides à la bibliothèque royale. Cette inscription est écrite, comme on sait, en trois langues: en égyptienne hiéroglyphique, en copte et en grec; c'est au moyen de ce monument que Champollion et ses successeurs sont à peu près parvenus à trouver la clef de cette écriture en hiéroglyphes, qui, si l'on parvient à la bien déchiffrer, révélera sans doute sur l'Orient des choses inconnues et bien précieuses.

NEVERS. — *Lettre de monseigneur l'évêque de Nevers à son clergé, sur la recherche des monumens historiques de son diocèse.*

Voici encore un de ces faits qui se reproduisent fréquemment depuis quelques années, et qui finiront, il faut le croire, par convaincre les plus aveugles de la fausseté du préjugé qui représente le clergé comme ennemi de la science et des arts. — Monseigneur l'évêque de Nevers vient d'adresser à son clergé la circulaire suivante :

« M. le curé ,

» C'est avec beaucoup de joie et de consolation que je suis témoin, depuis mon entrée dans le diocèse, des sacrifices que s'imposent les fidèles de plusieurs paroisses pour relever leurs églises ou pour en construire de nouvelles.

» Associé par mon caractère aux saints efforts du clergé et des fidèles, je désire, M. le curé, être fixé sur l'état de ces anciennes églises qui ont été élevées par nos ancêtres, et qui portent à un si haut degré l'heureuse empreinte de la majesté et de la piété.

» Je tiens aussi à connaître quel a été jusqu'à ce jour, le résultat du zèle qui anime encore un grand nombre de fidèles pour *la beauté de la maison de Dieu* (Ps. 25, 5).

» Je vous prie donc, monsieur le curé, de vous procurer autant qu'il vous sera possible, et de me transmettre, avant le mois d'octobre prochain, les renseignemens suivans : 1^o Quelle est l'époque vraie ou pré-

sumée de la construction de l'église de votre paroisse? Quel en a été le fondateur?

• 2^o Existe-t-il dans l'église des chapelles souterraines, des tombeaux; des inscriptions ou autres circonstances remarquables?

• 3^o Je désirerais aussi savoir s'il y a dans votre paroisse des chroniques, des chartes, de vieux châteaux, ou des monumens élevés pour instruire la postérité. Votre paroisse a-t-elle possédé des monastères ou des chapelles?

» Je compte, M. le curé, sur votre empressement à me fournir à cet égard les documens qui sont à votre disposition.

» Recevez, etc.

PAUL, évêque de Nevers. •

Voyage du capitaine Dumont d'Urville à la découverte du pôle sud.— Instructions de l'Académie pour la recherche de preuves du déluge universel.— Nos lecteurs savent peut-être déjà qu'il est parti de Toulon le 16 septembre dernier, deux bâtimens, la *Zélée* et l'*Astrolabe*, qui, sous le commandement de M. le capitaine d'Urville, vont faire un voyage de découvertes de deux ou trois ans. Mais ce qu'ils ne savent pas, et ce qu'ils apprendront avec satisfaction, c'est que sur ces navires sont deux jeunes savans, qui sont liés à nous par la sympathie des mêmes croyances et des mêmes vœux, et travaillent comme nous à faire revivre l'ancienne fraternité de la science et de la religion. L'un embarqué avec le titre de commissaire du navire, est M. Ducorps, jeune homme rempli de talent et de dévouement, et qui renonce à une place honorable et tranquille, et qui plus est, à une union long-tems désirée, parce qu'il a cru que la voix de Dieu l'appelait à faire un voyage, où il pourra redresser bien des erreurs dans l'intérêt de nos croyances. C'est lui qui sera spécialement chargé des *plans à lever* et de la *rédaction* des principaux événemens; l'autre est M. Le Guillou, frère du prêtre de ce nom dont nous avons souvent annoncé les travaux dans les *Annales*, et qui, embarqué comme chirurgien, est spécialement chargé de tout ce qui concerne l'*histoire naturelle*. Nos vœux sont pour que ces courageux jeunes gens échappent aux dangers de cette navigation lointaine, et pour qu'ils reviennent enrichir la France et le monde savant de découvertes auxquelles présidera cet esprit d'impartialité, de vérité et d'exactitude qui aurait dû toujours guider les savans. Les mêmes vœux sont aussi pour le savant chef de l'expédition, que nous avons aussi l'honneur de compter parmi nos amis, de M. le capitaine d'Urville; quoiqu'il ne partage pas, comme MM. Ducorps et Le Guillou, toutes nos croyances, nous nous faisons un plaisir de rendre justice à son impartialité. Il nous disait, la veille de son départ de Paris: « Je crois aux »prédestinations; eh bien, j'ai quelque chose qui me dit que mon

« voyage sera utile à la science et à la vérité, et que je reviendrai en faire connaître les résultats. » Puisse cet espoir s'accomplir !

En attendant, et pour prouver combien ce voyage peut être utile à nos doctrines, nous allons faire connaître l'extrait suivant des instructions données par l'Académie des Sciences; on y verra que la question du déluge y est décidée d'après les travaux et les découvertes que nous avons consignées dans les *Annales*. Il s'agit de la recherche des *dépôts diluviens*. Nous en empruntons la rédaction au compte rendu du *Courrier français*.

« M. Cordier signale d'une manière toute particulière à l'attention des naturalistes de l'*Astrolabe* et de la *Zélée* l'étude d'un phénomène géologique très-curieux, le plus récent de tous, et qui est en quelque sorte le dernier et faible écho des catastrophes qui ont bouleversé l'écorce de notre planète par des séries d'agitations effroyables. C'est ce qu'on nomme géologiquement le *Diluvium*, qu'il ne faut pas confondre avec nos alluvions fluviales récentes. M. Cordier rappelle que le *Diluvium* est un amas assez bien défini de couches de gravier, de sable, de limon, contenant des galets roulés et quelquefois d'énormes blocs isolés de roches primitives, dits *blocs erratiques*; on le remarque dans une grande partie de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, dans les plaines, sur les plateaux, et déposé au flanc des montagnes; il remplit ordinairement les cavernes, il obstrue les fentes de rochers. On y trouve d'innombrables débris d'éléphants, quelquefois avec leur chair et leur poil ¹, de rhinocéros, d'hyènes, d'ours, de tigres, et aussi d'herbivores, tels que des restes de grands ruminans, de cerfs et de bœufs gigantesques. Tout porte à croire que ces débris de l'ancien monde, qui se voient en une multitude de lieux avec une physionomie semblable, ont été déposés par une inondation subite et violente, qui a projeté d'un pôle à l'autre d'immenses courans marins. On sait en effet qu'un changement à angles droits de la position de l'axe de rotation de la terre aurait pour résultat bien certain de lancer sur nos continens une vague d'environ quatre lieues de hauteur, animée d'une vitesse très-considérable.

M. Cordier a beaucoup insisté sur l'observation de ce terrain du *Diluvium*, que les navigateurs circumpolaires trouveront en abondance sur les plateaux des côtes qu'ils visiteront, et presque partout où des pentes abruptes servent de digues aux îles océaniques contre l'effort des vagues. Il indique également l'examen attentif des galets que ce terrain renferme, et qui, en général, ont été détachés par l'effort des eaux du sein des ro-

¹ Voir ce que nous avons dit de l'*éléphant diluvien* trouvé en Sibérie, t. vi, p. 154.

ches supérieures de la contrée où on les rencontre. Plusieurs autres problèmes intéressans sont signalés par M. Cordier comme devant résoudre la question de savoir si la grande inondation qui a produit le dépôt *Diluvium* a été générale dans l'autre hémisphère comme dans le nôtre. Ainsi les naturalistes de l'expédition devront soigneusement distinguer entre les alluvions fluviales, les alluvions très-anciennes, et les alluvions marines. Ils devront surtout s'attacher à vérifier le fait très-curieux qui a été découvert par MM. Lesson et d'Orbigny sur la côte du Pérou, d'un terrain calcaire tout rempli de coquilles marines, et qui aurait été déposé depuis les tems historiques.

OCÉANIE.

NOUVELLE GALLES. — *Formation d'un sixième continent.* — Il se produit dans la mer du Sud un phénomène extraordinaire qui doit rendre les établissemens de la Nouvelle-Galles du sud d'une importance encore plus grande. Un sixième continent se forme en quelque sorte sous nos yeux. La mer Pacifique est semée d'îles dans l'immense espace de près de 50° de longitude, et autant de latitude. Chacune de ces îles semble être le point central de bancs de corail qui, par un progrès perpétuel, s'élèvent incessamment des incommensurables profondeurs de la mer. L'union de quelques-unes de ces masses prend bientôt la forme d'une île dans laquelle les semences des diverses plantes sont portées par les oiseaux ou par les vagues, et du moment où l'eau de la mer la quitte, elle se couvre d'une riche végétation. L'île nouvelle constitue à son tour le centre d'un nouveau cercle. La grande puissance de la nature semble avoir une activité toute particulière dans ces régions; et quand ses progrès sont trop lents, elle a recours quelquefois à l'assistance des volcans ou des tremblemens de terre. Depuis le sud de la Nouvelle-Zélande, jusqu'au nord des îles Sandwich, les eaux sont extrêmement fécondes en ces sortes de bancs qui deviendront par la suite des sièges de civilisation. Le corail, qui forme la base première de ces immenses rochers, est lui-même dans un travail incessant. L'Océan est parsemé de myriades de ces lignes de fondation; et une fois que les accroissemens souterrains en auront exclu l'eau, alors viendra la domination de l'homme.



Bibliographie.

1° TABLEAU généalogique, chronologique et historique des Mérovingiens et des Carlovingiens, pour l'intelligence et l'étude du moyen-âge, à l'usage des collèges, etc.

2° CARTE GÉOGRAPHIQUE correspondante pour la même époque.

Ces deux publications, qui viennent de paraître, étaient demandées depuis long-tems par la plupart des professeurs, et avaient été signalées par eux comme une vraie lacune dans la *collection des tableaux classiques de Lesage*, si utile à l'étude de l'histoire. L'auteur s'est efforcé de répondre aux vœux qui lui étaient si généralement exprimés, et il espère avoir atteint le but désiré en présentant dans ces deux tableaux l'ensemble de ce moyen-âge auquel nous accordons aujourd'hui une si juste attention.

L'auteur n'a employé d'autres matériaux que les ouvrages des professeurs mêmes de l'Université : MM. *Fauriel, Guizot, Desmichels, Caix, Poirson, Michelet, Trognon, Lebas et Ansart*, traducteurs de Kruse, auxquels on a joint les plus illustres des derniers écrivains sur le même objet : MM. *de Lacépède, de Chateaubriand, Sismondi, Villemain* et les deux *Thierry*.

Ces tableaux auront l'avantage de présenter l'ensemble de leurs feuilles éparses et d'offrir aux yeux l'image même de ce qu'ils auront décrit. Ils seront tout à la fois leur résumé et leur table de chapitres, et sous ces rapports, ils ne seront pas sans utilité pour se *guider* et se *ressouvenir*.

Ces deux tableaux sont de même forme et de même prix que tous ceux de la collection, 1 fr. 50 c., et calculés de manière à pouvoir entrer dans l'édition in-folio, ainsi qu'on l'a fait pour ceux de l'Histoire Sainte, des premiers Césars et quelques autres.

L'édition in-folio populaire de *Delloye* est toujours de 56 fr. à 55 cartes, et de 70 fr. à 57 cartes.

L'édition de luxe complète, cartonnée, et dont toutes les cartes et tableaux généralement remis à jour, descendent jusqu'au moment présent, demeure toujours à 120 fr.

Chez M. PAINQUOT, rue de la Pompe, n° 7, à Passy, près Paris, et à Paris chez DELLOYE, place de la Bourse, nos 5 et 13.

L'EUROPE AU MOYEN AGE. Trad. de l'angl. de *Henry Hallam*, par *Borghers et Dudouit*, 2° édition, in-8°, chez *Ladrangé*, tome III et IV (derniers). Prix des quatre volumes : 24 fr.

HISTOIRE de la filiation et des migrations des peuples, par *F. de Bretonne*, 2 vol. in-8°, chez *Desessart*, 16 fr.

HISTOIRE D'ESPAGNE, depuis l'invasion des Goths jusqu'au commence-

ment du 19^e siècle , par *Rosseau Saint-Hilaire*, in-8°, chez *Levrault*, t. II, avec carte, 8 fr.

HISTOIRE des Mongols de la Perse, écrite en persan par *Raschild-Eldin*. Publiée, traduite en français, accompagnée de notes et d'un mémoire sur la vie et les ouvrages de l'auteur, par *Quatremère*, in-fol., *Impr. royale*, tome I, de 85 feuilles.

MONNAIES inconnues des évêques, des innocens, des fous et de quelques autres associations singulières du même temps, recueillies et décrites par *J. R. d'Amiens*; avec des notes et une introduction sur les espèces de plomb, le personnage du fou, et les rébus dans le moyen âge, in-8°, chez *Merlin*, 12 fr.

LES NIEBELUNGEN, ou les Bourguignons chez Attila, roi des Huns. Poëme traduit de l'ancien idiome teuton, par *M^{me} Ch. Moreau de la Mettière*, institutrice en Russie, publié par *Riaux*, 2 vol. in-8°, chez *Charpentier*, 15 francs.

GÉOGRAPHIE d'Aboulféda, texte arabe, publiée d'après les manuscrits de Paris et de Leyde, aux frais de la société asiatique, par *MM. Reinaud* et le baron *Mac-Guckin de Slane*, in-4°, *rue Taranne*, n° 12; livr. 1^{re}. 20 fr.

LA ARMERIA REAL de Madrid, ou collection in-fol. composée de 80 planches gravées sur pierre, sur cuivre, sur acier, et représentant toutes les principales pièces de cette magnifique galerie. Dessins de *Gaspard Sensi*; texte explicatif par *Achille Jubinal*; frontispice, lettres ornées, culs-de-lampe, etc., dessinés par *V. Sansonetti*, et gravés sur bois par *Faxardo*; gravures sur pierre, sur cuivre, sur acier, par les artistes les plus renommés de Paris. An *Bureau des Anciennes Tapisseries*, *rue de Seine*, n° 25. Livr. I. 5 fr. chaque livraison; 7 fr. 50 sur papier de Chine; 40 fr. coloriées.

L'ouvrage se composera de 25 livraisons, paraissant tous les quinze jours, et comprenant chacune 4 planches in-folio.

ALBUM HISTORIQUE des principales écritures, depuis leur origine jusqu'à nos jours, de composition moderne et du moyen-âge. Par *J. Widolle*, publié par *E. Simon fils*, lithographe à Strasbourg, chez l'éditeur.

LA VILLA PIA des jardins du Vatican, architecture de *Petro Ligorio*, publiée dans tous ses détails par *Jules Bouhet*, architecte; avec un texte descriptif par *Raoult-Rochette*. In-fol. avec 24 pl. chez *F. Didot*, 56 fr.

ESSAI sur la langue et la philosophie des Indiens. Trad. de l'allemand de *Fréd. Schlegel*, par *Mazure*, in-8°, chez *Parent Desbarres*, 7 fr. 50 c.

AN INQUIRY into the nature and form of the books of the ancients.—Recherches sur la nature et la forme des livres chez les anciens; avec une Histoire de l'art du relieur, depuis le tems des Grecs et des Romains jusqu'à nos jours; par *A. Arnett*, in-8°, Londres, 1857, *Groombridge*.



325

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 89. — 30 Novembre 1837.

Traditions primitives.

ANALYSE D'UN OUVRAGE INÉDIT

DU P. PRÉMARÉ,

SUR LES VESTIGES DES PRINCIPAUX DOGMES CHRÉTIENS QUE L'ON
RETROUVE DANS LES LIVRES CHINOIS.

Troisième Article¹.

DE L'UNITÉ DE DIEU.

Les passages cités dans l'article précédent prouvent surabondamment que les anciens Chinois attachaient aux mots *Tien* et *Chang-ti* l'idée de presque toutes les perfections de Dieu. Nous allons voir que l'idée de l'Unité divine ne leur était pas inconnue.

De l'Y — (Unité) et du 太 — *TAI-Y* (Grande Unité).

Confucius² disait que « toute sa science se rapportait à l'Unité », à cette Unité qualifiée de grande (*Tai-y*) par les livres anciens, « un des noms, dit *Sse-ma-tsien*³, du Seigneur du Ciel (que nous avons vu être unique), auquel les empereurs sacrifiaient autrefois au printemps et à l'automne, avec un rit so-

¹ Voir le 2^e article dans le N^o 86, ci-dessus, p. 134.

² *Manuscrit*, p. 49.

³ Vivait deux siècles avant J.-C.

» l'ennel, hors des murs, à l'angle qui se trouvait entre l'orient
» et l'occident ¹ ».

Aussi *Hoai-nan-tsee* enseigne-t-il que « c'est la grande Unité
» qui a tout produit. » « La grande Unité, dit ailleurs le même
» auteur, est la source de toute existence, la suprême raison à
» laquelle rien ne résiste; » et ailleurs encore « celui qui connaît
» l'Unité sait tout, celui qui l'ignore ne sait rien ². »

« C'est de l'Y (unité) ³, écrit *Pao-pou-tsee*, que le ciel tient
» sa sérénité, la terre sa stabilité, l'homme son existence, l'es-
» prit la puissance de comprendre; elle a fait les yeux, et cepen-
» dant les yeux ne peuvent l'apercevoir; elle frappe l'oreille,
» et cependant l'oreille ne peut la saisir. Ceux qui tendent vers
» elle sont heureux, ceux qui s'en éloignent sont malheureux. »

« L'Unité, dit *Liu-pou-ouei*, renferme toutes les perfections
» au suprême degré. On ne connaît ni son entrée ni sa sortie,
» ni son commencement ni sa fin; elle est l'origine de toute
» chose. »

« On ne peut toujours faire le bien de la même manière,
» lit-on dans le *Chou-king*, mais l'essentiel est d'être toujours
» uni à la suprême Unité. » Le commentaire *Tsai-chi* dit sur
ce passage : « La suprême Unité est très-simple et sans aucune
» composition. Elle dure éternellement sans aucune interrup-
» tion, et renferme en elle tout le bien. Elle est ancienne et nou-
» velle; elle touche le haut et le bas; elle est la racine de tout
» les changemens, le tronc de toutes les affaires. Si tu consi-
» dères son essence, elle n'est pas deux; si tu demandes ce qu'elle
» fait, elle agit toujours; si tu veux savoir où elle réside, elle
» est partout, et elle renferme tout dans son sein. »

Mais Dieu un dans son essence est trois dans ses personnes ⁴.

¹ Paroles de *Sse-ma-tsien*, dans son *Sse-tri*.

² *Hoai-nan-tsee* vivait 150 ans avant J.-C. Voici la suite de ce pas-
sage; « Le principe de toute doctrine est UN. Un en tant qu'un ne
saurait engendrer; mais il engendre tout, en tant qu'il renferme en soi
les deux principes dont l'accord et l'union produisent tout. C'est dans ce
sens qu'on peut dire un engendre 2; 2 engendre 3, et de 3 toutes choses
sont engendrées (*Mém. chin.*, t. vi, p. 118.).

³ *Manuscrit*, p. 50.

⁴ *Manuscrit*, p. 49.

C'est pourquoi la tradition chinoise rapporte « que la grande Unité (*T'ai-y*) contient la Trinité, » et le *Choué-ven*, expliquant le Hiéroglyphe—*Y*, dit : « Au commencement la suprême raison subsistait dans une *trine-unité* ; elle a fait et divisé le ciel et la terre, elle a changé et perfectionné toute chose. » — Il fallait donc l'honorer comme le Créateur suprême. Aussi lisons-nous que « tous les *trois ans*, les anciens empereurs offraient une fois, avec le rit solennel, un sacrifice à l'esprit trois et un » (*Ching-san-y*). »

Nous devons la connaissance de ce fait important à *Sse-ma-tsien*, écrivain du second siècle avant notre ère.

Du 道 *Tao*, Raison.

Il nous reste à parler d'un dernier nom appliqué par les Chinois à la Divinité. Ce nom est *Tao*.

« L'idée de ciel, de commandement, d'esprit, de profondeur cachée, dit *Kouan-yun-tsce*, est renfermée dans le seul mot *Tao* ou Raison. » « Si la Raison, continue ce même philosophe, contemporain de *Lao-tseu*¹, n'existait pas, nous ne pourrions penser, et cependant la Raison est quelque chose que nous ne pouvons saisir par la pensée. »

Peut-on douter qu'il ne s'agisse ici de cette raison primordiale et divine, principe de toutes les intelligences, ineffable dans son essence et dans ses perfections, de laquelle *Lao-tseu* a dit : « la Raison qui peut être exprimée n'est pas l'éternelle raison (*Chang-tao*), » car « celui qui est éternel, comme l'explique la glose, n'est jamais altéré et ne change pas. Il existait avant le ciel et la terre, sans qu'il ait eu aucun commencement ; il sera après le ciel et la terre, sans qu'il ait jamais de fin. Il ne peut être saisi ni par l'œil ni par l'oreille, il ne peut être exprimé par la parole. »

Si l'on pouvait encore hésiter à reconnaître Dieu dans cette Raison éternelle, les textes suivans lèveraient, je l'espère, tous les doutes. « L'homme imite la terre, dit *Lao-tseu*, la terre le ciel, le ciel la raison, et la raison s'imite elle-même ; car elle

¹ *Lao-tseu* naquit l'an 604 avant J.-C.

est nécessairement son propre modèle ¹ « étant par elle-même ce qu'elle est, » comme l'enseigne le *Tchong-yong*.

« L'éternelle Raison, écrit *Hoai-nan-tsee*, maintient le ciel, soutient la terre. Elle est très-élevée et ne peut être touchée ; très-profonde et ne peut être pénétrée. Elle est immense ; l'univers entier ne peut la renfermer, et cependant elle est toute entière dans la plus petite chose. C'est d'elle que les montagnes tiennent leur hauteur, l'abîme sa profondeur ; c'est par elle que les animaux marchent sur la terre, et que les oiseaux volent dans l'air. Le soleil et la lune lui doivent leur clarté, les astres le pouvoir d'accomplir leurs révolutions. »

« La Raison, dit *Pao-pou-tsee* ², enveloppe le ciel, et pèse la terre dans ses doigts ³. Elle est ineffable : en comparaison de son incorporéité, le son et l'ombre sont quelque chose d'épais et de matériel ; en comparaison de son être toutes les créatures sont comme si elles n'étaient pas. »

DE LA TRINITÉ.

Des trois hiéroglyphes, —, ==, ≡, Y, Ell, San.

Pour faciliter l'intelligence de ce que nous avons à dire sur ces hiéroglyphes, nous croyons devoir exposer en peu de mots les principes sur lesquels est basée l'exacte analyse des caractères, analyse qui est souvent la seule voie possible de pénétrer les vérités qui y sont renfermées.

« La science des caractères vient de deux sources ⁴, dit *Lieou-ell-tchi*, de l'Y ou de l'analyse et du *Tsiun*, ou explication déduite de l'analyse. » « L'emploi légitime de ces deux sources nécessite la connaissance des six classes auxquelles se rapportent la vraie analyse et le sens propre de tous les caractères. De ces six classes les deux premières renferment les caractères simples ou quasi simples ; les deux moyennes les caractères composés ; les deux dernières servent à former divers sens. Nous ne parlerons

¹ *Manuscrit*, p. 61.

² *Manuscrit*, p. 62.

³ Quis appendit tribus digitis molem terræ ? *Isaïe*, ch. XL, v. 12.

⁴ *Manuscrit*, p. 38.

que des quatre premières, les seules importantes pour les *analystes*. »

« Toutes les fois que l'on veut peindre au moyen d'un caractère; dit *Tchin-tsiao*, quelque chose qui a un corps et une figure, ce caractère appartient à la *deuxième classe*; si l'on veut désigner un objet qui ne peut être peint parce qu'il n'a ni corps ni figure, le caractère qui l'indique appartient à la *première classe*, qui s'appelle pour cela *Tchi-sse* (indiquant la chose), la seconde se nomme *Siang-hing* (images) ¹. »

« Les caractères de la première classe ne sont qu'au nombre de neuf ² ce sont: 1° \ *Tchu* le point, le même que 亠 *maître, seigneur*; 2° — *Y* qui désigne l'unité; 3° ≡ *Ell* qui désigne la dualité; 4° ≡≡ *San* la *Trinité*; 5° = ou ⊥ (forme vulgaire ⊥) *Chang*, le dessus; 6° = ou ⊥ (forme vulgaire ⊥) *Hia* le dessous; 7° | *Kouen*, la communication du supérieur et de l'inférieur; *Chang-hia-tong*, comme parle le *Chouven*. »

« La troisième classe ³, qui s'appelle *Hing-ching* (figurant le son), est peu estimée des analystes, quoiqu'elle fournisse l'explication d'un très-grand nombre de caractères. Elle comprend tous ceux composés de deux parties, dont l'une, qui est l'image, détermine le sens et fixe l'image; l'autre, qui est un groupe de traits devenus insignifiants, indique le son et caractérise l'espèce. Prenons pour exemple le caractère 魚; la première partie 魚 *Yu* (poisson) m'enseigne qu'il s'agit d'un poisson; la deuxième 里 *Li*, que cette espèce de poisson s'appelle *Li*; mais j'ai besoin d'apprendre d'ailleurs que ce poisson *Li* n'est autre chose que la *carpe*. »

« La quatrième classe, la plus féconde et la plus utile de toutes, s'appelle *Hoci-y* (sens combinés), parce qu'elle exige que le sens de chaque partie du caractère concoure à son sens général. Prenons pour exemple le mot *Sin* 信 *foi*; ce caractère est composé de 言 *Yen*, parole, et de 人 *Jin*, l'homme, de sorte

¹ Voyez les premières pages de la *grammaire chinoise* de M. Abel Remusat.

² *Manuscrit*, p. 40.

³ *Manuscrit*, p. 39.

que s'il est question d'un *pur homme*, il faudra l'entendre de la *foi humaine*; s'il s'agit de l'*homme Dieu*, il signifiera la *foi divine*. »

» Ces quatre classes ne peuvent ni ne doivent être confondues, et quoiqu'un même caractère puisse quelquefois se rapporter à plusieurs classes, il n'en est pas moins vrai que chacune d'elles a un signe qui la distingue essentiellement des autres. Faute de l'avoir remarqué, plusieurs Chinois sont tombés dans de grandes erreurs, en expliquant des caractères par les règles d'une classe à laquelle ils n'appartenaient pas. Ils ont par là tout confondu, et fréquemment trompé les Européens qui les ont pris pour guides. *Hiu-tchin* seul, s'est préservé de ces erreurs; il nous a transmis dans son *Choue-ven* des analyses basées sur les vrais principes, en prenant soin d'indiquer, par des formules fixes, la classe à laquelle appartient le caractère qu'il explique. Ceux qui ne sont accompagnés d'aucune de ces formules sont de la première classe ¹. »

Revenons à nos trois hiéroglyphes.

Des trois hiéroglyphes, —, ==, ≡.

« Les caractères —, ==, ≡, dit le docte *Lieou-ell-tchi*, » appartiennent à la première classe; ils n'ont donc pas été » formés en ajoutant l'unité à l'unité, car la raison de l'unité » ou plutôt la suprême raison, ne renferme rien parce qu'elle » est unité. Deux sont donc un, et trois sont encore un. Dire » que ces caractères sont formés par l'addition de l'unité, c'est » prétendre que la suprême raison, qui est simple, a une » figure, et dans ce cas les deux lettres == ≡ n'appartien- » draient pas à la première classe, mais à la quatrième; *Hiu-* » *tchin* connaissait l'éternelle raison, et le vrai sens de l'anti- » quité se retrouve dans son dictionnaire. J'ai connu avec » clarté par ce seul passage que l'Être suprême était *un* et » *trine*. »

C'est dans le même sens qu'on lit dans le dictionnaire *Pin-tsee-tsien* ²: « Si l'unité roule dans le cercle qui montre le

¹ *Manuscrit*, p. 40.

² *Manuscrit*, p. 41. Si unitas volvatur in circulum qui cœlestem numerum exhibet, in circuli circumferentiâ, sunt tres; ergo in unitate ab

» nombre céleste, il y a trois sur la circonférence de ce
 » cercle, la trinité est donc dans l'unité de toute éternité. On
 » sait ordinairement que *trois* sont *trois*, mais on ignore que
 » *trois* sont *un*. »

Mais rien de plus étonnant que ces paroles de *Lao-tseu* : « Les
 » divines générations commencent par la première personne ;
 » cette première se considérant elle-même, engendre la seconde ;
 » la première et la seconde, s'aimant mutuellement, respirent
 » la troisième : ces trois personnes ont tout tiré du néant ¹. »

» Tel est le vrai sens de ce passagē difficile ². Nous allons le
 » prouver en examinant chaque phrase en particulier. »

» La première, *Tao-seng-y*, ne signifie pas que *la raison* a en-
 » gendré l'unité, car l'unité est son principe à elle-même. « Au
 » commencement, dit *Tchao-sang-tsee*, était l'Unité sans figure,
 » et c'est d'elle que l'Unité a pris naissance ; » ce que la glose ex-
 » plique par ces paroles : « l'origine de l'Unité est la suprême
 » Unité, car l'Unité n'est pas sortie du néant. » *Liu-tchi* expli-
 » quant la phrase de *Lao-tseu*, qui nous occupe dit : « la suprême
 » raison n'a pas de semblable, c'est pour cela qu'elle est une ;
 » *Lao-tseu* a donc eu raison d'écrire *Tao-seng*. » De tous ces
 passages, il nous semble ressortir évidemment que dans cette
 phrase, *Seng* ne peut signifier ni engendrer, ni faire, ni produire ;
 il reste donc à dire que l'unité ou plutôt la première personne,
 est « le principe sans principe par lequel (paroles de *Lao-tseu*)
 » commencent les générations divines. »

Pour expliquer la deuxième ³, *Y-seng-ell*, les Chinois disent :
 « un, avec un, produit deux » ; paroles, qui, pour donner un
 bon sens, c'est-à-dire, être conformes aux idées que doivent
 offrir les lettres de la première classe à laquelle appartiennent
 les deux hiéroglyphes, — et ≡, doivent s'entendre « de
 la première personne qui, en se contemplant, engendre la se-
 conde », ou, pour emprunter les paroles de *Tchouang-tsee*, « de l'U-

æterno est trinitas. Vulgo scitur quod tres sunt tres, et ignoratur quod
 tres sint unum.

¹ Tao-seng-y. Y seng ell. Ell seng san. San seng ell.

² Manuscrit, p. 42.

³ Manuscrit, p. 43.

nité (la première personne) qui parlant à son verbe forme avec lui deux (personnes dans une même nature). »

« Quant à la troisième phrase, *Ell-seng-san*, les Chinois eux-mêmes font remarquer que le sens n'est pas que \equiv *Ell* par lui-même produise \equiv *San*, mais que \equiv *Ell* avec *Y*, produit *San*, trois », c'est-à-dire que \equiv *Y* et \equiv *Ell* concourent simultanément à la production de \equiv *San*, ou du troisième; « on voit que le caractère \equiv *Ell* est pris en deux sens différens dans les deux phrases que nous venons d'analyser; dans la seconde, il ne désigne que la seconde personne; dans la troisième il doit s'entendre de deux personnes, « la première jointe à la seconde » pour parler comme les commentateurs. »

« *Liu-tchi* explique ainsi la quatrième phrase, *San-seng-ell* : « trois existent, et tout est produit », ce qui indique assez que comme dans la troisième phrase, \equiv *Ell* doit s'entendre de deux personnes, de même ici, *San* \equiv signifie, non la troisième personne, seule comme dans la phrase précédente, mais les trois personnes agissant simultanément. »

« Le livre ¹ *Tin-chu-pien* faisant allusion à ce passage de *Lao-tseu*, dit : « La racine et l'origine de toutes les processions est » l'Unité. L'Unité est par elle-même ce qu'elle est, et ne reçoit » son être d'aucun autre. L'Unité engendre nécessairement le » second. Le premier et le second adhérant l'un à l'autre (par » amour) produisent le troisième. Enfin, les trois produisent » tous êtres. Cette union, ce lien mutuel est un organe admi- » rable et caché, qui fait qu'ils sont produits. » *Lo-pi* a appliqué au *Tai-ki* ce que *Lao-tseu* enseigne du *Tao*, et il conclut ainsi : « l'Unité est donc trine, et la Trinité une. »

« Le chapitre 14 du *Tao-te-king*, intitulé *Tsan-huen*, c'est-à-dire, *Éloge de la sagesse cachée*, est encore bien important pour le sujet qui nous occupe; nous allons le donner en entier en nous attachant principalement à l'explication de *Sse-ma-kouang*, qui nous a paru suivre assez bien le texte en expliquant ce chapitre qui offre des difficultés. » Voici les paroles de *Lao-tseu* ² :

« Celui qui, quoiqu'il frappe l'oreille, n'est cependant pas en-

¹ *Manuscrit*, p. 44.

² *Manuscrit*, p. 45.

» tendu, est *HI*; celui qui, quoiqu'il ait fait l'œil n'est cependant
 » pas vu, est *Y* ¹; celui qui, quoique touché ne peut cependant
 » être tenu, est *OUEI*. En vain interrogez-vous vos sens au su-
 » jet de ces trois, ils ne pourront vous rien répondre; étudiez-
 » les par la seule intelligence ², et vous comprendrez que ces
 » trois *sont joints ensemble* et sont un. Au-dessus il n'y a point
 » de lumière, au-dessous il n'y a point de ténèbres; il subsiste
 » éternellement, et il n'y a point de nom dont on puisse l'ap-
 » peler; il ne ressemble en rien aux choses épaisses et corpo-
 » relles que nous saisissons par les sens; c'est une figure sans
 » figure, une image sans forme; ses ténèbres sont comme sa
 » lumière; si tu le considères, tu ne vois point son commenc-
 » ment, si tu le suis, tu ne vois point sa fin; conclure de ce
 » qu'il était, qu'il est encore, et savoir qu'il est à la fois et an-
 » cien et nouveau, c'est avoir du moins une légère connaissance
 » de la sagesse ³. »

« Parmi les nombreux commentateurs qui ont travaillé à
 éclaircir l'ouvrage de *Lao-tseu*, *Li-yong* ⁴ se fait remarquer par
 ce qu'il dit de cette Unité trine. » « Les trois *HI*, *Y*, *OUEI*,
 » écrit-il, n'ont ni son, ni couleur, ni figure, ni nom. C'est en
 » vain que vous interrogez à leur sujet l'être et le non-être, en
 » vain, que vous consultez le parfait et l'imparfait, ils sont unis
 » dans un chaos spirituel, et ils s'appellent d'un nom emprunté
 » *Unité*. L'Unité n'est pas cependant unité par elle-même; mais
 » elle n'est Unité, que parce qu'elle est Trinité; de même, la
 » trinité n'est pas trinité par elle-même; elle n'est trinité que
 » parce qu'elle est unité. Puisque l'unité est la cause de la tri-
 » nité, cette Trinité est donc une Unité-trine; puisque la trinité
 » est cause de l'unité, cette Unité est donc une Trinité-une; si

¹ Le *Tchong-yong*, que l'on dit sorti de l'école de Confucius, se sert des mêmes expressions en parlant du *seigneur des esprits*.

² « La bouche ne peut prononcer ce mystère; les livres ne peuvent l'exprimer; il faut donc chercher à le comprendre par la seule intelligence », dit Sse-ma-kouang sur ce passage.

³ *Manuscrit*, p. 46.

⁴ Cet auteur vivait au 10^e siècle de notre ère.

» l'Unité est une trinité une, elle n'est donc pas une unité une ;
 » si la trinité est une unité triple, elle n'est donc pas une trinité
 » triple; la Trinité n'étant pas triple, il n'y a donc pas trois ;
 » l'Unité n'étant pas une, il n'y a donc pas un seul; dire il n'y
 » a pas un, ils ne sont pas trois, c'est être uni à la raison qui
 » domine toutes les paroles ; dire qu'il y a à la fois trinité et
 » unité, c'est savoir ce qu'il y a de plus élevé dans la sagesse. »

« Les mots chinois ¹, n'ayant point d'inflexions pour marquer leurs divers rapports, et le texte ne portant à cet endroit que — *Y* et ≡ *San*, personne ne peut dire que ma traduction soit fautive, tandis qu'au contraire je ne crains point d'affirmer que celui qui voudra traduire ce passage autrement que je ne l'ai fait, se fatiguera beaucoup sans pouvoir en tirer un sens tant soit peu supportable. »

L'ancien auteur *Tsee-hoa-tsee* expliquant les trois hiéroglyphes qui font l'objet de ce paragraphe, dit : « par l'hiéroglyphe » — *Y*, on entend le grand *un*; par ≡ *Ell* celui qui est son » co-participant; par ≡ *San* celui qui convertit. Le grand *un* est » la racine *Tsai*; le co-participant, le tronc; celui qui convertit » l'esprit. De là cet axiome : tout a été fait par l'*un*, façonné, » érigé par l'autre, et perfectionné par le troisième. » Peut-on expliquer plus clairement le dogme de la trinité ?

» La racine *Tsai*, « le commencement des plantes » comme l'explique le *Choue-ven*, ne figure-t-elle pas admirablement le Père, principe sans principe, créateur de tout ce qui existe; mais de même que la racine ne communique pas immédiatement aux branches et aux feuillages la sève qui leur est nécessaire, ce n'est que par son Fils que le Père a tout fait, ce n'est que par lui qu'il nous communique la vie éternelle. A la troisième personne, *esprit* par excellence, qui *remue et convertit*, appartient de perfectionner toutes les œuvres de la nature et de la grâce. »

Du *Tai-ki*, grand terme ou grand extrême.

Si l'on s'arrêtait à l'explication du *Tai-ki*, donnée par les modernes d'après *Tchu-hi* (auteur du 12^e siècle de notre ère), on n'y trouverait certainement aucunes traces de la Trinité.

¹ *Manuscrit*, p. 47.

« Le *Tai-ki* ¹, disent-ils, en rapprochant ce terme de l'*Yn* et de l'*Yang*, les deux principes de l'*Y-king*, est la raison qui surpasse tellement toute figure, qu'elle ne peut devenir corps; l'*Yn* et l'*Yang* sont la matière ou le vase qui renferme la raison. » Mais cette explication est inconciliable avec ces textes de l'*Y-king* : « *Yn-Yang* est la raison ; *Yn-Yang* est l'esprit impénétrable » ; elle ne peut mieux s'accorder avec cet axiome, que tout le monde proclame : « Le *Tai-ki* renferme l'unité trine. » Il est vrai que les Chinois ne savent expliquer comment elle la renferme, qu'ils ont perdu la connaissance de la vérité; mais le chrétien peut-il hésiter à reconnaître le Dieu qui unit la triplinité de personne à l'unité de nature, dans ce *Tai-ki*, qui, d'après *Tchu-hi* ², est un et n'a pas d'égal ² », et dont *Tchao-kang-hie* a dit : « Le ciel et la terre peuvent produire toute chose ; le *Tai-ki* peut produire le ciel et la terre. Nous ne pouvons comprendre ni nommer le *Tai-ki*; c'est pour cela que, par manque d'un nom convenable, nous l'appelons *Tai-ki*, mais en réalité il n'a pas de nom ³. »

Ce que *Tchao-pe-ven*, son fils, explique encore avec plus de force. « Le *Tai-ki*, dit-il, était avant le ciel et la terre, et cependant, il n'existait rien avant lui; il sera après le ciel et la terre, et cependant il n'existera rien après lui; il mettra fin au ciel et à la terre, et il sera lui-même sans fin. Il a donné un commencement au ciel et à la terre, et lui-même n'a pas eu de commencement ⁴. »

Nous avons cité précédemment les paroles de *Sse-ma-tsien* et de *Hiu-clin*, qui, à l'occasion de la grande Unité, proclament le dogme de la Trinité; or, il est certain que l'homme livré à lui-même ne peut s'élever jusqu'à la connaissance de ce dogme. Il reste donc à dire, ou que les vestiges que nous en avons trouvés dans les livres chinois proviennent de l'enseignement des patriarches, ou qu'ils ont été puisés dans les communications postérieures avec les Juifs.

On pourrait faire contre ces deux conclusions une objection

¹ *Manuscrit*, p. 51.

² *Manuscrit*, p. 57.

³ *Idem.*, p. 157.

⁴ *Idem.*, p. 58.

spécieuse, dont je dois simplement indiquer ici la solution, dans la crainte de faire perdre de vue notre analyse, en nous en éloignant pendant trop long-tems, mais sur laquelle je reviendrai en terminant mon travail. La lettre de l'Ancien-Testament ne parle du dogme de la Trinité que d'une manière tellement obscure, que plusieurs en ont conclu que ce dogme n'avait été complètement révélé que par Jésus-Christ. D'où vient donc que les passages des auteurs chinois, cités jusqu'à présent, sont si explicites? ne serait-ce point une preuve, ou que ces textes n'ont été composés que long-tems après notre ère, ou qu'ils doivent se rapporter à toute autre chose qu'à la Trinité chrétienne?

La fabrication des textes de *Lao-tseu*, de *Kouan-yun-tsee*, de *Hoai-nan-tsee*, de *Sse-ma-tsien*, etc., postérieurement à notre ère; ne sera certainement jamais soutenue par ceux qui ont la plus légère idée de l'histoire chinoise; quant au sens de leurs paroles, le lecteur prononcera après avoir lu. Je demande seulement qu'il se tiennne en garde contre le préjugé de la croyance non explicite au dogme de la Trinité chez les Juifs qui vivaient avant Jésus-Christ. Ce préjugé est faux, comme l'a démontré M. *Drach*¹ dans ses lettres pleines de citations d'anciens livres rabbiniques, qui ont une analogie frappante avec plusieurs passages des auteurs chinois: je reviendrai plus tard sur cette coïncidence, qui ne laisse pas que d'avoir son importance; pour aujourd'hui je me bornerai, en terminant ce chapitre, à faire remarquer que ni les *King*, ni les *Sse-chou*, ni les principaux auteurs de la secte de Confucius ne contiennent de vestiges des dogmes de la Trinité; on ne les trouve que dans les écrivains *Tao-sse* ou disciples de *Lao-tseu*, dont la doctrine et les ouvrages nous ont déjà fourni tant d'indices d'une communication au moins verbale des livres de l'Ancien-Testament.

L'abbé SIONET,
de la société Asiatique de Paris.

¹ Voir *Annales*, t. IV, p. 451.



Archéologie.

DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE,
OU
COURS PHILOGIQUE ET HISTORIQUE
D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Septième Article ¹.

SUITE ET FIN DE L'A.

ARRÊT. Ce mot, grec d'origine, vient d'ἀρεστόν, *placitum*, *ordonnance*, *décret*. Il est particulièrement consacré à désigner les jugemens des cours supérieures de justice dont il n'y a point d'appel; mais on l'emploie aussi quelquefois pour désigner les jugemens des tribunaux inférieurs. Les Latins se servirent des termes *judicia*, *consilia*, *præcepta* ou *mandata*; et dans la basse latinité du mot *arestum*, en usage au plus tard dès le 13^e siècle. Ducange ne veut pas que ces termes soient synonymes; selon lui *aresta* sont des jugemens prononcés, parties ouïes contradictoirement; *judicia* sont des jugemens rendus sur les procès par écrit et sur les enquêtes; *consilia* sont les appointés; *mandata* sont les injonctions faites par les cours supérieures aux baillis, sénéchaux, et autres juges inférieurs. Il faudrait un ouvrage entier pour expliquer les différentes espèces d'arrêts et d'arrêtés des cours: *arrêts sur requête*, *arrêts interlocutoires*, *arrêts par forclusion*, *arrêts provisoires*, *arrêts contradictoires*, *arrêts de réglemens*, etc., etc. La plupart de ces arrêts ne sont pas seulement différenciés par leurs dénominations, mais encore par leurs formules ².

¹ Voir le 6^e art. dans le N^o 88, ci-dessus, p. 266.

² Voyez le Traité des Arrêts par Dumoulin. *Tract. de formâ Arestorum*, t. III, partie 6.

Les rois de la première race donnaient quelquefois des arrêts ou plaids, *placita*. Ils différaient des *préceptes* en ce qu'ils étaient seulement souscrits par les référendaires et non par le prince, comme le prouvent les originaux publiés par dom Mabillon ¹.

Au 9^e siècle les commissaires, *Missi Dominici*, envoyés dans les provinces par les rois et les empereurs, rendaient des arrêts dont les formules initiales n'eurent rien de fixe ²; les plus communes portent : *Postquam autem N. N. missi Dominici, ad illas partes venissent, etc.... Cùm autem in Dei nomine N. N. residerent in villâ N., etc.* Ils sont signés par les juges, et leur signature est réelle ou apparente. Les arrêts ont été rédigés en latin en France jusqu'à François I^{er}, qui en 1559, ordonna qu'ils fussent rédigés et prononcés en français.

ARONDEL ou **ARUNDEL**. Nom donné à des marbres contenant une inscription trouvée en Grèce, et ayant conservé les plus célèbres époques grecques, depuis le règne de Cécrops jusqu'à l'archonte Diogénète, l'an 264 avant Jésus-Christ. Ce nom leur vient de lord Howard, comte d'*Arundel*, qui avait envoyé Thomas Peter en Grèce pour faire des recherches archéologiques; on les appelle aussi *marbres de Paros*, du lieu où ils furent trouvés, et *marbres d'Oxford*, du lieu où ils sont en ce moment.

ARRIÈRE-BAN. C'était la convocation des hommes *nobles* et de *siefs* ou *arrière-siefs*, pour marcher contre l'ennemi. On croit que ce mot vient du vieux mot français *héri-ban*, de *herè*, armée ou camp, et *ban*, appel et semonce, d'où serait venu *arrière-ban* ³; d'autres pensent que *ban* signifie *première convocation*, et *arrière-ban* convocation de ceux qui sont demeurés en *arrière*. Depuis l'introduction des *compagnies d'ordonnances* et des *troupes réglées*, l'arrière-ban n'a plus guère été convoqué. Le dernier date de Louis XIV, qui le convoqua pour la guerre qui commença en 1688, et fut terminée en 1697 par la paix de Ryswick.

ARTICLES, *articuli*. En compulsant des archives, ecclésiastiques surtout, on rencontre des pièces intitulées *articuli*: elles

¹ Sixième livre de la *Diplomatique*, p. 480, 482, 484, 485.

² *De Re Dipl.*, p. 531, 533, 545.

³ Fauchet, *Origine de la Milice et des Armes*, p. 48.

rentrent dans le genre des *statuts* et des *réformations*; tantôt ce sont des constitutions d'évêques, et tantôt des diplômes de princes en forme de réglemens. Cette dénomination date particulièrement du 13^e siècle. *Articulus* est pris aussi pour une plainte ou une requête de plainte, et en bien d'autres sens encore.

AS. C'est la première monnaie qu'aient employée les Romains. Elle était de cuivre, et d'abord sans empreinte. Servius-Tullius y fit représenter une brebis (*pecus*), d'où l'argent monnayé (*as signatus*), prit le nom de *pecunia*. Sous la première guerre punique, 490 de Rome, 264 avant Jésus-Christ, on retrancha de l'as un *sextans* ou 2 onces, ce qui le rendit du poids du *dextans* ou 10 onces; par la loi *papinienne* on le réduisit à 7 onces. Enfin, en 537, il fut réduit à 1 once. Dans la suite les Romains comptèrent par *sexterces*. Voyez MONNAIES.

ASSEMBLÉES DU CLERGÉ. En France, les biens possédés par le clergé étaient exempts d'impôts. Cependant, comme dans les besoins de l'État il avait dû venir à son secours, c'était par un *don gratuit* qu'il contribuait aux charges publiques. La répartition de ce don gratuit, les emprunts effectués pour le réaliser plus tôt, le prélevement des dîmes, et, en un mot, tout ce que l'on appelait le gouvernement temporel de l'Église était réglé dans des réunions qui portaient le nom d'*assemblées du clergé*. Elles se réunissaient tous les cinq ans. Voici quel était le mode de leur convocation : Le roi écrivait une lettre aux *agens généraux* du clergé, par laquelle il les chargeait d'avertir chaque *archevêque* de convoquer son assemblée provinciale pour le choix des députés, lesquels devaient être tous dans les ordres, et posséder un bénéfice dans la province qui les députait.

Il y avait deux sortes d'assemblées générales : les *grandes*, composées pour chaque province ecclésiastique de deux députés du *premier ordre*, c'est-à-dire des cardinaux, archevêques et évêques, et de deux du *second ordre*, c'est-à-dire des abbés; on les appelait les *assemblées du contrat*. Les *petites* assemblées n'avaient qu'un député de chaque ordre par chaque province; on les appelait les *assemblées des comptes*. Elles se tenaient alternativement et s'ouvraient le 25 du mois de *mai*, pour l'ordinaire

dans l'église des Grands-Augustins à Paris. Les députés du premier ordre siégeaient en rochet et camail noir, et ceux du second ordre en habit long et bonnet carré.

Les provinces ecclésiastiques qui nommaient les députés des deux ordres étaient les suivantes d'après leur rang : Bourges, Narbonne, Embrun, Auch, Arles, Alby, Tours, Toulouse, Sens, Lyon, Vienne, Rouen, Rheims, Paris, Bordeaux, Aix.

Deux personnes ayant le titre d'*agens-généraux* du clergé de France administraient les affaires temporelles de L'Église. Ils avaient succédé aux *syndics-généraux*, établis en 1564 et abolis par l'assemblée de Melun en 1579. Leurs fonctions duraient cinq ans, c'est-à-dire d'une assemblée générale à l'autre ; ils étaient nommés alternativement par deux des provinces ecclésiastiques.

Les différends qui s'élevaient sur les dîmes et les impôts établis par le clergé étaient jugés par huit *chambres souveraines*, composées de conseillers-commissaires, députés par les diocèses établis en 1580. Elles siégeaient dans les huit villes suivantes : Paris, Lyon, Rouen, Tours, Bourges, Toulouse, Bordeaux, Aix. Chaque diocèse possédait en outre un *bureau ecclésiastique* correspondant avec les huit chambres. Il y avait encore des *économats*, chargés de l'administration temporelle des sièges vacans.—Voir au mot **ÉVÊQUES** la liste de tous les anciens archévêchés et évêchés de France, avec leurs titres, prérogatives et revenus, et le mot **RÉGALE**.

ASSEMBLÉE NATIONALE. Les États-Généraux de France furent assemblés par ordre du roi, à Versailles, le 5 mai 1789. Le clergé et la noblesse n'ayant pas voulu que les États comptassent les voix par tête, le tiers-état se sépara d'eux, et se proclama *Assemblée nationale*, le 17 juin. C'est là que fut élaborée la première constitution de la France, dite *Constitution de 91*, ce qui fit donner à cette assemblée le nom d'*Assemblée constituante* ; elle termina ses séances le 29 septembre 1791, et fut remplacée par l'*Assemblée législative*, qui siégea jusqu'au 21 septembre 1792, époque où fut érigée la *Convention nationale*, qui décréta le même jour la république, et se couvrit bientôt après du sang de Louis XVI.

ASSIGNATION. L'origine de cette première pièce d'un procès remonte à la plus haute antiquité. C'est l'acte par lequel on cite ou plutôt l'on appelle en justice son adversaire. Toutes les anciennes assignations n'étaient pas comme aujourd'hui données de particulier à particulier. La partie lésée, après avoir formé la plainte, la présentait au roi, qui, selon Marculfe ¹, adressait au Comte du pays dont était l'accusé une ordonnance, *ordinatio*, qu'on appelait aussi *charta audientialis*, afin d'obliger l'accusé à se présenter devant le trône pour y être ouï et jugé. Il faut distinguer l'*assignation* de la *citation*, en ce que, pour l'ordinaire, celle-ci était propre à une juridiction particulière, c'est-à-dire qu'un concile, un pape, un évêque, un seigneur, une juridiction, *citaient* à leur propre tribunal où ils faisaient les fonctions de juges; au lieu que l'autre était donnée pour être jugé par un tribunal commun.

Les cédules d'assignations, telles qu'on les voit aujourd'hui, n'appartiennent qu'aux derniers siècles.

ASSIGNATS. Il ne faut pas confondre les *assignations* avec les *assignats*, dont il est fait mention dans l'histoire du Languedoc ², et qui prennent dans le texte le nom d'*assignatio* et d'*assisia*; ils sont d'une nature un peu différente. En vertu d'un mandement du roi, le sénéchal d'une province faisait l'assiette de certaines impositions, ou plutôt affermais pour certaine somme les domaines de la couronne, en spécifiant ce que tel ou tel domaine devait produire de revenu. Ce cadastre s'appelait *assignatio*, que l'on doit rendre par *assignat*. On trouve des actes de cette espèce au 13^e siècle.

ASSIGNATS, voir PAPIER-MONNAIE.

ASTÉRIQUE. L'astérisque est une des marques les plus ordinaires qu'on rencontre dans les anciens manuscrits; elle y est figurée en petite étoile ☆, ou en ✕ cantonné de quatre points. Voici les différens usages de l'astérisque dans les manuscrits.

C'était une marque d'*omission* selon saint Isidore, et de *restitution* selon le célèbre manuscrit de la bibliothèque du prince

¹ *Formul. lib. I, cap. 18.*

² Tome III, col. 355 et 521.

de Soubise, qui se trouve en ce moment à la bibliothèque royale. Ce manuscrit, du 8^e siècle au plus tard, et qui est en vélin pourpré, renferme les Épîtres et Évangiles. Les fameux versets 7 et 8 du 5^e chapitre de l'épître de saint Jean y paraissent avec l'astérisque, pour marquer qu'ayant été omis par la faute des copistes, on les restitue à leur place.

L'astérisque était la marque d'un *sens tronqué*, selon Aristophane, de *vers dérangés* selon Probus, de *mots hébreux* et de *sentences* qui n'ont point été rendus par les Septante, suivant les exaples d'Origène; enfin, d'*addition* à la Vulgate, suivant saint Jérôme.

Dans un manuscrit grec des œuvres de saint Grégoire de Nazianze à Rome, l'astérisque est placé aux endroits où il est parlé de l'incarnation du fils de Dieu ¹, pour rappeler sans doute l'étoile miraculeuse qui apparut aux mages.

On s'en servait dans Platon ² pour noter la conformité des dogmes, et dans Homère pour faire remarquer les plus beaux vers. Il était encore d'usage au 14^e siècle dans les manuscrits d'Allemagne ³.

ASYLE; ἄσυλος (de ἀ privatif et de σὺλάω prendre). C'étaient des lieux où les débiteurs et les criminels trouvaient un abri contre les poursuites de la justice. Cet usage remonte à la plus haute antiquité. Dans l'Ancien-Testament, Moïse assigna plusieurs villes qui devaient être un lieu de refuge, non pour toutes sortes de criminels, mais seulement pour ceux qui avaient commis un crime par inadvertence et sans volonté expresse de nuire ⁴.

Les Grecs avaient aussi leurs lieux d'asyle; un des plus anciens est celui que Cadmus ouvrit en Béotie. Celui de Samothrace avait, disait-on, été établi par Cybèle. Athènes avait été un lieu d'asyle, où se retirèrent les descendants d'Hercule.

On sait que Romulus fit un asyle d'un bois de chênes, qui existait sur l'emplacement où fut bâtie Rome ⁵. Le droit d'asyle

¹ *Palaeogr. Græc.*, p. 371.

² *Trotz.* p. 276.

³ *Walter, Lexic. Dipl.* col. 456.

⁴ *Josué*, ch. XXI.

⁵ *Strab.*, l. V, p. 139. — *Denis d'Halyc.* l. II ch. 6.

se perpétua sous les rois et la république; par une hypocrisie de dévotion aux dieux, Tibère voulut que les débiteurs, les esclaves et les malfaiteurs de tout genre trouvassent un droit d'asyle dans les temples ¹.

Les chrétiens donnèrent le droit d'asyle à leurs églises dès le tems de Constantin ². En France, l'église de Saint-Martin de Tours était célèbre par son asyle. Les églises de Paris qui jouissaient de ce droit étaient Notre-Dame, Saint-Jacques-la-Boucherie, Saint-Méry, l'Hôtel-Dieu, l'Abbaye-Saint-Antoine, les Carmes de la place Maubert et les Grands-Augustins. Outre cela un grand nombre de chapelles, les maisons des évêques, même quelques cimetières jouissaient de ce droit. Charlemagne y donna atteinte le premier en défendant en 779 qu'on portât à manger aux criminels. Louis XII l'abolit entièrement ³.

ATTACHE DES SCEAUX. Voyez SCEAUX.

AUGUSTINES. Religieuses vivant suivant la règle de saint Augustin et ayant les mêmes généraux que les chanoines de cet ordre. Il n'est pas fait mention d'elles avant le 10^e siècle; il y en avait de deux sortes : 1^o Les chanoinesses *régulières*, revêtues toujours du rochet et portant une aumusse sur le bras et un manteau sur les épaules en hiver; 2^o les chanoinesses *séculières*, sans aucune clôture, habillées comme les femmes du monde et en habit de cérémonie au chœur. Les augustines, lors de leur destruction, en 1789, s'élevaient en France au nombre 15,000.

AUGUSTINS. Religieux observant la règle établie par saint Augustin, évêque d'Hippone, lorsqu'il vivait en commun avec le clergé de son église. Un grand nombre de religieux ayant quitté l'Afrique, lors de l'invasion des Vandales, vinrent en Italie et y vécurent en hermites; Alexandre IV les réunit, en 1256, sous la règle de saint Augustin. Leur établissement, en France, date de 1596, et de l'époque de leur fondation selon d'autres. Ils portaient un habit et un chaperon noir d'une

¹ Tacite, *Annales*, l. III, ch. 36, 60; — Suétone *Tiber.*, n^o 37.

² Bingham, *Origines eccles.*, l. VIII, ch. II, s. 3.

³ Voir *Hist. de l'Académie des Insc.*, t. II, in-12, p. 52.

étouffe légère et une ceinture de cuir. Les réformes de cet ordre étaient connues sous le nom de *Petits-Augustins*, *Petits-Pères* et *Augustins-Déchaussés*. Il y avait encore un grand nombre de prêtres qui, sous le nom de *Chanoines de Saint-Augustin*, suivaient les règles de ce docteur; ils étaient toujours revêtus d'un *rochet*, même hors du chœur et de la maison.

AUMUSSE. Partie de l'habillement des anciens français, qui est restée aux chanoines. Sous les mérovingiens, l'aumusse était une coiffure qui couvrait la tête et les épaules; elle s'étendit depuis jusqu'aux reins. Les chanoines portèrent d'abord l'aumusse pour se couvrir la tête et les épaules, l'hiver, pendant l'office de la nuit. Bientôt ce ne fut plus qu'un ornement doublé de fourrure, qu'ils portaient au chœur, sur le bras gauche. Ce mot vient d'*amictus*, vêtement selon les uns, ou d'un vieux mot français, *se musser*, qui veut dire *se coucher* ¹.

AUTEL. Plate-forme de terre, de pierre ou de bois, élevée au-dessus de terre, et sur laquelle on offre un sacrifice. Ce mot vient de *altus*, *élevé*. Les hébreux l'appelaient *מִזְבֵּחַ*, *MIZBE*, qui rappelle l'idée de *sacrifier*, *égorger*; les Grecs *Βῶμος* et *Θυσιαστήριον*, qui offrent celle d'*élévation* et de *sacrifice*. Sous les patriarches les autels étaient élevés en pleine campagne, et principalement sur les montagnes. Comme il s'y introduisit des superstitions, Moïse prescrivit la forme des autels. Ils devaient être de terre, et, s'ils étaient de pierres, elles ne devaient pas être taillées, et il ne fallait pas y monter par des degrés ². Il ne devait y avoir qu'un autel à Jérusalem.

Chez les Romains, les autels élevés aux dieux *célestes* s'appelaient *altaria*, ceux des dieux *terrestres*, *aræ*; on enfonçait dans la terre ceux qui étaient élevés aux dieux des enfers.

Dans l'Eglise primitive les autels n'étaient que de bois, et le plus souvent portatifs; mais les conciles de Paris en 509 et d'Épaone en 517, ordonnèrent qu'ils fussent en pierre.

¹ Jacques Bourgoing, *De Origine et usu vulgarium vocum*, in-4^o, p. 40.

² *Exode*, ch. xx, v. 24, 26. Voir les formes des anciens autels du culte Sabéiste, subsistant encore en Amérique et en Europe avec les degrés, tome xiv, p. 48.

AUTHENTIQUE. On nomme livre authentique celui qui a été écrit par l'auteur dont il porte le nom. Une histoire peut être vraie sans être authentique, c'est-à-dire sans avoir été écrite par celui auquel elle est attribuée. Il est certains livres de l'Ancien-Testament dont on ne connaît pas les auteurs, tels que Job, et qui, en ce sens, ne sont pas authentiques. Pour les livres du Nouveau-Testament, on sait, avec certitude, qu'ils sont tous authentiques, c'est-à-dire qu'ils ont été écrits par les auteurs auxquels ils sont attribués. Authentique signifie aussi quelquefois faisant *autorité*; c'est dans ce sens que l'on dit que la *Vulgate est authentique*. Ce mot se prend quelquefois pour *autographe*. C'est dans ce sens que Tertullien dit que dans les églises fondées par les apôtres, on lisait aux fidèles leurs lettres *authentiques*.

AUTHENTIQUEUR. Lorsque les Grecs voulaient opposer l'original à la copie qu'ils appelaient *ἀντίγραφον*, ils le nommaient *ἀυθεντικὸν δικαίωμα*, ou *ἀυθεντικὸς χάρτης*. Voilà l'origine des pièces appelées par les latins *authenticum exemplar*, *authentica epistola*, ou simplement *authenticum*, *authentica*. Toutes ces acceptions sont d'une très-haute antiquité. Vers le 12^e siècle le mot *authenticum*, pris substantivement ou adjectivement, en sous-entendant *exemplar*, était un terme énergique pour exprimer toutes sortes d'originaux. Les papes en faisaient grand usage dans les bulles où il était question de titres constitutifs. Voir à l'article ORIGINAL les règles qui regardent les pièces authentiques: voici quelle était la manière d'authentifier ou d'autoriser les chartes.

En général, tout titre AUTHENTIQUE doit être muni de l'autorité publique, et renfermer toute la solennité convenable à sa nature, conformément aux usages du tems auquel il aura été dressé; et ce sont positivement ces usages sur lesquels il est important de ne point se méprendre.

Dans les premiers siècles de notre monarchie même, les signes d'autorisation d'un acte consistaient ou dans les signatures de toute espèce, soit qu'elles fussent explicites, soit qu'elles fussent suppléées par des croix, des monogrammes, etc. (Voyez SIGNATURE, MONOGRAMME); ou dans les vérifications du

référendaire par les formules *recognovit, obtulit* (voyez **CONTRE-SEING**); ou dans les souscriptions (voyez **SOUSCRIPTIONS**); ou dans les signatures, ou dans la nomination des témoins (voyez **TÉMOINS**); ou dans l'apposition du sceau des parties, de leurs seigneurs, de leur prince (voyez **SCEAUX**); mais cette manière d'authentifier les chartes a eu différentes époques, à raison des tems où les rois, les seigneurs et les particuliers ont commencé à employer les sceaux.

En France, dans le 11^e siècle, les ducs et les comtes souverains autorisèrent leurs chartes de différentes manières. Tantôt ils y apposaient leurs sceaux seulement, sans signatures ni témoins: tantôt ils y mettaient leur seing, en suivant d'assez près les formules royales: tantôt, et c'était le plus ordinaire, ils faisaient nommer dans l'acte les témoins qui ne signaient pas pour cela: quelquefois les noms de ces derniers paraissaient au bas comme signatures, mais de la main des notaires.

Dans le 12^e siècle, en suivant la même manière d'attester les chartes, ils signent quelquefois eux-mêmes à la fin après la liste des témoins nommés. Dans le 13^e siècle, l'apposition du sceau annoncé suppléait très-souvent à toute autre marque d'autorisation. Mais en Angleterre les noms de plusieurs témoins écrits de la main du notaire en font encore toute l'authenticité.

Au 14^e siècle, outre le sceau qui tint souvent lieu de toute autre formalité, outre la nomination des témoins, encore d'usage alors pour suppléer à toutes marques d'autorisation, on commença à passer les actes devant les notaires ou tabellions, dont la signature unique suffisait pour authentifier un acte; on la reconnaît aisément en ce qu'elle ne consiste assez ordinairement que dans certains traits entrelacés, ou dans quelques figures qu'ils s'étaient appropriés.

Dans le 15^e siècle, la plupart des actes sont passés devant les tabellions et les notaires publics, dont les formules ont été recueillies et publiées par divers auteurs. Quoique dans ce siècle l'apposition des sceaux ait suffi pour autoriser les actes, on en trouve plusieurs qui sont signés et scellés. En Angleterre les seigneurs et les particuliers scellent sans signer.

Dans le 16^e siècle, les actes passés pardevant notaires, et les

sous-seings privés scellés, ont tous les caractères d'autorisation requis en ce tems. Nous suivons encore les mêmes usages à peu près.

On peut donc conclure d'après ce détail quelles étaient les différentes manières d'authentifier un acte.

1° En écrivant son nom, ce qui fut assez rare dans les 11^e, 12^e et 13^e siècles. Dans le 14^e cet usage reprit, sans être cependant commun, si ce n'est dans les actes notariés ou dans les pièces ecclésiastiques; car la plupart des laïques ignoraient encore l'art d'écrire.

2° En faisant inscrire son nom avec celui des témoins, en y apposant ou faisant apposer des croix, ou le mot *signum*, soit tout du long, soit en sigle, c'est-à-dire avec une *S* traversée d'une barre de la tête à la queue, pratique qui fut la plus ordinaire depuis le 8^e siècle jusqu'aux tems des sceaux ou du renouvellement des signatures, au 11^e siècle.

3° En marquant seulement les noms des témoins précédés de la formule *Testes sunt*, ou autre semblable, également d'usage dans les 11^e, 12^e, 13^e et 14^e siècles.

4° En faisant toucher les actes de la main des témoins dénommés, comme le montre la formule : *Præsentibus istis subscriptis, ac sibi invicem pellem porrigentibus*¹. Cette formule ne fut pas très-commune; elle est du 11^e siècle, et pourrait bien se trouver dans le 12^e; mais alors on revient à dénommer les témoins.

5° En attachant des bandes de cuir au bas des chartes auxquelles tous les témoins faisaient un nœud. On trouve des preuves de cet usage singulier du 11^e siècle dans les archives de Normandie et d'Aquitaine. Il suppléait aux sceaux que n'avaient point encore les particuliers.

6° En les faisant confirmer par les souverains, qui se contentaient d'y apposer leur sceau ou leur signature; depuis le 10^e siècle jusqu'au 14^e inclusivement, nos rois n'ont pas fait difficulté d'apposer leur sceau aux chartes de leurs sujets.

7° En ajoutant une charte de confirmation à la suite du titre primordial, et c'était les ayant cause du donateur qui la don-

¹ Besly, *Comtes de Poitou*, p. 373.

naient. Cet usage n'eut guère lieu que dans le tems des donations.

8° Enfin, en employant les cyrographes (*voyez CHARTES-PARTIES*). Mais l'authenticité de l'acte ne pouvait alors paraître qu'autant que chaque partie intéressée rapportait la portion qu'elle avait eue du cyrographe.

AUTOGRAPHE. (de *αὐτός*, *soi-même* et *γραφῶν*, *écrire*). On nomme ainsi l'original d'un livre ou d'un diplôme. Pierre, évêque d'Alexandrie, rapporte qu'au 6^e siècle on gardait à Ephèse l'autographe de l'Évangile de saint Jean ¹.

On convient généralement que l'exemplaire de la loi qui, sous le règne de Josias, fut trouvé dans le temple, était l'autographe même de Moïse ².

AUTORITÉ. Les autorités, *auctoritates*, actes que l'on trouve ainsi dénommés parmi les anciens monumens, tirent leur origine du sénat de Rome. On donnait le nom d'*autorités* aux délibérations du sénat contrariées par les tribuns; parce que, malgré l'opposition de ces magistrats, elles ne laissaient pas d'être de quelque poids, quoiqu'il n'y eût nulle obligation de s'y conformer, et qu'en effet personne ne s'y conformât ³.

AVOCAT. Depuis le 6^e siècle, les clercs et les moines étant presque les seuls qui cultivassent les lettres, ils exerçaient avec toute la confiance du public les fonctions d'avocats et de notaires. L'Église, soit par nécessité, soit autrement, vit sans peine une partie de ses ministres inférieurs se mêler des affaires du dehors pour le bien de la paix et la tranquillité des particuliers laïques. Ce ne fut qu'au concile de Reims, tenu en 1131, qu'il fut défendu aux moines et aux chanoines réguliers de se faire avocats. Le concile de Cognac, tenu l'an 1238, trancha plus net dans ses canons 12 et 13, en défendant aux moines et aux prêtres de faire les fonctions d'avocats ou de procureurs.

Le concile provincial de Sens, tenu à Melun l'an 1216, voulut que les avocats s'obligeassent par serment avant la poursuite des causes.

¹ *Chron. Alexand.* à Radero editum.

² *IV Rois*, ch. xxxii, v. 8.

³ *Journal des Savans*, octobre 1714.

Il y eut des avocats en France dès les premiers tems de la monarchie ; ils suivirent le parlement dans les villes où il tenait ses séances. Lorsque Philippe-le-Bel l'eut rendu sédentaire à Paris l'an 1302, les avocats s'y fixèrent, et commencèrent à y former leur ordre, qui avec différentes modifications subsiste encore.

AVOUÉ. Il faut distinguer deux sortes d'avoués : les uns défenseurs des procès et des causes des églises, et les autres défenseurs des terres à main armée. Pour obvier aux rapines des grands, l'empereur Valentinien I^{er} donna deux lois datées de l'an 365, par lesquelles il institua des défenseurs des villes ¹. Les ecclésiastiques, plus exposés encore que les laïques par leurs principes de détachement, obtinrent aussi des empereurs le droit d'avoir leurs défenseurs, qui étaient des laïques chargés de maintenir les intérêts des églises dans les tribunaux des magistrats.

Dès l'an 368, il est fait mention ² d'un défenseur de l'Eglise romaine. En 407, un concile de Carthage ³, et en 425 un concile d'Afrique ⁴, demandent à l'empereur des avoués ou défenseurs pour leurs églises : mais c'était des défenseurs de la première espèce. On appela donc *avoué*, comme qui dirait *avocat*, celui qui faisait profession d'être le protecteur temporel d'une église ou d'un monastère. Cette charge s'introduisit dans le 4^e siècle, mais elle ne fut reconnue sans opposition qu'au 8^e, surtout en ce qui regarde leurs dernières fonctions.

Les avoués, *advocati*, succédèrent à ces défenseurs des églises, si célèbres à Rome et en Orient aux 5^e et 6^e siècles, et en tirèrent leur origine. Ils furent établis ou par les fondateurs, ou par les moines, ou par les princes, pour veiller aux intérêts des évêchés et des abbayes. C'étaient probablement d'abord des juriconsultes qui poursuivaient les affaires devant les tribunaux séculiers, où les clercs ne devaient pas se produire ⁵.

¹ Tillemont, *Hist. des Empereurs*, t. v, p. 29.

² *Ibid.*

³ *Can.* 97.

⁴ *Can.* 42.

⁵ Habnuius, in *Diplom. fundat. Bergensis*, p. 51.

Cela paraît par la loi de l'empereur Honorius du 22 février 407, qui permet à l'Église d'avoir des avocats pour maintenir ses droits auprès des magistrats civils. En cette qualité ils se présentaient en jugement, et plaidaient pour les évêques, les abbés et les moines. Depuis la domination des barbares, ces charges furent remplies par des gens d'épée. Ils défendaient leurs églises respectives par les armes, et au besoin se battaient en duel pour prouver, selon la coutume de ces siècles, le bon droit de leurs protégés.

Les avoués étaient encore chargés de conduire à la guerre les vassaux des évêques et des abbés. Ils se déchargeaient alors du soin des biens sur des sous-avoués, *subadvocati*. Mais bientôt ils se crurent maîtres des biens qu'ils étaient seulement chargés d'administrer. De là des procès et des vexations sans nombre. — Aussi un concile de Chalons-sur-Saône, tenu vers le milieu du 7^e siècle, défend aux abbés et aux moines d'avoir des laïques pour avoués. Les rois de France se chargèrent eux-mêmes de la défense des abbayes ¹. Hugues-Capet ne prend souvent que le titre d'avoué de l'abbaye de Saint-Riquier ².

La plupart des fondateurs se réservèrent la qualité d'avoués, et la firent passer à leurs héritiers, quelquefois même à des filles de leur sang, au défaut des mâles ³. Ainsi cette dignité devint non-seulement un droit héréditaire ⁴, mais encore appréciable comme tout autre bien. Ces deux qualités furent la cause de mille vexations et de mille chicanes ⁵; c'est ce qui obligea les abbés et les moines de racheter le droit d'avoué, sitôt que l'occasion s'en présenta ⁶. Cependant la plupart des monastères de l'un et de l'autre sexe restèrent sous le joug de l'oppression.

Les conciles de Poitiers, de 1100, canon xv^e, et de 1148, canon vi^e, s'élevèrent avec force contre ces petits tyrans; mais

¹ De Roye, *De missis dominicis*, ch. v, p. 110.

² *Spicil*, t. iv, p. 559.

³ Hahnus, in *Diplom. fundat. Bergens.* p. 51.

⁴ D. Vaissette, *Hist. de Lang.*, t. II, p. 191.

⁵ Labbe, *Concil.*, t. xi, part. II, p. 1327.

⁶ *Act. SS. Bened.*, t. iv, p. 624.

leurs sanctions n'eurent que très-peu ou point d'effet. Grégoire X, dans le concile général de Lyon, de 1274, donna une constitution qui défendait, sous peine d'excommunication, à toute personne d'usurper de nouveau le droit d'Avoué, et se contenta d'exhorter les anciens possesseurs au désintéressement et à la tempérance. Soit que cette ordonnance du concile fît quelque impression, ou peut-être sur le seul motif de l'équité, on vit au 13^e siècle des familles nobles renoncer d'elles-mêmes à ce droit en faveur de quelques monastères¹; et au siècle suivant le nom et l'office d'avoué furent éteints : mais la plupart des fiefs et des droits que les Seigneurs possédaient sous ce titre, ne retournèrent point aux menses dont ils avaient été détachés.

Les avoués d'Allemagne paraissent avoir eu une autre origine, au moins pour la plupart. Othon I^{er} enrichit considérablement le clergé de l'empire, jusqu'à lui conférer des comtés et des duchés entiers avec la même autorité que les princes séculiers y exerçaient : mais pour le retenir toujours dans une certaine dépendance, il établit des avoués pour gouverner conjointement avec les prélats, et ces avoués étaient à la nomination de l'empereur. Tel était sur la fin du 10^e siècle l'état du clergé qui, souffrant ce joug avec peine, trouva moyen de secouer entièrement, sous Frédéric II et ses successeurs, la dépendance où les avoués le retenaient. Dès le commencement du 11^e siècle, sous les Othon et les S. Henri, quantité d'Avoueries furent réunies aux évêchés et aux abbayes; enfin, pendant le funeste interrègne de 1272 et 1273, les Avoueries furent démembrées de la couronne et abolies en partie, et celles des églises réunies aux églises mêmes².

Explication des abréviations anciennes commençant par la lettre A.

On trouve souvent sur les monumens et les manuscrits, et principalement dans les auteurs qui traitent de la législation, des abréviations qui sont difficiles à déchiffrer; nous croyons

¹ Gudenus, *Sylog. varior. Dipl.*, p. 308.

² *Abrégé Chron. de l'Hist. d'Allem.* p. 89, 112, 243.

rendre service à nos lecteurs en mettant à la fin de chaque lettre tout ce qui a rapport à ces abréviations.

- A** signifie Augustus, Avius, ager, aiant, anous, absolvo.
- AA**—Augustus, augustalis, ou apud agrum, aurum, argentum.
- AAA**—Augusti au pluriel.
- A.A.A.F.F. QV. TY**—sig. auri; argentī, æris, stator, fabricæ Quirinalis, Tyberini.
- A.A.C.**—Ante auditam causam.
- A.A.S.L.M.**—Apud agros sibi locum monumenti.
- A.A.T.**—Ante audita.
- A.B.**—Alia bona.
- ABN.**—Abnepos.
- AES.**—Absolutus.
- A.E.V.**—A bono viro.
- A.E.V.C.**—Ab urbe conditā.
- A.C.**—Alius civis.
- AC.**—Atio.
- ACC.**—Acceperat, acceptas.
- ACLN.**—Actionem.
- ACL.AQ.**—Actione legis Aquiliæ.
- AC.MR.**—Ancus Martius.
- ACON.**—Actionum.
- A.COSS.CI.**—A consulibus, ou conciliis civitatis.
- A.C.P.VI.**—Ad caput pedes sex.
- A.CSL.**—A consulibus.
- A.C.S.L.E.C.**—A consiliariis suæ legionis et civitatis.
- ACE.M.**—Actionum mandati.
- A.C.V.**—A claro viro.
- A.CVB.AVGG.**—A cubiculis Augustorum.
- AD.** Auditor ou adest.
- AD.D.**—Ad Dioscoridem, ou ad discordiam.
- AD.E.**—Ad exactorem, ou ad effectorem.
- ADF.**—Ad finem, ou ad frontem.
- AD.P.**—Adjutor provincie, ou patris, ou populi.
- ADLR.**—Adulteravit.
- ADN.**—Adnepos.
- ADP ou ADOPT.**—Adoptivus.
- A.D.P.**—Ad diem pridie.
- AD.P. XII.**—Ad pedes duodecim.
- AEG.**—Æger.
- AEDILL.C.**—Ædiles curules.
- AEDIL.PL.**—Ædilis plebis.
- AED. IN.M.**—Ædis inscripsit meridiem.
- A.E.D.S.**—Ædem dicavit, ou sacravit, ou ædibus sacris.
- AEQ. P.**—Æqualis persona.
- AER.**—Ærarium.
- AER.C.**—Ære collato.
- AER.P.**—Ære publico.
- AER.ST.**—Ærario Saturni, le trésor public.
- A. F.**—Alio facto.
- A.F.P.R.**—Ante factum, post relatum, ou actum fide Publii Rutilii, ou Æmilii fecit, plectitur Rutilius. (*Proverbs.*)
- AG.**—Agit, ou agil, ou Agrippa, ou ager.
- A.G.**—Aulus Gellius.
- AGO.**—Agor.
- AGT.**—Agitur.
- A.H.**—Alius homo.
- A.I.**—A judice.
- A.L.**—Alia lege.
- A.L.ÆE**—Arbitrium litis æstimandæ.
- AM.N.**—Amicus noster.
- AMN.**—Amantissimus.
- AM.NT. AMAN.**—Amicus noster amantissimus.
- AMPHITR.**—Amphitheatrum.
- AMS.**—Amicus.
- AN.**—Annius.
- AN.M.**—Actionum mandati.
- ANM.**—Anima.
- AN.N.**—Ante noctem.
- ANN.**—Annus, ou Annus.

ANT.T.C. — Ante te rmpnum consti-
tutum.
A.O. — Alii omnes.
A.O.P. — Auro puro, ou posito.
A.P.CLN. — Ad pedes columnæ.
APIS.CLV. — Appius Claudius.
AP.IVD. — Apud judicem.
AP.N. — Apud nos.
APP. — Appius *ou* appellat.
APP.N. — Appellantur.
A.P.Q. — Aulus Publius Quintius.
A.P.R.C. — Anno post Romam condi-
tam.
A.QSR. — Ad questorem.
ARC. — Arca.
ARG. — Argentum.
ARM.E. — Arma ejus.
ARM.P. — Arma publica.
ARR. — Arrius.
A.S. — A suis.
A.S.L.F. — A sua lege fecit.

A.S.TT. — A supra tectis.
AT. — Autem.
A.TE. — A tergo.
A.T.M.D.O. — Aio te mihi dare oppor-
tere.
ATP. — Annuo tempore.
ATQ. — Atque.
ATR. — Autor *ou* autoritas.
A.TR. — Aulus Trebatius.
A.TR.TP. — Ad turrem Tarpeiam.
A.TT. — Ante titulum.
AVC. — Auctor, *ou* auctoratus, *ou* auc-
toritas.
A.V.C. — Ab urbe conditâ.
AVGG. — Augusti.
AVG.N. — Augustus noster.
AVR. — Aurum, *ou* aurem.
AVR. — Aurelius.
AVT *ou* AVTS. — *Le même que AVC.*
A.X. — Annis Decem.

A. B.



 Philosophie.

LETTRE DE M. BAUTAIN,

A M^{SR} LEPAPPE DE TREVERN, ÉVÊQUE DE STRASBOURG,

Laquelle met fin à toutes les discussions qui s'étaient élevées sur la doctrine de M. Bautain.

Nous sommes assurés que tous nos abonnés vont apprendre avec plaisir, par la lecture de cette lettre, que tous les dissentimens qui s'étaient élevés entre Mgr. l'évêque de Strasbourg et M. Bautain sont définitivement terminés. Nous qui n'avions pas voulu prendre parti dans ces discussions pénibles, nous nous faisons un devoir d'en enregistrer l'heureuse conclusion. Nos lecteurs trouveront dans la lettre de M. Bautain l'énoncé exact des reproches qui étaient faits à sa doctrine et à son enseignement; et ils se féliciteront avec nous d'un acte qui prouve qu'en lui le chrétien et le prêtre sont de beaucoup au-dessus du philosophe et du professeur.

A. B.

MONSEIGNEUR,

Votre Grandeur nous a permis de lui présenter par écrit nos explications définitives sur le nouveau projet de *déclaration* qu'elle nous a fait remettre dernièrement par M. le promoteur. Ce projet renferme les *six* questions posées dans votre lettre du 30 avril 1834, et reproduites dans votre *avertissement* du 15 septembre de la même année. Il contient; en outre, plusieurs observations sur différens passages de l'ouvrage publié sous le titre de *Philosophie du Christianisme*. Nous allons, Monseigneur, nous expliquer catégoriquement sur tous les points en question; et nous espérons vous convaincre, par la franchise de nos ré-

ponses, que, dans toute cette malheureuse affaire, qui nous a privé trop long-tems de la bienveillance de notre évêque, nous avons toujours été de bonne foi, cherchant sincèrement la vérité, et peiné profondément quand nous n'avons pu satisfaire complètement aux désirs de Votre Grandeur.

Toute cette discussion, de quelque manière et sous quelque forme qu'on l'ait agitée, est toujours venue se résoudre en définitive en deux points principaux, savoir : 1° la question des preuves rationnelles de l'existence de Dieu; 2° celle de la certitude.

1° En tout ce qui concerne la *raison* et le *raisonnement* dans leur rapport avec la science et l'enseignement de la religion, on nous a imputé gratuitement des opinions absurdes, que nous n'avons jamais conçues ni énoncées. On a prétendu que nous voulions annuler la raison humaine, la réduire au scepticisme absolu, exclure le raisonnement des études religieuses et livrer l'homme à une foi aveugle. Nous n'avons jamais voulu qu'une chose, Monseigneur, c'était de bien reconnaître la nature de la raison, sa puissance, sa compétence, afin de la tenir à sa place, de la préserver de ses propres excès, et surtout de cette vaine opinion à laquelle elle n'est que trop portée, savoir, qu'elle ne relève que d'elle-même, et qu'elle est juge en dernier ressort de toutes les vérités.

Quand donc Votre Grandeur nous a posé cette question : *Le raisonnement seul ne peut-il pas démontrer avec certitude l'existence du Créateur et l'infinité de ses perfections?* nous avons craint, nous vous l'avouons, que la puissance du raisonnement ne fût ici poussée à l'excès, en lui attribuant le pouvoir de trouver, à *lui seul*, la première de toutes les vérités, l'idée de Dieu, l'idée du *Créateur* et de ses infinies perfections.

La question, considérée philosophiquement, nous semblait se ramener à celle-ci :

L'homme peut-il acquérir, par le *raisonnement seul*, l'idée de l'*infini*?

L'idée du *Créateur* et de la *création* est-elle un produit du *raisonnement seul*?

Est-ce par le *raisonnement seul* que l'homme s'élève à l'idée de la perfection infinie?

En outre, il nous semblait voir dans l'énoncé de la question une contradiction, par conséquent une impossibilité; et ici, qu'il nous soit permis, Monseigneur, de vous exposer naïvement tout ce qui s'est passé en nous à cette occasion, tout ce que nous avons senti et pensé, ne fût-ce que pour faire comprendre pourquoi nous n'avons pu adhérer jusqu'ici à cette proposition : *le raisonnement seul, etc.*

Le raisonnement, disions-nous, c'est l'acte de la raison qui déduit ou induit.

Déduire, c'est tirer une conséquence d'un principe.

Induire, c'est conclure des faits à la cause qui les produit.

Dans l'un et l'autre cas, le raisonnement ou l'acte de la raison, qui déduit ou induit, réclame des *données* comme point de départ, comme bases de son opération, à savoir un principe supérieur ou des faits. Le raisonnement ne peut se fournir à lui-même son principe; ce n'est pas lui qui pose les faits; donc, disions-nous, il ne peut démontrer quoique ce soit *à lui seul*, puisqu'il ne peut, dans aucun cas, agir *seul*.

Appliquant cela à la question présente, nous disions : démontrer l'existence de Dieu et l'infinité de ses perfections, c'est les prouver par la déduction ou par l'induction.

Une induction rigoureuse ne peut conclure d'un fait que ce qu'il contient : elle ne peut affirmer de la cause induite que ce que les effets en témoignent, sous peine d'avoir une conclusion plus forte que les prémisses.

Donc logiquement, on ne peut induire l'infini du fini, à moins de soutenir que Dieu est identique à la création, ce qui serait affirmer le panthéisme.

Que le spectacle du monde élève à la fois notre esprit et notre cœur vers l'Être qui l'a fait et qui le conserve, et que nous soyons ainsi portés et préparés à la croyance et à la connaissance du Dieu créateur, rien n'est plus vrai; et ce genre de preuve dont parle saint Paul dans l'Épître aux Romains, a frappé les hommes de tous les lieux et de tous les tems. Nous n'en contestons nullement l'importance; nous disons seulement; d'un côté, qu'elle n'a point la valeur d'une démonstration mathématique, ou, comme dit Pascal, qu'elle n'est point

géométriquement convaincante ¹ ; et de l'autre , que cette preuve , si frappante qu'elle soit . ne produit point par elle-même la *foi* , qui est un par don de Dieu.

Prouver l'existence de Dieu par la déduction , c'est tirer cette existence d'un principe supérieur.

Or , d'où peut venir à la raison ce principe , qui contienne en lui l'idée du Créateur et de ses perfections infinies ?

Est-ce d'elle-même ? Cela ne se peut , puisqu'alors elle aurait l'infini en elle ; elle serait Dieu.

L'idée de l'infini lui est donc donnée , et elle ne peut lui être donnée que par l'infini lui-même . c'est-à-dire par Dieu , agissant sur l'âme de l'homme , et ainsi illuminant , de sa lumière et par sa parole , l'intelligence et la raison humaine.

Donc la source primitive de l'idée de Dieu , c'est Dieu même se manifestant à l'homme par sa parole ou par la révélation ; ce qui revient à dire que l'homme ne peut connaître Dieu sans Dieu ² , suivant la parole de saint Irénée , citée par N. S. P. le Pape , Grégoire XVI , dans son encyclique de 1852.

L'idée de Dieu une fois formée dans l'homme avec lequel , dit la *Genèse* , Dieu conversait dès l'origine , elle a été transmise à travers les générations par la parole traditionnelle , qui a trouvé chez tous les peuples assentiment et croyance ; et dès lors la raison humaine a pu s'en emparer , la poser comme principe et en déduire comme conséquence l'existence du Créateur et l'infinité de ses perfections ; comme aussi , du consentement de tous les peuples dans la croyance et l'existence de Dieu , elle a pu tirer une preuve rationnelle de cette existence.

Mais alors peut-on dire que l'existence de Dieu soit démontrée par le *raisonnement seul* ? Que veut dire ici le mot *seul* ?

Exclut-il la révélation et la tradition ? Exclut-il toutes les données de la civilisation , toutes les croyances fondamentales sur lesquelles repose la société , et que tout homme qui se développe dans son sein reçoit nécessairement avec le langage et l'éducation ? Exclut-il les *notions à priori* ou les axiômes sans

¹ *Pensées* , § xxviii , 23.

² *Meminerint... fieri non posse ut sine Deo Deum discamus* , qui per verbum docet homines scire Deum.

lesquels le raisonnement ne peut faire un pas, et qui ne sont point des produits de la raison, puisqu'elle est obligée de les admettre sans pouvoir se les expliquer ?

Si c'était là ce qu'on entend par le raisonnement seul, on semblerait dire une chose impossible; car, d'un côté, nous ne concevons point le raisonnement sans principes, sans données, et de l'autre, nous ne croyons point que la raison de l'homme puisse se développer hors de la société et sans la parole, qui supposent l'une et l'autre, à leur origine et pour leur formation, une révélation primitive ou des données traditionnelles.

Veut-on dire qu'en supposant un enfant élevé tout seul dans les forêts, il parviendrait en grandissant, par l'observation des faits naturels qui frappent ses sens et au moyen du seul raisonnement, à se démontrer à lui-même l'existence d'un Créateur et l'infinité de ses perfections ?

Il est bien permis de douter que cela soit possible, puisqu'on ne l'a jamais vu. On a trouvé quelquefois dans les bois de ces enfans abandonnés, qui avaient grandi solitaires et sans aucune communication avec leurs semblables. Bien loin de penser comme l'homme civilisé, ils marchaient à peine comme lui. Ils n'avaient point de langage articulé, et vivaient à peu près comme les animaux sauvages.

En outre la parole sacrée et l'histoire sont contre cette hypothèse.

Nous lisons dans la *Genèse* que Dieu a parlé à l'homme dès le commencement. Il s'est donc fait connaître, il s'est manifesté à lui par sa parole; et cette première révélation est l'origine de la connaissance de Dieu parmi les hommes, connaissance qui s'est accrue, éclaircie et fortifiée dans le cours des siècles, d'un côté par le renouvellement des révélations divines et surtout par la plus pure de toutes, par l'Évangile qui nous a vraiment fait connaître la nature de Dieu et l'infinité de ses perfections; de l'autre, par le développement et les progrès de la raison humaine, appuyée sur les grandes données de la tradition, sur les croyances communes du genre humain, et s'employant sagement à en démontrer et à en confirmer toutes les conséquences et les applications à l'aide de l'observation et de l'étude de la nature.

L'histoire atteste qu'il n'existe point un seul peuple où l'on

ne trouve une certaine idée de Dieu et un certain culte; elle ne nous montre aucune nation sans tradition, sans antécédens. commençant à elle-même et par elle-même sa civilisation, son langage, sa religion, et ainsi découvrant par le raisonnement *seul* l'existence de Dieu et ses infinies perfections.

Nous voyons au contraire, que toutes les fois que les individus et les peuples se détournent de la parole révélée, ou repoussent les traditions, et abjurent les croyances religieuses pour ne plus consulter, en ce qui concerne Dieu et ses rapports avec l'homme, que leur raison seule, ils s'évanouissent dans leurs propres pensées, comme dit saint Paul, ils tombent sous le joug de leurs passions, dans l'entraînement de leur imagination et de leurs sens grossiers; ils se précipitent dans toutes les erreurs les plus opposées à la véritable connaissance de Dieu, dans le scepticisme, dans le matérialisme, dans le déisme, dans l'athéisme ou le panthéisme. La plupart des sectes de la philosophie païenne l'ont prouvé par leur doctrine et par leur exemple, et dans nos tems modernes le dix-huitième siècle ne l'a que trop confirmé.

Enfin, soutenir que l'homme peut prouver par le raisonnement *seul* l'existence du créateur et l'infinité de ses perfections, ne serait-ce pas dire que l'homme peut s'élever jusqu'à Dieu par ses propres forces, *connaître Dieu sans Dieu*? Ne serait-ce pas, contre la décision du Concile d'Orange, attribuer à la raison humaine le commencement de la foi ¹? Ne serait-ce pas affirmer que pour croire en Dieu nous n'avons pas besoin de la grâce, et que nous sommes nous-mêmes les auteurs de notre foi ²? Ne semblerait-on pas dire par là que ce n'est pas un don de Dieu que de commencer à croire en lui? Ne serait-ce pas nier l'initiative de la grâce ³? Questions que nous nous sommes

¹ Quod initium fidei non ex nobis, sed ex gratiâ Dei sit. *Concil. Arau.* cap. v.

² Quod viribus naturæ bonum aliquid, quod ad salutem pertineat, cogitare et eligere sine gratiâ non possumus. *Id.* cap. vii.

³ Quod per peccatum prius hominis ita inclinatum et attenuatum fuerit liberum arbitrium, ut nullus postea aut diligere Deum sicut oportuit, aut credere in Deum, aut operare propter Deum quod bonum est,

faites avec anxiété, dans la crainte d'être entraînés dans l'erreur du *semipélagianisme*. Cette crainte, Monseigneur, est la véritable explication de notre résistance. Si nous avions pu croire dès le commencement que cette proposition ne mettait aucun dogme en péril, les choses se seraient passées autrement.

Voilà, Monseigneur, en toute sincérité, les pensées, les inquiétudes qui se sont élevées dans notre cœur, en méditant la proposition à laquelle il fallait dire *oui* ou *non* : *le raisonnement seul ne peut-il pas prouver avec certitude l'existence du Créateur et l'infinité de ses perfections?* En conscience et devant Dieu nous avons dit *non*, et ce *non* portait entièrement sur le mot *seul*.

Aussi, quand Mgr. le coadjuteur de Nancy, aujourd'hui Archevêque de Bordeaux, est venu employer sa charitable intervention pour nous réconcilier avec notre évêque, la première, la seule chose, je crois, que nous ayons demandée instamment, a été le retranchement du mot *seul*. Vous l'avez accordé, Monseigneur, et la déclaration du 18 novembre 1835, publiée par vous-même dans votre circulaire du 19, porte au titre I^r :

Le raisonnement peut prouver avec certitude l'existence de Dieu :

Proposition nouvelle que nous pouvions signer en toute sûreté de conscience, parce qu'elle réservait les données de la révélation primitive et de la tradition, comme principes ou au moins comme conditions préalables du raisonnement. C'est ce qui explique les lettres insérées dans l'*Ami de la religion* et dans le *Semeur*.

Plus tard, en janvier 1837, quand M. le promoteur, avec lequel nous avons eu plusieurs conférences où il a déployé autant de savoir que de charité, a repris l'œuvre de la réconciliation, il nous a été demandé d'ajouter à la première proposition de la déclaration, *le Créateur et l'infinité de ses perfections*. Nous avons ajouté ces mots, mais le mot *seul* a continué à être exclu.

Vous avez déclaré, Monseigneur, être satisfait de la proposition ainsi rédigée; et dans la lettre adressée par Votre Grandeur à son promoteur, le 14 août 1837, vous dites que l'accep-

possit nisi eum gratia misericordiæ divinæ præveniat. *Concil. Arau.*
cap. II.

tation de cette proposition et des suivantes vous aurait suffi à l'époque de votre avertissement.

Aujourd'hui, Monseigneur, vous exigez qu'on rétablisse dans la proposition le mot *scul*, et alors nous sommes obligés de dire de nouveau :

Nous ne pouvons comprendre ce que c'est que le *raisonnement scul*.

C'est une pure hypothèse qui ne nous paraît appuyée ni sur la parole sacrée, ni par l'histoire, ni par une saine philosophie. Cette hypothèse nous semble dangereuse en ce qu'elle tend à exalter la raison de l'homme, en lui persuadant qu'elle peut se suffire à elle-même pour la découverte de la première de toutes les vérités, tandis que nous ne voyons aucun inconvénient à admettre, concurremment avec le raisonnement, pour prouver l'existence de Dieu et l'infinité de ses perfections, les données de la révélation primitive, de la tradition, et des institutions sociales, qui remontent par une chaîne indivisible jusqu'au commencement du monde.

Nous disons donc simplement : *Nous ne comprenons pas la proposition.*

Mais, nous savons que ne pas comprendre n'est pas un motif suffisant pour rejeter.

On nous demande si tel cas est possible ? Nous avons répondu que nous ne le croyions pas, parce qu'il nous paraît contraire à l'expérience, à la réalité. C'est tout ce que notre négation emporte avec elle. Elle n'affirme point l'impossibilité absolue dont nous ne sommes pas juges.

En outre, ce qui nous avait surtout empêchés d'adhérer à la proposition, c'était, nous l'avons dit franchement, la crainte du *sémipélagianisme*.

Nous avons consulté à ce sujet plusieurs évêques, ainsi que des hommes éminens du clergé français.

Il nous a été affirmé que, quels que fussent les termes de la proposition de notre évêque, il était impossible que la part de la grâce n'y fût point réservée : qu'ainsi le dogme combattu par les *sémipélagiens* n'en était point atteint, témoin le silence de Rome, la maîtresse des Eglises, qui ne se serait point tue depuis trois ans dans le cas contraire.

On en a conclu que nous ne devons point rester en dissentiment avec notre évêque pour des *opinions philosophiques* . et qu'il convenait à des prêtres de soumettre leur manière de penser à celle de leur supérieur.

C'est ce que nous faisons en ce moment, Monseigneur, après avoir vidé notre esprit et notre cœur de tout ce qui nous embarrassait et nous inquiétait sur l'objet en question, et nous vous disons bien sincèrement et humblement :

Notre évêque affirme que le raisonnement seul peut prouver avec certitude l'existence du Créateur et l'infinité de ses perfections.

Nous nous soumettons à notre évêque, en lui promettant de ne rien enseigner ni verbalement ni par écrit, qui soit contraire à la proposition ci-dessus.

2° Je passe à la question de la certitude. Sur ce point, Monseigneur, il nous sera facile de vous satisfaire. Nous admettons, comme tout le monde, trois espèces de certitude : la certitude physique, morale et métaphysique.

Que nous reconnaissons la certitude physique, c'est ce qui ressort du passage suivant de la *Philosophie du Christianisme* ¹.

« La certitude physique naît de l'évidence que nous avons des faits et des phénomènes physiques, de la conscience des effets que ces phénomènes produisent en nous ou sur nous. »

Est-il possible d'avoir l'évidence des faits physiques sans en avoir la certitude ? Que serait-ce qu'une évidence sans certitude ?

Plus bas, nous réfutons l'assertion que nos sens nous trompent, et nous montrons que les erreurs qui leur sont attribuées ne viennent point de leur témoignage, mais de la précipitation des jugemens que nous en tirons.

Je puis encore en appeler ici à la notoriété publique. Voilà plus de vingt ans que j'enseigne publiquement, et jamais je n'ai mis en doute la certitude physique.

Il est vrai que nous l'avons appelée la certitude au plus bas degré, en tant que certitude empirique ou obtenue par les sens. On s'est appuyé de cette expression, tout au plus équivoque, pour

¹ Vol. 1, p. 300.

nous accuser de nier la certitude physique, que nous affirmons positivement partout ailleurs.

Nous n'avons nullement prétendu établir par là qu'il y eût des degrés dans la certitude, quant à sa valeur subjective, ou dans la conviction de celui qui est certain; nous avons seulement voulu dire qu'entre les diverses espèces de certitudes, il y a la même différence qu'entre les objets auxquels elles se rapportent; et qu'ainsi, dans ce point de vue purement objectif, la certitude physique, qui a pour objet des faits et des phénomènes physiques, est aussi inférieure en dignité et dans l'ordre de la science à la certitude métaphysique, qui se rapporte aux vérités nécessaires et universelles, que ces vérités sont elles-mêmes au-dessus des choses physiques. Voilà le sens véritable de cette expression, que du reste nous sommes prêts à changer, si vous le jugez convenable.

Nous admettons la certitude morale tout aussi pleinement que la certitude physique. Nous reconnaissons qu'elle nous donne une assurance certaine sur la réalité d'un fait historique, toutes les fois que les preuves de ce fait sont telles, que tout doute sur son existence est exclu de notre esprit. C'est ce qui est affirmé positivement dans la lettre septième¹, où nous disons que l'Église est le dépositaire de la doctrine et le garant de la vérité des faits et des livres évangéliques. Dans toute cette lettre, nous faisons valoir l'autorité de la tradition qui conserve les dogmes et les faits fondamentaux du Christianisme, et à la page 98 nous disons :

« Ou il faut croire que les Apôtres et les disciples de Jésus-
 » Christ, qui racontent sa vie et ses œuvres merveilleuses comme
 » en ayant été les témoins oculaires, qui disent l'avoir vu souffrir et mourir, puis ressusciter, monter aux cieux, qui parlent
 » de ces faits avec chaleur et conviction devant tout le peuple,
 » il faut croire qu'ils furent en effet témoins de ce qu'ils racontent; ou il faudrait dire qu'ils ont été dans une illusion perpétuelle à l'égard de leur Maître, etc., etc. »

Dans le passage qui nous a été objecté², il y a une expres-

¹ Pag. 76 du premier volume.

² *Philosophie du Christianisme*, p. 301, vol. 1.

sion inexacte, et nous nous empressons de le reconnaître. L'assurance donnée par la certitude morale n'est pas seulement *probable*; elle est certaine, dès qu'elle est arrivée au point d'exclusion complètement le doute; seulement il est difficile de préciser d'une manière exacte ce qu'il faut pour amener à ce point la croyance fondée sur des témoignages, croyance qui dépend en grande partie du nombre et de la qualité des témoins. C'est ce qui lui donne, quant à la manière dont elle se forme, quelque infériorité par comparaison avec la certitude métaphysique produite par l'intuition immédiate ou par le sentiment profond de la vérité. Une fois formées, ces certitudes ont la même autorité, chacune dans l'ordre de choses auquel elle se rapporte, et on ne peut pas dire qu'il y ait du plus ou du moins dans l'une ou dans l'autre.

Du reste, la seconde et la troisième proposition de la déclaration du 18 novembre 1835 portent sur cet objet. La seconde dit : « La révélation mosaïque se prouve avec certitude par la » tradition orale et écrite de la synagogue et du Christianisme. » La troisième dit : « La preuve de la révélation chrétienne, tirée » des miracles de Jésus Christ, sensible et frappante pour les » témoins oculaires, n'a point perdu sa force avec son éclat » vis-à-vis des générations subséquentes. Nous trouvons cette » preuve dans la tradition orale et écrite de tous les Chrétiens. » C'est par cette double tradition que nous devons la démontrer » à ceux qui la rejettent, ou qui, sans l'admettre encore, la dé- » sistent. »

Il est impossible d'adhérer à ces propositions sans admettre la valeur de la certitude morale et historique.

Restent quelques objections à plusieurs passages de la *Philosophie du Christianisme*. Nous allons les passer en revue rapidement, en donnant à chacun de ces passages des éclaircissemens nécessaires.

3° Nous reconnaissons que le fait de la résurrection peut être prouvé, en toute certitude, par le témoignage des Apôtres, et nous avouons que nous nous sommes mal expliqués, et au-delà de notre véritable pensée, en disant¹ que la conviction de ce

¹ Pag. 480, vol. II.

fait divin s'acquiert uniquement par la foi, et ne peut jamais être le résultat d'une conclusion logique. Nous voulions dire que, dans la résurrection du Sauveur, il y a deux choses : d'abord un fait, qui, comme tout autre fait, doit être attesté par ceux qui en ont été les témoins ; et ce fait, aussi bien attesté que quelque fait que ce soit de l'histoire, est l'objet d'une certitude morale ou historique ; puis le miracle de la résurrection qui, comme miracle, est un objet de foi divine, et qu'on ne peut croire avec une telle foi, que par une grâce particulière qui est un don de Dieu. C'est cette dernière espèce de conviction qui ne peut jamais être le résultat d'une conclusion logique.

4° On nous reproche d'avoir cité les *antinomies* de Kant avec éloge¹, comme si nous les adoptions et les recommandions à l'assentiment des philosophes. Voici en quoi nous trouvons que les antinomies kantiennees avaient été utiles à l'étude de la philosophie :

Persuadés que nous étions qu'il n'y a point de science métaphysique possible pour la raison abandonnée à elle-même et réduite à ses seuls moyens de connaître ; convaincus que, sans principes et sans données supérieures, elle ne pouvait arriver par le raisonnement à aucune conclusion définitive dans les grandes questions métaphysiques, nous pensions que c'était rendre un service signalé à la science et à la religion tout à la fois, que de démontrer ainsi par le fait l'impuissance du rationalisme se combattant lui-même et se neutralisant par ses propres efforts. Nous avons cru qu'il y avait là une réponse péremptoire à la prétention orgueilleuse de la raison moderne qui a voulu fonder par elle-même et à elle toute seule la science et la religion, et nous trouvons remarquable que cette démonstration *à posteriori* de l'incapacité de la raison pour les choses métaphysiques, fût justement faite et proclamée par un sectateur de cette communion chrétienne, qui a déclaré la raison juge souverain et en dernier ressort de toutes les vérités.

Voilà ce qui nous a frappés dans le travail de Kant, et ce en quoi nous avons pu le trouver utile. Nous ne l'avons approuvé que sous ce point de vue et pas au-delà. Qu'après cela, ses an-

¹ Pag. 173, vol. I.

tinomies soient insoutenables dans la réalité, nous en convenons volontiers; car ce sont de pures abstractions, et la raison humaine ne s'est jamais trouvée effectivement dans l'état où Kant la suppose. C'est pourquoi il l'appelle *raison pure* ou considérée d'une manière toute spéculative. D'ailleurs, Kant s'est réfuté lui-même, et, après avoir refusé à la raison en tant que *spéculative*, une portée objective pour la science, il a été obligé de la lui accorder en tant que *raison pratique*, pour fonder la morale; inconséquence grave qui trahit le vice de son système. Du reste, comme philosophes, nous ne sommes point partisans de Kant, nous ne l'avons jamais été, et nous désavouons toute solidarité qu'on voudrait établir entre ses doctrines et les nôtres. Nous sommes convaincus que le système de Kant mène au scepticisme, c'est pourquoi nous le rejetons.

5° Dans le premier volume ¹ de la *Philosophie du Christianisme*, nous avons écrit cette phrase: « S'il est ainsi préparé, parlez-
» lui du livre qui contient toutes les vérités (l'Évangile). » On nous accuse d'exclure par ces paroles les vérités dogmatiques, qui ne sont point énoncées dans l'Écriture - Sainte. Heureusement que nous avons affirmé le contraire dans vingt endroits ². Nous croyons fermement que tous les dogmes ne sont pas écrits dans les livres sacrés, et qu'il y a des articles de foi transmis par la parole traditionnelle de l'Église. La proposition incidente dont on argue est donc incomplète; mais jamais elle n'a eu dans notre intention le sens qu'on lui prête. Nous aurions dû dire, le livre qui contient *en germe* toutes les vérités. Rien de plus facile que de retrancher ou de modifier cette proposition.

6° Il en est de même d'un autre passage qu'on a interprété de manière à le mettre en contradiction avec un article du Concile de Trente. Nous avons dit ³ que l'homme, sortant des mains du Créateur, et avant toute action de sa part, n'était ni juste, ni injuste, ni vertueux, ni méchant, parce qu'il n'avait point encore exercé sa liberté, parce qu'il n'avait ni mérité, ni démé-

¹ A la pag. 310.

² Et notamment aux pag. 75, 95 et 120 du premier volume et 186 du second.

³ *Philosophie du Christianisme*, , p. 351, vol. II.

rité, etc. Il est évident que nous voulions parler ici de la justice en acte, effective ou morale que l'homme peut acquérir par le bon usage de sa volonté et de ses facultés, et non de cet état de justice originelle et virtuelle, dans laquelle Dieu a créé l'homme; et la preuve que nous n'avons nullement entendu nier cette dernière, c'est que nous disons dans la même phrase que l'homme, comme créature de Dieu, était parfait, que les deux élémens qui le constituent étaient en harmonie, dans l'ordre, que son existence était pure, saine, etc., etc.

Nous reconnaissons et professons comme article de foi défini par l'Église, que l'homme, considéré dans la première période de son existence, c'est-à-dire avant sa chute, se trouvait placé, par un bienfait purement gratuit du Créateur, dans un état de sainteté et de justice. Nous supprimerons ou nous modifierons toute expression qui pourrait donner lieu à une interprétation contraire à cette vérité.

7° On a enfin attaqué le passage du second volume ¹, dans lequel nous cherchons à concilier avec la liberté de l'homme, ce qu'on appelle la *prescience* de Dieu. On nous objecte qu'il résulterait de nos explications que Dieu n'aurait point prévu la chute de l'homme et ses effets. Nous nous bornerons à répondre avec saint Augustin et saint Grégoire, pape ², que les mots *prescience*, *prévision*, appliqués à Dieu, ne sont point rigoureusement exacts : car prévoir, c'est voir d'avance; prescience, c'est la connaissance de ce qui arrivera, ce qui suppose le tems et une opération de l'esprit dans le tems, laquelle ne convient qu'à un être vivant et pensant dans le tems. Or, Dieu, l'Éternel, est au-dessus du tems, il n'est point soumis à ses formes; il n'y a pour lui ni passé ni avenir, mais un éternel présent; et c'est pourquoi on ne peut pas dire en toute vérité qu'il prévoit ou sait d'avance; il faut dire qu'il voit toutes choses dans sa sagesse universelle. Comment? c'est ce que l'Église n'a jamais défini, et c'est ce que l'intelligence humaine ne pourra jamais expliquer d'une manière complètement satisfaisante. Nous avons donné un aperçu philosophique sur cette profonde question, mais nous n'avons pas prétendu la résoudre.

¹ Pag. 335.

² V. Bergier art. *Prescience*.

Si maintenant, Monseigneur, nous revenons par la pensée sur les divers points qui viennent d'être touchés, nous voyons avec joie qu'il n'y en a aucun sur lequel, au moyen des éclaircissemens donnés ci-dessus, nous ne puissions vous satisfaire.

En effet, sur le premier point, nous soumettons notre opinion à la vôtre, nous engageant à ne rien enseigner qui y soit contraire.

Sur le second point, nous reconnaissons à la certitude physique comme à la certitude morale, toute leur valeur, toute leur autorité. Nous supprimons deux termes, dont l'un est équivoque et l'autre inexact.

Sur le troisième point, nous reconnaissons que le fait de la résurrection peut être prouvé en toute certitude par le témoignage des apôtres.

Sur le quatrième, nous repoussons le système de Kant comme tendant au scepticisme.

Sur le cinquième, nous professons que tous les articles de foi ne sont point énoncés dans le texte des écritures.

Sur le sixième, nous affirmons l'état de justice et de sainteté dans lequel Dieu a créé l'homme.

Sur le septième, nous reconnaissons la Toute-Science de Dieu, égale à sa Toute-Puissance.

Nous modifierons, changerons ou retrancherons les expressions et les propositions citées ci-dessus, que nous reconnaissons équivoques ou inexactes; et enfin, Monseigneur, pour dernière preuve de notre bonne volonté et pour gage de notre sincérité, nous nous empressons de publier nous-mêmes le présent Mémoire, afin que tous ceux qui ont pu être inquiétés et contristés par une malheureuse dissidence, soient consolés, réjouis et édifiés par le témoignage de notre soumission.

Agréez, Monseigneur, l'expression du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

de Votre Grandeur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

L. BAUTAIN, Ch^e h^r.

Strasbourg, 21 novembre 1837.

Physiologie.

EXAMEN ET RÉFUTATION

DE QUELQUES DOCTRINES PANTHÉISTES ET MATÉRIALISTES.

Renouveau de la science. — Profession de foi. — Erreurs anciennes.
 — Les philosophes de la nature. — Leur système mène au panthéisme.
 — Réfutation. — Des découvertes dues aux philosophes de la nature. —
 Examen de ces découvertes. — Annonce d'une école toute spirituelle. —
 Conclusion chrétienne.

M. Coste, a professé l'année dernière, au Jardin des Plantes, dans la chaire même du célèbre Cuvier, un *cours d'embryogénie comparée*¹, ayant pour but d'expliquer le *développement de l'homme et des animaux dans le sein de leur mère*. Il n'entre pas dans le plan de nos *Annales*, ni dans les désirs de nos lecteurs, de rendre compte de toutes les découvertes faites par l'auteur ; qu'il nous suffise de dire que nul avant lui n'avait pénétré si avant dans les mystérieux secrets de la nature. Après avoir lu son ouvrage on peut dire que M. Coste a fondé une science, là où, avant lui, on ne possédait que des expériences incomplètes, sur lesquelles on n'avait établi que des théories fausses et souvent dangereuses. Le jeune professeur, partant d'un point de vue plus élevé, est arrivé à des résultats qui sont acquis à cette branche de l'histoire naturelle et qui serviront désormais de base à toutes les études que l'on voudra y faire. Mais comme nous venons de le dire, ce ne sont point ces découvertes ni ces résultats que nous avons à énumérer ou à constater ici. Ce qui doit nous occuper

¹ Ce cours a été publié sous les yeux du professeur, par les soins de MM. Gerbe et Meunier, avec un grand atlas in-4°, composé de 20 planches, dessinées d'après nature par Chazal, 2 vol. in-8°. A Paris, chez Amable Costes, libraire, rue de l'Université, n° 13, Prix, 24 fr.

et ce qui rentre tout-à-fait dans notre plan , c'est la réfutation qu'il fait des doctrines matérialistes ou panthéistes qui ont cours de nos jours. M. Coste les examine, les analyse avec une rigoureuse précision, et les réfute avec clarté et évidence. Toutes les expériences des Velpeau, des Raspail, etc., dont naguère on faisait encore tant de bruit et qui semblaient devoir fonder une ère nouvelle pour la science naturelle, tout opposée à la religion; tout cela a été examiné et réfuté au Jardin des Plantes; et on y a posé nettement en principe que sans le spiritualisme il n'y avait pas de science possible, et que la science était *l'histoire du monde enseignant Dieu*; au Jardin des Plantes, disons-nous, dans cette même salle, où Cabanis naguère supprimait l'âme dans l'examen de l'homme, et classait l'entendement humain dans une des sections de l'anatomie.

Or c'est là ce que nous allons constater en analysant l'introduction que M. Coste a placée en tête de son ouvrage.

Dès son début, M. Coste montre hardiment quel est son but et fait pour ainsi dire sa profession de foi.

« Plus heureux, dit-il, ou, peut-être, plus persévérant que la plupart de nos devanciers dans cette carrière difficile, nous nous sommes appliqués de bonne heure à une étude qui semblait nous promettre la solution des plus importantes questions de philosophie générale; à une étude que le ravissant spectacle de la formation d'un être vivant ne permet plus d'abandonner, lorsqu'une fois on a été initié aux éblouissantes merveilles de la création; à une étude enfin, qui doit porter le dernier coup aux prétentions du Matérialisme, et raffermir les bases un moment ébranlées du Spiritualisme ou de la *philosophie chrétienne*. »

Puis M. Coste fait observer avec raison que la science de la formation de l'homme est le *résumé de la création*, et qu'en conséquence elle doit être à bon droit mise à la tête de toutes les autres, et former le commencement vrai d'une *Genèse des choses*. Or, ce qui a retardé son développement, c'est qu'on ne l'a pas étudiée, surtout qu'on n'en a pas écrit ou parlé, avec la gravité et l'importance que demande un semblable sujet.

« La science, dit avec raison M. Coste, n'est pas une arène où des antagonistes viennent se disputer ou surprendre la victoire, mais un champ d'asile consacré aux hommes dévoués

dont l'association multiplie la puissance, et qu'un mystérieux besoin de connaître pousse, comme malgré eux, à demander aux lois générales du monde, le secret de la destinée humaine, au sein de l'harmonie universelle. Malheureusement tous les savans ne la comprennent pas ainsi, et l'on peut dire que la carrière des jeunes hommes n'est autre chose qu'une lutte pendant laquelle un grand nombre succombent, ou, fatigués du combat, ne conservent plus après la victoire l'énergie nécessaire pour réaliser les espérances que leurs premiers efforts avaient fait concevoir. »

Or, toutes les déceptions qui ont été la suite de ces fausses données proviennent nécessairement de ce que tous les auteurs qui en ont traité ont été préoccupés de *pensées contraires*, qu'ils exprimaient par les *mêmes mots*; ou de ce qu'ils ont eu tous ensemble une *même pensée*, qu'ils ont exprimée par des *mots contraires*. De là l'impossibilité de s'entendre.

Pour preuve de ce qu'il avance, M. Coste fait une courte et curieuse revue de la plupart des écoles philosophiques qui se sont occupées d'histoire naturelle, et fait voir comment elles ont toujours tourné jusqu'ici dans un cercle perpétuel de paralogismes et d'obscurités. On sait que la plupart de ces écoles sont *matérialistes*. C'est donc un devoir pour nous d'en exposer ici les systèmes, et de les accompagner de la savante réfutation qu'en fait le professeur; que l'on se souvienne bien, surtout, que c'est au milieu de l'élite des étudiants en médecine de Paris qu'ont été développés la plupart des idées et des principes, que nous allons citer.

Les Philosophes de la nature. — Leur panthéisme.

« Les mots *unité de composition organique*, signifient, pour les uns, que tous les êtres organisés, depuis le plus simple jusqu'au plus composé, présentent, à un degré plus ou moins sensible, le même nombre de pièces ou d'organes; et une école tout entière (les *philosophes de la nature*) travaille, sous l'influence du *panthéisme*, à la vérification de cette doctrine qui se formule par ces mots : *tout est dans tout*. Elle reconnaît dans une étoile de mer, par exemple, tout ce qu'elle rencontre dans l'homme, et

s'il est quelques parties que l'œil ne puisse saisir, toujours fidèle au principe qui la dirige, elle affirme qu'elles doivent s'y trouver à l'état *rudimentaire*.

• Elevés à l'école philosophique de Schelling, les disciples de cette secte, véritables alchimistes dévoués à la recherche de l'absolu, poussent *l'analogie jusqu'à l'identité*, sans tenir compte des différences. Ils placent *l'intelligence* dans un cercle dont tous les points de la circonférence sont tellement identiques, qu'il est impossible, en la parcourant, de reconnaître celui d'où l'on est parti, et, par rapport à ce dernier, celui où l'on arrive. Mais bientôt, arrêtés dans leur marche par des obstacles que leur système ne peut aplanir, on les voit réduits à mettre presque toujours *l'affirmation* à la place de la *démonstration* rationnelle, l'énoncé du problème à la place de la solution qu'il réclame.

• C'est ainsi qu'en faisant l'application de leurs principes à *l'anatomie comparée*, ils affirment que la *tête*, par exemple, représente, d'après l'idée préconçue, *tout est dans tout*, le *corps tout entier*, et ils la décomposent au bénéfice de leur théorie, en trois parties distinctes, dont l'antérieure ou frontale correspondrait à la *tête* elle-même, la moyenne ou pariétale à la *poitrine*, la postérieure ou occipitale à *l'abdomen*. Or, comme la tête se prête en réalité à une décomposition en vertèbres distinctes, ils ajoutent, pour qu'aucun fait n'échappe à la théorie dont ils proclament la souveraineté, que le système osseux tout entier n'est qu'une vertèbre répétée. De cette manière ils sont conduits à établir une sorte de hiérarchie des vertèbres, et par une application intempestive de la nomenclature chimique, ils les caractérisent par les noms de *proto-vertèbre*, *deuto-vertèbre*, etc.

• Mais ces prétendues vertèbres, qu'ils voient partout, sont-elles affectées à la protection du corps tout entier? c'est pour eux un *dermato-squelette*. Si elles ne protègent qu'une partie plus ou moins essentielle, c'est alors un *splanchno-squelette*. Enfin, poussant les conséquences jusque dans leurs dernières limites, ils déclarent, que, puisque chaque partie du corps peut être considérée comme une véritable vertèbre, et que, d'après eux, la forme primitive de toute vertèbre est la sphère, on est naturellement conduit à reconnaître *l'unité* dans la *forme*: par

conséquent tout organe, quelle que soit la modification qu'il a pu éprouver pendant son développement, est au fond une émanation de la forme primitive, la sphère ou *vertèbre primaire*. —

» Tel est l'exposé de leur système.

» Mais si vous exigez une argumentation sérieuse, dans laquelle l'assertion se convertisse en conséquence légitime de *prémises* bien établies, vous parcourrez en vain tous les écrits des partisans les plus célèbres de cette singulière doctrine; aucun d'eux ne vous donnera la satisfaction que vous lui demandez.

» Écoutons-les parler eux-mêmes :

» Il s'agit, conformément à la formule, *tout est dans tout*, de démontrer que les *animaux supérieurs* (ou avec vertèbres) doivent avoir tout ce que possèdent les *animaux inférieurs* (ou sans vertèbres), et réciproquement, soit à l'état permanent pendant l'âge adulte, soit à l'état transitoire pendant la vie embryonnaire. Or, un très-grand nombre d'invertébrés sont pourvus d'une enveloppe extérieure, solide et protectrice (ou dermato-squelette), il faut donc que tout animal supérieur nous offre l'analogue de ce dermato-squelette, ou permanent, ou transitoire.»

Suivons attentivement cette exposition; car c'est ici le système qui a le plus de partisans parmi la jeunesse médicale, celui qui implique le panthéisme, cette grande erreur qui accorde à Dieu plus qu'il ne demande, c'est-à-dire l'absorption de la créature et du moi humain.

Ici M. Coste cite un passage d'un des défenseurs de ce système, dans lequel il cherche à prouver comment tout germe ou œuf est d'abord une goutte consolidée ou une *sphère*; puis comment il passe à la forme *d'ellipse*; la coquille de l'œuf devient dans ce système la *proto-vertèbre*, *close encore de toutes parts*, c'est-à-dire le *squelette primaire* ou le *dermato-squelette*¹.

Mais M. Coste fait observer que l'auteur a mis des assertions à la place des démonstrations. En effet, le dermato-squelette des animaux inférieurs, tel qu'une étoile de mer ou un oursin, n'est autre chose qu'une *solidification de l'enveloppe extérieure* ou de la *peau*; or, comment soutenir que la coquille de l'œuf est une solidification semblable, tandis qu'il est évident

¹ Extrait de l'*Anatomie comparée* de Carus, t. III, p. 184.

qu'elle est étrangère tout-à-fait à l'animal renfermé dans l'œuf; si étrangère même qu'elle n'existe pas dans le plus grand nombre de ces animaux. C'est un produit *adventif* et par conséquent *caduque*.

« Ainsi s'effacent, conclut M. Coste, devant une critique rationnelle toutes les prétentions de la *philosophie panthéiste*, ou de la *philosophie de la nature*. »

M. Coste répond ensuite à une objection que font sonner bien haut les partisans de ce panthéisme physiologique. Si la valeur d'une philosophie se mesure par le nombre et l'importance des découvertes de ses partisans, les *philosophes de la nature* se présentent avec l'importante autorité de leurs recherches, de leurs travaux et de leurs découvertes.

« La valeur d'une philosophie, répond M. Coste, ne se déduit pas de l'importance des travaux de ses partisans, mais de l'importance et du nombre des découvertes auxquelles cette philosophie conduit logiquement; car un homme appartenant à une secte peut faire de très-grandes découvertes sans que pour cela l'influence de ses idées générales puisse l'y avoir conduit : c'est ce qu'on appelle des inspirations, et de tous les exemples, le plus mémorable est sans contredit la chute d'un corps qui révèle à Newton la loi de la gravitation universelle.

» Ainsi donc, les découvertes des philosophes de la nature peuvent être, ou bien le résultat d'une inspiration que leur philosophie n'a point suscitée, ou bien la conséquence rationnelle de leur philosophie.

» Sous ce dernier rapport, la philosophie de la nature n'a pas dû manquer d'une certaine fécondité, car pour celui qui pense que chaque partie de l'univers est la répétition en petit de tout l'univers, il ne peut y avoir que des *identités*, et comme les *analogies* sont nombreuses dans le monde, il arrivera qu'en poursuivant l'identité, il rencontrera souvent l'analogie, et; qu'à la manière des alchimistes, il pourra constater beaucoup de faits jusqu'alors inaperçus; mais en dehors des *analogies*, la théorie est complètement stérile. Et encore, si nous y regardions de bien près, nous ne tarderions peut-être pas à reconnaître que certaines analogies signalées par eux n'ont pas été déduites de leur philosophie. Citons un mémorable exemple; c'est des vertèbres du crâne qu'il va être question :

» Oken (nous n'éleverons pas de doutes sur la priorité de la découverte), Oken, disons-nous, cherchait depuis long-tems la signification des os du crâne, et il ne pouvait deviner cette énigme. En 1806, se trouvant dans une forêt, il aperçut à ses pieds un crâne de chevreuil parfaitement blanchi. « Le ramasser, dit-il, le retourner et le regarder me suffit : c'est une colonne vertébrale, m'écriai-je ; et depuis lors le crâne est une colonne vertébrale. »

» Il est aisé de voir, d'après la manière dont Oken est arrivé à reconnaître que la tête est une colonne vertébrale, il est aisé, disons-nous, de voir que sa philosophie n'a pu l'y conduire ; car si, en réalité, sa théorie l'avait poussé à cette découverte, la conception aurait dû exister d'avance dans son esprit, et il aurait seulement essayé, comme on l'a fait depuis, de démontrer, par l'analogie de distribution des nerfs et des muscles, que les os crâniens constituent en effet de véritables vertèbres. Mais au lieu de cela, c'est une inspiration soudaine provoquée par un des crânes les mieux disposés en colonne vertébrale, qui le lui apprend.

» Nous ne pousserons pas plus loin l'examen critique du *panthéisme*, et nous revenons à notre sujet, qui consiste à prouver que l'on attache souvent aux mêmes mots des significations contraires. »

M. Coste signale ici la formation et les premiers travaux d'une école à laquelle nous applaudissons avec empressement, et qui est destinée, nous le croyons, à faire sensation dans le monde savant et chrétien, et à laquelle est réservé sous peu de tems le sceptre de la science. Écoutons le professeur, ceci est bien important pour nous : prenons donc acte de cette apparition ou plutôt de cette rénovation de la science.

« Pour d'autres que des philosophes de la *nature*, les mots *unité de composition organique* signifient que tous les animaux, construits d'après un plan général, se compliquent en s'élevant dans une série progressive, par l'apparition de pièces sans analogues chez les animaux inférieurs. *Le spiritualisme* est, selon nous, la tendance nécessaire de cette école qui s'élève en France pour y devenir la raison scientifique, ou l'*à posteriori* d'une philosophie que de maladroits partisans ont bien pu compromettre en l'a-

moindrissant, mais qui se relèvera puissante par la réhabilitation de la *finalité*. Vainement le *matérialisme*, prolongement étioilé d'un siècle qui fut grand par les ruines qu'il amoncela, mais impuissant à les remettre en œuvre; vainement le matérialisme cherche à porter atteinte aux *causes finales* qu'il veut abolir; vainement il est venu se placer sous le patronage des hommes les plus recommandables; leur assistance n'a pu lui donner la fécondité. Nous le disons avec la conviction profonde qu'a dû nous inspirer une longue étude: la *fonction physiologique*, c'est-à-dire la *finalité*, doit remonter au rang d'où on a voulu la faire descendre. Alors, mais alors seulement, la science reprendra son essor; elle ressaisira la vie qui l'abandonne, et désormais, affranchie des liens qui la retiennent, elle comprendra ses tendances et marchera au but sans qu'aucun obstacle puisse en arrêter le progrès.

» Le progrès !!! ce mot que toutes les écoles inscrivent sur leur bannière n'a plus aujourd'hui de signification déterminée, tant sont nombreuses et profondes les altérations qu'on lui a fait subir. Ici le matérialiste le met au service du sensualisme; ailleurs le panthéiste le consacre au triomphe de ses doctrines immobiles; partout on en fait la négation du passé, un prétexte pour légitimer le renversement de toutes les idées qui sont debout depuis des siècles, sans assigner à l'activité humaine aucun autre but à atteindre.

» Mais, scientifiquement parlant, le mot *progrès* a-t-il une valeur dans la bouche du matérialiste ou dans celle du panthéiste ?...

» Le mot progrès signifie un mouvement, mais un mouvement vers un but déterminé d'avance, et que l'on se propose d'atteindre, ou dont on veut se rapprocher: or, si l'ensemble des êtres vivans n'était que le simple résultat des propriétés aveugles de la matière, et sans qu'aucune direction fût imprimée aux lois fatales qui la régissent, il devrait nécessairement arriver que la création, si l'on peut ainsi parler, se serait épanchée à la surface du globe, incohérente et désordonnée, comme les circonstances extérieures qui l'auraient déterminée, et qu'au lieu de se présenter soumise au plan général d'une *série progressive*, qui a l'homme pour terme et pour but, elle n'aurait

offre que l'irrégulière image d'une sorte de carte géographique dans laquelle auraient figuré les organisations les plus contradictoires, les formes les plus bizarres, les plus étranges *réalisations*.

» Quelques philosophes, le plus grand nombre peut-être, ont, il est vrai, soutenu cette thèse, et, s'efforçant de la démontrer, ont représenté l'ensemble des êtres vivans sous l'image d'une véritable carte géographique; mais sur quels motifs se sont-ils fondés pour asseoir une opinion semblable? quelles sont les preuves apportées en sa faveur?... Ils ont vu que certains mammifères avaient leurs membres réunis au moyen d'une expansion de leur peau, sous formes d'ailes, et ils ont converti un caractère aussi futile en preuve d'un passage de ces animaux aux oiseaux; ils en ont vu d'autres dont l'arrière-train devient une nageoire, et ils ont admis un passage aux poissons; ils ont reconnu dans d'autres un ergot cachant une glande vénéneuse, et cela, joint à quelques autres caractères, leur a suffi pour établir une transition aux reptiles: de la sorte, ils ont pu construire la carte dont nous avons parlé.

» Mais depuis que des travaux sérieux ont fourni de suffisantes notions sur l'organisation profonde des animaux, on a pu se convaincre que tel mammifère, obligé de vivre dans l'eau pour y chercher sa nourriture, n'en conserve pas moins, malgré la disposition spéciale de ses membres et de son arrière-train, une place élevée dans la classe à laquelle il appartient, et la série animale persiste, négation formelle du matérialisme, preuve irrécusable que le mot progrès est sans valeur dans la bouche du matérialiste.

» Quant au panthéiste, le progrès n'est pas plus une déduction de sa doctrine qu'il ne l'est du matérialisme; car si *tout est dans tout*, un animal quelconque ne saurait être que la répétition des autres.

» Reste donc le *spiritualisme*, qui seul a le droit de parler du progrès et le pouvoir de le démontrer. Mais il ne suffit pas de le dire, il faut encore donner les raisons à la faveur desquelles il y parvient.

» Déjà de graves et d'imposans travaux ont, dans cette direction, glorieusement ouvert le siècle. Pendant que M. Geoffroi

Saint-Hilaire arrachait de vive force la science à cette école indifférente, qui avait pour système de n'en avoir aucun, et qui perdait son tems dans la contemplation grossière d'un fait isolé qu'elle s'obstinait à ne rattacher à aucune loi, Cuvier, dans son immortel ouvrage sur les ossemens fossiles, préludait à l'histoire générale de notre planète. En même tems, à côté de ces deux grandes illustrations, un homme s'élevait doué d'un ardent amour de la science, d'une aptitude incroyable au travail, d'une logique puissante, qui élaborait, réglait la série anatomico-zoologique, et l'instituait sur des bases désormais inattaquables ¹. Or, s'il est vrai que cette série existe, s'il est vrai qu'elle se trouve inscrite dans les entrailles du globe aussi bien qu'à sa surface; s'il est vrai, comme l'embryogénie doit nous en fournir la démonstration, que cette série progressive ne soit que le moyen matériel d'arriver à la plus harmonieuse de toutes les formes (la forme humaine); à celle qui, résumant en elle la création tout entière, manifeste le progrès spirituel, c'est-à-dire le progrès selon l'intelligence; il faudra bien reconnaître que là où tout indique un but et où tous les degrés de la série progressive se montrent comme des efforts pour l'atteindre, il faudra bien reconnaître, disons-nous, qu'une *intelligence* a voulu ce but, et que la série animale constitue l'œuvre à la faveur de laquelle cette intelligence y marche.

» Ainsi donc, la science, telle que nous la concevons, signale deux lois dans l'univers : l'une inférieure, circulaire, inorganique, qui ne peut échapper, pour ainsi dire, à la fatalité de la courbe : l'autre supérieure, spirituelle, active, qui subalternise la première, s'en empare pour la faire servir à ses desseins, la loi divine, le progrès enfin. L'une obéit, l'autre ordonne.

» Ainsi donc, *Dieu* comme *force initiale*, la *série animale* comme *moyen matériel*, *l'homme* comme *but*, telle est la formule qui, émanée de la science, devient, selon nous, la réhabilitation de *l'esprit*, la raison du progrès.

» Désormais la science peut être définie : *l'histoire du monde enseignant Dieu.* »

¹ Tout le monde comprendra que c'est de M. de Blainville dont le professeur a voulu parler

» Ainsi donc nous n'avions pas tort, quand nous avons annoncé si souvent que toutes les sciences étaient sur le point de revenir à la religion, et que cette grande alliance qui avait été rompue allait de nouveau être cimentée. Nous le savons, plusieurs âmes d'élite, malgré le désir qu'elles en avaient, ont refusé de croire à nos espérances. Préoccupées du désordre de la société, elles ont douté de la réalité du mouvement qui, disions-nous, entraîne insensiblement les hommes et les choses vers le Christianisme. Certes, nous ne voulons pas ici nous donner des airs de prophète, mais nous pouvons dire, parce que la chose existe, que les hauteurs de la science, les découvertes qui s'y font, sont toutes à l'avantage de notre foi, et confirment de plus en plus nos croyances. Or il est impossible que ces vues, ces principes, ces idées ne descendent pas par l'instruction, par l'impression, par les prédications de toute sorte, du professeur, du journaliste, du prêtre, jusqu'à la foule, qui en ce moment est encore sous l'influence étroite et trompeuse de la fausse science du 18^e siècle; c'est ainsi que l'erreur s'est répandue; qui peut nier que la vérité ne puisse reprendre son rang et son influence par la même voie?

A. B.



 Archéologie biblique.

IDENTITÉ DU DÉLUGE D'YAO

ET DE CELUI DE LA BIBLE ;

 Ou le patriarche Noé retrouvé dans l'empereur chinois *Ti-ho*.

Premier Article.

Travaux de l'Allemagne contre le Christianisme. — Danger du système des allégories historiques de Court de Gébelin, de Pluche, de Guérin-du Rocher. — Le premier homme et le déluge doivent se trouver et se trouvent en effet en tête de toutes les histoires de l'Asie. — Importance de l'étude du chinois. — Travaux de de Guignes. — En quoi ils diffèrent de ceux de M. de Paravey.

Presque dans le même tems, où, avec le concours de nos académies et à l'aide des presses royales, paraissait à Paris, la lourde et dangereuse compilation ¹, qui, *sans aucune note relative au christianisme*, nous donne l'histoire du Bouddhisme, et nous décrit vers l'an 400 de notre ère, le voyage aux Indes d'un Bonze Chinois fort ignorant, l'Allemagne mettait au jour un ouvrage d'une portée non moins dangereuse, et dans lequel le docteur *Strauss* de Tubinge, complétant les travaux de *Hégel* son maître, cherchait à prouver que tout n'était que *Mythes*, dans la vie du divin fondateur du christianisme ².

Déjà les ouvrages d'*Eichorn* et de *Paulus d'Heidelberg*, avaient, dans un autre système, attaqué la bible non moins fortement ; et, en France, nous avons eu *Volney*, dont les éditions, complètes, se multiplient encore tous les jours, se réimpriment

¹ Le *Fo-koue-ki* ou *histoire des royaumes de Fo*, publié par MM. *Rémusat* et *Klaproth*. 1837, in-4°, Imprimerie Royale.

² L'ouvrage du D. *Strauss* est intitulé *les Mythes de la vie de Jésus*. Voir l'article de M. *Munk* dans le *Temps*, du 5 octobre 1837,

sous tous les formats, et qui, aussi bien que *Dupuis*, prépare la génération présente, à ces désordres, à cet athéisme, à ces suicides affreux, dont nous sommes témoins.

Se servant des travaux du docte *Fourmont*, l'aîné, sur l'HISTOIRE DES ANCIENS PEUPLES, mais pour nier la bible, qu'avait voulu, au contraire, appuyer *Fourmont*, *Volney* prétend démontrer qu'*Abraham* n'a jamais existé, et n'offre qu'un mythe phénicien, relatif à la planète de *Saturne*¹. Pour lui, l'histoire du déluge et de *Noé* n'est qu'une allégorie relative aux pluies qui causent les inondations en automne et pendant l'hiver. S'il nie l'existence de *Noé*, à plus forte raison encore, doit-il verser son mépris, sur ce que la Bible nous rapporte d'*Adam* et d'*Eve*; et cependant, il sentait bien l'importance et la vérité de ces livres sacrés, qu'il ne supposait composés qu'après la captivité de *Babylone*, puisque, malgré ses dénégations, il a passé sa vie entière, à les discuter et à les combattre.

Déjà, nous devons l'avouer, les travaux ingénieux mais peu solides de *Court de Gébelin*², et même ceux de l'abbé *Pluche*, dans son *histoire du ciel*, avaient pu préparer à tous ces systèmes d'allégories, qui tendent à nier tout ce que nous n'avons pu voir et toucher. *Plutarque*, long-tems avant eux, dans son traité d'*Isis* et d'*Osiris*, les avait amenés sur cette voie glissante. Nous savons bien qu'il n'entraît point dans la pensée de ces savans d'attaquer nos livres saints; mais ils ne s'apercevaient pas qu'en niant l'histoire antique de l'*Egypte* ou de la *Grèce*, ils amenaient à nier également celle des patriarches, et de ces prophètes inspirés que tout l'*Orient* révère encore.

Volney, cependant, avait voyagé dans cet *Orient*, l'ancien *Eden*: il avait visité l'*Egypte*, la *Judée*, et cette *Syrie*, où *Sanchoniaton*, l'antique historien de la *Phénicie*, place le second berceau des hommes après le déluge. Il aurait pu s'arrêter à *Hébron*, et y voir encore les *Arabes* et les *Juifs*, prier, avec ferveur, sur la tombe d'*Abraham*, l'*ami de Dieu*; et si, comme *Burckhard*, ou comme notre courageux voyageur, *M. Léon de*

¹ Voyez, p. 152, t. 1, *Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne*, nouvelle édition, 1822, chez *Bossange*.

² Voyez le *Monde primitif et le Calendrier expliqué*, t. 1, qui a paru en 1787, in-4°.

*Laborde*¹, il avait pénétré dans l'Arabie-Pétrée, il eût pu voir également ces mêmes Arabes, peuple essentiellement religieux, immoler encore, même en ce jour, des chèvres et des agneaux en présence du monument d'*Aaron*, cet illustre Pontife; et cela dans la vallée de *Moïse*, le législateur immortel des Hébreux, dont le nom a effacé, parmi ces ruines antiques du désert, le nom même des *Pharaons*.

D'une autre part, nous ne pouvons nier, que, par les progrès de la critique, une multitude de bons esprits, tels que *Niébuhr* et les savans de l'école de Berlin; en sont venus à nier, et l'histoire des premiers tems de Rome, et celle des premiers tems de la Grèce. *Romulus* et *Cécrops*, nous le savons, sont à jamais renversés de ces trônes vaporeux, qu'une crédulité excessive avait pu seule leur accorder : mais il est bien loin d'en être ainsi des personnages sacrés de la Bible.

Ils forment au contraire la tête majestueuse de l'histoire de tous les peuples, soit civilisés, soit sauvages et abrutis; et c'est, parce que nous avons recueilli, depuis long-tems, des preuves nombreuses, à l'égard de ceux de ces personnages sacrés de la Bible, qui sont, en même tems, les plus anciens et les plus célèbres, que nous ne craignons nullement, tout en avouant notre ignorance sur une multitude de points, de discuter ces vastes questions, entrevues à peine, par les *Leibnitz* et les *Bosuet*.

Si la Bible est vraie, on doit trouver dans l'histoire profane la plus ancienne, dans l'histoire qui est écrite en *Hiéroglyphes Assyriens*, et qui maintenant nous sont accessibles, non-seulement les traces de la création d'un premier homme, déposé sur la terre, dans toute la force de son intelligence, et succédant à une classe d'êtres supérieurs et déchus², homme privilégié qui crée instantanément tous les arts, et établit ainsi une première société, dont, sous le nom d'âge d'or ou d'âge d'argent, nous n'avons plus qu'une idée confuse; mais en outre, si la Bible est

¹ Les *Annales* ont rendu compte de ce voyage de M. Léon de La borde, et donné la vue du tombeau d'*Aaron*. Voir ces mots dans la table générale mise à la fin du xii^e volume.

² Voir l'article remarquable de M. le baron *Guiraud* dans le n^o 86 des *Annales*, ci-dessus, page 85.

vraie, dix générations environ, après la création de ce premier homme, un déluge mémorable doit encore se retrouver dans les livres de l'antique Assyrie; un homme prédestiné de Dieu et ses trois fils, hommes antédiluviens et essentiellement habiles, doivent, après ce déluge, contribuer à rétablir, les arts et la société humaine, dans tout ce qu'elle avait de vraiment bon, avant le grand désastre, qui l'avait frappée à cause de ses crimes.

Or, ces grands faits existent, dans des livres, écrits en hiéroglyphes analogues à ceux des briques de Babel, et que trois cent millions d'hommes vénèrent encore, livres qui sont conservés, avec un soin religieux, non loin de l'Amérique du nord, à l'extrémité la plus orientale de l'Asie.

Là, par respect pour les enseignemens contenus dans ces anciens Hiéroglyphes, on n'a pas voulu leur substituer l'écriture alphabétique, *bien connue cependant des lettrés du céleste empire et de ceux du Japon*, mais qui n'est étudiée au Japon que par les femmes, les marchands et les artisans: là, enfin, chacun de ces admirables symboles, où l'histoire du monde est retracée d'une manière indélébile, nous offre des médailles, inconnues jusqu'à ce jour aux *Eckel* et aux *Mionnet*, et cependant infiniment plus précieuses, qu'aucune de celles conservées avec tant de soins, dans les cabinets européens.

Mais l'Europe, infatuée de sa science, a méprisé cette étude, que le docte P. *Cibot*, ce savant et ingénieux Jésuite, lui recommandait, dès le dernier siècle¹. Un seul homme s'est avancé avec courage, *et avec un cœur droit*, dans ces recherches pénibles. Nous lui devons un monument qui honore la France, *l'histoire des Huns*, savant ouvrage, que des Pygmées ont voulu combattre; mais qui, seul, bien mieux que tous les livres des Grecs et des Romains, a révélé, aux peuples si nouveaux de l'Occident, leur véritable origine et leurs migrations, à partir de cette Asie, berceau du monde.

Ce que le respectable et illustre *de Guignes*, homme de bien s'il en fut, a fait pour les tems postérieurs à notre ère, nous avons entrepris, nous aidant de ses travaux et de ceux des jé-

¹ Voyez les tomes VIII et IX des *Mémoires in-4^o concernant les Chinois*, publiés par ordre du ministre, M. *Bertin*; et surtout le tome IX, p. 289, 308 et 315.

suites, publiés par les soins du savant ministre, et secrétaire d'État M. Bertin, de le faire, pour les tems qui ont précédé notre ère, et même pour les tems presque mythologiques, qui ont précédé le déluge.

Nous croyons avoir réuni tous les matériaux, à peu près suffisans, pour cette grande entreprise; et en attendant, qu'il se trouve des libraires qui veuillent nous seconder, et qui comprennent quel est notre but, nous profitons du recueil de M. Bonnetty, pour y déposer, *quant aux tems qui se sont écoulés, d'Adam au déluge*, ces résultats déjà anciens de nos longs travaux, résultats indiqués sommairement par nous il y a plus de dix ans dans un autre ouvrage¹, mais qu'ici, nous donnons, *pour la première fois*, avec quelque développement, et avec les caractères symboliques sans lesquels nos idées, *entièrement nouvelles*, ne pourraient être comprises.

I^{re} SECTION.

Des traces incontestables de la Bible, du déluge de Noé, et de la vie des patriarches avant le déluge, qu'offrent les anciens livres sacrés conservés en Chine et au Japon.

Yao remédie aux désastres du déluge, — réorganise la société; — comparé à ce qu'en dit la Bible. — Passages de Bérose et de Nicolas de Damas. — Souvenirs des désordres anté-diluviens. — Le Ti-ko chinois est le Noé de la Bible. — Signification de ce nom — Nombre des enfans. — 15 chefs des peuples, dans le Zend-avesta, et dans les annales Aztèques.

Non content d'avoir démontré que l'homme était moderne sur la terre, et d'avoir ainsi refuté les matérialistes, qui affirmaient que notre monde actuel avait toujours existé, et cherchaient par l'astronomie même, à faire remonter nos arts, et nos connaissances à plusieurs millions d'années, M. le baron Cuvier, avec ce coup d'œil d'aigle, apanage des hommes d'un vrai génie, avait su reconnaître l'importance des livres conservés en Chine, et établir que le déluge d'Yao, ne pouvait être que celui que la Bible nous décrit, à l'époque de Noé².

¹ Voyez p. viii de notre *Introduction à l'essai sur l'origine unique et hiéroglyphique des chiffres et des lettres de tous les peuples*. Paris, Treuttel et Wurtz, 1826.

² Les *Annales* ont publié tous les travaux de M. Cuvier sur le déluge,

Nous pourrions citer, malgré les allégations contraires de M. Klaproth et d'autres sinologues, beaucoup de faits à l'appui de l'opinion de M. Cuvier, mais nous pourrions un jour traiter spécialement cette question importante; nous nous bornons ici, à indiquer sommairement, les passages du *Chou-king* qui y ont rapport.

Qu'on ouvre ce livre important, qui commence par le chapitre attribué à *Yao* 堯, et nommé *Yao-tien*, chapitre dont la date même est fixée, à très-peu de chose près, par les solstices et les équinoxes qui y sont indiqués, et que les calculs les plus exacts, fixent vers l'an 2500, avant notre ère, et l'on verra *Yao* s'exprimer ainsi :

« Grands, on souffre encore beaucoup de l'inondation des » eaux, qui couvrent les collines, de toutes parts, dépassent » les montagnes, et paraissent aller jusqu'aux cieux. Y a-t-il, » quelqu'un qui puisse remédier à ces désastres, ? »

Après un choix infructueux, on lui présente *Chun*, homme d'un rang obscur, mais vertueux, et il l'adjoint à sa puissance suprême; il en fait son gendre, et l'envoie habiter vers le *Kouey-jouy*², et le pays de *Yu*, dont il portait aussi le nom *Yu-chun*.

Que l'on passe maintenant au second chapitre intitulé, *Chun-tien*, ou *livre immuable de Chun*; et l'on verra ce patriarche vénéré rétablir l'astronomie, le culte, la magistrature, l'agriculture, la musique et les autres arts, et nommer des grands officiers qui sont chargés d'y présider, c'est-à-dire réorganiser la société humaine, que le cataclysmisme ou les grandes eaux du déluge avaient presque anéantie.

et en particulier celui dont parle ici M. le Ch. de Paravey. Voir le N^o 7, t. II, p. 47,

¹ Le *Chou-king*, un des livres sacrés des Chinois, traduit par le père Gaubil, et édité par M. de Guignes. Paris, 1770. Voir p. 9.

² Il est remarquable que le *Gihon* ou l'*Oxus* porte aussi ce même nom. *Kouey*, *Gôey* ou *Weih*, qui est le *Veh-rond* du *Zend-avesta*. Voyez M. de Guignes, *Histoire des Huns*, vol. II, p. 90, et le *Sse-ky* en chinois, liv. cxxiii, p. 4. Il en résulte que le séjour des premiers hommes, après le déluge, devait être vers la *Médie*, l'*Arménie* et la *mer Caspienne*, qui peut-être alors se trouva formée; car elle est nommée dans le *Zend-avesta* la *Grande Eau du Jugement*, ТЧЕКАЕТ-ДАЭТИ.

A l'époque même de *Chun*, l'atmosphère, que le passage d'une comète éloignée suffit pour vicier pendant plusieurs années même à l'époque actuelle ¹, n'était pas encore rassereini ; car on lit dans le *Chou-king* : « Lorsque *Chun* fut adjoint à l'empire, il fit régner l'ordre et l'union ; et, quand il fut envoyé au pied des grandes montagnes, ni les vents violens, ni le tonnerre, ni la pluie ne le rebutèrent jamais ². »

A l'époque, où il vivait, l'équilibre n'était donc pas rétabli encore, entre les élémens bouleversés ; et, comme il avait choisi le grand *Yu* 禹, pour réparer les maux causés par cette terrible inondation, on voit un peu plus loin, *Yu*, interpellé par ce patriarche ou cet empereur *Chun*, lui dire :

« Quand la grande inondation s'éleva jusqu'au ciel, quand elle environna les montagnes et passa au-dessus des lieux élevés, les peuples troublés périrent dans les eaux ; alors j'employai les quatre véhicules (ou moyens de transport), je suivis les montagnes, et je coupai les bois. Avec *Y*, je fis des provisions de grains et de chair d'animaux pour faire subsister les peuples. Dans toutes les parties du monde, je ménageai des lits pour des rivières, et je les fis écouler vers les quatre mers. Au milieu des campagnes, je creusai des canaux pour soulager les rivières. Aidé de *Tsy*, j'ensemenciai les terres, et à force de travail, on en tira de quoi vivre. On joignit la chair des animaux à celle des poissons ³, et les peuples eurent de quoi subsister. Je fis transporter des provisions aux endroits qui en manquaient,

¹ Malgré les assertions de nos astronomes, les comètes, nommées dans le chinois comme dans toutes les anciennes langues, *astres malins*, *typhoniens*, peuvent avoir une influence nuisible sur l'atmosphère ; il est certain au moins que des maladies de toute espèce ont régné et règnent encore, avant et depuis le retour de la comète de *Halley*.

² *Id.* p. 13.

³ Il est à remarquer que la Bible nous apprend que ce ne fut qu'après le déluge que Dieu permit aux hommes de manger de la chair des animaux et de celle des poissons.... « Et terror vester ac tremor sit super cuncta animalia terræ, et super omnes volucres cœli..... omnes pisces maris manui vestræ traditi sunt ; et omne quod movetur et vivit, erit vobis in cibum ; quasi olera virentia tradidi vobis omnia. *Genèse*, ch. ix, v. 2, 3.

» et en ayant fait des amas, je fis faire des échanges; ainsi l'on
 » eut partout des grains; ensuite on fit la division des départe-
 » mens, et le gouvernement s'établit ¹. »

Kao-yao, autre grand personnage cité avec *Y* et *Tsy*, comme formant les grands ministres de *Chun*, applaudit ici à ce récit, et *Yu* continue et donne de sages conseils à *Chun*, son souverain; car *Confucius*, en rédigeant le *Chou-king* pour l'usage des peuples de la Chine, s'attachait à en effacer les faits qui ne s'appliquaient nullement au sol actuel de l'empire, et il n'y conservait que les discours et les exhortations à la vertu.

Le chapitre III de ce livre, intitulé *Yu-kong* ou *Travaux d'Yu*, est évidemment une intercalation, postérieure peut-être à *Confucius* lui-même: la partie australe de la Chine y est donnée comme habitée et civilisée, et long-tems encore après notre ère, elle était dans l'état le plus sauvage, et elle renferme encore en ce moment des montagnards indomptés!!!

Arrêtons ici, pour quelques instans, le cours de ces citations d'un livre grave, important, traduit par l'un des plus savans jésuites et astronomes de la Chine, le vénérable P. Gaubil, et annoté par le célèbre M. de Guignes, l'historien des Huns; livre que lisent cependant bien peu de personnes, même parmi les savans, parce qu'il a le défaut, si grave en ce jour, d'instruire sans être récréatif; et voyons de quelle manière *Josèphe*, qui connaissait des auteurs que nous ne possédons plus, qui d'ailleurs était de la même race que Moïse, nous parle de ce déluge, si clairement mentionné dans les livres apportés et conservés en Chine.

Voici ce qu'il nous en dit, après avoir raconté les principales circonstances de ce grand événement, à peu près dans les mêmes termes que Moïse:

« Tous les historiens, même barbares, parlent du déluge,

¹ *Id.* ch. v, p. 35. Il est encore fait mention deux fois du déluge dans le *Chou king*, la 1^{re} (pag. 15) où il est dit que *Chun* « mit des marques et » des signaux à 12 montagnes, et creusa des canaux pour l'écoulement des » eaux. » La 2^e (pag. 26) où ce même patriarche dit à son ministre *Yu*: « Quand nous eûmes tant à craindre de la grande inondation..., vous » rendîtes les plus grands services, etc., ch. III, p. 26.

et entre autres *Bérose*, chaldéen ; voici ses paroles : « On dit que l'on voit encore des restes de l'arche sur la montagne des *Cor-dyens* (les *Curdes*?) en *Arménie*, et quelques-uns apportent de ce lieu des morceaux de bitume dont elle était enduite, et s'en servent comme d'un préservatif (ou plutôt pour en faire des expiations) ¹. » *Hiéronyme* égyptien qui a écrit sur les antiquités des *Phéniciens*, *Mnaséas* et plusieurs autres en parlent aussi ; *Nicolas de Damas* ², dans le 96^e livre de son histoire en parle en ces termes : « Il y a en *Arménie*, dans la province de *Minyade* une haute montagne nommée *Baris*, où l'on dit que plusieurs se sauvèrent durant le déluge ; et qu'une arche, dont les restes se sont conservés pendant plusieurs années, et dans laquelle un homme s'était enfermé, s'arrêta sur le sommet de cette montagne ³. »

Josèphe parle ensuite des trois fils de *Noé*, et il dit : « *Sem*,

¹ Λέγεται δὲ καὶ τοῦ πλοίου ἐν τῇ Ἀρμενίᾳ πρὸς τῷ ὄρει τῶν Κορδυαίων ἔτι μέρος τι εἶναι· καὶ κομίζειν τινὰς τῆς ἀσφάλτου ἀφαιροῦντας. Χρῶνται δὲ μάλιστα οἱ ἄνθρωποι τῷ κομιζομένῳ πρὸς τοὺς ἀποτρόπιάσμούς. *Josèphe*, édit. grecque. *Oxonïa*, 1700, ch. III, n^o 6.— *Traduct. française* in-12, n^o 13, p. 13.

² *Nicolas de Damas* vivait du tems de l'empereur *Auguste* dont il fut l'ami ; il avait composé une *histoire universelle* en 144 livres, dont il nous reste quelques fragmens. Voir ses *œuvres* recueillies par *Orelli* ; *Leipsik*, 1804, et le *supplément* publié en 1811.

³ Ἔστω ὑπὲρ τὴν Μινυάδα μέγα ὄρος κατὰ τὴν Ἀρμενίαν, Βάρις λεγόμενον· εἰς ὃ πολλοὺς συμφυγόντας ἐπὶ τοῦ κατακλισμοῦ λόγος ἔχει περισωθῆναι· καὶ τινὰ ἐπὶ λάβρακον ὀχούμενον, ἐπὶ τὴν ἀκρόρειαν ὀκειλαί· καὶ τὰ λείψανα τῶν ξύλων ἐπὶ πολὺ σωθῆναι. *Josèphe*, *Antiquités judaïques*, *Oxford* ; 1700, liv. I, ch. 3, v. 6.

On retrouve ailleurs que dans le *Chou-king*, des traces du déluge. Voyez le grand dictionnaire *Tehiu-tscu-tong*, caractère 查 *Tcha*, et *Morrisson Dictionnaire Tonique*, n^o 4, p. 1, sur ce même caractère *Cha*, ou *Tcha*. 巨 *Kuu* 查 *tcha*, est le nom d'un radeau ou navire en poutres équarrées, sens de *Kuu*, qui flottait, dit-on, sur la mer d'occident, à l'époque du déluge d'*Yao*. Les *Annales* ont observé ailleurs (tom. V, p. 375), d'après *Bryant*, que le caractère *Barque*, et celui de *Navigation heureuse*, où entre le nombre huit, renfermaient un souvenir du déluge. Voir la note 4.

» Cham et Japhet, qui étaient nés cent ans avant le déluge, furent
 » les premiers qui quittèrent les montagnes pour habiter dans les plaines, ce que les autres n'osaient faire, étant encore trop effrayés de
 » la désolation universelle qui avait été causée par le déluge; mais les
 » fils de Noé les animèrent par leur exemple à les imiter; et ils
 » donnèrent le nom de Sennaar (c'est-à-dire terre de Sen ou
 » Tsin 秦, Assurie), à la première terre, où ils s'établirent ¹. »
 Joseph nous décrit donc ici le déluge, presque avec les mêmes circonstances que les livres apportés en Chine; on y voit les hommes effrayés habiter sur les montagnes, et les fils de Noé, participant à la confiance en Dieu de ce saint patriarche, s'efforcer de les secourir, et de leur donner l'audace d'habiter encore dans les plaines ².

¹ Voyez notre dissertation sur le *Ta-tsin*, nom donné également à l'Assyrie, ou grande Syrie, et à la Judée, ou Syrie, c'est-à-dire, petite Assyrie. — Pays de 秦 Tsin, c'est-à-dire des Céréales conservées par la famille de Noé, et de la Croix à adorer. Cette dissertation se trouve dans le n^o 70, tome xii, page 245 des *Annales*.

² *Id.*, ch. iv, n^o 1, p. 16.

³ Nous remarquerons que Joseph sembleroit suivre ici la tradition des Orientaux, qui admettent dans l'arche soixante-douze personnes, outre la famille de huit personnes, famille par excellence, celle de Noé; on peut consulter d'*Herbelot*, article *Nouh* ou *Noé*, p. 677, in-f^o, où il cite le bourg de *Thamanin* au pied des monts *Gordiens*, dans l'*Arménie majeure*, du côté qui regarde la Mésopotamie, et dit que son nom, en arabe, signifie quatre-vingts, parce que là, quatre-vingts personnes sortirent de l'*Arche*, après le déluge. Or, dans notre dissertation sur l'origine des peuples du plateau de *Bogota*, en *Amérique*, nous avons déjà cité la page 3 de la *grammaire japonaise* du *P. Rodriguez*, où il est dit : que le nombre des souches, ou noms de famille, est encore de quatre-vingts au Japon ^a. En Chine, également, les cent noms de famille, 百 Pe 姓 sing, indiquent avec un léger accroissement, le nombre primitif des familles, entre lesquelles les mariages étaient prohibés, et qui ont, dit-on, peuplé le royaume du milieu, c'est-à-dire la Terre. C'est conformément à ces traditions sur l'*Arche*, que les Arabes font remonter plusieurs de leurs personnages antiques, à des familles autres que celle de Noé; ce qui se retrouve également dans les livres anciens conservés en Chine, et ce que la Bible elle-

^a Cette dissertation a été insérée dans le n^o 56. t. x, p. 81 des *Annales*; la citation de *Rodriguez* se trouve à la page 100.

On sent qu'ici nulle date précise ne peut être indiquée, la terre avait pu se repeupler, depuis le déluge; mais c'était dans les grottes des hautes montagnes que les hommes avaient fixé leur séjour. On a retrouvé de ces grottes en Arménie, dans le Caucase indien ¹, en Abyssinie et même dans la Chine. L'on peut voir les conjectures qu'émet Bruce en parlant de ces grottes, dans son voyage en Abyssinie; il nous suffit de dire ici, que les livres chinois désignèrent ensuite plus spécialement, sous le nom de *Miao-tse*, ceux qui persistèrent à habiter dans les grottes, et y devinrent presque sauvages; il paraît même que cette race n'est pas entièrement perdue, et qu'on en voit encore non loin de Canton.

Déjà ces peuples *Miao* avaient été connus avant le déluge; voici en effet ce que nous en dit le *Chou-king*, dans le livre sur la punition des crimes que fit écrire, de l'an 1002 à 947, le roi des *Tcheou*, *Mou-rang* ou le roi de paix, signification du nom de Salomon en hébreu, roi dont la justice est encore célébrée dans tout l'Orient. Il est d'autant plus important de faire attention à ce passage, que ce sont peut-être les seuls documens qui nous restent sur les désordres des peuples anté-diluviens.

« Selon les anciens documens, dit le roi (car ici c'est *Mou-rang* lui-même qui parle) *Tchy-yeou* (c'est-à-dire *Satan* ²) » ayant commencé à exciter des troubles, tout fut rempli de » brigands; et partout on ne vit, au lieu d'un peuple jusque là » innocent, que des scélérats, des fourbes, des voleurs et des » tyrans qui parurent de tous les côtés.

» Le chef des *Miao*, ne se conformant pas à la vertu, ne gouverna que par les supplices les plus affreux, et les étendit » même jusque sur ceux qui n'étaient pas coupables....

» On n'entendait que juremens et imprécations; le bruit de » tant de cruautés exercées, même contre les innocens, vint

même semble indiquer, quand elle parle des *Hénacim*, des *Réphaïm*, des *Emim*, des *Zuzim*, et des *Zonzommim*, races de Géants et de Scélérats, d'une toute autre origine que la famille de Noé, qui partout les extermina. Voyez *Genèse*, xiv, 5, et *Deutéronome*, II, 10 et 11; 20 et 21.

¹ A l'entrée du *Paropamisus*, *Burnes*, à *Bamian*, ville antique, vient d'en voir une montagne toute criblée, avec deux colosses immenses taillés dans le même rocher.

² Voyez, p. cxxvii, *Disc. prél.* du *Chou-king*.

» jusqu'en haut. Le Souverain Seigneur (*Chang-ty*) jeta les yeux
» sur les peuples, et n'y vit plus aucune trace de vertu ¹...

» L'auguste Maître eut pitié de tant d'innocens condamnés
» injustement; il détruisit *Miao*, et ne voulut plus qu'il subsis-
» tât.

» Il ordonna à *Tchong* et à *Ly* (sortes d'archanges) de couper
» les communications du ciel avec la terre (c'est-à-dire, dit en
» note le P. *Gaubil*, de mettre fin à la magie et aux prestiges),
» et il n'y eut plus ce qui s'appelait *arriver* et *descendre*; les prin-
» ces et les sujets suivirent les règles qu'ils devaient garder, et
» l'on n'opprima plus les veuves, ni les orphelins. ...

» L'auguste Maître donna ses ordres aux trois *Heou* (c'est-à-
» dire aux trois princes) afin qu'ils fissent connaître son affec-
» tion pour le peuple.

» *Pe-y* publia de sages réglemens, et en corrigeant les peu-
» ples les empêcha d'être de nouveau châtiés.

» *Yu* remédia aux maux de l'inondation, et assigna de
» nouveaux noms aux rivières et aux montagnes.

» *Tsy* donna des règles pour labourer et ensemençer les
» terres, et l'on sema toutes sortes de grains.

» Ces trois *Heou* (ou princes) étant venus à bout de leurs en-
» treprises, le peuple ne manqua de rien.

» Enfin le ministre (*Kao-yao*) se servit des châtimens pour
» maintenir les hommes, et leur apprendre à respecter la
» vertu ². »

Ces passages remarquables du *Chou-king*, et que discute le P. *Gaubil*, dans de savantes notes, nous semblent d'autant plus frappans que dans le livre de la *Sagesse*, attribué généralement à Salomon (c'est-à-dire au *Mou-rang* des Chinois, visité comme le fut Salomon par une reine étrangère), le déluge est également rappelé, et qu'on y dit : « Lorsque l'injuste
» dans sa colère, se sépara de la sagesse, il périt malheureuse-
» ment par la fureur qui le rendit le meurtrier de son frère ³; et

¹ Comparez ceci avec ce que nous rapporte *Platon* des crimes des *Atlantes* : voyez aussi la traduction anglaise (*Oxford*, 1821) du livre attribué à *Hénoch*, et rapporté par *Bruce* d'Abyssinie.

² *Chou-king*, iv part., ch. 27, p. 291.

³ Nous verrons que  *Ky*, est un des noms de *Cain*, et il signifie

» lorsque le déluge, à cause de lui (ou de sa race corrompue) inonda la terre, la sagesse sauva encore le monde, » ayant dirigé le juste (sur les eaux) par un *méprisable bois* ¹. »

Les rapports entre la Bible et les livres conservés en Chine, quant au déluge, envoyé de Dieu pour punir les hommes entraînés au crime, par la race de Caïn, ou de l'injuste, ne nous paraissent donc pas pouvoir être contestés, d'après les divers morceaux que nous venons de citer; il est évident, en effet, que ces primitifs empereurs, ces trois *Heous* ou princes, ce ministre célèbre, qui réparent les maux du déluge, qui exécutent plus spécialement les ordres de Dieu, ne peuvent être que les fils et petits-fils de Noé; car la Bible, également, nous cite *Chanuan*, en même tems que *Sem*, *Cham* et *Japhet*, c'est-à-dire quatre principaux personnages; et la longue vie des hommes, à cette époque, rend la distinction des générations, presque nulle.

Mais, nous dira-t-on, quel est Noé, parmi ces divers personnages, et comment, puisque le *Chou-king* ne commence qu'avec le déluge, pourrez-vous nous faire remonter jusqu'à Adam, et à ses fils, qui ont dû être si célèbres, dans le souvenir de tous les peuples?

Dans notre *Essai*, publié en 1826, nous avons cru que *Chun*, donné comme un homme de rang obscur, mais d'une haute vertu, et qui après le déluge, offre le sacrifice auguste nommé *Louy*, au Souverain Seigneur (*Chang-ty*) ²; ne pouvait être que Noé. La généalogie qu'on lui donne dans le *Chy-pen*, ou *livre des générations*, et dans toutes les histoires de l'ancien monde, apportées et conservées en Chine, nous avait encore confirmé dans cette idée; car on le place, précisément, à la neuvième génération après *Hoang-ty*, ou l'homme formé de terre jaune ou rouge, c'est-à-dire après Adam, dont le nom אָדָם, a exactement la même signification en hébreu.

hominis appetitus rationi non conformis. Voir n° 2394, clef 49^e, *Dict. chinois latin* du P. B. de Glemona.

¹ Ab hâc ut recessit injustus in irâ suâ, per iram homicidii fraterni deperiit. Propter quem, cùm aqua deleret terram, sanavit iterum sapientia, per contemptibile lignum justum gubernans. *Sagesse*, chap. x, v. 3 et 4.

² Voir *Chou-king*, 1^{re} part., ch. 2, p. 13.

Mais de nouvelles réflexions nous montrant que le déluge devait être remonté avant Yao, puisque celui-ci est le 1^{er} empereur après ce désastre, nous n'avons pu reconnaître Noé, que dans le patriarche ou l'empereur Ty-ko, qui est donné comme étant le père, fort célèbre aussi par ses hautes vertus, des patriarches Yao, Tsy et Sie, patriarches que nous venons de citer, comme présidant à la réparation des maux causés par le déluge, dans les fragmens du *Chou-king*, que nous avons copiés.

En effet, le *Ly-tay-ky-sse*, célèbre chronologie faite par ordre des derniers empereurs de la Chine, et conservée au cabinet des manuscrits, à la bibliothèque Royale de Paris, commence son histoire, par cet empereur Ty 帝 ko 嚳, dont le nom signifie, le Ty, ou le patriarche, nommé Kao, c'est-à-dire *averti de Dieu avec une grande sollicitude*, nom qui convient parfaitement à Noé, d'après ce que nous en dit la Bible.

Il se nomme en outre, Kao 高 sin 辛 chy 氏, ou celui dont la famille (*Chy*) éprouve de grandes angoisses, sens de Kao-sin. Il est père d'un fils coupable et exilé, nommé 紂 Tchy, et qui doit être Cham, ou Chanaan. Enfin les traditions les plus antiques¹ disent que Kong-kong (autre nom de Tchy-yeou ou Satan) causa le déluge sous Kao-sin, mais fut ensuite précipité dans l'abyme.

Il est donc évident, par toutes ces raisons, que le patriarche averti avec sollicitude, ou Ty-ko; l'homme aux grandes angoisses, ou Kao-sin, ne peut être que Noé.

Mais, ce qui le démontre encore mieux, c'est que Noé, étant le grand père de quinze chefs de peuples, d'après la Bible, savoir des cinq fils de Sem, des trois fils de Cham quand on réunit, comme le font divers auteurs, Phuth à Misraïm, et des sept fils de Japhet, nous fournit encore un nouveau rapprochement avec Ty-ko ou Kao-sin. En effet, le *Ly-tay-ky-sse* nous donne, dans ses premières tables, un tableau fort important et fort curieux, où l'empereur Ty-ko se montre également comme le père de quinze enfans, tiges des peuples divers, et qui ont pu aussi n'être que ses petits-fils.

Retrouver ce tableau des fondateurs des nations après le dé-

¹ Voir p. cvnt; *Disc. prél. du Chou-king*.

luge, en Perse, dans le *Boundehesch*, où ¹ Anquetil, qui recon-
naît *Ercvak* pour *Noë*, nous donne ce patriarcat comme père
de quinze fils, fondateurs de peuples, et dont les trois aînés
dans chaque race y sont spécialement nommés, est déjà, ce nous
semble, une chose assez remarquable, pour montrer que la
Bible nous offre la seule et véritable histoire du monde.

Mais, bien plus encore, retrouver ces mêmes tables de la
Bible et du *Ly-tay-ky-sse* chinois, dans les annales des *Az-
tèques* du Mexique, est une chose non moins frappante, et qui
seule suffirait pour démontrer que des colonies ont été en-
voyées dans l'Amérique du nord, ou le *Fou* 扶 *sang* 桑, par
les peuples à écriture hiéroglyphique, arrivés en Chine ².

Qu'on ouvre en effet *Gemelli-Careri* ³, et l'on y verra une cu-
rieuse peinture mexicaine du déluge, reproduite depuis par
M. de *Humboldt*, et que nous engageons M. Bonnetty, à publier
de nouveau, car elle est trop peu connue encore ⁴.

Cette peinture représente, en hiéroglyphes analogues à la
fois à ceux des Egyptiens et à ceux conservés en Chine, mais
là peu à peu altérés, l'origine et la migration des *Aztèques*.

On y voit *Cox-cox* ou *Noë*, avec sa femme, flottant sur le ra-
deau ou l'arche, citée en Chine sous le nom de 巨 查 *Kuu* 查
tcha, et au-dessus de la terre inondée où flotte ce radeau, se
trouve un oiseau tel que le phénix, ancien type hiéroglyphique
du Messie ou du Verbe, qui distribue des langues aux hommes
jusqu'alors muets, qui vivaient avant le déluge, et dont les
générations successives semblent marquées par le nombre de
dix environ, des hommes de ce groupe supérieur ⁵.

¹ *Zend-Avesta*, p. 380, t. II.

² Voyez notre *Dissertation sur l'origine arabe, japonaise et basque*, des
peuples de *Bogota* en Amérique, insérée dans le t. X des *Annales*, p. 81.

³ P. 39, t. VI.

⁴ Nous espérons pouvoir donner dans ce Numéro ce curieux monu-
ment des annales des peuples de l'Amérique; mais la traduction de l'ou-
vrage de *Gemelli Careri* ne se trouvant pas à la bibliothèque Royale de
Paris, nous sommes forcés de le renvoyer au prochain Numéro.—Nous
y joindrons les explications de M. de *Humboldt*.

⁵ On y verra plutôt, nous le pensons, les huit personnes sauvées de
l'Arche, et recommençant à peupler et à civiliser le monde.

Puis, au-dessous du plan où est figuré *Cox-cox*¹, le Noé Mexicain, c'est à-dire évidemment après le déluge, se trouvent quinze hommes fort grands, en deux groupes de cinq et de dix, portant chacun leur nom écrit en hiéroglyphes au-dessus de leur tête, et ouvrant la marche des *Aztèques*.

On dirait une peinture des grottes de l'antique Egypte. Or il est évident que ces quinze géants, postérieurs à *Cox-cox*, l'homme du déluge américain, ne peuvent être que les quinze petits-fils, que la Bible donne à *Noé*; que la Perse attribue à *Erevak*; que la Chine, enfin, présente comme issus de *Ty-ko* ou de *Noé*, et nous a seule conservés, avec une forme hiéroglyphique accessible encore à nos méditations, et qui pourra occuper long-tems l'Allemagne studieuse et grave, quand enfin elle abandonnera les Mythes Indiens, pour s'occuper des réalités de la Chine.

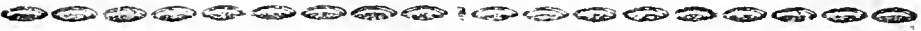
Il serait superflu d'insister encore et de dire par exemple, que parmi ces fils ou petits-fils de *Ty-ko*, huit, qui sont surnommés les huit *Yuen*, ou les huit *grands hommes*, sont donnés spécialement comme frères, ce que la Bible nous montre aussi, dans les sept à huit fils de *Japhet*; et ce qu'indique également le *Boundehesch*², quand des quinze fils de *Erevak*, il en distingue neuf, qui franchissent les montagnes, et vont occuper les *Isles des nations*, comme le dit la Bible, en parlant des sept ou huit fils de *Japhet*, tige des *races pastorales*.

Les bons esprits sentiront la force de tous ces rapprochemens : et ces premières bases étant admises, il nous sera facile maintenant, d'arriver aux tems qui ont précédé le déluge, que nous attestent un si grand nombre de peuples, et que nient seulement ces matérialistes, qui voudraient que la Divinité ne songeât jamais à punir, même en ce monde, la perversité de certains hommes.

Le chev. de PARAVEY.

¹ En écrivant le nom de *Ty-ko* 𠄎 Kou 𠄎 ko, c'est-à-dire l'ancien *Ko*, l'homme ancien averti de Dieu, on obtient presque en chinois, même ce nom du *Noé mexicain*, ou de *Cox-cox*.

² Voyez Anquetil, *Zend-Avesta*, t. II, p. 380.



Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

FRANCE. PARIS. *Enseignement scientifique de la Sorbonne et du Collège de France.* — L'extension qu'ont prise les études dans les différens établissemens de province, la ferveur avec laquelle on se porte en ce moment vers toutes les études archéologiques et philologiques, nous font un devoir de faire connaître d'une manière complète à nos lecteurs les différens cours qui se font à Paris. On y verra, malgré les lacunes qui s'y font remarquer, malgré même l'absence de plusieurs noms, qui ont contracté la funeste habitude de se faire remplacer (remplacement que comme catholiques nous regrettons bien médiocrement), on trouvera, dis-je, qu'il n'est pas de pays où les sciences et les lettres soient plus en progrès, et où les jeunes gens puissent trouver plus de secours pour s'instruire.

ENSEIGNEMENT DE LA SORBONNE.—Faculté des lettres.

Littérature grecque. — M. BOISSONADE, professeur; M. Jules DAVID, professeur suppléant, expliquera le huitième livre d'*Hérodote* (les lundis et jeudis, à 3 heures).

Eloquence latine. — M. LE CLERC, professeur; M. CHARPENTIER, professeur suppléant, traitera de la *littérature latine, tant sacrée que profane*, au second et troisième siècle (les mercredis et samedis à 10 heures et demie).

Poésie latine. — M. PATIN, professeur, exposera l'*histoire de la poésie latine au tems d'Auguste*, et s'occupera particulièrement de *Virgile* et d'*Horace* (les mardis et vendredis, à 10 heures et demie).

Eloquence française. — M. VILLEMAIN, professeur; M. GÉRUZÉZ, professeur suppléant, fera l'*histoire de la littérature en France pendant la première moitié du dix-septième siècle* (les jeudis à 11 heures, et les vendredis à 9 heures).

Poésie Française. — M. SAINT-MARC GIRARDIN, professeur, fera l'*histoire de la littérature en France au dix-huitième siècle* (les lundis à 11 heures, et les mardis à 8 heures et demie).

Philosophie. — M. JOUFFROY, professeur, après avoir tracé les cadres

d'un cours de *Psychologie*, exposera quelques-unes des parties de cette science (les mardis et vendredis à midi).

Histoire de la philosophie ancienne. — M. COUSIN, professeur; M. PORET, professeur suppléant, traitera des commencemens de la philosophie grecque, et particulièrement de l'*Ecole Ionienne* (les mercredis à 9 heures, et les samedis à midi).

Histoire de la philosophie moderne. — M. ROYER-COLLARD, professeur. L'ouverture de ce cours sera prochainement annoncée.

Histoire ancienne. — M. LACRETELLE, professeur, autorisé à traiter de l'*histoire moderne*, présentera le tableau historique du dix-huitième siècle (les jeudis à 1 heure un quart).

Histoire moderne. — M. GUIZOT, professeur; M. LENORMANT, professeur suppléant, autorisé à traiter de l'*histoire ancienne*, continuera d'exposer les origines de la civilisation grecque, et spécialement l'*histoire des Phéniciens* (les mardis et vendredis à 3 heures).

Géographie. — M. GUIGNIAUT, professeur, exposera l'*histoire de la Géographie des Grecs* dans ses rapports avec celle de leur littérature, de leur civilisation et de leur science, jusqu'au tems d'*Alexandre* (les mercredis et samedis à 1 heure).

Littérature étrangère. — M. FAURIEL, professeur, exposera l'*histoire de la Littérature espagnole*, depuis ses origines jusqu'à la fin du dix-huitième siècle (les lundis à 1 heure et demie).

COLLÈGE ROYAL DE FRANCE.

Premier trimestre. — MM. les lecteurs et professeurs royaux ont ouvert leurs cours le lundi 27 novembre 1837.

Astronomie. — M. BINET commencera un cours d'*astronomie* (les mardis, jeudis et samedis à 10 heures et demie).

Mathématiques. — M. LACROIX, membre de l'Institut, Académie royale des sciences, exposera les recherches faites par les géomètres sur les *intégrales définies* (les mardis et samedis à 9 heures et demie).

Physique générale et mathématique. — M. BIOT, membre de l'Institut, Académie royale des sciences, ou, en son absence, M. LIOUVILLE, exposera les *méthodes générales d'intégration* qui servent dans les problèmes de physique mathématique (les mardis et jeudis à 1 heure).

Physique générale et expérimentale. — M. SAVART, membre de l'Institut, Académie des sciences, traitera de l'*acoustique* (les mardis et vendredis à 11 heures).

Médecine. — M. MAGENDIE, membre de l'Institut, Académie des sciences et de l'Académie de médecine, continuera l'*histoire des phénomènes de la vie* (les mercredis et vendredis à 11 heures).

Chimie. — M. THÉNARD, membre de l'Institut, Académie royale des

sciences, ou, en son absence, M. PELOUZE, traitera de l'*analyse chimique* (les mercredis et vendredis à 10 heures et demie).

Histoire naturelle. — M. Elie de BEAUMONT, membre de l'Institut, Académie royale des sciences, traitera des principes fondamentaux de la *géologie*, et en fera l'application à l'histoire de quelques-unes des révolutions de la surface du globe (les mardis, jeudis et samedis à 1 heure et demie).

Droit de la nature et des gens. — M. de PORTETS traitera du *droit naturel* (les lundis et mardis à 8 heures).

Histoire et morale. — M. LETRONNE, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, exposera l'*histoire des découvertes géographiques* dans leur rapport avec l'état des sciences et la marche du commerce chez les anciens et au moyen-âge (les mardis et samedis à 3 heures).

Langues hébraïque, chaldaïque et syriaque. — M. Quatremère, membre de l'Institut, Académie royale des inscriptions et belles-lettres, expliquera le *Pentateuque* et les *prophètes Isaïe et Jérémie* (les lundis, mercredis et vendredis, à 1 heure et demie).

Langue arabe. — M. CAUSSIN de PERCEVAL, professeur, expliquera quelques chapitres du *Coran* et la *Vie de Mahomet*, tirée d'Aboul-Feda, édition de M. Noël Desvergiers (les lundis, mercredis et vendredis, à 8 heures et demie du matin).

Langue persane. — M. Sylvestre de SACY, membre de l'Institut, Académie royale des inscriptions et belles-lettres, expliquera l'*Histoire de la dynastie des Bouïdes*, par Mirkhoud, publiée par M. Wilken; le *Gulistan de Saadi*, et le premier livre de l'*Anwari Sohaïli*, par Hosëin Vaëz Caschéfi, (les lundis, mercredis et vendredis, à 9 heures et demie). En cas d'empêchement, il sera remplacé par M. JOUANNIN, premier secrétaire-interprète du roi.

Langue turque. — M. Alix DESGRANGES expliquera l'*Histoire des Afgans* et quelques pièces diplomatiques (les lundis, mercredis et vendredis, à 10 heures trois-quarts).

Langue et littérature chinoise tartaro-mandchou. — M. STANISLAS JULIEN, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, expliquera le *Chou-king*, avec le commentaire de *Tchou-hi*, et le roman *Hao-khi-cou-tchoen* (les mardis et les samedis, à 7 heures du soir). Les jeudis, à la même heure, il expliquera la seconde partie de *Meng-tseu*, pour les commençans.

Langue et littérature sanskrites. — M. Eugène BURNOUF, membre de l'Institut, Académie royale des inscriptions et belles-lettres, expliquera le *texte et le commentaire du 8^e livre de Manou* (les mardis, jeudis et samedis, à 3 heures).

Langue et littérature grecques. — M. BOISSONADE, membre de l'Institut, Académie royale des inscriptions et belles-lettres, expliquera les *Guèpes d'Aristophane* (les mercredis et vendredis, à midi et demi).

Philosophie grecque et latine. — M. JOUFFROY, membre de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques, exposera les *systèmes des philosophes grecs antérieurs à Socrate* (les jeudis et samedis, à 11 heures et demie). M. Jouffroy, en cas d'absence ou d'empêchement, sera remplacé par M. Ravaillon.

Eloquence latine. — M. BURNOUF père, membre de l'Institut, Académie royale des inscriptions et belles-lettres, expliquera le *Jugurtha de Salluste* (les jeudis et samedis à 8 heures un quart).

Poésie latine. — M. TISSOT, membre de l'Institut, Académie française, achèvera d'expliquer les *odes d'Horace*, comparées avec les lyriques modernes. Il expliquera aussi des *morceaux de Lucrèce, de Virgile et de Lucain*. En cas d'absence ou de maladie, il sera remplacé par M. Alfred de Wailly (les lundis et jeudis, à 11 heures et demie).

Littérature française. — M. J.-J. AMPÈRE continuera *l'histoire de la littérature française au moyen-âge*, comparée aux littératures étrangères (les jeudis à 1 heure); les lundis, à 11 heures, il traitera des *origines de la langue française*.

Économie politique. — M. ROSSI, membre de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques, traitera plusieurs des questions les plus importantes relatives à la *distribution de la richesse* (les mardis et samedis, à 10 heures et demie).

Archéologie. — M.....

Histoire des législations comparées. — M. E. LERMINIER exposera les *origines du droit international moderne* pendant le moyen-âge (les mardis et samedis, à 2 heures moins un quart).

Nota. Il y a pour chaque cours un registre où les auditeurs qui voudront obtenir des certificats doivent s'inscrire).

En étalant avec orgueil toutes ces richesses scientifiques et littéraires, une chose nous serre le cœur, c'est de ne pouvoir même citer les *cours de Théologie*. Cependant ils existent à Paris, mais on peut dire qu'ils ne sont suivis par personne. Et aussi en ce moment de misérables tracasseries intérieures ont empêché qu'ils ne fussent ouverts. Or il faut le dire, personne ne se plaint ni presque ne s'aperçoit de cette absence. La faute de ce discrédit provient de la constitution même de l'Université. Toutes les fois que ce sera le pouvoir temporel qui voudra donner un enseignement théologique, ce ne sera plus une théologie. Et aussi cet enseignement sera sans autorité, sans influence. En attendant que des tems plus heureux puissent venir pour l'enseignement public théologique en France, nous croyons devoir donner le programme de deux cours bien différens : Le

premier, de l'Université catholique de Louvain, qui, organisée par les évêques de ce pays, est en ce moment à la tête de toutes les sciences en Belgique, réunit autour d'elle la jeunesse, et rendra bientôt désertes les chaires qu'on a voulu lui opposer à Gand et à Bruxelles; le deuxième est celui de l'Académie de Genève; nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile de mettre sous les yeux de nos lecteurs catholiques l'exemple de ce qui se fait pour la théologie et les lettres sacrées chez nos frères séparés. Voici ces deux programmes.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

L'Université catholique de Louvain comprend cinq facultés, qui sont celles de Philosophie, des Lettres et sciences mathématiques, physiques et naturelles, de Médecine, de Droit et de Théologie. Toutes ces facultés sont en plein exercice. Mais nous ne donnerons le détail que des facultés de théologie et de philosophie.

Faculté de Théologie. — M. BEELEN explique les *Psaumes*, les *Proverbes* et l'*Écclésiaste* (les lundi, mardi et mercredi à 9 heures.) — Il donne des leçons de langue hébraïque en expliquant les morceaux choisis de l'ancien Testament; de langue syriaque et chaldaïque en expliquant des morceaux choisis des *Targums*, quelques *Hymnes de S. Ephrem* et quelques passages de la *Chronique syriaque de Bar-Hebreus*; de langue arabe, en expliquant quelques chapitres de la version arabe de la Bible, quelques versets du Coran, et les 7^e et 12^e séances d'*Hariri* (les mardi, jeudi et vendredi à midi).

M. WOUTERS, professeur ordinaire, expliquera l'*histoire ecclésiastique des tems modernes* (le samedi à 10 heures). — Et après une introduction générale à l'histoire de l'Église, il traitera des *trois premiers siècles* (les lundi, mardi et mercredi à 10 heures).

M. de RAM, professeur ordinaire et recteur de l'université, exposera les *principes du droit public ecclésiastique* (les jeudi et vendredi à 10 heures).

M. VERHOËVEN, professeur extraordinaire et secrétaire de la faculté, expliquera le *troisième livre des Décrétales* (les lundi à 11 heures, et les jeudi, vendredi et samedi à 9 heures).

M. MALOU, professeur extraordinaire, expliquera le *traité de la Sainte-Trinité* (le mardi et mercredi à 8 heures).

M. VERKEST, professeur ordinaire et président du collège des Théologiens, traitera des *Sacremens de l'ordre et du mariage* (les lundi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures).

Faculté de Philosophie. M. UBAGHS, professeur, doyen de la faculté de philosophie, donnera une introduction à toute la philosophie, et la *Logique* (lundi et mardi à 9 heures, et les vendredi et samedi à 11 heures).

M. J. MOELLER, professeur extraordinaire, donnera une introduction à

l'histoire universelle, et traitera de la première partie de *l'histoire ancienne* (les vendredi et samedi à midi).

M. BAGUET, professeur ordinaire et secrétaire de la faculté, expliquera des morceaux choisis de *l'Odyssée d'Homère* et *l'apologie de Socrate*, de Platon (les lundi et mardi à 8 heures); le livre premier des *Annales de Tacite*, l'un des livres des *offices de Cicéron*, et présentera *l'histoire des lettres latines* (les mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures).

ACADÉMIE DE GENÈVE.—FACULTÉ DE THÉOLOGIE.—Semestre d'hiver.

Histoire ecclésiastique. — M. le Prof. VAUCHER continuera son cours à dater du *dixième siècle*. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

Apologétique. — M. le Prof. DUBY traitera de *l'insuffisance de la raison pour fonder le système religieux*, des caractères qu'un seul système doit avoir, et de la réunion de ces caractères dans la Révélation Chrétienne.

Art de la chaire. — Le même professeur exposera les *protégomènes de ce cours*, ou *l'art didactique*. Ces deux cours réunis auront lieu trois fois, et dès le 1^{er} février, quatre fois par semaine.

Dogmatique. — M. le Prof. CHENEVIÈRE fera la partie de son cours qui traite de *la religion naturelle, de Dieu et de ses attributs, de l'homme, de sa nature et de son avenir*.

Critique sacrée. — Pendant les quinze premières semaines, soit jusqu'au 17 février, M. le Prof. CELLÉRIER exposera *l'introduction spéciale à chaque livre du Nouveau-Testament*.

Exégèse du Nouveau-Testament. — Dès le 17 février au 4 avril, le même Professeur continuera *l'explication développée de l'Épître aux Galates*. Ces deux cours auront lieu trois fois par semaine.

Exégèse de l'Ancien-Testament. — M. le Prof. MUNIER continuera, avec les étudiants des troisième et quatrième années, la *lecture du prophète Isaïe*, en commençant au chap. xx. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

Hébreu. — Le même Professeur enseignera la *grammaire hébraïque*, d'après les principes de la grammaire publiée par M. le Prof. Cellérier (seconde édition). Il lira les quatre premiers chapitres du *livre 1^{er} de Samuel*, et les *psaumes* en commençant au 28^e. Ce cours, destiné aux étudiants des première et deuxième années, aura lieu quatre fois par semaine.

Exercices de prédication. — Les mercredi et vendredi de chaque semaine, MM. les Professeurs de la Faculté entendront et jugeront les sermons d'étude de MM. les Proposans.

Semestre d'été.

Histoire ecclésiastique. — M. le Prof. VAUCHER continuera son cours d'hiver, trois fois par semaine.

Apologétique et art de la chaire. — M. le Prof. DUEY achèvera son cours d'hiver. Il donnera deux leçons par semaine.

Morale. — M. le Prof. CHENEVIÈRE commencera son cours de morale.

Exégèse du Nouveau-Testament. — M. le Prof. CELLÉRIER terminera l'explication de l'Épître aux Galates, et fera le résumé du sens, de la marche et de l'esprit de cette épître. Ce cours aura lieu une fois par semaine.

Archéologie biblique. — M. le Prof. CELLÉRIER commencera un cours complet, dont l'ensemble sera réparti sur trois années différentes. Dans cette première série il sera successivement question de l'archéologie biblique antérieure à Moïse, de l'histoire chronologique et politique du peuple hébreu, et de la géographie biblique. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Exégèse de l'Ancien-Testament. — M. le Prof. MUNIER continuera la lecture d'Isaïe. Ce cours, pour les étudiants des troisième et quatrième années, aura lieu trois fois par semaine.

Hébreu. — Le même Professeur lira avec les étudiants des première et deuxième années le livre 1^{er} de Samuel, chap. v-x; le livre des Proverbes, chap. xiv et suivans. Ce cours aura lieu quatre fois par semaine.

Exercices de prédication. — Comme dans le semestre d'hiver.

FACULTÉ DES LETTRES. — Semestre d'hiver.

Archéologie. — M. le Prof. BOISSIER donnera un cours d'archéologie orientale et méridionale auquel celui de l'année dernière a servi d'introduction. Il y traitera spécialement de l'Égypte, cherchant à résumer les connaissances acquises à ce sujet, sous différens rapports. Ce cours aura lieu une fois par semaine.

Histoire. — M. le Prof. ROGET traitera de l'histoire de France et d'Angleterre au dix-septième siècle. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Littérature dramatique du dix-septième siècle. — M. le Prof. ROGET. — Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Semestre d'été.

Histoire. — M. le Prof. ROGET continuera son cours de l'histoire de France et d'Angleterre au dix-septième siècle. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Archéologie. — M. le Prof. BOISSIER donnera un cours de mythologie héroïque. Ce cours aura lieu une fois par semaine.

Antiquités. — M. le Prof. FERRUCCI. — Études sur la géographie, les habitans et les monumens de l'ancien Latium. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

N.B. Les cours obligatoires pour les étudiants qui se proposent d'entrer dans les Facultés de Théologie et de Droit, sont : en hiver, les deux cours de M. Roget; en été, le cours de M. Roget et celui de M. Ferrucci.

Bibliographie.

NOUVEAU DICTIONNAIRE COMPLET, géographique, statistique, topographique, administratif, judiciaire, ecclésiastique, monumental, historique, scientifique, industriel, commercial et agricole de la France et de ses Colonies, par Briand-de-Verzé : troisième édition, revue, corrigée, augmentée de la partie historique, de la comparaison de tous les établissemens civils, judiciaires, religieux et militaires qui existaient avant la révolution de 1789 dans chaque localité, avec ceux d'aujourd'hui, etc.; par Warin-Thierry, éditeur.

Déjà deux éditions de cet ouvrage, tirées à très-grand nombre, et épuisées en peu de tems, sont la preuve incontestable que le public qui les a accueillies en a reconnu toute l'utilité. Encouragé par un tel succès, l'éditeur a voulu lui en offrir une 3^e, revue, corrigée et augmentée non-seulement du nombre des dépendances omises dans les deux premières, telles que hameaux, écarts, fermes, métairies, manufactures, usines et châteaux isolés, mais encore enrichie de l'histoire d'une grande quantité de lieux, de leur origine, de la description de tous les édifices, monumens d'architecture et des arts, de détails circonstanciés sur les ruines des anciens châteaux de la féodalité, sur ceux qui sont encore debout, sur les châteaux modernes, et sur toutes les abbayes ou maisons religieuses détruites par suite de notre première révolution.

En outre de la nomenclature de tous les établissemens civils, judiciaires, domaniaux, militaires, scientifiques, et de celle des archevêchés, évêchés, séminaires, cures et succursales actuels, comparés à ceux que chaque localité possédait avant l'an 1789, cette édition indique la résidence et le nombre de toutes les études des notaires, des avoués, agrées et des huissiers de France, tant dans les communes rurales que dans les chefs lieux; tous les bureaux d'enregistrement, la résidence des brigades de gendarmerie, les lieux d'étape, tous les relais de postes aux chevaux, avec la distance à payer ou à parcourir entre chaque relais correspondant, et dans un grand nombre de lieux, la désignation des voitures publiques, leur destination, et les enseignes des hôtels et principales auberges.

Elle contient de plus la situation de toutes les carrières, des mines de différentes natures, celle des sources d'eaux minérales ou thermales, leurs propriétés curatives et la saison des bains; la description de toutes les curiosités naturelles, telles que grottes, gouffres, chutes, cascades, sites et points de vue pittoresques; les productions territoriales, l'industrie, le commerce, les foires, la population et le bureau de poste de chaque localité, avec sa distance orientée du chef-lieu d'arrondissement.

Cet ouvrage renferme donc l'analyse de tout ce qui a paru sur la descrip-

tion et l'histoire de chaque pays ; ce n'est pas comme tant d'autres, la nomenclature sèche et aride des lieux, sans aucun détail, et qui ne présentent d'autre but d'utilité que l'indication des bureaux de postes aux lettres, que l'on trouve aussi dans celui-ci ; en conséquence il devient nécessaire à la magistrature, au clergé, au commerce, à l'industrie et à toutes les classes de la société.

Cette édition, composée d'environ 70 livraisons in-8°, chacune de 16 pages d'impression, en trois colonnes, à 20 centimes, ou 25 centimes franche de port par la poste, paraît tous les *samedis* depuis mai 1857, et formera un très-fort vol. contenant la matière de plus de 8 vol. On souscrit à Paris, chez Belin-le-Prieur, libraire, rue Pavée-St-André-des-Arts, n° 5.

GUIDE PRATIQUE DES GOUTTEUX et des RHUMATISANS, ou Recherches sur les meilleures méthodes de traitement, curatives et préservatives des maladies dont ils sont atteints. (1 vol. in-8°, chez Dentu, libraire, Palais Royal, Galerie Vitree, n° 15.) Par J.-B. Réveillé-Parise, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur, de l'Académie royale de médecine, etc.

On connaît ce vers de Lafontaine « *quand l'enfer eut produit la goutte et l'araignée.* » Pourquoi ce grand fabuliste n'a-t-il pas mis le rhumatisme au lieu de l'araignée ? la pensée eût été plus complète. En effet, la goutte et le rhumatisme sont peut-être les deux maladies qui tourmentent le plus l'espèce humaine, par leur fréquence, par leur opiniâtreté et leur nature protéiforme : les distinguer dans leurs variétés, les traiter, les guérir, par des moyens méthodiques, simples, éprouvés, tel est le but de l'ouvrage que nous annonçons, ouvrage fait avec soin et talent. L'auteur ne dit pas, voilà un remède certain, infaillible, contre la goutte et le rhumatisme ; il s'élève même contre cette manière de procéder ; mais ayant passé au *crible de l'expérience*, selon son expression, les divers moyens de guérir et de se préserver de ces maladies, il les expose avec ordre et avec clarté ; il dit ce qu'il faut faire, pourquoi il faut faire et comment il faut faire. De bons préceptes, de sages conseils, des remèdes connus comme les plus efficaces, voilà ce qu'on trouve dans ce livre que nous recommandons spécialement à cette foule de malheureux que tourmentent la goutte et le rhumatisme.

ARCHIVES DES DÉCOUVERTES et des inventions nouvelles faites dans les sciences, les arts et les manufactures, tant en France que dans les pays étrangers, pendant les années 1855 et 1856 ; avec l'indication succincte des principaux produits de l'industrie française, des brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation, accordés par le Gouvernement pendant la même année, et des notices sur les prix proposés ou décernés par différentes sociétés savantes, françaises et étrangères, pour l'encouragement des sciences et des arts. Paris, chez Treuttel et Würtz, rue de Lille, n° 17, et, même raison de commerce, à Strasbourg, Grande-Rue, n° 15.



ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRETIENNE.

405

Numéro 90. — 31 Décembre 1837.

Philosophie.

EXAMEN DE LA PHILOSOPHIE DE BACON.

OEUVRE POSTHUME DU COMTE JOSEPH DE MAISTRE ¹.

Sur la mission du comte de Maistre. — Nature de son talent. — De l'analyse et de la synthèse de Bacon. — De sa méthode d'induction. — De son influence sur la marche des sciences. — Absurdités de ses règles et des découvertes qu'il promet. — Conclusion.

M. de Maistre a dit quelque part sur les grands hommes et sur l'opportunité avec laquelle Dieu les envoie au tems marqué, un mot qui trouve bien son application en la personne de cet illustre écrivain. Venu au point de contact entre deux siècles, ou plutôt entre deux ères qu'on peut appeler contradictoires, sa mission fut de provoquer le passage de l'une à l'autre, de renverser ce qui était, et de hâter l'apparition de ce qui devait être. Il tint à la fois *la truelle et l'épée*. Mais les circonstances exigeant qu'avant de bâtir on déblayât au préalable les immenses ruines dont le sol était couvert, et ce déblai ne pouvant s'opérer sans repousser la horde philosophique du 18^e siècle, campée au milieu des décombres qu'elle regardait à bon droit comme son butin et ses trophées, M. de Maistre dut songer à *combattre* avant

¹ 2 vol. in-8°. Prix 12 fr. 50 c., à Paris, chez Poussielgue, rue Haute-Feuille, n° 9. — Nous avons déjà donné un extrait de cet ouvrage dans le N° 73, tome xiii, page 24.

de songer à *édifier*. Sous ce dernier point de vue, il se contenta de rétablir les vrais principes qui sont les fondemens de l'ordre social, et quoique sa vue si haute et si perçante aimât à se porter sur les parties plus élevées de l'édifice futur, il ne pouvait qu'en indiquer approximativement les proportions et les lignes principales.

Cette partie de sa gloire, la plus brillante à notre avis, parut néanmoins égalée et même surpassée aux yeux du plus grand nombre, par l'éclat que jeta le côté polémique de sa vie. Si, en effet, il ne fut point seul au premier rang durant ce long combat contre la philosophie du siècle dernier, personne au moins, parmi ses contemporains, n'a le droit de requérir le pas sur lui, soit pour l'ouverture des hostilités, soit pour la vigueur des attaques, soit pour la diversité et la bonne trempe des armes dont il se servit. Le 18^e siècle avait prévalu, personne n'en disconvient plus, en falsifiant la *science*, en dévoyant la *philosophie*, et surtout en assaisonnant ses leçons avec excès, avec une profusion immodérée, de cet ingrédient qu'en France nous appelons l'*esprit*, et qui est le plus actif de tous les dissolvans au sein d'une société frivole et corrompue. Ces trois armes dont on avait tant abusé, se trouvèrent réunies toutes trois et dans un degré éminent entre les mains du comte de Maistre. A une époque où l'érudition était méprisée, où la science était devenue une pure affaire de chiffres et d'analyses chimiques, M. de Maistre arriva comme pour représenter la science intellectuelle au milieu d'un monde matérialisé. Chargé des trésors d'un savoir acquis de longue main à l'école de l'antiquité, riche surtout d'études philosophiques et religieuses, il offrit ; au commencement de notre âge, le phénomène d'un laïque profondément versé dans la théologie, ce qui ajoutait à son génie un caractère singulièrement imposant et presque sacerdotal.

Mais quelque puissance que lui donnât la réunion de tant de précieuses qualités, il fût demeuré au-dessous de sa tâche et des besoins du moment, le but qu'il devait atteindre n'eût point été atteint sans une troisième faculté tout aussi merveilleuse que les premières, quoique d'une nature inférieure. Imaginez l'auteur des *Soirées*, du *Pape*, etc., avec sa forte raison, sa lecture immense, sa prodigieuse mémoire, son aptitude aux

choses métaphysiques, son intuition presque prophétique; ôtez-lui seulement une chose (petite, ce semble, auprès de tant de grandes choses), ôtez lui son tour d'esprit si original, son allure vive et délibérée, sa phrase incisive; si vous n'altérez point la valeur intrinsèque de sa pensée, qui pourra calculer ce que vous dérobez à l'influence qu'elle devait exercer? — Otez surtout cette *langue française*, dont, par un privilège unique, il se servit de manière à se placer parmi nos premiers écrivains, quel effet pensez-vous qu'eût produit cet étranger, ce savoyard, imprimant à Turin, ou à Petersbourg, ses doctes élucubrations, en quelque idiôme barbare?

M. de Maistre fut ce qu'il devait être, et personne ne peut se vanter d'avoir été mieux que lui l'homme de son tems. En un petit nombre de volumes il renversa de fond en comble la science *encyclopédique*, il bafoua les rêveries sensualistes de Locke et de Condillac, il culbuta Voltaire sur le terrain de l'épigramme. Grâce à ses formes brèves et piquantes il se fit lire, il secoua un siècle plongé dans la matière et tout étourdi du bruit, vraiment étourdissant, des choses extérieures; enfin, s'il n'opéra pas d'abord de nombreuses conversions, il étonna du moins, il irrita, il força à discuter, à s'occuper d'objets qu'on croyait morts et ensevelis à jamais: — la société des intelligences, Dieu, l'âme, le Christianisme, l'Eglise, le Pape.

S'il lui était donné de reparaitre au milieu de nous, de voir plusieurs de ses prévisions déjà accomplies, plusieurs de ses idées les plus hardies généralement reçues, par ceux-là mêmes qui se déclarent ses adversaires, sans doute qu'il n'aurait pas à se repentir de son ouvrage, et qu'il s'étonnerait plutôt de la rapidité avec laquelle les esprits ont marché dans la voie qu'il leur avait ouverte. Mais en même tems il se convaincrail aisément qu'aujourd'hui, pour continuer le mouvement imprimé, il aurait lui-même à subir la condition commune, et à s'imposer de graves et nombreuses modifications. Et ce n'est point ici la faute de l'homme, la faute de l'écrivain mort depuis bientôt vingt ans, mais seulement la *faute* du siècle qui marche, des intelligences qui s'éclairent, des préjugés qui se dissipent, des nouvelles questions qui s'élèvent. Cette distance qui sépare le génie, quelque grand qu'il puisse être, d'un homme qui meurt, d'avec le

génie de l'humanité qui ne meurt point, ne se fait mieux sentir nulle part que dans les divers écrits du comte de Maistre, et particulièrement dans son dernier ouvrage, publié sous le titre d'*Examen de la Philosophie de Bacon*.

Avant de parler de ce livre, qui fera le sujet du présent article, il est juste d'observer qu'il s'agit d'une œuvre posthume, qu'on ne doit point juger avec la même sévérité qu'un livre publié par l'auteur, renfermant bien évidemment sa pensée définitive, dont il a pu lui-même revoir et corriger les épreuves, la veille du jour de sa publicité. Ceci soit dit en passant aux lecteurs difficiles dont, grâce à Dieu, le nombre augmente chaque jour, qui, dans un livre de critique sérieuse, ne veulent que science, raison, froide justice; qu'un sarcasme indispose toujours : ces lecteurs trouveront plus d'une correction à faire à l'ouvrage dont nous allons les entretenir. Pour nous personnellement, et tout compté, nous le préférons tel qu'il est, tout chaud encore de l'inspiration qui l'a dicté, et portant jusque dans ses aspérités le cachet de l'époque aussi-bien que de l'écrivain.

Si ce livre eût paru à son heure, c'est-à-dire, il y a un quart de siècle, très-certainement son apparition eût été un événement scientifique, philosophique et littéraire. Alors que Bacon trônait paisiblement sur le domaine intellectuel, par droit de conquête ou plutôt de déshérence, ceux qui le saluaient du nom de *Père des Sciences*, de *Chef de l'ère nouvelle*, qui juraient que Bacon avait dissipé les antiques ténèbres, qui lui attribuaient les découvertes de Newton, de Galilée, de Keppler, ceux-là n'eussent point manqué de crier au scandale; d'autres voix, moins fortes, se seraient élevées en faveur des nouvelles doctrines; d'ardentes discussions s'en seraient suivies, et le résultat eût été sans doute d'ôter un peu plus tôt le chancelier-philosophe du trône imaginaire qu'on avait voulu lui dresser sur le pinacle de la science, pour le mettre à la place honorable encore qu'il mérite comme penseur et comme écrivain. Aujourd'hui que justice a été faite, par l'effet du cours naturel des choses, et aussi par les travaux antérieurs du comte de Maistre, et de l'école dont il fut un des chefs, son ouvrage est passé presque inaperçu. Et ne croyez point que l'auteur soit demeuré

au-dessous de lui-même, et que l'âge ait affaibli ses facultés; c'est toujours même science, même profondeur, même verve; cette dernière qualité surtout n'avait jamais semblé briller de plus d'énergie et de jeunesse. Mais l'ouvrage arrive trop tard; ce qu'il vient faire est déjà fait, l'idole a été brisée. Bien des illusions sont tombées, bien des enthousiasmes se sont refroidis. De part et d'autres on juge plus froidement les choses. Aussi, d'un côté, si les plus fervens disciples de Bacon n'ont point paru fort empressés à venger le maître outragé, de l'autre, les admirateurs de M. de Maistre ne font point difficulté de reconnaître que dans sa critique du philosophe anglais, il a chargé sa conscience de nombreux manquemens aux lois de la civilité littéraire et à celles d'une sévère impartialité.

L'examen de M. de Maistre porte surtout sur la *méthode d'induction* dont Bacon est regardé comme l'inventeur, et qu'il a rapportée dans son ouvrage intitulé : *Novum organum Scientiarum*.

« Bacon lui-même, dit l'auteur à son début, nous a tracé le plan d'un examen de sa philosophie; car d'abord il a manifesté la prétention, renouvelée de nos jours, de *refaire l'entendement humain*, et de lui présenter un *nouvel instrument* fait pour procurer au genre humain des succès inaccessibles à l'ancienne méthode; puis il a employé sous nos yeux ce même *instrument*, afin de nous montrer comment on devait s'en servir pour s'avancer davantage dans l'étude de la nature, et perfectionner ainsi les sciences physiques : premier ou plutôt unique objet de toutes ses spéculations. Il faut donc d'abord examiner ce *nouvel instrument* et montrer ensuite l'usage que Bacon en a fait; en d'autres termes, il faut le considérer d'abord comme législateur, et voir ensuite, puisqu'il a eu la prétention de donner à la fois l'exemple et le précepte, de quelle manière il a exécuté ses propres lois, et jusqu'où il s'est élevé par sa méthode ¹. »

Avant d'aborder cette critique, M. de Maistre combat un préjugé fort répandu par les disciples de Bacon, et par Bacon lui-même; sur l'ignorance et la barbarie de son époque (fin du 16^e et commencement du 17^e siècle); il faut citer ce passage

¹ Tome 1, p. 1.

important qui demeure vrai au fond, en adoucissant, si l'on veut, certaines duretés de forme dont l'auteur n'est point avare envers son adversaire.

« L'état des sciences dans le siècle où il vivait, tel qu'il nous le représente à toutes les pages de ses écrits, n'était qu'un roman de son imagination; car les sciences étaient alors déjà très-avancées, et telles absolument qu'elles devaient être à cette époque. L'erreur de Bacon sur ce point avait deux sources: en premier lieu l'ignorance qui le rendait étranger à toutes les branches des sciences naturelles; et, de plus, ce malheureux orgueil caché dans les replis du cœur humain, qui porte l'homme, même sans qu'il s'en aperçoive, à dédaigner tout ce qu'il ne sait pas, tout ce qu'il ne comprend pas, tout ce qu'il n'aime pas.

« Le seul moine de son nom, dont Bacon parle assez légèrement, avait mis dans ses écrits infiniment plus de vérités que le chancelier d'Angleterre n'en connaissait et même qu'il n'en pouvait comprendre, s'il eût entrepris de les étudier. Copernic, Tycho, Kepler, Viète, Fermat, Grégoire de S. Vincent, Boyle, Hook, Galilée, Descartes, Gregory, Borelli, Kircher, etc., furent ses contemporains ou le touchèrent de près. Quand on se permet de compter pour rien les travaux de ces grands hommes, et d'en parler même avec un extrême mépris, il est aisé de calomnier l'état de la science; mais ces calomnies ne prouvent rien, sinon qu'il eût mieux valu étudier leurs ouvrages, que les critiquer. Je ne sais pourquoi il plut à d'Alembert de nous dire que Bacon était né dans le sein de la nuit la plus profonde. Rien n'est plus évidemment faux. Les beaux-arts et la littérature avaient été portés, dans le 16^e siècle, au plus haut point de perfection. Il serait aisé de prouver, ou pour mieux dire, il serait inutile de prouver que l'Europe en savait à cette époque beaucoup plus que les Grecs du siècle de Périclès. Si Bacon n'aperçut pas la nouvelle lumière, ce fut sa faute. De grandes découvertes avaient été faites dans les sciences, le mouvement général était donné; rien ne pouvait plus l'arrêter, et certainement il ne devait rien à Bacon, absolument inconnu et sans influence hors de son île ¹. »

¹ Tome 1, p. 2.

Cette dernière ligne ne saurait être prise à la lettre. Bacon favorise le mouvement vers les études physiques, et beaucoup trop; il ne demeura point *absolument inconnu hors de son île*¹; mais il y a loin de cette exagération à celles qui tendent au contraire à représenter Bacon comme rallumant seul le feu sacré, et comme premier auteur de la réaction scientifique qui eut lieu à cette époque. Le fondateur de la bibliothèque d'Oxford, qui a gardé son nom, lui écrivait en ces termes : « Permettez-moi de vous le dire franchement; je ne puis comprendre vos plaintes. Jamais on ne vit plus d'ardeur pour les sciences que de nos jours. Vous reprochez aux hommes de négliger les expériences, et sur le globe entier on ne fait que des expériences. »

Après ces préliminaires, M. de Maistre arrive à l'examen de la *méthode inductive* de Bacon, et quoiqu'il ne s'astreigne point à suivre un ordre logique, on peut ranger sous trois chefs les diverses considérations qu'il s'attache à développer : Qu'est-ce que l'induction Baconienne ? Quel est son but ? Quels ont été ses résultats ?

1° Quant à la nature de l'induction, il rappelle les définitions qu'en ont données les anciens philosophes et l'usage qu'ils en ont fait. Nous ne le suivrons pas dans cette recherche, au moyen de laquelle il établit que rien n'est plus mal fondé que d'attribuer à Bacon l'invention d'une méthode connue de Cicéron et d'Aristote², et dont Platon a souvent fait usage, d'après les leçons et l'exemple de son maître Socrate. Si l'on considère l'induction comme une pure forme de raisonnement, il serait par trop ridicule d'en placer la découverte à la fin du 16^e siècle pour en faire honneur à Bacon, et d'autre part on ne comprend pas davantage l'opposition que ce philosophe établit sans cesse entre l'induction et le syllogisme. Ces deux procédés logiques

¹ On peut voir dans l'ouvrage de M. Ozanam, intitulé : *Deux chanceliers d'Angleterre*, dont les *Annales* ont rendu compte, la preuve que Bacon fut connu et estimé de Leibnitz, de Bayle, de Boerhaave, de Descartes etc.

² Hæc (*similitudo*) ex pluribus perveniens quò vult, appellatur Inductio, quæ græcè ἐπαγωγή nominatur et quâ plurimum usus est in sermonibus Socrates. (Cic. *de in. Rhet.* I, 31). Επαγωγή δὴ ἢ ἀπὸ τῶν κατὰ θέλαστα ἐπὶ τὰ κατόλου ἔφοδος. (Arist. *Top.* I. 10.)

sont identiques essentiellement, puisque toute induction peut et doit pouvoir être réduite en syllogisme. Aussi toutes les attaques de Bacon contre le syllogisme ne prouvent rien, sinon qu'un syllogisme formé de propositions fausses ou incertaines ne conclut pas légitimement, ou bien qu'un mauvais syllogisme est sans valeur ; ce qui est incontestable et peut très-bien être retorqué contre l'induction.

Mais il ne faut point oublier que Bacon ne considère pas seulement l'induction et le syllogisme comme deux formules scholastiques d'argumentation, mais bien plutôt comme deux méthodes diverses et parfaitement distinctes, plus communément désignées sous les noms d'*analyse* et de *synthèse*. Or, quoique la différence de ces deux méthodes frappe d'abord, puisqu'elles partent de points diamétralement opposés et procèdent en sens contraire, elles n'en suivent pas moins une marche parallèle, et loin de s'exclure mutuellement, elles s'appuient et se complètent l'une par l'autre. En effet, toute méthode suppose nécessairement deux choses pour pouvoir être conçue, des *principes* et des *faits* ; le propre de la méthode étant de montrer le lien qui unit ces deux élémens de toute connaissance humaine. A quoi servirait l'étude des faits sans l'admission préalable de principes généraux qui sont la base même de la raison, et qui ne sauraient dépendre de l'expérience ? Et ces principes eux-mêmes, quelle serait leur utilité si l'expérience ne fournissait des données certaines pour en faire l'application ? Les principes généraux une fois reconnus, l'*induction* se met à l'œuvre et trouve les matériaux sur lesquels le *syllogisme* opérera plus tard pour organiser la science. En ce sens, on peut très-bien dire que l'analyse précède la synthèse, ainsi que dans une marche de troupes, les éclaireurs précèdent le corps d'armée ; celle-ci convient mieux aux sciences faites ou du moins très-avancées, celle-là aux sciences qui s'organisent. On peut dire que l'une enseigne, tandis que l'autre apprend. Mais il ne saurait y avoir de véritable science que celle où l'induction et le *syllogisme* ont été tour-à-tour employés, et qui est sortie, pour ainsi dire, victorieuse de cette double épreuve. Cette simultanéité des deux méthodes est une chose tellement vraie, tellement nécessaire, qu'elle peut être prouvée par l'état actuel des

sciences physiques auxquelles personne ne contestera que les principes de Bacon ne soient largement appliqués. Or, les physiciens, dans la nécessité de faire autant usage de la *synthèse* que de l'*analyse*, et pour donner à l'exposition des phénomènes une forme scientifique, sont réduits à supposer des théories qui ne sont nullement démontrées, et que les faits viennent contredire chaque jour. De là, il est permis de conclure que chaque méthode a son utilité, et qu'aucune n'est nullement exclusive. On a souvent loué Bacon de ce qu'il procédait du *connu* à l'*inconnu*; nul que je sache, depuis Aristote, ou même avant, n'a eu la prétention de procéder d'une autre manière; la synthèse et l'analyse sont parfaitement d'accord en ce point: mais toute méthode, sans exception, peut devenir fautive en donnant pour connu ce qui ne l'est pas.

2° Reconnaissons que le *but* spécial que Bacon semble s'être proposé a été de mettre en garde contre cette espèce d'erreur. Quand donc il pose l'exacte observation des faits comme voie naturelle des sciences physiques, il proclame une vérité indubitable et trop oubliée à l'époque qui l'avait précédé. S'il se fût arrêté là, nous n'aurions qu'à le louer d'avoir replacé l'étude de la nature sur son véritable terrain. Libre à lui de développer une règle excellente et d'une application journalière. Mais ce en quoi il a dépassé son but, ce que nous ne saurions lui pardonner, c'est d'avoir voulu faire de cette règle particulière une théorie exclusive et absolue, d'avoir transformé un article du code scientifique en loi générale de laquelle découlent toutes les autres lois.

En effet, dès que l'induction est posée comme principe et loi suprême, on se jette dans des difficultés qui paraissent logiquement insolubles: premièrement, il y a contradiction dans les termes de la proposition même, laquelle consiste à déclarer d'une manière dogmatique, à poser pour loi première et antérieure à toute expérience, que toute loi scientifique (et à plus forte raison la première) doit relever de l'expérience. — En outre, en examinant le principe au fond, on peut se convaincre qu'il est contradictoire avec la notion même de la science; car il faut dire que la science se borne à une liste de faits, à une simple nomenclature, ou bien convenir que ces faits doivent

être coordonnés selon des lois qui sont les lois mêmes de l'esprit humain. Or, ces lois, ou vous les faites découler des faits eux-mêmes, et voilà le cercle vicieux, ou bien elles précèdent et dominent nécessairement les faits. Dira-t-on que par lois physiques, on n'entend que la généralisation des phénomènes tenus pour constans; mais pour bien constater ces phénomènes, pour les comparer et les généraliser, il est nécessaire d'admettre des règles et des procédés qui sont essentiels à la science. Tout n'est donc pas renfermé dans ces mots : *observez, expérimentez*, puisque en dehors et au-dessus il y a deux choses; premièrement, les principes généraux auxquels les faits doivent être rapportés, et c'est là le travail de la science; et en second lieu, les règles de l'expérimentation qui ne sauraient dépendre d'elle.

De là on est en droit de conclure que l'induction ne peut être admise comme loi suprême et définitive des sciences physiques, c'est-à-dire des sciences qui sont, par leur nature, du domaine de l'observation : que serait-ce donc, si l'on prétendait faire dominer ce même principe dans une sphère placée hors de sa portée, celle des sciences intellectuelles et morales? C'est là pourtant ce qui a été fait, et ce qu'on n'a pas encore cessé de faire, malgré l'impuissance et l'absurdité d'une pareille tentative, qui ne serait que ridicule, n'étaient les funestes conséquences qui ont fait de cette doctrine une des erreurs les plus déplorables de l'humanité. Comment, en effet, qualifier autrement une doctrine qui conclut à rejeter comme mal fondés les enseignemens et les traditions de tous les siècles, à tenir toute morale pour suspecte, toute religion pour superstitieuse, toute règle des actions et des mœurs pour illégale, jusqu'à ce qu'elles soient de nouveau sanctionnées par l'*expérience*, c'est-à-dire, acceptées par le bon plaisir de chacun? Or, faisant, par impossible, abstraction des passions humaines, si puissantes là où l'intérêt propre se trouve si fort engagé, quel a dû être l'effet purement logique de l'*observation* appliquée à des choses où elle doit être tenue généralement pour arbitraire et incomplète, parce qu'elle ne peut s'exercer qu'individuellement, sans contrôle, sans garantie, et que les objets dont il s'agit sont les plus

mystérieux et les plus élevés au-dessus de nos faibles pensées ; quel effet a dû s'en suivre, disons-nous, sinon la déviation toujours croissante des esprits qui, une fois lancés dans cette fausse direction, ont dû aboutir à des points opposés et souvent contradictoires ? Et à quelle autre cause attribuer cette multitude de systèmes sur la nature et les facultés de l'intelligence, sur l'origine de nos connaissances, le fondement de la certitude, et autres problèmes de la plus haute importance, qui ne sauraient admettre une solution unique et satisfaisante ? N'a-t-on pas vu la philosophie écossaise, partant du principe d'observation, comme de la base première et universelle, déclarer, après de longues recherches, qu'elle n'osait affirmer *si l'âme était immatérielle et immortelle* : tandis qu'en Angleterre et en France, les esprits plus hardis arrivaient à l'absolu matérialisme, et que les Allemands, tirant les dernières conséquences avec une intrépide logique, se précipitaient dans le scepticisme, tantôt déguisé sous diverses formes, tantôt clairement professé ?

Nous ne pouvons nous étendre sur ces malheureuses suites de la philosophie Baconienne, qui ont été souvent signalées, et sur lesquelles on commence à être d'accord ; mais ce que nous ne pouvons taire, c'est que, si Bacon lui-même n'est point allé jusqu'à ces extrémités, s'il a toujours témoigné un grand respect pour la religion et la morale, son tort n'en a pas moins été de louer exclusivement et d'honorer du nom de science celles-là seules qui sont fondées sur l'observation individuelle et sur la méthode inductive ; d'avoir présenté l'induction comme procédé unique et universel, ce qui tendait directement à bannir la déduction, et à supposer qu'il n'existe point de vérités nécessaires, absolues, indépendantes de l'expérience. Voilà quel a été le tort de Bacon, tort immense, auquel il doit de pouvoir être considéré comme le père des erreurs du 18^e siècle ; car si ces erreurs n'étaient pas le *but* qu'il se proposait, elles n'en sont pas moins les *résultats* de sa philosophie.

3^o Que si nous nous bornons à constater les résultats de l'induction dans sa sphère propre, dans la sphère des sciences physiques, on a souvent répété que, grâce au principe de Bacon, ces sciences avaient fait plus de progrès depuis ce philosophe que dans la longue suite de siècles qui l'avaient précédé.

Cela est vrai, si l'on parle des faits particuliers, de la partie matérielle et inférieure de la science, de l'extension de ses diverses branches, des applications qui ont été faites aux actes et aux usages communs ; mais si l'on veut s'élever plus haut, remonter jusqu'aux faits généraux qui constituent la science et en sont les vrais fondemens, il faut convenir qu'aucune des découvertes décisives, faites dans ces tems modernes, n'est due à la méthode de l'induction. Les plus vastes théories physiques, qui sont la gloire des derniers siècles, ont été, en grande partie, conçues *à priori* : l'observation est venue seulement comme dernière épreuve, pour les vérifier et les perfectionner. Copernic, dont Bacon se vantait de dédaigner le système, Kepler, cet homme *vraiment inspiré*, selon l'expression de M. de Maistre, Newton, à qui la chute d'une pomme révéla la plus générale des lois physiques, n'attendaient point, pour croire à leurs idées, d'avoir poussé jusqu'au bout la méthode inductive et exclusive ; et ; lorsque Galilée, crayonnant la sphère sur les murs du *délicieux palais de la Trinité du Mont* ¹, suivait du doigt les évolutions de notre planète, il eût été fort en peine de citer un fait démonstratif de sa sublime conjecture. Cela peut paraître étonnant ; mais tels sont les *faits* dont les disciples de Bacon ne sauraient contester l'autorité. Si l'on demande maintenant d'où venaient ces grandes intuitions, nous ne nous chargeons pas de le dire, ni surtout de le persuader aux partisans exclusifs du *fait* et de l'expérimentation ; car il faudrait passer à un ordre de considérations bien différent. Toutefois nous trouvons dans le livre de M. de Maistre quelques pages sur le *génie des découvertes*, où nos lecteurs reconnaîtront toute la vigueur et toute l'élévation de l'auteur du *Principe générateur* et des *Soirées*.

« Fénélon a dit une chose remarquable sur l'attrait divin. *Il ne se prouve point*, dit-il, *par des mouvemens si marqués qu'ils portent avec eux la certitude qu'ils sont divins ; et il ajoute qu'on ne le possède point, lorsqu'on se dit à soi-même : Oui ! c'est par mouvement que j'agis* ².

¹ C'est ainsi que Galilée lui-même, dans une lettre au père Récéneri son disciple, appelle le lieu où il fut renfermé par ordre de l'Inquisition, et qui a été si souvent transformé en un horrible cachot.

² *Œuvres spirit.*, in-12, t. iv, lettre 162, p. 155.

» Il y a une grande analogie entre la grâce et le génie, car le génie est une grâce. Le véritable homme de génie est celui qui agit par mouvement ou par impulsion, sans jamais se contempler et sans jamais se dire : *Oui ! c'est par mouvement que j'agis.*

» Cette simplicité, si vantée comme le principal caractère du génie de tous les ordres tient à ce principe. Comme il ne se regarde pas, il marche à la vérité sans penser à lui-même, et son œil étant simple la lumière le pénètre entièrement ¹.

» Non-seulement donc le *nouvel organe* est inutile comme moyen d'invention ; mais le talent qui a produit ce livre exclut toute espèce de génie dans les sciences, parce que c'est un talent qui se regarde et qui ne saurait agir par mouvement ou par grâce.

» C'est une loi invariable que les moyens d'arriver aux grandes découvertes n'ont jamais de rapports assignables avec la découverte même. Supposons qu'on demande à vingt Archimèdes réunis un moyen pour renverser les remparts d'une ville, sans en approcher plus près que deux ou trois cents toises : tous demeureront muets, tant le problème paraît défier toute la science et toutes les forces humaines. Il faut renoncer à la vigne, au bélier, à la sambuque, à l'élépole. En possession d'une balistique telle qu'elle était dans les tems antiques, ils chercheront à la perfectionner, mais comment s'y prendre ? où sont les ressorts nécessaires, et où sont les forces capables de les employer ? Le problème paraît insoluble. Alors se présente un moine obscur qui dit : *Prenez du salpêtre, broyez-le avec du soufre et du charbon, etc.* ; le problème est résolu.

» A la place des vingt Archimèdes, plaçons vingt médecins non moins fameux, et supposons qu'on leur demande un moyen d'extirper la petite vérole ! Leurs idées se tourneraient du côté de l'inoculation vulgaire ; ils demanderaient main forte à toutes les puissances de l'univers pour faire inoculer le même jour tout le genre humain. Quel raisonnement *à priori*, quel *nouvel organe* pourrait leur apprendre qu'il faut s'adresser aux vachers d'Ecosse ?

» Il y a plus, tout homme qui se croit en état d'inventer un

¹ *S. Matth.*, ch. vi, v. 22.

instrument pour inventer, démontre qu'il est incapable d'inventer lui-même, comme tout homme qui écrit sur la métaphysique d'un art prouve qu'il n'a point de talent pour cet art. Nulle exception à cette règle; et voilà pourquoi le siècle des dissertations suit constamment celui des créations. Racine, j'en suis sûr, n'aurait pas su faire le livre des *synonymes*, et cependant il employait assez bien les mots.

» Une foule d'hommes légers ont demandé si le 17^e siècle peut opposer à la France un livre comparable à l'*Esprit des lois*. Sans dissenter sur ce livre, on peut se borner à remarquer que le siècle qui a produit l'ordonnance civile, l'ordonnance criminelle, l'ordonnance des eaux et forêts, l'édit sur les duels, l'ordonnance de la marine, qui est devenue la loi *Rhodia* en Europe etc., se gardait bien de dissenter sur la *vertu*, l'*honneur* *crainte*. Il avait bien d'autres choses à faire.

» *J'ai inventé un instrument*, nous dit souvent Bacon; *d'autres s'en serviront* : folie de l'orgueil, et rien de plus ! Côt instrument n'est pas possible, et Bacon n'a rien inventé ni fait inventer. Aucun homme de génie, aucun inventeur dans les arts et dans les sciences n'a fait attention à lui.

» Pour réfuter Hume, qui l'a jugé assez sévèrement, un critique de cet historien s'est permis un singulier raisonnement : « Nous devons avoir, dit-il, une grande idée de l'importance des écrits de Bacon pour le monde savant, si nous admettons la vérité de l'assertion du docteur Beattie, qui paraît très-fondée, savoir : *Que la science a fait plus de progrès depuis Bacon, et par sa méthode, que dans les mille ans qui l'avaient précédé.* »

» C'est le sophisme vulgaire, *ce qui suit une chose en est l'effet* ¹. Bacon n'a point inventé de méthode, et n'a dit que des mots : c'est une erreur d'imaginer seulement qu'il ait influé d'aucune manière sur les découvertes qui ont illustré l'Europe depuis le commencement du 17^e siècle ². »

Si ces paroles ne sont pas toujours exemptes d'exagération, du moins est-on en droit d'affirmer que jamais les plus ardens disciples de Bacon, en physique, en médecine, en philoso-

¹ Post hoc, ergo propter hoc.

² Tome 1, p. 69.

phie et en quelque ordre de connaissances que ce soit , n'auraient pu inventer un système (ce dont pourtant ils n'ont fait faute) , je dis un système quelconque , une combinaison d'idées , en demeurant strictement fidèles au principe de leur maître ; et ce dernier , qui s'est fort occupé , comme on sait , des sciences naturelles , n'a pu , non-seulement construire une théorie , ce qu'il n'a point essayé , mais montrer la route à suivre , indiquer la bonne marche expérimentale , en un mot , appliquer son système d'observation , sans s'écarter extrêmement de sa propre loi. C'est là ce que M. de Maistre fait voir d'une manière piquante , en examinant l'usage que Bacon a fait de son *nouvel instrument*.

A vrai dire , il ne s'en est point servi. — Premièrement , au lieu de procéder invariablement du connu à l'inconnu , du fait au principe , il se met à dicter , de son autorité privée , une série de règles , en dehors desquelles toute observation est fautive et insuffisante. Ainsi il déclare que toute expérience doit être faite sur un plan arrêté *à priori et par écrit* ¹. Il se plaint que jusqu'à lui on avait accordé plus à la méditation qu'à l'écriture ; au lieu que les physiciens jusqu'alors *écrivaient ce qu'ils avaient fait* , Bacon veut qu'ils fassent *ce qu'ils ont écrit*. L'expérience a tort *de se suivre elle-même* , elle doit *se précéder* , se prescrire des règles à elle-même , et savoir où elle va. *Alors seulement on pourra espérer quelque chose des sciences*. Il va jusqu'à dire que nulle découverte ne saurait être reçue , si elle ne résulte d'une *expérience écrite* ². Les lois qu'il donne à l'induction ne sont pas moins arbitraires. L'induction légitime , dit-il , est purement *négative* , c'est-à-dire que , pour l'explication d'un phénomène , il ne faut point en chercher la cause par analogie ou par induction vulgaire , mais commencer par écarter toutes les explications fausses , vu que toutes les causes imaginaires étant exclues , celle qui reste sera la vraie ³. *Conclure* , dit Bacon , *d'après un certain nombre d'expériences , sans l'expérience contraire , ce n'est pas conclure , c'est conjecturer.... Lorsque dans plusieurs sujets , quelques*

¹ C'est là ce qu'il appelle *experientia litterata*. (Novum Org. 1, 101).

² *Atqui nulla nisi de scripto inventio probanda est.* (ib.).

³ *Exam. de la philos. de Bacon* , t. 1 , p. 33.

faits se montrent d'un certain côté, comment peut-on être sûr qu'un fait inconnu ne se trouve pas de l'autre côté ¹? Ce dernier axiome, rigoureusement appliqué, suffirait pour réduire toute vérité à l'état de simple conjecture.

Une fois entré dans la carrière législative, Bacon ne s'arrête pas en si bon chemin; bientôt il se trouve amené par une singulière fatalité, à suivre les traces d'Aristote, d'Aristote, si mal traité par lui. Ce qu'Aristote a fait pour le *sylogisme*, Bacon le fait pour l'*induction*; il la divise, la range en classifications, et dans un ordre symétrique. Son Histoire naturelle est partagée en dix livres contenant chacun cent expériences (total, mille, bien comptées). Il imagine de véritables catégories, qui se subdivisent à l'infini ².

Une autre violation flagrante que Bacon commet de sa propre loi, résulte de la manière dont il envisage presque toujours la nature. Il est plus occupé de l'essence de la matière, de ses propriétés occultes, que des phénomènes extérieurs et observables. Il se plaint de ce qu'on n'a étudié la lumière et la chaleur que dans leurs effets et non dans leur propre substance. Le *microscope* n'a point son approbation, parce qu'il ne montre point les atômes; les lunettes, parce qu'elles n'apprennent rien de nouveau.

Ses recherches se portaient de préférence sur les générations spontanées, les transformations des espèces et autres spéculations alchimiques, qui auraient dû, ce semble, demeurer suspectes pour un esprit aussi positif qu'on suppose celui de Bacon. Il n'est pas éloigné de croire qu'on parviendra à allonger la vie indéfiniment.

¹ *De augm. scient.*, II, p. 134.

² Le tableau suivant donnera une idée de ces catégories et du style vraiment *scholastique* dans lequel Bacon croit devoir les exprimer :

- | | |
|--|--|
| 1° Prærogativæ instantiarum; | tenuis ad inquisitiones, sive quid est inquirendum prius et posterius. |
| 2° Adminicula inductionis; | 6° Termini inquisitionis; |
| 3° Ratificatio inductionis; | 7° Reductio ad praxim; |
| 4° Variatio inductionis pro natura subjecti. | 8° Parascève ad inquisitionem; |
| 5° Prærogativæ naturarum quarum-
ria axiomatum. | 9° Schola ascensoria et descensoria. |

Il a pris la peine lui-même, dit M. de Maistre, de nous dire ce qu'il attendait des sciences naturelles. Sous le titre burlesque de *Magnificence de la nature pour l'usage de l'homme*, il a réuni les différens objets de recherche que devait se proposer tout sage physicien, et ce qu'il devait tenter *pour l'usage de l'homme*.

Voici quelques échantillons de ces petits essais.

« Faire vivre un homme trois ou quatre siècles ; ramener un
 » octogénaire à l'âge de quarante ou cinquante ans ; faire qu'un
 » homme n'ait que vingt ans pendant 60 ans ; guérir l'apoplexie,
 » la goutte, la paralysie, en un mot, toutes les maladies réputées
 » incurables ; inventer des purgations qui aient le goût de la
 » pêche et de l'ananas ; rendre un homme capable de porter une
 » pièce de trente-six ; faire qu'on puisse le tenailler ou lui briser
 » les os sans qu'il en perde contenance ; engraisser un homme
 » maigre ; amaigrir un homme gras ou changer ses traits ;
 » changer un géant en nain, et un nain en géant ; ou, ce qui
 » revient au même, un sot en un homme d'esprit ; changer de
 » la boue en coulis de gélinoites, et un crapaud en rossignol ;
 » créer de nouvelles espèces d'animaux, *transplanter* celle des
 » loups *dans celle* des moutons¹ ; inventer de nouveaux instru-
 » mens de mort et de nouveaux poisons (toujours *QUOAD usus*
 » *humanos*) ; transporter son corps ou celui d'un autre par la
 » seule force de l'imagination ; mûrir des nêles en vingt-quatre
 » heures ; tirer d'une cuve en fermentation du vin parfaitement
 » clair ; putréfier un éléphant en dix minutes ; produire une
 » belle moisson de froment au mois de mars ; changer l'eau des
 » fontaines ou le suc des fruits en huile et en saindoux ; faire
 » avec des feuilles d'arbre une salade qui le dispute à la laitue
 » romaine, et d'une racine d'arbre un rôti succulent ; inventer
 » de nouveaux fils pour les tailleurs et les couturières, et des
 » moyens physiques de lire dans l'avenir ; inventer enfin de plus
 » grands plaisirs pour les sens, des minéraux artificiels et des
 » cimens. »

» En traduisant très-fidèlement ces extravagances, je ne fais pas d'autre malice à Bacon que celle de développer ses idées, de

¹ Je ne voudrais pas répondre qu'une assez grande quantité de *petits esprits* ne comprennent pas bien cette opération. (N. de M. de M.)

réduire ses généralités à la pratique et à l'individualité, de changer pour ainsi dire son algèbre en arithmétique; ce qui est de toute justice, puisque toute algèbre doit être traduite, sous peine d'être inutile.

» Tel est cependant le but général de cette fameuse philosophie de Bacon, et tel est néanmoins le but particulier du *novum organum*, tant et si ridiculement exalté. « Le but du chancelier » Bacon, dans cet ouvrage, nous dit son traducteur lui-même, » est extrêmement élevé; car il n'aspire à rien moins qu'à produire de nouvelles espèces de corps et à transformer les espèces » déjà existantes ¹. »

Nous avons cité ce morceau de boutade satyrique, parce qu'à travers l'ironie dont elle est empreinte, on peut voir encore qu'il y avait dans la tête de Bacon des vues droites, des idées vraiment progressives, mêlées à de ridicules préjugés. Ceux-ci, nous le savons, ont été mis sur le compte de son époque, et non sans raison; Bacon, d'ailleurs, n'a jamais été cité comme naturaliste et physicien, mais comme un inventeur de méthodes. *J'invente une méthode, dit-il lui-même, d'autres s'en serviront.* Aussi ce que nous venons de dire n'a point pour but d'établir ou de critiquer la science positive de Bacon, mais de montrer seulement combien il s'écartait lui-même de son propre système basé sur l'observation des faits; nous ne parlerons donc pas davantage des connaissances de Bacon en physique, qui arrachent de si méprisants sourires à son inflexible Aristarque; nous nous contenterons d'indiquer le chapitre X du tome 1^{er}, à ceux de nos lecteurs qui voudront se donner le plaisir de lire quelques pages de la plus mordante et la plus spirituelle critique qui ait jamais échappé à la verve du comte de Maistre; il faut pourtant lui rendre cette justice, que sa critique n'est ni plus acérée, ni plus irrévérentieuse que celle de M. Lassale, traducteur et grand admirateur de Bacon, dont il va jusqu'à se dire humblement le *laquais*, mais en priant toutefois de ne point attribuer au laquais les sottises du maître.

A. COMBEGUILLES.

¹ Tom. vi de la *Traduction de Bacon*, p. 315; — tom. 1, p. 296.

Politique chrétienne.

DE L'ÉTAT DE LA PAPAUTÉ

ET DE SON ACTION A L'EPOQUE ACTUELLE; PAR M. L'ABBÉ
LACORDAIRE ¹;

M. l'abbé Lacordaire, revenu en France, après deux ans de séjour à Rome, vient de publier une *Lettre*, où il cherche à dissiper les préjugés qui dictent tant de faux jugemens contre le chef de notre Église, et où il essaye de dire quelle est la véritable position de la papauté au milieu des affligeantes discordes qui divisent en ce moment les peuples et les rois. Nous sommes assurés que nos lecteurs liront avec intérêt l'analyse que nous allons en faire.

Voici d'abord le but et l'objet de l'auteur, tel qu'il est développé dans une courte introduction.

Une des plus grandes erreurs, aujourd'hui répandues contre le Saint-Siège, c'est qu'il est entré dans l'alliance des gouvernemens absolus, et qu'il voit avec inimitié tout pays dont les institutions essaient de rappeler les anciennes franchises de l'Europe catholique. On classe Rome dans un parti, elle qui est la mère commune de tous les peuples, et qui respecte toutes les formes de gouvernement qu'ils se donnent, ou que leur crée la force des choses ou du tems; et cette fausse accusation lui attire nécessairement des haines que mérite bien peu l'antique impartialité dont elle conserve fidèlement la tradition. Il suffit d'habiter Rome avec un esprit droit et attentif pour s'apercevoir tout de suite de la sphère élevée où elle respire, et combien les nuages de la terre, qui troublent ailleurs et partagent quelquefois les églises particulières elles-mêmes, passent loin à ses pieds: On sent qu'on habite la patrie universelle, l'asile de la défaite et de la victoire, le lieu unique au monde où la réconciliation est éternellement assise, tenant dans ses mains les deux clefs qui ouvrent et qui

¹ A Paris, chez Debécourt, libraire, rue des Saints-Perés, n^o 69; Prix, 2 fr.

ferment sans s'étonner d'être amis. L'auteur a vécu deux fois dans ces régions pacifiques; deux fois il en a connu l'équité, la douceur, la liberté, et le coup d'œil surhumain du gouvernement apostolique. Il n'a pu s'empêcher, dans un moment où son cœur sentait plus vivement l'injustice des ennemis de sa patrie spirituelle, d'écrire pour sa défense la lettre courte et imparfaite qu'on va lire, simple indication d'un point de vue que le tems développera de lui-même.

M. Lacordaire commence sa lettre par montrer comment l'unité est la base, la constitution et la perfection de tout, de Dieu, d'abord, et puis, dans les proportions voulues, de toutes les créatures. Ensuite, il fait remarquer le phénomène de l'apparition de ce peuple, *un* par excellence, du peuple chrétien.

Alors, dit-il, l'on vit se former un peuple qui n'avait pour limites ni les rivières ni les montagnes, qui, d'un bout de l'univers à l'autre, non-seulement reconnaissait les mêmes lois et les mêmes magistrats, mais nourrissait les mêmes pensées et les mêmes volontés, plus unis par un acte de choix constamment renouvelé, que ne le sont les nations par la nécessité. Alors le septentrion s'inclina vers le midi, et l'orient dit à l'occident : Je sais qui vous êtes. Le pauvre s'assit à côté du riche sans l'offenser; le philosophe fut enseigné par l'artisan, et ne s'étonna pas d'avoir moins de sagesse que lui; le petit aima le grand, et le grand aima le petit; l'homme civilisé essaya les pleurs du sauvage; il se trouva des amis pour toutes les misères, et des misères pour rassasier l'amour; les vierges naquirent, les solitaires devinrent des peuples; il y eut des martyrs plus puissans que les rois : la force tomba au-dessous de la faiblesse; l'esclave fut libre sans avoir demandé sa liberté, et il fut connu dans tout l'univers qu'il n'y avait qu'une foi, qu'un baptême et qu'un Seigneur. L'Église catholique était au monde : son germe déposé dès l'origine dans le sein d'Adam, et grossi par les siècles, avait enfin reçu du sang versé sur lui par l'amour éternel une sève d'unité plus puissante que toutes les divisions, et qui courait à pleins flots dans les veines épuisées du genre humain.

Mais à cette société, à ce peuple, il fallait un chef, un chef qui fût toujours visible, vivant, ordonnant et obéi; prodige inouï dans l'histoire ! En effet, voyez partout ailleurs les chefs religieux ont disparu, ou sont méprisés de ceux qui les reconnaissent; le chef de l'Église catholique, seul, a toute sa vie et toute sa force.

Ce vicaire de Dieu, ce pontife suprême de l'Église catholique, ce père

des rois et des peuples, ce successeur du pêcheur Pierre, il vit, il élève entre les hommes son front chargé d'une triple couronne et du poids sacré de dix-huit siècles; les ambassadeurs des nations sont à sa cour; il envoie ses ministres à toute créature et jusqu'en des lieux qui n'ont pas encore de nom. Quand des fenêtres de son palais il laisse errer ses regards, sa vue découvre l'horizon le plus illustre qui soit au monde, la terre foulée par les Romains, la ville qu'ils avaient bâtie des dépouilles de l'univers, le centre des choses sous leurs deux formes principales, la matière et l'esprit; où tous les peuples ont passé, où toutes les gloires sont venues, où toutes les imaginations cultivées ont fait au moins de loin un pèlerinage; le tombeau des martyrs et des apôtres, le concile de tous les souvenirs, Rome! Et quand le pontife étend ses mains pour la bénir conjointement avec le monde qui en est inséparable, il peut se rendre un témoignage qu'aucun souverain ne se rendra jamais, c'est qu'il n'a ni bâti, ni conquis, ni reçu sa ville, mais qu'il en est la vie intime et persévérante, qu'il est en elle comme le sang dans le cœur de l'homme, et que le droit ne peut aller plus loin qu'une génération continue qui ferait du parricide un suicide.

M. Lacordaire fait observer ensuite, que tout le secret de la puissance temporelle des pontifes romains, a toujours consisté principalement, en ce qu'ils ont montré, dans toutes les circonstances, et dans les momens les plus critiques, *une prudence consommée et un courage passif à toute épreuve*. C'est ainsi que leur puissance temporelle leur vint, non point des intrigues ou de la guerre, mais de quatre circonstances, qu'ils n'avaient ni créées, ni fomentées, et qui s'accordèrent pour les faire rois de Rome. » Ces quatre circonstances furent : « L'affaiblissement de l'empire » d'Orient, qui ne pouvait plus défendre Rome contre les bar- » bares; l'ambition des rois lombards, qui la voulaient assujétir » à leur couronne; la protection successive de deux grands » hommes, Pépin et Charlemagne; enfin, l'amour que tous les » habitans de Rome portaient au souverain pontife, dont ils se » croyaient les enfans, non-seulement à cause de sa charge, » mais encore à cause de ses bienfaits. »

Le pontife souverain étant donc devenu indépendant, par l'action providentielle des événemens, n'a pas cessé un moment depuis lors de défendre la vérité contre les entreprises réunies des puissances du siècle, des hérésiarques et des peuples égarés; maintenant, à l'égard de tous, et quand il l'a fallu

contre tous, le symbole de la croyance la plus relevée et la plus pure, et de la charité la plus ardente et la plus sincère. M. Lacordaire insiste surtout sur cette constance de notre pontife à ne jamais abandonner les droits de la sainte Église que Jésus-Christ lui a confiée.

Si une seule fois, dit-il, le vicaire de Jésus-Christ eût manqué par faiblesse à sa mission, nul ne peut dire, humainement parlant, ce qui serait arrivé. Mais dans cette longue généalogie de la papauté, il ne s'en découvre pas un seul qui ait été assez lâche pour vendre la vérité à la puissance séculière. Les évêques d'Angleterre ont livré l'Église catholique à Henri VIII; une partie des évêques de Suède a livré l'Église catholique à Gustave Vasa; les évêques de Russie ont livré l'Église grecque à Pierre I^{er}; beaucoup de prêtres et d'évêques ont succombé dans les cours à la crainte et à l'espérance: jamais un pontife romain! Ils ont ordinairement poussé la condescendance jusqu'à ses dernières limites; ils ont négocié, supplié, attendu, profité de toutes les conjonctures, afin que l'heure venue, ils pussent souffrir sans reproche et présenter à Dieu, dans toute sa pureté, le spectacle de la justice humble et dénuée aux prises avec la force et l'orgueil. Il y a dans le courage à subir le sort que l'on s'est attiré une noblesse qui ramène les cœurs; mais quand une patience angélique a précédé un courage d'airain, et que ces deux caractères viennent à tomber du ciel sur le même front avec la majesté du malheur et des années, cela produit quelque chose qui émeut de soi les entrailles, et dont nulle gloire ne peut contre-balancer sur les hommes l'infailible effet. Notre génération en a été témoin.

Il plut à la Providence, pour humilier le monde, de rassembler dans un seul homme tout ce que le génie d'un siècle peut faire, et de montrer dans la papauté sans défense, représentée par un vieillard d'une capacité commune, la supériorité de la foi sur l'intelligence, et la faiblesse des projets personnels comparée à l'accomplissement simple et soumis des projets divins notifiés par la tradition. On sentait dans Pie VII l'homme qui ne peut pas, qui voudrait compatir au génie manifesté par le vainqueur, mais qui trouve dans sa conscience un obstacle invincible à son penchant: son adversaire croyait à son épée; il était inexorable autant que maître. On sait que la cendre de Pie VII repose sous le dôme de Saint-Pierre, et celle de Napoléon sur un rocher de l'Atlantique: c'était un de ces momens où le tems se rencontre avec l'éternité.

Non, quand je ne croirais pas, quand jamais un rayon de la grâce divine n'eût illuminé mon entendement, je baiserais encore avec respect les pieds de cet homme qui, dans une chair fragile et dans une âme ac-

cessible à toutes les tentations, a maintenu si sacrée la dignité de mon espèce, et fait prévaloir pendant dix-huit cents ans l'esprit sur la force. J'élèverais un temple au gardien incorruptible d'une persuasion de mes semblables, et quand je voudrais me donner de la vérité une idée digne d'elle, je viendrais m'asseoir au parvis de ce temple, où voyant dans l'erreur une si haute majesté, de si grands bienfaits, un courage si sublime, je me demanderais ce que sera donc la vérité quand son jour sera venu, et ce que fera Dieu sur la terre, si l'homme y fait de telles œuvres. Mais Dieu seul a fait celle-là, seul il en était capable et nous catholiques qui le croyons, avec quel amour ne devons-nous pas regarder la chaire où s'est visiblement accomplie cette parole d'une familiarité créatrice : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.*

Puis M. Lacordaire résume en quelques lignes les preuves du changement qui s'est fait, dans les esprits les plus élevés, pour la manière de juger l'action de la papauté sur les destinées des peuples.

Vous savez, mon cher ami, combien depuis le commencement du siècle où nous vivons, la papauté obscurcie dans un grand nombre d'intelligences, a repris subitement d'éclat. La France n'avait pas vu ses pontifes depuis ceux d'Avignon; elle a été tout émue quand Pie VI est venu mourir dans son sein, et quand Pie VII lui a apporté, couverte des malheurs de l'Eglise, sa vénérable figure. Les événemens qui agitent l'Europe ont répandu sur l'ancienne histoire un jour nouveau, et l'on a mieux compris le rôle qu'ont joué les souverains pontifes dans les affaires des nations. Les protestans eux-mêmes, et parmi eux les plus illustres, ont rendu au Saint-Siège une justice tardive, qui n'en est que plus remarquable. Enfin les écrits du comte de Maistre sur ce sujet ont frappé beaucoup d'esprits que sa verve un peu despotique n'a pas repoussés, et qui ont pardonné la hauteur des formes à la hauteur des vues. La pente même de notre siècle, tout en s'éloignant de ce qui fut, est de chercher à le comprendre; il se croit assez sûr de lui pour essayer d'être juste, à la différence du siècle dernier qui, pour subjuguier l'avenir, s'était fait le bourreau du passé. Le tems a donc encore une fois apporté au Saint-Siège le tribut auquel la Providence l'a condamné envers lui; il l'a vengé des détracteurs de plusieurs siècles.

Mais ici, M. Lacordaire fait observer que malheureusement de nouveaux préjugés s'élèvent contre le Saint-Siège, et surtout contre le pontife qui, en ce moment, est assis sur la chaire de Pierre: M. Lacordaire les expose en ces termes:

Les détracteurs du Saint-Siège disent qu'une guerre a éclaté entre les

rois et les peuples, et que le Saint-Siège, qui paraît se déclarer pour la cause des rois, commet en cela une faute probablement irréparable : une faute, parce que les peuples seront inévitablement victorieux ; une faute encore, parce que Rome n'a pas de plus grands ennemis que les souverainetés européennes ; au lieu que si elle mettait son poids dans la balance du côté des peuples, ceux-ci reconnaissans, et en vertu même des principes qu'ils défendent, lui feraient naturellement sa part dans leur liberté. Pour preuve de l'inimitié des couronnes envers le Saint-Siège, ils allèguent toutes les iniquités et les oppressions dont elles l'ont accablé avant l'explosion de la révolution française, et la manière dont elles se conduisent maintenant encore envers lui, malgré les leçons sanglantes de l'expérience. L'élévation de la monarchie absolue a été partout, disent-ils, le signal de la décadence du pontificat. Sans parler des princes qui se sont faits protestans pour s'emparer des biens et de l'autorité de l'Eglise, qui a plus compromis les droits et affaibli l'honneur du Saint-Siège que Louis XIV ? qui en a été l'adversaire plus implacable que les parlemens de Louis XV ? qu'étaient-ce que Catherine II, Frédéric II, Joseph II, sinon des ennemis déclarés de l'Eglise ? Où en étaient, à l'égard du vicaire de Jésus-Christ, les gouvernemens de France, d'Espagne, de Portugal, de Naples, lorsque, conjointement avec d'autres puissances, ils menaçaient Clément XIV des derniers excès, s'il ne supprimait dans l'Eglise un Institut vénérable, dont le seul crime était d'avoir versé son sang et ses sueurs par tout l'univers pour la gloire de Dieu, et de s'être constamment montré le serviteur intrépide des clefs apostoliques ? N'est-il pas évident que le protestantisme, le jansénisme, le rationalisme étaient montés sur les trônes de l'Europe, et que de leurs marches même une conspiration parricide s'était ourdie contre la papauté ? La révolution française tomba comme un tonnerre au milieu de ces projets, et confondant le juste avec l'impie dans une épouvantable catastrophe, elle apprit aux princes de la terre que s'il est facile de mettre la main sur l'oint du Seigneur, il n'est pas aussi facile d'éviter les conséquences que traînent après soi le mépris et la violation de la première légitimité qui soit au monde, encore même qu'elle ne serait pas le pouvoir constituant de toute la chrétienté.

Cependant, l'orage passé, ou du moins suspendu, qui a songé au souverain pontife ? A grand'peine lui a-t-on rendu ses états au congrès de Vienne. Mais la France a-t-elle abandonné ses prétentions particulières à l'égard de Rome ? Mais l'Autriche a-t-elle retiré les lois de Joseph II, créées tout exprès pour l'asservissement de l'Eglise ? Mais la Prusse en met-elle moins d'ardeur à miner sourdement la foi de ses populations catholiques ? Mais la Russie n'arrache-t-elle pas l'Eglise de Pologne jusque

dans ses fondemens ? et si la situation n'est pas absolument aussi douloureuse pour le Saint-Siège qu'il y a cinquante ans , à quoi faut-il l'attribuer, sinon à cette foudre des peuples qui gronde encore sur la tête des souverains, et qui met à leurs desseins une barrière que leur foi n'y met pas ? Cela étant donc ainsi, comment concevoir que le Saint-Siège s'allie à ses ennemis et repousse la liberté que le ciel lui envoie ?

Pour juger si réellement le pontife romain a suivi la ligne que semblent lui tracer ses ennemis, et même quelquefois des amis trop indiscrets, M. Lacordaire examine en quel état se trouve le monde en ce moment. Il n'est que trop vrai, dit-il, que le monde est en guerre, mais cette guerre n'est pas où on la croit, pas où on la craint.

Et d'abord, dit-il, la guerre n'est pas entre les peuples. Jamais les idées chrétiennes de l'origine commune des hommes et de la fraternité des races n'ont obtenu plus d'empire. Les peuples s'appellent d'un bout du monde à l'autre, ils couvrent la mer de leurs vaisseaux pacifiques pour se chercher; ils sillonnent de fer le sol qui résiste trop à leur empressement de se joindre, et ils empruntent au feu des ailes pour aller plus vite. La séparation des langues diminue en même temps que celle de l'espace; les journaux circulent par tout l'univers comme des lettres de peuple à peuple; les préjugés nationaux s'affaiblissent; le Turc s'habille à l'euro-péenne, et leur monarque bravant les lois de l'Asie, montre à l'étranger ses femmes dont la vie et la mort n'avaient jamais levé le voile. Il semble que le genre humain, dont les familles s'étaient dit adieu aux champs de Sennaar, il y a plus de quarante siècles, se retrouve enfin, et veuille élever la Babel de la réunion comme il avait autrefois élevé la Babel de la dispersion.

La guerre n'est pas non plus entre les rois. Quelque chose les avertit que le moment n'est pas opportun pour s'enrichir de provinces prises à leurs voisins. Ce n'est pas que l'ambition soit éteinte en eux plus qu'elle ne l'est chez les autres hommes, ni même que leurs plans ne soient tout faits pour des tems moins difficiles. La Prusse, par exemple, aspire à rassembler l'Allemagne sous sa domination, parce qu'il est nécessaire que tôt ou tard l'unité germanique se constitue, et qu'autant vaut la Prusse que l'Autriche pour hériter du tout. La Russie est persuadée que quiconque parle une langue slave ou ne croit pas à la procession du Saint-Esprit lui appartient de droit; et qu'elle est destinée à ressusciter dans Constantinople l'empire d'Orient dont elle sera tout à la fois le patriarche et le César. Ce sont là des desseins qu'on accomplira si Dieu le permet, et quand

la légitimité respective des souverains n'en souffrira pas trop. Mais en attendant, les rois sont unis et ils ont raison de l'être.

La guerre n'est pas davantage entre les rois et les peuples, ou en termes plus clairs, entre la monarchie et la république. En effet, la France est incontestablement le foyer de cette guerre qui remue l'Europe de fond en comble, et néanmoins la France est le pays le plus monarchique qui soit au monde, celui qui, dans les trente dernières années, a donné à ses souverains le plus de marques d'amour, et d'un amour qui a été plus d'une fois jusqu'au délire. La France a adoré l'empereur Napoléon dont le souvenir l'occupe encore, et après qu'il eut été vaincu, elle lui dressa de ses mains le plus beau triomphe dont un mortel ait jamais reçu l'hommage, le triomphe d'un roi banni qui débarque avec cent hommes sur une terre où ses ennemis commandent, où sa tête est proscrite, et qui traverse pour entrer dans sa capitale deux cents lieues de pays sans avoir besoin que d'ôter son chapeau sur la route aux acclamations. La France a vu avec délices ses vieux Bourbons rentrer dans le royaume de leurs ancêtres; elle a salué de tout son cœur l'avènement du roi Charles X, et voilà six années qu'elle fait des efforts incroyables pour maintenir son ancienne forme de gouvernement, jusque là qu'elle possède à la fois une monarchie régnante et une monarchie prétendante, seuls partis qui aient véritablement de la force dans son sein.

La guerre serait-elle entre la tyrannie et la liberté? Il est vrai qu'en plusieurs pays, par suite de l'affaiblissement du pouvoir spirituel, et par d'autres causes qui ont réuni dans la main d'un seul toute la direction sociale, les grands intérêts de l'homme, qui sont la religion, la propriété, la justice, n'y ont pas de suffisantes garanties; et l'on peut concevoir que le malaise qui en résulte porte naturellement l'esprit des citoyens à désirer des changemens. Toutefois ce n'est pas là qu'est la cause du trouble universel, et je vous en donnerai une preuve qui me paraît décisive, c'est que dans les pays mêmes où la liberté civile et religieuse est pour ainsi dire sans bornes, la lutte continue entre les intelligences aussi bien qu'entre les volontés.

Mais où donc est cette guerre, qui tourmente la société, et menace de la tuer? M. Lacordaire envisage l'époque où nous vivons d'une manière bien plus élevée, et répond :

La guerre est plus haut que les idées, plus haut que les rois, plus haut que les peuples, entre les deux formes mêmes de l'intelligence humaine, LA FOI devenue par l'Eglise une puissance, et LA RAISON devenue également une puissance qui a ses chefs, ses assemblées, ses chaires, ses sacremens. La guerre existe entre la puissance catholique et la puissance ra-

tionaliste, toutes deux aussi anciennes que le monde, mais qui se le disputent aujourd'hui sur une échelle plus vaste, parce que toutes deux sont parvenues à un point de force interne et extérieure qui ne permet plus les combats de détails et d'avant-garde, et qui veut une solution.

On sait l'histoire et le dogme de la puissance catholique : elle vient de Dieu par les patriarches, le peuple juif et Jésus-Christ : son dogme est que la nature humaine ne se suffit à elle-même dans aucun ordre de choses, par la raison qu'étant finie et déchuë, elle n'a en elle ni son principe, ni son remède, ni sa fin.

La puissance rationaliste descend aussi de haut ; elle vient du Démon par tous ceux qui en ont imité l'orgueil, et son dogme est que la nature humaine se suffit à elle-même dans tous les ordres de choses, pour vivre et pour mourir. Arriver à être dans l'ordre intellectuel le souverain absolu de ses idées, dans l'ordre moral le dernier juge de ses actions, dans l'ordre social à ne reconnaître d'autre autorité que celle qu'on aura directement élue, dans l'ordre matériel à vaincre les élémens et à tirer d'eux pour tous, si on le peut, la seule félicité réelle, tel est le programme de la puissance rationaliste et la charte qu'elle destine au genre humain. Le succès n'est évidemment possible que par la destruction de la puissance catholique qui professe des maximes absolument opposées, soutenues de la foi de 150 millions d'hommes, et des croyances de 100 millions d'autres chrétiens séparés par le schisme du centre de l'unité.

M. Lacordaire essaye ensuite de découvrir la raison de cette guerre, et surtout quelle est la cause de cet espoir, qui fait que tant de fortes têtes ont cru pouvoir espérer dans un autre avenir que celui du christianisme.

Toute doctrine qui ne veut pas périr doit donner l'infini à l'homme. Le rationalisme qui repousse Dieu, seul infini réel, et qui ne peut ni multiplier la matière au gré de la volupté, ni faire de l'ordre social régulièrement établi un océan assez vaste pour toutes les ambitions, est obligé d'ouvrir à ses créatures l'abîme sans fond de l'avenir. Le présent n'est plus l'ordre, c'est une barrière à la destinée humaine ; tout ce qui arrive à l'existence est condamné par cela seul qu'il est, religion, royauté, fortune, quoi que ce soit : être, c'est arrêter le genre humain. A la différence de Dieu qui tira le monde du chaos en marquant sa place à chaque chose, le Rationalisme y repousse le monde en attaquant l'idée même de place ; et comme Dieu fut loué par tous les astres du matin quand ils virent leurs sphères innombrables rouler harmonieusement dans le ciel, le rationalisme a ses poètes, ses orateurs, ses prophètes, hommes pour qui la lyre des choses n'a que deux cordes, le passé et l'avenir, et à qui la

vue d'une voiture poussée par la vapeur sur des lignes de fer persuade que tout est changé, comme si le cœur de l'homme subsistant rien pouvait être jamais changé dans le monde.

Combien de nobles esprits ont succombé sous le rationalisme dans ces derniers tems ! Les événemens politiques de 1830 ont accablé leur intelligence, et ils sont descendus du trône avec les anciens de la maison de Bourbon. Pleurons ces illustres victimes, ces chantres du vrai, qui ont quitté les échos divins pour ceux du tems, et qui croient prophétiser encore, parce que mieux que personne, ils redisent au lendemain le bruit de la veille !

M. Lacordaire se demande ensuite s'il faut désespérer en voyant cette grande amertume de tant de nobles cœurs et d'esprits si élevés.

Les obscurcissemens de la vérité dans de grands esprits ne sont pas toujours un symptôme triste; ils sont quelquefois le présage que d'admirables miséricordes sont proches et que Dieu veut en avoir la gloire. Mais on éprouve une épouvante du cœur amère lorsqu'en examinant les ressources de la puissance rationaliste, on découvre pêle-mêle dans son armée des hommes de toutes les conditions et ceux-là même qui sont les plus intéressés à ce qu'elle ne triomphe pas. Cela prouve que l'aveuglement est profond, et il semble qu'après cinquante années des plus mémorables enseignemens l'heure eût été venue que l'intérêt personnel au moins fût éclairé. Mais Dieu ne veut pas sauver le monde par l'égoïsme, et il ne le peut même pas. La puissance catholique et la puissance rationaliste se partagent donc les hommes dans tous les rangs de la société, selon la parole de l'Évangile : « Deux hommes seront dans un même champ, l'un sera pris et l'autre laissé. Deux femmes moudront à la même meule, l'une sera prise et l'autre laissée »¹. Il y a des rois catholiques et des rois rationalistes, des ministres catholiques et des ministres rationalistes, de grands seigneurs catholiques et de grands seigneurs rationalistes, des bourgeois catholiques et des bourgeois rationalistes, sans qu'aucune règle fixe rende raison du parti embrassé par chacun. On remarque même des anomalies singulières. Ainsi un assez grand nombre de saint-simoniens sont devenus des enfans très soumis à l'Église, tandis que la foi s'est retirée d'hommes qui penchaient vers la vérité par eux-mêmes ou par leur position. La démocratie anglaise soutient l'Église catholique d'Irlande contre la chambre des lords; tandis que des cantons suisses même catholiques persécutent le Saint-Siège et tout l'établissement ecclésiastique de leur pays. Léopold de Belgique, qui

¹ *Matth.*, ch. xxiv, v. 40 et 41.

est protestant, respecte la liberté de conscience de ses sujets catholiques plus qu'aucun prince du monde; Louis-Philippe de France, dont le pouvoir est sorti d'une révolution, montre pour l'Eglise des dispositions bienveillantes, tandis que la Prusse marche à la tête du rationalisme européen dont elle déteste si cordialement les effets politiques. Mais quoi! elle emploie quatorze millions d'hommes à produire le rationalisme et trois cent mille hommes à en empêcher certains résultats: il n'y a pas de proportion.

Après ce coup-d'œil puissant jeté sur l'état de la société, M. Lacordaire examine quelle est la voie que le pontife romain devait suivre, et montre la sagesse de sa conduite.

Il ne s'agissait donc pas, dit-il, pour le Saint-Siège, d'embrasser la cause des rois ou celle des peuples. Plût à Dieu que la question fût réduite à des termes si faciles, et que l'Europe fût divisée en deux partis clairement déterminés, le parti du bien et celui du mal! Mais il en est autrement, et il s'agissait de soutenir la *puissance catholique* contre la *puissance rationaliste*, question infiniment compliquée par la diversité des élémens qui concourent en faveur de l'une et de l'autre puissance. Quand même dans cet horrible chaos de doctrine et d'intérêts, le souverain pontife qui découvre ensemble tout l'horizon de l'erreur et de la vérité, semblerait quelquefois se troubler en lui-même, il n'appartiendrait qu'à Jésus-Christ de lui dire intérieurement: *homme de peu de foi, pourquoi as-tu douté?* Et nous, sûrs de sa mission, touchés des restes de mortalité que jamais Dieu n'ôte à ses saints sur la terre, nous devrions, prosternés à ses pieds, lui crier du fond de notre cœur: ô évêque! ô père! ô vicaire de Dieu! pierre sur laquelle l'Eglise est bâtie, qui doit écraser ceux qui tomberont dessus et ceux sur qui elle tombera! ô l'oïnt et l'élu! prenez courage par notre obéissance: l'Europe désolée n'enfantera rien de plus contre la chaire apostolique, que la république française et l'empereur Napoléon, et vous avez vaincu ces deux formidables colosses par vos prédécesseurs Pie VI et Pie VII de glorieuse mémoire!

Mais si les difficultés étaient grandes dans ces derniers tems, les actes du Saint-Siège ont été leur égal par la sagesse. Sans s'attacher à aucun parti, ni s'occuper de la forme variable des gouvernemens, partout où la tyrannie rationaliste a été comprimée, comme en Belgique et en France, le Saint-Siège a entretenu des relations amicales; partout où elle a prévalu, comme en Espagne et en Portugal, il a protesté contre la violation des droits de l'Eglise et de la conscience. A l'égard de ces pouvoirs qui édifient d'une main pour détruire de l'autre, qui posent le principe du rationalisme et repoussent ses conséquences, également absolus dans les deux

cas, le Saint-Siège, tout en voyant avec une amère douleur, une si funeste contradiction, a suivi le précepte chrétien, de respecter les puissances établies, même lorsqu'elles sont infidèles à Dieu. C'est ainsi qu'après les malheureux événemens de la dernière guerre de Pologne, le souverain pontife écrivit aux évêques de cette illustre chrétienté pour les exhorter à la paix et à la soumission aux décrets de la Providence.

La perte d'une nationalité est sans doute un des malheurs de la race humaine qui appelle le plus la sympathie. Il y a dans la patrie quelque chose de si sacré, que quand nous arrivons en lisant l'histoire à l'un de ces momens où Dieu, par un jugement impénétrable, retire la vie à une nation, nous sommes saisis pour cette patrie défaillante, déjà disparue dans le lointain des âges, d'un amour qui voudrait la ressusciter comme si c'était la nôtre. Nous désirons combattre avec ses défenseurs malheureux, nous envions le sort qui les coucha par terre, et cette gloire mélancolique que les peuples finis laissent sur leur tombe à leurs héros derniers. Les siècles ont passé; l'herbe a cru sur l'humble tertre de Philopœmen et d'Arminius; jamais la ligne Achéenne et les tribus de la Germanie ne s'éveilleront autour pour y pleurer encore une fois: mais Dieu qui est grand dans sa justice l'est aussi dans sa miséricorde, et il a fait du cœur de l'homme une immortelle patrie à tous ceux qui ont perdu la leur en demeurant par leur courage dignes d'en avoir une. C'est donc un spectacle à arroser de larmes que la fin d'un grand peuple; les vainqueurs mêmes n'y sont pas insensibles: Scipion pleura en voyant tomber Carthage enflammée, et comme on s'en étonnait, il répondit: Je songe au jour de Rome! La religion tout habituée qu'elle est à voir mourir les nations comme les hommes, a aussi de secrètes et tendres pleurs pour ces immenses infortunes qui attestent la caducité de tout; mais elle y voit de plus le mystère réparateur de la Croix appliqué tout sauglant aux peuples pour leur salut, et soit que Dieu les ait condamnés pour jamais, soit qu'il les appelle un jour à revivre, elle doit leur adresser les paroles de la résignation chrétienne, seule consolation de la créature quand elle ne peut plus rien. Tel a été l'esprit du bref adressé par le souverain pontife aux évêques polonais, et à supposer même, ce que je ne crois pas, que dans l'espérance d'apaiser un prince irrité contre une portion de son troupeau, le pasteur eût excédé par les expressions, je ne me persuaderai jamais que Priam fit une action indigne de la majesté d'un roi et des entrailles d'un père quand il prit la main d'Achille en lui adressant ces sublimes paroles: « Juge de la grandeur de mon malheur puisque je baise la main qui a tué mon fils. »

Après cette apologie de la conduite du pontife romain, laquelle est en même tems la plus belle oraison funèbre qui ait

été faite de cette nation catholique, que nous avons vue tous avec tant de douleur disparaître de la place d'honneur qui lui était due parmi les nations chrétiennes, M. Lacordaire examina plus particulièrement l'état actuel de la Russie; il fait observer avec raison que ce grand corps de géant, tant qu'il ne reviendra pas à l'unité de la vérité catholique, se trouvera sans âme, incapable de donner une unité, même politique, à sa population de croyances si différentes, ni capable de gouverner ce vieil enfant, l'empire Turc, qui s'affaissant sous son poids, semble chercher à se réfugier dans ses bras. Aussi il en conçoit l'espoir, que nous partageons avec lui, et que nous désirons vivement voir réaliser, celui que la Russie rentrera dans le sein de l'Eglise qui lui donnera la force qui lui manque. Et à cette occasion il fait observer d'abord l'absurdité de cette prétention des rois de vouloir se faire pontifes, et, en second lieu, que toutes les puissances, même celles qui se disent catholiques, ont bien à se reprocher d'avoir, pour leur malheur, touché à la puissance spirituelle.

Que serait l'homme, si son intelligence pouvait concevoir que la vérité naquit de la force? Aussi les princes qui convoitent l'autorité spirituelle, n'ont-ils jamais osé la prendre sur l'autel, de leurs mains; ils savent bien qu'il y a là une absurdité plus grande encore que le sacrilège. Incapables qu'ils sont d'être directement reconnus comme la source et les régulateurs de la religion, ils cherchent à s'en rendre maîtres par l'intermédiaire de quelque corps sacerdotal asservi à leurs volontés; et là, pontifes sans mission, usurpateurs de la vérité même, ils en mesurent aux peuples la quantité qu'ils estiment suffisante pour être un frein à la révolte; ils font, du sang de Jésus-Christ, un instrument de servitude morale et de conceptions politiques, jusqu'au jour où ils sont avertis par de terribles catastrophes, que le plus grand crime de la souveraineté contre elle-même et contre la société, est l'attouchement profanateur de la religion. Tous les gouvernements, il est vrai, ne poussent pas aussi loin, il s'en faut, l'envahissement de l'autorité spirituelle; ils ne sont pas tous protestans ou grecs; mais quelle est la cour de l'Europe, même la plus catholique, qui depuis quatre cents ans n'ait pas affaibli par ses entreprises l'établissement divin du Christianisme, tel que Dieu l'a fait, et n'ait cherché plus ou moins à se l'assujétir? L'histoire en serait longue, et tout le monde la connaît. Qu'y a-t-on gagné? Il n'existait autrefois que deux puissances régulièrement coordonnées, le sacerdoce et l'empire: aujourd'hui, trois puissances gouvernent les affaires humaines, la puissance spirituelle ca-

tholique, la puissance spirituelle rationaliste et le pouvoir temporel. Les souverains doivent avoir appris, par une expérience de cinquante années, si cette nouvelle distribution de la force morale a mieux cimenté leurs trônes et mieux servi que l'Eglise à la félicité des nations. Quel est l'écolier qui ne s'attaque, s'il lui plaît, à la majesté des rois, et qui ne leur crie fièrement du bout de sa plume : Qui êtes-vous, et d'où venez-vous ? N'êtes-vous pas une poussière sortie du peuple pour retourner au peuple ? Et enfin, sans en dire davantage, l'état du monde parle assez.

Enfin, l'orateur portant sur l'avenir des regards plus consolans, prophétise des tems plus heureux pour notre Eglise.

Lorsque le tems aura donc fait justice des malheureuses théories qui, en asservissant l'Eglise catholique, lui ont enlevé une grande partie de son action sociale, il sera facile de savoir quel remède y porter ; on connaîtra que l'art de gouverner les hommes ne consiste pas à lâcher sur eux la liberté du mal, en mettant le bien sous fidèle et sûre garde. On délivrera le bien ; on dira aux hommes fatigués d'ennuis séculiers : Vous voulez vous dévouer à Dieu ? dévouez-vous. Vous voulez vous retirer de ce monde trop plein où les intelligences surabondent ? retirez-vous. Vous voulez consacrer votre fortune au soulagement de vos frères souffrans ? consacrez-la. Vous voulez dévouer votre vie à enseigner le pauvre et le petit ? enseignez-les. Vous portez un nom chargé de trois siècles de haines, parce que vos vertus apparurent tard dans un monde qui n'en était plus digne, et vous n'êtes pas rebutés de le porter encore ? portez-le. Vous tous qui voulez le bien sous quelque forme que ce soit, qui livrez la guerre à l'orgueil et aux sens révoltés, venez et faites. Nous nous sommes usés à combiner des formes sociales, et la vie n'est jamais descendue dans nos creusets brisés. Qui a la vie la donne, qui a l'amour le répande, qui a le secret le dise à tous ! Alors commenceront des tems nouveaux avec une nouvelle effusion de richesses ; et la richesse ce n'est ni l'or, ni l'argent, ni les vaisseaux qui rapportent des extrémités de la terre des choses précieuses, ni la vapeur et les chemins de fer, ou tout ce que le génie de l'homme peut arracher des entrailles de la nature : la richesse, il n'y en a qu'une, et c'est l'amour. De Dieu à l'homme, de la terre au ciel, l'amour seul unit et remplit tout ; il est le commencement, le milieu et la fin des choses. Qui aime sait, qui aime vit, qui aime se dévoue, qui aime est content, et une goutte d'amour, mise dans la balance avec tout l'univers l'emporterait comme la tempête ferait un brin de paille.

Puissent ces tems arriver ; heureux ceux qui pourront les hâter de leurs vœux et de leurs travaux !

Histoire.

ANALYSE DE L'HISTOIRE ASIATIQUE

ET DE L'HISTOIRE GRECQUE, PAR M. C.-J. ARBANÈRE.

Des travaux de M. de Paravey sur la Chine. — Importance de l'étude de l'Asie, de ses traditions. — Elle est la source de la Mythologie grecque. — Découvertes de M. de Paravey. — Analyse de l'ouvrage de M. Arbanère. — Du reproche adressé aux Juifs de haïr les étrangers, etc.

Nous nous proposons de rendre un compte détaillé de cet ouvrage, et nous nous occupons du soin de rassembler les documens et les notes qu'il exige, lorsqu'a paru dans le *Journal des Débats* un article qui a singulièrement abrégé notre travail, et que les *Annales* ne peuvent laisser passer sous silence. Nos lecteurs connaissent tout ce que nous avons déjà publié de travaux sur l'Asie, l'Inde et la Chine; ils savent qu'en ce qui concerne cette dernière contrée, nous sommes les premiers à avoir signalé la valeur et l'importance des travaux de M. le chevalier de Paravey. Et il y avait quelque mérite à nous; car nous n'ignorions pas que les idées de ce savant sur la Chine et sur l'antiquité, ne sont pas goûtées de tout le monde; et que même les cinq ou six personnes qui, à Paris, sont à la tête de la science orientale, n'entrent pas dans ses vues et dans ses espérances. Pour nous, nous le disons ici de nouveau, nous n'avons jamais prétendu trancher ces questions si difficiles et si obscures. Bien plus, il y a plusieurs points sur lesquels nous n'adoptons pas les analogies et les conséquences de notre savant collaborateur; mais nous avons cru, et nous croyons encore, que toutes ses recherches méritent l'attention et la réflexion des savans. Il

¹ 2 vol, in-8°, Paris, de l'imprimerie Royale, chez les principaux libraires; prix, 16 fr.

faut au moins que l'on écoute ses preuves et qu'on les connaisse, chose que la plupart de ceux qui le condamnent n'ont jamais songé à faire. Aussi, avons-nous toujours cru que ses travaux seraient plus appréciés quand ils seraient mieux connus, et qu'au moins on se donnerait la peine d'examiner et de lire les pièces du procès avant de le juger. Or, voilà que déjà nos prévisions s'accomplissent et nos espérances se réalisent : un homme grave, et dont le nom est connu dans le monde de la science et de l'érudition, et qui probablement n'a jamais lu notre recueil, vient hardiment jeter aux yeux du public savant, et dans un journal d'une réputation de science justement acquise, la plupart des pensées qui, depuis plusieurs années, sont disséminées dans les pages des *Annales*, et il les signe de son nom, AIMÉ MARTIN.

Les *Annales* ne peuvent passer un tel témoignage sous silence ; et nous croyons que chacun de nos abonnés sera bien aise de lire les passages si remarquables, dont M. Aimé Martin a fait précéder le compte-rendu de l'ouvrage de M. Arbanère. Nous exposerons ensuite nos propres pensées sur le mérite de ce livre. Voici d'abord comment M. Aimé Martin parle de l'Asie et de l'importance que l'on doit attacher à son étude. Ce passage nous plaît particulièrement, à nous qui, comme le savent nos lecteurs, fondons de grandes espérances sur les études orientales ; il nous est agréable de voir M. Aimé Martin du même avis que nous.

» L'Asie n'est point un pays vulgaire, et dont on puisse facilement dénombrer les peuples, supputer les tems, retrouver et déchiffrer les annales ; c'est le pays des tombeaux, des ruines, des hiéroglyphes, des nations mortes avec leurs langues, avec leur histoire, avec leurs sciences, avec leurs villes ; c'est le pays des chronologies de *trois cent mille ans*, pays de prodiges, témoin de la création de l'homme, et point de départ de tous les peuples qui couvrent aujourd'hui le globe. Là régnèrent, avant le déluge, les divinités mythologiques de la Perse, de l'Égypte, de l'Inde et de la Grèce. Là, s'écoulèrent les jours des patriarches et des prophètes ! Moïse y entendit la voix du Tout-Puissant ; puis les tems s'accomplirent, et ce fut le règne de Jésus. Ainsi l'histoire de l'Asie s'ouvre par la création. Dans son

origine, elle touche à Dieu, et dans son déclin, à la grande-scène évangélique qui devait renouveler le monde, et transporter la puissance civilisatrice de l'Orient à l'Occident.

» Au milieu de ces divins spectacles, l'orgueil humain s'épouvante, en voyant les peuples passer et mourir comme des hommes. Mais ils ne meurent pas sans laisser des marques de leur passage. Ces marques ce sont des villes mortes aussi dans le désert, et dont on cherche vainement les noms. Ce sont des tombeaux qui renferment des momies de *trois mille ans*, avec des rouleaux hiéroglyphiques, dont la science essaie d'épeler quelques syllabes ; ou bien ce sont des briques imprimées à Babylone, des histoires gravées en caractères mystérieux sur les temples de Thèbes, ou sur les rochers du cap Batroun, visités jadis par Hérodote. Voilà les monumens qui nous restent, que nous interrogeons et qui ne nous répondent pas toujours. Nous parlons aux morts faute de pouvoir parler aux vivans, car les hordes de barbares qui errent dans ces ruines, ne connaissent rien du passé. Si elles brisent les palais, c'est pour y trouver les matériaux d'une cabane ; si elles fouillent les tombeaux, c'est pour y chercher de l'or, ou pour nous en vendre les cadavres.

» Après ces monumens muets depuis tant de siècles, mais dont la voix commence à retentir dans le monde savant, viennent les traditions héroïques et divines de l'Asie. Ce sont des mythes plus ou moins merveilleux, qui, sous un voile hiéroglyphique, nous cachent les secrets de l'histoire. On les voit passer de la Perse aux Indes, des Indes à l'Égypte, de l'Égypte à la Grèce, se transformant, s'humanisant, d'après l'imagination des peuples dont ils rappellent les croyances. Ainsi toute la mythologie grecque prend sa source dans les Indes : *Vénus*, c'est *Bhavani* sortant de l'écume de la mer, brillante de grâce et de beauté. *Jupiter*, c'est *Indra* armé de la foudre, maître de la pluie et des orages, à la fois destructeur et conservateur. *Apollon*, c'est *Chrichna* qui, comme le dieu du soleil, garde les troupeaux et vit environné d'un chœur de neuf jeunes filles, dont il conduit les danses au son de sa flûte. Il nous serait facile de continuer cette comparaison et de retrouver aux Indes toutes les divinités de l'Égypte et de la Grèce. Mais dans une étude si vaste, le véritable écueil est de ne pas savoir s'arrêter. Rien de plus dange-

reux en effet qu'une science où chaque objet qui se présente peut fournir les matériaux d'un livre !

» L'Asie est donc le commencement de tout ; mais ce n'est pas assez de lui devoir notre philosophie, nos sciences, notre religion, nous lui devons encore notre agriculture ; le blé, le vin, ces deux mamelles de la terre, comme les appelaient nos bons aïeux. Bien plus, prodiguant le beau avec l'utile, Dieu semble avoir voulu marquer la place où il créa l'homme, le berceau du genre humain, en y multipliant les fleurs les plus belles, les fruits les plus délicieux. Nos climats ne possédaient que le chêne aride et la pomme colorée ; l'Asie leur envoie la rose, la pêche, la jacinthe, le raisin, la tulipe, l'hortensia, le camélia, l'orange, la grenade, l'amande, doux trésors de nos champs et de nos jardins, enlevés par les armes ou par la science aux champs et aux jardins de l'Orient. Tout le monde sait qu'un cerisier couvert de ses fruits rouges et brillans comme des fleurs, orna le triomphe de Lucullus, au retour des guerres contre Mithridate. Et l'on n'a point oublié le nom de Busbeck, aimable voyageur, qui du fond de la Perse nous apporta le lilas, cette grappe si fraîche, si gaie, qui verse aujourd'hui ses parfums sur les rochers de la Suisse et jusque dans les sombres forêts de l'Allemagne.

» On conçoit que l'Asie mystérieuse ait excité de vives sympathies, surtout depuis un demi-siècle. L'expédition d'Egypte, où l'on vit une armée de soldats escorter une armée de savans, avait éveillé toutes les curiosités, lorsque l'école des langues orientales, fondée par le vénérable M. de Sacy, vint accélérer le mouvement et créer une nouvelle histoire des peuples anciens. Depuis cette époque, les savans se sont, pour ainsi dire, partagé l'Asie, dont ils explorent les ruines et relèvent les empires. Young et Champollion règnent sans rivaux en Egypte, et leurs travaux, qui promettent beaucoup, ont déjà tenu quelque chose. Les Allemands, à la tête desquels il faut placer M. Schlegel, se retranchent dans les Indes, et bornent tout à l'étude des livres Sanskrits, mais les sources indiennes ont été jusqu'à ce jour, plus fécondes en poésies qu'en sciences ; enfin, reste la Chine, où un ancien élève de l'Ecole Polytechnique, M. de Paravey, marchant sur les traces du savant De Guignes,

va chercher les origines de la philosophie, de la religion et de l'histoire.

» L'idée fondamentale de M. de Paravey mérite un examen approfondi. Elle avait frappé M. Cuvier, l'esprit encyclopédique du siècle. Il ne s'agit pas seulement, comme on l'a dit, de déchiffrer les hiéroglyphes égyptiens par le chinois, ce qui serait déjà un grand pas dans la science, mais bien de retrouver les Annales des premiers peuples du monde, dans les livres antiques de la Chine. Ce système est fondé sur un fait que l'auteur suppose d'abord, et qu'il prouve ensuite par des rapprochemens presque décisifs; c'est que les Chinois, dans leur migration, ont emporté les livres antiques, et peut-être anté-déluviens, de Babylone, de la Perse et de l'Égypte, et qu'ils n'ont fait que les traduire, en s'en attribuant les histoires. Ainsi ce ne serait pas l'histoire de la Chine qu'il faudrait lire dans les anciens livres chinois, mais l'histoire du genre humain.

» Et comment ne pas se laisser séduire aux résultats scientifiques de ce système! Il faut bien croire, lorsqu'on voit la concordance la plus parfaite s'établir entre les dates et les faits rapportés dans les livres chinois, et les dates et les faits de la Bible¹. Les mêmes événemens, les mêmes hommes se retrouvent en Chine et en Chaldée. Les noms seuls sont changés; encore l'analyse philosophique leur donne-t-elle quelquefois le même sens. Il en résulte ce fait singulier, que les Chinois, qui se vantent d'une antiquité de deux ou trois cent mille ans; portent, dans leurs livres les plus anciens, les preuves de la chronologie de Moïse, et n'ont besoin que de se lire pour se réfuter.

» Et remarquez bien qu'au moment où M. de Paravey justifiait par l'étude des livres chinois, l'exactitude des dates établies par les livres saints, M. Delambre et M. Cuvier obtenaient un résultat absolument identique, l'un dans ses recherches sur l'ancienne astronomie, l'autre dans des travaux anatomiques

¹ *Essai sur l'origine unique et hiéroglyphique des chiffres et des lettres de tous les peuples*, précédé d'un coup d'œil rapide sur l'histoire du monde avant Alexandre, par M. de Paravey, 1 vol. in-8°, avec 6 planches. Chez Treuttel et Würtz et au bureau des *Annales*; prix, 14 fr.— Voir aussi l'article inséré dans le précédent N°, et celui qui sera publié dans le suivant, sur les *générations antédiluviennes*.

et géologiques qui ont fixé les époques de la création et l'âge de la terre. Ces trois hommes, par des chemins si opposés, étaient arrivés au même point; ils s'étaient rencontrés en face de la Bible. Certes, voilà, ce me semble, une assez belle réfutation des impiétés érudites de Fréret, de Dupuis, de Voltaire, et de leur brillant élève Volney, Volney qui poussa le scepticisme historique jusqu'à nier l'existence d'Abraham, dans lequel il croyait voir la planète de Saturne.»

Après avoir pris acte de cette justice rendue à notre savant ami, nous allons examiner rapidement l'ouvrage de M. Arbanère.

Dans un *discours préliminaire*, fort bien écrit, l'auteur prouve la nécessité de connaître l'histoire, analyse avec rapidité les défauts de la plupart des historiens anciens et modernes, examine les qualités qui conviennent aux bons historiens, puis il expose le plan de son propre ouvrage; chemin faisant, il critique judicieusement Volney « qui exige trop dans » l'examen des faits une précision mathématique ou judiciaire » que l'historien ne peut y mettre; ce serait le condamner à un » pyrrhonisme universel. » Quant au plan qu'il a suivi, M. Arbanère prend une voie différente de celle de la plupart des historiens.

La connaissance des faits, dit-il, est un labeur de collège; ici je les suppose tous connus du lecteur, et je commence mon travail au point où d'autres ont terminé le leur. Cet ouvrage n'est point le tableau des faits, mais celui de leur impression sur moi. La chimie, décomposant les corps les plus compliqués, les réduit à leurs élémens, et fait ainsi pénétrer dans leur connaissance intime. De même j'ai cherché à analyser cet admirable agrégat qu'on appelle une nation; à me rendre compte de l'influence du gouvernement, du culte, des sciences, des lettres, des arts, du commerce, de la navigation, sur le bonheur des hommes. La physionomie d'une nation se compose de l'ensemble de ces traits. Toutes ces causes agissent les unes sur les autres, comme les élémens de la nature dans une région; après les avoir saisies et observées séparément, il faut étudier leurs actions réciproques et compliquées. Le résultat final de ces recherches, où la synthèse succède et se combine avec l'analyse, sera de nous fixer sur le degré de la civilisation et sur le genre de bonheur des nations qui figurent dans l'histoire, et sur les améliorations dont est susceptible la destinée actuelle des peuples¹.

¹ *Introduction*, p. xxiii.

Nous convenons que cette méthode peut avoir ses avantages, mais il faut dire aussi qu'elle a ses inconvéniens. L'on sait combien il est facile de grouper des faits l'un auprès de l'autre pour en faire résulter un système, selon le point de vue où se place volontairement l'écrivain ; en sorte qu'au lieu d'avoir un véritable tableau de l'histoire de l'Asie, on pourrait n'avoir que la pensée plus ou moins juste de l'auteur. Nous qui voulons voir toutes les assertions soutenues par des preuves, nous n'hésitons pas à dire qu'il serait dangereux de se servir de cette méthode, parce qu'elle prête trop à entretenir les préjugés et la paresse des auteurs. Cependant nous convenons que la plupart des lecteurs, ceux en si grand nombre qui n'ont pas le tems d'entrer dans de longs détails pour se former un jugement propre, et qui ont besoin d'un jugement tout fait et formulé, ceux-là, dis-je, aimeront le livre de M. Arbanère ; sans trop s'astreindre à une méthode aride et sévère, il entre dans son sujet, et il converse agréablement, finement, éloquemment quelquefois, sur les mœurs, les constitutions, les croyances de ces différens peuples.

D'abord il s'occupe de l'origine des peuples asiatiques, et examine les différentes opinions qui ont été émises sur cette importante question ; après avoir exposé avec clarté et convenance l'origine que Moïse assigne à la terre et à l'homme, il examine les différentes chronologies ; puis il passe successivement en revue le gouvernement, les lois, la religion, les sciences et arts, la navigation, les mœurs, les costumes, les armes des différens peuples asiatiques. La même marche est suivie et appliquée à l'histoire de la Grèce, dans le second volume. Nous ne pouvons suivre M. Arbanère dans les innombrables questions soulevées dans ces deux volumes. Nous nous bornerons à lui signaler quelques passages où il nous paraît s'être complètement mépris sur quelques points qui concernent en particulier le peuple Juif et sa religion.

D'abord M. Arbanère nous paraît tomber dans une erreur grave, partagée, au reste, par un grand nombre d'écrivains, quand il dit que le *patriotisme des Hébreux était fondé sur la haine du genre humain*. C'est là un vieux préjugé contre lequel il aurait dû se tenir en garde. Sans doute les Hébreux devaient être séparés.

des étrangers, surtout en ce qui concernait la religion, et le législateur avait pris les plus grandes précautions pour les garantir de cette funeste influence ; mais ce n'étaient pas les personnes qui étaient condamnées ou repoussées. Le passage que cite M. Arbanère s'applique seulement aux Chananéens ¹, et ne contient aucun anathème *universel* ; il est seulement dit qu'il leur est défendu de contracter des alliances avec les nations, de peur qu'elles ne les engageassent à servir leurs dieux ². Bien plus, nous osons dire que la religion de Moïse nous paraît être de tous les peuples antiques celle qui accorde le plus aux étrangers. Ceci peut paraître un peu extraordinaire, et cependant cela est vrai.

Les étrangers étaient persécutés, et quelquefois mis à mort chez la plupart des nations antiques, et la loi recommandait aux Juifs de ne pas les contrister ou affliger ³.

La qualité d'étranger était un sujet de préventions et de reproches chez la plupart des nations, pour ceux qui voulaient se fixer parmi elles. Chez les Juifs, il était recommandé de ne leur rappeler jamais cette origine étrangère, et de les considérer comme des indigènes ; bien plus, ils devaient les *aimer* comme eux-mêmes ⁴, ce qui, certes, n'annonce pas cette haine farouche que quelques auteurs ont attribuée aux Juifs pour les étrangers ?

Chez les nations antiques, les étrangers étaient sévèrement exclus de toutes les pratiques du culte. C'était même un crime puni de mort que de participer aux mystères nationaux. Chez les Juifs, au contraire, le voyageur et l'étranger étaient admis à faire la Pâque, suivant les rites et les cérémonies des nationaux ⁵. Ils étaient admis à offrir certains sacrifices, d'après la

¹ *Exode*, ch. xxiii, v. 52.

² *Id.*, ch. xxxiv, v. 15.

³ Advenam non contristabis neque affliges eum, advenæ enim et ipsi fuistis in terrâ Egypti. *Exode*, ch. xxii, v. 21.

⁴ Si habitaverit advena in terrâ vestrâ, et *moratus* fuerit inter vos, non exprobetis ei, sed sit inter vos quasi indigena, et *diligetis* eum quasi vos metipsos. *Lévit.*, ch. xix, v. 35.—Peregrino molestus non eris. *Exode*, xxiii, v. 9.—Et vos ergo *amate* peregrinos, quia et ipsi fuistis advenæ in terrâ Egypti. *Deutér.*, ch. x, v. 19.

⁵ Peregrinus quoque et advena si fuerint apud vos facient Phase do-

même loi ¹; ils jouissaient du même droit d'asile ². Il était défendu de faire attendre à l'étranger son salaire, mais il était prescrit de lui donner avant le coucher du soleil ³. Enfin, ils étaient expressément admis à la lecture solennelle de la loi, qui devait avoir lieu tous les sept ans ⁴.

Nous avons cité ces textes un peu au long, parce qu'ils servent à rectifier une erreur commune qui représente les Juifs comme un peuple séparé des autres peuples par la configuration de leur pays, par leur loi et par leurs mœurs; tandis qu'au contraire, nous croyons qu'il en a peu existé dans l'antiquité qui aient eu plus de rapports avec toutes les nations. Le grand anathème n'existait que contre les Chananéens: il leur était ordonné de traiter les Iduméens et les Egyptiens, qui cependant les avaient si fort opprimés, comme des frères; et l'on sait que, malgré toutes les défenses, les Chananéens ne furent jamais exterminés, et que les Juifs n'aimaient que trop à communiquer avec eux, et surtout avec les femmes étrangères.

Il y a encore dans l'ouvrage de M. Arbanère, nous dirons presque, une criante calomnie, c'est lorsqu'il adresse à Moïse, et par conséquent, aux Juifs le reproche de *matérialisme*; c'est une accusation qui a été cent fois réfutée; il pourra en particulier consulter l'article qu'un Juif, M. Munck, a inséré dans les *Annales de Philosophie* ⁵, et il y verra les preuves les plus évidentes qu'un dogme connu si clairement des Egyptiens ⁶, comme l'avoue M. Arbanère, n'était pas et ne pouvait pas être ignoré des Juifs. Il y a bien d'autres points sur lesquels M. Arbanère aurait pu consulter les *Annales*; nous nous bornerons à ceux que nous

minojuxta ceremonias et justificationes ejus; præceptum idem erit apud vos tam advenæ quam indigenæ. *Nombres*, ch, ix, v. 14.

¹ Tam indigenæ quam peregrini eodem ritu offerent sacrificia. *Id.*, xv, 13, 26, 29.

² *Id.*, ch. xxxv, v. 15.

³ Non negabis mercedem... advenæ qui tecum moratur in terrâ... Sed eâdem die reddes et pretium laboris sui ante solis occasum. *Deutér.*, ch. xxiv, v. 14.

⁴ *Id.*, ch. xxxi, v. 12.

⁵ Dans le tom. xiii, p, 166.

⁶ Voir leur système de l'état de l'âme après la mort, tom. v, p. 260 des *Annales*.

venons de lui signaler, et qui sont essentiels, et nous finirons par l'éloge suivant, que lui donne M. Aimé Martin, auquel nous nous joignons nous-mêmes :

« Je féliciterai donc M. Arbanère de ne s'être passionné pour aucune école, de ne s'être fait le champion ni des Egyptiens, ni des Chinois, ni des Indiens, ni des Babyloniens. Ces systèmes exclusifs, qui ne cherchent la lumière que dans un seul point du globe, peuvent être favorables aux sciences naissantes dont ils coordonnent les découvertes, mais ils périssent au moment du progrès. L'érudition ne vit, si l'on peut s'exprimer ainsi, que d'éclectisme; elle prend son bien où elle le trouve. Qu'une bonne date lui vienne de l'Inde ou de l'Egypte, n'importe! Qu'un fait historique lui soit confirmé par le sanscrit ou le chinois, cela ne fait rien à l'affaire: pour le vrai savant, il ne s'agit pas du triomphe d'un système, mais du triomphe de la vérité.

» C'est ce qu'on ne comprend guère aujourd'hui, mais c'est ce que M. Arbanère, pour son compte, me semble avoir parfaitement compris. Peu lui importe, en effet, de quelle part lui vient la vérité, pourvu que ce soit la vérité: il la prendrait des mains de Volney ou de Dupuis, si ces messieurs pouvaient la lui offrir, et il ferait bravement. Pourquoi la repousserait-il des mains de Cuvier, de Deluc, de Delambre et de Paravey, par cette seule considération que là, elle se trouve d'accord avec la Bible? Est-ce donc une chose irrévocablement décidée que la Bible ne puisse jamais avoir raison? *Oh! nous avons donné un pitoyable spectacle au monde! J'ai vu, oui, j'ai vu les mêmes savans qui soutenaient naguère les doctrines de Cuvier, éclairés d'une lumière soudaine, à la chute du trône de Charles X, renouveler en trois jours toutes leurs opinions scientifiques et religieuses! Ce fut un vrai cataclysme! La chronologie de Moïse ne donnait plus de places, elle cessa d'être vraie. Rejetés ainsi au milieu de leurs ténèbres, les savans se prirent à évoquer les dynasties fabuleuses de Manethon; alors on vit les siècles sortir comme des ombres, des ruines de Babylone, et une longue file de rois apparut au milieu des grands tombeaux de Thèbes. On assure que les jeunes disciples de Dupuis en comptèrent plus de trois cent quarante, et il se trouva tout-à-coup que notre globe avait vieilli de six mille ans.* »

 Archéologie.

MONUMENT HIÉROGLYPHIQUE

 RAPPELANT LE SOUVENIR DU DÉLUGE UNIVERSEL CONSERVÉ CHEZ
 LES AZTÈQUES DU MEXIQUE.

Importance de ce document. — Histoire de sa découverte. — Préjugés contre le voyageur qui le publia le premier. — Vengé par M. de Humboldt. — Explication de Gemelli Caréri. — Explication de M. de Humboldt. — Observations critiques sur la distribution des langues. — Noé, La colombe, — Confusion des langues. — Les petits-fils de Noé. — Leurs noms, leur signification, leur pays. — Les 15 fils de Frévak d'après le Zend-Avesta. — Les 15 petits-fils de Ty-ko d'après les Chinois. — Explication du dessin hiéroglyphique Aztèque.

Ainsi que nous l'avions promis, dans notre dernier cahier, nous publions aujourd'hui le grand *Tableau hiéroglyphique*, dans lequel les peuples du nouveau monde ont conservé le souvenir de leur origine, et des grandes traditions orientales de l'ancien monde. Nous n'avons pas reculé devant les frais d'une semblable publication, parce que nous voulons que les *Annales* deviennent le seul et unique journal réunissant et conservant tous les vieux titres de la grande famille humaine. Singulière destinée de la science ! dans le siècle dernier, tous ceux qui se piquaient de quelque étude n'avaient pas assez de dédains pour tous les faits racontés dans la Bible, que l'on ne cessait de traiter de fables; et aujourd'hui toutes les recherches et tous les voyages font retrouver des témoignages à l'appui de ces mêmes faits. Nous l'avons souvent dit, parmi tous ces témoignages, il en est peu de plus important que celui qui nous occupe. En effet, ce sont des peuples que la philosophie avait déclarés sauvages, vivant encore dans le *pur état de nature*; que s'il en était quelqu'un, comme les Mexicains et les Péruviens, qui en fût

sorti, il l'avait fait à l'aide de ses seules forces, et, par conséquent, ses pensées, ses croyances, ses traditions devaient être neuves, pures, séparées de tous les faits et de toutes les superstitions de l'ancien monde. Or, voici qui vient faire croûler toute cette théorie, trompeur fondement sur lequel s'étaient appuyés tant d'hommes célèbres, qui sont entrés dans les demeures de l'éternité, appuyés sur ces fausses et ignorantes pensées.

En effet, 1° les grands monumens que l'on a découverts, et dont la majeure partie de l'Amérique est couverte, ont prouvé qu'un grand peuple civilisé avait passé sur cette terre que l'on croyait vierge ;

2° Les traditions et hiéroglyphes de ce peuple prétendu né au milieu de ses forêts, comme un chêne au milieu d'un champ, se trouvent rappeler toutes les traditions de l'ancien monde, surtout toutes celles de nos livres. C'est à ne pas y croire ; certainement cela est extraordinaire, et cependant cela est.

Nous avons déjà publié tout au long les documens et les monumens qui constatent le passage d'une population civilisée sur cette terre ¹. Nous avons aussi donné le monument conservant le souvenir de la *femme au serpent* ou de l'Ève mexicaine ². Voici maintenant le curieux dessein conservant le *souvenir du Déluge*. En effet, nous allons y voir Noé et sa femme sauvés du milieu des eaux, la colombe qui se pose sur un arbre s'élevant au-dessus des flois, au sommet de la montagne ; les trois fils de Noé, la confusion des langues, les quinze petits-fils de Noé ou chefs des peuples. C'est à ne pas y croire, nous le répétons, et pourtant cela est vrai.

Nous sommes donc sûrs d'intéresser nos lecteurs en mettant sous leurs yeux ce magnifique monument confirmatif de nos livres, en le publiant avec tous les détails que l'on peut en donner.

Commençons d'abord par l'histoire même et l'authenticité de ce document ; nous essayerons ensuite de l'expliquer.

Gemelli Careri, voyageur napolitain, le publia le premier, en 1700, dans son voyage autour du monde (*Giro del mondo*).

¹ Voir l'énumération de tous ces monumens, au mot *Mexique* de la table générale des 12 volumes.

² Tome x, p. 50.

Mais tout ce qu'il dit parut si extraordinaire à ce 18^e siècle, qui ne jugeait pas sur les monumens, mais sur ses propres pensées, qu'il fut décidé que le monument était le fruit du zèle de quelque ignorant missionnaire, et que l'auteur n'avait pas même fait le voyage de l'Amérique. Ce préjugé, malgré les réclamations de Clavigero, subsista presque dans son entier jusqu'en 1824, époque à laquelle M. de Humboldt publia ses *vues des Cordillères*; voici comment ce savant voyageur parle de ce fait :

« Ce dessin hiéroglyphique a été d'autant plus négligé jusqu'ici, qu'il se trouve dans un livre qui, par l'effet du scepticisme le plus extraordinaire, a été considéré comme un amas d'impostures et de mensonges. « Je n'ai pas osé parler de Gemelli Careri, dit l'illustre auteur de *l'Histoire de l'Amérique*, » parce qu'il paraît que c'est maintenant une opinion reçue que » ce voyageur n'a jamais quitté l'Italie, et que son *Tour du Monde* » est la relation d'un voyage fictif. » Il est vrai que, tout en annonçant cette opinion, Robertson ne paraît pas la partager : car il ajoute judicieusement que les motifs de cette imputation de fraude ne lui paraissent pas très-évidens ¹. Je ne déciderai pas la question si Gemelli a été en Chine ou en Perse; mais ayant fait, dans l'intérieur du Mexique, une grande partie du chemin que le voyageur italien décrit si minutieusement, je puis affirmer qu'il est aussi indubitable que Gemelli a été à Mexico, à Acapulco, et dans les petits villages de Mazatlan et de San Augustin de las Cuevas, qu'il est certain que Pallas a été en Crimée, et M. Salt en Abyssinie. Les descriptions de Gemelli ont cette teinte locale qui fait le charme principal des relations de voyages écrites par les hommes les moins éclairés, et que ne peuvent donner que ceux qui ont eu l'avantage de voir de leurs propres yeux. Un ecclésiastique respectable, l'abbé Clavigero ², qui a parcouru le Mexique presque un demi-siècle avant moi, a déjà élevé la voix pour la défense de l'auteur du *Giro del Mondo* : il a très-justement observé que, sans avoir quitté l'Italie, Gemelli n'aurait pu parler, avec cette grande

¹ Robertson's *History of America*, 1805, vol. III, p. 401.

² *Storia antica di Messico*, vol. I, p. 24.

exactitude des personnes qui vivaient de son tems, des couvens de la ville de Mexico, et des églises de plusieurs villages dont le nom était inconnu en Europe ¹. »

Après avoir connu quel degré d'authenticité on peut ajouter à ce monument, nous allons maintenant en faire la description, d'après MM. de Humboldt et Gemelli Careri, nous citerons d'abord le récit et l'explication de ce dernier, puis nous donnerons celle de M. de Humboldt, plus détaillée et plus savante, mais sur laquelle nous aurons encore à faire quelques remarques.

« Les histoires anciennes des Mexicains font mention d'un déluge qui fit périr tous les hommes et les animaux; et il n'y eut qu'un homme et une femme qui se sauvèrent dans une barque, qu'ils appellent *Acalte*.

» L'homme, selon le caractère dont son nom est exprimé, s'appelait *Coxcox*, et la femme *Chichequetzal*. Ce couple étant arrivé au pied de la montagne, qu'on appelait *Culhuacan*, mit pied à terre, et engendra beaucoup d'enfans, qui vinrent tous au monde muets; et après avoir beaucoup multiplié, il vint un jour une colombe, sur un arbre fort haut, d'où elle leur donna la faculté de parler, mais *l'un n'entendant point le langage de l'autre*, cela fut cause qu'ils se séparèrent et se dispersèrent chacun de son côté.

» Il y eut quinze chefs de famille parmi eux, à qui il échut de parler d'une même langue; ils s'unirent et furent chercher quelque habitation où ils pussent vivre. Après avoir erré cent quatre ans (ce que marque la figure au n° 12), ils arrivèrent dans le lieu qu'ils appellent *Aztlan*, et de là continuant leur voyage, ils vinrent premièrement à *Chiapultepech*, puis à *Culhuacan*, et enfin à l'endroit où est aujourd'hui *Mexico*, quoique les histoires mexicaines n'appellent pas toujours ces lieux du même nom.

» De cette manière, la ville de Mexico eut son commencement dans l'année que les Indiens appelèrent *Om calli*, qui répond à l'an 1525 de la création du monde. Les deux lignes parallèles marquent le chemin que tinrent les fondateurs: les *figures* qui en sont proches, sont les lieux où ils s'arrêtèrent; les *cercles*, le nombre des années que chacun y demeura. La signification

¹ *Vues des Cosdillières*, t. 1, p. 169.

de tout ceci est exprimée à côté par un caractère ou une figure.

» Le dessein de l'auteur du tableau fait dans le tems du paganisme des Indiens (dont on a tiré des copies), avait été de faire voir qu'ils étaient aussi anciens que le déluge, quoique la chronologie ne soit pas aussi exacte qu'elle le devrait être, y ayant trop peu d'années entre le Déluge et la fondation de Mexico. Le lecteur pourra mieux comprendre cela par la figure que nous publions ici, et par ce que l'on dira ensuite plus particulièrement ¹. »

Venons maintenant au récit et à l'explication de M. de Humboldt :

« L'histoire représentée dans ce dessin, commence par le déluge de *Coxcox*, ou par la quatrième destruction du monde, qui, selon la cosmogonie aztèque, termine le quatrième des grands cycles, *atonatiuh*, l'âge de l'eau ². Ce cataclysme arriva, selon les deux systèmes chronologiques reçus, ou 1,417, ou 18,028 ans après le commencement de l'âge de la terre, *tlattoniatiuh* ³. L'énorme différence de ces nombres doit moins nous étonner quand nous nous rappelons les hypothèses, que de nos jours, Bailly, William Jones et Bentley ⁴, ont mises en avant sur la durée des quatre *yougas* des Hindoux.

» Parmi les différens peuples qui habitent le Mexique, des peintures qui représentaient le déluge de *Coxcox* se sont trouvées chez les Aztèques, chez les Miztèques, les Zapotèques, les Tlascaltèques et les Méchoacanèses. Le Noé, Xisutrus ou Menou de ces peuples, s'appelle *Coxcox*, *Teo-Cipactli* ou *Tezpi*. Il se sauva conjointement avec sa femme *Xochiquetzal*, dans une barque, ou, selon d'autres traditions, dans un radeau d'Ahuahuete (*Cupressus distichia*).

» La peinture représente *Coxcox* au milieu de l'eau, étendu dans une barque (n° 1).

¹ *Giro del Mundo* . t. vi, p. 50.

² Voir le tableau et la description de cet âge ou de ce cycle dans le n° 55, t. x, p. 44.

³ Voir les deux calculs de ces âges, dans le tableau inséré dans le même n°, t. x, p. 47.

⁴ *Asiat. Recherches*, vol. VIII, p. 195.

» La montagne, dont le sommet couronné d'un arbre s'élève au-dessus des eaux, est l'Ararat des Mexicains, le Pic de *Colhuacan* (n° 5). La corne qui est représentée à gauche (n° 2), est l'hieroglyphe phonétique de *Colhuacan*.

» Au pied de la montagne paraissent les têtes de *Coxcox* et de sa femme : on reconnaît cette dernière par les deux tresses en forme de cornes, qui, comme nous l'avons observé plusieurs fois, désignent le sexe féminin.

» Les hommes nés après le déluge étaient muets : une colombe, du haut d'un arbre, leur distribue des langues, représentées sous la forme de petites virgules ¹.

» Il ne faut pas confondre cette colombe avec l'oiseau qui rapporte à *Coxcox* la nouvelle que les eaux se sont écoulées. Les peuples de *Mechoacan* conservaient une tradition, d'après laquelle *Coxcox*, qu'ils appellent *Tezpi*, s'embarqua dans un *acalli* spacieux, avec sa femme, ses enfans, plusieurs animaux et des graines, dont la conservation était chère au genre humain. Lorsque le grand esprit *Tezcattlipoca* ordonna que les eaux se retirassent, *Tezpi* fit sortir de sa barque un vautour, le *zopilote* (*Vultur aura*). L'oiseau qui se nourrit de chair morte ne revint pas, à cause du grand nombre de cadavres dont était jonchée la terre, récemment desséchée. *Tezpi* envoya d'autres oiseaux, parmi lesquels le colibri seul revint en tenant dans son bec un rameau garni de feuilles : alors *Tezpi*, voyant que le sol commençait à se couvrir d'une verdure nouvelle, quitta sa barque près de la montagne de *Colhuacan*.

» Ces traditions, nous les répétons ici, en rappellent d'autres d'une haute et vénérable antiquité. L'aspect des corps marins trouvés jusque sur les sommets les plus élevés, pourrait faire naître, à des hommes qui n'ont eu aucune communication, l'idée de grandes inondations qui ont éteint, pour quelque tems, la vie organique sur la terre : mais ne doit-on pas reconnaître les traces d'une origine commune, partout où les idées cosmogoniques, et les premières traditions des peuples, offrent des analogies frappantes jusque dans les moindres circonstances ? Le colibri de *Tezpi* ne rappelle-t-il pas la colombe de Noé, celle de Deuca-

¹ Voyez l'ouvrage de M. de Humboldt, le Procès, pl. v de l'édition in-8°.

lion, et les oiseaux que, d'après Béroze, Xisuthrus fit sortir de son arche, pour reconnaître si les eaux étaient écoulées, et si déjà il pouvait ériger des autels aux dieux protecteurs de la Chaldée? »

Avant de passer outre, nous croyons devoir faire quelques observations sur les explications de Gemelli Careri, de M. de Humboldt, et même de M. de Paravey.

Nous venons de voir par la citation des deux premiers qu'ils supposent que les *hommes étaient muets après le déluge*, et qu'ils n'ont reçu la parole que par le don de la colombe. Or, il nous semble que rien ici ne peut confirmer une semblable opinion. Aussi ne faisons-nous aucune difficulté de penser que l'un et l'autre ont été trompés par cette opinion généralement reçue alors, que les hommes avaient existé dans l'*état de nature*, état de mutisme, par conséquent, et de privation de la pensée. Careri le dit expressément, car immédiatement après le passage que nous avons cité, il continue :

« Il est évident que les premiers habitans de la Nouvelle Espagne ont été des *sauvages* qui demeuraient dans les montagnes les plus rudes, sans cultiver la terre, sans religion, vivant comme des bêtes, se nourrissant de ce qu'ils pouvaient attraper à la chasse (c'est pourquoi on les appela *Ottomias* et *Chichimèques*), et d'animaux immondes, et à leur défaut de racines, dormant dans des grottes ou des buissons épais ¹.

Or, s'il est une chose constante en ce moment, c'est que les premiers habitans de la Nouvelle-Espagne, les habitans qui avaient apporté avec eux tant de traditions de l'Asie, un système de numération si compliqué et si juste, n'étaient pas des *sauvages* vivant sans gouvernement et sans religion. M. de Humboldt qui, le premier, a fait ressortir toutes ces similitudes avec les histoires de l'Asie, s'est aussi mépris sur ce point. M. de Paravey ne partage pas, il est vrai, l'opinion de ces auteurs sur l'origine de l'homme, ni sur son langage. Il croit cependant qu'il s'agit ici d'une distribution de langues ou plutôt, comme il nous l'a expliqué, de *paroles*, faites à des hommes auparavant *muets*. Aussi il pense qu'il s'agit, non des hommes qui ont vécu après le

¹ *Id.*, p. 42.

² Voir le dernier Numéro, ci-dessus, p. 394.

déluge, mais *avant* cette catastrophe. Pour lui, l'oiseau, c'est le phénix, symbole de Dieu et du Verbe, distribuant aux hommes les *paroles divines*, et comme il y a ici, non un seul homme, le premier, mais plusieurs, il suppose que ces premiers hommes au nombre de neuf, représentent les générations avant le déluge, qui avaient reçu leur instruction de Dieu même. Dans cette hypothèse l'origine divine de la société et du langage est conservée; car rien n'autorise à contredire le fait généralement reçu, et que la Bible explique si exactement, que la pluralité des langues n'a eu lieu qu'après le déluge.

Mais pourtant nous regardons comme plus probable que la montagne auprès de laquelle est la barque, est celle où s'arrêta l'arche.

L'arbre a rapport au rameau dont parle la Bible, et M. de Humboldt; les langues diverses distribuées par cet oiseau font allusion à la confusion des langues et à la dispersion des peuples, faits connus de ces peuples primitifs, comme nous le voyons par ce qu'en disent Gemelli Careri et M. de Humboldt.

M. de Paravey croit en outre qu'il s'agit dans le groupe placé auprès de la montagne (N° 6) des dix générations qui ont précédé le déluge. Nous croyons plutôt qu'il s'agit des personnes sauvées du déluge, au nombre de 8, d'après la Bible et plusieurs traditions orientales¹, et qui, comme on le voit avec étonnement dans ce tableau, sont précisément celles qui recommencent la génération des hommes. Ce qui est, il faut l'avouer, un curieux commentaire à ajouter au texte de la Bible, ce qui n'est pas moins curieux, comme l'a observé M. de Paravey, c'est de voir

¹ Nous ferons ici observer que le dessin a été très-mal reproduit dans le grand ouvrage de M. de Humboldt, si exact pourtant et si magnifique. 1° L'artiste a réduit le dessin d'un quart; 2° il l'a retourné, c'est-à-dire, que le départ qui, sur la planche Siguenza, part de droite à gauche, selon la méthode de toutes les écritures sémitiques, va de gauche à droite, ce qui lui ôte un caractère essentiel. 3°, le nombre des hommes sauvés du déluge, qui est de 9 dans le dessin, est de 10 dans M. de Humboldt. On a intercalé une figure entre la 3^e et la 4^e.—Ces erreurs, et plusieurs autres que nous avons à signaler, ne se trouvent pas dans le grand ouvrage de lord Kingsborough. Notre planche est exactement de la même grandeur et de la même forme que celle de Gemelli Caréri.

que la dispersion des peuples commence par 15 personnages, chefs ou fondateurs des nations de l'Amérique, lesquels s'accordent avec ce que nous dit la Bible des 15 *petits-fils* de Noé, par lesquels la terre fut de nouveau peuplée. Que si l'on rapproche ce fait de ce qui est rapporté dans le *Zend-Avesta* et dans les *annales* chinoises, on sera fondé à conclure que c'est là une tradition qui avait une source unique, et qui fut conservée par tous les peuples de la dispersion. Pour entourer cette coïncidence de tous les éclaircissemens en notre pouvoir, nous allons citer, 1° le nom et l'explication de ces 15 *petits-fils* de Noé; 2° l'extrait du *Zend-Avesta*, qui a rapport à ce fait; 3° le passage des livres chinois qui en ont conservé le souvenir. Nous reviendrons ensuite à l'explication de M. de Humboldt.

LES 15 CHEFS DES PEUPLES D'APRÈS LA BIBLE.

NOÉ, נח *Noah* (d'après M. Cahen), ou *Nè*, signifie *repos, cessation*, de la racine נחה; *consolation*, de נחם; *se lamenter, gémir*, de נהה; ce qui revient au nom chinois Kao-sin, ou l'*homme aux grandes angoisses*.

Noé eut trois fils, qui sont :

- 1° SEM שם, *Cheme* ou *Sim*, *nom, renommée*; de שום, *être*; il signifie celui qui *pose, qui établit*, par conséquent le *fondateur*.
- 2° CHAM חם, *Chême, Hem*, de חם, *avoir chaud, être chaud, être brun*: d'où l'Égypte a été appelée *Chemia*, Χημία.
- 3° JAPHET יפת, *Jepheh, Ipheth*; de פתח signifiant qui se *dilate, qui s'étend*; de יפה, *beau, magnifique*. Eusèbe et Cedrenus disent, d'après on ne sait quelle autorité, probablement d'après d'anciennes traditions juives, que *Noé, par ordre de Dieu, distribua toute la terre à ses trois fils, qu'il donna tout l'Orient à Sem, l'Afrique à Cham et l'Europe avec ses îles et les parties septentrionales de l'Asie à Japheth*¹. Cette détermination n'est pas d'une exactitude parfaite. On verra cependant qu'elle approche beaucoup de la vérité: Nommons maintenant les enfans des fils de Noé. Ici, Moïse au lieu de commencer par *Sem*, qui,

¹ Il est à observer que les caractères du son *ko*, un des noms du Noé chinois, signifient *donner de la lassitude, ou gémir, ou vin excellent*.

² Euseb. in *Thesaurorum temporum*. — Philos. de *Hercib.* ch. 70.

selon les plus grandes probabilités, était l'aîné, Moïse commence par *Japhet*, le plus jeune. Comme notre travail actuel a principalement par but d'expliquer le dessin aztèque, que nous publions et que nous trouvons en tête, comme les aînés de la migration, *cinq chefs de peuple*, nous commencerons aussi par les fils de Sem, qui sont en effet au nombre de cinq, et qui, par le droit d'aînesse de leur père, ont pu être placés les premiers dans d'autres traditions que celles de Moïse.

CINQ FILS DE SEM.

- 1° ELAM עֵילָם, *Eilame*, *Ailam*; de עָלָה, *élevé, puissant*; de עָלָם, *caché, vierge, le siècle*. Elam fut, d'après quelques auteurs, le premier des fils de Noé qui abandonna les montagnes d'Arménie, première demeure de Sem, et descendit jusqu'aux bords du golfe Persique. Les *Elamites*, voisins des *Mèdes*, sont descendus d'*Elam*. La capitale de ce pays était *Elymaïs*; la Perse fut nommée aussi *Elam*, et Persépolis a porté aussi le nom de *Elam* ¹.
- 2° ASSUR אַשּׁוּר, *Achour* ou *Aschur* ou *Assour*; de אָשַׁר, *marcher droit, être heureux*. Les Chaldéens prononçaient ce nom *athour*, d'où l'Assyrie a eu le nom d'*Athyrie* ou *Thourie*, on l'a aussi appelée *Adiabène*; on sait que l'Assyrie fut un des royaumes les plus *heureux* et les plus *puissans* de l'ancien monde ².
- 3° ARPHAXAD אַרְפַּכְשָׁד, *Arpachschad* ou *Arpahl-Schad*; de רָפָא, *celui qui guérit*; de כָּשַׁל, *celui qui renverse* ³. Une partie de la Médie s'appela *Arphaxad*, parce que c'était là que le fils de Sem établit sa demeure. Strabon la nomme *Atropatia*, et Ptolomée *Antropatia*. Bochart croit que c'est la partie de l'Assyrie nommée *Arrapachitis* par Ptolomée, ou le pays dont la capitale était *Artaxata*, que quelques-uns croient être la ville de Tiflis ou celle d'Erivan. Josèphe dit que les Chaldéens avaient été appelés *Arphaxadim*.
- 4° LUD לוּד, *Loude*; de לָדָה, *naissance, génération*, ou d'un mot qui signifie *détour, pli, courbure*. Bochart croit qu'il s'établit

¹ I *Machab.* ch. VI, v. 12, et II *Mach.*, ix, 2.

² Suidas au mot Θασσας, et Jean d'Antioche dans *Salmasius in Solin.*

N° 1235.

³ Dom Calmet croit que ce mot n'est pas hébreu.

dans la Lydie, en *Asie-Mineure*, le long des courbures du Méandre.

5° ARAM אַרַם, *Arame*, *Aram*; de רַמַם, *lieu élevé, grandeur*; de רַמִּיָה, *trompeur*; de אַרַר, *malédiction*. Il est difficile de préciser quelle est la première station des fils d'*Aram*. Amos dit qu'ils habitèrent d'abord dans le pays de *Kir*, traduit dans la Vulgate, par *Cyrène*; mais on ne sait pas au juste quel est ce *Kir*, si c'est l'*Ibérie*, où il y a encore aujourd'hui un fleuve. *Cur*, *Chiur* ou *Cyrus*, se jetant dans la mer Caspienne; ou si c'est la Perse, ou la Médie, où se trouvent aussi des fleuves du même nom, ou la Syrie, où était la ville de *Cyrrhus*, dans le canton appelé *Cyrrhisticus*. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que du tems d'Abraham on appelait du nom d'*Aram* toute la *Mésopotamie*. C'est le même pays qui prit ensuite le nom de *Syrie*, du mot *Sur*, terrain étroit et aride, situé entre la Méditerranée et la mer Rouge. *Syrie* est un diminutif de l'*As-syrie*, ou grande plaine; nom qui pouvait avoir été donné primitivement à la grande plaine aride qui se trouvait auprès de l'Euphrate. Strabon et Josephé nous apprennent que les Grecs appelaient Syriens les peuples qui entre eux se nommaient *Araméens* ou *Ariméens*¹. Homère et Hésiode² ont aussi connu les *Araméens* ou *Ariméens*, qu'Homère appelle *Arymes*.

LES 4 OU 5 FILS DE CHAM.

6° CHUS כּוּשׁ, *Couche*, *Cousch*, כּוּשִׁי, *noir, éthiopien*. La Vulgate et les Septante traduisent toujours *Chus* par *éthiopien*; mais il a dû signifier encore le pays des *Scythes*, situé sur l'*Araxe*, le pays de *Chus*, dans l'Arabie-Pétrée, et celui des *Cuthéens*, car on sait que les Chaldéens appelaient *Chus*, du nom de *Cuth*.

7° MESRAIM מִצְרַיִם, *Mitsraim*, Μεσαραιμ; de מִצָּר, *tribulation, ce qui est à l'étroit*. Le fils de Cham a dû être *Mezer* ou *Mezor*; *Mesraim*, nom *duel*, était le nom des peuples de la Haute et de la Basse-Egypte. L'Egypte elle-même est aussi appelé

¹ Strabon, liv. I et XVI.—Josephé, Ant. Jud., liv. I, ch. 6.

² Hésiode, *Théogonie*.—*Iliad.*, liv. II, v. 783.

Mesraim. Les Arabes nomment encore aujourd'hui *Mezer* le Caire, capitale de l'Égypte.

- 8° PHUT פות, *Poute, Phout, Φῦθ*, prière, gros et gras, et méprisable. On croit qu'il habita l'Égypte, et que la tradition de son nom s'est conservée dans celui de *Phthemphu*, dont parle Pline, et dans *Phthemphuti* et *Phthembute*, de Ptolémée. Mais il paraît que plusieurs de ses descendans se sont étendus jusqu'à l'extrémité nord de l'Afrique. L'Écriture ne lui donne aucun descendant, ce qui est une des raisons pour lesquelles on l'a confondu avec *Misraim*.
- 9° CHANAAN כנען, *Kenaane, Kenan*, marchand; de כנע, celui qui abat; qui humilie; de ענה, celui qui afflige. Il peupla le pays de Chanaan, dont les peuples furent aussi appelés fils d'Enac et Phéniciens.

LES 7 FILS DE JAPHET.

- 10° GOMER, גמר, *Ghimer*, achever, commencer, accomplir, et charbon, d'après Bochart. Il peupla une partie de l'Asie-Mineure, de la Grèce, de la Phrygie et de l'Europe, et fut père des *Gomares* ou *Galates*, des *Cimbres* ou *Cimmeriens*.
- 11° MAGOG מגוג, *Magogue*; de גג, toit, celui qui couvre; de מוג, celui qui dissout. Il paraît avoir peuplé les environs du Caucase; puis, à travers la Perse, qui s'appela *Magog*, il alla fonder les *Scythes* et les *Tartares*, où l'on trouve les noms de *Mungug*, etc.
- 12° MADAI, מדאי, *Madai, Medi*; de מדי, couverture, habit, Père des *Mèdes*, selon quelques-uns, et de la *Macédoine*, nommée anciennement *Æ-Mathia*, ou *I-madai*, île de *Madai*, et où l'on retrouve des peuples nommés *Mædi* ou *Madi*¹.
- 13° JAVAN, יון, *Javane, Ioun*, Ιωνων, boue, fange; et de און, oppresseur, trompeur. Père des *Ioniens*, qui peuplèrent l'Ionie, la Grèce et la Grande-Grèce. Les barbares, selon le scholiaste d'Aristophane, appelaient tous les Grecs du nom d'*Ioniens*².
- 14° THUBAL, תבול, *Thoubal, Thoubel*, Θεβελ, la terre, le monde; (de יבל), qui est porté, conduit; (de כלל), confusion. Il peupla,

¹ Arist. de *Mirab auscul.*—*Ptolom.*, ch. XI, tab. 9.

² In *Acharnum*, act. I scen. 3.

suivant les uns, les pays sur le bord oriental de la mer Noire près de la Colchide; et, suivant les autres, il s'étendit jusqu'en Espagne et même en Italie; d'autres le font père des *Thessaliens*. Avant *Thubal*, les Septante mettent un autre fils de Japhet, qu'ils nomment *Elisa*, אֵלִישָׁה, *Alichè*.

15° MOSOCH, מוֹשֶׁךְ *Mochech*, *Meseq*, qui est attiré avec force; de שׂוֹךְ, entouré, enfermé. L'Écriture le joint au précédent; il paraît avoir habité tout près de *Thubal*. La version arabe met *Chorozan*, au lieu de *Mosoch*.

16° THIRAS תִּירַס, *Tirasse*, *Thires*; de הָרַס, démolisseur, destructeur; de רָסַס, arroseur, que l'on croit avoir peuplé la *Thrace*.

Les auteurs arabes croient que Japhet eut encore un fils, qu'ils nomment *Cozar*, et qui se retira sur les bords du *Volga*, et de la mer Caspienne, appelée aussi *Cozar*.

LES 15 CHEFS DES PEUPLES D'APRÈS LE ZEND-AVESTA.

Le *Boun-Dehesch*, ou *Cosmogonie des Parses*, parle d'abord de *Meschia* et de *Meschianè*, qui sont bien évidemment l'*Adam* et l'*Ève* des Parses¹; puis il continue en ces termes :

« Il naquit d'eux un couple mâle et femelle : enfans chéris, qu'*Orsmud* prit soin d'élever, et qui restèrent (sur la terre).

» D'eux vinrent ensuite sept couples mâles et femelles; ils engendraient à 50 ans, et mouraient à 100 ans.

» De ces couples, l'un fut *Siahmak*, nom de l'homme, et *Veschak* (sa femme).

» De ce couple naquit un autre couple; l'homme se nomma **FRÉVAK**², et la femme **FRÉVAKEIN**.

» De ce dernier couple naquirent quinze couples; et chacun de ces couples forma une espèce particulière de peuples; de sorte qu'il faut leur rapporter les générations des QUINZE ESPÈCES (de peuples) qui se sont multipliées sur la terre.

» De ces quinze espèces de peuples, NEUF passèrent sur le dos du Taureau, *Saréseok*, par la *Zarè-ferakh-kand*, dans six des

¹ *Zend-Avesta*, t. II, p. 377.

² Nous avons déjà dit dans l'article sur le déluge d'*Yao*, que *Frévak* (et non *Erevak* comme cela a été mis par erreur) était le *Noé* des Parses. Voir ci-dessus, p. 394.

» sept *keschvars* (climats) de la terre, et ils s'y fixèrent : mais SIX
 » ESPÈCES d'hommes, restèrent dans le *Khounneretz*.

» De ces six espèces un couple fut TAZ et TAZÉ, sa femme,
 » qui se fixèrent dans les déserts des *Tazians* (c'est-à-dire des
 » Arabes, nommés également *Ta-chy*, en chinois).

» Un autre couple fut HOSCHING et GONDJEH, nom de sa
 » femme. D'eux viennent les *Iranians* (c'est-à-dire les Persans,
 » en chinois nommés *Ta-hia*).

» Un autre couple fut MAZENDRAN, dont les descendants ont
 » habité, l'un les villages de *Sourâ* (c'est-à-dire l'Assyrie, pays
 » des *Tcheou*, en chinois), l'autre les villages d'*Avir* (au bas de
 » l'*Albordj*); le troisième, les villages de *Tour*; un autre, le pays
 » de *Tchinestan*; celui-ci, les villages de *Dâi*; celui-là, les villa-
 » ges de *Satad*.

» Ainsi dans les sept *keschvars* ou climats, tous les hommes sont
 » issus de *Frévak*, issu lui-même de *Sialmak*.

» Il y avait eu d'abord dix espèces d'hommes (voir plutôt ici dix
 » générations), et quinze espèces étant sorties de *Frévak*; en tout
 » il y eut vingt-cinq espèces, toutes venues du germe de *Kaio-*
 » *mortz* (confié) à la terre.

» Dans le désert, en outre, est l'homme à queue, qui a du poil
 » sur le corps; dans les villages de *Salem*, est *Aroum* (ou les
 » Amazones); et dans les villages du *Sind*, l'homme à un œil,
 » une oreille, un pied, et celui qui a des ailes comme le *Dew*
 » *Anquetil* reconnaît ¹ que *Frévak* doit être *Noé*, et que *Hos-*
ching, *Taz* et *Mazendran*, doivent être les trois fils de *Noé*, tan-
 » dis qu'ailleurs ² il voit dans le *Zaré*, ou mer *Férakh-kand*, l'A-
 » raxe, l'Euphrate, le Tigre, la mer Caspienne, le golfe Persique
 » et même l'Océan, où se dispersèrent, dans les îles, selon la Bible,
 » les fils de *Japhet*.

LES 15 CHEFS DES PEUPLES D'APRÈS LE LY-TAY-KY-SSE CHINOIS.

Le *Ly-tay-ky-sse* contient une *Chronologie générale de l'histoire*
chinoise. Cette chronologie commence par l'empereur *Ty-ko*, que
 M. de Paravey pense être le patriarche *Noé*; en effet, nous avons

¹ *Zend-Avesta*, t. II, p. 416, note 1 et note 2.

² Pag. 361, note 2.

vu que son nom signifie *celui qui a été averti avec une très-grande sollicitude*, comme la Bible nous apprend que le fut Noé, *cent ans avant le déluge*; ce que les Grecs disent aussi de leur Deucalion, et les Chaldéens de leur Xisuthrus. Dans l'article de M. de Paravey, il est dit que ce *Ty-ko* avait été père ou grand-père de *quinze enfans*, qui furent les chefs des peuples, mais ces enfans n'avaient pas été nommés; c'est ce que nous allons faire ici, en y joignant les caractères mêmes qui figurent leur nom et l'explication de ces noms, que nous devons à l'obligeance de M. de Paravey ¹.

1° De TY-KO naquirent, d'après le *Ly-tay-ki-sse*, 15 fils, dans l'ordre suivant :

N° 1. NGO-PE, fils stupide et qui fut exilé.

N° 2. YEN-LONG, père d'un fils nommé dans la suite *Sse-ming*.

N° 3. SSE-TOU-KIE, tige des *Chang*, dynastie égyptienne, d'après M. de Paravey.

N. 4. HEOU-TSY, tige des *Tcheou*, dynastie assyrienne, d'après M. de Paravey.

N° 5. TY-TCHY, qui régna après *Ty-ko*, d'après l'histoire chinoise.

N° 6. TY-YAO, ou l'empereur *Yao*, qui régna après *Ty-tchy*, d'après l'histoire chinoise, lequel fut père de onze fils, parmi lesquels on appela au trône *Tan-chy*, qui fut ensuite exilé.

N° 7. PE-FEN, qui signifie *celui qui s'envole, qui excite*. Ce fils de *Ty-ko*, et les sept suivans sont nommés les *Pa-yuen*, ou les *huit grands hommes*, tous issus d'une même mère. Ils sont fort célèbres dans l'histoire chinoise, et peuvent correspondre aux sept ou huit fils de Japhet.

¹ Voir les caractères chinois sur les bords de la planche des *hiéroglyphes aztèques* ci-après.

² Voir le n° 1484 du *Dictionnaire* de de Guignes, où l'on verra à ce caractère l'explication suivante : *Cum magna sollicitudine aliquid significare*. M. de Paravey suppose que c'est Noé qui a été averti avec grande sollicitude, ce qui est juste. Mais ne pourrait-on pas traduire aussi : *Celui qui a averti avec une grande sollicitude*? ce sens serait confirmé par la Bible, qui nous dit que pendant cent ans Noé avertit les peuples des châtiments qui les menaçaient.

N° 8. TCHONG-KAN.

N° 9. CHO-HIEN (*sage, offrant un sacrifice*); il a un fils que le texte nomme *Yao-min*.

N° 10. KY-TCHONG.

N° 11. PE-HOU, ou le *Tigre*, ce qui s'accorde avec l'usage des peuples mexicains, de donner à leurs chefs des noms d'animaux.

N° 12. TCHONG-HIONG, ou l'*Ours*.

N° 13. CHO-PAO, ou le *Liopard*.

N° 14. KY-LY, ou le *Chat sauvage*.

N° 15. CHY-TCHIN, autre fils maudit, ou exilé, de *Ty-ko*.

LES 15 CHEFS DES PEUPLES D'APRÈS LES AZTÈQUES.

Nous allons maintenant reprendre l'explication que M. de Humboldt donne du monument que nous publions ici (N° 7 et 11).

« Les langues que la colombe avait distribuées aux peuples de l'Amérique (n° 5) étant infiniment variées, ces peuples se dispersent, et seulement quinze chefs de famille (n° 10), qui parlaient une même langue, et desquels descendent les Toltèques, les Aztèques et les Acolhués, se réunissent et arrivent à *Aztlan* (pays des Pies ou Flamingos). L'oiseau (n° 8) placé sur l'hieroglyphe de l'eau, *atl*, désigne *Aztlan*. Le monument pyramidal à gradins (n° 10) est un *téocalli*. Je suis surpris de trouver un *palmier* (n° 9) près de ce *téocalli* : ce végétal n'indique certainement pas une région septentrionale, et cependant il est presque certain qu'il faut chercher la première patrie des peuples mexicains, *Aztlan*, *Huehuetlapallan* et *Amuquemecan*, au moins au nord du 42° degré de latitude. Peut-être le peintre mexicain, habitant de la zone torride, n'a-t-il placé un palmier auprès du temple d'*Aztlan*, que parce qu'il ignorait que cet arbre est étranger aux pays du Nord. Les quinze chefs ont au-dessus de leurs têtes les hieroglyphes simples de leurs noms ».

On voit que M. de Humboldt ne sait comment se rendre compte de ce *Palmier*, qui se trouve placé là comme le point de première station des peuples sauvés du déluge. L'existence de ce palmier est toute naturelle, si l'on admet qu'il s'agit ici du départ des peuples qui habitaient le centre de l'Asie; on ne pou-

vait même mieux désigner la patrie primitive des peuples du Mexique. Ainsi, lors du déluge, la colombe, qui avertit de la fin de l'inondation, la confusion des langues, les hommes sauvés de la perdition générale, puis un palmier au premier lieu de leur séjour; et, en outre, un *téocalli* construit avec *des degrés*, tels que devait être la tour de Babel¹ et les autels des premiers adorateurs de Dieu, rien ne pouvait mieux, désigner ni par des signes plus clairs et plus caractéristiques, l'origine de ces peuples.

Après la première station des palmiers, le tableau place dix autres chefs des peuples, à la suite les uns des autres, et portant sur leur tête le signe qui désignait leurs noms.

Nous n'entrerons pas ici dans l'explication de ces noms et de ces hiéroglyphes. Pour le faire avec fruit il faudrait savoir la signification des figures hiéroglyphiques portées sur la tête de chacun de ces chefs; ce qui n'est pas encore permis à l'état actuel de la science. Nous donnerons seulement, d'après M. de Humboldt, l'explication de la marche de ces peuples, avec le nom et la signification de chacun des lieux qui y sont figurés; nous ferons observer que ce nom et cette explication ont été appliqués par Gemelli Careri sur la planche même. Nous avons préféré, avec M. de Humboldt, les mettre dans le texte, en renvoyant aux chiffres qui sont placés dans le dessin.

« Depuis le *téocalli* érigé en Aztlan jusqu'à Chapultepec (n° 45), les figures placées le long de la route indiquent les lieux où les Aztèques ont fait quelque séjour, et les villes qu'ils ont construites :

- N° 15 et 16. *Tocolco*, l'humiliation, et *Oztotlan*, le lieu des grottes.
- N° 17. *Mizhuiahuala*, désigné par un mimosa en fruits, placé près d'un *téocalli* à degrés et à grotte.
- N° 18. Une montagne, auprès de laquelle on a fait une station prolongée.
- N° 19. *Tetepanco*, le mur composé de beaucoup de petites pierres.
- N° 20. Station sans nom, marquée par l'hiéroglyphe de l'eau.
- N° 21. *Teotzapotlan*, le lieu des fruits Divins.
- N° 22. *Ylhuicatepec*.
- N° 23. *Papantla*, les herbes à larges feuilles.

¹ Voir l'article sur les monumens du culte sabéiste, et la planche qui représente la tour de Babel et les *téocalli*, dans le n° 79, t. XIV, pag. 48.

- N° 24. *Tzompanco*, le lieu des ossemens humains.
- N° 25. *Apazco*, le pot d'argile.
- N° 26. *Quantitlan*, bosquet qu'habite l'aigle.
- N° 27. *Atlicalaguan*, crevasse dans laquelle se perd un ruisseau.
- N° 28. Station particulière.
- N° 29. *Azacapotzalco*, la fourmillière.
- N° 30. *Chalco*, le lieu des pierres précieuses.
- N° 31. *Pantitlan*, lieu de filature.
- N° 32. *Tolpetlac*, nattes de joncs.
- N° 33. *Epevac*, le serpent brûlant.
- N° 34. *Quantepc*, la montagne de l'Aigle, de *Quantli*, aigle, et *tepec* (en ture, *tepc*), montagne.
- N° 35. *Chicomoztoc*, les sept grottes.
- N° 36. *Huitzquilocan*, le lieu des fleurs de chardons.
- N° 37. Station où il y a une source.
- N° 38. *Cozcaquauhco*, nom d'un vautour.
- N° 39. *Techcatitlan*, lieu des miroirs d'obsidienne.
- N° 40. *Azaxochic*, la fleur des fourmis.
- N° 41. *Tepetlapan*, endroit où l'on trouve le *tepetate*, ou une brèche argileuse qui renferme de l'amphibole, du feldspath vitreux et la pierre ponce.
- N° 42. *Apan*, le lieu de l'eau.
- N° 43. *Xaltepozauhcan*, un lieu d'où sort le sable.
- N° 44. *Teozomaco*, lieu des singes de Dieu.
- N° 45. *Chapultepec*, la montagne des sautcrelles, site ombragé par d'antiques cyprès, et célèbre par la vue magnifique dont on jouit du haut de la colline ¹.
- N° 46. Lieu d'une bataille sanglante, ou eut lieu la séparation de ceux qui allèrent fonder *Tlatelulco* (n° 47 et 58).
- N° 47. La ville de *Tlatelulco*, qui n'est aujourd'hui qu'un faubourg de Mexico.
- N° 48. Chemin que prirent ceux qui allèrent fonder Mexico.
- N° 49. Lac traversé par les émigrans.
- N° 50. *Coxcox*, roi de Culhuacan, désigné par les mêmes hiéroglyphes phonétiques, que l'on trouve dans le carré qui représente le déluge de *Coxcox*, et la montagne de Culhuacan.
- N° 51. Peuples qui viennent offrir le tribut à *Coxcox*.

¹ Voyez mon *Essai polit. sur la Nouvelle-Espagne*, t. II, pag. 138 de l'édit. in-8°.

N^o 52 et 53. Un combat et stations diverses.

N^o 54. *Mixiuhean*, le lieu d'accouchement.

N^o 55. La ville de *Temazcaltitlan*.

N^o 56. La ville de *Ténochtitlan*, désignée par les digues qui traversent un terrain marécageux, et par le figuier d'Inde (*cactus*), sur lequel se reposa l'aigle qui avait été désigné par l'oracle pour marquer l'endroit où les Aztèques devaient construire la ville et finir leurs migrations.

N^o 57. Les fondateurs de *Ténochtitlan*.

N^o 58. Ceux de *Tlatelulco*.

« Nous n'entrerons point dans le détail historique des événemens auxquels se rapportent les hiéroglyphes simples et composés de la peinture de Siguenza. Ces événemens sont rapportés dans Torquemada et dans l'histoire ancienne du Mexique, publiée par l'abbé Clavigero. Aussi ce tableau est-il moins curieux, comme monument d'histoire, qu'intéressant par la méthode que l'artiste a suivie pour enchaîner les faits. Nous nous contenterons d'indiquer ici que les *herbes de joncs*, liées par des rubans (n^{os} 8 et 13), représentent, non des périodes de 104 ans ou *Huehuetiliztli*, comme Gemelli l'a prétendu, mais des cycles ou ligatures, *Xiuhmolpilli*, de 52 ans¹. Le tableau entier n'offre que huit de ces ligatures ou 416 ans². En se rappelant que la ville de *Ténochtitlan* a été fondée dans la 27^e année d'un *Xiuhmolpilli*, on trouve que, d'après la chronologie du tableau (pl. xxxii), la sortie des peuples mexicains d'*Aztlan* a eu lieu cinq cycles avant l'année 1298, ou l'an 1058 de l'ère chrétienne. Gama place cette sortie, d'après d'autres renseignemens, en 1064.

» Les ronds qui accompagnent l'hiéroglyphe d'une ligature, désignent le nombre de fois que les années ont été liées depuis le fameux sacrifice de *Tlalixco*. Or, dans la peinture que nous examinons, on trouve l'hiéroglyphe du cycle, suivi de quatre clous ou unités, près de l'hiéroglyphe de la ville de *Culhuacan* (n^o 50). Ce fut donc dans l'an 208 de leur ère que les Aztèques sortirent de l'esclavage des rois de *Culhuacan*, et cette époque est conforme aux annales de *Chimalpain*.

» Les ronds placés à côté des hiéroglyphes des villes (n^{os} 24 et 27),

¹ Voyez vol. 1, p. 345.

² Voir à côté des N^{os} 8, 13, 2, 15, 17, 29, 50, 55.

marquent le nombre des années que le peuple Aztèque a demeuré dans chaque endroit, avant de continuer ses migrations. Je pense que la ligature n° 13 indique le cycle terminé à *Tlalixco* ; car, d'après Chimalpain, la fête du second cycle fut célébrée à Cohuatepetl, et celle du troisième cycle, à Apuzco, tandis que les fêtes du quatrième et du cinquième cycle eurent lieu à Culhuacan et à Ténochtitlan.

» L'idée bizarre de consigner, sur une feuille de peu d'étendue, ce qui, dans d'autres peintures mexicaines, remplit souvent des toiles ou des peaux de dix à douzes mètres de longueur, a rendu cet abrégé d'histoire très-incomplet. Les tems héroïques de l'histoire aztèque s'étendent jusqu'au 11^e siècle de l'ère chrétienne. Jusque-là, les divinités se mêlent des actions des hommes ; c'est à cette époque que paraît, sur les côtes de Panuco, *Quetzalcohuatl*, le Bouddha des Mexicains, homme blanc et barbu, prêtre et législateur, voué à des pénitences rigoureuses, fondateur de monastères et de congrégations semblables à celles du Thibet et de l'Asie occidentale. Tout ce qui est antérieur à la sortie d'Aztlan, est mêlé de fables puériles. Chez les nations barbares, qui sont dépourvues de moyens propres à conserver la mémoire des faits, la conscience d'elles-mêmes ne date pas de très-loin ; il y a un point de leur existence au-delà duquel elles ne mesurent plus l'intervalle des événemens. Dans le tems, comme dans l'espace, les objets éloignés se rapprochent et se confondent ; et ce même cataclysme, que les Hindoux, les Chinois et tous les peuples de race sémitiques placent des milliers d'années avant le perfectionnement de leur état social, les Américains, peuple non moins ancien peut-être, mais dont le réveil a été plus tardif, le croient antérieur de deux cycles à leur sortie d'Aztlan. »

A. BONNETTY.

P. S. Cet article était fini, quand nous avons eu l'honneur de faire la connaissance de M. de Waldeck, voyageur qui a passé 12 ans au Mexique, et qui a découvert la ville de Yucatan dont nous avons parlé. M. de Waldeck nous a appris qu'il était possesseur du *dessin original de Siguenza*. Il aura l'extrême obligeance de nous en donner communication, quand ses papiers seront arrivés d'Angleterre, et nous ferons connaître à nos lecteurs, s'il y a quelque grave changement.



Compte-rendu.

A NOS ABONNÉS.

Réponse à quelques demandes.

Nous allons tout d'abord répondre à quelques observations qui nous ont été faites.

La plus essentielle est celle qui a rapport à l'insertion de la lettre de M. l'abbé Bautain. Nous l'avons publiée avec joie, comme mettant fin aux discussions qui s'étaient élevées entre ce professeur et Mgr. l'évêque de Strasbourg. Notre confiance était fondée sur divers passages de cette lettre même, entr'autres sur celui où M. Bautain, dès le commencement, dit que Mgr. l'évêque de Strasbourg lui avait permis de lui présenter par écrit des explications définitives; et nous avons dû les croire telles, lorsque, dans le cours de sa lettre, après ses rétractations et explications, il proteste encore qu'il rétractera et expliquera tout ce qui aurait besoin de l'être. Nous étions donc fondés à regarder cette affaire comme terminée, lorsque nous avons lu dans *l'Ami de la religion* plusieurs articles qui reprochent à M. Bautain de n'avoir pas signé purement et simplement un modèle de déclaration qui lui avait été offert. *L'Ami de la religion* parlant de notre article, dit, que si nous eussions lu les siens qui avaient paru depuis 10 jours, nous n'aurions pas inséré le nôtre. Il a raison, mais notre article était composé et tiré plus de 20 jours avant l'apparition de son premier article. Ce sont les feuilles 1 et 5 de notre journal, pour lesquelles il nous a fallu faire graver de nouveaux caractères chinois, mal gravés une première fois; qui ont retardé l'apparition du cahier. Si cette affaire n'est pas terminée, nous regrettons et l'apparition de la lettre, et après la publication de la lettre, celle de ces articles. Il nous semble, puisque M. Bautain donnait des explications, et promettait de donner celles que l'on pourrait encore lui demander, voulant arriver à une soumission entière, qu'il fallait attendre ce que Mgr. l'évêque de Strasbourg lui aurait demandé, et ne point faire intervenir des articles de journaux. Maintenant donc que nous avons publié la lettre de M. Bautain, nous publierons les observations, ou demandes, ou décisions de Mgr. l'évêque de Strasbourg, dès qu'elles nous seront connues, répétant encore

que si nous avons publié la lettre, c'est qu'elle semblait terminer cette triste affaire.

Des travaux des *Annales*.

La longueur de l'article sur le monument Aztèque, ne nous permet pas de nous étendre beaucoup sur nos travaux futurs. Ils sont pourtant nombreux et variés.

En première ligne nous mettrons le travail où M. de Paravey compare une à une les *premières générations de la Bible* avec les *premiers empereurs de la Chine*, et prouve par des rapprochemens curieux et des concordances étonnantes, que ce sont les mêmes personnages, et que les noms qui sont si différens ne sont que la traduction les uns des autres. Ce sont des travaux entièrement neufs, qu'aucun père de l'église, aucun commentateur de la Bible n'avaient même soupçonnés. Ils remplissent une lacune importante dans l'histoire de la religion avant J.-C. Aussi pouvons-nous dire que ces travaux font rentrer en quelque sorte, l'un des peuples les plus anciens de la terre, dans la grande famille au milieu de laquelle Bossuet lui-même avait oublié de lui donner une place, et forment ainsi le complément de son immortel *discours sur l'histoire universelle*. Le N° de janvier contiendra la suite de ce travail, avec tous les tableaux et tous les caractères chinois qui sont nécessaires à l'explication de ces curieux documens, à la gravure desquels on travaille depuis plus d'un mois.

Nous pouvons annoncer aussi que l'un de nos rédacteurs se prépare aussi à rendre compte du fameux et scandaleux ouvrage du docteur *Strauss*, *les mythes de la vie de Jésus*. M. Dumotay, jeune littérateur dont nous avons déjà inséré quelques articles et qui publie dans ce moment une édition originale accompagnée de *Traduction et notes* des fameux *Nibelungen* d'Allemagne, s'est chargé d'analyser cet ouvrage de Strauss, ainsi que les différens ouvrages composés à cette occasion en Allemagne, et de montrer tout ce qu'il y a d'erroné dans cette composition qui est un chaos de science et d'ignorance. Nous l'avons déjà dit : les *Annales* sont le seul journal, qui par ses travaux antérieurs, puisse offrir une réfutation complète de ce singulier ouvrage, qui s'appuyant sur les découvertes faites dans les livres et les doctrines orientales, étonne au premier abord et pourrait ébranler ceux qui ne connaissent pas, comme nos abonnés, la source, d'où la plupart de ces vérités ont pu se glisser dans les anciens codes sacrés des nations.

Il nous est d'autant plus urgent de continuer nos travaux de recherches sur l'origine des doctrines orientales, que de nouvelles découvertes sont encore sur le point d'avoir lieu. Nous

tenons de M. Eugène Burnouf qui traduit en ce moment les ouvrages *Thibétains*, que nous avons annoncé être arrivés en France, qu'il y a encore dans ces livres une étonnante similitude de méthodes, et de pensées avec les religions occidentales. Mais nous le répétons, aucune de ces découvertes ne nous effraie:

Puisque nous venons de nommer M. Eugène Burnouf, nous espérons terminer bientôt l'exposé des progrès que ce savant a fait faire à la lecture des *inscriptions cunéiformes*, si importantes pour nous puisqu'elles appartiennent à un peuple qui a eu tant de rapport avec le peuple Juif.

Pour ce qui concerne l'étude de la *langue égyptienne*, nous aurions désiré attendre que M. Salvolini eût achevé le volume dont il n'a publié que la moitié; mais maintenant qu'une cruelle maladie (une paralysie de la moitié du corps) a interrompu pour long-tems les travaux de ce jeune savant, nous mettrons nos lecteurs au courant de ce qu'il a fait.

Nous pouvons annoncer que M. Drach a repris son travail sur les traditions rabbiniques. Le deuxième article paraîtra dans la livraison de janvier, et traitera de la *chute d'Adam*.

Il va sans dire que nous terminerons notre *cours de philologie et d'archéologie civile et ecclésiastique*: ce que nous en avons donné nous a attiré de nombreux assentimens. En effet, ces articles sont destinés à initier nos abonnés à toutes les connaissances de l'archéologie et de la philologie la plus complète. Ce sera un véritable *cours de l'école des Chartes* que l'on ne fait qu'à Paris. Aussi plusieurs élèves de cet établissement royal se sont-ils abonnés à nos *Annales*, pour ce travail qui leur fournit des documens qui ne se trouvent pas dans leur cours. Aucun autre ouvrage ne saurait être plus utile à tous les amis de la science qui dans les provinces s'occupent d'histoire, d'art ou d'antiquités. Ces articles seront repris incessamment par les trois planches qui serviront à expliquer la lettre B. Les autres se suivront d'une manière très-rapprochée, car la lettre A était la plus longue à parcourir.

Nous aurons aussi à nous occuper des principales nouveautés en *littérature*. Dans le nombre nous citerons le nouveau poëme que va faire paraître M. de Lamartine. Bien qu'il ait gardé le plus grand secret sur son travail, nous croyons cependant pouvoir dire qu'il se compose de plus de douze mille vers, et que la scène en est placée dans les tems antédiluviens, et qu'il aura pour titre la *Chute d'un Ange*. On nous demandera sans doute si les catholiques auront à s'applaudir de ce nouveau poëme, et si l'auteur, docile à tant de conseils amis, s'est décidé à être chrétien purement et simplement. Hélas! nous craignons

tout le contraire, et nous ne sommes malheureusement que trop fondés à dire que M. de Lamartine n'a placé son héros et son héroïne avant le déluge qu'afin de se soustraire au reproche de n'avoir offert qu'un christianisme défiguré. Il a cru que dans cette position il pourrait faire du *Désisme* selon sa volonté, sans blesser les convenances. Mais il sera bien facile de voir qu'il veut pour la société actuelle, la forme de religion qu'il préconisera dans les tems antédiluviens. Que Dieu lui pardonne l'affliction qu'il cause à ses amis, le tort qu'il fait à sa gloire, et puisse le voile qui couvre ses yeux tomber un jour.

De la position actuelle des *Annales*.

Voici d'abord le tableau du mouvement et du nombre exact de nos abonnés.

ABONNÉS DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

AU 30 DECEMBRE 1837.

Ain.	3	<i>Report.</i>	180	<i>Report.</i>	551
Aisne.	3	Indre.	0	Rhône.	13
Allier.	0	Indre-et-Loire.	6	Saône (H.-).	10
Alpes (B.).	18	Isère.	2	Saône-et-Loire.	9
Alpes (H.).	3	Jura.	9	Sarthe.	14
Ardèche.	0	Landes.	2	Seine.	76
Ardennes.	1	Loir-et-Cher.	4	Seine-Inférieure.	11
Arrière.	2	Loire.	3	Seine-et-Marne.	3
Aube.	2	Loire (H.-).	5	Seine-et-Oise.	18
Aude.	8	Loire-Inférieure.	9	Sèvres (Deux).	5
Aveyron.	3	Loiret.	5	Somme.	8
B.-du-Rhône.	10	Lot.	2	Tarn.	9
Calvados.	14	Lot-et-Garonne.	1	Tarn-et-Garonne.	5
Cantal.	2	Lozère.	1	Var.	18
Charente.	2	Maine-et-Loire.	8	Vaucluse.	8
Charente-Inférieure.	8	Manche.	5	Vendée.	3
Cher.	2	Marne.	4	Vienne.	10
Corrèze.	1	Marne (H.-)	5	Vienne (H.-).	7
Corse.	1	Mayenne.	8	Vosges.	0
Côte-d'Or.	5	Meurthe.	20	Yonne.	1
Côtes-du-Nord.	5	Meuse.	3	Angleterre.	4
Creuse.	2	Morbihan.	10	Autriche.	5
Dordogne.	1	Moselle.	5	Belgique.	9
Doubs.	3	Nièvre.	3	Etats-de-l'Eglise.	9
Drôme.	4	Nord.	13	Pologne.	2
Eure.	13	Oise.	6	Russie.	3
Enre-et-Loir.	4	Orne.	2	Savoie.	19
Finistère.	0	Pas-de-Calais.	5	Suisse.	4
Gard.	9	Puy-de-Dôme.	7	Asie-Mineure.	2
Garonne (H.-).	7	Pyrénées (B.-)	1	Canada.	5
Gers.	10	Pyrénées (H.-)	2	Cayenne.	1
Gironde.	2	Pyrénées-Orientales.	2	Etats-Usis.	5
Hérault.	25	Rhin (B.-)	7	Chine.	2
Ille-et-Villaine.	8	Rhin (H.-).	6		
<i>Total.</i>	180	<i>Total.</i>	351	<i>Total général.</i>	647

Nous avons encore cette année à remercier nos abonnés du concours qu'ils continuent de prêter à nos travaux. L'augmentation n'est peut-être pas aussi grande que celle du dernier semestre (celle du dernier semestre avait été de 8, celle de celui-ci est de 4) mais toujours il y en a eu une. Il nous faudrait un

plus grand nombre d'abonnés pour donner à nos travaux toute la perfection et toute l'extension qui sont dans notre pensée; mais le nombre actuel suffit pour nous soutenir et pour continuer nos publications. Aussi pouvons-nous dire à nos abonnés que rien ne nous séparera de nos études. Comme nous le leur avons appris dans le N° d'août, nous avons consenti à donner quelques soins à un recueil ami, *l'Université catholique*; mais les grands et les plus importants de nos travaux seront toujours pour les *Annales*; on a dû voir, par le nombre des articles que nous avons personnellement fournis dans le dernier mois, que notre zèle ne s'est pas refroidi : il en sera de même pour l'avenir.

Et ici nous dirons encore un mot sur le reproche très-fondé que l'on nous fait quelquefois de ne pas paraître à époque fixe; nous en gémissons nous mêmes plus que personne. Mais si l'on nous cite quelques autres journaux, nous répondrons qu'il n'est pas un seul recueil scientifique, avec caractères étrangers, gravures, etc., qui ne soit plus en retard que le nôtre. Nous voudrions pouvoir faire connaître à nos lecteurs tout ce qu'il faut de constance et de force pour tirer chaque numéro des mains des différens ouvriers qui y concourent. D'abord, nous étant imposé l'obligation de revoir par nous-mêmes tous les articles et les textes les plus importants, toujours une dizaine de jours se passent à cette correction. C'est ainsi que ce cahier, commencé depuis les premiers jours de décembre, n'a pu être expédié qu'à la mi-février. Il a fallu faire retoucher la planche plus de dix fois; ce sont des retards que l'on ne peut prévoir et pour lesquels on ne peut passer outre; mais nous espérons que nos abonnés seront satisfaits de cette belle gravure.

D'ailleurs nous les prévenons que les numéros de janvier et de février paraîtront en même tems, et qu'ainsi nous nous trouverons au courant de notre publication.

Au reproche fait par une personne, de n'avoir pas publié une gravure dans chaque numéro, nous répondrons, que nous ne croyons pas être en arriére avec nos abonnés. En effet, les caractères chinois, insérés dans les numéros d'octobre, de novembre et de décembre; de plus, les gravures insérées dans les numéros d'août et d'octobre, et le grand dessin que nous publions ici, nous coûtent au-delà d'une gravure ordinaire par numéro. Nous ajouterons que nous allons dans le numéro de mars, publier trois planches d'alphabet. Il nous semble que c'est assez bien tenir, sinon la lettre, au moins l'esprit de notre promesse:

Encouragemens donnés aux *Annales*.

En finissant, qu'il nous soit permis de dire un mot de quelques approbations qu'il nous est impossible de passer sous silence. C'est d'abord celle que Mgr. Garibaldi, internonce a bien voulu venir nous donner de la part de sa Sainteté Grégoire XVI, qui nous encourage à continuer nos travaux dans le même but et dans le même esprit, et nous assure de tout l'intérêt qu'elle porte à notre œuvre. Un tel suffrage, exprimé par une telle personne, nous honore autant qu'il nous fortifie. Mais nous devons mentionner encore les encouragemens que plusieurs de nos évêques français ont bien voulu nous donner par écrit, et même, à Paris, de vive voix; parmi ceux-ci, nous pouvons nommer Nos Seigneurs les évêques du Mans, de Séez, de Gap, de Marseille et Mgr. l'évêque nommé d'Amiens. Ce sont là des récompenses dont nous aimons à faire part à tous les amis qui soutiennent notre œuvre.

Nous pourrions encore citer un grand nombre de suffrages, et surtout plusieurs confidences, qui nous ont fait connaître le changement opéré dans plus d'un esprit et plus d'un cœur à la lecture des *Annales*. Mais quelque honorables que fussent ces témoignages pour nous, et quelque satisfaction qu'ils pussent donner à nos lecteurs, nous sommes forcés de les supprimer, parce que la place va nous manquer. Nous finirons donc par l'extrait de la lettre suivante, que nous écrit un prêtre, et qui est le résumé de toute notre correspondance avec les membres du clergé.

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi, de vous adresser au nom de mes amis et au mien, les remerciemens les plus sincères pour les importans travaux auxquels vous vous livrez depuis sept ans, avec un dévouement aussi noble que désintéressé. Les *Annales* sont le seul moyen qu'ont de s'initier aux hautes études religieuses, ceux que leur position ou leur devoir retiennent loin des centres de la science. C'est peut être la publication périodique la plus utile de l'époque. Que de jeunes intelligences vous avez éveillées en leur donnant conscience d'elles-mêmes; à combien d'autres vous avez fourni des armes pour lutter avec l'incrédulité jusque dans ses derniers retranchemens, et lui arracher cette vaine forme de science dont elle aime tant à couvrir sa nudité! L'antique orient, profondément plongé dans la lutte incessante du bien et du mal dont il avait perdu la raison, s'est tourmenté deux mille ans à chercher la solution de ce terrible problème; et sa philosophie, lorsqu'elle n'est pas panthéiste, n'est qu'un long cri d'angoisse. Quelque chose de semblable se passe dans la société moderne, mais nous avons le mot de l'énigme, les ombres déclinent, et déjà le jour se fait. Au milieu des débats si stérile de la politique, ses froids calculs de l'égoïsme, il est consolant, pour les hommes de foi et

d'espérance, de voir le cercle étroit dans lequel la philosophie avait espéré étouffer le catholicisme, aller chaque jour s'élargissant, de le suivre pas à pas dans ses conquêtes lentes et laborieuses, il est vrai, mais certaines, d'assister à ce glorieux hommage, que les sciences qui avaient paru d'abord lui être les plus hostiles, sont forcés de venir lui payer tour à tour, en confessant qu'il est leur immortel principe, et qu'elles ne peuvent avoir que par lui, vie, puissance et avenir. C'est à vous, M., et à vos collaborateurs, que nous devons ces ineffables jouissances.

Que je serais heureux, si quelques circonstances vous appelaient dans notre pays, que vous voulussiez bien accepter l'hospitalité dans mon humble retraite! je vous entretiendrais de notre Vendée, de ses habitans et de ses mœurs si patriarcales, et peut-être, que vous trouveriez là matière à quelques belles pages pour vos *Annales*.

L'abbé L. F....

Nous avons cité cette lettre, parce que de tels sentimens et de telles paroles prouvent que ceux qui mettent leur confiance dans les hautes influences que le clergé catholique est destiné à exercer, ne seront pas trompés dans leur espérance.

Le Directeur et seul propriétaire,
A. BONNETTY,
De la Société asiatique de Paris.

Nécrologie des auteurs morts pendant le semestre.

Alibert (Jean-Louis, le baron), 5 novembre, 68 ans.

M. le baron Alibert a fourni quelques documens à nos *Annales*, entr'autres celui de *Coloration d'une femme blanche en négresse* (Tome XII, p. 77)—et un discours prononcé à l'ouverture du cours de *Thérapeutique*. (Tom. XIV, p. 90) D'ailleurs connu personnellement du directeur des *Annales*, il leur portait un intérêt tout particulier. A tous ces titres qu'il nous soit permis de lui consacrer une notice un peu plus étendue.

M. Alibert était né à Villefranche (Aveyron) en 1769. Après une éducation toute religieuse, sa première pensée avait été de se consacrer à répandre l'instruction chrétienne parmi les enfans du peuple, et il était entré dans l'*institut des Frères de la doctrine chrétienne*. Détourné de cette vocation par la révolution, il se mit à étudier la médecine, et en peu de tems il acquit à Paris une réputation qui lui procura une nombreuse clientèle, et le fit nommer dans la suite médecin des rois Louis XVIII et Charles X. Nous n'avons pas à le juger ici comme médecin, sice n'est en publiant la liste de ses ouvrages; mais qu'il nous soit permis de dire quelques mots de ses opinions religieuses et des qualités de son esprit. M. le docteur Alibert n'avait guère suivi les discussions religieuses ou philosophiques qui ont eu lieu depuis environ 20 ans. Aussi sa conversation s'en ressentait; mais il respecta la religion dans ses ouvrages et dans ses paroles, surtout dans les dernières années de sa vie. Dans ses salons, où il régnait d'ailleurs une grande liberté d'opinions et de paroles, et où se réunissait un grand nombre de littérateurs (hommes et femmes), et même la plupart des illustrations étrangères qui arrivent à Paris, il ne souffrait pas que l'on parlât contre la religion. Lui-même saisissait toutes les occasions de faire ressortir tout ce qu'elle a de bon, d'élevé et d'utile pour les hommes. Sans être profonde, sa science était alors agréable, douce et persuasive. C'était au reste le point dominant de son caractère; et c'est ce que l'on trouvait dans sa conversation un peu trop familière quelquefois; mais toujours bon et prévenant, actif et dévoué pour rendre service, il était surtout la providence de tous les jeunes littérateurs et littératrices qui arrivaient à Paris. C'est même une chose déplorable à noter, que la bonté de son caractère a été jusqu'à un certain point l'occasion de la tentative audacieuse qui a abrégé ses jours. Au milieu de son mal qui en quelques jours l'a emporté, il refusa tout secours de la médecine. Il disait à un de ses amis qui joignait ses instances à celles des médecins assemblés près de lui : *ils me tueraient*. C'est qu'il savait que la cause de son mal était morale en grande partie. Il eut tort cependant; car *l'autopsie* a fait voir que l'on aurait pu arrêter les progrès de sa maladie. Mais s'il refusa les secours du corps, dès que deux personnes de ses amis l'eurent averti du danger de sa position et de se ressouvenir de Dieu, il demanda un prêtre. M. Dubois, ancien missionnaire dans les Indes vint le confesser. Dès qu'il fut sorti, M. Alibert dit aux docteurs de la faculté et aux autres personnes réunies près de son lit : *Je me suis confessé, sachez-le bien, je me suis confessé*. M. le curé de St. Thomas d'Aquin lui administra l'extrême-onction, les crampes qu'il éprouvait à l'estomac ne permettant pas qu'il reçût le viatique. C'est ainsi qu'il mourut le 5 novembre.

Voici la liste de ses ouvrages : *Dissertation sur les fièvres pernicieuses intermittentes*. 1799. — *Eloge historique de L. Galvani*. 1802. — *Nouveaux élémens*

de thérapeutique et de matière médicale, plusieurs fois réimprimés. — *Eloges de Spallanzani, de Galvani, de Roussel et de Bichat, suivis d'un discours sur les rapports de la médecine avec les sciences physiques et morales.* 1806. — *Description des maladies de la peau, observées à l'hôpital St-Louis — et exposition des meilleures méthodes suivies pour leur traitement.* Grand in-fo. 1806. — *Précis théorique et pratique sur les maladies de la peau*, 1810, réimprimé en 1855 sous le nom de *Monographie des dermatoses.* — *Nosologie naturelle, ou les maladies du corps humain, distribuées par familles.* 2 vol. in-4°, 1817. — *Physiologie des passions, ou nouvelle doctrine des sentimens moraux*, 1825. — *Traité des pertes de sang*, traduit de l'Italien. — Une édition du *Système physique et moral de la femme de Roussel.* — Un grand nombre d'Articles insérés dans le *dictionnaire des sciences médicales*, dans l'*Encyclopédie du 19^e siècle.* De plus plusieurs pièces de vers, entr'autres la *Dispute des fleurs*, élégante et gracieuse.

Allent () 11 juillet. — 65 ans.

De S.-Omer, conseiller d'état, historien et économiste, a laissé : *Mémoire sur l'influence morale et politique de la peinture*, qui remporta le prix à l'institut en 1798. — *Mémoire sur la réunion de l'artillerie et du génie.* 1800. — *Essais sur les reconnaissances militaires.* 1804. — *Histoire du corps impérial du génie, des sièges et des travaux qu'il a dirigés, et des changemens que l'attaque, la construction et l'administration des forteresses ont reçus depuis son origine jusqu'à nos jours.* 1^{re} partie, depuis l'origine de la fortification moderne jusqu'à Louis XIV. 1805. La seconde n'a pas paru. — *Précis de l'histoire des arts et des institutions militaires en France, depuis les Romains.* 1808.

Andouin (François-Xavier) 24 juillet. — 71 ans.

De Limoges, prêtre marié, révolutionnaire fougueux, a laissé : *Avis au clergé.* — *Oraison funèbre de Mirabeau*, prononcée au Champ de Mars. — *Histoire de l'administration de la guerre.* 1811. — *Divers Ecrits politiques.*

Bestaujey.

Littérateur Russe, auteur de divers romans, entr'autres de *Amulet Bey* publié sous le nom de *Marlinsky.*

Botta (Charles-Joseph-Guillaume) 10 août. — 71 ans.

De S.-Georges de Canavèse en Piémont. Historien, philosophe, économiste, a laissé : *Histoire de la guerre de l'indépendance des Etats-Unis.* 1810. Traduite en français par Develingens. — *Histoire d'Italie depuis 1789 à 1814.* Traduite en français par Théop. Liguët, 1824; mise à l'index, *donec corrigatur*; critiquée dans les tomes VI et VII des *Mémoires de littérature et de religion* de Modène. — *Histoire de l'Italie*, pour faire suite à celle de Guichardin jusqu'en 1789. — *Camille, ou le siège de Vèies*, poème. — Mort en chrétien.

Eugène () Mai.

Archevêque de Kiew, l'ecclésiastique le plus savant de la Russie, connu par 44 écrits sur des matières historiques, philosophiques et archéologiques. — Il laisse en outre 23 ouvrages encore manuscrits.

Fourrier (Charles) 10 octobre. — 65 ans.

De Besançon, philosophe, économiste. — Auteur d'un nouveau système, presque dégénéré en secte, et que l'on appelle les *Fourriéristes.* Ses principaux ouvrages sont : *Théorie des 4 mouvemens ou Nouveau monde industriel.* 1808. — *Traité de l'association domestique agricole.* 1822. — *Sommaire du traité de l'association.* 1822. — *Le nouveau monde industriel et sociétaire de 1829.* — *La fausse industrie.* — Il avait publié il y a quelques années un journal intitulé *la Phalange*, dont le directeur était Baudel Dulary. Fourrier, qui vivait dans l'indigence, a été trouvé mort au pied de son lit.

Goix () — 72 ans.

Sculpteur distingué, est l'auteur de *Jeanne d'Arc* à Orléans. — *Turenne* à

Versailles et à Sedan. — *Descente de croix* dans l'église S.-Gervais. — *Fontaine du marché S.-Gervais*. — *Vénus dans une coquille*. — *Bas-reliefs de la colonne Vendôme*.

Hott (L. G. A. de). — 24 mai.

Conseiller intime d'Allemagne a laissé : *Description de la Thuringe*. — *Histoire des révolutions de la surface terrestre*.

Johannot (Alfred), 10 décembre. — 53 ans.

Peintre et graveur, comme peintre il laisse : *Arrestation sous Louis XIII*. — *François I^{er} et Charles V*. — *La duchesse d'Orléans annonçant au peuple la victoire d'Offenbach*. — *Deux batailles* au musée de Versailles. — *Les fresques de la chapelle Saint-Hyacinthe* à Notre-Dame-de-Lorette. — Comme graveur, un grand nombre de vignettes, et en particulier celles qui ornent les *Œuvres de Molière* et de *Dom Quichotte*.

Klimrath (Henri) 31 août. — 40 ans.

Juriconsulte, a laissé différens ouvrages estimés, entr'autres : *Études sur les coutumes*, — *Sur les monumens inédits du droit français*, — *Sur les Olim*. — Il avait préparé une *Histoire du droit français* — et la publication d'un vieux monument du droit français, *le livre de justice et de prêt*. Il était collaborateur des *revues* de législation, étrangère, germanique, du progrès social et des *Kritische Zeitschrift* de Heidelberg.

Langlois (Eustache Hyacinthe). — 29 septembre.

Peintre et littérateur, a laissé : *Notice sur l'incendie de la cathédrale de Rouen*. — *Mémoire sur la peinture sur verre*.

Laromiguière (Pierre) 12 avril. — 81 ans.

De Lévignac dans le Rouergue, prêtre, ayant abandonné son état, professeur de philosophie à la Sorbonne, partisan et propagateur de l'école idéologue, a laissé : *Elémens de métaphysique*, 2 vol. 1795. — *Paradoxes de Condillac*. 1805. — *Leçons de philosophie, ou Essais sur les facultés de l'âme*. 1815. Quelques mois avant sa mort il s'était réconcilié avec l'église.

Léopardi (le comte Jacques) 24 juin. — 41 ans.

De Recanata dans les États de l'Église, historien, philologue, poète, a laissé : *Annotations sur la chronique d'Eusèbe*, publiée en 1818 par l'abbé Mai. 1825. — *Canzoni et Versi*. 1826. — *Crestomazia Italiana poetica*. 1828. — *Operetti morali*. 1825, 1827. — *Le rime del Petrarca con commenti*. 1826.

Lesueur (Jean-François) 6 octobre — 74 ans.

De Paris, célèbre compositeur de musique, surintendant de la musique de la chapelle du roi pendant la restauration. Il a laissé outre ses œuvres de musique, *un essai sur la musique sacrée*. 1787. — Mort chrétiennement à Chaillot.

Massabiau (Jean-Antoine-François), 25 septembre. — 75 ans.

Conservateur de la bibliothèque Sainte-Généviève, a laissé un *travail sur l'esclavage au moyen-âge*, inséré dans le *Journal de la société historique*.

Miger (Philibert-Auguste), 2 octobre. — 68 ans.

De Lyon, littérateur, a laissé *Recueil de poésies*, 1798. — *La Morale des Orientaux*, 1802. — *Le Génie de Virgile*, ouvrage posthume de Malfilatre. — Vers la fin de sa vie il s'était dévoué à faire une *table générale des Œuvres de Voltaire*.

Mojou (Joseph) 21 mars. — 61 ans.

De Gènes, docteur en médecine, professeur à l'université royale de Gènes, a laissé : *Lois de physique et de mathématiques*. 1799. — *Mémoire sur un nouvel instrument propre à mesurer la densité et la combustibilité des fluides au moyen de la réfraction de la lumière*. 1811. — *Description minéralogique de la Ligurie*. 1822. — *Cours analytique de chimie*.

Mutin (l'abbé Jean) 16 mai. — 74 ans.

De Dijon, diacre, journaliste et littérateur. Voici les journaux auxquels il a coopéré : *L'abrégiateur universel*, 1787. — Le *Journal des débats*, dont il fut dès le principe rédacteur en chef. — Il publia en outre *La philosophie rendue à ses vrais principes*, ou *Cours d'études sur la religion, la morale et les principes de l'ordre social*, pour servir à l'instruction de la jeunesse. 1801. Fait avec la coopération de MM. Selgues et Jondot. Réimprimé en 1855 sous le titre de *Histoire de la philosophie ancienne et moderne*. — Il est de plus l'auteur de quatre mémoires fort importants qui parurent dans le *mémorial catholique* de 1825, et qui comprenaient : — *Liste des éditions de Voltaire et de Rousseau*, publiées depuis février 1817 jusqu'en 1824. — *Ouvrages détachés* des mêmes philosophes, réimprimés pendant cet espace de tems. — *Edition des principaux écrivains irréguliers*, tels que Pigault Lebrun, Dulaure, Gallois, Tissot, Collin de Plancy, Rabbe, etc. Ces mémoires ont été insérés dans *la défense de l'ordre social*, de M. Royer. M. l'abbé Mutin a fait une fin chrétienne.

Nardi (l'abbé Louis) 5 juin. — 60 ans.

De Savignano, théologien, archéologue, a laissé : *Défense du titre de l'église de Rimini des curés*. — Plusieurs mémoires insérés dans le *journal des Arcades*. — *La voix de la raison*. — Le recueil des *Calobibliophiles*. — Il laisse inachevé un ouvrage qui a pour titre *Opinion sur le grand nombre des catholiques adultes qui seront sauvés*.

Premord (l'abbé Charles-Léonard) 6 avril. — 77 ans.

D'Honfleur, éditeur des œuvres choisies de M. Asseline, 1825, avec une notice sur ce prélat. — Editeur aussi des *Rules of christian life*, ou règles de la vie chrétienne.

Robertson (Etienne-Gaspard) 2 juillet. — 75 ans.

De Liège, aéronaute et physicien, est célèbre par les progrès qu'il fit faire à la science des aréostats. Il a fait 59 ascensions, et a laissé : *Mémoires récréatifs, scientifiques et anecdotiques*.

Scina (l'abbé Dominique), 15 juillet — 72 ans.

De Palerme, où il était professeur de physique à la grande université; il a laissé plusieurs ouvrages de science et d'histoire. *Introduction à la physique expérimentale*, 1 vol. in-16, Milan, 1817. — *Elémens de physique générale et particulière*, 1 vol. in-4°, Milan, 1855. — *Memoria sulli fili restui e vortici operanti dello stretto di Messina*. — *La topografia di Palerme e di suoi contorni*. — *Rapporto del viaggio alle Madonie*. — *Rapporti sulle acque termali di Termini*. — *Ragguaglio d'un volcano e sopra li fossili di Mardotie*. Il publia comme historien : *la Biographie du mathématicien François Maurolico de Messine*. — *Memorie sulla vita e la filosofia di Empedocle Gergentino*, 2 vol. in-12, Palerme, 1815. — *L'Introduction à l'histoire littéraire de la Sicile*. C'est du choléra asiatique, qui ravagea sa patrie, qu'il est mort à Palerme.

Van Quickenbone (Charles) — 50 ans.

De Peteghem-Les-Denize, en Flandre, jésuite missionnaire au Missouri, où il est mort. On trouve plusieurs lettres de lui dans les *Annales de la propagation de la foi*.



TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES, DES AUTEURS ET DES OUVRAGES.

—•—
Voir page 3 la Table des articles.

A

- | | |
|--|--|
| Abbayes données à des militaires par Charles Martel. Ce qui en résulte 501. — Détails sur leur avoué, leur avocat et autres défenseurs laïques ou ecclésiastiques. 548. | Anoblissement. — Son origine. 215. |
| Abel Remusat. Sur le P. Prémare, et ses opinions sur les traditions bibliques conservées en Chine. 9.11. | Anti-Lambda. — Ce que c'est dans les manuscrits. 216. |
| Abraham. Quelle fut sa patrie. 57. Voir Volney. | Anti-Sigma. — Ce que c'est. 216. |
| Abbreviations anciennes des auteurs latins. 552. | Apostilles. — Leur valeur dans les manuscrits. 217. |
| Académie de Bruxelles. Question proposée. 242. — De Paris. <i>ib.</i> — De Genève, programme de ses cours. 401. | Apostolique. — Valeur de ce titre. 218. — Règle pour en reconnaître l'emploi chronologique. 219. |
| Adrien III. — Décret sur la liberté des élections pontificales. 296. | Antropophages de l'Asie. 240. |
| Affre (M. l'abbé). — Traité de la propriété des biens ecclésiastiques. 84. | Arabes. — Leur écriture. Voir Cuphique et Mauritanique. — Leurs caractères. 219. |
| Aimé Martin. Son jugement sur les travaux de M. de Paravey. 457. — et sur l'histoire de l'Asie de M. Arbanère. 446. | Arbanère. — Examen de son analyse de l'histoire de l'Asie. 457. |
| Allemagne. — Travaux de ses savans contre le christianisme. 380. | Archevêques. — Leur origine. 220. |
| Allégories historiques. — Leur danger. 381. | Archichancelier. — Son origine. 222. |
| Anges (des) et de la création primitive, par M. Guiraud. 85. | Archichapelain. — Son origine. 225. |
| Anneaux. — De leur usage et imposition dans les actes. 38. | Archidiaque. — Son origine. 266. |
| Année. — Historique de son origine et de sa formation chez les divers peuples. 25. 50. — Diverses manières de compter les années chez les peuples. 256. 261. Voir aussi Cycle. | Archiduc. — Son origine. 267. |
| Anniversaires. — Leur origine. 56. | Archiprêtre. — Son origine. 267. |
| Annonce. — Ce que c'est en diplomatique. 57. — De l'anneau et du sceau. 58. — Du monogramme des actes. 209. — Des investitures. 212. Du cyrographe. 214. | Archives. — Leur origine. 268. — En France. 269. — Ecclésiastiques. 271. |
| Annotation. — Ce que c'est dans les actes. 214. | Archivistes. — Leurs fonctions. 277. |
| | Aristote. — Savonarole s'élève contre les abus de son enseignement. 192. — Sur les races humaines. 116. |
| | Armoiries. Leur origine. 278. Des papes 285. — Marques des dignités héréditaires sur les armoiries. 284. |
| | Arrêt. — Son origine et ses étymologies. 557. |
| | Arrière-ban. — Ce que c'est. 558. |
| | Arundel (marbres d'). 558. |
| | As (l'). — Ce que c'est. 559. |
| | Assemblées du clergé. — Ce que c'est et leur but. 339. — Assemblées nationales. 340. |
| | Astérique. — De son usage. 541. |
| | Astronomie. — Recherches sur les divisions du jour et des heures chez les peuples anciens et modernes. 255. Voir aussi Année. — Concordances des évaluations astronomiques, et des périodes avec les divisions du jour. 255. |

Asyles (des lieux d') chez les anciens. 542.
 Audley (M. Ch.). — Introduction à la vie de Grégoire VII. 288.
 Augustines. — Origine et costume de cet ordre. 545.
 Augustins (les) — Règle et costume de ces religieux. 545.
 Aumusse. — Son origine. 544.
 Autels. — Leur forme chez les anciens peuples. 544.

Authentiques. — Sens de ce mot en diplomatique. 545. — Ses caractères distinctifs. *ib.*

Autorités. — Ce que c'est. 548.

Avocat. — Origine de cette fonction. 548.

Avoué. — Détails sur les fonctions de cette charge. 549.

Aztèques. Leurs traditions sur le déluge, conformes à celles de la Bible. 594.447.452.

B

Baccio della Porta. — Comment de peintre il se fit moine. 508. — Son dévouement pour son maître. 515.

Bacon — Examen de sa philosophie. 405.

Bactriane. — Antiquité de ce pays. 55. — Ce qu'en disent les anciens géographes Grecs et Egyptiens. 58.

Bailly. — Méprise sur les divisions du zodiaque. 257.

Bautain (M. l'abbé). — Lettre à Mgr. l'évêque de Strasbourg. 554.467.

Bérose. — Sur le déluge. 588.

Bible. — La véracité de ses faits attaquée par l'école d'Allemagne et quelques autres savans Français. 580. 581. Voir aussi Abraham, Déluge. — Autres particularités concernant les patriarches. 592.

Blumenbach. Système sur la configuration des crânes. 120.

Bonnetty (M.). — Cours d'antiquités civiles et ecclésiastiques, 4^e art. 25. — 5^e art. 209. — 6^e art. 266. — 7^e art. 557. — Sur l'unité des races, du docteur Wiseman. 114. — Analyse du père Prémare; de l'unité de Dieu chez les Chinois. 154. — Sur le Tableau de l'univers de M. Daniélo. 229. — Concordance des traditions des différens peuples avec les faits racon-

tés dans la Bible. 251. — Examen et réfutation de quelques doctrines matérialistes et panthéistes. 569. — Analyse d'une lettre de M. l'abbé Lacordaire. 425. — Examen de l'histoire de l'Asie de M. Arbanère. 456. — Sur un monument hiéroglyphique rappelant le souvenir du déluge, conservé chez les Aztèques. 457. — Compte-rendu aux abonnés. 467. — Nécrologie de 1857. 474.

C

Camper. — Son système de l'angle facial. 120.

Cassin (M.). — Bulletins des concours. Annonce. 241.

Chaldée. — Origine de ce pays. 57.

Chaleur de la terre. Expériences. 258.

Chi-king. — Extrait sur l'unité et la trinité de Dieu. 142.

Chinois (livres sacrés). — Témoignages sur l'unité de Dieu. La Trinité. 7. 142. 525. — Sur le déluge de Noé. 584. — Système d'écriture. 529.

Chou-king. Sur l'unité et la trinité de Dieu et sur le déluge. 156.149. 526. 586.

Chronologie. — Concordance entre les divers peuples. 253. 256. 264.

Collège de France. — (Programme des cours du). 597.

Combéguilles. — Examen de l'ouvrage de M. de Maistre sur Bacon. 405.

Concordance des traditions de tous les peuples avec les faits bibliques. 251.

Confucius. — Ses œuvres. 144. — Sur l'unité de Dieu. Id. sur la Trinité. 525.

Continent nouveau. 522.

Coste (M.). — Analyse de son cours d'embryogénie. 570.

Cox-cox mexicain est Noé. 594.450. — Dessin qui le représente. 466.

Crânes. — Leurs variétés. Leur figure. 121.

Création primitive (de la) par M. le baron Guiraud. 85.

Cognac (M. de). — Voir Trésors de l'éloquence, etc. 162.

Cuphique (écriture). — Ce que c'est. 219.

Cycle de 19 ans. 260.

Cyrographe (le). 214.

D

- Daniélo (M.). — Histoire et tableau de l'univers. 229.
 Déluge d'Yao identique avec celui de Noé. 380. 385. — Nombre des personnes sauvées. 389. 454. Voir Cox-cox, Zend-Avesta, Noé.
 Déluge universel. — Nouvelles preuves de la vérité de ce fait. 260.
 Dictionnaire de diplomatique, ou Cours d'antiquités civiles et ecclésiastiques. (Voir M. Bonnetty.)
 Dictionnaire chinois-latin par le père Basile de Glémons. 245.
 Dictionnaire géographique de la France. 242.
 Dictionnaires (deux) cochinchinois par des missionnaires français. 164.
 Dieu. — Son unité, sa trinité prouvées par les livres chinois. Voir Chinois. — Son nom dans toutes les langues. 184.
 Diluvium (le). — Ce que c'est. 321.
 Diplomes. — Manière de reconnaître leur authenticité. — Voir Anneau x. Annonces. Monogrammes. Signatures. Souscriptions. Apostilles.
 Ducorps (M.). — Son voyage au pôle du Sud. 520.
 Dulac de Montvert. — Sur l'ouvrage de l'abbé Gaillard sur les enfans trouvés, etc. 95.

E

- Eden. — Sur sa place en Asie. 245.
 Eglise. — Tableau de son triste état au 10^e siècle. 298. — Grande réforme tentée à ce sujet par Grégoire VII. Voir ce nom et Savonarole.
 Election des papes. — Preuves de leur primitive liberté. 295. — Prétentions des empereurs d'Allemagne à ce sujet. 295.
 Embryogénie comparée. Voir Coste.
 Enfans trouvés, naturels et orphelins. 95.
 Etat sauvage. — N'est pas l'état primitif de l'homme. 91. 455.
 Epiménides. — De son sommeil. 262.
 Evangile en slave, de 1057. — Publié en Russie. 240.

F

- Florence. — Zèle de Savonarole pour réformer les mœurs de cette ville. 198. — Beaux résultats de son zèle. 206.

- Foisset (M. l'abbé). — Analyse de l'ouvrage de M. Nault sur la vérité catholique. 90.
 Fortia d'Urban (M. de). — Sur la Bactriane et la patrie d'Abraham. 55.
 Frevak des Parses est Noé. 394. Ses quinze petits-fils qui repeuplent la terre. 459.

G

- Gaillard (l'abbé). — Recherches administratives, morales et statistiques sur les enfans trouvés, naturels et orphelins. 95.
 Gaubil (le P.). Lettre inédite sur les traditions chinoises. 10.
 Gemelli Careri. Sur un monument aztèque rappelant le déluge. 394. 448. Réfuté sur l'état sauvage. 455.
 Genoude (M. de). — Traduction des Pères des trois premiers siècles. 85. — Voir Wiseman.
 Gosselin (M.). — Sur les systèmes comparés des anciens sur la géographie. 56.
 Grégoire VII. — Son pontificat et son siècle. 288. — Jugé par Henri Lunden. 291.
 Guérin-du-Rocher. — Danger de sa méthode. Voir allégories.
 Guiraud (M. le baron). — Des anges et de la création primitive. 85.

H

- Heures (de la division des) chez les divers peuples. 253.
 Hiéroglyphes chinois. — Analyse de leurs caractères et des classes qui servent à les distinguer. 328. 350.
 Hildebrand. Voir Grégoire VII.
 Hugo (Victor). — *Ses voix intérieures*. 70.
 Humboldt (de). Description d'un monument aztèque rappelant le déluge. 447. Réfuté dans quelques détails. 453.

I

- Inscription de Rosette. — Montrée et déposée à la bibliothèque royale. 319. — Inscriptions abyssiniennes et nubienues. 259.
 Investitures. — Ce que c'est. 212.

J

- Jaquemet (M. J.). — Analyse des trésors de l'éloquence. 155.

- Josèphe. Sur le déluge. 387.
 Jour (divisions du) chez les divers peuples sont analogues. 255. — Leur concordance avec les observations astronomiques. 255.
 Juifs. — Réfutation du reproche fait de haïr les étrangers. 243.
 Justin. Sur le pays le plus tôt peuplé. 245.

K

- Kings (les). — Notice sur ces livres. 18. — Voir Confucius.

L

- Lacordaire (l'abbé). — Lettre sur l'état de la papauté. 425.
 Lafont-Gouzy (M.). — Généalogie des lois sociales et des connaissances humaines. 165.
 Lao-tseu. Sur la Trinité. 552.
 Leguillou (M.). — Son voyage au pôle du sud. 520.
 Letroone (M.). — Mémoire sur les inscriptions de la Nubie. 259.
 Lithographies. — Angle facial de Camper. 120. Configuration des crânes de Blumenbach. id. Portrait de Savonarole. 518. Dessin aztèque rappelant le déluge. 466.
 Luden (Henri). — Nommé le père de l'histoire allemande. — Ce qu'il dit du célibat. — Erreur de cet écrivain sur l'époque de son institution. 292.
 Lumière (création de la). — Comment entendue par Leibnitz et Lombard. 93.

M

- Madrolle (M.). — Du quarténaire du nom de Dieu. 183.
 Maistre (Joseph de). — Examen de la philosophie de Bacon. 405.
 Manuscrits. — Epoque où ils furent corrigés par les savans du moyen-âge. 217. — Manuscrits chinois d'un missionnaire. Voir Prémare. — Célèbre dit de *Soubise* (son antiquité et sa beauté). — Cité. 341.
 Mauritanique (écriture). — Ce que c'est. 219.
 Médecis. — Influence pernicieuse de cette cour sur les arts et les mœurs. 205 208.
 Mencius ou Mong-tsee. Ses œuvres. Sur l'unité de Dieu. 145. 153.
 Missionnaires français. — Travaux littéraires. 164.

- Momies. — Expériences sur la substance des toiles qui les enveloppent. 258.
 Monogrammes des actes. 209.
 Musique. — Ramenée à un but chrétien par Savonarole. 207.

N

- Nault (M.). Ex-procureur-général. — De la vérité catholique. 59.
 Nègres. Identité de leur origine avec celle des blancs. 114.
 Nicolas de Damas. Sur le déluge. 388.
 Noé et ses trois fils chez la plupart des peuples. 251. 389. Est le Ty-ko des Chinois. 384. Est le Cox-cox des Aztèques. 394. Ses quinze petits-fils dans la Bible. 455. Chez les Parses. 459. Chez les Chinois. 460. Chez les Aztèques. 462.

O

- Océanie. — Nouveau continent. 322.

P

- Pamer (le plateau de) est peut-être l'Edeo. 245.
 Panthéisme des philosophes de la nature. 371.
 Papauté. — De son action et de son état présent par M. l'abbé Lacordaire. 420.
 Paravey (le chevalier de). — Du plateau culminant du monde, et du mont Merou. 245. — Sur le déluge de Yao, et de son identité avec celui de la Bible. 380. — Jugé par Aimé Martin. 437.
 Peinture. — Ramenée à son véritable but par Savonarole. 205.
 Peinture hiéroglyphique aztèque, représentant Noé et sa famille. 394. 466.
 Pères (les) des trois premiers siècles de l'Eglise — Traduits. 83.
 Peuples. — Généalogie et origine des anciens peuples. 251. — Voir Noé.
 Physiologie. — Réfutation de quelques doctrines matérialistes et panthéistes. 569.
 Plateau culminant du monde. 245.
 Pluche (l'abbé). — Inconvéniens de son *Histoire du ciel*. 581.
 Prémare (le père). — Ouvrage inédit de ce missionnaire, sur les vestiges des principaux dogmes chrétiens retrouvés dans les livres chinois. 7. 134. 525.

R	
Races humaines. — Leur unité. Par le docteur Wiseman.	114.
Ragès. — Est la même qu'Edesse d'après St. Jérôme.	59.
Réforme (de la grande) dans les mœurs et les sciences, tentée par Savonarole.	189. 503.
Rio (M. . — Sur la réforme de Savonarole.	189. 503.
Roland (mort de). 158. — Prière de ce preux.	160.
Rosette. — Inscription placée à la bibliothèque.	319.
S	
Savonarole. Réforme des arts et des mœurs. 189. 503. Sa théorie du beau dans la nature et dans l'art.	504.
Son portrait.	318.
Sceau. — Epoque de son usage dans les actes. 58. — Où il commence à tomber en désuétude.	47.
Signatures. — Epoque de leur origine dans les actes. 48. — Royales, comment désignées.	49.
Siounet (M. l'abbé). — Analyse d'un ouvrage inédit du père Prémare.	7. 525.
Sorbonne. — Programme de ses cours.	596.
Souscriptions des actes. — Leur origine.	47.
T	
Tao ou Raison est Dieu chez les Chinois.	527.
Témoins des actes. — Epoque où ils commencent à remplacer le sceau.	47.
Thérèse (Ste.). Sonnet sur l'amour de Jésus.	161.
Thor. — Son palais et ses 540 portes. — Leur signification astronomique.	257.
Torture (la). — Son abolition est due au Christianisme.	180.
Trésors de l'éloquence. — Puisés dans les auteurs anciens et modernes. — Compte rendu.	155.
Trinité. — Tradition conservée en Chine.	528.
Ty-ko est Noé. Ses différens noms symboliques. 195. Ses quinze petits fils.	460.
U	
Unité de Dieu. — Comment exprimée en chinois. 525. — Comment expliquée.	552.
Université catholique de Louvain. — Programme des cours.	400.
V	
Vérité catholique, ou Vue générale de la religion, etc.	60.
Virgile. Sur le pays le plus élevé.	245.
Voix intérieures par Victor Hugo. — Examinées.	70.
Voigt (M. J.). — Histoire du pape Grégoire VII et de son siècle.	286.
Volney. — Prétend qu'Abraham n'a pas existé.	581.
Voyage à la découverte du pôle sud, et recherches des preuves du déluge universel.	520.
W	
Wiseman (M le docteur). — Discours sur les rapports de la science avec la religion révélée. Annonce.	85.
— Extrait sur l'unité d'origine des races humaines.	114.
Y	
Y-king (l'). Est composé de symboles.	14.
— Sur l'unité de Dieu.	149.
Z	
Zend-avesta. Sur le Noé des Parses et ses quinze fils.	394. 459.
Zodiaque (divisions du). — Chez les divers peuples.	256.

